

POUVOIRS LOCAUX, POUVOIR D'ETAT, DÉMOCRATIE ET DÉCENTRALISATION AU MALI

Rapport final

**Yaouaga Félix Koné, Claude Fay, Jean-Loup Amselle,
Seydou Camara, Ba Diakité, Mme Fatim Maïga, Catherine
Quiminal, Kamana Jean-Yves Traoré, Lassana Traoré**

ISH - EHESS - MAE

Mars 2002

SOMMAIRE

Introduction (Y.F.Koné, C.Fay)-----	pp.1-8
Les usages politiques du passé : le N'ko et la décentralisation administrative au Mali (J.L.Amselle)-----	pp.9-33
La décentralisation au Manden (cas de trois communes rurales et une commune urbaine) (S.Camara)-----	pp.35-90
Etudes de cas dans le cercle de Kolondiéba (B.Diakité)-----	pp.91-129
Décentralisation et rehiérarchisation des pouvoirs dans le cercle de Tenenkou (C.Fay)-----	pp.131-182
La décentralisation en scène dans le Ganadougou (Y.F.Koné)-----	pp.183-233
Pouvoirs et décentralisation dans les communes sédentaires et nomades de la région de Gao (F.Maiga)-----	pp.235-272
Décentralisation, démocratie et migrations dans la région de Kayes (C.Quiminal)-----	pp.273-305
Enjeux de la décentralisation dans la zone de Kignan (K.J.Y.Traoré)-----	pp.307-372
Cas de trois communes à la périphérie de Bamako (L.Traoré)-----	pp.373-407
Conclusion : la décentralisation au pluriel (C.Fay, Y.F.Koné)-----	pp. 409-423

INTRODUCTION

Yaouaga Félix Koné, Anthropologue¹

Claude Fay, Anthropologue²

L'Institut des sciences humaines (ISH) de Bamako et l'Ecole des hautes études en sciences sociales (Centre d'Etudes Africaines -EHESS-Paris) collaborent depuis plusieurs années dans des domaines divers : sociologie et anthropologie, archéologie, histoire, géographie, économie, linguistique. Un accord inter-établissement a été passé entre les deux institutions en 1980, et subventionné par le Ministère de la Coopération entre 1980 et 1988. Entre 1996 et 2001, cet accord a bénéficié de trois nouvelles subventions permettant de développer les échanges scientifiques, et notamment de poursuivre un projet de recherche portant sur les reformulations des relations entre pouvoirs locaux et pouvoirs d'Etat dans le cadre de la Démocratie et de la Décentralisation au Mali. Ce projet a engagé au total dix chercheurs (anthropologues, historiens et socio-linguistes), sept chercheurs de l'ISH (S.Camara, D.R., historien ; B.Diakité, D.R. & L.Traoré, C.R., socio-linguistes ; T.Diarra³, D.R., F.Koné, D.R., F.Maiga, C.R. & K.J.Y.Traoré, C.R, socio-anthropologues) et trois chercheurs-anthropologues du Centre d'Etudes Africaines (J.L.Amselle, D.E., EHESS ; C.Fay, C.R., IRD ; C.Quiminal, Prof., Univ.Paris VII).

Un rapport intermédiaire de ce projet a été remis en 1998 (« Pouvoirs locaux, pouvoir d'Etat, démocratie et décentralisation au Mali », Rapport d'étape, ISH-EHESS-Ministère de la Coopération, juillet 1998, multigr., 165p). Ceci constitue le rapport final du projet. Il sera suivi d'un Colloque international organisé à Bamako en novembre 2002 sur le thème "Pouvoirs et

¹ Directeur de recherches à l'ISH.

² Chargé de recherches à l'IRD, chercheur au Centre d'études africaines (EHESS).

³ T.Diarra a été accueilli dans une Université allemande à partir de 1999 et a donc cessé de participer au projet après le rapport d'étape.

décentralisations en Afrique et en Europe“ qui permettra de discuter les conclusions du projet et de le replacer dans une perspective comparatiste plus large.

Dans le cadre de l'accord inter-établissement, quatre chercheurs maliens ont par ailleurs effectué des stages d'études et de recherches à l'EHESS (YF Koné, F Maïga, JYK Traoré, L.Traoré) entre 1998 et 2000. M. JYK Traoré a obtenu en octobre 1999 un DEA d'anthropologie sociale à l'EHESS (dir. J.L.Amselle) et poursuit depuis 2000, grâce à une bourse en alternance, des études de Doctorat en Anthropologie.

Rappel de la problématique :

Les sociétés maliennes locales s'articulent autour de relations statutaires, de parenté et de clientèle qui définissent des pôles d'autorité de différents niveaux. Des chefferies de famille ou de lignage aux grandes chefferies issues de l'histoire pré-coloniale, en passant par les chefferies ou "maîtrises" territoriales (de terre, d'eau, de pâturages) locales, on a partout affaire à des hiérarchies emboîtées de pouvoirs. Ceux-ci interagissent en permanence, et redéfinissent leur importance relative et leurs modes d'action et d'articulation face aux grandes contraintes posées par les changements, que ceux-ci soient d'ordre politique ou d'ordre naturel.

L'Etat national tente légitimement depuis l'indépendance de fédérer sous son autorité ces diverses instances. Mais, du point de vue local, il n'apparaît souvent que comme une force supplémentaire qui s'inscrit dans le jeu des pouvoirs préexistants en y donnant une impulsion réorganisatrice, parfois désorganisatrice. Ce jeu entre pouvoirs locaux et pouvoir d'Etat a surdéterminé tous les grands problèmes de ces dernières décennies.

La gestion par les sociétés locales des ressources et des hommes a en effet été déstabilisée par des facteurs divers et diversement corrélés dont les travaux qui suivent donnent différents exemples : croissance démographique, migrations (de la campagne vers la ville ou entre zones rurales inégalement favorisées ou vers d'autres pays africains et vers l'occident), nouvelles formes de production (mécanisation de l'agriculture, nouvelles associations de production), raréfaction de la ressource (sécheresses).

L'importance de la relation à l'Etat dans la gestion de ces problèmes est fondamentale, en particulier sur le plan du foncier, lieu par excellence de construction, d'expression et d'exercice du pouvoir dans les sociétés considérées. Face aux bouleversements évoqués, la remise en question par l'Etat, depuis l'Indépendance, des principes traditionnels d'accès (aux) ou d'appropriation des territoires, a semé une grande confusion, ce d'autant que les réglementations d'Etat niaient et ménageaient souvent à la fois ces "droits" traditionnels. Ces réglementations ont été le plus souvent difficilement applicables, du double fait de leur caractère relativement abstrait et contradictoire et d'un manque de moyens d'encadrement. Mais elles ont installé un nouveau pôle logique de référence, de nouveaux principes (citoyenneté, domanialité...) et de nouveaux espaces politiques (région, cercle, arrondissement, circonscription...), à partir desquels des acteurs sociaux déterminés pouvaient mettre en place de nouvelles stratégies d'appropriation. Cette conjonction politico-écologique a suscité la multiplication des conflits, des négociations et des compromis instables entre forces puisant leur légitimité dans des logiques multiples. C'est dans ce cadre qu'ont été "traités" -et rarement résolus-- la question du développement rural et l'ensemble des problèmes touchant à la compétition pour l'appropriation des ressources.

La forme de l'Etat était triplement déterminante dans tous ces processus :

- D'une part, depuis l'indépendance, on avait affaire à un Etat fortement centralisé dans le principe, mais où l'appareil central laissait dans les faits une très large autonomie à ses représentants régionaux et locaux. Du fait même que les grandes réglementations nationales, très abstraites, ne tenaient pas compte des spécificités régionales, et se révélaient inefficaces devant les problèmes concrets qui se posaient, un très large arbitraire de décision était laissé aux autorités locales. Le cercle et l'arrondissement fonctionnaient ainsi souvent comme de véritables petites chefferies néo-traditionnelles, entrant pour leur propre compte dans des séries de négociations (inégaux) avec les diverses forces rurales. Cela renforçait le caractère provisoire de toute décision et le resurgissement habituel des mêmes conflits.

- D'autre part, parallèlement aux négociations avec les nouvelles unités définies par l'Etat, la possibilité pour les forces locales d'intégrer certaines d'entre elles créait un espace de jeu où des

groupes déterminés pouvaient tenter d'avancer leurs intérêts. Les divers partis politiques d'Etat (USRDA, UDPM et ses tendances) ont ainsi été investis localement par des intérêts, et des oppositions d'intérêts (entre "propriétaires" et "non-propriétaires" terriens, entre couches statutaires, entre aînés et cadets) qui ont modifié la forme ou l'état des rapports de force.

- Enfin, les tentatives de "réhabilitation", de "développement" ou de "dynamisation" du monde rural ouvraient un autre espace où se jouaient le même type de stratégies (au niveau des Associations Villageoises, des secteurs de développement, des projets associatifs), et la médiation quasi-obligée (directe ou indirecte, administrative ou politique) de l'Etat dans ces tentatives accroissaient son importance stratégique.

Ces différentes articulations entre pouvoirs locaux et pouvoirs d'Etat dans la gestion des ressources humaines et naturelles doivent se mesurer depuis 1991 à l'existence d'une démocratie politique. Après la Conférence Nationale, les pouvoirs et intérêts locaux ont oscillé entre un attentisme prudent et l'investissement stratégique des nouvelles règles politiques.

La décentralisation, en instaurant de nouvelles unités de référence et un nouveau mode de gestion des ressources locales, oblige les mondes locaux (urbains aussi bien que ruraux) à se resituer par rapport à ces nouveaux référents. L'instauration des communes rurales va, sur le plan foncier notamment, être particulièrement névralgique, puisqu'elle va toucher de plein fouet, en même temps que le domaine de la définition de l'autorité, celui des règles d'appropriation des territoires. L'autonomie financière des communes va également potentialiser un nouvel enjeu : la compétition (entre communes, ou dans les communes) pour l'appropriation de la rente liée au développement. Le temps de l'attentisme est en tous cas terminé, et les mondes locaux se repositionnent fiévreusement par rapport aux nouvelles unités suscitées par l'Etat.

Parallèlement, le caractère problématique de la notion de "démocratie" et de "pluripartisme", les épisodes tumultueux qui ont affecté ces dernières années la vie politique nationale, ont eu pour effet, en obscurcissant les modes légitimes de rapport à l'autorité, de plutôt aiguïser les conflits. Cela montre une fois de plus l'importance décisive qu'a la représentation du

pouvoir chez les ruraux, dans la façon dont ils vont "réagir" aux décisions qu'on leur communique et aux modes d'organisation qu'on leur propose. Rapport au pouvoir, rapport à la nation, rapport au foncier, positionnements identitaires, forment un ensemble en voie de restructuration dans le cadre de la démocratie et de la décentralisation.

De la réussite ou de l'échec de cette tentative dépendra non seulement la paix foncière et sociale, mais plus largement l'intégration véritable des sociétés locales à la nation ou la perpétuation d'une série de malentendus, et éventuellement l'apparition de nouveaux circuits officiels de pouvoir et de prédation. Le seul moyen de comprendre les enjeux en place, et la façon dont ils vont (probablement très vite) évoluer, nous a semblé être de développer, en quelque sorte en temps réel, une étude interrégionale comparative des modes de réarticulation entre pouvoirs locaux et pouvoirs d'Etat. Cette étude voulait restituer, sur plusieurs grands terrains, la façon dont des conditions spécifiques (notamment historiques) allaient contraindre les nouvelles données, puis organiser une réflexion sur les degrés d'homogénéité entre ces grands terrains et les conclusions pratiques qu'on pouvait en tirer. Chaque chercheur était un spécialiste de longue date de son terrain, ce qui permettait d'avoir d'entrée de jeu une profondeur historique propice à l'étude des reformulations en question.

Thèmes et opérations de recherche.

Les programmes de recherche se sont déroulés respectivement dans et autour de Bamako (J.L.Amselle, Tiéman Diarra), et dans les cercles de Sikasso (Yaouaga Félix Koné, Kamana Jean Yves Traoré), de Kati et Kangaba (Seydou Camara, Lassana Traoré), de Kolondiéba et Yanfolila (Bah Diakité), de Kayes (Catherine Quiminal), de Mopti et Tenenkou (Claude Fay) et de Gao (Fatoumata Maïga). On devait ainsi avoir une palette assez complète des divers types d'enjeux possibles, même si la totalité du territoire national n'était évidemment pas couverte. On pouvait

distinguer trois grands thèmes et opérations de recherche communs aux différents programmes (sur la base desquels chaque chercheur développait ensuite les points forts liés à son terrain) :

1-- L'identification, dans chaque région considérée, des **principaux enjeux** sensibles autour desquels différents pouvoirs locaux rentraient en négociation et en compétition, et s'articulaient entre eux et avec les pouvoirs d'Etat. Il pouvait s'agir d'enjeux fonciers, de développement rural, du contrôle migratoire, d'enjeux identitaires, ethniques ou religieux.

2-- L'identification des **principales forces stratégiques** engagées autour de ces enjeux, de leur nature et de leur histoire. On s'attachait particulièrement à l'analyse des principaux conflits (qui sont toujours un bon indicateur sociologique) et aux remodèlements du champ des rapports de force autour des enjeux définis pendant ces vingt dernières années et bien sûr depuis l'avènement du processus démocratique. On s'interrogeait sur les **représentations et pratiques du pouvoir**, et sur l'éventuelle mise en place de nouveaux paradigmes de la négociation, de la compétition, de la "gouvernementalité". Une opération de recherche spécifique (J.L.Amselle) portait sur les pratiques et représentations de la Démocratie et de la décentralisation au niveau des élites intellectuelles et politiques urbaines.

3- L'étude "en temps réel" de la mise en place du **processus de décentralisation** et des communes rurales. Dans ce "suivi anthropologique", on insistait sur l'intervention et l'investissement des nouvelles institutions démocratiques (partis, nouvelles instances de consultation et de décision...), et sur les conséquences induites sur les représentations du pouvoir et sur les positionnements identitaires des groupes locaux et des représentants du pouvoir.

Les recherches ont commencé en 1997 sur les différents terrains. Chaque chercheur a d'abord fait le point sur les deux premiers thèmes, et a analysé les logiques qui avaient présidé aux découpages communaux (qui étaient achevés dans les premiers mois de 1996). Tous attendaient ensuite les élections communales qui devaient avoir lieu en juin 1997 (elles avaient d'ailleurs été

initialement prévues pour fin 1996). Mais du fait de diverses circonstances politiques, celles-ci ont été repoussées jusqu'à 1999.

Toute cette période a néanmoins été riche d'enseignements. En effet, au printemps et à l'été 1997, ont eu lieu des élections présidentielles, puis législatives. Les premières, étant donnée la quasi-candidature unique du Président sortant, revêtaient une signification très limitée ; mais les secondes, même si elles ont été annulées par la suite, ont permis de repérer les logiques de repositionnement des forces locales, les nouvelles stratégies de contrapositions et d'alliances qu'elles dessinaient en se projetant sur l'ordre politique. L'analyse des résultats locaux, informée par la connaissance sociologique des alliances et tensions spécifiques à chaque zone, nous a beaucoup appris. De même, lorsque les élections communales qui devaient avoir lieu en juin 1997 ont été repoussées, elles ne l'ont été qu'au tout dernier moment (l'annonce officielle a été faite quelques jours avant la date prévue). Localement donc, "les jeux étaient faits" (en tenant compte, bien sûr, du biais introduit par le "blocage" des partis de l'opposition dite "radicale"), et les chercheurs présents sur le terrain ont pu observer toute la palette des stratégies de ralliement mises en place, comme ils ont pu observer deux ans plus tard les modifications de ces stratégies avec le temps.

À partir de la fin 1999, nous avons enfin pu observer et analyser les élections communales, la constitution des bureaux communaux, l'élection des maires, puis les deux premières années de démarrage de nos communes.

Ce rapport commence, à travers une enquête sur le mouvement "N'ko", par une analyse des paradigmes "d'en haut", ceux à travers lesquels les élites intellectuelles et politiques (notamment les responsables de la décentralisation) pensent et mettent en place le nouvel ordre politico-administratif. Chaque chercheur fait ensuite une synthèse des grandes caractéristiques de son terrain (histoire, stratifications, enjeux et reformulation des enjeux, forces sociales en présence), puis analyse les principaux dynamismes qui ont abouti au découpage communal et au démarrage des communes.

Remerciements

Nous terminerons en remerciant les responsables de la Mission Malienne de Décentralisation, ainsi que ceux de la Mission de Coopération et d'Action Culturelle de Bamako, et du Ministère de la Coopération, puis Ministère des Affaires Étrangères à Paris, qui ont tout fait pour nous faciliter la tâche. Nous remercions également tous les nouveaux maires, membres des bureaux et conseils communaux, représentants des partis politiques ou de diverses associations, responsables traditionnels divers qui, sur nos terrains respectifs, n'ont pas ménagé leur temps pour nous faire mieux comprendre les processus auxquels ils présidaient localement. Nous remercions aussi les responsables locaux de l'administration territoriale Malienne qui nous ont toujours bien accueillis. Enfin, nos remerciements les plus chaleureux vont, cela va sans dire, aux multiples femmes et hommes citoyens maliens et membres des nouvelles "communes rurales" qui ont bien voulu répondre à nos questions.

Les usages politiques du passé : le N'ko et la décentralisation administrative au Mali.

Jean-Loup Amselle, Anthropologue¹

Réforme administrative éminemment moderne, impulsée notamment par les bailleurs de fonds étrangers, tant internationaux que nationaux, au nom de la bonne gouvernance, la décentralisation mise en œuvre au Mali depuis quelques années n'a pu faire l'économie d'un enracinement dans le terroir africain. À ce titre, la lecture faite par Souleymane Kanté, le fondateur du mouvement N'ko, des formations politiques médiévales et notamment de l'empire du Mali, s'est révélée pertinente pour enraciner dans le terroir malien une réforme qui concerne au premier chef les avatars coloniaux et post-coloniaux de l'Etat dans ce pays. On s'efforcera donc de cerner les grandes caractéristiques de ce mouvement et de son idéologie pour se demander, dans un second temps, en quoi les idées propagées par ses membres fournissent un cadre d'interprétation adéquat à l'analyse des changements administratifs en cours au Mali.

Le mythe de fondation du N'ko

En raison de la personnalité de Souleymane Kanté, sa biographie telle qu'elle nous est livrée par ses héritiers intellectuels, relève du genre hagiographique et s'apparente donc à un mythe de fondation. À cette hagiographie de Souleymane Kanté narrée par ses disciples doivent être également rattachés, selon moi, certains des livres d'histoire du fondateur du N'ko, en particulier, le *Précis de l'histoire de l'empire Soso*² ou l'*Histoire des Mandingues*³, lesquels, en raison des sujets traités, touchent aux faits et gestes de ses ancêtres réels ou putatifs ainsi qu'à la nature de son groupe statutaire d'appartenance et influent donc directement sur l'identité qu'il s'attribue.

¹ Directeur d'études à l'EHESS, Centre d'études africaines

² S. Kanté, *Précis de l'histoire de l'empire soso (993-1235)*, 1993. Je remercie D. Conrad de m'avoir communiqué la version anglaise de ce texte, qui a également fait l'objet d'une traduction en français. Cf. Seydou Magassouba, *Le n'ko, système d'écriture et mouvement culturel*, DEA, Centre de recherches Africaines, Paris I, 1997.

³ S. Kanté, *Histoire des Mandingues pendant 4000 ans de 2764 avant Jésus jusqu'en 1234*. Je remercie D. Conrad de m'avoir communiqué la traduction anglaise de ce document.

Comme tous les porteurs du patronyme Kanté, Souleymane Kanté se réfère en effet à Sumanoro Kanté, l'illustre empereur du Soso et adversaire malheureux de Sunjata, fondateur de l'empire du Mali. Entre ces deux personnages, Souleymane Kanté établit un contrepoint subtil : d'une part il valorise son prestigieux ancêtre mythique en mettant en avant, le rôle de ce dernier dans la suppression de l'esclavage et la mise au travail, par des méthodes dictatoriales (*fangafin*), de l'ensemble de la population du Soso⁴, d'autre part il fait de Sunjata, qui est présenté comme un souverain exerçant un pouvoir de type consensuel (*beeya*), un "petit Sumanoro aux paroles suaves". Il se peut que l'association de la figure de Sumanoro avec l'abolition du statut servile et la mise en place par ce dernier d'une sorte d'"esclavage généralisé", événement qui n'est pas évoqué par d'autres traditionnistes, soit une façon pour Souleymane Kanté de nier et de refouler la réduction en captivité de son propre père. Par ailleurs, le nom Kanté étant porté, selon lui, par des gens possédant des statuts plus ou moins prestigieux - nobles (*tontigi*), gens de caste (*nyamakala*), marabouts (*mori*) -, la question est de savoir pour le fondateur du N'ko si le statut qu'il revendique, celui de "marabout", va l'emporter sur le statut qu'on lui assigne, celui de "forgeron" (*numu*). C'est donc à une vaste entreprise de réhabilitation de son patronyme de clan (*jamu*) que va se livrer Souleymane Kanté en donnant à la fois une connotation "forgeronne" au fondateur de la première dynastie du Soso, en cherchant la signification cachée du nom Sumanoro Kanté et enfin en créant, de toutes pièces, un groupe statutaire *ad hoc* regroupant les forgerons et les marabouts.

Si Souleymane Kanté suit en effet de très près M. Delafosse pour ce qui concerne la trame historique générale de l'empire de Soso et si, en particulier, il lui emprunte son cadre chronologique, il se démarque nettement de l'auteur de *Haut-Sénégal-Niger*⁵ pour ce qui est de la liste des dynasties. Il fait ainsi du forgeron (*numu*) Gumaté Fané - Goumaté-Fadé chez Delafosse - le premier roi de l'empire de Soso et le fondateur d'une dynastie qui régnera pendant deux cent quarante-trois ans, de 750 à 993. En attribuant à un Fané, c'est-à-dire au membre d'un clan considéré comme le plus ancien du groupe statutaire des forgerons⁶, la fondation d'un empire renommé, Souleymane Kanté redore le blason d'une caste que l'on considère parfois comme méprisée. Poursuivant cette entreprise de réhabilitation, il reprend à

⁴ Ceci est peut-être aussi une façon d'évoquer, de façon métonymique, le parcours du président Sekou Touré, qui a libéré les Guinéens de l'esclavage colonial tout en menant son pays d'une poigne de fer. Cf. infra.

⁵ M. Delafosse, *Haut-Sénégal-Niger*, T. II, pp. 162-170.

⁶ Selon Numan Camara (Salamale, 4.1.1981) les *numu* viendraient tous de Kaybara, ville dont le roi Nufahiri, aurait eu trois fils : Fané, Wooroté (l'ancêtre des Kanté) et Kané.

son compte l'étymologie populaire faisant de Sumanoro Kanté, son ancêtre mythique prestigieux, un puissant capable de faire taire tous ceux qui auraient l'audace de contester son pouvoir (*Mogo si kanté*).

Enfin, en créant, de toutes pièces le groupe des *tontan* qui regrouperait, selon lui, les marabouts (*moriw*) et les gens de caste (*nyamakalaw*), S. Kanté innove également par rapport aux traditions orales que l'on peut recueillir au Manden⁷ mais parvient, du même coup, à opérer une dénégation de son propre statut en le dissimulant sous le caractère plus prestigieux de celui associé à ses propres compétences religieuses ainsi qu'à celles de ses ancêtres immédiats.

Tableau comparé des statuts mandé⁸

G. Dieterlen	Mamadi Keita	Souleymane Kanté
		<i>tontigi</i>
		1) <i>lampasi</i> (premiers occupants)
		2) <i>sigifen</i>
<i>mamuuru si ke duuru</i>	<i>mamuru shi cè duuru</i>	<i>mansaré segin</i>
5 familles Masaré ou Keita dites issues des descendants de Soundiata	Masa Kurun Kulubali Masa Kanda Keita Sogolon Kuruman Keita Sogolon Jata Keita Naremakhan Konaté	

⁷ Cf. tableau comparatif des statuts mandé.

⁸ Source G. Dieterlen, "Mythe et organisation sociale au Soudan français", *Journal de la société des africanistes*, t. XXV, I-II, 1955, pp. 39-76, interviews de Mamadi Keita, Narena, 29.12.1980, Sayon Traoré, Bamako, 21.12.1995.

tontan

<i>mori si ke duru</i>	<i>mori duuru</i>	1) <i>mori kanda duuru</i>
5 familles de marabouts Bereté, Touré, Haydara, Fofana, Saganogo	Sise, Ture, Diane, Sila, Berte	Serefu, Sise, Berte, Ture, Sila
<i>wara nani ou namakala</i>	<i>nara naaani</i>	2) <i>nyara duuru</i>
dyelu, numu, garanke fune	numu, jeli, fina garanke	numu, somono, jeli fina, garanke
<i>to ta dyo ta ni woro</i> 16 "captifs nobles"	<i>jontanniwooro</i>	<i>jontanniwooro</i>

Ce travail d'enjolivement de la tradition familiale ne dissimule toutefois que bien maladroitement les origines peu prestigieuses des ancêtres proches du fondateur du N'ko. Ces derniers ayant quitté la région de Segou, dans l'actuel Mali, parviennent, au terme d'une longue migration à Niako dans le Wasolon guinéen où le grand-père paternel de Souleymane Kanté s'installe, à la fin à la fin du XIXe siècle, pour y exercer ses occupations de cultivateur et de forgeron⁹. A cette époque, toute cette zone est le théâtre d'innombrables guerres qui alimentent un trafic d'esclaves destinés au Sahel, au Sahara et au Maghreb¹⁰. C'est dans ce contexte guerrier et esclavagiste que se situe l'épopée de Samori, grand conquérant malinké, qui, à l'occasion d'une de ses razzias, enlève Amara Kanté, le père de Souleymane et le confie, avec d'autres captifs, à des marabouts de Sumankoï, localité sise près de Kankan, capitale

⁹ Karamoko Bamba, Bamako, 18.12.1995, Sayon Traoré, Bamako, 21.12.1995.

¹⁰ Sur ce point voir nos *Négociants de la savane*, *op. cit.* ainsi que nos *Logiques métisses*, *op. cit.*

musulmane de la Haute-Guinée¹¹. C'est dans ce village rapidement placé, comme l'ensemble de la zone, sous domination française, qu'Amara Kanté poursuit ses études coraniques puis crée lui-même sa propre école et fonde une famille au sein de laquelle Souleymane Kanté voit le jour en 1922. Suivant les traces de son père, le jeune Souleymane fréquente l'école coranique et franchit les différents échelons du cursus en s'initiant tout d'abord au Coran (*kuranakalan*) puis en approfondissant sa connaissance de la grammaire arabe (*kitabukalan*). La mort précoce d'Amara Kanté, en 1941, alors que Souleymane n'a que dix-neuf ans introduit un bouleversement au sein de la famille. La réputation de l'école coranique d'Amara Kanté ne survit pas, en effet, à la réputation de son fondateur, ce qui contraint les frères de Souleymane à se consacrer davantage à l'agriculture et pousse le dernier à "partir à l'aventure" tout en conservant un œil sur l'école créée par son père. Il se rend ainsi, dans un premier temps, à Kouroussa, en Haute-Guinée, puis en Côte-d'Ivoire et s'établit comme marabout et marchand de cola à Bouaké, qui, à cette époque, est la plaque tournante du commerce de la cola entre les zones productrices de la forêt et les zones de consommation de la savane¹².

Le moment réactif

Son séjour à Bouaké, en 1944, est marqué par plusieurs événements importants : il apprend le français auprès d'un Ivoirien, il se sert d'un livre bilingue arabe-français pour traduire "cent mots" français en langue maninka d'après l'arabe et enfin tombe sur l'article d'un journaliste libanais consacré aux langues africaines.

Dans un article écrit en arabe où il était fait état des difficultés que rencontraient les Libanais émigrés en Afrique dans le domaine de l'éducation des enfants, le journaliste Kamal Marwa mettait notamment l'accent sur le caractère essentiellement oral des langues africaines, caractère oral lié, selon lui, à l'absence de grammaire. Allant plus loin, il comparait les idiomes africains au piaillement¹³ des oiseaux, accentuant ainsi le caractère inarticulé de ces langues et

¹¹ Sur la politique musulmane de Samori au Wasolon voir, J.-L. Amselle et al., "Littérature orale et idéologie. La geste des Jakite Sabashi du Ganan (Wasolon, Mali)", *Cahiers d'études africaines*, 73-76, XIX-1-4, pp. 381-433.

¹² Cf. J.-L. Amselle, *Les négociants de la savane*, *op. cit.*

¹³ "Cette invention (l'alphabet n'ko) est un cri de révolte contre un article publié en 1944 par le journaliste libanais Kamari Marois qui écrivait en substance : "l'Africain est comme un oiseau. Il n'a pas d'écriture. Il ne fait qu'émettre des piaillements que le vent emporte". Mamadi Keita, "Conférence-débat sur l'alphabet n'ko", *Felou Express* (Kayes), n°8, p. 6.

ouvrant ainsi la voie à l'espace de déploiement de la thématique de la "guerre de l'écriture" tel qu'elle est formulée par les adeptes du n'ko¹⁴.

A l'instar de Blyden choqué par les propos infâmantés tenus par le Commander Foote sur les Noirs¹⁵, Souleymane Kanté est humilié par les considérations péjoratives de Kamal Marwa sur les langues, et partant, sur les cultures africaines. Mais à la différence de Blyden qui est confronté aux déclarations racistes d'un Européen, Souleymane Kanté est, pour sa part, interpellé par un Libanais, c'est-à-dire par un personnage qui symbolise parfaitement, en tant qu'Arabe appartenant à une communauté marchande arrivée dans les fourgons du colonisateur français et occupant de surcroît une position supérieure à celle des "dioulas" dans le commerce colonial, la figure du traître. Et c'est pourquoi, si le fondateur du N'ko et ses disciples n'auront de cesse de définir leur mouvement à la fois comme anti-européen et anti-arabe, leur cible de prédilection demeurera la langue et la culture arabes et ceci par mesure de rétorsion envers celui qui aura le plus attenté à leur dignité d'Africains. Si l'on doit définir le N'ko comme un mouvement anti-colonialiste, c'est davantage par rapport au colonialisme arabo-musulman qu'au colonialisme européen qu'il revêt cette caractéristique et c'est en cela qu'il est pleinement afrocentriste.

La lecture de l'article de Kamal Marwa, moment fondateur de l'alphabet n'ko en ce qu'il est constitutif du sujet de l'écriture, provoque, par réaction, chez le jeune Souleymane Kanté un véritable transfert d'imputation, transfert qui l'amène à retourner contre la langue et la culture arabes et secondairement contre l'alphabet latin les reproches que le journaliste libanais adressait aux langues africaines.

En continuant à dérouler la chaîne narrative du mythe de fondation du N'ko tel qu'il est dit par ses disciples, on apprend que pendant la nuit qui suit la lecture de l'article incriminé, S. Kanté tente en vain de transcrire certains termes malinké en arabe et de rédiger une grammaire de cette langue à l'aide de cet alphabet. Cet échec est à mettre au compte de l'incapacité de l'écriture arabe à noter les tons de la langue malinké ainsi que du caractère "désorganisé" de la langue et de la culture arabes, trait qui s'étend d'ailleurs à d'autres langues et cultures de l'Afrique blanche comme la langue tamasheq et la culture touareg notamment (*burudamen*). A l'appui de cette opinion, les disciples de S. Kanté indiquent, par exemple, la trop grande fréquence des synonymes dans la langue arabe ainsi que le caractère "tournant" du

¹⁴ Karamoko Bamba, Bamako, 18/12/1995; Sayon Traoré, Bamako, 19 et 21/12/1995.

¹⁵ Cf. Chapitre III.

calendrier musulman, caractère qui aurait “désorganisé” le calendrier malinké tel qu’il existait avant Sunjata. Bien sûr, on pourrait s’étonner d’un jugement qui décline le calendrier musulman au profit un calendrier malinké supposé lui-même fixe, en se servant en réalité du calendrier grégorien comme étalon de mesure du temps, si l’on n’avait présent à l’esprit que la langue et la culture arabes constituant, pour S. Kanté, l’ennemi principal, celui-ci joue en quelque sorte la culture européenne contre la première¹⁶. Les propos du fondateur du N’ko sont, à cet égard, dénués de toute ambiguïté :

“Par conséquent, notre calendrier ne serait pas difficile à mettre au point s’il était lié à celui de Jésus-Christ. En effet, avant l’assemblée de Kurukan Fuga, la méthode dont se servaient nos ancêtres pour calculer les années était alignée sur les saisons et les années chrétiennes, c’est-à-dire 365 jours 1/4, soit 10 jours de plus que l’année musulmane. C’est Sunjata qui introduisit l’année, le mois et la semaine arabes au Manden en 1236, au cours de l’assemblée de Kurukan Fuga. En laissant de côté, l’islamisation du Manden ainsi que la méthode islamique de calcul des années introduites par Sunjata, il reste que même de nos jours, notre peuple n’observe en aucune façon le mois ou l’année islamiques, à l’exception des coutumes musulmanes telles que le jeûne, le pèlerinage et les sacrifices... En dehors de ces coutumes, nous établissons notre calcul de l’année selon l’ancienne méthode, c’est-à-dire selon les saisons”¹⁷.

Les tentatives de transcription de la langue malinké à l’aide de l’alphabet latin constituent la seconde phase du moment réactif conduisant à l’invention de l’alphabet n’ko. Cette seconde phase a pour toile de fond la Gold Coast (Ghana actuel) où S. Kanté se rend en 1947. Dans ce pays, il apprend l’anglais et découvre des traductions de la Bible en langues fanti et ashanti. Se lançant à son tour dans la transcription du malinké à l’aide de caractères latins, il doit bientôt renoncer en raison de l’incapacité de cet alphabet à noter les tons. Symétrie négative parfaite donc, qui se retrouve dans la symétrie positive parfaite de l’alphabet n’ko. Selon son fondateur en effet :

¹⁶ Karamoko Bamba, Bamako, 18.12.1995.

¹⁷ S. Kanté, *Histoire des Mandingues* (ma traduction).

“Le N’ko, comme l’arabe, s’écrit de droite à gauche, mais comme le latin, il s’écrit avec deux sortes de lettres, les voyelles et les consonnes, et c’est ainsi qu’il est indépendant car il n’est ni occidental, ni oriental. Il se base donc sur une neutralité positive”¹⁸.

Mais la revendication de l’arabe et du latin comme sources exclusives de l’écriture n’ko masque les autres composantes de cet alphabet telles qu’elles sont indiquées par ses disciples. En effet comme beaucoup d’inventeurs ou de ré-inventeurs de systèmes d’écriture, S. Kanté est présenté comme un personnage qui se serait servi de l’ensemble du matériel disponible à son époque. A l’instar du prophète bété Frédéric Bruly-Bouabré qui, sous la double influence de Th. Monod et de Cheikh Anta Diop¹⁹ a confectionné un syllabaire en s’inspirant de vestiges lithiques revêtus de graphismes dont la signification s’était perdue²⁰, S. Kanté aurait pris appui sur des plans de bataille de l’armée de Sumanoro²¹, sur les signes de la société initiatique du komo, voire même sur les hiéroglyphes égyptiens pour dessiner certaines lettres de son alphabet. L’utilisation de ces médiums graphiques mystérieux ou de ces “pierres d’attente” rechargés de nouvelles significations par l’opérateur scripturaire, assimilé parfois à un poète à la recherche de rimes difficiles²², dessine ainsi, dans le cas qui nous intéresse ici, une sorte de triangle herméneutique qui relie l’Egypte pharaonique à la société initiatique du komo et à l’alphabet n’ko.

¹⁸ *Méthode pratique d’écriture n’ko* par Kanté Souleymane, Kankan, 1961. On remarquera la tonalité très “Conférence de Bandung” de cette déclaration.

¹⁹ Accueilli à Dakar par Th. Monod alors directeur de l’IFAN, Frédéric Bruly Bouabré se serait lancé dans la confection de son syllabaire après avoir assisté à une conférence de Cheikh Anta Diop dans laquelle ce dernier aurait proclamé la nécessité de sauvegarder les langues africaines. Sur ce point, je renvoie à l’exposé fait par J.-P. Thibeau dans notre séminaire de l’EHESS le 24 Février 2000.

²⁰ Th. Monod, “Un nouvel alphabet ouest-africain : le bété (Côte d’Ivoire)”, *Bulletin de l’IFAN.*, t. XX, sér. B, nos 3-4, 1958, pp. 432-440. On pourrait étendre la notion de “trophe du livre qui parle” de Gates au matériel lithique pour rendre compte de ces “pierres qui parlent”. B. Gérard mentionne ainsi l’existence de lithophones chez les Kurumba du Burkina Faso, *op. cit.*, p. 155. Sur le plan littéraire, il faut noter que l’oeuvre de Sony Labou Tansi, en particulier son roman *Les yeux du volcan* (Paris, Le Seuil, 1988), fourmille de références à des pierres chargées de significations mystérieuses. Je remercie N. Martin-Granel d’avoir attiré mon attention sur ce point. Enfin sur la “grammatologie” des pierres dans l’islam, voir J. Dakhli, *Le divan des rois. Le politique et le religieux dans l’islam*, Paris, Aubier, 1998, pp. 158-160.

²¹ S. Magassouba, *Le n’ko*, *op. cit.*

²² “Je travaillais comme un poète cherchant des rimes difficiles”, F. Bruly-Bouabré, cité par Th. Monod, *ibid.*, p. 435. Curieusement, dans son livre consacré aux prophètes ivoiriens J.-P. Dozon ne souffle mot de F. Bruly-Bouabré. J.-P. Dozon, *La cause des prophètes, politique et religion en Afrique contemporaine*, Paris, Le Seuil, 1995.

Le triangle herméneutique²³

Mamadi Diané

hiéroglyphes égyptiens

alphabet n'ko

Youssouf Tata Cissé

Mamadi Diané

Seydou Magassouba

signes du komo

La dernière source mentionnée par les disciples de S. Kanté est celle du syllabaire vaï inventé au XIXe par un prophète de Sierra Leone. Elaboré à partir d'une langue proche du konian, idiome qui présente certaines similitudes avec le malinké, le syllabaire vai aurait été utilisé par S. Kanté dans ses tentatives de transcription sans toutefois être retenu par lui en raison d'un nombre de signes trop élevé ainsi que de l'absence de la lettre "r"²⁴. Il n'est peut-être pas impossible néanmoins de déceler une trace de l'écriture vaï dans le "syllabaire n'ko" tel qu'il a été publié par Ibrahima Kanté²⁵ ainsi que dans le processus qui aurait conduit à l'invention de cet alphabet.

²³ Sources : Mamadi Diané, Le Caire, 30.3.1997, Y. T. Cissé, Bamako, 9.12.1996, également Y. T. Cissé, *La confrérie des chasseurs malinké et bambara*, Paris, Éditions Nouvelles du Sud, Arsan, 1994, S. Magassouba, *op. cit.*

²⁴ Mamadi Diané, Le Caire, 30.3.1997.

²⁵ *Syllabaire N'ko-Français*, Tome I par Kante Ibrahima, 1994.

La révélation

On a déjà vu plus haut que le calendrier grégorien avait été réapproprié par S. Kanté qui en avait fait en quelque sorte un trait authentique de la culture malinké. C'est dans le droit fil de cette réappropriation qu'il situe chronologiquement l'invention de son alphabet puisqu'il la situe très précisément le 14 avril 1949, date à laquelle il se trouve à Bingerville, en Côte d'Ivoire.

Comme dans les autres cas de prophétisme scripturaire, l'invention de l'alphabet n'ko par Souleymane Kanté intervient en effet dans le cadre d'une révélation analogue à celle de Moïse recevant les Tables de la Loi ou à celle de Mahomet recueillant les paroles de Dieu. Recevant, dans un premier temps, un alphabet comprenant cent signes - nombre intermédiaire entre le syllabaire vaï et le N'ko -, S. Kanté aurait réduit, dans un second moment, le nombre de lettres à vingt-six. Cet alphabet phonétique composé de sept voyelles et de dix-neuf consonnes s'inspire à l'évidence de l'alphabet latin mais également et contrairement aux affirmations de certains de ses adeptes de l'alphabet arabe

Créé pour relever le "défi de l'écriture en Afrique", défi lancé en l'occurrence par le journaliste libanais Kamal Marwa, l'invention de l'alphabet n'ko s'inscrit directement dans un contexte prophétique, sinon spécifiquement ivoirien²⁶ du moins ouest-africain, voire mondial, qui lui donne tout son sens. Si, comme on l'a vu, S. Kanté s'est inspiré d'écritures existant précédemment pour confectionner son propre alphabet, il est également probable que la forme qu'a revêtue cette invention n'est pas indépendante de toute la série des prophétismes qui ont vu le jour dans cette région depuis la première moitié du XIXe siècle et dont certains ont pour origine le continent américain. Pas plus qu'il n'a travaillé seul dans le domaine de l'écriture, il n'a oeuvré de façon indépendante dans celui de la révélation. A cet égard, c'est sans doute à l'intérieur d'une chaîne de transmission prophétique, dont les fondateurs ne sont d'ailleurs pas tous des Africains, qu'il faut replacer son entreprise visionnaire. L'on a déjà évoqué la parenté qui unit la démarche réactive de l'Antillais Blyden au "ressentiment" de S. Kanté.

²⁶ A cet égard, on peut s'étonner qu'A. Mary donne ce qualificatif à une chronique d'ailleurs excellente tout en mettant l'accent sur le caractère "international" des prophètes en question : Blyden est un Antillais vivant en Afrique, Harris a un parcours libéro-ivoiro-ghanéen, S. Kanté est un "sujet" français, originaire du territoire de la Guinée et qui "fait" sa révélation en Côte-d'Ivoire, etc... "La tradition prophétique ivoirienne au regard de l'histoire", *Cahiers d'études africaines*, 145, XXXVII, 1997, pp. 213-223. Cette remarque vaut d'ailleurs également pour le livre de J.-P. Dozon, *op. cit.*, pp. 76-77, 257 n. 1. Pour ce dernier, l'existence d'une corrélation étroite entre économie de plantation et prophétisme a prévenu l'apparition de ce dernier phénomène

Mais il y a peut-être plus que cela dans la mesure où l'on a pu mettre en évidence l'influence qu'ont exercé la vie et l'oeuvre de ce même Blyden sur William Wade Harris, figure majeure du prophétisme ouest-africain et fondateur d'une Eglise indépendante au sein de laquelle s'est épanouie la carrière d'Albert Atcho²⁷.

Est-ce d'ailleurs totalement l'effet d'un hasard si la "révélation" de Souleymane Kanté se produit à Bingerville, au coeur du pays ébrié, en 1949, dans la région dont Albert Atcho est originaire et à l'époque où son activité se déploie²⁸? Il y a là sans doute plus qu'une coïncidence et même si l'invention de l'alphabet n'ko fut un processus long et collectif, le fait que le prophète ou ses disciples aient assigné ce lieu et cette date à la fondation de leur mouvement, traduit peut-être la volonté d'inscrire ce dernier dans une filiation prophétique non seulement ivoirienne mais aussi, et plus largement, ouest-africaine voire globale.

Traduttore, traditore

L'entreprise de Souleymane Kanté s'inscrit dans le cadre d'un véritable projet de type platonicien dans lequel l'invention d'un alphabet ainsi que la traduction et la rédaction de toute une série d'ouvrages visent à assurer une reproduction fidèle de la réalité ou à rectifier une traduction erronée de cette dernière. C'est en ce sens qu'il faut entendre la devise du mouvement n'ko : "La lumière a pointé à l'horizon ; lumière de la transcription des connaissances dans la langue maternelle". La lumière procurée par l'alphabet n'ko et qui est symbolisée par la lampe-tempête figurant sur les documents diffusés par l'association s'oppose ainsi aux ténèbres de l'ignorance. En mettant en oeuvre une transcription fidèle de la réalité, Souleymane Kanté entend faire sortir ses contribuables malinké, et plus largement ses "frères" africains, de la caverne dont ils sont prisonniers et par là même relever le défi qui a été lancé par le journaliste libanais aux langues et aux cultures africaines.

C'est dans le domaine de la transcription des langues africaines en général et de la langue malinké en particulier que s'exerce en premier lieu cette opération de rectification. Si S. Kanté s'en prend aux alphabets arabe et latin, c'est qu'il leur reproche, à juste titre, d'être inaptes à noter les tons de sa propre langue. L'alphabet n'ko, qui répond à cette attente, est

dans le nord de la Côte-d'Ivoire et en milieu musulman. Le prophétisme scripturaire n'ko contredit cette affirmation.

²⁷ Mary *op. cit.*

²⁸ *ibid.*, p. 104.

donc une invention à mettre au crédit de son auteur puisqu'elle anticipe d'une bonne dizaine d'années sur les travaux des linguistes occidentaux qui ne se lanceront dans cette entreprise que dans les années 1960. Mais le souci de rectification linguistique manifesté par S. Kanté ne concerne pas uniquement le caractère tonal du malinké, il touche également à la transcription des termes de cette langue en général et notamment à la déformation que leur ont fait subir les Arabes et les Européens. Ainsi : "les gens du Wuduma nomment leur pays Manden mais les Maraka prononcent ce terme Mali, parce que le "d" et le "e" ne peuvent être écrits dans leur alphabet. Le Blanc qui a traduit le témoignage oculaire des Arabes a conservé le terme Mali parce que c'est ainsi qu'il l'avait vu écrit en arabe et c'est pourquoi le terme Mali a prévalu sur celui de Manden dans toutes les descriptions. La transformation du terme Mandenka en Malinké par les Blancs vient, quant à elle, de la prononciation maraka parce que tous les noms de la langue mandenka qui se terminent par "ka" sont prononcés en maraka "ké" comme dans Khasonké, Jakhanké, Futanké, Kankanké, Bamakoké, etc. Ainsi de même que les Maraka emploient le terme Mali plutôt que celui de Manden, utilisent-ils, lorsqu'ils font référence au peuple, celui de Malinké"²⁹.

Là encore on peut mettre à l'actif de S. Kanté cette volonté de rectification du sens, laquelle trouve d'ailleurs un prolongement dans le souci de faire resurgir des termes malinké anciens qui auraient disparu ou auraient été recouverts par des alluvions arabes et européennes. Ainsi les termes *dofo* ou *tumadoya*, termes authentiquement malinké, doivent-ils avoir le pas sur le terme d'origine arabe *tarikou* pour désigner l'histoire, et c'est dans le même sens qu'il faut interpréter l'utilisation de concepts politiques comme *kurufaba* (fédération) ou *kafo bolo*, termes dont on ignore d'ailleurs s'ils existaient véritablement dans le vocabulaire ancien ou s'ils ont été purement et simplement inventés par S. Kante lui-même. Quoi qu'il en soit, cette question est secondaire par rapport au sens pointé par une démarche qui se veut elle-même liée à la quête farouche d'une identité malinké et plus largement négro-africaine. C'est en ce sens qu'il faut comprendre les affirmations de l'inventeur du N'ko relatives au caractère intraduisible des contes malinké ou à la pratique déjà mentionnée consistant à décomposer certains mots en syllabes, en particulier les noms propres (patronymes, toponymes) et de recombinaison ces derniers afin d'en saisir ou d'en retrouver le sens authentique. De même la mystique des nombres telle qu'on peut la voir à l'oeuvre dans les textes de Souleymane Kanté participe d'une entreprise qui vise à accéder au sens intime des

²⁹ *Histoire des Mandingues, op. cit.* (ma traduction).

choses. Il y a là, à l'oeuvre, une véritable herméneutique locale, même si cette dernière est étroitement liée à la littérature arabo-musulmane, herméneutique qui vise à purifier la culture malinké des apports extérieurs afin de la régénérer et de la hisser au niveau des autres cultures voire même de dépasser celles-ci, notamment dans le domaine scientifique. Mais paradoxalement la culture malinké étant liée de façon consubstantielle à la culture arabo-musulmane, il s'agit également dans l'esprit de certains des adeptes du N'ko de purifier la culture arabo-musulmane des apports maghrébins et juifs de sorte que se profile, au moins dans un premier temps au sein de ce qu'on pourrait nommer la philosophie n'ko, une recherche de la séparation des différentes cultures qui donne tout son sens aux propos de S. Kanté relatifs aux métis et à la question du métissage.

Une théorie ambiguë du métissage

Bien que S. Kanté exprime des vues discordantes sur la question du métissage et des mariages mixtes, l'on verra que ces positions apparemment contradictoires recèlent en fait une logique profonde dans la mesure où celle-ci rend compte des différents niveaux auxquels il se situe.

Sur le plan des relations interculturelles ou inter- raciales, son attitude est très claire : il s'insurge contre ceux qui abandonnent leur propre culture au profit d'une culture étrangère, en l'occurrence la culture malinké pour la culture européenne. Cet abandon engendre en effet l'apparition d'un sentiment d'infériorité (*kisikasa*) chez ceux qui se déculturent et il induit symétriquement du mépris chez les membres de la culture dominante. C'est ainsi que les métis (*jantara*) d'hommes blancs (européens) et de femmes noires sont amenés à rejeter la culture de leurs mères et à adopter la culture et la religion de leurs pères. Ce rejet de la culture africaine, alors qu'ils ont été en général abandonnés par leurs géniteurs, les conduit même à refuser d'épouser des femmes noires sauf en cas de nécessité absolue. Cette situation de rejet et de mépris envers les métis, situation qui est liée à la situation coloniale, se retrouve dans le cadre des relations inter- raciales entre les différentes populations africaines. Ainsi les métis fula du Wasolon ont rejeté leurs origines noires pour s'identifier aux Fula alors qu'ils ne possèdent bien souvent pas un seul cheveu fula (lisse) sur la tête, que leur peau n'est pas blanche et qu'ils ne parlent pas un seul mot de langue fula. S. Kanté ne peut toutefois s'empêcher de

constater que ce snobisme des Fula du Wasolon ne les protège pas pour autant du mépris que les Fula authentiques leur témoignent.

Le métissage apparaît donc pour lui comme une source de déculturation, de dégénérescence et d'abâtardissement, phénomène qui se retrouve dans le dernier exemple auquel il a recours, celui des intermariages entre les Wankara, ancêtres des Mande actuels et les Krogba, ces Pygmées qui seraient les premiers occupants du pays malinké. Ces unions, qui seraient par ailleurs à l'origine de l'ethnie temne de Sierra Leone, auraient en effet occasionné une baisse de la taille des populations mande dans leur ensemble.

Ainsi voit-on se dessiner en filigrane de cette théorie du métissage, la raciologie implicite de S. Kanté : celle-ci s'appuie toujours sur des couples d'oppositions : Arabes-Européens, Peuls-Noirs; Wankara-Krogba et elle a pour fonction d'instaurer une hiérarchie entre des types différents de populations, notamment entre les populations de l'intérieur plus développées et les populations côtières plus sauvages. Ce schème de la théorie des races et de la conquête qui correspond au rejet des bâtards (*nyamogoden*) par les Mande et que l'on retrouve d'ailleurs chez les auteurs coloniaux n'empêche cependant pas S. Kanté d'exprimer des vues totalement opposées sur les mariages entre parents à plaisanterie et entre membres de castes distinctes. Ainsi s'élève-t-il contre la constitution mise en place par Sunjata lors de l'assemblée de Kurukan Fuga, constitution qui prohibe les unions entre parents à plaisanterie (*senanku*) d'une part et entre nobles (*tontigi*) et gens de caste (*nyamakala*) d'autre part en montrant que les distinctions de caste ne sont que des distinctions d'ordre professionnel et ne doivent donc prévenir en aucun cas les unions entre castes différentes. Le fondamentalisme culturel ou racial de S. Kanté trouve donc rapidement ses limites lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de son propre groupe et de même qu'il a réuni en une seule catégorie les marabouts et les gens de caste (*tontan*) de même entend-il favoriser les mariages entre ce groupe et les autres composantes de la société malinké.

C'est donc dans le cadre d'une raciologie ou, ce qui revient au même, d'une théorie du métissage à géométrie variable que S. Kanté et ses disciples vont définir leur doctrine.

La vie et l'oeuvre de S. Kanté

Si l'on continue de dérouler la bio-bibliographie mythique de S. Kanté postérieure à la révélation de 1949, l'on a une idée précise, sinon de la stratégie éditoriale de l'auteur lui-même

du moins de la façon dont ses disciples entendent configurer la vie et l'oeuvre de leur maître et développer leur mouvement. Prenons à cet égard un dépliant publié par l'association ICRA N'ko et extrayons-en une citation qui illustrera notre propos.

“Pendant 38 ans de pratique, l'alphabet n'ko a permis à Dr Kanté et à ses disciples la traduction et la transcription d'ouvrages dans les domaines divers : science, technique, littérature, histoire, géographie, théologie, instruction civique, morale, etc.

En plus de l'alphabet, Dr Kanté a inventé 9 signes pour inscrire les chiffres de base à la numération. Il a écrit 9 livres d'apprentissage n'ko, 14 livres de lecture, 24 livres de littérature, 3 romans, 46 livres d'histoire, 25 livres de science, 10 livres de calcul, 4 livres de philosophie, 38 livres de théologie, y compris le dictionnaire de 32 500 mots et la traduction intégrale du Saint Coran en langue Maninka. En plus de l'alphabet n'ko et sa numération, le savant Kanté a fait des recherches approfondies dans le domaine de la médecine traditionnelle et la pharmacopée. Dans cette perspective, il a recensé 2 874 plantes et herbes médicinales pouvant traiter 317 maladies tropicales”.

Au sein de cette oeuvre multiforme, peut-on repérer quelques lignes de force ? Il nous semble que les ouvrages de Souleymane Kanté, qui sont de taille très différente et dont beaucoup n'ont pas encore été publiés, tournent autour de deux axes principaux : la sauvegarde de la civilisation malinké d'une part et la régénération de cette dernière au contact des civilisations arabo-musulmane et européenne d'autre part. Sans qu'il soit toujours possible de distinguer les oeuvres qui appartiennent au premier genre de celles qui relèvent du second, on peut néanmoins ranger à coup sûr les ouvrages historiques dans la première catégorie³⁰. Tous ces ouvrages ont en effet pour but de faire échapper la culture malinké, et les cultures africaines en général, à la malédiction de l'oralité qui pèse sur elles. En fixant par écrit la tradition orale, ce que Souleymane Kanté reproche à Sunjata de n'avoir pas fait, on pourra non seulement sauver le patrimoine mandé mais également démontrer, par exemple, l'antériorité de la “Constitution” de Kurukan Fuga sur le *Bill of Rights* anglais de 1689 ou sur la *Déclaration française des Droits de l'homme et du citoyen de 1789*³¹.

³⁰ Outre le “Précis de l'histoire de l'empire Soso” et L'histoire du Grand Manden” déjà mentionnés, S. Magassouba, *op. cit.* fournit la liste suivante : “L'Histoire du Wagadu”, “L'histoire du Songaï”, “Les décisions de la charte de Kurukan Fuga”, “L'histoire du Futa Jalon”, le “Traité d'histoire de Condé Bourama Sidibé”, le “Traité d'histoire d'El Hadj Omar Tall, le “Traité d'histoire d'Alfa Yaya Diallo”, “L'Almamy Samory Touré”, “Les Maninka du Baté”, “L'histoire de Segou et de Kaarta”, “L'histoire de Kéné Dougou (Sikasso)”, “Le pays mossi”, “Le pays haoussa”, “Les Peuls Jantara du Wasolon”, “Le Liberia”, “Le pays dioula”, “Les Akan”.

³¹ Voir ch. VI.

A ce même genre appartiennent également les oeuvres littéraires et linguistiques de Souleymane Kanté tels que les romans, poèmes, recueils de contes (*toli*), de proverbes (*sanda*), de salutations, l'étude portant sur la signification des patronymes (*jamu*) ainsi que le dictionnaire et la grammaire manden.

Il faut enfin signaler comme relevant de cette catégorie, les livres de pharmacopée et de médecine qui, comme on l'a vu plus haut, sont soigneusement gardés par les fils et les disciples de S. Kanté et dont le caractère ésotérique est renforcé par l'utilisation d'une langue secrète (*do*). Sauvegarde, élucidation et rectification du sens de la culture malinké tels semblent être les mots d'ordre auxquels répond la rédaction de ces ouvrages. Mais cette culture doit en même temps relever le défi des autres cultures, en particulier celui de sa soeur jumelle la culture musulmane et c'est à ce défi que correspond une autre série de travaux traduits ou écrits par S. Kanté.

C'est en effet sous le signe de la régénération de la culture manden qu'il faut placer toute la série de traductions entreprises par le fondateur du N'ko. La traduction du Coran, et des Hadiths en malinké en premier lieu, a pour but de diffuser largement la religion musulmane à laquelle très peu d'Africains, en dehors des lettrés en arabe, ont directement accès. En lisant le Coran ou les Hadiths dans leur langue maternelle, le commun des mortels pourra s'approprier l'islam, l'indigéniser en quelque sorte, et en faire un élément de symbiose avec la culture malinké. D'idole qu'il était entre les mains des marabouts et des maîtres d'école coranique, le Coran deviendra un instrument de communication entre le monde mande et la religion musulmane. A ces traductions des livres sacrés, il convient d'adjoindre les manuels d'apprentissage de l'islam et de l'arabe à partir du N'ko, ouvrages qui viennent compléter les connaissances des fidèles.

De cette volonté de régénération de la culture malinké participent également toutes les traductions d'ouvrages occidentaux effectuées par S. Kanté. Parmi cette liste, on peut mentionner les travaux de droit ou de science politique, de médecine, de botanique, de géographie, de zoologie, de mathématiques, d'astronomie, sans qu'on sache exactement ce qu'ils contiennent puisqu'ils n'ont pas encore été traduits mais dont on peut supposer qu'ils témoignent d'une volonté d'appropriation du savoir occidental à des fins de valorisation de la culture malinké. Là encore se manifesterait l'utilisation d'éléments extérieurs pour raviver les couleurs d'une culture malinké "déjà là" et qui serait, en quelque sorte, en attente de sa propre signification.

L'invention de l'alphabet n'ko et la rédaction ou la traduction de toute une série de publications recourant à cette écriture va modifier l'équilibre des forces qui régissait, en Afrique de l'Ouest, les relations entre les lettrés arabo-musulmans (ulamas) et les masses plus ou moins islamisées.

L'itinéraire d'un combattant de l'écriture

Jusqu'en 1958, malgré de brefs voyages en Guinée, S. Kanté séjourne en Côte-d'Ivoire, à Abidjan où il poursuit ses activités commerciales et maraboutiques et commence à former ses premiers disciples. L'apprentissage du N'ko est d'ailleurs calquée sur le modèle maraboutique : le maître forme ses élèves un par un et divulgue son savoir par le biais de textes manuscrits recopiés à la main. Ce n'est qu'au moment de l'indépendance de la Guinée qu'il regagne son pays natal, choisissant de se fixer à Kankan non loin de l'endroit où il a vu le jour. Il continue alors de pratiquer conjointement l'enseignement coranique et celui du N'ko mais doit interrompre ses activités de marchand, à partir de 1964, date à laquelle le gouvernement guinéen interdit le commerce privé. Ruiné, S. Kanté décide alors d'axer tous ses efforts sur la diffusion de son alphabet, mais celle-ci est freinée par la résistance des ulamas de Kankan qui détiennent leur pouvoir du monopole qu'ils exercent sur la langue arabe et qui voient d'un mauvais oeil l'apparition d'une traduction et d'une transcription du Coran en malinké et utilisant des caractères n'ko. Il n'a pas plus de chance du côté des autorités gouvernementales : tentant de faire accepter son alphabet comme mode de transcription officiel des langues guinéennes, il se heurte au refus de Sekou Touré qui craint que l'adoption du N'ko, fortement connoté malinké, n'attise les rivalités ethniques. Seuls les Sunni-Wahhabi de Kankan et les habitants de la zone forestière réservent un bon accueil à l'alphabet n'ko : les premiers parce que l'usage du N'ko leur permet de court-circuiter les marabouts, et donc d'avoir accès directement à l'islam, les seconds parce qu'ils échappent davantage à l'emprise des clercs musulmans que les habitants de la capitale de la Haute-Guinée. Néanmoins pendant longtemps, que ce soit à Kankan ou dans les régions forestières, seules les populations maninka s'alphabétisent en N'ko. Le retour au pays du fils prodigue n'a donc pas été un franc succès et les relations avec le régime de Sékou Touré s'envenimant, S. Kanté décide, en 1977, de quitter la Guinée pour se rendre au Mali

Arrivé à Bamako, il poursuit son prosélytisme, donnant des conférences et formant ses premiers disciples maliens, lesquels deviendront ultérieurement les cadres du mouvement n'ko au Mali. Il tente également de faire adopter son écriture par le gouvernement malien, mais pas plus que son homologue guinéen, la DNAFLA, le service d'alphabétisation fonctionnelle des adultes ne retient le N'ko, lui préférant l'alphabet latin comme système de transcription officiel des langues nationales. S. Kanté connaît alors des jours difficiles ; il est décrit par ses disciples comme un personnage dont le "boubou sale" et le "regard fou" inquiètent ses interlocuteurs.

En 1982, il quitte Bamako pour Abidjan, en Côte-d'Ivoire, pays dans lequel il demeure jusqu'en 1984. Au cours de son séjour, il réussira à faire modifier le système de transcription de la langue dioula, mais ceci ne suffira pas à le retenir en Côte d'ivoire et profitant de la disparition de Sekou Touré, il regagne son pays natal et y passe les dernières années de son existence entouré de ses disciples. Un an avant sa mort, survenue à Conakry, en 1987, ceux-ci créent l'association ICRA-N'Ko dont le rôle est de venir en aide à son fondateur et d'assurer la pérennité du mouvement.

Le mouvement n'ko

En réponse à l'article du journaliste libanais qui avait été considéré comme une provocation par Souleymane Kanté, le but premier de l'association ICRA-N'ko (Impulsion, Coordination des Recherches sur l'Alphabet N'ko) est de "relever le défi de l'oralité"³². Il s'agit également d'"assurer la promotion des langues et cultures africaines et de vulgariser la science et la technique en s'appuyant sur les langues nationales". Pour mettre en oeuvre ce programme, les dirigeants de l'association se proposent d'alphabétiser les couches citadines et particulièrement les commerçants, d'approfondir les connaissances des néo-alphabètes dans le domaine de l'arithmétique et de la théologie notamment, et enfin d'initier les lettrés qui se servent de l'alphabet latin, arabe ou slave pour en faire des formateurs qui, à leur tour, diffuseront le N'ko au sein des masses citadines et rurales. Parallèlement à ce travail d'alphabétisation, les membres du N'ko, en s'appuyant sur les traités de pharmacopée et de médecine de S. Kanté, initient un programme de formations de thérapeutes qui doivent

³² Statuts de l'association ICRA-N'ko, Conakry, septembre 1995.

poursuivre le travail de classement des plantes entrepris par leur maître et se lancer dans la production artisanale de médicaments en recourant à des substances locales.

Depuis la mort de S. Kanté, ce programme a été largement mené à bien dans les principaux pays d'Afrique de l'Ouest qui abritent de fortes communautés mandingues. En Guinée, le mouvement est puissamment implanté. Il regroupe plusieurs milliers d'adeptes, principalement dans la région de Kankan, berceau du mouvement n'ko, mais également en forêt chez les Kissi établis autour de N'Zérékoré et anime un réseau fortement structuré de thérapeutes. En Côte-d'Ivoire, le mouvement qui s'appuie sur la pratique du dioula comme langue véhiculaire, est représenté dans la plupart des grandes villes mais est secoué par des conflits opposant ceux de ses membres qui sont Wahhabi aux autres musulmans.

Les associations n'ko du Mali

Enfin au Mali où a été réalisée l'enquête la plus approfondie, les disciples de S. Kanté, qui sont à la tête de plusieurs associations, déploient une activité intense dans l'ensemble de la zone linguistique bambara-malinké. L'"Association pour le rayonnement du Manding" (*Manden Yelenya Dè*) dont la devise est "Connaissance, Travail et Equité" comprend un millier de membres. Elle est implantée à Bamako, Segou, Niono, Koutiala, Sikasso et Kayes et chapeaute les autres associations. Ses dirigeants se consacrent à la mise en oeuvre de la politique d'alphabétisation, dans la Haute-Vallée du Niger notamment, et font oeuvre de prosélytisme en diffusant des brochures et en intervenant à la radio et à la télévision.

L'association des "docteurs" du N'ko³³

L'association *N'ko Yèkonkona Basiya Dè* regroupe les thérapeutes qui exercent leurs activités dans les différents centres de pharmacopée du district de Bamako. Ces thérapeutes pratiquent une médecine qui se veut à la fois moderne et scientifique. Elle prétend en effet reposer sur l'anatomie, la physiologie et la méthode expérimentale et fournir un complément à la médecine d'inspiration occidentale répandue en Afrique. Comme le déclare l'un de ces thérapeutes : "Les médicaments n'ko ont été testés par S. Kanté. Leur toxicité a été vérifiée.

³³ Ce passage reprend à peu de choses près notre article "Le salut par l'écriture, Un prophétisme ouest-africain, le N'ko", *Diogenes*, 177, 1997, pp. 37-53.

Chaque maladie est décrite dans ses livres. Le diagnostic des maladies tel que nous l'établissons correspond aux radiographies et aux analyses du sang"³⁴.

Mise en oeuvre dans des dispensaires calquées sur le modèle européen ou américain et utilisant des signes médicaux modernes tels que les carnets de santé, cette médecine s'oppose aux guérisseurs traditionnels qui prescrivent et vendent leurs médicaments "par terre" et font intervenir la magie incantatoire (*kirisi*) dans leurs consultations.

Le savoir des thérapeutes du N'ko s'appuie sur les traités de pharmacopée et de médecine de S. Kanté qui, comme on l'a vu plus haut, a consacré une bonne partie de son oeuvre aux problèmes de santé. S'inspirant de la médecine mandingue, haoussa, de celle du Liberia ainsi que des livres de "médecine traditionnelle" européenne, le fondateur du N'ko a effectué un travail considérable de classification des plantes médicinales et des maladies, jetant ainsi les fondements d'un corpus qui est approfondi par ses disciples. Ces derniers ont en effet développé les taxinomies créées par leur maître et ont en outre innové par rapport à celui-ci dans le domaine de l'anatomie, de la physiologie et de la pharmacie. En recourant aux apports combinés de la médecine arabe et de la médecine et de la pharmacie occidentales, les "docteurs" du N'ko, ainsi qu'ils se nomment eux-mêmes, entendent dépasser le stade de l'identification des maladies et de la prescription des remèdes artisanaux et passer à la production industrielle de médicaments (sirops et comprimés) fabriqués à partir de plantes locales.

La médecine N'ko apparaît ainsi comme le double produit d'une volonté de rationalisation de la tradi-thérapie africaine, consistant notamment à "écrire les médicaments" selon le propos d'un docteur du n'ko, et d'un souci parallèle d'indigénisation de la médecine occidentale. Le recours à la science européenne n'est d'ailleurs pas perçu comme un simple emprunt mais plutôt comme un révélateur qui permettrait tout à la fois de faire resurgir et de régénérer un savoir africain enfoui comme dans un palimpseste. C'est en effet en termes de régénération que se définit la médecine n'ko, régénération d'un savoir "déjà là" et qui est dévoilé et rajeuni par la mise en contact avec d'autres médecines, régénération des corps par l'application de traitements rationnels offrant la possibilité de surmonter les affres de la modernité. Avec la thérapie du N'ko, l'on touche ainsi au coeur de la doctrine et de la pratique de ce mouvement, c'est-à-dire au mode d'existence de l'authenticité afro-malinké dans le contexte de l'affrontement de cette culture avec l'Occident et le monde arabe. C'est sans doute

³⁴ Brema Malé, Bamako, 20/12/1995.

à cette situation nodale de la médecine qu'il faut attribuer les conditions particulières de la transmission de ce savoir. Alors que l'ensemble de l'oeuvre de Souleymane Kanté et de ses disciples est accessible à quiconque connaît la langue malinké et l'alphabet n'ko, la pharmacopée et la médecine font l'objet, ainsi que cela a déjà été évoqué, d'une langue secrète nommée *do*, qui n'est connue que des seuls docteurs du mouvement. On retrouve cette défense d'une authenticité afro-malinké régénérée dans le domaine politique, où l' "Association Kurukan Fuga" s'efforce de faire prévaloir ses vues.

L'Association "Kurukan Fuga"

Cette association qui tire son nom de la plaine latéritique située entre Bamako et Kangaba, plaine où Sunjata aurait énoncé la "Constitution" de l'empire du Manden, constitue le fer de lance de la branche malienne du mouvement. Elle vise notamment à gagner à ses vues l'élite dirigeante malienne en promouvant une doctrine axée sur la défense des valeurs authentiques de la civilisation malinké. En effet au Mali, où l'une des langues mandingues, le bambara, fait figure de seconde langue officielle et où depuis l'indépendance survenue en 1960, le personnel de l'appareil d'Etat s'identifie largement au monde mandé, le N'ko apporte une contribution de poids à la définition de l'idéologie des dominants.

C'est autour de la signification historique de l'empire du Mali, qui a donné son nom au pays nouvellement indépendant et qui fournit également le paradigme de l'analyse de la vie politique contemporaine, que viennent s'ajuster les principaux thèmes de la doctrine du n'ko. Les figures légendaires de cet empire, Sunjata et Tiramakhan notamment, ont été massivement utilisées par les griots pour chanter les louanges des deux premiers présidents de la République du Mali : Modibo Keita et Moussa Traoré. Depuis 1992, sous la III^e République, le schème impérial acquiert une nouvelle fonction dans le cadre de la mise en oeuvre de la décentralisation qui apparaît comme la réforme majeure du quinquennat du président Alfa Oumar Konaré. Cette réforme consiste à supprimer l'échelon inférieur de l'organisation administrative - l'arrondissement - et à lui substituer une "commune rurale" dotée d'un maire et de conseillers municipaux élus et responsables du budget communal. La philosophie de la décentralisation s'inspire d'une part de modèles occidentaux et de l'expérience qui a été accumulée au sein des "associations villageoises" de la zone cotonnière. Elle correspond d'autre part au désir de bonne "gouvernance" exprimé par les bailleurs de fonds internationaux ainsi

qu'à la volonté du gouvernement malien de déléguer une partie de ses pouvoirs à une "société civile" qu'elle contrôle de plus en plus mal. Mais, par ailleurs, la décentralisation ne saurait être pleinement légitimée sans faire appel à des modèles historiques car aucune réforme d'importance ne peut être entreprise au Mali sans se référer à une expérience du passé, cette expérience fût-elle largement fictive.

Or les dirigeants du N'ko, en particulier ceux qui militent au sein de l'Association Kurukan Fuga ont précisément à proposer un modèle d'intelligibilité et une justification idéologique des changements introduits dans la vie politique malienne à la suite de la mise en oeuvre de cette réforme. L'oeuvre historique de Souleymane Kanté est ainsi convoquée dans le but de nourrir la réflexion destinée à l'élite dirigeante³⁵. Le fondateur du N'ko, on l'a vu, a écrit et publié un certain nombre d'ouvrages consacrés à l'histoire des grands empires qui se sont succédé au Soudan occidental, ceux du Sosso, du Manden et de Samori notamment. Les traductions de ces travaux déjà réalisées en anglais ainsi que les quelques éléments qui sont communiqués oralement par les membres du N'ko révèlent qu'ils sont porteurs d'une conception mettant au premier plan le caractère fondamentalement décentralisé de ces grandes formations politiques ainsi que l'absence au sein de ces dernières d'une solution de continuité entre le village, le canton et l'Etat. Ainsi l'Empire confédéral (*kurufaba*) peut-il apparaître comme une forme agrandie des provinces (*kafo bolo*) ou des petits cantons (*kafo lè*) et réciproquement le village, le canton ou la province comme un petit Etat. Pour les dirigeants de l'association, la "Constitution" décentralisée de l'empire du Mali telle qu'elle a été édictée par Sunjata lors de l'assemblée de Kurukan Fuga est encore observable dans le fonctionnement actuel des communautés villageoises actuelles, de sorte qu'il convient de faire resurgir ce type d'organisation politique en "ramenant", selon leur propre expression, "le pouvoir à la maison" (*Ka mara la segin so*).

La question n'est pas encore tranchée de savoir si le cadre d'analyse proposé par le N'ko sera officiellement avalisé par le gouvernement malien et inspirera directement les structures qui encadrent les communes rurales³⁶. Et l'on a de bonnes raisons de supposer que l'Etat malien, qui se veut également un Etat moderne, répugnera à se laisser enfermer dans un

³⁵ La philosophie de l'histoire de Souleymane Kanté sera analysée dans le chapitre suivant.

³⁶ La Mission de Décentralisation a été dissoute après création des communes. Deux structures ont été créées au niveau du Ministère de l'Administration Territoriale pour encadrer le financement, l'appui-conseil et la formation technique auprès des communes: l'A.N.I.C.T (agence Nationale d'investissement des collectivités territoriales) et la Direction Nationale des collectivités territoriales.

schéma historique émanant d'une organisation qui s'est déjà vue refuser son alphabet comme mode de transcription officiel de la langue bambara. Quoi qu'il en soit, le paradigme impérial décentralisé proposé par le N'ko demeure, en tant que forme inaugurale de la "nation" malienne, un élément central de discussion pour l'élite politique et culturelle de ce pays. Les différents segments qui la composent sont en effet tenus de se situer par rapport à ce thème, y compris ses adversaires les plus farouches lesquels ne font souvent que reproduire ses idées, tant il est vrai que la référence aux grands empires est un principe fondateur de la vie intellectuelle au Mali.

L'Afrique à livre ouvert

On pourrait être tenté de voir dans la thématique des grands empires, telle qu'elle est utilisée par les intellectuels maliens soit sur le mode de la revendication, soit au contraire sur le mode du refus, un exemple de plus du poids qu'exerce la tradition sur les sociétés africaines confrontées à la modernité. S'il est indéniable que le territoire de l'actuel Mali a abrité de grandes formations politiques dont, au reste, on est bien en peine, encore aujourd'hui, de cerner avec précision non seulement les contours géographiques mais également les grands traits de l'organisation politique, il reste que l'"empire du Mali" comme forme symbolique actuelle n'existerait pas sans celui qui apparaît comme le véritable "père" de l'authenticité malienne actuelle, à savoir Maurice Delafosse³⁷.

Maurice Delafosse (1870-1926) joua en effet, en tant qu'ethnologue et administrateur colonial, un rôle déterminant dans la fixation de la *doxa* propre à l'ensemble des colonies françaises d'Afrique occidentale française et en particulier au territoire correspondant au Mali actuel. Dans *Haut-Sénégal-Niger* (1912)³⁸ qui constitue son oeuvre majeure, M. Delafosse énonce, en s'appuyant sur une documentation historique extrêmement riche, la thèse selon laquelle, au sein des grandes formations politiques qui se sont succédées au Soudan occidental (Ghana, Mali, Sonraï), il n'existerait pas de discontinuité entre la famille, le canton et l'Etat. Dans la perspective évolutionniste qui est la sienne, l'Etat est d'ailleurs contenu en germe dans la famille, tandis que corrélativement la famille n'est en quelque sorte qu'un Etat en réduction. Cette thèse continuiste permet donc de concevoir l'empire du Mali comme un ensemble formé

³⁷ Sur la vie et l'oeuvre de M. Delafosse, on pourra se reporter à J.-L. Amselle et E. Sibeud (eds), *op. cit.*

³⁸ M. Delafosse, *Haut-Sénégal-Niger*, *op. cit.*

de segments homologues et autorise la vision d'une alternance entre des formations politiques centralisées et des formes décentralisées dès lors que l'Etat s'est constitué de façon inaugurale sur la base de la famille. La question n'est pas ici de déterminer la justesse de cette thèse à laquelle il est d'ailleurs possible de souscrire si on la débarrasse au préalable de sa connotation évolutionniste. Il importe de constater en revanche que cette idée se retrouve dans l'oeuvre historique de Souleymane Kanté consacrée aux empires de Sosso et du Mali sous la forme de l'opposition déjà évoquée entre la confédération (*kurufaba*), la province (*kafo bolo*) et le canton (*kafo lè*). De même, la chronologie des grands empires ainsi que les classifications linguistiques, qui ont été littéralement inventées par Delafosse, sont reprises intégralement, comme on l'a vu, dans les livres du fondateur du N'ko, alors que ces travaux sont censés exprimer une vision proprement africaine du passé de l'Afrique de l'Ouest.

Il est certes facile d'ironiser sur la récupération de toute une tradition lettrée coloniale par un mouvement qui se présente précisément comme le champion de l'authenticité africaine et qui se définit résolument contre l'euroanéité et l'arabité. Cette attitude est précisément celle des intellectuels maliens qui reculent la doctrine du N'ko comme étant marquée par les aspects les plus contestables de la pensée coloniale. Toutefois, on ne saurait disqualifier une tentative d'affirmation identitaire quelconque au nom du réemploi d'un savoir importé puisqu'en l'occurrence il ne s'agit pas tant d'écrire une histoire de l'empire du Mali que de fonder une mémoire de l'ethnie malinké. Celle-ci, dans un contexte moderne, ne peut être définie indépendamment de l'ensemble des écrits qui lui ont été consacrés depuis le début de la période coloniale, et c'est à ce titre que le mouvement N'ko s'inscrit dans toute la série des prophétismes scripturaires et politiques qui fleurissent actuellement en Afrique de l'Ouest.

Comme beaucoup de fondamentalismes prophétiques, en effet le N'ko tente de s'appropriier les influences étrangères en les enracinant dans le sol africain, c'est-à-dire en s'efforçant de leur trouver un équivalent dans la culture locale. La superposition de la science avec les connaissances indigènes agit comme un révélateur des potentialités de ces dernières et permet ainsi de les régénérer. L'égalité inventivité et donc l'égalité dignité des cultures étant posée, l'ethnie malinké peut jouer sa partition dans le concert des autres communautés humaines. Le N'ko, en tant que prophétisme scripturaire, apparaît à la fois, pour des cultures autrefois totalement orales ou utilisant faiblement l'écrit, comme la condition et le résultat de leur insertion dans une modernité globalisante. Dans le domaine politique, il s'empare également d'idées très modernes comme la décentralisation et les projette dans le passé pour dévoiler les

arcanes des empires du Moyen Age. Par là même, il permet à l'élite dirigeante malienne de construire une nation ou une société civile qui, au-delà des péripéties politiques de surface, manifestent une constance sans laquelle rien de durable ne saurait être construit dans ce pays. A l'instar de tant d'autres prophétismes, le N'ko opère de manière circulaire, au sens où il mobilise des modèles idéologiques actuels pour investir le passé parce qu'il a besoin de créer son histoire pour agir sur le présent.



LA DECENTRALISATION AU MANDEN

(Cas des communes rurales de Bankumana, Mininjan, Nyagadina et de la commune urbaine de Karan)

Seydou Camara, historien¹

Introduction:

La trop grande centralisation ayant été perçue comme une des causes de la faillite de l'Etat, le Mali, à l'instar de beaucoup d'autres pays africains, est entré dans le troisième millénaire avec le passeport de la décentralisation, option politique majeure de la troisième République. Cette nouvelle réforme dont la libre administration est le principe essentiel, est un moyen de bâtir le développement sur le local, dans un environnement international nouveau. C'est en même temps une justification de la démocratisation et une des voies proposées pour des changements dans l'administration corrompue aux yeux des populations dans la mesure où il n'y a jamais eu adéquation entre elle et les réalités du pays.

Commencée en 1995 avec une sensibilisation plus ou moins chaotique précédant l'identification des territoires et le choix des chefs-lieux des communes, la décentralisation a suscité des sentiments divers (craintes, doute, optimisme, pessimisme...) au sein de la population, face à l'idée de désengagement de l'Etat et de la responsabilisation des acteurs du développement. Des querelles anciennes vont surtout être mises en avant dans les discussions relatives à la création des communes et au choix de leurs chefs-lieux où les critères économiques vont l'emporter sur l'héritage culturel et historique. Ceci finira par créer une certaine confusion et entamer la cohésion sociale.

¹ Directeur d'études à l'ISH

Nous avons donc choisi d'examiner l'ensemble du processus de la décentralisation à travers quatre communes (Bankumana, Karan, Mininjan et Nyagadina) qui constituent à nos yeux des cas spécifiques intéressants à comparer.

Dans ces recherches, nous avons surtout utilisé deux types de sources d'information : la tradition orale (et ses écueils) et la documentation (archives coloniales, rapports de services techniques et de la Mission de décentralisation). Nos enquêtes ont été effectuées dans presque tous les villages des communes concernées ainsi que dans les chefs-lieux des cercles auxquels ils appartiennent ; et les moyens de locomotion utilisés furent la mobylette et le transport public. Les entretiens ont été faits aussi bien avec les autorités administratives, villageoises et communales qu'avec les associations paysannes, les responsables et militants de partis politiques, les directeurs et agents de services techniques, les organisations non gouvernementales, les enseignants et les ressortissants des communes à Bamako. Un guide d'entretien soigneusement élaboré à l'avance et enrichi au fur et à mesure a permis à la mission de travailler beaucoup plus facilement en utilisant comme méthodes de collecte la prise de notes ou l'enregistrement sur cassettes audio.

Ainsi les présents résultats ont été obtenus à l'issue de sept missions de recherche effectuées entre 1997 et 2001, à savoir :

- 1997 : deux missions (11 mars - 9 avril et 13 - 18 novembre)
- 1998 : deux missions (2 - 11 mars et 4 - 24 décembre)
- 1999 : une mission (29 avril - 13 mai)
- 2000-2001 : deux missions (14 décembre 2000 - 27 janvier 2001 et 8 - 24 novembre 2001).

La première mission fut entièrement consacrée à la commune de Bankumana qui au départ était la seule à l'ordre du jour. Elle sillonna toute la commune en se rendant dans chacun de ses quatorze villages pour y recueillir les traditions relatives à l'histoire du peuplement qui permet de comprendre les différents enjeux. Avec une moisson de dix sept cassettes enregistrées, la mission se termina à Sibi, Kati et Kuluba où documents administratifs et archives furent consultés.

Le cas spécifique de Karan, unique commune urbaine du cercle de Kangaba, a suscité un intérêt particulier qui sera à l'origine du choix porté sur cette commune. La deuxième mission fut largement réservée à cette commune et à ses 64 hameaux de culture. Elle commença d'abord par revisiter la première commune en se rendant dans les sites de Bankumana, Tiko, Kinyeroba, Jigidala et Misira avant de passer dans la commune de Karan. Là les principaux sites visités furent Kangaba, Naréna et Karan.

La troisième mission fut très courte, elle nous permit de consulter de la documentation à Kulikoro, chef-lieu de la deuxième région, à Naréna et à Kuluba.

Le souci de compléter nos deux communes par d'autres cas de figure nous amena à étudier également la commune de Mininjan qui n'avait pas connu de problème et celle de Nyagadina où on notait la dissidence de deux villages. La quatrième mission leur fut donc consacrée. Les localités visitées furent Dankasa, Nangila et Nyagadina, en plus de Kangaba chef-lieu de la commune de Mininjan composée de onze villages.

La cinquième mission coïncida avec la deuxième phase du processus de la décentralisation ; elle permit d'exploiter les listes de candidatures à Kati et Kangaba. Son objectif était d'observer le déroulement des élections du 2 mai 1999. Mais comme elle ne pouvait pas être partout à la fois, la mission, après avoir exploité les listes de candidatures dans les chefs-lieux de cercle, fit quelques enquêtes dans le Mininjan puis alla camper à Bankumana le jour des élections communales. La dernière étape fut Kuruba où des entretiens fructueux furent faits avec le Délégué du Gouvernement et le Directeur de l'Ecole Fondamentale.

La sixième mission, la plus longue (45 jours) fut consacrée aux quatre communes à raison de dix jours environ pour chacune. Sibi, Kati, Bankumana, Dankasa, Nyagadina, Makonon, Kangaba et Karan en constituèrent les principaux sites. Une bonne partie des entretiens fut réalisée avec les nouveaux élus (conseillers, maires, adjoints etc...) ainsi qu'avec le personnel administratif (délégués du gouvernement) agents de l'OHVN, juges, conseillers de village, conseillers pédagogiques, responsables de diverses associations. La transcription des 25 cassettes de 60 minutes enregistrées commencée au cours de la mission se poursuivit après, suivie par la rédaction du second rapport d'étape.

Enfin une septième mission de quinze jours effectuée au mois de Novembre 2001 nous permit d'approfondir certains aspects de la question et de nous rendre compte de l'évolution de la

situation. Elle rapporta une moisson de neuf cassettes dont la transcription fut faite au fur et à mesure.

Le milieu géographique auquel appartiennent les quatre communes, est une zone historique privilégiée qui s'étend dans la vallée supérieure du fleuve Niger, au sud-ouest de Bamako. C'est le Manden, une région de plaines et de plateaux comprenant tout le cercle de Kangaba et une partie de celui de Kati. Ses habitants restent fortement attachés à leur passé glorieux.

La région a été historiquement peuplée par des groupes divers dominés à des époques différentes par des pouvoirs impériaux successifs venus avec leur lot de découpages, de tensions et de clivages. Ces différents pouvoirs se sont éliminés, superposés ou "emboîtés".

Après un bref rappel historique faisant état des instances et logiques anciennes et permettant de comprendre les problèmes liés à la décentralisation dans cette zone, nous examinerons les différents acteurs et enjeux de la réforme et procéderons à une présentation de chaque commune (localisation, importance, modalités de regroupement, choix du chef-lieu...). Nous analyserons ensuite les élections de mai 1999 ayant débouché sur la mise en place des institutions communales, avant d'aborder le démarrage effectif de ces nouvelles entités plus ou moins contestées et les rapports nouveaux créés par une réforme censée "ramener le pouvoir au bercaïl".

1. Rappel historique : instances et logiques anciennes.

Avant le XIII^e siècle, tout cet espace comportait vraisemblablement une série de petites chefferies (kafo ou jamina) ayant entre elles des relations de subordinations tributaires, d'alliances militaires défensives autour des mansa (rois). L'unification de ces multiples entités aboutira à la création du célèbre empire du Manden (Mali) auquel vont succéder d'autres formations politiques, œuvres des Bamana et des Toucouleurs, avant l'intrusion coloniale française. Tous ces pouvoirs ont initié des réformes politico-administratives dont les plus marquantes sont celles de la période coloniale qui a maintenu, tout en les remodelant parfois, les

anciens territoires. Dans certains cas, ces derniers changèrent de maîtres avec l'éviction de ceux qui n'étaient pas acquis à la cause du colonisateur.

Au Manden, la fin de l'Empire fut marquée par une période d'anarchie et de morcellement. La guerre et la chasse à l'homme étaient des activités lucratives favorisant l'émergence et la promotion d'une classe de brigands appelés "tegere".

On était en présence de villages plus ou moins autonomes et politiquement indépendants les uns des autres. Cette structure se maintiendra d'ailleurs jusqu'à la fin du XIXe siècle dans plusieurs parties de l'Afrique occidentale. Les grandes puissances, suzeraines laissaient faire les chefs locaux, se contentant d'un tribut annuel imposé aux vassaux.

Cette ère sera inaugurée par Segu dont l'autorité s'exerçait de quatre manières :

- la perception du disongo (le prix du miel) payable en or ;
- l'exercice de la justice suprême ;
- la levée de ban (contingents d'hommes pour participer aux guerres du faama (roi));
- la mise à sac des villages qui atteignaient un tel degré de prospérité que leur destruction était à la fois source de riche butin et le moyen d'enrayer l'émergence d'un pouvoir rival.

L'influence de Samori fut également décisive sur la région sur les plans économique, militaire et religieux. Les chefs locaux restaient choisis conformément à la tradition. Mais le recrutement de l'armée du conquérant s'effectuait dans les villages et en principe un homme sur dix devait servir dans celle-ci. Samori installa, dans les territoires conquis ses représentants appelés **dugukunnasigi** qui généralement étaient des sofas. Il détruisit le village de Kinyeroba dont la puissance inquiétait quelque peu son allié Nakani Manbi Keyita de Kangaba.

Lorsque les Français, en lutte contre Samori, interviennent au Manden au début des années 1880, certains villages de l'actuelle commune de Bankumana paieront cher leur alliance avec l'un ou l'autre camp. Tema, Nyamèn, Gonsolo seront cassés par Keme Brema frère et général de Samori. Les Français à leur tour détruisent le tata de Bankumana qui servait de base aux Samoriens et brûlent les villages voisins (Samako et Kolen).

Nul n'a donc oublié Samori venu de Kangaba, les villages qu'il a détruits en son propre nom et en celui du Chef du Maramandugu, les hommes emmenés comme sofas, les femmes devenues captives, les enfants vendus comme esclaves vers le Sud.

L'occupation du Manden par les Français sera suivie d'un remembrement territorial correspondant à la mise en place de circonscriptions administratives appelées cercles découpés en subdivisions. Les cantons constitueront les cellules de base de cette organisation administrative. Tout sera mis en œuvre pour que les limites des cantons ne correspondent pas exactement à celles des anciens kafo. C'est ainsi que dans certains cas ces derniers vont être à peu près maintenus ; dans d'autres, ils seront tout simplement redécoupés et leurs chefs déchus et remplacés. L'autorité européenne était guidée en cela, à la fois par le souci de profiter de l'expérience d'anciennes structures pour une gestion facile du territoire et la neutralisation des chefs non acquis à sa cause. Contrairement au Kafotigi, chef légitime investi par le conseil des anciens, le chef de canton était nommé par les Français très souvent en raison de sa docilité et de son dévouement. Il y avait donc violation des règles de succession. Le chef de canton avait quelque fois tendance à accaparer à son profit les avantages du pouvoir, c'est-à-dire les corvées, les prestations, le crédit agricole...

En 1951, les Français durent renoncer à un projet de rattachement des cantons et groupements malinké et bambara (Finadugu, Kanibala, Kinyeba Konko, Sendugu, Sobara, Gwanan, Jitumu, Marakodugu...) de la subdivision de Bamako à celle de Kangaba car les populations s'y étaient violemment opposées. Les chefs et notables interrogés par le Commandant de cercle de l'époque répondirent unanimement "Nous ne voulons pas être rattachés à Kangaba. Cette mesure va faire renaître de vieilles querelles qui sont sur le point de s'apaiser. En nous voyant de nouveau à Kangaba, les gens du Maramandugu diront : "Nous avons récupéré nos captifs. Si de telles paroles sont prononcées et elles le seront certainement, on pourra nous mettre en prison mais on ne remettra plus les pieds à Kangaba".

"Nous ne voulons pas être contraints d'aller à Kangaba, nous devrions y loger, nous y nourrir, y saluer les chefs, nous avons eu trop à souffrir de ce voisinage pour que notre situation de vassaux soit rétablie par ces mêmes Français qui nous ont libérés des gens du Maramandugu".

Avec l'indépendance du Mali (1960) et la suppression de la chefferie de canton, une nouvelle division territoriale est mise en place. Des arrondissements, des zones d'encadrement rural (ZER) et des secteurs de base (SB) sont créés. Ce nouveau découpage administratif avait pour ambition de reconstituer des unités essentiellement géographiques où l'accent est mis sur la communauté d'intérêt économique et les tendances coopératives au détriment des liens traditionnels à base de relation de parenté et d'alliance. Le nouveau régime socialiste avait une volonté affirmée de rompre avec le passé.

Certes l'accession du Mali à l'indépendance (1960) fut marquée par une intensification de l'action administrative et économique consécutive à la suppression des chefferies de canton (1957) mais la période coloniale reste pour les populations la grande référence. C'est pourquoi, le "retour de la force à la maison" (slogan de la décentralisation) sera souvent compris par certains comme une absence totale du pouvoir et par d'autres comme un retour à l'ordre ancien, c'est-à-dire aux cantons, les aires de pouvoir dont le souvenir semblait plus récent. C'était la récupération, par ses vrais détenteurs, du pouvoir sans cesse remis en question par différents conquérants tout le long de l'histoire. L'occasion était trouvée par les griots de rappeler que les maîtres d'hier, les anciens lignages impériaux, retrouvaient enfin leur pouvoir confisqué, leurs propriétés et leurs privilèges perdus. Ces lignages avaient, pendant longtemps, maintenu leur domination politique, foncière, et leurs droits tributaires ; ce qui avait souvent engendré des tensions avec les maîtres de la terre. C'est le cas des Keyita, fondateurs d'empire, qui ont eu à dominer l'ensemble de la région et qui restent encore chefs dans de nombreux villages comme Kangaba, Kinyeroba, Nyaganabugu...

L'indépendance va donc apporter elle aussi son lot de réformes. La période de 1968 à 1978, sera marquée par un grand vide politique, suite à l'usurpation du pouvoir par les militaires. En 1979, la vie politique reprend ses droits après plus de dix ans de léthargie. L'Union Démocratique du Peuple Malien (U.D.P.M) fait son apparition et ses tendances vont s'affronter pour le pouvoir. Les premiers bureaux de ce parti sont mis en place par les magistrats et les militaires ayant reçu la consigne d'écartier, autant que possible, les intellectuels². Après un

² Seulement un ou deux intellectuels étai(en)t autorisés par sous-section, au niveau des arrondissements.

premier mandat(1979-80), le manque de cadres que cela va engendrer sera une erreur qui remettra tout en cause et fera reprendre les élections en 1981. Ainsi, parmi les quatre députés U.D.P.M du cercle de Kati, on comptera Monzon Keyita, Professeur d'enseignement secondaire général (avant 1982), Lasana Keyita, maître du second cycle (1982-87), Masaran Konaté, maîtresse du second cycle, Présidente de l'Union Nationale des Femmes du Mali (U.N.F.M) et un griot du nom de Jeli Musa Kuyaté, maître du second cycle (1985-87).

Sur l'ensemble du territoire national, tous adhéraient théoriquement à l'U.D.P.M dont les manipulations du Secrétaire général et de ses proches faisaient et défaisaient les comités, sous-sections et sections du Parti Unique. En 1987, le personnel des cabinets des membres du Bureau Exécutif Central (B.E.C) sera récompensé par des places politiques et ainsi Monzon Keyita fera son entrée au B.E.C.

Dans le cercle de Kangaba qui n'avait droit qu'à un seul député, en remontant jusqu'à la Première République, l'on retiendra les noms de Paul Kalifa Keyita, administrateur civil, commis SAFC (1960-63 et 1979-81), Brema Sidibé, enseignant (1963-68), Fa Madi Keyita, enseignant, député et secrétaire général de la Section (1981-91), Nankoman Keyita, ex-militaire (1992-96), Mamadu Jawara, gestionnaire C.M.D.T (depuis 1997).

La démocratie et le multipartisme seront mal accueillis en milieu paysan où ils vont susciter des inquiétudes. Assimilée à l'anarchie, la démocratie sera vue comme un système où les couches supérieures de la société ne sont guère respectées. Il s'agit, selon les paysans, d'une politique de nivellement intolérable qui ligote « le père pour le fils et le mari pour la femme ». Le multipartisme, à son tour, apparaîtra comme un facteur de division au sein de la société.

Quant à la décentralisation elle-même, les gens seront divisés sur la question. Si le "retour du pouvoir à la maison" est bien apprécié, on ignore à quoi va aboutir cette nouvelle politique, surtout avec le désengagement de l'État perçu par certains comme un abandon des populations à leur sort.

A Kangaba, l'année 1981 sera marquée par une âpre lutte de tendances entre Hawa Manbi Keyita et Fa Madi Keyita, tous deux enseignants. Contre toute attente, les adversaires de Manbi auront raison de lui, sept à huit mois seulement après qu'il eût érigé Kangaba en section

pilote. Tout le Bureau sera remercié, à l'exception de Fa Madi, seul rescapé, qui cumulera les fonctions de Secrétaire général de la section et de député. Fa Madi tiendra les commandes de la Section UDPM et restera dans la grâce du Secrétaire Général du Bureau Exécutif Central, jusqu'à la révolution de mars 1991 dont le traumatisme l'éloignera de la politique pendant longtemps.

A l'U.D.P.M succède l'Alliance pour la Démocratie au Mali (ADEMA-PASJ) qui triomphe un peu partout au Manden.

2. Stratifications sociales, acteurs et enjeux :

Par rapport au pouvoir politique, la société traditionnelle mandenka est très hiérarchisée ; elle comporte de nombreux citoyens de seconde zone constitués par les hommes castés, (nyamakalaw) les captifs (jonw) et leurs descendants, les femmes, les jeunes. A chaque catégorie sociale sont assignés une place et un rôle précis. Seuls les Hooronw (nobles, hommes libres) se consacrent au pouvoir et parmi eux, les Masarenw (Keyita) sont des privilégiés.

Par rapport au foncier, les maîtres de la terre sont généralement les premiers occupants détenteurs du pouvoir religieux, ils interviennent dans les litiges fonciers.

L'occupation de l'espace procède à la fois de l'essaimage d'un clan et d'une appropriation progressive du fait de l'arrivée de vagues successives de migrations d'autres clans aux origines diverses. Deux types de situations prévalent. Dans l'un, les premiers venus restent maîtres du pouvoir politique et gèrent l'ensemble du territoire, y compris les étrangers. Dans l'autre cas les autochtones perdent le pouvoir au profit d'un groupe étranger établi avec leur autorisation ou s'étant imposé par les armes. Alors ils se trouvent marginalisés et confinés dans une situation d'infériorité, nantis du titre de dugukolotigi (maîtres de la terre).

A côté de toutes ces catégories on compte également les étrangers (siginfew), les marabouts (moriw), les commerçants, les fonctionnaires et autres intellectuels qui, à leur tour, se positionnent par rapport à ces différents enjeux en fonction desquels ont vu le jour des groupes aux intérêts différents au moment des découpages et des élections.

3. La mise en place des communes

Consécutif à une campagne de sensibilisation plus ou moins bien faite à partir de mai 1995, le travail de découpage fut assez mouvementé au Manden ; il connut un certain nombre de difficultés imputables à divers facteurs. En fait, tout est parti d'un séminaire organisé au niveau de la Région et auquel ont participé, par cercle, deux personnes de la société civile, à savoir un conseiller de village et un membre de la chambre d'agriculture. C'est qu'au départ, les premiers travaux sur la décentralisation ont été faits en dehors de l'administration. L'on a d'abord repéré ça et là de grandes figures, des notabilités dotées d'une forte personnalité, sachant parler, mobiliser et convaincre. Ces gens ont donc été recensés et convoqués à Koulikoro.

Au retour des séminaristes, après un compte-rendu fait aux nombreux délégués venant des villages, un groupe local d'étude et de mobilisation (Glem) est mis en place au niveau du cercle comprenant un coordinateur, un trésorier et des membres. Ensuite des groupes sont formés au niveau des arrondissements qui, à leur tour ont érigé des bureaux dans les villages. En même temps les Glem vont sillonner les villages pour expliquer la décentralisation. Ainsi donc, au tout début, on détectera uniquement des gens de la société civile pour la sensibilisation des populations. Ce n'est qu'avec les difficultés qu'on se verra obligé de se rabattre sur l'administration, à l'issue notamment de la tournée conjointe des Ministres de la Justice et de l'Administration Territoriale qui consacrait en quelque sorte l'officialisation de la Réforme. La liberté de regroupement n'excluait pas les propositions de découpage de l'administration qui sans s'imposer à fixer des limites, des critères à caractère indicatif que certains ont acceptés ou rejetés. Le refus signifiait le déplacement de l'équipe de découpage pour arbitrage. Un débat s'instaura autour de la traduction du terme "décentralisation" en maninkakan (langue maninka) "ka fanka sake a tigiya ma" (remettre le pouvoir à ses maîtres réels). Il nous fut donné de constater une tendance générale à la reconstitution des chefferies de canton (dont le souvenir était là pour avoir bien marqué les populations) correspondant approximativement à des unités précoloniales plus ou moins modifiées. Peut-être cela était-il dû à une maladresse des sensibilisateurs ! Peut-être s'agissait-il là de la position initiale de la Mission de décentralisation ! A en croire N. Traoré de Naréna, d'autres acteurs, des politiciens en l'occurrence, étaient passés sur le terrain et pour des raisons propres à eux, avaient semé la confusion en faisant un parallèle

entre décentralisation et chefferie de canton. Quoiqu'il en soit, même les villages qui s'étaient référés à d'autres découpages tels que le secteur de développement de l'office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) ou de l'arrondissement, ont dû y renoncer malgré eux, face aux propositions de découpage tenant compte des critères de viabilité auxquels les administrateurs tenaient.

A l'issue de cette campagne où les groupes d'études et de mobilisation épaulés par les Organisations Non Gouvernementales, avaient été mis à contribution, malgré les multiples concertations organisées dans les chefs-lieux d'arrondissements et de cercle au cours desquelles les principes de la décentralisation furent clairement définis, des malentendus virent le jour et persistèrent.

Tenus de rendre compte dans un bref délai, les commandants de cercle procédèrent au découpage et à des réajustements sans tenir compte de certains avis, en espérant toutefois que plus tard les négociations arrangeraient les choses. Dans le cas contraire les dossiers impliqués seraient réexaminés. C'est ainsi qu'à l'apparition de la loi mettant en place les communes, des villages crièrent au scandale et des députés furent envoyés sur le terrain pour négocier.

Il est vrai que l'Assemblée Nationale n'a parfois pas consulté la Commission de découpage pour modifier ses propositions mais tenu compte exclusivement des plaintes des populations.

En tant que collectivité territoriale et cellule de base de l'administration locale, la commune dont la création traduit des enjeux importants, est un espace de liberté, de participation et d'initiative des citoyens pour les affaires relevant directement des intérêts locaux. Sa mise en place nécessitait le respect d'un certain nombre de critères (démographie, accessibilité, viabilité économique...) qui, de fait, n'avaient qu'un caractère indicatif.

Nos quatre communes peuvent ainsi se classer dans les catégories suivantes :

- les communes dont la mise en place n'a posé aucun problème : Mininjan ;
- les communes contestées mais où les villages ont réussi à s'accorder : Bankumana ;
- les communes devenues urbaines malgré elles : Karan ;
- les communes constituées de façon suspecte et qui connaissent des dissidences : Nyagadina.

3-1 La commune rurale de Bankumana

Bankumana (littéralement "Refus de la parole", selon l'étymologie la plus répandue) est le chef-lieu d'une méga-commune composée de quatorze villages ayant jadis fait partie des cantons de Sendugu, Finadugu, Balawulena et Kaninbala, et plus tard de l'arrondissement de Sibi.

Sa population (18144 habitants) se résume à un nombre déterminé de clans principaux ayant chacun sous leur contrôle un ou plusieurs villages appartenant à des unités politiques traditionnelles appelées Kafo ou jamina. Ces clans dits nobles cohabitent avec des groupes minoritaires dont les nyamakala (gens de caste inférieure) qui restent attachés à leurs services. Ce sont les Kamara et les Kéyita, auxquels s'ajoutent les Koné (Samako), les Dunbuya (Nangilabugu) et les Dabo (Misira).

- **Les Kamara** peuplent majoritairement les villages de Bankumana, Tiko, Kolen, Jigidala et partiellement ceux de Woronina et de Gonsolo. Ils sont considérés comme les premiers occupants de la terre du Manden. Mais tous ne se réclament pas de la même origine. Alors que les Kamara des autres localités se disent venus de la région du Lac Debo par la rive droite du Niger à une période fort reculée de l'histoire, ceux de Tiko, malgré la proximité du Sendugu (fief des Kamara) semblent ignorer leur origine véritable car ils prétendent que leur ancêtre Tiko Janba est descendu du ciel par une chaîne. Cet ancêtre est présenté dans les récits comme un être étrange mi-humain mi-animal qui portait un appendice caudal et vivait à l'état sauvage, dans le creux d'un baobab ou dans un souterrain non loin du fleuve Niger. Il aurait été "apprivoisé" par l'ancêtre des Koné de Degela.

L'autochtonie des Kamara est fortement affirmée dans les traditions de toute la région. Aussi bien à Nyamèn, Woronina, Karan qu'à Tiko même, les informateurs ont été clairs : "Tout ce pays appartenait au roi de Tiko dont les terres s'étendaient jusqu'à Kolen, Karan, Degela, Gonsolo, Selenkenyin, Nyamèn".

Les Keyita constituent le clan impérial du Manden et se divisent en plusieurs branches. Ils exercent le pouvoir dans les villages de Kinyeroba, Woronina, Nyaganabugu, Tema, Madina, Nyamèn, Gonsolo. Ceux du Finadugu sont originaires du Wandan tout comme leurs frères de

Kangaba et de Nyamèn. Leur suprématie sur les Kamara de Tiko daterait de l'époque de Finadugu Koman leur ancêtre qui au XVIIe siècle subjuga les autochtones et plaça son frère cadet à leur tête. Sous la période coloniale, le Finadugu devint un canton dont le chef-lieu fut Kinyeroba. Sur l'ensemble du territoire du Manden les Keyita ont tendance à considérer les autres clans comme des esclaves, en tout cas comme dépendants. Ce territoire, depuis la chute de l'Empire du Mali au XVIIe siècle, n'avait maintenu aucune unité politique. Chaque lignage noble dominait un Kafo autonome. Les hégémonies extérieures transcendaient seules ce morcellement et soutenaient occasionnellement les prétentions d'un Mansa. Il y avait une certaine prédominance des Keyita Kandasi de Kaaba (Kangaba) qui devinrent les alliés de ces grandes puissances. C'est ainsi qu'après avoir subi l'hégémonie des Bamana de Segou depuis le XVIIIe siècle, ils s'étaient soumis à El Hadj Omar Tall puis à Samori Turé dont l'intervention au Manden suscita beaucoup de rancœurs entre les Mandenka. Les rivalités entre Kéyita et Kamara pour le contrôle du pouvoir ou de la terre ont parfois abouti à des conflits sanglants.

A l'exception donc de Tiko qui, constitue un cas particulier et mystérieux, on constate que les fondateurs de la plupart des villages de la commune rurale de Bankumana sont descendus des hauteurs du Manden pour s'installer dans la vallée du Niger, c'est-à-dire du nord-ouest vers le sud-est. Ceci est aussi vrai pour Kinyeroba, Woronina, Nyamèn que pour Bankumana, Jigidala, Gonsolo, Samako et Kolen. Les autres villages, relativement plus récents, sont issus de migrations internes dirigées sur la vallée du Niger où la riziculture est pratiquée.

Bankumana, chef-lieu de la commune, aurait été fondé au XIXe siècle à proximité des ruines d'une autre localité du même nom, par trois ou quatre familles Kamara venues de Nyenkema qui, selon les traditions, avait été détruit par El Hadj Omar. Les ruines en question sont attribuées aux fils de Nankomanjan, un héros de guerre de la lignée de Mansa Kuru qui, éliminée du pouvoir par celle de Mansa Kanda, est revenue en force avec l'aide des armées de Kong au début du XVIIIe siècle et s'est imposée définitivement dans la partie montagneuse du Manden, à Naréna.

En s'installant là, les Kamara signèrent un pacte d'amitié et d'assistance mutuelle avec Kinyeroba le village le plus proche auquel ils présentèrent les dix noix de cola traditionnelles.

A l'époque coloniale déjà, Bankumana et les villages du Finadugu appartenaient à la même Fédération de groupements ruraux (FGR) dont le siège était l'actuel chef-lieu de la commune. Le ravitaillement du Finadugu en sucre, sel, tissus était effectué par son représentant qui le répartissait entre les villages.

Les populations paysannes de la commune gardent un très mauvais souvenir de la période socialiste de Modibo Kéyita marquée par les champs collectifs, les longues files devant les coopératives de consommation, les tracasseries concernant la circulation des céréales. D'où l'enthousiasme général enregistré à leur niveau lors du coup d'État militaire du 19 novembre 1968.

De nos jours, la commune rurale de Bankumana est au centre de plusieurs autres découpages qui ne coïncident pas nécessairement. Créé autour de Sibi et de Bankumana, ses deux principaux centres, le canton du Sendugu était composé de treize villages dont quatre (Kolen, Bankumana, Samako, Jigidala) sont de l'actuelle commune rurale. Il était rattaché à la Subdivision et au Cercle de Bamako. Les deux clans, Kamara et Keyita se partageaient le canton et étaient opposés l'un à l'autre par de vieilles querelles.

A l'instar de Sibi, Bankumana devint le chef-lieu du canton du Sendugu à la tête duquel sera nommé en 1933 le Lieutenant indigène Fajala Keyita un ressortissant de Nyamèn (canton de Balawulena). Les abus de Fajala aggravèrent les rivalités entre Keyita et Kamara et débouchèrent sur la révolte d'une fraction importante de la population de Bankumana contre le pouvoir de cet ancien officier qui exécutait avec zèle les ordres du colonisateur. Fajala mourut en 1937 dans des conditions mystérieuses et la rumeur publique accusa ses adversaires de l'avoir empoisonné.

Le processus de décentralisation commença par une campagne de sensibilisation où deux organisations non gouvernementales (les 3 AG, Helvetas) jouèrent un grand rôle par des causeries-débats, des représentations théâtrales... Ensuite fut entamé le travail de découpage proprement dit. Une première réunion d'information regroupant les délégués des villages de l'arrondissement fut organisée à Sibi où il fut question de l'intérêt de la décentralisation.

Un débat s'instaura autour de la traduction du terme en maninka "ka fanga sake à tigiyi ma" (remettre le pouvoir à ses vrais maîtres). "Il s'agit, expliqua t-on, d'un retour à nos anciennes valeurs. Désormais nous ferons nous-mêmes nos mariages et réglerons nos conflits". Certains délégués s'inquiétèrent par rapport aux difficultés que pourraient rencontrer les populations face au recouvrement des impôts et taxes par elles-mêmes.

La réunion suivante fut consacrée, en présence des représentants du cercle de Kati, aux propositions de découpage pour lesquelles un travail technique avait été sollicité par l'équipe d'arrondissement. Il fallait tenir compte de certains critères (proximité des villages, population, accessibilité...). Une première proposition de cinq communes pour l'arrondissement fut repoussée par le critère démographique. Mais une grande discussion suivit la proposition de trois communes faite par le délégué de Tabun, avec comme chefs-lieux : Sibi, Bankumana et Sandama.

Le choix de Bankumana comme chef-lieu n'était pas fortuit. Il s'agit d'un gros village de plus de 6000 habitants, doté d'infrastructures importantes (école, CSCOM), de qui dépendaient déjà, à tous points de vue, l'ensemble des villages de la commune, depuis l'indépendance du Mali. Mais les villages de Kinyeroba et de Jigidala désapprouvèrent le choix et, au mépris des critères édictés, proposèrent que leurs secteurs soient érigés en communes. Plusieurs arguments étaient développés par les deux villages pour justifier leur refus. Le chef du village de Kinyeroba n'avait pas apprécié les propos du délégué de Bankumana pour qui le retour à nos traditions, ne pouvait être efficace sans l'utilisation du fouet. Cela nécessita une réunion avec l'intéressé et le chef d'arrondissement à Kinyeroba pour d'amples explications. Fily Mori persista dans son refus en évoquant en plus le problème de chefferie de Bankumana. En effet, le chef de Kinyeroba se voyait mal sous la domination d'un village désuni (sans chef depuis quelques années) et récemment installé sur ses terres. D'ailleurs il rappela un problème financier qui, sous la première République, opposa Kinyeroba et Bankumana au niveau de la FGR. Ses ressortissants iront se plaindre à Kati, prétendant que Sibi refusait que leur village soit érigé en commune. Ils disaient à leur tour qu'ils ne voulaient pas s'ajouter à un village sans chef. Quant à Jigidala, malgré sa parenté avec les Kamara de Bankumana, il voulait se contenter de ses récentes réalisations (école, centre d'état civil, dispensaire) et former une commune avec les quatre autres villages du secteur.

Ce jour-là aucun compromis ne fut possible entre les villages qui demandèrent un temps de réflexion. Après cela, Kinyeroba et Jigidala acceptèrent enfin de rester dans la commune de Bankumana. Mais deux jours plus tard Jigidala devait se rétracter. Le chef d'arrondissement avait déjà fait passer l'information.

A la séance d'émargement, si Kolen, Samako et Bankumana ont immédiatement signé sans réserve, les autres villages ne se présentèrent pas sauf le délégué de Woronina qui, constatant l'absence des autres, refusa d'émarger. Il ressort d'un rapport du commandant de cercle de Kati daté du 20 novembre 1995 que les villages de Kolen, Samako, Kinyeroba, Nyaganabugu, Nangilabugu, Madina, Woronina, Tiko, acceptent de rester au sein de la commune de Bankumana sous réserve du règlement du problème de chefferie de ce village dont le premier conseiller a été désigné comme intérimaire du chef de village. C'est dans ces conditions qu'interviendra la loi n°96-059 portant création des communes.

En réalité les véritables responsables du refus des villages de Kinyeroba et de Jigidala se trouvaient à Bamako, car, comme l'ont constaté les administrateurs, les ressortissants des différents villages ont joué un rôle négatif dans le découpage. Depuis quelques années déjà Bankumana se trouve confronté à une grave crise de succession à la tête du village. Pour y voir clair il faut rappeler qu'au départ le pouvoir était le monopole du seul lignage de Farana dont un membre accepta volontiers de se laisser sacrifier dans le sable conformément aux recommandations des oracles, pour la prospérité du village nouvellement fondé. L'accord conclu avec l'intéressé excluait donc les deux autres lignages (Sorijana et Kolowulena) de la chefferie. Ainsi, dans cette société patrilinéaire, la succession suivit un ordre de primogéniture dans la génération des pères à l'intérieur de Farana. Sur les dix-neuf chefs qui vont se succéder, de Flasun Bokori à Nasira Koloba Kamara (1977- 1992) il n'y aura que deux entorses à la règle avec la nomination de Sofa Sina Kamara de Sorijana et de son successeur Tikatiki Makan Kamara, tous deux appartenant respectivement à la génération des fils et à celle des petits-fils.

La première transgression de la règle sera due à une crise consécutive à la révocation de Nanyuma Famudu Kamara (15e chef) accusé de détournement de l'impôt du village.

Alors Sorijana et Kolowulena vont s'entendre pour refuser le successeur désigné par Farana (Jege Bala Kamara selon les uns, Benejan Faraban, selon les autres) et proposer un des leurs, le nommé Sina Kamara, ex-sofa (guerrier) de Samori auquel le vote sera favorable. Lorsque Sina meurt en 1959, les deux lignages, toujours solidaires entre eux voulurent conserver la chefferie. Des affrontements sanglants éclatèrent dans le village qui fut investi par l'armée coloniale jusqu'au rétablissement de l'ordre public.

La deuxième transgression de la règle sera la désignation de Tikatiki Makan Kamara de Kolowulena, à qui va succéder en 1963 Filani Mori Kamara de Farana. Avec Filani Mori, la situation était redressée, mais lorsque celui-ci meurt en 1975 le fauteuil de chef sera de nouveau convoité, cette fois-ci par Worbola l'une des familles les plus riches du village, appartenant au lignage de Kolowulena. Lors du vote qui fut organisé à cet effet, Koloba Kamara l'emporta de justesse sur Malado Bala Kamara dont Mesere Kamara était le bras droit et régna de 1977 à 1992. A la mort de Koloba, Farana, renonçant au monopole du pouvoir, offrit volontiers la peau de chef à Famuké Kamara dit Kuntigi de Kolowulena. Mais se sentant incapable de porter la charge, celui-ci l'offrit à son tour et de façon unilatérale, à Mesere Kamara le bras droit du candidat malheureux de 1977. Farana s'en offusqua, opposa à ce choix un refus catégorique et présenta alors Nantènèn Mamadi Kamara comme son candidat légitime. Aucun compromis n'a pu être trouvé entre ce dernier lignage et les "rebelles" qui veulent désormais que la chefferie soit tournante entre les trois lignages. Le village reste donc sans chef depuis 1992 et devant le blocage de la situation, le Commandant de cercle de Kati s'est vu obligé de charger par note de service n°008 du 6 octobre 1995, Ténémakan Kamara (premier conseiller du village et conseiller de Sorijana) de l'expédition des affaires administratives du village.

3-2 La commune urbaine de Karan

Cette commune est située à l'ouest de celle de Bankumana, sa population est de 5.758 habitants. Elle comprend la seule localité de Karan qui possède plus de 60 hameaux de culture. Les différents groupes de population installés là sont principalement les Dunbuya et les Tarawéré précédés, semble-t-il, par les Konate et les Jané et suivis par les Keyita Kandasani

originaires de Sekoro (près de Kangaba). Les Konate et les Jané ne figurent plus dans le paysage social du village qui portait jadis le nom de Bonboli Tuba.

Depuis leur arrivée, les Keyita, par droit de conquête, y détiennent la chefferie. Un certain Nyagalen Bala Keyita fils de Benba Kanda et frère cadet du roi de Sekoro se serait installé là avec sa suite pour se livrer à la chasse car la région était fort giboyeuse à l'époque. Le nom du four (Kara) du grand chasseur finira par être appliqué au village (Karan).

A la base de l'implantation des premiers éléments de peuplement sur le site se trouve l'autorisation du Roi de Tiko à qui appartenaient les terres. Celui-ci épousa dit-on une certaine Solen Saran une fille du clan Dunbuya. sKaran ne connut des problèmes de chefferie qu'à l'époque coloniale. En effet depuis l'avènement des Keyita à la tête du village, la succession semble s'être déroulée sans problème majeur. Le statut de la localité a varié au cours de l'histoire. Au départ Kinyeba et Karan étaient des villages indépendants ne relevant que de l'autorité du Commandant de cercle de Bamako. Ce n'est qu'en 1915 que les deux villages frères furent rattachés au canton de Narena. Mais avec la nomination irrégulière, en 1935, de Nanbala Keyita comme chef de canton, ils feront de l'opposition à celui-ci. En 1943 ils obtiennent la nomination de Fabu Keyita de Kinyeba qui manifesta plus tard l'intention d'abandonner la chefferie au profit de son fils aîné, mais devant les risques de troubles, il y renonça. C'est avec Fabu que le canton de Narena devint canton de Narena-Kinyeba.

Les trois groupes de Keyita (Nugani-Kuremalen, Karan-Kinyeba et Narena-Sokurani) en présence dans le canton vont se disputer âprement le pouvoir. Une ancienne convention passée entre eux stipulait que la chefferie serait alternativement confiée aux descendants de Nanbala Keyita, Fa Kanda Keyita et Nankoman Keyita. Cependant à chaque changement de titulaire dont le règne durait cinq à dix ans, cette convention fut remise en question par la branche qui n'a pas accès au pouvoir. Les incidents les plus sérieux qui en résultèrent auront lieu en 1947 et 1949.

Dans le cercle de Kangaba, l'administration locale, après avoir été écartée dans un premier temps, fut fortement impliquée dans la campagne de sensibilisation. Aux niveaux local et régional, des explications furent données sur le but et les avantages de la décentralisation. Des documents relatifs au projet furent distribués et des séminaires tenus. En collaboration avec les Glem (groupe Local d'Etude et de Mobilisation), des équipes sillonnèrent les cinquante six

villages du cercle pour expliquer le contenu des documents et faire savoir aux villages qu'ils avaient la liberté de se regrouper.

La commission locale de découpage proposa pour l'arrondissement de Narena trois communes rurales dont l'une devait regrouper Karan, Kinyeba et villages voisins (Nugani, Kuremalen...). Mais le choix du chef-lieu posa problème, notamment entre Nugani Kinyeba (ancien chef-lieu de canton) et Karan, qui dès au départ avait exprimé sa volonté de prendre la tête d'une commune. Mais favorisé par sa position centrale, Kinyeba fut proposé comme chef-lieu, et Karan, prétendant qu'on pouvait s'ajouter à lui mais que lui ne s'ajoutait à personne, préféra rester seul. Malgré l'intervention de Kangaba, les deux villages issus du même ancêtre refusèrent de s'associer. C'est ainsi que Kinyeba s'associa avec les autres localités voisines pour former la Commune rurale de Bènkadi dont il fut le chef-lieu.

Village dynamique, fortement encadré dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'éducation et de la santé, autosuffisant en cultures vivrières et très conservateur, Karan resta seul, abandonné par tous les voisins qui lui reprochaient sa trop grande fierté et son mépris pour les autres. Il se sentit trahi mais grâce à l'appui de l'administration et à l'action de ses ressortissants à Bamako, ce village-modèle de l'arrondissement de Narena avec ses nombreux hameaux de culture, fut érigé en commune urbaine.

3-3 La commune rurale de Mininjan

Cœur historique et spirituel du pays maninka, la commune du Mininjan compte onze villages³ pour une population de 15.082 habitants. Les rapports entre les clans Kamara, Tarawere, Kone et Keyita, sont au centre de l'histoire de toute la région environnante dont le peuplement se résume comme suit:

D'abord la région est sous l'emprise des Kamara installés à Kela, Selefuku, Tiko...Puis, des Tarawere de la province voisine de Kanyokon viennent s'installer à Dogfili, entre Kaaba et Kela et font appel, contre les attaques de leurs frères de Salamalen, aux services d'un intrépide cavalier de Kela qui vient s'établir parmi eux. Les deux clans cohabitent un moment, puis se

³Les villages de la commune de Mininjan sont:Kangaba, Danbala, Hamdallaye, Sakoninda, Sakoro,Tinfara,Mansaya,Gasala,Kéla,Balandugu II et Degela.

séparent avant de se retrouver à nouveau à Jaworonba⁴ et à Kaaba où ils forment actuellement la même famille⁵ appelée Somana.

A quelques kilomètres de là, des Koné musulmans venus du Sankaran (Guinée), après avoir séjourné à Balankomana, rejoignent le Mininjan. Là, du fait d'une querelle à propos du coran, ils renoncent à l'islam, s'installent au bord de la mare de Fadama, puis vont cohabiter avec des Tarawere à Farabana, au nord-est, près de Kurukanfuga, avant de s'établir définitivement à Degela.

Arrivent ensuite, du Wandan⁶, probablement au XVIIe siècle, les Keyita, sous la conduite de Benba Kanda II. Ce marabout errant s'installe également à Farabana, établit sa domination sur les clans autochtones et assure à sa descendance une puissance considérable.

En dehors des principaux villages de Kela, Kangaba et Degela, les autres localités de la commune sont d'anciens campements de pêcheurs (Gasala, Danbala) et des hameaux de culture récemment érigés en villages.

Kangaba (ou plus exactement Kaaba), chef-lieu de la commune est une ville historique située à une centaine de kilomètres au sud-ouest de Bamako. Avec sa case sacrée, (le Kamabolon) et ses célèbres griots Jabaté de Kela, elle jouit d'un prestige certain sur le plan culturel au Manden. Cette localité a été la capitale d'un Etat qui a souvent noué des alliances avec les grandes hégémonies extérieures et vaillamment résisté à la pénétration coloniale française aux côtés de Samori Ture. Elle a également été chef-lieu de canton tout comme elle est aujourd'hui chef-lieu de cercle et de commune. Mais il convient de signaler que l'intervention de Samori dans la Haute Vallée du Niger avec la complicité de Manbi Keyita (dernier mansa de Kangaba) a attiré sur la ville l'inimitié des voisins qui, pour la plupart, ont refusé d'être intégrés au cercle de Kangaba. Avant la décentralisation, celui-ci ne comptait que deux arrondissements : Kangaba central et Narena

⁴Actuel cimetièrre de Kangaba.

⁵Il s'agit des Kamara et Dansoko du quartier de Somana.

⁶Pays montagneux ,aujourd'hui dépeuplé, situé entre le Sobara et le pays de Kita. Il comportait jadis 45 villages et disposait de 5000 fusils.

Reliée à Bamako par le fleuve Niger et un grand axe routier, Kangaba possède des atouts économiques considérables et dispose de toutes les infrastructures nécessaires à un centre important (cycle complet de l'enseignement fondamental, centre de santé, secteur de développement rural, centres d'alphabétisation fonctionnelle...On y trouve également un établissement d'enseignement secondaire : l'Institut pédagogique d'enseignement général (I.P.E.G) et un centre d'animation pédagogique (C.A.P). Tout cela explique peut-être pourquoi la localité n'a fait l'objet d'aucune contestation lors du découpage, notamment dans son choix comme chef-lieu de la commune de Mininjan.

A Nyagadina ce fut différent.

3-4 La commune rurale de Nyagadina :

Coincée entre les communes de Kuruba au sud, Jalakoroba au nord-est, Bankumana (dont elle est séparée par le fleuve) à l'ouest, la commune de Nyagadina est composée de cinq villages dont la population totale s'élève à 7400 habitants. Ces villages qui ont jadis appartenu à différents cantons (Mugula, Gwanan, Solon...) sont : Manfara, Kansamana, Nangila, Dankasa et Nyagadina.

Dankasa, dont la fondation serait antérieure au XIII^e siècle, est vraisemblablement le plus ancien village de la commune. Il a une population de 3 000 habitants environ et se trouve situé à deux kilomètres environ au nord-est de Nyagadina. Le village doit son nom à un certain Mansa Dan, frère aîné de Kamajan Kamara cité dans les traditions comme compagnon de Sunjata Keyita. Selon ces mêmes traditions, les deux frères, venant de Kong, ville de l'Est (probablement de la région du Lac Débo) longèrent le fleuve Niger par la rive droite et arrivèrent dans le secteur de Baala, à hauteur du port de Kursalen où ils se séparèrent. Mansa Dan, marabout de son état, découvrit le site de Dankasa où il s'établit près d'une prairie de "kasa"(herbe épineuse). Kamajan le guerrier, franchit le fleuve pour aller s'installer sur la rive gauche, au pied des Monts Manding. Là, il crée avec sa descendance le Sèndugu, une puissante entité politique où les villages Kamara sont aujourd'hui légion (Sobè, Bali, Gena, Nyènkèma, Makanjana, Sibi, Jisumana...)

Dankasa reconnaît l'ancienneté de certaines localités voisines comme Tununfu, Sanbiya, Nwolobala et Nyènkoro fondées avant l'arrivée de Mansa Dan dont le premier fils, Mamaduba (alias Mukutari) a donné son nom au territoire du Mukula (contraction de Mukutarila "chez Mukutari") qui comprend également les villages de Manfara et Nyagadina. Les reliques de Mansa Dan sont au centre d'un très grand culte dont le prêtre (maren) subissait jadis l'épreuve de la castration dans le bosquet sacré (kamatu) de Nyagadina.

Avec une population près de 4 000 habitants, Nyagadina est le plus gros village de sa commune. Il a été fondé par des Tarawere originaires de Makonon. L'itinéraire que se donnent ces derniers paraît pour le moins curieux. Partis de Saro, ils auraient migré à Baransan (Manden) avant de se retrouver à Makonon d'où ils seront chassés par les Dunbuya du Solon. Venus se placer sous la protection du maren de Dankasa, ils sont hébergés par les Kamara qui, trois ans plus tard, les installent un peu plus loin, dans un champ de coton. Sous la direction de Fa Magada, ils s'établissent d'abord à Tomonba, à l'est. Confrontés là à un problème d'eau, ils se voient obligés de quitter ce lieu pour Faranindun avant de s'établir définitivement sur le site actuel du village où ils se réjouirent enfin." An nyagarilen yan " (nous nous sommes réjouis ici) aurait fini alors par être le nom du village.

Compte tenu, sans doute, de leur importance numérique et de leur statut de village indépendant sous la période coloniale, dont ils ne cessent de se glorifier, les Tarawere de Nyagadina contestent aujourd'hui à Dankasa son antériorité et se prétendent fondateurs du Mugula, mais des investigations menées dans les localités voisines (Nangila, Manfara, Kansamana, Makonon...) permettent aisément d'apporter un démenti à leurs allégations et de démasquer cette falsification de l'histoire rendue possible par le fait que chaque village, quel que soit son statut est propriétaire des terres de son environnement immédiat.

En matière d'infrastructures, Nyagadina village possède une école fondamentale (cycle complet), une pharmacie, un marché rural de bois et de charbon, un dispensaire, une maternité et dans la couverture sanitaire du cercle de Kati, un centre de santé communautaire (C.S.COM) y est prévu. Sur ce plan, il n'est pas mieux nanti que Dankasa qui, en plus de tous ces éléments, abrite également un C.S.COM ainsi que le siège d'un secteur O.H.V.N (Office de la Haute Vallée du Niger) et possède le marché le plus moderne et le plus important de toute la région. Ce joyau,

construit grâce à ADS (Agence pour le Développement Social), comporte 20 magasins, 8 toilettes et 6 hangars.

La spécificité de cette commune, est que dès le départ, deux des cinq villages qui la composent sont entrés en dissidence ouverte contre la tutelle de Nyagadina. Ils estiment que le découpage (ou plus exactement le choix du chef-lieu) a été arbitraire, et refusent leur appartenance à la commune à cause surtout des rivalités qui opposent Dankasa et Nyagadina, depuis la période coloniale. La mise en place de cette commune fut donc des plus controversées. Village très ancien, Dankasa qui avait accueilli le représentant de Samori et dominé la région pensait être mieux placé pour abriter le siège de la future commune. Il demanda d'ailleurs à Nyagadina de céder dans la mesure où dans le temps ce village a eu à fournir le Secrétaire Général UDPM. Les concertation villageoises (à Dankasa et à Nangila) n'ayant pu concilier les deux positions, chacun "se débrouilla" en faisant jouer ses relations à Kati et à Bamako.

Nyagadina qui était avantagé par sa population et par sa position centrale, devait finalement l'emporté sur son rival de toujours. Ayant battu campagne très tôt, Dankasa avait au départ approché et obtenu l'accord de quatre villages de l'arrondissement de Kuruba (Kansamana, Nangila, Gweleba, Manfara) et cinq villages de l'arrondissement de Sanankoroba (Makonon, Balala, Sanankoro, Kanjan, Jorila). Contacté, Nyagadina prétendit s'accorder un temps de réflexion, mais en fait il concurrençait Dankasa. Dans sa campagne, ce village Tarawere réussit à faire changer la position⁷ de trois localités de l'arrondissement de Sanankoroba dont le chef donna le coup de grâce en déclarant qu'aucun village de chez lui ne serait rattaché à une commune d'un autre arrondissement.

Dankasa et Nyagadina furent départagés par le nombre de villages soutenant chacun d'eux. Ils présentaient tous des atouts sérieux et aucun ne voulait être sous la tutelle de l'autre. A la question de savoir quels sont vos alliés ? Manfara et Nangila se rangèrent du côté de Nyagadina. Dankasa resta seul et s'entendit rappeler par le commandant de cercle la nécessité de se trouver des partenaires pour prétendre à la commune. Dankasa poursuivit ses tractations et parvint à se rallier Kansamana. Il fit parvenir aussitôt une correspondance à Kati pour le signaler,

⁷Nyagadina parvint à convaincre Makonon, Balala et Sanankoro en brandissant l'arme foncière: " Dankasa vous a déjà fait la guerre et retiré vos terres. Si vous allez avec lui, il vous prendra le reste."

mais c'était trop tard; le choix avait été porté sur Nyagadina comme chef-lieu de la commune, au grand étonnement de Dankasa à qui des promesses avaient, semble-t-il, été faites. Dès lors, rien n'alla plus entre les deux villages. Nyagadina a même fini par interdire à ses habitants de se rendre à la foire hebdomadaire de Dankasa.

Une autre version prétend que c'est sur la base des fausses déclarations, à l'Assemblée Nationale, d'un imposteur prétendant que tous les villages étaient d'accord sur Nyagadina, que les documents auraient été signés. Pour Dankasa, reconnaître Nyagadina comme chef-lieu de la commune c'est accepter d'être esclave d'un "étranger" qu'on a accueilli volontiers et installé sur ses terres. "Ceux qui offrent beaucoup d'argent aux gens du pouvoir se voient hisser de nos jours à des niveaux qu'ils ne méritent pas. Plutôt la mort ! martèle à qui veut l'entendre le chef de village de Dankasa qui s'étonne qu'après avoir prôné le retour du pouvoir à la maison, les autorités veuillent persister encore dans le mensonge.

4- Des élections au démarrage des communes : Acteurs et enjeux de la décentralisation

4-1. Enjeux de pouvoir :

4-1-1. Les élections du 2 mai 1999 :

Suite à la publication de la liste des communes, les élections communales, après plusieurs reports, ont enfin lieu le 2 mai 1999, alors que les protestations et les contestations multiples liées à la formation de ces nouvelles entités, ne s'étaient pas encore estompées. Ce fut l'occasion pour l'Adema-PASJ (parti au pouvoir), grâce à sa forte implantation au Manden et au boycott du scrutin par certains partis de l'opposition, de se tailler la part du lion en remportant le plus grand nombre de sièges, à savoir 6 et 8 sur 17 à Bankumana et au Mininjan ; 6 et 10 sur 11 à Karan et à Nyagadina. L'élaboration des listes de candidatures fut assez laborieuse et elle donna lieu à plusieurs stratégies.

4-1-1-1. La composition des listes de candidature:

Pour ces élections, il fallait passer par les partis politiques, les regroupements de partis, les listes de consensus ou les candidatures indépendantes. Avec les conditions exigées, beaucoup de vieux et d'adultes, en raison de leur non adhésion à la vie démocratique et de leur inexpérience dans la vie politique moderne, se trouveront pratiquement exclus du processus. Pour eux, tous ces nouveaux concepts de "démocratie", "décentralisation", "partis politiques"..., n'avaient aucun sens et n'étaient que l'affaire des jeunes. Ils adopteront une position de spectateurs, ne comprenant rien à toute cette agitation. C'est pourquoi les listes comporteront un pourcentage assez élevé de jeunes. On y relèvera, entre autres, des paysans analphabètes ou demi-lettrés, des jeunes diplômés sans emploi, des enseignants, des ouvriers, des techniciens, des ménagères... Il y aura très peu de femmes élues car les quelques rares candidates retenues ne figuraient qu'en bas de liste. L'on constate également que les hauts cadres en activité, les grands intellectuels ne se sentiront pas concernés eux-mêmes. En tout cas, pour ce premier mandat, ils ne se sont pas bousculés aux portes de ces postes aux avantages incertains. Pour différentes raisons (maintien ou élimination des étrangers, influence de ressortissants résidant à Bamako, recherche de consensus, rejet des partis politiques, répartition des conseillers...), les listes seront faites et refaites à diverses reprises jusqu'au premier avril 1999, dernier délai pour le dépôt des candidatures. Le problème à ce niveau sera surtout l'absence de cartes d'identité et d'actes de naissance que beaucoup de gens ne possédaient pas, or ces documents étaient nécessaires à l'acquisition des autres pièces requises (casiers judiciaires, certificats de résidence...). Il y avait aussi le problème de la distribution des cartes d'électeurs. Tout compte fait, il s'agissait de rester dans le cadre de la loi, en essayant, autant que possible, de concilier la tradition (c'est-à-dire les valeurs et structures anciennes) et la modernité. Les partis devaient au préalable résoudre tous ces problèmes.

Kangaba se montrera reconnaissant à l'égard de l'Adema dont le Président à l'époque, Ibrahim Boubakar Keyita, avait répondu favorablement à la majeure partie des doléances qui lui avaient été présentées lors de sa visite au Manden. Entre autres besoins, celui-ci avait apporté l'électricité et le téléphone dans la vieille cité mandingue. C'était là un motif de satisfaction pour la population qui cherchait en outre à acquérir un bac pour le fleuve et à aménager certaines terres. Déçu par la liste Adema dont il ne trouvait pas les candidats assez valables, le chef de

village, Sori Keyita, fera part de ses inquiétudes par rapport à une défaite éventuelle de ce parti chez lui. Il n'avait surtout pas oublié qu'I.B.K venait de le soigner à Bamako.

La stratégie suivie par l'Adema est la suivante : les noms des 17 candidats ont été fournis par les 11 villages que compte la commune avec priorité accordée aux plus gros. Ainsi les 8 sièges remportés se répartissent entre Kangaba (6), Degela (1) et Kela (1).

En matière de liste, le cas de Bankumana est typique et mérite d'être suffisamment souligné. D'anciens militants de l'Adema-PASJ reviennent dans le parti, dénoncent son comité coupable à leurs yeux de composer avec les fonctionnaires étrangers et les jeunes qui avaient refusé de travailler pour le village et qui, par conséquent n'avaient plus droit à des responsabilités. Bénéficiant de la complicité de la population et du député Modibo Kamara, ils parviennent ainsi à faire admettre un Bureau parallèle et à imposer leur point de vue. Finalement, une dernière liste dite " liste de la population ", ne comportant aucun étranger, est élaborée grâce à un compromis entre les deux parties.

Intervenant pour la réconciliation entre les deux bureaux, le député avait proposé que chacun d'eux fournisse trois conseillers. Cette proposition fut rejetée par le nouveau bureau qui s'accorda plutôt quatre conseillers ne réservant que deux au premier bureau. Ceux-ci d'ailleurs, ne seront inscrits qu'en fin de liste (16^{ème} et 17^{ème} places). Trop confiant en ses forces, le parti de l'Abeille rejettera toute idée de consensus avec ses homologues. Pour composer sa liste, ce parti procéda par croisement des noms des villages qui furent ensuite remplacés par des noms de personnes. C'était là une manière de montrer qu'il ne favorisait pas Bankumana.

Les autres partis (PDR, BDIA, UDD) étaient à l'opposé de ce procédé ; ils avaient d'abord aligné trois à huit noms de ressortissants de Bankumana ; ceci bien entendu, réduisait considérablement les chances des candidats des autres villages. Sur la liste du PARENA ne figurait aucun élément du chef-lieu de la commune. Il faut noter, en outre que dans cette commune, les secteurs de Kinyeroba et de Jigidala, militants du B.D.I.A¹¹ (un parti de l'opposition radicale ayant boycotté les élections législatives) pour la plupart, encourageront surtout les candidatures indépendantes.

Les préparatifs des élections communales furent l'occasion pour l'A.D.M. (l'Association pour le développement du Manden) d'envoyer sur le terrain une délégation de dix personnes

avec pour mission de présenter l'Association et de sensibiliser les populations par rapport aux élections. Le mot d'ordre à faire passer était: "Un conseiller par village et le reste (quatre) pour Bankumana." Sumayila Keyita, un des émissaires de l'Association devait insister sur cette requête à la réunion du groupe de réflexion sur la commune à Bamako en rappelant que les deux secteurs (Kinyeroba et Jigidala) qui avaient refusé d'être inféodés à Bankumana s'étaient finalement rangés mais à condition que le Maire soit pris chez eux. "Si l'on ne veille pas à cela, ajouta-t-il, on risque de provoquer un conflit." Tel était le message des ressortissants des treize autres villages dont l'intention était de mettre Bankumana en minorité et d'être en position de force au moment du choix du Maire. L'unanimité ne fut pas faite autour de cette idée qui ne prenait pas en compte les chiffres de population des différentes localités. Cependant, pour le président du groupe de réflexion qui allait dans le même sens, l'idéal était que tous les villages soient représentés dans le Conseil Communal mais "s'il n'y a pas consensus, on sera obligé de suivre le Code électoral, c'est-à-dire, compter avec les partis politiques".

C'est seulement à Karan que la liste de consensus sera privilégiée. La population crut bon de choisir des hommes de confiance au lieu de s'enliser dans des querelles politiques, stériles, facteur de division et de discorde. Ainsi Jangina Keyita, l'ancien cheminot devenu jardinier fut désigné pour conduire la liste. Certes, deux autres candidats, Madi Keyita et Lamine Keyita, convoitaient le poste de Maire mais ils durent s'incliner face à l'unanimité faite autour de Jangina, qui d'ailleurs, avant d'adhérer à l'Adema avait d'abord été militant de l'UFD (Union des forces démocratiques) de Maître Demba DIALLO. Les candidats parmi lesquels il n'y avait que deux femmes, furent fournis par les grandes familles à raison de trois conseillers pour chacune des deux plus grandes (Dubala et Kurula) et deux pour chacune des deux familles moyennes (Junkula et Kamisala). Le plus petit kabila (Komala) n'eut droit qu'à un seul conseiller. Tout cela aurait été précédé par des enquêtes sérieuses menées par les vieux sur les candidats issus de trois partis dits "partis du consensus", à savoir le Parena, le PDR et l'Adema qui, en tant que parti du pouvoir, eut droit à la majorité (6 conseillers). Le consensus retenait aussi que le Maire et le premier Adjoint viennent de ce parti et que les Deuxième et Troisième Adjointes soient fournis par l'opposition. Ceci n'était, en fait, qu'un témoignage de reconnais-

sance envers la famille de feu Tenemakan Dunbuya, une famille de grands commerçants qui a beaucoup fait pour le village et dont les membres sont militants de l'Adema.

La composition de la liste fut suivie, dit-on, d'une séance de prestation de serment. "On avait enterré les partis, mais, officiellement, il fallait composer avec eux", a affirmé Numori Tarawere, un conseiller municipal. Les onze conseillers, à leur tour, ont eu à se réunir pour former le Bureau communal, afin d'éviter les tiraillements et autres incompréhensions en présence du Délégué du gouvernement qui devait superviser la commission d'investiture.

Ce qui est surtout frappant à Karan, c'est l'absence, parmi les partis du consensus, du P.U.D.P qui s'était taillé une place confortable lors des législatives de 1997. En effet, c'est sous les couleurs de ce parti que Sinè Keyita (Professeur d'enseignement secondaire général) se présenta à la députation et fut battu par Mamadu Jawara, le candidat de l'Adema. En fait Sinè, était d'abord un militant de l'Adema. N'ayant pas été retenu sur la liste de son parti, il se présenta comme candidat indépendant, mais devant le manque de moyens pour financer sa campagne, il se vit obligé de rallier un parti, le P.U.D.P, en l'occurrence. Cette candidature divisa le village en deux factions, entre les militants d'un parti fort (l'Adema) et les défenseurs d'un fils du village. La réconciliation ne sera faite que beaucoup plus tard, mais Sinè ne fut pas intéressé par les élections communales. Toutefois le Deuxième Adjoint au Maire serait un ancien militant de son parti.

4-1-1-2 La compétition électorale :

D'une façon générale, il nous a été donné de constater ici que les partis politiques, sans doute par manque de moyens, ne vivent qu'au moment des élections. Dès que celles-ci passent, ils retombent dans la léthargie et oublient les grandes promesses faites aux populations.

La campagne électorale sera fonction des possibilités financières⁸ de chaque parti. Fêtes et meetings furent organisés çà et là, avec dons de sel, de sucre et d'argent,⁹ promesses

⁸Les sommes allouées par les partis à leurs comités pour la campagne variaient entre 25.000 et 250.000 cfa

⁹L'ADEMA avait choisi d'offrir 500 F et dix noix de cola à chaque imam et à chaque chef de village, selon son secrétaire général Wasamori Komakara.

d'investissements (tracteurs, moulins...) à l'appui et sensibilisation autour de différents programmes. Le port de tee-shirts, la propagande sur les ondes furent, entre autres, des moyens utilisés pour la campagne qui fut menée sans violence.

A Kangaba, Radio Manden¹⁰ fut mise à contribution par les partis en lice pour faire passer leurs messages¹¹. Certains adversaires de l'Adema eurent à véhiculer, par exemple, que les élections municipales étaient exclusivement l'affaire des autochtones et non des partis et que voter pour l'Adema c'est opter pour "une politique d'expropriation. L'Adema s'est spécialisé dans la spéculation foncière. L'exemple de Bamako est là pour le prouver. Votez pour lui si vous voulez perdre vos terres." avaient-ils diffusé.

A Bankumana l'Adema mettra à la disposition de ses militants une somme de 250.000 F et 100 tee-shirts, l'UDD qui n'a pas révélé son montant, mettra le paquet pour pouvoir s'imposer. Le PDR fera sa campagne avec 150 000 F et du sel. Quant à la CDS (convention des démocrates sociaux), son responsable se contentera de 25.000 F et dira dans les villages : « si vous voulez, votez pour mon parti, si vous ne voulez pas, laissez. Moi je me garde de fausses promesses. Je suis connu de vous et je sollicite tout simplement vos suffrages. »

Il faut signaler que dans la foulée de la décentralisation, certains villages de cette commune ont eu des rapports assez difficiles avec l'administration pour avoir voulu redevenir hameaux de culture. En effet, pour alléger leurs charges lors des réceptions officielles, et pouvoir peser sur les décisions à Kangaba, notamment obtenir la destitution du chef de village pour des raisons de légitimité, Balandugu II, Tinfra et Mansaya ont oeuvré dans ce sens, mais, en vain. Les trois villages avaient déjà beaucoup de problèmes à leur niveau. Balandugu II, par exemple,

¹⁰Il s'agit d'une radio libre d'une valeur de 30 millions de cfa offerte à la population par un couple français sans héritier.

¹¹Le P.D.R (Parti démocratique pour le renouveau) a eu comme slogan : " Nous n'avons fait du tort à personne, nous sommes plutôt en bons termes avec tout le monde. Votez pour nous !"

Quant à l'ADEMA, Il a eu à dire : " Si vous voulez que le pays s'en sorte, votez pour l'ADEMA."

- " Puissance! Puissance! l'ADEMA est une puissance dont les ennemis devraient se méfier. "

est un ensemble de hameaux distants de trois à cinq kilomètres les uns des autres, et entre lesquels se pose un problème de leadership. Tinfra se trouve dans une situation semblable. Quant à Mansaya, ce village est composé de deux hameaux un peu distants l'un de l'autre. Après le décès de son ancien chef, la population n'arrive pas à s'entendre sur un autre "dugutigi".

A Nyagadina, commune confrontée à la rébellion de deux villages, l'ADEMA avait pour concurrent un regroupement de partis (U.D.R- P.D.R- P.S.P) dont la liste comportait trois femmes. Le constat qui se dégage ici, c'est que tous les candidats de ce groupement venu à la dernière minute sont nés à Bamako et sont cultivateurs et ménagères à Nyagadina, Nangila et Manfara. Ils n'obtiendront qu'un seul siège grâce aux suffrages de Manfara et de Nangila malgré les nombreux cadeaux qu'ils distribuèrent.

Il y avait aussi le R.N.D. (Rassemblement national pour la démocratie) qui était fortement implanté à Dankasa. Ce parti avait sa liste de onze candidats. Mais comme Dankasa et Kansamana ne reconnaissaient pas la commune, ils refusaient en même temps de voter. Farouk Camara Président du R.N.D. se rendit à Dankasa tenta en vain de convaincre ses militants, et dut annuler sa liste à Kati, avant le scrutin.

4-1-1-3 Les élections proprement dites

Elles se sont bien déroulées dans l'ensemble et les partis se sont suffisamment impliqués dans le transport et l'hébergement des militants venant de loin. Il faut signaler toutefois que certains électeurs ne savaient pas voter ; ils ont pu soit confondre les bulletins, soit déposer des enveloppes vides dans l'urne...

A Bankumana où nous avons observé le déroulement des élections, quelques cas de fraudes mineures ont été constatés¹². Dans la commune de Nyagadina, n'eût été la présence d'un contingent des forces de l'ordre (six gendarmes et trente policiers du groupement mobile de sécurité) envoyés par l'administration à Kansamana et à Dankasa (les deux villages rebelles), les

¹²Certains responsables de parti n'hésitaient pas parfois à souffler à des électeurs: " Votez pour nous. "tout en leur rappelant le signe permettant de reconnaître leur parti.

bureaux et le matériel de vote auraient été saccagés. A dix-huit heures, il n'y eut point de dépouillement car personne n'avait voté. Les documents furent acheminés à Kuruba chez le Délégué du Gouvernement par les forces de sécurité qui se virent sommées de quitter rapidement les lieux sous peine d'être attaquées. Dankasa, Kansamana et Sankama ont été les seuls villages de l'arrondissement de Kuruba à n'avoir pas voté.

A l'issue du scrutin, la commune de Bankumana sera la seule où l'ADEMA, avec une courte majorité (6 sièges sur 17) connaîtra de sérieux problèmes par rapport à l'élection du Maire et de ses adjoints. C'était le scrutin proportionnel ; le parti ayant le plus grand nombre de suffrages devait prendre le plus grand nombre de conseillers. Dans le Cercle de Kangaba, l'Adema obtiendra en tout 72 conseillers sur les 114 que comptait l'ensemble de la circonscription.

4-1-2 La mise en place des bureaux communaux et des délégués au conseil de Cercle (Août 1999):

Les quelques mois qui se sont écoulés entre l'élection des conseils communaux et celle des bureaux ont été mis à profit par les partis, notamment les vainqueurs n'ayant pas obtenu la majorité absolue pour négocier, nouer des alliances par divers moyens. L'ADEMA-PASJ l'avait largement emporté à Nyagadina (10 sièges sur 11) et la liste de consensus de Karan avait accordé à ce parti la majorité des sièges (7). Au Mininjan, avec 8 conseillers sur 17, il ne lui manquait qu'un seul conseiller pour avoir la majorité absolue que l'alliance avec le Parena (Parti de la renaissance nationale) détenteur de deux sièges, était censée lui assurer. Tous les partis politiques en lice se sont retrouvés dans le conseil communal. La grande majorité des grandes familles (Nakanina, Fonfola...) y fut également représentée sans que cela ait été décidé par une volonté délibérée.

Alors que partout ailleurs ils avaient été éliminés sur les listes, les étrangers furent maintenus au Mininjan, mais là, ils s'abstinrent de briguer certains postes importants comme celui de Maire par exemple. Ce fut pareil à Nyagadina où Bakari Kuyaté originaire de Maninkura et Directeur du Second cycle ne se faisait pas d'illusions. Pour lui, "au Manden, un

étranger ne prend jamais la tête". Ici l'Adema avait choisi Mamadi Konaté comme tête de liste uniquement pour séduire l'électorat de Nangila.

Le scrutin se déroula par bulletin secret sans incident. Pour chaque poste, il s'agissait d'écrire le nom de son candidat préféré sur une fiche à déposer dans l'urne. Aux résultats, on s'aperçut qu'au sein de l'Adema, il n'y avait pas unanimité autour des candidats de Nyagadina. En effet, contre toute attente, c'est le troisième de la liste du parti, au lieu du premier, qui fut élu. Il s'agissait de Dawuda Tarawere, Agent Technique de Coopération (ATC) petit-fils du chef de village (Nankin Tarawere) à qui l'Association des Ressortissants de Nyagadina à Bamako opposait un autre candidat, Sinè Tarawere, deuxième de la liste, cultivateur et beau-frère du Président de ladite Association. Les Ressortissants protestaient ainsi contre les choix abusifs dans la famille du chef de village et ils menaçaient de ne plus rien faire pour la commune si leur candidat n'était pas élu. Leurs menaces n'eurent point d'effet ; Sinè fut battu par Dawuda suite à un scrutin très serré (6 voix contre 5). Sinè était en fait le principal candidat au poste de Maire soutenu par une bonne partie de la population et par les Ressortissants de Nyagadina à Bamako. Mais Dawuda, contrairement aux autres, avait réussi à s'imposer grâce à son dynamisme et à son efficacité. C'est ainsi qu'il parviendra à s'attirer la faveur de 5 autres conseillers qui vont assurer son élection.

A en croire Bakari Kuyaté, dès l'annonce des résultats, la population se révolta contre Dawuda qu'elle mit en demeure de démissionner. Ce qui ne fut pas obtenu. Les Ressortissants se dirent trahis par le Chef de village qui avait été opéré par eux à Bamako et à qui ils avaient offert de l'argent et deux sacs de riz. A l'heure actuelle la situation s'est apaisée mais Sinè reste le préféré des Ressortissants qui promettent deux voitures à la Mairie si jamais il devenait Maire.

A Bankumana où il y avait beaucoup d'enjeux, le parti de l'Abeille utilisera tous les moyens pour obtenir la majorité absolue. C'est ainsi qu'il tentera en vain de débaucher deux éléments du B.D.I.A. L'ADEMA avait en face de lui la coalition PDR-BDIA-UDD¹³ qui avait 9 sièges. Il était combattu aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur dans la mesure où le père de sa tête de liste est au centre d'une crise que traverse le village depuis 1992. Nul ne doutait que les autres localités de la commune étaient résolues à ne point permettre au chef-lieu déjà contesté,

¹³Chacun des trois partis avait 3 sièges.

de fournir le Maire. Celles-ci étaient appuyées en cela par les fonctionnaires étrangers venus battre campagne chez elles. Par ailleurs, les deux conseillers élus du Parena n'entendaient pas respecter leur alliance avec l'ADEMA . Alerté par rapport à cette situation, le Bureau Central du parti du bélier blanc se vit obligé de les convoquer à Bamako pour les mettre en demeure de se ranger.

Il a fallu qu'un conseiller du BDIA, soupçonné, à juste titre, de faire le jeu du camp adverse, soit boudé puis amadoué par son parti et menacé par ses parents pour que toutes les données politiques soient bouleversées lors du scrutin. Devenu maître du jeu, Adama Camara, pour pouvoir rester dans la coalition anti Adema fit accepter à celle-ci toutes ses conditions. Au grand étonnement de tous, il revendiqua le poste de Maire qui lui fut accordé. C'est ainsi que l'ADEMA perdit les élections communales à Bankumana. Le Président de la Section Adema de Kati qui est en même temps président du Conseil de Cercle, attribue cet échec non seulement à l'entêtement d'Umar Kamara, la tête de liste en qui les gens ne se reconnaissaient pas, mais également à l'incapacité du député à gérer la situation.

A Karan la liste de consensus fut reconduite et le vote connut un taux de participation élevé car une amende de 5 000 F devait frapper tous ceux qui ne voteraient pas. Toutefois, elle suscita quelques frustrations. Le premier cas à signaler ici est celui de Numori Tarawere, un jeune qui se plaignit parce que les fudunyokon (alliés par le mariage) se trouvaient écartés de la liste. Au même moment, les anciens du village cherchaient à se débarrasser d'un certain Madu II qui avait été accusé de détournement lorsqu'il était membre de l'Association Villageoise. L'occasion était donc bonne; le nom de Madu sera rayé et remplacé par celui de Numori au poste de Troisième Adjoint au Maire. Ceci entama fortement les relations entre les deux hommes.

Le second cas est celui de Jangina Keyita, un infirmier militaire retraité à qui avait été promis le poste de Premier Adjoint et qui s'était permis de voyager le jour des élections. A son retour, il s'aperçut qu'on avait profité de son absence pour le mettre au poste de Deuxième Adjoint. Alors il se sentit trahi et voulut démissionner, déclinant l'offre du Premier Adjoint qui se proposait de lui céder son poste. Ses parents durent le supplier pour qu'il accepte de rester à sa place¹⁴. Mamadi Keyita la tête de liste Adema qui dit-on, "n'était plus chaud pour être Maire", se

¹⁴Homonyme du Maire et Deuxième Adjoint chargé de l'éducation et de la culture, Jangina

désista en faveur du second de la liste. C'est ainsi que Jangina, sans concurrent, sera unanimement élu.

A l'issue de cette mise en place fort mouvementée des bureaux communaux au Manden, l'on se retrouva partout devant un nouveau paysage politico-administratif. Le poste le plus convoité avait été celui de maire, bien que, paradoxalement, la fonction de cet élu soit tout à fait bénévole. L'on constate que malgré la démocratie, la tradition a été suivie partout. Les Maires des quatre communes ont été fournis par les chefs-lieux et sont issus des clans détenteurs traditionnels du pouvoir. Mais en raison de divers facteurs, l'appartenance lignagère n'a pas toujours prévalu.

La commune de Bankumana a à sa tête un technicien de génie civil né en 1959 à Bankumana. Tâcheron agréé, il a une longue expérience dans le bâtiment. A Karan, Jangina Keyita après un premier échec au diplôme d'études fondamentales à Narena, avait d'abord travaillé pendant cinq ans à la Régie des chemins de fer avant de s'exiler en Côte d'Ivoire où il put décrocher le BEPC et un diplôme de comptabilité qui lui permit de travailler dans un super marché et dans une poissonnerie à la suite de quoi il opta pour l'élevage de la volaille. Victime de l'ivoirisation des cadres, il retourne au Mali puis il part de nouveau pour l'aventure au Sénégal et en Mauritanie avant de rentrer définitivement à Bamako et à Karan où il se livre au jardinage. Dawuda Tarawere le Maire de Nyagadina, né en 1955, fit ses premières études à Nyagadina et à Welesebugu (second cycle) avant de s'inscrire au cours Pigier de Bamako d'où il sort en 1972 avec un diplôme d'aide-comptable qui lui permet de travailler dans le service de l'action coopérative à Nioro du Sahel. Après un stage en Guinée Bissau il devient technicien spécialiste de l'organisation du monde paysan et est affecté successivement à Kuruba et à Dankasa comme agent de contrôle. Dans la commune de Mininjan, Kamori Keyita est né le 21 juin 1963 à Kangaba où il fit ses études fondamentales. Après le DEF il est orienté au lycée de Joyila en lettres modernes philo langues. Admis au baccalauréat, il part pour l'Ecole nationale d'administration (E.N.A) où il étudie l'administration publique. Ayant plusieurs fois échoué au

Keyita jouit aujourd'hui d'une très grande popularité à Karan pour avoir hissé la commune au premier rang lors de la semaine culturelle du Cercle de Kangaba.

concours d'entrée à la fonction publique, Kamori a travaillé dans de petits projets et il enseigne aujourd'hui, en tant que contractuel au second cycle de Kangaba. Marié et père de trois filles, Kamori est à la fois Maire du Mininjan, Président de l'Association des parents d'élèves (APE), membre du Bureau régional APE de Kulikoro et membre du Conseil fédéral de l'APE.

4-1-3 Le démarrage des communes

Il a fallu d'abord démarrer pour pouvoir déceler les forces et les faiblesses de la nouvelle réforme. Qui sont ces nouveaux élus? Comment travaillent-ils ? Quels rapports ont-ils avec les autres ? Quels sont leurs qualités et leurs défauts, leurs atouts et leurs handicaps ? Quelle est leur vision des choses ? Voilà des questions auxquelles il faudra essayer de trouver des réponses.

Les élus communaux avaient désormais pour tâche la mise en marche de l'administration communale, à savoir : état civil, formulation et identification de matières imposables, confection de rôles, élaboration de budgets etc... Ces nouveaux responsables qui n'ont point de liens de subordination ou de hiérarchie avec les délégués du gouvernement, ont en commun certains traits caractéristiques. On compte parmi eux seulement quelques étrangers placés à des postes peu importants. Fils authentiques du terroir censés suivre la volonté des anciens, ils sont relativement jeunes et d'un niveau intellectuel moyen¹⁵. Il s'agit, très souvent, de jeunes diplômés sans emploi qui connaîtront de grandes difficultés dans la mise en route de leurs communes respectives à partir de septembre 1999. Les élus entretiennent des rapports difficiles avec les Représentants de l'Etat censés leur apporter un appui-conseil. L'on note une certaine méfiance entre ces deux instances. Les Maires pensent pouvoir se passer des délégués du gouvernement qui, à leur tour, désapprouvent leur attitude et ne leur facilitent guère la tâche.

Promise à toutes les communes, la subvention de l'Etat n'est généralement pas venue au moment opportun et toutes les communes n'en ont pas bénéficié en même temps. Face à cette

¹⁵Seuls le maire du Mininjan et son premier adjoint sont détenteurs d'un diplôme supérieur à l'instar des secrétaires généraux sortis pour la plupart de l'Ecole Nationale d'Administration (E.N.A).

situation, Bankumana et Karan ont été très vite secourus par leurs ressortissants à Bamako qui les ont équipés en machines, bureaux, chaises et leur ont parfois même offert de l'argent¹⁶. Les deux autres communes ont eu moins de chance dans ce domaine. Ne disposant pas de locaux propres¹⁷, à l'instar de leurs homologues des autres communes, elles vont travailler avec les moyens du bord. Le Conseil municipal du Mininjan attendra l'aide de l'Etat (3.400.000 F) pour équiper et occuper le Centre d'alphabétisation des femmes du quartier II, après plusieurs mois de flottement. Avant d'acquérir un local gentiment cédé par un habitant du village, les conseillers de Nyagadina travailleront d'abord dans leurs propres chambres à coucher et après avoir reçu des Ressortissants à Bamako, une machine à écrire et quelques fournitures, ils attendront le fonds de démarrage de l'Etat qui s'élevait à 2.549.000 F. Cette subvention, bien qu'insuffisante, leur permettra de payer le mobilier et quelques autres fournitures, de recruter du personnel (secrétaire général, régisseur) et de restaurer le bâtiment occupé.

Après donc un démarrage bien difficile, les communes vont être désagréablement surprises par un fait : le refus des populations locales de payer impôts, taxes et assimilés. C'est là un problème dont la non résolution mettra, sans aucun doute, la décentralisation en péril. Une autre difficulté à souligner est relative à la communication entre les communes et le Cercle dont les messages leur parviennent tardivement (les délégués ou anciens chefs d'arrondissement n'ont pas les moyens de les expédier). A cela s'ajoutent les lourdeurs de la gestion des finances, le manque de motivation¹⁸ des élus...

¹⁶Karan a reçu un équipement d'une valeur de 2.000.000 de CFA environ et Bankumana, en plus du matériel s'est vu remettre une somme de 200.000F.

¹⁷Sur l'ensemble du territoire national, il avait été interdit aux personnels des communes d'occuper les bâtiments appartenant à l'Etat.

¹⁸Un arrêté ministériel a fortement diminué le montant des indemnités de session des élus communaux, en les ramenant de 5500 à 1000 F CFA par jour et par personne. Quant aux indemnités de fonction, elles ont chuté de 20.000 à 15.000 F CFA par mois pour les Maires et de 15.000 à 10.000 F pour leurs adjoints. Cette rémunération médiocre pour les élus sollicités en permanence n'est pas encourageante pour beaucoup.

En qualité de responsables de l'épanouissement de leurs communautés, les Maires et leurs conseils ont pour devoir d'initier différents projets de développement. En la matière, on peut citer Bankumana qui a pour partenaire privilégié le Programme de gestion des ressources naturelles (P.G.R.N), le Plan quinquenal communal (2000-2004) à vocation éducative, sanitaire, agro-sylvo-pastorale, socio-économique et culturelle. On y relève, entre autres, les projets de :

- dynamisation des Associations villageoises;
 - construction de cases de santé à Gonsolo , Tema , Tiko , Woronina , Madina ;
 - lotissement de Bankumana;
 - réorganisation des Associations des parents d'élèves;
 - création d'une Association des communes du Manden;
 - aménagement d'une Forêt communale;
 - règlementation de la transhumance ;
 - promotion technique de l'horticulture;
 - construction et équipement de la Mairie;
- etc...

Mais le non recouvrement des impôts ne facilitera certainement pas le financement des projets lié au paiement préalable, en guise de participation, d'un certain pourcentage du montant total demandé¹⁹. La stratégie du Maire de Bankumana est d'affecter les petites taxes au fonctionnement et la TDRL (Taxe de Développement) aux investissements, mais l'absence de fonds sera pour lui un handicap de taille.

En dehors de ces problèmes communs à toutes les quatre communes, chacune de celles-ci connaît également ses réalités propres que nous allons tenter d'évoquer dans les pages qui suivent.

4-1-3-1. Bankumana

¹⁹En Mai 2001, le Maire nous a confié qu'une somme de 20.000.000 de francs CFA avait été mise à sa disposition par un organisme pour le financement de certains projets, mais qu'il n'arrivait pas encore à payer les 20% (soit 4.000.000 F) comme participation pour pouvoir en bénéficier.

Ainsi que nous l'avons déjà signalé, la commune rurale de Bankumana est secouée, depuis 1992, par une crise relative à la chefferie du village²⁰ et qui de nos jours, affecte tous les aspects de la vie de la localité. Cette crise divise aujourd'hui la population en deux camps bien distincts qui se disputent le pouvoir²¹. On l'a vu avec le récent conflit ayant opposé les jeunes et les vieux du village. A l'origine du conflit se trouvait une histoire de plaques solaires confisquées par certains vieux qui n'admettaient pas que la caisse des jeunes fût toujours vide alors que ceux-ci organisent sans cesse des soirées récréatives. En fait les instigateurs voulaient trouver un prétexte pour destituer le chef des jeunes issu du camp opposé. Les élections communales ont également été l'occasion pour cette division de se manifester et même de s'exacerber. Vainqueurs et vaincus ne parlent plus le même langage comme on le constate présentement entre le Conseil municipal et le Bureau de l'Association des parents d'élèves (A.P.E) dont le Président est en place depuis plus de vingt ans. L'un crie à la « chasse aux sorcières » et refuse de reconnaître l'autre qui l'accuse de détournement de fonds. La défaite électorale a véritablement entamé le moral des partisans de l'Adema qui s'activeraient à nuire au Maire et à ses conseillers. On les soupçonne d'inciter la population à la désobéissance et à l'incivisme²² que d'aucuns pensent être plutôt un héritage laissé par l'ancien régime. La contestation a atteint même les personnes-ressources proposées par certains et mises en place par le conseil municipal, à raison de deux par village et par kabila de Bankumana, pour se faire aider dans son travail. Les conseillers du village ne reconnaissent pas ces sages, qui, pour eux, ne seraient rien

²⁰La population n'ayant pu s'entendre sur le choix d'un chef, l'administration a confié au premier conseiller du village la liquidation des affaires courantes, en attendant qu'elle s'en trouve un.

²¹Depuis la création du village de Bankumana, le monopole de la chefferie a été attribué au seul lignage de Farana. Mais depuis un certain temps, cette convention initiale est combattue par les deux autres lignages

(Sorijanna et Kolowulenna) qui n'entendent plus être discriminés en la matière.

Dans tout le Manden, le chef de village (dugutigi) est en principe l'aîné des Fa (pères) du groupe fondateur.

²²Mécontents sans doute du fait que la plupart des conseillers soient issus de Bankumana, les secteurs de Kinyeroba et de Jigidala traîneraient les pieds dans le paiement des impôts et taxes.

d'autres que des gens du Maire. Ils ne se reconnaissent pas en ces vieux censés assurer le relais entre les deux pouvoirs et s'estiment donc marginalisés dans les prises de décision.

De leur côté, le Maire et ses adjoints n'entendent plus se laisser faire par les conseillers du village qui s'arrogent le droit de les convoquer pour tout problème, sans aucun respect pour leur pouvoir, au lieu de les rejoindre. Ils rencontrent également des difficultés du côté du comité de gestion du Centre de santé qui, à son tour, refuse de se plier à leurs ordres tant qu'on ne lui aura pas présenté un texte clarifiant les rapports entre les deux parties. Il est vrai que les rapports entre ces deux pouvoirs auraient été différents si la commune était impliquée dans la nomination des chefs de village. Mais ce n'est point le cas. Le renouvellement du conseil de village se fait sous la supervision de l'Etat. Le village a sa personnalité et ses structures propres ; son chef ne peut être destitué que par le délégué du gouvernement même si c'est après consultation du conseil communal. Il faut signaler ici que parmi les six conseillers Adema seul Umar (le vaincu) a renoncé au conseil communal, il réside à Bamako où il est directeur d'école. Les autres conseillers y travaillent normalement et l'un d'entre eux, Mamadou Lamine Dunbuya a même été choisi comme deuxième délégué au cercle.

4-1-3-2. Nyagadina

Avec la dissidence de Dankasa et de Kansamana qui rejettent leur appartenance à la commune de Nyagadina, celle-ci n'est plus constituée que de trois villages aux ressources limitées. Cet épineux problème qui porte un coup sérieux à la viabilité de la commune formée, il est vrai, dans un véritable cafouillage, est en relation étroite avec les rivalités qui opposent Dankasa et Nyagadina depuis très longtemps déjà. Ainsi, les ressources qu'aurait dû avoir la commune se trouvent considérablement réduites. Et si l'on ajoute à cela les difficultés de perception des impôts, on peut imaginer que la tâche des nouveaux élus dans cette commune sera des plus ardues. De toutes les façons en matière d'impôt les villages réfractaires n'ont rien collecté à ce jour. A l'occasion du recensement à caractère électoral (race) qui s'est tenu en début d'année, (1^{er} trimestre 2001) Dankasa et Kansamana avaient très tôt notifié au délégué du gouvernement de Kuruba leur refus de se faire recenser par des envoyés de la commune. Des dispositions furent prises et une équipe spéciale fut formée pour faire face à la situation.

En attendant de nouvelles décisions le Maire devra s'armer de patience et se contenter de gérer théoriquement les deux villages où il lui est interdit de se rendre en tant que responsable communal.

4-1-3-3. Mininjan

Au Mininjan, les élus estiment que les conseillers, très vieux et en place depuis très longtemps, constituent un frein à la bonne marche de la commune. " Ils ont des problèmes à assurer la courroie de transmission entre la commune et les citoyens qui, d'ailleurs ne se reconnaissent plus en eux. Beaucoup d'entre eux sont fatigués; le renouvellement de leur Bureau est une nécessité." a affirmé le Maire qui s'inquiète de l'incivisme de la population, car sans les impôts, la commune ne saurait fonctionner.

Aussitôt après le démarrage de la commune, les élus se sont mis à la tâche. Kangaba a initié un projet de jumelage avec la ville burkinabé de Kankalaba dont le député est Président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso. Le député de Kangaba a dans ce cadre pris contact avec l'Ambassadeur du Burkina au Mali à qui il a fait visiter sa ville.

4-1-3-4. Karan

Depuis sa création, la seule et unique commune urbaine du cercle de Kangaba, est, elle aussi confrontée à une grave crise opposant le conseil municipal au conseil de village, à propos de la gestion de la Caisse de l'Association Villageoise (A.V.) créée dans les années 1980. En effet, le torchon brûle entre les deux conseils dès lors que le Maire, ayant constaté que les importantes ristournes²³ reçues annuellement sur le coton étaient mal gérées et n'avaient jusque là servi à aucune réalisation dans le village, a décidé d'apporter des changements dans la gestion de ces fonds. Il a voulu les faire transférer sur un compte bancaire ou les confier à un autre groupe.

²³L'Association villageoise auto-encadrée de Karan reçoit chaque année 2 000 à 3.000.000 de francs cfa comme ristournes sur le coton qu'elle met à la disposition du Conseil du village. Celui-ci les gère à sa guise; sans présenter le moindre bilan annuel conformément aux textes.

Ceci n'a pas été apprécié par les vieux conseillers considérés par les jeunes comme des dictateurs corrompus dont certains sont en place depuis trente sept ans. Il est vrai que lorsqu'on avait dit que toutes les ressources de la commune reviendraient à la caisse de la Mairie, le Maire n'y avait vu aucune exception. Rappelons également qu'à l'époque, le Conseil de village avait puisé dans les fonds de l'A.V pour rembourser un crédit d'un million de francs CFA, à la Banque Nationale de Crédits agricoles (B.N.D.A), espérant pouvoir restituer progressivement la somme avec les bénéfices générés par leurs activités. Alors quand le Maire s'est manifesté, les conseillers villageois ont crié au scandale. Pour eux, le fonds n'appartient pas à la Mairie. Toutefois ils se sont montrés disposés à financer éventuellement certains projets initiés par le premier responsable de la commune. Avant cela, il avait été constaté, par rapport à leur gestion, que les sorties de caisse ne correspondaient pas toujours à leurs bons signés. Leur envoyé auprès du trésorier analphabète de l'A.V s'arrangeait toujours à demander à celui-ci une somme supérieure au montant mentionné sur les bons qui, d'ailleurs, ne comportaient jamais de motifs de dépenses. Il y avait donc un grand déficit au niveau de la Caisse.

A leur tour les vieux reprochent au Maire qui a tenté en vain de les destituer, une mauvaise gestion de la subvention de l'Etat²⁴. Ils refusent de céder la caisse de l'A.V tenue par le chef de village et ses conseillers et ne font rien pour que les impôts rentrent, bien au contraire. La commune se trouve donc bloquée, et les interventions des ressortissants du village à Bamako, pour l'instant, n'y ont rien donné. Dans cette affaire, seule une partie infime des ristournes a pu être récupérée et confiée à un comité de gestion pour servir au paiement des salaires des vacataires.

A ce problème s'ajoutent le conflit de compétence²⁵ entre le Maire et le chef de village et autres petites incompréhensions au niveau du Conseil communal lui-même. Le chef du village et ses conseillers ne semblent pas admettre qu'ils soient coiffés par le Maire auprès de qui certains

²⁴La rubrique équipement déjà prise en charge par les ressortissants du village à Bamako aurait toujours été maintenue dans le budget par le Maire. L'argent obtenu aurait été utilisé à d'autres fins (paiement de salaires notamment), sans aucune explication à la population.

²⁵La commune n'étant composée que d'une seule localité, le Maire joue le rôle du chef de village qui se voit confiné dans celui d'un chef de quartier.

mauvais payeurs de patentes (artisans et tailleurs par exemple) les font intervenir, croyant qu'ils peuvent s'imposer à lui.

Certes les impôts qui constituent la seule force de la commune ne rentrent pas ; mais il faut rappeler qu'en 1999, Karan fut victime d'une grande inondation qui noya toutes les cultures et dont les séquelles subsistent toujours. Les arriérés d'impôts remontent à 1998, le personnel communal est sans salaire depuis trois ou quatre mois. Cependant certains conseillers municipaux ont une vision optimiste de la situation ; ils estiment que bientôt les choses vont rentrer dans l'ordre. Conscients du danger qui guette leur commune, les habitants de Karan ont d'ailleurs décidé de renouer avec la contrainte pour amener tout un chacun à payer ses impôts. Pour ce faire ils se proposent de priver les mauvais citoyens des bénéfices et avantages de toutes sortes destinés à l'ensemble du village, tant qu'ils ne se seront pas acquittés de leur devoir.

Les élections ont révélé que la décentralisation, au départ, a été l'affaire de jeunes intellectuels locaux d'un niveau d'études moyen ou inférieur; ce qui ne garantit pas toujours la compétence à conduire les communes au développement. L'on constate que les quatre Maires ont bien le souci de faire avancer leurs communes mais sur leur chemin se dressent de nombreux obstacles qu'il leur faudra d'abord surmonter pour relever le défi du développement. Au nombre de ceux-ci on peut citer l'insuffisance de sensibilisation des populations, le manque de moyens financiers, le problème de leur propre formation... En outre ils se doivent d'améliorer leurs rapports avec les autres instances. Face à ces multiples difficultés, les communes du Manden ont créé en 2000, l'amicale des Maires du Manden, un cadre de concertation leur permettant de débattre de tous les problèmes liés au développement de leur région.

4-2. Enjeux fonciers

Le problème foncier se pose avec acuité dans la plupart des communes qui viennent de démarrer avec d'énormes difficultés de rentrée de ressources financières. En attendant une répartition plus claire des domaines²⁶, ces communes aux potentialités différentes qui fondent tous leurs espoirs sur la terre, base de la majeure partie des activités du paysan sont tenues d'être

²⁶La loi a fait une répartition des domaines entre l'Etat, les collectivités et les privés. Les communes ne sont pas encore autorisées à gérer les terres.

actives. La terre appartient à l'Etat ; mais avec la décentralisation, une partie devra être affectée aux communes. La délimitation n'est pas encore faite, car face aux spéculations qui pourraient en découler, l'Etat a, en novembre 1996, suspendu toute distribution de terres. Pour l'instant, les communes fonctionnent tant bien que mal avec les autres ressources.

Désormais tout morcellement du patrimoine foncier par les communes sera précédé par une immatriculation, l'élaboration d'un dossier devant être approuvé par le gouvernement.

Ici, les populations sont attachées à la terre qu'elles exploitent et dont la violation des limites est toujours source de conflits. Ces limites séparent des communautés et des unités foncières ; elles sont constituées par des repères naturels (cours d'eau, montagne, plateau latéritique...). Parfois le repère est matérialisé par un arbre. Il arrive que ces limites soient floues et fluctuent au gré des dominations successives exercées par les différents conquérants qui sont toujours en conflit d'intérêt avec les premiers occupants.

Les modes d'attribution ou de la détention foncière sont généralement:

- l'accaparement simultané du pouvoir et de la terre;
- l'abandon consenti en faveur des premiers habitants;
- l'accord conclu avec des immigrants postérieurs; etc...

Tout cela reflète avec assez de clarté le rapport de forces qui les a déterminés et fait coexister les uns avec les autres.

Traditionnellement, les populations de plusieurs localités voisines mènent ensemble des activités (pêche collective, chasse, cueillette...) sans se préoccuper, outre mesure, de frontières que fait resurgir la décentralisation. En effet, l'on constate que la notion de "propriété" est mise à l'honneur avec la nouvelle réforme. Les populations revendiquent de plus en plus tout ce qui est censé leur appartenir. Cela engendre souvent bien de litiges face auxquels les Maires sont parfois désarmés. Les conflits fonciers sont de plus en plus permanents et récurrents car la gestion foncière est en relation étroite avec l'histoire du peuplement, plus ou moins bien conservée dans les traditions orales. La plupart du temps, les récits de migration et de fondation que l'on utilise pour trancher les conflits fonciers sont manipulés. L'évocation de l'origine des

dynasties est souvent une vision du pouvoir, une tentative d'interprétation de la société et non une description historique. Très souvent, les traditions orales décrivent les " premiers occupants", maîtres du sol, comme des créatures bizarres ayant des liens privilégiés avec les forces de la nature²⁷. Leur pouvoir avait autrefois, dans l'idéologie mandenka un fondement surnaturel. Les rivalités poussent des villages antagonistes à se prétendre chacun propriétaires de l'ensemble d'un terroir. Depuis son installation le Bureau communal de Bankumana a eu à gérer deux conflits de terre respectivement entre Kolen et Bali et entre Kolen et Kursalen. Dans un cas il a pu obtenir la réconciliation et dans l'autre, éviter un affrontement armé imminent.

La terre constitue donc la principale ressource des communes. Sa maîtrise s'étend aussi bien à la végétation (arbres, broussailles...) qu'aux mares et marigots. Le droit sur la terre est ici un droit d'usufruit qui peut être cédé temporairement. Le pâturage du bétail est libre et les Peulh transhumants venant du Sahel font usage de ce droit. Les communes présentent des situations différentes par exemple à travers la politique des marchés ruraux et l'exploitation des richesses du sous-sol.

4-2-1 La politique des marchés ruraux

En vue d'une meilleure gestion des ressources forestières, donc de la protection de l'environnement et de la conservation de la nature, le Projet "Stratégie d'énergie domestique" (S.E.D) a été initié et proposé à différentes localités du Mali (Loi 95-003 du 18 janvier). C'est la politique des marchés ruraux de bois et de charbon de bois à laquelle adhèrent les communes de Nyagadina et de Mininjan. C'est un système qui permet de procéder à une exploitation rationnelle des ressources ligneuses par une coupe de bois ordonnée et concentrée sur un massif à hautes potentialités divisé en parcelles à exploiter pendant un certain nombre d'années au bout desquelles les arbres des premières parcelles régénèrent. Il s'agit d'éviter une exploitation abusive et désordonnée qui contribue à la destruction de la brousse et d'approvisionner les

²⁷C'est le cas des Komakara de Dankasa dont un des ancêtres Konyè Bala, mi-homme, mi-animal, était censé porter une queue.

grands centres urbains en bois de cuisine. Le but visé par le projet qui évite d'opérer sur les terres litigieuses est de:

- contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales à travers des revenus réguliers et substantiels;
- assurer une gestion rationnelle et durable des ressources forestières à travers un quota et un plan d'aménagement;
- contribuer à une réorganisation du système de commercialisation et de distribution du bois et du charbon.

La création d'un massif forestier est précédée d'une enquête foncière. Un permis de coupe est délivré, et un comité villageois géré par des statuts et un règlement intérieur avec récépissé de création et d'existence de leur structure rurale de gestion (S.R.G) mis en place.

Ainsi, dans la commune de Nyagadina, seul le chef-lieu a accepté d'accueillir un marché rural à système contrôlé où le stère de bois est vendu à 250F CFA. Ici la superficie exploitée est de 548 ha pour un quota annuel de prélèvement de 865 stères. Le domaine concerné par la coupe est une zone-tampon entre la commune de Faraba et celle de Nyagadina, donc à l'opposé de Dankasa, village rival qui avait d'abord accepté le système puis y a renoncé parce que 5 à 10% des taxes doivent être versés à la commune qu'ils ne reconnaissent pas.

Au Mininjan, existent quatre marchés ruraux à système orienté qui sont:

- Balandugu II : 274 ha pour un quota d'exploitation de 928 stères.
- Kerekerelo : 705 ha pour 2177 stères;
- Siraninkelen : 425 ha / 3432 stères;
- Tinfra : 191 ha / 566 stères.

Bien qu'ayant été sensibilisées au projet S.E.D, les communes de Bankumana et de Karan n'ont pas encore de marchés ruraux et cela pour diverses raisons. A Bankumana le bois se fait rare et lointain; les forêts n'existent que vers le Finadugu, or les populations de ce territoire ne veulent pas entendre parler de marché rural. Le village de Tiko qui a un pouvoir d'arbitrage dans les litiges fonciers y est farouchement opposé ; ses habitants" menacent même d'éliminer toute personne qui s'aventurerait chez eux avec une hache." Toutefois, les prisonniers libérés du

camp pénal de Kinyeroba s'adonnent à la coupe et à la vente du bois, mais, à en croire Chaka Sangaré, le chef d'antenne de la conservation de la nature de Sibi, leur petit marché de Nyalafura dont la création ne semble d'ailleurs pas tout à fait régulière, n'est pas véritablement fonctionnel. Conscient certainement de l'intérêt des marchés ruraux, Bankumana a fini par demander à l'agent chargé de la conservation de la nature à Sibi, d'examiner la possibilité d'en créer dans la commune. D'abord, il demande la régularisation du cas de Nyalafura créé illégalement par le cercle de Kangaba alors qu'il est du ressort de Kati. L'anomalie a été décelée au moment de la signature du dossier, et régularisation sera faite au profit de la commune de Bankumana dont il relève.

S'agissant de Karan, il se pose là un problème de terres. La commune ne dispose pas de ressources forestières importantes. D'ailleurs, sur les 64 hameaux de culture de Karan, dont certains sont derrière Narena, plus de la moitié ne se trouverait pas sur son territoire ; or nous savons que sur les terres prêtées des hameaux, il est interdit de creuser des puits et de planter des arbres dans les champs, sans autorisation. Cependant aucun problème par rapport à ces hameaux n'a encore été signalé au Conseil communal. Avec la population qui s'est accrue, les terres sont devenues insuffisantes. Tout le Sud est couvert par un vaste plateau latéritique stérile qui s'étale sur plus de quinze kilomètres. Les terres utiles ne se trouvent que dans les autres directions. Mais celles qui s'étendent vers l'est appartiennent à Tiko.

4-2-2 L'orpaillage

A l'instar de toutes ses homologues situées le long de la frontière guinéo-malienne, la commune de Mininjan est une zone aurifère où les populations pratiquent l'orpaillage, une activité qui du reste n'est pas très rentable. A côté de l'exploitation traditionnelle, les grandes compagnies minières obtiennent de plus en plus, de l'Etat malien, des concessions dont l'attribution crée souvent des conflits, surtout avec la décentralisation. Les Maires se plaignent de n'être ni consultés ni associés à cette exploitation industrielle sur leurs territoires.

Il arrive que les compagnies s'implantent dans une localité et aillent exploiter les terres d'une autre, cela engendre parfois protestations et conflits dans la mesure où la seconde localité

se voit empêchée de bénéficier de la cité que la compagnie construit. Deux cas de ce genre ont été signalés dans le cercle de Kangaba. Un autre problème à signaler ici est le déficit d'information par rapport à l'installation des compagnies. En effet les autorisations parviennent aux délégués du Gouvernement parfois un an après ou n'arrivent pas du tout. En outre l'exploitation industrielle n'a d'ailleurs pas encore commencé dans le cercle ; si bien que les communes n'ont rien perçu encore des ristournes fixées par la loi.

La déforestation liée à ces activités minières contribue, de toute évidence, à la destruction de l'environnement. Des dispositions doivent être prises dans ce domaine.

Généralement, pour l'exploitation de la brousse entre les villages, il y a peu de conflits. Mais, entre autres problèmes liés au foncier, il y a celui de la pêche dans les mares et cours d'eau et celui de la délimitation des communes. Traditionnellement, les mares appartiennent à des familles qui les confient à d'autres familles. La mare de Kaleba, par exemple, est revendiquée à la fois par Kangaba, Kela et Salamalen. Bien qu'étant située sur le territoire de la commune de Kanyokon, cette mare est gérée par Kangaba. Au niveau de Gweleba existent trois marigots (Mansaba, Konbèrè et Fadaman) appartenant à Dankasa mais confiés à Nangila. Lors des basses eaux tous les villages viennent y pêcher sur autorisation de Dankasa seul habilité à fixer la date de la pêche.

Les autres conflits qu'on relève dans ces communes sont surtout relatifs au voisinage, aux rapports entre agriculteurs et bergers. Il n'y a pas encore ici de réglementation foncière concernant les pâturages. Des conflits naissent également lorsque des usagers temporaires tentent de pérenniser leur droit. En effet lorsque ceux-ci ont plus de pouvoir politique ou économique que l'usager permanent, ils cherchent à déposséder ce dernier de sa terre et cela débouche généralement sur des conflits. Le seul conflit grave qu'il convient de signaler de nos jours est celui qui oppose Nangila et Gweleba. Bien qu'ayant été tranché par la justice en faveur de Gweleba, ce conflit ne cesse de rebondir. En 2000, les deux villages en vinrent aux armes et il y eut un tué. Aujourd'hui, le dialogue a prévalu, ce conflit a été définitivement résolu.

Quelques mois seulement après le démarrage des communes, la décentralisation était déjà en péril. Avec le refus des populations locales de payer les impôts et taxes, acte vu par les

administrateurs comme une conséquence de la mauvaise mise en œuvre de la décentralisation, le personnel communal n'étant pas là, au complet, les délégués du gouvernement furent momentanément sollicités pour le recouvrement des impôts. Ils devaient en retour recevoir 2% des ristournes, le premier trimestre et 1%, le trimestre suivant. Mais ces administrateurs, dépouillés de leurs pouvoirs réels au profit des Maires refusèrent unanimement en réclamant plutôt 25% des ristournes comme condition de leur acceptation. Dans ce comportement des délégués du gouvernement, le Ministre de l'administration territoriale voyait la main du nouveau syndicat libre de l'administration territoriale (Sylmat) dont le chef Mahamane Maiga s'était insurgé contre les prétentions de l'Etat et avait affirmé que la décentralisation était " la chose d'Alpha Oumar Konaré (Président de la République) et d'Ousmane Sy (chef de la Mission de décentralisation, puis Ministre de l'administration territoriale et des collectivités locales). La principale raison du refus des administrateurs par rapport à la mesure transitoire du gouvernement qui les sollicitait pour la récupération des impôts, était, sans doute, les slogans de certains candidats qui les avaient dénigrés lors des campagnes électorales. Il faut souligner que ces administrateurs se croyaient indispensables parce que convaincus de l'incompétence de beaucoup d'élus analphabètes et de la difficulté de ceux-ci à utiliser la violence contre leurs parents dans le recouvrement des impôts. Par ailleurs, ils n'ignorent pas que certaines communes n'ont aucune ressource, aucun moyen de transport sur lequel percevoir des taxes. La grande inquiétude aujourd'hui est la suivante: Si ces impôts ne rentrent pas la première année de la mise en œuvre de la décentralisation, serait-il encore possible de les recouvrer plus tard ? Quoi qu'il en soit, le temps presse. Les communes pour être viables seront tenues de se passer de l'aide de l'Etat et de générer des ressources leur permettant de se prendre en charge.

Depuis notre dernier passage il y a un an l'on constate que dans nos quatre communes la situation a sensiblement évolué et de façon positive peut-on dire. Les tensions ont baissé, et grâce à la sensibilisation permanente les populations commencent à prendre conscience de leur rôle et de leur devoir. Mais malgré tout, le taux de recouvrement des impôts et taxes reste extrêmement bas. Ce qui pourrait peut-être s'expliquer par les difficultés économiques auxquelles les populations sont confrontées. Seul le Mininjan déploie beaucoup d'efforts en matière de recouvrement. Les récoltes ont peu donné en 2001. Or il faut que ces impôts soient

payés dans la mesure où la subvention de l'Etat qui jusque là a permis à maintes communes de tenir, prendra fin bientôt. Et face à ce problème, certaines stratégies ont été initiées. Ainsi, dans le cercle de Kangaba une réunion récente regroupant les Maires, Chefs de villages, délégués du Gouvernement, régisseurs... vient de décider que tous les arriérés d'impôts soient apurés avant le 28 Février 2002. Et tous ceux qui ne s'exécuteront pas se verront traduits devant la justice. A Kati, une telle décision n'a pas été prise mais on n'hésitera certainement pas à y recourir si la sensibilisation ne produit pas les effets escomptés.

A Karan, Bankumana et Kangaba, les Anciens sont convaincus de la nécessité d'utiliser la contrainte dans le recouvrement. Bankumana a même déjà fait appel au délégué du Gouvernement qui dispose d'une gendarmerie dans le village. Malgré les frais d'intervention élevés de cette force (10 %) la commune a préféré y avoir recours. Le problème est très sérieux car depuis trois ans que les communes existent, aucune d'entre elles n'a fait encore de réalisations.

Les dispositions prises à Nyagadina n'ont pas donné toute leur efficacité. Une classe d'âge appelée "Bakari Karé" a été responsabilisée en la matière et le recouvrement a lieu certains vendredis dans le vestibule du Chef de village. A la séance du 23 novembre dont nous avons été témoin, le régisseur et les membres de la classe d'âge ont attendu toute la journée, de 8H à 17H et n'ont pu recouvrer qu'une somme de 25 500 F payée par une seule personne. Personne d'autre n'a répondu à l'appel. Rendez-vous a été pris pour le vendredi prochain avec une nouvelle annonce. Il nous a été rapporté que peu avant cela, le régisseur avait effectué une tournée de recouvrement qui ne lui avait rapporté que 40 000 F à Nangila et 20 000 F à Manfara.

Dans cette commune, c'est toujours la rupture, D'ankasa et kansamana persistent dans leur dissidence. Le Maire prend le problème avec philosophie car les plus hautes autorités de l'Etat ont exclu toute idée d'utilisation de la force contre les réfractaires. Une sévère mise en garde a été faite aux Maires confrontés à des cas similaires. "Il faut les laisser faire. Le Mali a trop souffert de la guerre. Tout Maire qui se rendra coupable d'un quelconque conflit en la matière en portera la responsabilité pleine et entière" aurait averti le Président de la République. Comment évoluent donc les deux villages réfractaires, notamment en matière de compétences transférées ? L'on se rappelle par exemple en matière d'Etat-Civil que les arrondissements étaient divisés en secteurs de développement et que chaque secteur était doté d'un centre secondaire

d'état-civil où travaillait un officier d'état-civil : avec la décentralisation, ces centres ne devaient plus opérer sauf avec l'accord de la commune. Alors puisque Dankasa qui avait un centre ne reconnaissait pas Nyagadina, il fut sommé de fermer son centre et de renvoyer son officier. Chargé d'aller retirer le cachet du centre avec le Chef du village, le délégué du Gouvernement de Kuruba se vit opposer un refus catégorique car ledit cachet n'appartenait pas à l'administration. Aujourd'hui, de nombreuses personnes se demandent comment les deux villages s'y prennent avec les actes de naissance et de mariage. Les versions divergent selon le Maire, des conseillers municipaux de Nyagadina avaient découvert quelque part des actes signés par le Délégué du Gouvernement de Kuruba lui-même. On a rendu compte à qui de droit, et il a été signifié à l'intéressé de ne plus recommencer.

Par rapport au mariage, il faut dire qu'en milieu malinké traditionnel le mariage civil a peu d'importance ; on peut s'en passer. Pour les Mandenka le vrai mariage est le mariage religieux. Le paiement des impôts et taxes ne semble pas pour le moment être à l'ordre du jour, mais pour faire face à leur développement Dankasa et Kansamana ont institué une sorte de cotisation différente de la TDRL.

Avant d'aborder la conclusion, nous estimons nécessaire d'évoquer ici l'important rôle joué par Plan International de parrainage et l'Acodép, deux O.N.G. qui opèrent en divers endroits du Manden et accompagnent nos communes dans leur action de développement. Plan International couvre l'ensemble de nos quatre communes, il aide en matière d'éducation et de santé. Quant à l'ACODEP, qui opère surtout dans le cercle de Kangaba, elle assure la formation des élus en organisant beaucoup de séminaires au niveau des communes. En outre, elle aide à monter des projets, à ficeler des dossiers et à les présenter à l'A.N.I.C.T. (Agence Nationale d'Investissement dans les Collectivités Territoriales) pour financement.

On peut citer également les 3 AG qui, à Karan et à Bankumana, appuie beaucoup les femmes dans le domaine agricole (charrues, bœufs, ânes, charrettes). Cette O.N.G. assure également la formation des matrones.

Conclusion

Dans les cercles de Kati et de Kangaba le processus de décentralisation a rencontré beaucoup de difficultés imputables non seulement à l'histoire mais aussi à la manière dont le message de la réforme a été livré. Le Manden a une expérience étatique fort ancienne faite de systèmes de domination divers, depuis la période précoloniale jusqu'à nos jours. Chaque époque a une signification pour les populations qui ne demandent qu'à chercher leur référence dans le passé. Certains événements douloureux (guerres, massacres...) ont créé la haine et la rancœur entre celles-ci. Ces souvenirs amers constituent donc parfois un obstacle sérieux à tout regroupement. Kangaba qui fut par exemple ami de Samori au XIXes, s'attira les foudres de plusieurs villages de la Haute Vallée du Niger.

L'histoire du peuplement, le droit de conquête, le problème de chefferie, la complicité des ressortissants des villages à Bamako, les rivalités consanguines, le contenu donné aux mots "décentralisation" et "démocratie", sont, entre autres, les sources des difficultés évoquées dans les quatre communes. Certaines personnes rencontrées pensent que la décentralisation a été mal expliquée ici et les populations ont compris qu'il s'agissait d'un retour à l'ordre colonial ou au pouvoir traditionnel fondé sur la hiérarchie sociale et la coercition. On a pensé également qu'il s'agissait de reconduire les secteurs de développement comprenant des villages ayant déjà en commun certaines réalisations.

Au départ les populations, qui étaient enthousiastes, s'imaginaient qu'elles allaient gérer désormais tout leur patrimoine et devenir leurs propres "commandants". Ce n'est que plus tard qu'elles ont commencé à comprendre qu'il s'agit de mettre en place une administration locale sous contrôle, un système qui, par la loi, accorde l'autonomie et fait participer les populations à l'œuvre de développement.

Pour l'administration qui reste sceptique, et voit dans le processus un peu trop de précipitation, la sensibilisation doit continuer, notamment en ce qui concerne la démocratie censée avoir affaibli l'autorité à tous les niveaux et ouvert le pouvoir aux exclus.

Ce qu'on constate dans la constitution des quatre communes, c'est qu'à Bankumana, la réconciliation a été obtenue sans que l'émargement soit fait par tous les villages concernés; et à Karan, le critère démographique ne semble pas avoir été respecté. Dans le Mininjan il n'y a pas

eu de problèmes, alors qu'à Nyagadina, les intrigues l'ont emporté sur le dialogue et ont provoqué une dissidence apparemment irréversible.

La désignation des conseils communaux et des Maires a été un tournant décisif dans la grande réforme. Mais cette importante échéance a fait l'objet de malentendus entre les différents acteurs locaux des communes. En effet tout le monde ne semble pas acquis à la prépondérance accordée aux partis politiques censés fournir les candidats sur les autorités coutumières dont le souhait était de ne pas laisser échapper ce dernier bastion du pouvoir. C'est pourquoi dans ces communes, les vieux et les jeunes ne parlent pas le même langage et partout les étrangers ont été rigoureusement marginalisés.

L'inscription territoriale des communes est un moment délicat de la décentralisation qui met face à face la conception étatique du foncier et du droit coutumier en vigueur dans les villages. L'épuisement des terres, l'accroissement de la population, l'implantation définitive de nouveaux venus, la constitution d'un patrimoine communal, les lotissements futurs, risquent d'aboutir plus tard à de gros problèmes fonciers que les nouveaux pouvoirs communaux auront à gérer. Conscients que la terre constitue une grande richesse dans un tel contexte, les propriétaires terriens, surtout à Bankumana, ont tendance à récupérer déjà les parcelles confiées à d'autres personnes, à rémobiliser donc le patrimoine légué par leurs ancêtres. Ceci risque sans doute de déboucher plus tard sur des contestations et des conflits.

Bankumana, Karan et Mininjan constituent des communes économiquement viables qui présentent, à peu de choses près, les mêmes enjeux. Nyagadina s'en sortira difficilement si Dankasa et Kansamana persistent dans la dissidence or les deux villages affirment que leur décision est irrévocable. Mais à Bankumana la gestion du pouvoir pose plus d'acuité par rapport à la production paysanne, au contrôle du conseil communal et des associations (AV, APE...). La crise de la chefferie trouvera certainement sa solution avec la décentralisation dans la mesure où le chef du village deviendra moins important que par le passé. Compte tenu des réserves faites par certains villages lors de sa constitution, la commune rurale de Bankumana risque d'exploser à la première opportunité qui va s'offrir aux dix villages des deux secteurs récalcitrants.

A Karan, les ristournes de commercialisation, le contrôle des associations et celui du conseil communal constituent les principaux éléments autour desquels les acteurs s'affrontent.

La seconde phase du processus de la décentralisation a été une phase très importante car elle a permis de déceler les forces et les faiblesses de l'œuvre entreprise. La mise en place des nouvelles institutions communales a laissé apparaître des difficultés dont les acteurs de la réforme, ne se doutaient guère. La décentralisation est un système qui réhabilite le paysan désormais libéré des violences de l'administration par rapport au paiement des impôts et taxes, mais cette situation n'encourage t-elle pas aussi l'incivisme qui peut remettre en cause le fondement même de ce pouvoir local tant souhaité! Il y a beaucoup d'intérêts en jeu dans cette réforme que chacun voit différemment, selon sa compréhension et sa façon d'envisager l'avenir.

Certains partis politiques dans leurs campagnes au début du multipartisme n'avaient-ils pas promis de supprimer les impôts dès qu'ils seraient au pouvoir ? Ceci y est sans doute pour quelque chose dans l'incivisme que nous voyons aujourd'hui, sans oublier la marginalisation et la démobilitation des administrateurs, représentants de l'Etat, chargés de vérifier la légalité des actes et décisions des nouveaux élus.

Pour les hommes politiques qui n'accordent leur confiance qu'à leurs électeurs, il fallait écarter l'administration suspectée d'être dans une logique de prédation. A la population on a fait croire que " ce sera désormais la liberté, l'autogestion..." Mais par la force des choses, celle-ci sera de nouveau impliquée dans le système. D'où une certaine méfiance chez elle ! Pour les administrateurs qui ont perdu une partie de leur pouvoir et de leurs privilèges, la décentralisation est mal partie, on s'y est pris avec précipitation, et l'approche a été mauvaise.

Le collectif des partis politiques de l'opposition est allé dans le même sens en déclarant qu'il fallait d'abord ériger les chefs-lieux de cercle en communes urbaines et s'attaquer plus tard aux arrondissements.

Pour d'autres enfin, il ne sert à rien de prendre des réalités d'Occident et de venir les appliquer sans tenir compte de nos réalités propres. Le choix ,par exemple, d'un village comme chef-lieu de commune parce qu'il est doté d'infrastructures au détriment d'un autre plus ancien, est une erreur qui a engendré de nombreuses dissidences.

Ayant perdu tout repère et désemparés dans une société en constante évolution parce qu'obligée de compter avec d'autres valeurs, les maîtres d'hier espèrent probablement sur un retour à l'ordre ancien. Ce qui explique sans doute la résurgence çà et là de certains cultes comme le Bènba de Dankasa (commune de Nyagadina). Le pouvoir des chefs et conseillers de village, jadis si

important, est battu en brèche par la démocratie qui a contribué à faire accéder au pouvoir des jeunes comme on le voit dans nos communes étudiées. Ces nouveaux chefs d'arrondissement que représentent les Maires sont fort embarrassés entre la volonté d'exercer pleinement leur pouvoir et la faiblesse de se laisser manipuler par leurs parents. Comment les élus pourraient-ils, en effet, utiliser la force contre ces derniers pour qu'ils s'acquittent de leur devoir ! Ils ont récupéré les privilèges du pouvoir administratif et quelque part, leur victoire leur ouvre le chemin du pouvoir d'Etat, malgré les nombreux obstacles à franchir pour y accéder. La décentralisation, étant une réorganisation de la vie rurale, une des craintes de la population est liée au foncier susceptible, à ses yeux, d'être confisqué et vendu. C'est en effet vers ce bien que les élus de la plupart des communes ont les yeux tournés.

Parmi les quatre communes, Bankumana et Mininjan sont celles qui offrent le plus d'atouts (démographie, infrastructures, potentialités). Leurs budgets sont respectivement de 26.000.000 F et 17 619 130 F (en 2001), Karan n'a qu'un budget de 7 583 535 F quand à Nyagadina il a un budget de 18 millions pour lequel les recettes des villages réfractaires constituent un important manque à gagner. Dès lors que les populations comprendront la nécessité du paiement des impôts, leur viabilité, pensons-nous, sera assurée. Bankumana peut même constituer à lui seul une commune urbaine.

Karan et Nyagadina sont les communes les moins nanties. Dans un cas, c'est un problème de terres qui, face à l'accroissement démographique, risque de se poser un jour. Dans l'autre cas, vu la détermination des deux villages dissidents de la commune et le considérable manque à gagner que cela engendre, l'avenir paraît incertain, surtout que la subvention de l'Etat sera limitée seulement au premier mandat. Elle sera réduite à 80 % pendant la quatrième année et supprimée l'année suivante dans toutes les nouvelles communes du Mali.

En entendant, des difficultés demeurent partout. Il y a, entre autres, l'exercice de la tutelle en matière de contrôle et d'appui-conseil qui bat de l'aile, le flou qui entoure la mission des délégués auprès des communes, la dévolution de certaines compétences aux communes, la faiblesse des moyens des collectivités territoriales, l'insuffisance de formation des élus et des agents de la tutelle, la méconnaissance des textes par certains élus et les conflits d'appartenance à la commune d'attache, ainsi que la lourdeur liée à la gestion des finances.

Les pistes de solution que l'on pourrait proposer à ces problèmes sont: une relecture de la loi portant création des communes, l'augmentation de l'appui financier aux collectivités et la mise à la disposition de celles-ci d'un fonds pouvant leur éviter de nombreux déplacements inutiles (navette des régisseurs entre les percepteurs et les communes), la formation et le recyclage des élus et des agents de tutelle, la formation des représentants de l'Etat et leur dotation en instruments juridiques et la fixation de leur rôle dans la conduite des projets.

Privés de leur principale source de revenu d'antan (apport extérieur au budget) les représentants de l'Etat se trouvent en effet dans un grand dénuement qui les empêche d'assurer la coordination à souhait. Leurs personnels se trouvent réduits au strict minimum et les gardes qui sont censés acheminer le courrier ne sont guère motorisés. L'administration ne fonctionne plus que sur le budget national. Les délégués, comme leur nom l'indique, représentent le pouvoir central; ils ont des missions qui échappent aux Maires avec lesquels la collaboration n'est pas tout à fait franche.

La décentralisation sera une œuvre de longue haleine. Nous sommes condamnés à la réussir parce que les gens aspirent à l'autonomie, à la prise en main de leur propre destin. C'est une nouvelle réforme dont le début s'avère difficile. Mais à la longue lorsque les populations comprendront que ce qu'elles paient ne va nulle part ailleurs et que le devenir de leur commune ne dépend que d'elles mêmes, alors chacun prendra conscience et s'y mettra. Tout est question de volonté de la collectivité. Certes, tout ne sera pas rose, mais les problèmes nous permettent de changer de stratégies et d'essayer de nouvelles approches.

Notre souhait est qu'un plus grand nombre de communes émergent du lot pour qu'on puisse dire à l'heure du bilan que la décentralisation a été une réussite.

L'omniprésence du concept de développement, l'organisation de quatre sessions communales par an, tout cela aidera à contribuer à faire prendre consciences aux populations qu'elles sont concernées par quelque chose. La réussite de cette réforme sera surtout tributaire de la capacité d'adaptation des structures traditionnelles au nouveau contexte de partage du pouvoir et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités locales.

Références bibliographiques

1. Ouvrages et articles.

Laurent P.J.

1996 : " Développement local, stabilité politique et décentralisation : l'exemple du Burkina Faso".
in *Apad* n°12 - PP 158-161 Hamburg - Lit Verlag.

Toé - R.

1997 : *La décentralisation au Mali ancrage historique et dynamique socio-culturelle*,
Bamako - Imprimerie Color.

2. Publications, Secrétariat Général du Gouvernement (France).

Regards sur l'actualité n°147 - 1989 Paris. La documentation française.

3. Publications, Primature et Mission de décentralisation (Mali).

La décentralisation, passeport pour le 3^e millénaire S.D. Bamako - Imprimerie Color.

- Lois et Décrets de la décentralisation.

Nouvelle imprimerie bamakoise.

- Lois et Décrets de la décentralisation.

Décembre, 1996.

- Guide Pratique du Maire et des Conseillers Communaux.

1996, Bamako.

- Guide de découpage territorial.

- Loi portant création des communes.

Novembre, 1996.

- Lois et décrets de la décentralisation.

Octobre, 1998

4. Documents d'archives (Archives nationales Kuluba).

Fonds récents.

7. D. 104 4 / Bamako (1934 - 36)

1. E 7 - 4 (1921 - 44)

2. D - 23

2. E 4 (1909 - 57).

POUVOIRS LOCAUX, POUVOIR D'ÉTAT FACE A LA DÉMOCRATIE ET À LA DÉCENTRALISATION

Études de cas dans le cercle de Kolondieba

Bah Diakité, Socio-inguiste¹

Introduction :

Dans un rapport d'étape (juillet 1998) nous avons à travers quelques études de cas dépeint le processus de décentralisation dans quelques communes des cercles de Kolondiéba (3) et de Yanfolila (2) dans sa phase initiale. Le présent rapport se situe dans le même cadre mais pousse la réflexion plus loin à la mise en place des listes des candidatures des futurs conseillers communaux et aux problèmes qui se posent à présent aux élus communaux. Ayant eu l'opportunité de suivre toutes les étapes de ce processus dans lesdites communes du cercle de Kolondiéba surtout à la faveur des dernières missions (Janvier et Novembre 2001) ce qui n'a pas encore été le cas dans le cercle de Yanfolila, le présent Rapport campera la situation dans les communes du Cercle de Kolondiéba. Nous analyserons le processus dans nos trois communes de départ (Kolondiéba, Kébila et Mèna) puis nous nous pencherons sur le cas du Ngolodiana qui donne beaucoup à réfléchir avec ses incessants problèmes de départ qui handicapent encore sa marche vers l'avenir.

Situé entre 6°12' et 7°13' de longitude Ouest, 10°18' et 11°26' de latitude nord, le cercle de Kolondiéba totalise une superficie de 9200km² et une population de 143200 habitants (Source: RACE 2001). C'est l'un des 7 cercles de la région de Sikasso. Il fut créé en 1960 sur les restes des anciens cantons du Tiendougou, du Foulala, du Gwantiédougou, du Yorobadougou, du Shondougou, du Nyènédougou et une partie du Ngolodiana regroupés au sein de cinq arrondissements : Kolondiéba central, Kébila, Tousséguéla, Facola et Kadiana.

¹ Directeur de recherches à l'ISH.

Sous le dernier chef de canton le Tiendougou regroupait 72 villages contre 7 au départ. C'étaient des villages disséminés dans les arrondissements de Kébila, Koumantou, Zantiébougou et Kolondiéba central. Les KONE, autochtones et Maîtres du Tiendougou tant à Kolondiéba qu'à Kébila la capitale précoloniale du canton, seraient venus d'Odiéné (Côte d'Ivoire) à Gonkoro (Mali), d'où ils partirent fonder les principaux villages du Tiendougou.

Les 12 villages du FOULALA étaient encastés dans le Tiendougou comme la Gambie dans le Sénégal.

Le Gwantiédougou était le canton du clan des Konaté arrivés du Mandé pour finir par s'imposer là aux autochtones Konéri, KONE, et DOUMBIA aujourd'hui fort minoritaires.

Le Shondougou dont la capitale était Niakourazana a pour fondateurs les Mariko qui tiennent encore à leur suprématie sur tout le terroir nonobstant les changements politiques et économiques des dernières décennies .

Le Yorobadougou était un vieux terroir Sénoufo passé depuis longtemps aux mains des Bambara. Ici la tranquille succession au pouvoir jamais contestée fut perturbée par la destitution par l'autorité coloniale du chef en plein exercice et son remplacement par un demi frère à lui plus soumis. Ceci provoqua un changement de capitale de DIGAN à FARAKO et une fracture sociale qui vit le suicide du chef détrôné. L'installation de l'administrateur du MALI indépendant (chef d'arrondissement) dans un troisième pôle du pouvoir (FACOLA), si elle a neutralisé les vellétés semées par le colonisateur entre les deux ex-capitales cantonales, aura créé un pôle de plus d'exercice du pouvoir dont les adversités renaîtront avec l'avènement de la Décentralisation.

Le petit canton du NYENEDOUGOU reste une fierté du peuple Sénoufo qui s'y identifie jusqu'au delà des frontières nationales. Malgré l'opposition légendaire de TIONGUI (capitale cantonale) et de Nangalasso, c'est une entité fidèle à son identité même si l'indépendance a « subordonné » sa capitale historique à Kadiana devenu le chef-lieu d'arrondissement en 1960.

L'exercice du pouvoir dans ces cantons surtout pendant la période coloniale s'est accompagné d'une nette exacerbation des frustrations des administrés. En effet, les populations se souviennent encore avec beaucoup d'amertume des pratiques des travaux forcés, des humiliations infligées aux notables dans les capitales cantonales pour non paiement d'impôts, des famines consécutives aux fournitures de céréales et de bras valides,

autant de torts qu'on met tant sur le dos du BLANC que du JAMANATIGUI (chef de canton) et de son lignage.

Un autre regrettable héritage historique rarement perçu mais aux conséquences dramatiques aujourd'hui en incivisme et autres refus de subordination à l'autorité administrative de tutelle est la politique d'exclusion programmée ou inconsciente appliquée là (et peut-être ailleurs) par la Première République d'orientation socialiste aux anciens pôles d'exercice du pouvoir cantonal « féodal » au profit des nouveaux (chefs-lieux d'arrondissements) érigés comme tels à la faveur de l'indépendance. Les premiers, généralement villages pères d'où sont partis la plupart des seconds se sont trouvés en grande partie en mauvaise posture parce que sous équipés en infrastructures indispensables pour pouvoir satisfaire aux critères d'érection en communes rurales, d'où un net sentiment de frustration, de révolte et de refus de s'affilier à tout ensemble chapeauté par des « villages fils » ou installés depuis peu.

En ajoutant à tout cela le combat peu sportif qui avait fini ici par opposer à la veille de l'indépendance le PSP « Parti des chefs de canton » et l'US-RDA « Parti de l'indépendance » nous avons là un terrain historiquement miné de rivalités qui n'attendaient qu'une occasion malveillante pour exploser. Et le multipartisme et la décentralisation en seront les détonateurs.

1. De l'avènement du multipartisme dans le cercle

Nous avons souligné dans notre rapport d'étape (juillet 1998) que le cercle de Kolondiéba est à-priori une société paysanne assez conservatrice où, malgré un Islam de plus en plus envahissant, le « grand puits blanc » qui a donné son nom à la ville de Kolondiéba est toujours adoré et reçoit en sacrifices des poulets, moutons ou autres colas les lundis et vendredis. Les droits d'aînesse et de première occupation demeurent respectés. La terre a un possesseur auquel l'Administration ne peut être indifférente. Il s'agit des familles fondatrices KONE et de leurs « alliés par le mariage » : les DIARRA, BAMBA, TOURE, et DOUMBIA. Si les chefs traditionnels ont un certain jugement péjoratif des mots Démocratie et Décentralisation c'est que ces processus sont venus comme des menaces à leur main-mise sur le pouvoir et la terre surtout dans l'idée dont ils s'en étaient fait et cela, depuis les événements du 26 Mars 1991 et l'avènement du multipartisme.

L'histoire de l'implantation des partis politiques à Kolondiéba.

***Le tandem ADEMA-RDP**

Sous l'UDPM (Union Démocratique du Peuple Malien) le PARTI Unique d'alors, le choix des candidats était fait selon la volonté des chefs traditionnels. Ce faisant plusieurs jeunes et les non autochtones avaient vu leurs ambitions politiques entravées par les procédures non démocratiques notamment à l'occasion des dernières élections monopartistes.

L'avènement du multipartisme leur offrait l'occasion de faire de la politique comme ils l'entendaient. Ainsi créèrent-ils une section politique du parti ADEMA à Kolondiéba sans en référer aux fondateurs du village. C'était, dans le nouveau contexte démocratique qui venait de naître, un défi aux « autochtones » chez-eux en les excluant de l'avenir politique si jamais ce parti venait à gagner. Car, pour les « fondateurs » de la ville, il n'était pas question de venir s'ajouter à une section ADEMA installée à leur insu par des gens pour la plupart étrangers dans le milieu (fonctionnaires notamment.)

Aussi, après avoir envoyé un des leurs se renseigner à Bamako sur le Parti susceptible de remporter les élections présidentielles de 1992, les « autochtones » apprendront à leurs dépens que la plus forte probabilité était du côté du parti ADEMA dont une section est déjà présente chez eux. Néanmoins, ils créeront à Kolondiéba une section ADEMA-bis placée sous le contrôle des familles fondatrices. Le Comité Exécutif de l'ADEMA préférera cette dernière section à la première qui avait pourtant pris part au Congrès constitutif dudit Parti. Cette première tendance déçue par l'attitude du Comité Exécutif fondera le parti RDP et remportera les deux sièges de députés aux premières élections législatives multipartites (1992) au détriment de l'ADEMA dans une zone fort peu investie par les partis politiques. En plus de l'ADEMA et du RDP on y comptait la présence du BDIA, du PSP, du CNID et de l'US-RDA mais presque comme des figurants.

Le RDP sortira vainqueur de cette opposition surtout grâce à la soif générale d'un changement qui devait prendre une couleur autre que l'alignement derrière les supports traditionnels de l'ancien pouvoir dont l'ADEMA était paradoxalement devenue le symbole à Kolondiéba sans le savoir. La Démocratie était également dans la conscience populaire un refus de l'ancien, de toutes les pratiques anciennes, un slogan dont se nourrissaient bien les campagnes électorales stigmatisant les rôles régaliens de l'Etat et magnifiant une liberté aux

contours que même la Décentralisation ne parviendra pas à mieux définir par son approche et surtout ses usages terminologiques confus comme « le retour du pouvoir au bercaïl » dans un cercle déjà miné d'inimitiés et de stériles oppositions.

L'ADEMA se ressaisira et enlèvera au RDP les deux sièges de Députés aux Législatives de 1997 au terme d'une campagne électorale faite de promesses frisant l'escroquerie. Les stratégies mises en oeuvre lui assureront une victoire légendaire. Les conséquences de ses stratégies (PAGNES ADEMA prépayés par des milliers de pauvres femmes qui ne verront jamais ni pagne ni leurs sous) lui seront fatales deux ans plus tard aux Elections Communales principalement dans la commune rurale de Kolondiéba. Cette déroute électorale va exacerber la tension entre les leaders communautaires et la Direction politique de l'A.D.E.M.A et aboutira d'abord à la sortie des familles dirigeantes de la ville des rangs de ce Parti au profit du C.N.I.D puis au départ des députés A.D.E.M.A au R.P.M la nouvelle formation politique créée en 2001 par l'ex Premier Ministre Ibrahim Boubacar Kéita.

Le R.D.P. se divisa en R.D.P et en R.N.D. Le R.N.D fut le choix de ses militants de Kolondiéba plutôt favorables à une participation aux élections communales. Ce même R.N.D. présidé par l'ex député R.D.P de 1992 se muera en 2001 en C.N.D (Convention Nationale pour la Démocratie) à laquelle adhéreront 4 de ses 5 élus de Kolondiéba. Les élus A.D.E.M.A de Kolondiéba ne suivront pas non plus leur député au R.P.M.

*Le P.S.P et le R.D.A

Sur l'échiquier politique du cercle ils ne font que rappeler le combat politique qui les opposa dans les années 1950. Le P.S.P n'a ni section ni sous-section et n'est représenté que par un irréductible militant nostalgique de Fily Dabo Sissoko et l'exaltante lutte politique qu'ils menèrent ensemble.

Quant à l'U.S.R.D.A , faute de moyens financiers , il est par-ci par-là animé par quelques militants se préoccupant beaucoup plus de l'idéal qu'ils perpétuent que des faibles scores qu'ils ont enregistrés dans 5 communes sur 12 .

*Le C.N.I.D. et le P.A.R.E.N.A

Le C.N.I.D est encore victime de son intransigeance de départ, celle là même qui lui valut d'opposer une fin de non recevoir à la tendance de l'A.D.E.M.A abandonnée par le comité

exécutif de son parti au profit de celle de la chefferie traditionnelle de Kolondièba tendance qui se muera plus tard en R.D.P et gagnera les deux sièges de député aux législatives de 1992 Le C.N.I.D, dont le rameau P.A.R.E.N.A est aujourd'hui plus robuste que son tronc est en train de se relever de son combat fait d'abstentions aux différentes élections de 1997 à nos jours au sein du C.O.P.PO. Il est à présent difficile d'évaluer sa force car contrairement au P.A.R.E.N.A il ne s'est présenté à aucun suffrage depuis bientôt 10 ans.

Il reste vrai que le P.A.R.E.N.A n'est plus aussi fort qu'il y a 5 ans, surtout depuis qu'il a accouché du B.A.R.A que deux de ses 3 élus ont adopté.

*La C.D.S

Arrivée seulement en 1999 à la veille des élections communales , la C.D.S , le plus jeune des partis politiques du cercle fut la révélation de ces élections . Il a su étudier par quelle porte entrer dans le jeu politique en ciblant les besoins cruciaux des électeurs comme l'eau à Kolondièba. Après la solution concrète apportée à ce problème dont les bénéficiaires étaient plus nombreux qu'on ne pouvait l'imaginer (forains venus des 12 communes et des villes lointaines comme Bougouni, Sikasso etc..) les promesses de puits, routes et autres mosquées , tombèrent dans des oreilles intéressées, ce qui valu à la C.D.S de gagner presque partout où elle s'était présentée aux Communales.

*Le MC-C.D.R

Se présentant seulement à Kôlon-dièba de façon quasi symbolique et à Mèna où grâce au consensus entre les 3 partis candidats, il a obtenu le poste de 3^e Adjoint au Maire ; il semble ne se contenter que d'exister dans la localité avec cet autre mérite d'être aux mains du bas-peuple constitué de paysans fixés dans leur terroir.

2. Le processus de décentralisation

2.1 - La Sensibilisation

Le destin du processus de décentralisation est en grande partie lié à la perception que les populations ont pu avoir du processus global de démocratisation dans leur terroir.

L'attitude des représentants du pouvoir d'Etat, le degré de sensibilisation à la réalité du processus de décentralisation sont déterminants quant aux chances de réussite de ce processus.

A Kolondiéba, la Démocratisation est venue dans un climat de désapprobation générale et de haine des Institutions de l'Etat suite aux abus auxquels se livraient bien d'hommes et de femmes qui représentaient l'autorité de l'Etat : agents des eaux et forêts, de la justice de la gendarmerie.

Sur le plan politique, les séquelles des dernières élections de l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM) étaient encore vivaces dans les esprits. En effet, ceux qui avaient été limogés du Parti Unique et qui voulaient faire prévaloir leurs idées étaient à couteaux tirés avec ceux qui venaient de faire leur ascension. C'est d'ailleurs sur la base de ces clivages nés au sein de l'UDPM que l'ADEMA et le RDP se positionneront dans le cercle à l'aube du Multipartisme.

La Décentralisation dans le cercle a eu le malheur de tomber sur la population comme un plat prêt servi par des gens méconnus d'elle à travers les agents d'ONG de sensibilisation munis de leurs magnétophones et cassettes ou les troupes théâtrales s'exprimant dans un langage peu accessible aux populations locales. Et la mise à l'écart de l'Administration dans une entreprise d'une telle ampleur n'était point pour lui donner l'importance qui lui sied dans une zone où l'on n'est habitué à prendre au sérieux que « ce que le Commandant a dit ». Et quand l'administration venait à être associée au processus, les premiers messages étaient déjà émis. D'après les populations chaque acteur avait son message :

- les sensibilisateurs de l'ONG « Helvetas » ont dû insister sur « le retour du pouvoir au bercaïl », et « le départ du Commandant »
- l'administration a insisté sur sa présence même après la décentralisation pour encadrer, mieux former les nouvelles autorités, de même que sur le paiement des impôts et cotisations sans lesquels la commune ne saurait se développer.
- les politiciens quant à eux étaient obligés de s'allier les leaders d'opinion et de jouer sur les regroupements autour de leurs partis, regroupements de villages qu'ils aideraient à s'ériger en communes.

Et le GLEM (Groupe Local d'Etude et de Mobilisation) dirigé on ne sait comment par un jeune diplômé sans emploi et sans expérience, cherchant visiblement une place dans l'ADEMA dont il sera deux ans plus tard le secrétaire général de section à la place de celui

qui deviendra Député, le GLEM disons nous, ne semblait que taillé à la mesure des ambitions du parti ADEMA au pouvoir.

2.2 Les regroupements en communes

Il est clair que l'idée du « retour du pouvoir au bercaïl », dans un milieu où les anciennes familles régnaient et les anciens pôles d'exercice du pouvoir (chefs-lieux de cantons) sont pour la plupart marginalisés depuis l'indépendance, ne pouvait pas tomber dans des oreilles de sourds. Ces descendants de familles régnaient d'hier voyaient « leur pouvoir » leur revenir comme à Niakourazana pour le Shondougou et à Tousséguéla pour le Gwantiedougou. L'idée de reconquête et de suprématie avait prévalu dans les esprits. Et les administrés d'hier par telle ou telle capitale cantonale se souvenant des exactions subies par leurs pères surtout au moment des durs travaux forcés du temps colonial ne voulaient plus se soumettre à ces mêmes familles ou villages dirigeants. Le contenu démocratique, électif du processus de mise en place du Maire et des Conseillers Municipaux était occulté. Cas était également peu fait des critères de viabilité économique des communes naissantes. Et la passion l'emporta bien souvent (à Ména et au NGolodiana notamment) sur la raison qui fut plus au rendez-vous à Kolondiéba et à Kébila, ce qui justifie en grande partie le choix de ces 4 Communes.

La commune de Ména

Le Shondougou dont la capitale historique est Niakourazana, s'est disloqué quand s'est posé le problème du choix de chef-lieu de commune. En effet, au grand dam de Niakourazana, il y a eu encore trois prétendants au siège : Tokoumana , Kaara et Ména. Le premier est le village père des autres, le troisième est issu du second et les deux derniers « ne datent que d'hier » selon les termes des habitants de Tokoumana et Niakourazana sur les terres desquels ils sont installés. Mais les deux jeunes villages sont les secteurs de développement de la C.M.D.T, des villages pilotes de culture du coton dont la rente les a équipés en écoles et dispensaires, toutes choses absentes à Tokoumana l'un des premiers villages du terroir, et également choses incontournables parmi les critères d'érection en commune rurale.

Si l'on ajoute à cela la traversée de Mena par « la route du coton » qui draine toute la production cotonnière vers l'usine d'égrenage située à Koumantou sur la route nationale N°7 il n'y a rien d'étonnant à ce que ce village soit devenu le chef-lieu de la commune de l'ancien Shondougou après avoir rassemblé autour de lui quelques 12 villages. Les autres prétendants déçus et la plupart des villages alliés au départ sont venus s'ajouter à la commune de Kolondiéba qui regroupera quelques 57 villages alors qu'une commune comme celle de Bougoula ne rassemblera que 5 (cinq) villages.

MENA a rassemblé ce qui est resté de la « Commune du Shondougou » qui avait voulu se constituer en lieu et place de l'ancien canton du même nom. Mais les critères officiels du découpage entrant en contradiction avec les vœux de certains villages soucieux soit d'abriter la mairie, soit de n'y prendre part qu'à condition que tel ou tel village pour telle ou telle raison historique l'abrite, la « Commune du Shondougou » ne devint pas réalité. La position de

Niakourazana, ancien chef lieu du canton était claire : *« Nous, nous commandions tout le Shondougou. Cette décentralisation est venue totalement détruire le Shondougou . Le pouvoir ancien peut tomber, mais les hommes qui sont sous ton commandement depuis que le monde est monde, quand on vient te mettre sous leur commandement, comment peut alors venir l'entente ? Ici qu'on nous prenne et qu'on nous donne à Ména ou à Kaara, nous ne pouvons être d'accord avec cela »* Et Niakourazana s'allia à la commune de Kolondiéba plutôt que de « payer l'impôt à KAARA ou à Ména » ces deux villages qui remplissaient mieux que lui les critères de siège communal mais qui, historiquement lui étaient subordonnés: Kaara étant un « village fils » issu de la grâce de Niakourazana et Ména un « village petit-fils » car issu à son tour de Kaara.

Kaara, qui n'a pu aller nulle part ailleurs est resté seulement sur papier au nombre des villages de la commune de Ména à laquelle il continue à contester son appartenance .Il a fallu l'intervention du Délégué du Gouvernement pour que le village accepte l'installation chez lui d'un bureau de vote et de participer aux élections communales du 2 mai 1999. Mais dans ladite commune il n'y a pas que Kaara comme village rebelle.

Ména avait eu plus de chance que les autres prétendants au siège communal pour ses infrastructures scolaire (une école de six classes) et sanitaire (présence d'un CESCO) et aussi pour sa situation géographique sur la « route du coton » drainant toute la récolte

cotonnière du cercle de Kolondiéba vers l'usine d'égrenage de Koumantou. Il faut aussi, dit-on ajouter l'appui des députés RDP d'alors face à KAARA (ADEMiste) et Niakourazana (CNIDien).

La commune de N'Golodiana

Le canton du Ngolodiana a été partagé, à un moment donné, entre ses deux voisins par le colonisateur pour cause de dissensions internes. Le vieux canton a profité de la Décentralisation pour se reconstituer en commune dans ses frontières historiques mais n'est jamais parvenu à s'entendre sur le siège, une mésentente qui persiste jusqu'à présent entre les descendants de NGolodian Coulibaly du SADIOLA et du SASSILA et qui est favorable aux CISSE ces « corps étrangers » attachés au règlement des conflits et autres problèmes sociaux. La sage exploitation de cette position privilégiée est pour beaucoup dans la présence d'un des leurs aujourd'hui à la tête de cette commune.

Le Ngolodiana est la commune à problèmes, où tout semble avoir été anormal à partir de sa naissance. En effet, cet ancien canton, qui rêvait de renaître dans sa forme pré coloniale semble avoir prouvé l'inconsistance de certaines relations séculaires aux yeux de la génération actuelle.

Tout est parti du fait que cette commune est née dans des conditions très obscures, au mépris de toutes les procédures réglementaires prévues. En effet, un seul individu aurait signé, en lieux et places des notables (décideurs) d'un certain nombre de villages (12), sans leur accord, puisqu'ils n'avaient pas pu s'entendre sur l'idée même de se constituer en une commune autour d'un village précis. La commune ainsi forgée a reçu le nom de NGOLODIANA avec pour capitale Toutiala. Le choix du chef-lieu est contesté non seulement par le chef coutumier du Ngolodiana, mais aussi par les chefs de 9 villages sur les 12 qui forment la commune. Le transfert du siège de Toutiala à Niamou conformément aux vœux du chef coutumier reste le problème le plus crucial. Cela fut et reste le cheval de bataille au Ngolodiana et les partis se positionneront par rapport à ce problème lors des élections communales du 02 Mai 1999.

La naissance du NGolodiana est attribuée au parti au pouvoir. Il semble que ce soit en réponse à l'érection de Ména en commune considérée comme l'œuvre des élus RDP dont ce village était un fief électoral. Aujourd'hui, Ména a basculé dans le camp ADEMA, à l'instar de bien des villages. Les mots d'ordre de la campagne de l'ADEMA stipulant qu'on ne doit

prétendre à des réalisations économiques chez soi que quand on est du côté du parti au pouvoir, les y avaient attirés. En effet, rien de concret n'avait été réalisé dans le cercle pendant les 5 premières années de mandat ADEMA sous députation RDP.

La commune de Kébila

La seule circonscription administrative à maintenir sa cohésion dans le feu des passions de la décentralisation est restée Kébila qui a regroupé 30 villages de son Arrondissement ne perdant que trois villages : Winkala qui, pour des raisons de proximité (à 30 km de Kébila et 7 km de Koumantou) s'est rattaché à Koumantou ; Massamakana et Tiguiya qui ont rejoint Kolondiéba.

La commune de Kolondiéba

La commune de Kolondiéba n'a pas connu de difficultés liées à sa naissance grâce à la situation de chef-lieu de cercle et de premier pôle de développement économique, social et culturel qu'est la ville de Kolondiéba devenue son siège. Au contraire, en plus de la plus grande partie de l'ex-canton du Tiendougou, elle aura attiré en elle une bonne partie des anciens cantons limitrophes du Shondougou, du Foulala, et du Gwantiédougou. Cet attirail d'entités multiformes avec toutes leurs attentes, voilà un fond délicat à gérer par la plus grande commune de la région de Sikasso avec ses 57 villages.

En définitive, le cercle de Kolondiéba s'est divisé en 12 communes rurales tout comme celui de Yanfolila. A Kolondiéba le poids de l'histoire aussi lointaine que récente, une histoire au pouvoir centralisé aux mains de quelques familles aristocratiques ayant laissé de mauvais souvenirs à leurs anciens administrés a défavorablement joué sur le découpage territorial de la décentralisation, les « anciens sujets » ne voulant plus retomber sous le joug de leurs « anciens maîtres .» De plus la mauvaise sensibilisation faisant peu cas des critères démocratiques des élections à la tête des communes et de la nécessaire coalition des atouts économiques des communautés pour un développement durable de leur commune aura eu un effet très négatif sur le processus. Il y a aussi le poids des séquelles du combat « à mort » entre le PSP « Parti des chefs de canton » et l'US-RDA « Parti de l'indépendance » dont un signe évident reste jusqu'à présent la « mort » du PSP dans le Cercle de Kolondiéba contrairement à la sportivité de la lutte entre ces deux partis au Wassoulou dont un signe reste

le fait évident que le PSP reste la deuxième force politique du Cercle de Yanfolila après le parti au pouvoir (l'ADEMA).

Il est intéressant de souligner que la passion terminée, l'heure semble de plus en plus à la raison naissante. En effet, lors de nos récentes missions dans les communes de Kolondieba et de Mena, il a été question de « regret » exprimé par certains villages de s'être alliés à Kolondieba (distant d'eux de 50km) plutôt qu'à Mena (distant seulement d'eux de 5km). Il serait intéressant de voir tous les contours d'un tel phénomène dans les années à venir.

2.3 - Les élections communales

A) Kolondieba

La commune de Kolondieba est le centre de l'effervescence politique dans le cercle. Son siège est le point de départ de la plupart des formations politiques en quête de suffrages. La commune a enregistré les candidatures de sept (7) partis politiques (ADEMA, PUDP, USRDA, PARENA, CDS, RND et MC-CDR) avec le retrait des partis membres du COPPO (collectif des partis politiques de l'opposition). Ces 7 partis avaient présenté 144 candidats pour conquérir les 23 sièges du Conseil communal. La lutte était d'autant plus ardue que la commune compte 57 villages dont aucun n'avait l'intention de n'être qu'un simple figurant votant pour les autres.

A.1 - Les listes de candidature

L'ADEMA : L'ADEMA, la « force tranquille » s'était enfin vengée du RDP en 1997 de sa défaite de 1992 avec la bénédiction de ses dirigeants qui, « en haut », n'avaient rien fait en cinq (5) ans pour que les députés RDP soient en mesure de se flatter d'avoir posé tel ou tel actes « en bas ». Il y avait aussi le refus des partis membres du COPPO de prendre part aux élections législatives qui favorisait l'ADEMA le seul Parti présent dans toutes les 12 communes du Cercle. Mais le peuple si impatient de changements concrets dans sa vie restait encore sur sa soif et attendait, sans rien voir, les retombées positives de son vote. Comptant toujours sur le poids des familles fondatrices et de leurs liens intra et inter villageois (le chef de village de Kôlougô n'était-il pas le neveu (le fils de la sœur) du chef de village coutumier de Kolondieba !), le parti de l'abeille dressera sa liste des conseillers dans le vestibule du chef

de village de Kolondiéba, suite à une réunion des chefs des villages de la commune ou leurs représentants. Il en est sorti une liste consensuelle dont seize (16) personnes sur les 23 étaient de Kolondiéba ville. Il est clair que cette liste ne pouvait avoir l'adhésion de tous les villages convoqués face à l'inégale répartition du potentiel gâteau électoral, même s'il était encore loin d'être un plat prêt à être présenté aux convives. Il est vrai que pour mieux maîtriser certaines ambitions, l'ADEMA était passé par le système assez éprouvé des secteurs de développement nord, sud, est et ouest de Kolondiéba, chacun d'eux devant désigner un candidat. Mais la répartition fort peu proportionnelle de ces candidats tant entre les secteurs qu'entre eux tous réunis (7 candidats pour 56 villages) et Kolondiéba-ville (16 candidats) confirme, s'il en était besoin, l'esprit accapareur de Kolondiéba ville au détriment des autres villages de la commune. Tout cela semble être une conséquence du différend entre la tendance des Députés ADEMA et celle de la chefferie villageoise de Kolondiéba décidées chacune à placer ses hommes sur la liste et en bonne posture. Dans un contexte de multipartisme, la brèche était ainsi faite par où pouvaient s'engouffrer d'autres partis. Et la CDS en tirera le meilleur profit.

LA CDS : Nous avons dit que l'ADEMA avait triomphalement remporté les élections législatives et présidentielles de 1997 dans le cercle de Kolondiéba (le plus haut score ADEMA sur le territoire national disait-on avec près de 95% de votes ADEMA). Mais cela était-il suffisant pour dormir sur ses lauriers et se fier à un soutien des chefs traditionnels ? Les résultats des urnes lors des élections communales prouveront le contraire en infligeant une déroute programmée au parti de l'abeille face à la CDS (Convention Démocrate Socialiste). En effet, l'ADEMA qui, depuis les élections de 1997 avait tourné le dos aux attentes des électeurs et était surtout restée aveugle et sourde face à la crise d'eau dont souffrait la ville de Kolondiéba verra la CDS offrir l'eau à la ville grâce à l'offre d'un petit moteur de 300.000francs CFA, suscitant du même coup l'adhésion de la majorité des femmes que la bonne solution de la crise d'eau avait libérées des pénibles corvées d'eau. Et la plupart des militants ADEMA déçus et autres militants indécis, membres du COPPO (Collectif des Partis Politiques de l'Opposition) prônant un boycott des élections communales et dont l'abstention était peut-être à la base de l'illusoire plébiscite ADEMA de 1997, voteront CDS. Il faut tout de même signaler que la CDS n'était pas sans stratégies électorales, elle qui ne s'est pas encombrée de considérations intellectuelles dans le choix de ses candidats. Elle a plutôt pensé à des personnes utiles par leurs actes et leur place dans le milieu donné. Elle a

tablé sur la jeunesse et les femmes. Le parti a compté sur des commerçants, mécaniciens, chauffeurs, tailleurs, paysans pilotes, toutes ces catégories socioprofessionnelles autour desquelles gravitent une masse de « clients » auxquels nous aurions dû ajouter des enseignants d'écoles formelles et communautaires, un pharmacien, un technicien des eaux et forêts et un jeune diplômé sans emploi. La victoire d'une telle liste dans les conditions ci-dessus esquissées n'a rien d'étonnant. Ce qui pouvait préoccuper c'est la gestion d'un pouvoir acquis au détriment de la liste avalisée par les familles fondatrices et de surcroît le fonctionnement des services d'un maire forgeron démissionnaire de l'ADEMA où il n'avait pas été inscrit sur cette liste de candidature.

Le vote sanction montra une fois de plus que les gens n'ont besoin des partis que dans la mesure où ils règlent leurs problèmes devrait inspirer plus d'un politicien. La CDS n'a pas eu besoin de grands discours, mais d'une réponse concrète à un problème concret pour s'imposer : l'eau pour la ville et, à travers Kolondiéba à tous ces milliers de forains qui y arrivent chaque lundi et qui étaient obligés de se ravitailler en eau chez eux avant de prendre la route.

Une erreur fatale à l'ADEMA profitera à ses adversaires politiques. Il s'agit de sa coupable négligence, quant à la gestion de l'affaire des chasseurs de Kolondiéba. Les responsables de la puissante association locale des chasseurs ont été incarcérés à la prison de Sikasso depuis 1998. Ils restent encore (en 2001) sous le coup d'une inculpation à la suite de « l'enlèvement et de la séquestration du juge de Kolondiéba ». En effet, ce dernier aurait libéré sans jugement un voleur de bétail arrêté et remis à lui par cette Association, ce qu'on ne lui pardonna pas. Le silence des responsables du Parti au pouvoir face à ce problème qui touche des hommes considérés à juste titre dans le milieu, plus que l'état, comme garants de la sécurité des personnes et de leurs biens s'est avéré intolérable et impardonnable. Et les députés ADEMA semblent avoir bien décrypté ce message, eux qui ont fini par abandonner le bateau ADEMA coulant pour le RPM naissant. A la lumière de bien de ces faits le triomphe de la liste CDS aux élections communales du 02 Mai 1999 dans la commune de Kolondiéba nonobstant la présence d'un forgeron en tête de liste aura tout à fait procédé de la même logique que la victoire du RDP des « étrangers » face à l'ADEMA des « fondateurs du village » aux Législatives de 1992. Et, comme pour illustrer d'avantage la répétition de l'Histoire le candidat vaincu hier aux Législatives de 1992 était celui en tête de liste ADEMA aux Communales de 1999.

L'USRDA : L'USRDA qui n'avait pas avec elle la chefferie locale n'avait pensé qu'à représenter 3 des 56 autres villages sur sa liste. Quant à sa tête de liste qui se dit plus syndicaliste que politicien, il aurait été obligé de figurer à cette place faute de consensus autour d'autres personnes.

LE PARENA : Le PARENA dans la formation de sa liste dit avoir opté pour une priorité aux natifs de Kolondiéba, ce qui ne l'éloigne guère de la stratégie ADEMA. Il n'a d'ailleurs qu'un village de plus que l'ADEMA sur sa liste. Il semble aussi avoir voulu tirer parti des villages ayant leur ambition propre en matière de décentralisation comme Boum-dioba et Niakourazana et des affinités de cousinage du gros village des Konaté de Koloni-Foulala de même nom de famille que sa tête de liste. Au PARENA on aurait également opté pour une politique des cadres estimant que la Mairie ne peut être dirigée par un analphabète contrairement à la propagande locale d'alors. C'est à ce titre d'ailleurs que son candidat futur 2^e Adjoint au Maire, nouvellement muté à Kolondiéba aurait été imposé en 3^e place de liste par le Président lui-même convaincu que cet enfant du pays avait plus chance que bien d'autres anciens.

Un examen plus approfondi des autres listes de candidatures n'est pas dénué de tout intérêt comme nous le montre la liste PUDP. Ce parti ne s'est avéré capable de présenter que six (6) candidatures (et toutes à Kolondiéba ville) sur les 23 sièges à pourvoir. C'est une liste qui ne devrait d'ailleurs point être validée. C'était au clair une liste formée en dernière minute de gens « recrutés » de toute part, ne s'étant presque jamais vus dans le cadre dudit parti. Les mêmes listes attestent d'une plus grande volonté de partage des sièges entre villages chez le RND que chez l'ADEMA. Une victoire incontestable du leader local du RND dans sa base à Tinko (son village) est lisible sur la feuille de recensement des votes dans la commune, ce qui n'a pas été évident chez tous les leaders locaux des partis en compétition. En définitive, l'ADEMA s'est fait écraser doublement par la CDS nouvelle venue et le RND également nouveau mais où s'étaient rassemblés d'anciens militants RDP. Il est clair qu'en matière de répartition territoriale des candidatures aux sièges de conseillers communaux l'ADEMA n'offrait pas le meilleur exemple. Or cet aspect était cher aux villages. En ajoutant à cela l'absence d'actes concrets capables d'attirer des électeurs, l'ADEMA était loin d'être la

« force tranquille » qu'elle était encore à la date des législatives et présidentielles de 1997. Il faut à tout cela ajouter ses dissensions internes dont nous avons déjà parlé.

A.2 - Le conseil et le bureau communal

Résultats des élections communales dans la commune rurale de Kolondiéba (2 Mai 1999) :

Conseil Communal :

CDS :	11 sièges
RND :	05 sièges
ADEMA-PASJ :	04 sièges
PARENA :	03 sièges
TOTAL :	23 sièges

Bureau Communal :

Maire : Mr Hamidou FANE - **CDS**

1er Adjoint : Mr Oumar KONDE - **CDS**

2è. Adjoint : Mr Drissa KONE - **PARENA**

3è. Adjoint : Mr Karim KONE - **CDS**

Comme l'attestent les résultats des élections, il n'y avait pas que l'ADEMA et la CDS sur l'arène politique de la commune de Kolondiéba. Il y avait aussi le PARENA, le PUDP, le MC-CDR et le RND, ce dernier parti étant le refuge des militants du parti RDP refusant d'obéir au mot d'ordre de boycott des élections communales. Il est intéressant de constater que c'est une revanche que ce parti vient de prendre sur son rival ADEMA qu'il avait battu aux législatives de 1992, avant de s'incliner devant elle en 1997. Les tableaux de recensement des votes sont assez parlants : on constate un retour des électeurs déçus contre l'ADEMA vers les partis que celle-là avait déboutés de leurs électeurs en 1997, en promettant de faire mieux qu'eux. Et n'eut été l'arrivée tardive de la CDS, la débâcle de l'ADEMA l'aurait été au profit du RND devenu son adversaire d'aujourd'hui au même titre que le RDP l'était hier. Un autre fait marquant est le passage des militants d'un parti à un autre concomitamment à celui des leaders. Car faut-il le dire tous ces élus CDS sont les transfuges déçus des autres partis que la CDS a récupérés en venant en dernière minute profiter des mécontentements nés soit de la mauvaise position de telle ou telle personne sur telle ou telle liste ou de la non prise en

compte des intérêts de tel ou tel village dans la formulation des listes de candidatures des conseillers communaux.

Le jeu démocratique à Kolondiéba, en donnant une majorité de 11 sièges sur 23 à la CDS avait faussé le consensus tissé à l'ADEMA entre la Direction politique de ce parti et les notabilités de la ville en propulsant un homme de caste (forgeron) à la tête de la commune. L'ADEMA sachant les notabilités non enclines à se faire diriger par un Maire forgeron entreprendra des démarches auprès des autres partis en vue d'une coalition contre la CDS pour conquérir la mairie à son profit. Mais, comme preuve de l'exacerbation des dissensions au sein de l'ADEMA ses députés avaient déjà approché le PARENA en vue d'une démarche de coalition qui donnerait la mairie à ce parti et non au leur propre. Les Conseillers ADEMA et les notabilités en seront ulcérés et la coalition des 12 n'arrivera jamais en rang serré contre les 11 de la CDS qui en profiteront pour élire leur tête de liste comme maire de la commune de Kolondiéba au grand désespoir des notabilités de la ville, de l'ADEMA, du RND, et surtout de la direction politique du PARENA qui avait cru un moment pouvoir hisser son candidat à la tête de la commune avec l'appui de 5 élus RND, des 4 élus ADEMA et des 3 élus PARENA

A.3 - Le Maire : biographie

Le Maire Hamidou Fané est originaire de Kolondiéba où il est né en 1946 dans une famille de forgeron. Il fit ses études primaires à Bougouni où il fut promotionnaire des actuels Députés CDS. Là, il fit également le second cycle avec l'oncle du premier responsable de la CDS qui y est originaire. Tout cela aura contribué à ce qu'il écrive lui-même son nom à la tête de la liste de ce parti plus proche de lui pas seulement par la distance Bougouni-Kolondiéba .

Admis 2^e par ordre de mérite au concours d'intégration des enseignants à la Fonction Publique en 1963 après avoir abandonné ses études de lettres classiques au lycée, il servira successivement comme enseignant à Bla, Diaramana, Somasso, Garalo, Kébila, Guélélinkoro avant de venir passer 15 ans à Tousséguéla à 25 kilomètres de Kolondiéba. Là, il consacra 9 ans à la permanence locale du Parti UDPM. Affecté à nouveau dans l'enseignement après les événements du 26 mars 1991 il sera muté à Kolondiéba où il militera dans l'ADEMA. Mais n'étant pas retenu sur la liste ADEMA des communales et cela à son grand regret, la venue de la CDS fera son salut.

B) - La commune de Kébila

La Commune de Kébila, avec ses 23580 habitants est la plus grande du cercle après celle de Kolondiéba. C'est l'intégralité de l'arrondissement du même nom privé seulement de trois(3) villages (Winkala qui a rejoint Koumantou et Massamakanan et Tiguiya qui ont rejoint Kolondiéba pour des raisons de proximité) qui est devenu cette Commune de trente (30) villages comme nous l'avons dit plus haut.

Nous avons déjà fait allusion à la mise en place de la Commune : une continuation de l'entité qui était l'Arrondissement de Kébila en vue de préserver les acquis communs de longue date et de rester fidèle à la devise de « l'union fait la force.» En effet , Kébila était déjà sur une certaine lancée vers un développement économique et social visible dans bien des structures comme les secteurs de développement de la CMDT (Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles) et surtout les deux aires de santé des centres de santé communautaires de Kébila et de Diaka : l'aire de Kébila couvrant 17 villages et celle de Diaka 14 villages.

La Commune a cinq (5) écoles implantées à Bafaga, Massala, Diaka, Bougoula et Kébila, cette dernière ayant un second cycle. Les Associations Villageoises (A.V.) sont assez riches de la culture du coton et soutiennent l'effort d'équipement des paysans et investissent dans la santé villageoise, particulièrement dans les maternités villageoises.

Exceptés N'tountouroula et Famôgôla, tous les villages de la commune ont une école communautaire ou un centre d'alphabétisation sous la supervision de l'ONG « Save the Children /USA » ou de la CMDT. Kébila est aussi couverte par les émissions de la radio Rurale BENSO de Kolondiéba, de même que par les activités du CEPROCID (ONG d'exécution de la Gouvernance Démocratique).

B.1 - La constitution des listes

A Kébila, six (06) partis politiques avaient investi l'arène politique pour briguer les 23 sièges du Conseil Communal. C'était le BDIA, l'US-RDA, le PUDP, le PARENA, l'ADEMA et la CDS. Les trois derniers se sont partagés tous les sièges.

Il est intéressant de constater des similitudes entre Kolondiéba et Kébila dans le cadre des élections communales : l'échec de l'ADEMA et la victoire de la CDS de part et d'autre ; la paix sociale vite installée malgré les soubressauts ayant conduit à la déroute du parti dirigeant.

A Kébila donc, six (6) partis dont le PARENA, l'ADEMA, et la CDS, pour ne citer que les trois vainqueurs avaient présenté 115 candidats pour briguer les 23 sièges du Conseil Communal.

L'ADEMA partait de loin favorite depuis qu'elle s'était imposée aux élections législatives et présidentielles de 1997 et surtout dans cette commune dont le chef lieu est le village natal du Député ADEMA. Le leadership ADEMA était d'autant plus indiscutable ici que la CDS futur vainqueur des élections ne s'y est implantée qu'au dernier moment à la faveur du report des élections communales. Quant au PARENA, troisième force politique sur l'échiquier communal, les listes de candidatures attestent qu'elle n'a misé que sur Kébila ville. Le PUDP n'existait que dans les deux villages de Bohi et de Kôkouna. Le BDIA lui ne comptait pas sur Kébila et était allé tenter sa chance dans les villages de Bafaga, Bohi, Dialakoroba, et Kôtoula. Quant à l'US-RDA en plus de Kébila, elle n'était qu'à Dialakoroba, Diomana et Korobala. Tout cela atteste d'une inégale couverture territoriale de la commune par les Partis politiques excepté l'ADEMA qui, malheureusement ne saura exploiter cette situation à son profit. En effet comme l'attestent le Maire et d'autres témoignages de notables, la liste ADEMA aura consacré la perte de ce parti aux Communales dans une localité qui s'était proposée de donner le pouvoir à un des siens. Or sur la liste ADEMA cela était tâche difficile avec la politique des cadres que ce parti avait reflétée dans la composition de sa liste où il fallait descendre jusqu'en 9^e position pour y voir un Koné de KEBILA. On s'était là agrippé au mot d'ordre du parti en haut sans tenir compte du contexte local. Et cela est à mettre au compte des défaillances de ce parti.

Pour en revenir à la CDS sa liste a fait cette lecture locale, mieux, ses animateurs ne sont pas que des compléments rejetés de liste mais aussi des gens avisés refusant de suivre leur parti dans un boycott qui les marginaliserait par rapport à la collectivité. Tel est le cas de la deuxième personnalité du parti (transfuge RND). Il reste vrai que le malheureux candidat PARENA aux Législatives de 1992 a pris la tête de liste CDS en quittant le PARENA pour former une coalition plus crédible à ses yeux qui l'a porté à la tête de la Mairie.

Il est intéressant de constater que ce futur Maire, bien qu'ayant quitté le PARENA dont il était la tête de liste, a pris en main la restructuration de cette même liste en vue d'une éventuelle coalition des élus CDS et PARENA après les élections Communales contre l'ADEMA au cas où ce parti n'aurait pas la majorité absolue. Ce jeu sur deux tableaux était donc bien intéressé, surtout sa défection avait failli entraîner un retrait du PARENA déçu des élections communales. Rien d'étonnant alors que la liste PARENA fût finalement centrée sur Kébila ville. Si sa force était certes d'avoir une coloration typiquement locale sa faiblesse était de n'avoir aucun intellectuel digne de ce nom dans ses rangs.

Quant aux autres listes sus mentionnées élaborées à l'échelle d'un ou de 2 villages excluant Kébila ville rien d'étonnant à ce qu'elles soient sorties bredouilles de la compétition

B.2 - La formation du conseil et du bureau communal

Les élections ont eu un goût amer pour l'ADEMA qui était trop sûre à l'avance de sa victoire. Et la CDS avec 16(seize) conseillers municipaux élus s'est approprié les fruits de la victoire: la majorité au Conseil communal et le poste de Maire de Kébila. Le bureau communal aussi est entièrement CDS (le Maire et tous ses trois (3) adjoints.)

Résultats des élections communales du 02 mai 1999 dans la commune de Kebila :

PARTIS :	SIEGES	BUREAU COMMUNAL :
CDS.....	16	
ADEMA.....	04	MAIRE :.....CDS
PARENA.....	03	
PUDP.....	00	1 ^{er} Adjoint.....CDS
US-RDA.....	00	2 ^e Adjoint.....CDS
BDIA.....	00.	3 ^e Adjoint.....CDS
Total.....	23	

B.3 - Le maire : biographie

Le Maire Oumar Dantouman Koné est né à Kébila le 7 Octobre 1964. De père militaire , il suit ce dernier à travers le Mali. De famille relativement prospère, grâce aux apports d'une sœur mariée en France et d'un jeune frère travaillant en Espagne, il retourne en famille à la demande de son père après deux échecs au Baccalauréat en série S.B.T (sciences Biologiques terminales). Il s'occupe alors de la gestion de la pharmacie locale et milite sans succès aux

Législatives de 1992 au P.A.R.E.N.A. Conscient de la faiblesse de ses chances face à l'A.D.E.M.A qui a rassemblé tous les cadres valables, il regroupe autour de lui ceux des Partis abstentionnistes aux élections communales de 1999 et va avec eux à la C.D.S sous la bénédiction des autorités communautaires soucieuses de « faire venir le Pouvoir au bercail » par les mains d'un autochtone du milieu. Il remportera les élections avec une majorité de 16 conseillers sur 23. Il n'aura pas besoin des voix P.A.R.E.N.A qu'il avait ménagées dans l'espoir d'une coalition contre l'A.D.E.M.A ; il constituera un bureau communal excluant tous les autres partis y compris le P.A.R.E.N.A estimant que les 3 sièges de ce parti ont échu à ce dernier suite à des confusions de Symboles : les vieux électeurs auraient confondu le cheval C.D.S avec le mouton P.A.R.E.N.A au grand bénéfice de ce dernier parti qui n'aurait même pas fait de campagne et voulait même se retirer des élections .

Les voix des électeurs contre des actes concrets

Quelques faits se recourent qui en disent long sur les causes d'un crash ADEMA à Kébila. Écoutons le délégué du village de Toulomadiô, lors de l'entretien que nous avons eu à Kébila avec le chef de village entouré de ses conseillers et des délégués des villages de la commune venus spécialement débattre du problème que pose le non paiement des impôts et taxes :

«.... Ces problèmes d'opposition à cause de partis différents ne se sont pas manifestés ici. Nous avons la plus grande commune dans le cercle après celle de Kolondiéba. Cela est déjà témoignage d'entente. Nous, nous nous sommes mis d'accord que notre Maire ne sera pas un étranger. Et comme l'a dit le chef de village de Kébila, ici il n'y a qu'un problème : le problème d'argent. Le Maire n'a pas une source magique d'argent. Il travaille avec l'argent de notre poche à tous. Comment le Maire peut-il développer le terroir avec les mains vides ? C'est d'ailleurs de ce problème que vous nous avez trouvé en train de débattre tout à l'heure!»

Le même soir le malheureux candidat ADEMA à la Mairie nous confiait à son tour :

*« On est ici dans un milieu où l'on s'attache à une certaine autochtonie .C'est un facteur déterminant dans la confection des listes de candidatures et surtout dans la nomination des têtes de liste. Finalement à Kébila la campagne qui s'est faite se résumait à **choisir entre « OUMAR -autochtone» (tête de liste CDS) et « moi-étranger » (tête de liste ADEMA) »***

Pourtant, à Kolondiéba à 40 kilomètres plus au sud malgré son vernis d'autochtone pourquoi le candidat ADEMA n'a-t-il pas pu résister face à un adversaire de caste ? Et le malheureux candidat de pousser la réflexion un peu plus loin :

« Après analyses et enquêtes il ressort selon le militant de base :

- une part de responsabilités des députés (tous ADEMA.) Ceux-ci n'ont pas été à la hauteur de l'attente que les populations avaient placée en eux. Et de ce fait certains de nos militants auraient fait un vote sanction contre ces députés.

- à un mois des élections communales il y a eu un nouveau leader sur l'arène politique du cercle en la personne de Mamadou SANGARE dit BLAISE (leader de la CDS.) Il est arrivé avec les moyens qu'il a bien voulu mettre à la disposition de ceux qui voulaient aller avec lui. Il a résolu le crucial problème d'eau à Kolondiéba, un problème que nous avons en son temps posé aux autorités politiques et administratives. Ce problème n'avait pas été géré comme on l'attendait. Quand BLAISE est arrivé, il s'en est saisi et y a mis les moyens. Et voilà « PAF ! » l'eau qui jaillit et avec elle la CDS qui jaillit et terrasse l'ADEMA. Une fois Kolondiéba acquise, les arrondissements qui sont satellites de Kolondiéba étaient faciles à avoir. On y a largement fait la propagande avec promesses de forages par-ci, par-là et on a cru à ce mirage ».

Mais comment les militants CDS expliquent-ils eux-même leur triomphe ? La deuxième personnalité sur la liste CDS membre du Conseil de Cercle s'en est expliqué. Selon lui les actions concrètes de la CDS à un ou deux mois des élections comme le ravitaillement de la ville de Kolondiéba en eau potable furent déterminantes pour sa victoire. Non moins déterminante fut la dislocation de bien des partis politiques à la base suite au refus de leurs directions nationales de permettre à leurs militants à la base de prendre part aux élections communales. Et la plupart de ces militants (dont lui-même) se seraient retrouvés plus tard dans la CDS pour ne pas rester en marge du processus. La déception des militants ADEMA face à l'incapacité de leurs leaders de faire en deux ans ce que la CDS venue de loin a fait en moins de deux mois dans la localité, est également soulignée avec force, de même que la quête d'une meilleure place sur la liste de candidatures. Prenant exemple sur lui-même il affirmait :

« ...Beaucoup étaient mécontents depuis longtemps mais ne savaient où aller vu qu'ils ne voulaient pas des anciens partis de la place. Et la venue de la CDS leur a été un refuge. Moi même j'étais au RDP. Nous avons vu que notre parti qui faisait parti du COPPO (Collectif

des Partis Politiques de l'Opposition) nous a interdit d'aller aux élections législatives. Il ne voulait pas non plus qu'on aille aux Communales ! On n'a pas accepté ce mot d'ordre...et nous sommes allés vers d'autres partis. »

Avec tant d'atouts de son côté (actes concrets, proximité de son leader national qui a partout clamé son appartenance à ce terroir avant son morcellement, etc.) la CDS ne pouvait qu'être cette irrésistible force balayant tout sur son chemin à Kolondiéba et dans sa proximité. Et s'il faut à tout cela ajouter l'affirmation des Ademistes selon laquelle la CDS aurait fait sa propagande en campagne à travers les agents et filières CMDT à cause de son enracinement local dans cette structure, (affirmations bien sûr rejetées par cette formation) on ne pouvait s'attendre à autre résultat qu'une montée en flèche de la CDS et une débâcle ADEMA.

C) – La commune de Ména

C.1 - Constitution des listes

La C.D.S ne s'est pas présentée à Ména au grand plaisir de l'ADEMA qui a remporté les élections communales avec 6 conseillers communaux face au RND (4conseillers) et au MC-CDR(1conseiller.) L'ADEMA gagne les postes de Maire et de 1^{er} adjoint au Maire tandis que ceux de 2^e et 3^e adjoints sont confiés respectivement au RND et au MC-CDR sur l'insistance des leaders communautaires soucieux de sauvegarder la paix sociale.

Il faut bien reconnaître que la petite commune est bien investie par les trois partis politiques qui, en accord avec les leaders communautaires ont élu un bureau communal consensuel. Et si KAARA était resté sur son abstention, il fallait s'attendre à un écart de seulement trois suffrages exprimés entre ADEMA et le RND . Les listes de déclarations de candidatures des trois partis aux communales attestent d'une stratégie électorale plus raffinée chez le **RND** consistant en un partage des sièges potentiels entre le maximum de villages. **L'ADEMA** doit sa victoire à un investissement des plus gros villages. En effet si l'ADEMA avait prévu au Conseil communal les représentants de trois villages seulement, le RND en avait prévus de huit (8) ; quant au **MC-CDR**, il prévoyait au Conseil communal ses représentants dans 4 villages.

C.2 - Formation des instances communales

En réalité dans cette commune les listes importaient peu aux yeux des autorités communautaires qui croyaient pouvoir tout régler par consensus. En effet Mèna (détenteur du siège) était déjà d'accord pour « laisser Djissan fournir un Maire à la commune », peut être parce qu'on croyait à une inéluctable victoire A.D.E.M.A, mais aussi par ce qu'on croyait pouvoir tout arranger « en dehors de la Politique ». Mais la liste A.D.E.M.A subira plusieurs remaniements : le présumé Maire ressortissant de Djissan, le plus instruit de la commune, un enseignant sans emploi pour des raisons obscures s'en alla en exode ; un autre enseignant résidant à Kôlon-dièba qui s'était inscrit en tête de liste reçut une lointaine mutation. Il ne revint que le matin même où les listes avaient été déposées sans son nom avec en tête de liste le jeune frère de l'imam de Mèma , imam auquel les mauvaises langues attribuent tous ces malencontreux hasards qui hissèrent son frère sachant à peine lire et écrire à la tête de la Commune contre le pari de Ména de ne se contenter que d'abriter le siège. Il est intéressant de constater que les leaders politiques et les leaders communautaires bien que suivant des logiques propres se soient rejoints à l'issue des résultats des élections communales. Et, par souci de n'exclure personne, ils ont convenu de la représentation de tous les 3 Partis (A.D.E.M.A, R.N.D, MC-C.D.R) dans le bureau communal.

Résultats des Communales du 02 mai 1999 (Commune de Mena)

PARTIS :	SIEGES	BUREAU COMMUNAL
ADEMA.....	06	MAIRE : ADEMA
RND.....	04...	1erAdjoint :.....ADEMA
MC-CDR.....	01	2èAdjoint :.....RND
		3èAdjoint :.....MC-CDR

C.3 - Le maire : biographie

M Seydou Koné est né à Mèna en 1955, comme souligné plus haut, et sait à peine lire en Français les discours écrit pour lui par son secrétaire Général car il n'a jamais fini le premier cycle de l'enseignement fondamental. Il est au nombre des Maires qui, à raison réclament beaucoup de formations, même l'alphabétisation fonctionnelle pour les élus. Il n'a pourtant pas à rougir de son niveau scolaire dans une commune où il passe pour être l'un des plus instruits de ses concitoyens restés dans le terroir. Il a la chance d'être d'une famille respectable, d'être le jeune frère d'un Imam respecté et craint. D'une grande simplicité, il est

resté le paysan qu'il était avant d'accéder à ce poste. Travailleur et toujours désireux de se perfectionner, il est très apprécié de l'administration de tutelle et des partenaires économiques de sa commune.

D) – La commune de N'Golodiana

D.1 - Constitution des listes

L'ADEMA, sur qui beaucoup renvoient la responsabilité de la « fabrication » de cette commune régnait là et toute seule jusqu'à peu de temps avant les élections à cause de sa stratégie d'exclusion d'un leader politique qu'elle avait elle-même affilié à sa liste dite « consensuelle » suite au refus du parti de ce dernier-le RDP (première version) de prendre part aux élections communales. Ce « grand politicien des temps de l'UDPM » bien craint avait été coopté par l'ADEMA sur sa liste avant de l'en exclure peu de temps avant les élections. Mais c'était sans compter avec le talent et l'audience de l'homme qui se présentera en tête d'une liste CDS qui raflera 7 des 11 sièges de la commune dont il deviendra le Maire. Fort de sa majorité et du soutien du plus grand nombre de villages favorables au transfert de siège à Niamou (dont 08 figureront sur sa liste de candidature) et avec la bénédiction du chef coutumier, il mettra en place un bureau communal entièrement CDS. Un troisième parti (PUDP) présent seulement à Niamou (village déjà aux mains de la CDS) ne sera qu'un figurant qui sortira bredouille des élections communales. La liste CDS avait l'avantage d'avoir l'aval du chef coutumier du Ngolodiana et des villages (plus nombreux) souhaitant le transfert du siège à NIAMOU, chose que les autres parti ont jugé impossible.

En réalité, l'ADEMA avait été bien prévoyante au Ngolodiana où, aux approches des élections communales, au nom d'une « entente au dessus des appartenances politiques » elle avait fait dresser une liste consensuelle prenant en charge la volonté de l'actuel Maire de prendre part aux élections avec ou sans son parti le RDP. C'était de crainte que cet homme bien aimé dans le milieu et capable de triompher face à quiconque, ne se présente d'une façon ou d'une autre contre le candidat ADEMA en tête de liste, un ressortissant du Ngolodiana certes, mais fonctionnaire installé à Konlondièba et coupé de ses racines depuis l'enfance. En réalité l'ADEMA cherchait à gagner du temps et les moyens de neutraliser un homme de loin plus populaire que son candidat ; et il finit par le rayer de cette liste. Pourtant les militants

ADEMA à la base au Ngolodiana avaient prévu que mieux valait avoir cet homme avec soi que contre soi et c'était d'ailleurs la raison de sa présence sur ladite liste. On le craignait en haut-lieu et il fallait le rejeter. Et la venue de la CDS fut salutaire pour lui qui s'en saisit à bras le corps et gagna de façon éclatante sur l'ADEMA aux élections communales. Encore une myopie politique de l'ADEMA, qui lui aura coûté une commune qu'elle croyait déjà avoir en poche depuis sa création !

D.2 - Formation de conseil et du bureau

Résultats des communales du 02 mai 1999 dans la commune du Ngolodiana

PARTIS :	SIEGES :	BUREAU COMMUNAL :
CDS :.....07		MAIRE.....CDS
ADEMA.....04		1erAdj.....CDS
PUDP.....00		2èAdj.....CDS
		3èAdj.....CDS

La C.D.S qui a eu 7 conseillers sur 11 contre 4 à l'A.D.E.M.A., a formé son bureau communal en en excluant cet autre Parti. Quant au P.U.D.P, il n'a eu aucun siège et ne pouvait prétendre à une place au sein du bureau communal. Force est de reconnaître que les problèmes surgis entre l'A.D.E.M.A et l'actuel Maire autour de la liste consensuelle dont ce dernier fut exclu, avant qu'il n'aille s'inscrire entête de liste C.D.S, ont pesé lourd dans la formation du Bureau communal dans lequel on s'est tout simplement passé de l'ADEMA.

D.3 - Le maire : biographie

Monsieur Mamadou Cissé est né en 1951 dans le village de Bladièni au Ngolodiana. Il est Cissé parmi ces Coulibaly et est descendant de la caste maraboutique qui joue là le rôle de « diseurs de vérités » entre les autochtones, un rôle de conciliateur et de messenger dont il interprète celui de Maire comme une continuation.

C'est d'ailleurs ce rôle traditionnel qu'il a toujours joué entre les siens et les Pouvoirs d'Etat, ce rôle « d'avocat sans robe » qui a fait sa popularité même au-delà des frontières du Ngolodiana dont il est devenu depuis les temps U.D.P.M (parti unique d'Etat sous la 2^e République) un ambassadeur sans le titre dans la ville de Kolondièba. Détenteur de la primeur de toutes les nouvelles par ce qu'ayant son couvert chez toutes les autorités de la

ville, l'A.D.E.M.A aura appris à ses dépens comme le lui avait conseillé ses militants à la base au Ngolodiana que « mieux valait avoir cet homme avec soi que contre soi ». En effet, exclu de la liste consensuelle élaborée par l'A.D.E.M.A, Mamadou Cissé constituera une liste C.D.S qui battra l'A.D.E.M.A avec une majorité absolue au NGolodiana. De niveau scolaire primaire, sachant à peine lire et écrire en Français, aucune porte ne lui résiste de Kolondiéba aux différents ministères de Bamako. A ce titre, il est craint même des autorités de tutelle. Audacieux et travailleur, parlant la langue et le langage de son milieu, soucieux de manager une carrière inespérée, c'est peut être le modèle parfait s'il en était du Maire Rural.

3. La Gestion communale

3.1 – La gestion communale à Kolondiéba,

Il va sans dire que les résultats des élections à Kolondiéba auguraient de sérieuses difficultés dans le travail de la mairie avec l'élection d'un homme de caste à la tête de cette institution au grand dam des notables et surtout des familles fondatrices. Et ces mots du maire en disent long sur ses débuts difficiles et ses problèmes avec ces derniers :

« Ils ont jugé que j'étais un homme de caste, un forgeron qui ne devrait pas les diriger car d'après la coutume les forgerons sont soumis à leur autorité. Parmi les Conseillers il n'y avait pas d'autre forgeron. Ce problème s'est posé après mon élection. J'ai été le seul candidat présenté par les 23 conseillers. Les vieux n'arrivaient pas à supporter le coup. Il a fallu l'intervention des intellectuels (autorités administratives et ressortissants du milieu) et en fin de compte ils ont été convaincus et ils m'ont accepté. On leur a montré qu'il y a des griots et forgerons Ministres, Gouverneurs et commandants de cercle au Mali et même des présidents dans d'autres pays qui sont griots et qui dirigent bien le pays. On a insisté sur le rôle du maire qu'ils ignoraient, celui de serviteur et non de commandeur de la collectivité territoriale. Ils ont accepté ces propos et j'ai été accepté... ». Tout cela atteste des débuts difficiles de la collaboration entre le maire et les autorités traditionnelles. Il faut quand-même reconnaître que ses relations avec l'Autorité de tutelle sont au beau fixe. Et même la mise à l'écart de l'ADEMA du Bureau Communal n'a point entaché les bons rapports de collaboration au sein du Conseil Communal où le travail reste assez collégial après une répartition assez rationnelle des conseillers entre les différentes commissions de travail. Il

reste vrai que faute de moyens matériels et financiers les commissions restent encore peu fonctionnelles.

Mais si selon un Conseiller ADEMA la sincérité de la collaboration entre le maire et les autorités communautaires doit être mesurée à l'aune du paiement des impôts et taxes, alors il y a encore du chemin à faire car le recouvrement n'avait pas atteint les 50% en fin d'année 2000, difficultés qu'on met en partie au compte de celles plus générales consécutives à la non culture du coton par les populations locales et la dégradation de la situation politique et économique en République voisine de Côte d'Ivoire. En effet, dans ce cercle frontalier avec la Côte d'Ivoire presque chaque famille a autant de membres expatriés que vivant au Mali et dont l'apport au développement local est d'ordinaire prégnant.

A présent les partis politiques collaborent plus étroitement au sein du conseil communal quoiqu'il soit reproché aux élus d'être de plus en plus coupés de leurs bases ce qui les rend plus vulnérables face à l'administration de tutelle. Le Maire aurait une attitude plus cavalière consistant à consulter rarement le conseil pour certains problèmes d'importance comme la passation de certains marchés.

L'Administration apprécie ses rapports avec la Mairie et surtout le conseil de cercle qui, conscient du dénuement des services administratifs leur apporte un certain soutien matériel même financier : le chauffeur du préfet serait à la charge du conseil de cercle qui envisagerait le recrutement et la prise en charge d'un secrétaire pour la préfecture en crise de personnel.

Ce qui est salubre, c'est que malgré les soubresauts politiques enregistrés aux Communales les différents protagonistes semblent avoir vite fait de passer l'éponge sur bien d'antagonismes au profit des intérêts supérieurs de la commune. Les émissions hebdomadaires du PAD (Programme d'Appui à la Décentralisation) de l'ONG suisse HELVETAS à la radio rurale « BENSO » de Kolondiéba ne sont pas étrangères à ce climat. L'engagement d'un partenaire technique et financier comme SAVE THE CHILDREN /USA reste un atout majeur pour la réussite de la Décentralisation dans les communes rurales du cercle de Kolondiéba en général surtout à travers son Programme de Gouvernance Démocratique exécuté par l'ONG « CEPROCID. » Le CEPROCID à travers la Gouvernance Démocratique renforce les capacités des comités de gestion des Organisations Communautaires (O.C.) par des formations à leur intention et également à l'intention des élus communaux sur le processus de la Décentralisation.

Les formations du Programme « Gouvernance Démocratique » se font en français et en bambara et portent sur : les droits et devoirs du citoyen ; la structure du bureau d'une Organisation Communautaire ; les conditions d'alternance ; comment tenir un P.V. de réunion ; comment élaborer un budget ; l'amélioration des ressources etc... Un des objectifs essentiels du Programme est l'organisation de façon démocratique et pérenne des Organisations Communautaires contrairement à **leur gestion classique** à caractère clanique ou souvent familial (les Associations Villageoises ou A.V., notamment) causant toujours de graves préjudices matériels et moraux aux communautés. Le Programme est sous tendu par un Volet Alphabétisation accordant la priorité aux comités de gestion des Organisations Communautaires. Il y a un agent formateur basé à Kolondiéba de même que dans chaque commune du Cercle.

A la lumière de tout ce partenariat tissé entre la Commune, l'Etat et les Partenaires techniques et financiers sur un fond social de plus en plus apaisé la Commune de Kolondiéba est en passe de servir d'exemple d'une gestion consensuelle intéressante à plus d'un titre : le symbole d'un renouveau démocratique et social où il n'y a plus de place pour les considérations mesquines d'autochtones et d'étrangers, de caste, d'âge ou de sexe.

Dans l'apaisement des tensions et la mise en place d'un climat d'entente et de paisible collaboration tant au sein du conseil communal qu'entre le bureau communal et les autorités communautaires un rôle inestimable revient à la très dynamique Association des Ressortissants du Cercle de Kolondiéba basée certes à Bamako, mais très présente sur le terrain du développement économique social et culturel de la localité.

Il reste à espérer que les autorités dont l'élection à la tête de la commune de Kolondiéba porte largement le sceau du vote de l'électorat féminin n'oublie point les préoccupations de cette catégorie sociale de plus en plus organisée et de plus en plus active sur l'échiquier politique du Cercle surtout quand on sait qu'une cause fondamentale de l'échec de l'ADEMA aux communales à KOLOSSO est attribuée au vote sanction des femmes de cette commune contre l'ADEMA à cause d'une affaire de « pagnes ADEMA » bon marché qu'elles auraient naïvement financés à la veille des Législatives de 1997 sous la promesse de les avoir dans un bref délai. Il en est résulté que les femmes qui avaient là massivement voté ADEMA dans cet espoir soient restées depuis lors et sans les pagnes et sans leurs sous. Une vilaine escroquerie en somme qui mérite plus que la sanction politique, des poursuites judiciaires, surtout quand on sait que ce problème fut aussi crucial dans d'autres communes dont celle de Kolondiéba.

3.2 –La gestion communale à Kébila

Depuis la mise en place du Bureau communal, grâce aux conseils du Délégué du gouvernement et des notables de la ville, « tous les conseillers se sont donné la main pour travailler comme un seul homme. » Jusqu'à présent l'administration de tutelle s'est occupée de la quête des impôts et taxes. Malgré tout le niveau du paiement est jugé trop bas non pas, dit-on ici, à cause d'une quelconque mauvaise volonté mais de la misère générale. Les ONG « SAVE THE CHILDREN/USA et surtout Helvetas à travers son Projet PAD (Programme d'Appui à la Décentralisation) ont organisé beaucoup d'ateliers de formation à l'intention des diverses couches sociales : hommes, femmes, jeunes, élus et responsables communautaires dans tous les aspects touchant la Décentralisation. A Kébila tout comme à Kolondiéba, les autorités communales apprécient largement les délégués du Gouvernement qui les assistent dans leurs tâches. Ils apprécient les formations et émissions radiophoniques dont les impacts seraient bien visibles. Ainsi, si à Kolondiéba tout comme à Kébila l'ADEMA a passé le flambeau à la CDS on peut dire que le vent est venu de Kolondiéba pour souffler sur Kébila où, aux myopies politiques saillantes du parti au pouvoir on a ajouté un grain de sel d'autochtonie pour terrasser ce parti. Un bel exemple de leçon de politique qui atteste que les électeurs ne sont plus si dupes mais qu'il faut désormais poser des actes concrets pour compter sur leurs suffrages.

En matière de gestion communale Kébila peut se glorifier d'un atout : l'engagement des leaders communautaires à vouloir réussir le mandat d'un Maire dont ils avaient souhaité la victoire face à un adversaire qui n'était pas un des leurs. Le signe fort de cette disponibilité est l'accord que les chefs de village ont signé avec le Maire et qui autorise ce dernier à faire recours aux forces de l'ordre contre les mauvais payeurs de taxes et d'impôts : une bonne couverture que le Maire est à tout moment prêt à rappeler à qui veut lui reprocher son attitude souvent musclée face à ses électeurs. Il y a aussi la disponibilité manifeste du Délégué du Gouvernement à l'égard des autorités communales, un Délégué tout seul sans secrétaire et qui a presque fondu ses services avec la mairie au service de laquelle il s'est presque entièrement mis.

Tout en appréciant les appuis des ONG qu'ils juge vitaux pour le destin du processus dans sa commune, il estime que cette coopération gagnerait mieux en mettant les actions plus en synergie. On s'inquiète ici comme à Kolondiéba des conséquences déjà visibles de la floraison des écoles communautaires promues par l'ONG américaine SAVE THE CHILDREN qui se résument en un manque de locaux et de maîtres pour accueillir ce flot de plus en plus ininterrompu de jeunes arrivant de partout vers le seul Second Cycle de la Commune basée à Kébila.

Un problème crucial demeure le manque de financement pour soutenir le PDC (Programme de Développement Communal) qui vient d'être élaboré.

Une question d'importance reste ici posée et qui intéresse toutes les communes du Cercle: le destin futur des partis qui, en s'abstenant aux Elections Communales se sont fait désavouer, voire se sont sabordés à la base au profit d'autres. Seules les Législatives et Présidentielles de 2002 apporteront une réponse concrète à cette interrogation. Malgré tout l'espoir est permis pour tous dans ces zones où presque aucun parti n'a de militants fidèles à lui seul au vrai sens de ce mot.

3.3 –La gestion communale à Ména

A Ména on pense que le déficit d'information et de communication est un danger pour la survie de la Décentralisation. « Chez nous ici beaucoup disent que payer l'impôt n'est plus une obligation, qu'on le paye quand on le veut. Ces troubleurs gagnent certaines consciences fragiles et ils font tâche d'huile dans l'opinion », estime le chef du village qui n'attribue pas ces allégations à des partis politiques. Les missions de conciliation, de sensibilisation des autorités communales n'ont pas encore apporté les fruits attendus et le délégué du gouvernement vient souvent au secours des élus communaux pour faire passer le message de la bonne citoyenneté aux populations locales. L'analphabétisme est aussi un mal et une entrave à la marche en avant de cette commune où tous les élus ne savent pas lire même en langue locale Bambara et ne sont point à mesure de profiter d'une formation en langue officielle française. Les nombreuses formations dispensées par le Programme d'Appui à la Décentralisation (PAD) de Helvetas et de l'ONG « SAVE the Children/USA » semblent

avoir un effet de plus en plus positif sur les populations de la commune où, selon le maire, le niveau de recouvrement a atteint un niveau appréciable en fin 2000. Mais, pour ce dernier, les impôts et taxes même payés à 100 % ne sont pas suffisants pour développer la commune qui a besoin d'actions de développement et d'investissements partenariaux sur son territoire. Grâce aux appuis financiers de l'Etat et du PAD, Ména a construit sa mairie. Il est à espérer que le consensus établi entre les partis et les leaders communautaires aboutisse à une réconciliation totale et unanime autour de Ména comme chef lieu de commune reconnu par tous. Ceci serait en bonne voie car comme l'atteste le maire, il n'y a plus de villages rebelles irréductibles que deux, dont Kaara qui se proposait enfin de payer l'impôt « seulement au Commandant mais pas au Maire », ce qui est déjà un début de solution. La leçon à tirer des élections de Ména est la volonté de certaines autorités communautaires de surmonter les effets pervers des rivalités historiques ou de partis au profit de l'unité communale.

Il faut à cela ajouter ce fait évident que cette commune, avec un plan de développement clair n'excluant même pas les villages dits rebelles a la volonté d'asseoir la confiance et la crédibilité du Conseil et du Bureau communal auprès des populations de la Commune. Ce programme pluriannuel vise à :

- doter les paysans de matériels de cultures pour atteindre l'auto suffisance alimentaire ;
- repartir équitablement les actions de développement à travers la Commune ;
- aménager la plaine rizicole de OURONIAN.
- construire des pistes et des ponts en vue de développer les échanges entre les villages ;
- refaire les marchés de Ména, de Kaara et de Djissan.

En affichant dans la transparence les apports financiers externes et internes comme ceux du PAD et de l'état respectivement de l'ordre de 2.900 000francs et 4.903 630f en l'An 2000 plus un apport du contribuable estimé à 4.483 390francs les responsables de la Commune optent pour un modèle porteur de gestion communale.

Le problème avant les élections était que la plupart des villages, en acceptant le consensus de rester dans la commune comptaient investir la mairie par leurs délégués, surtout que MENA avait promis de se contenter d'abriter le siège. Tout cela étant resté irréel la plupart des villages réagissent pacifiquement par un refus de payer leurs impôts et taxes. Ce qui, selon le maire et le chef du village de Ména risque de paralyser la marche en avant de la commune. Selon le chef de village de Ména, la Décentralisation a certes allégé les charges des chefs de

village, mais elle a aussi réduit leur autorité. Et il en donne pour preuve que les convocations lancées par les chefs de village reçoivent peu de suites favorables auprès des populations.

3.4 –La gestion communale au NGolodiana

Le Maire de NGolodiana et son bureau communal son en bon rapport avec les autorité traditionnelles dans leur grande majorité. Tout leur problème à ce niveau est d'avoir pris le parti de l'immense majorité de leur peuple dans l'option d'un transfert de siège de Toutiala à Niamou contre la loi portant création des communes. Pour quiconque se souvenant de l'illégal naissance de cette commune, il n'y a rien de plus légitime qu'une telle décision. Mais c'est là aussi la cause de tous les malheurs des autorités communales avec leur autorité de tutelle qui estime que le Maire devait attendre patiemment les résultats de sa demande de transfert de siège tout en se conformant à la loi en vigueur. Mais une soumission en une telle loi constituerait une capitulation du Maire aux yeux des autorités traditionnelles d'où son déménagement quasi permanent à Kolondièba le reste du bureau communal travaillant à Toutiala, le siège contesté. Il faut reconnaître que le Maire et son bureau entretiennent des liens tendus avec les conseillers A.D.E.M.A dont les initiatives sont toujours bloquées par la majorité absolue. L'Administration de tutelle le trouve certes « têtue » mais fonceur et capable de transformer sa commune. Il a déjà élaboré son plan de développement communal pour les 5 prochaines années de même que beaucoup de projets de développement par des bureaux d'études. Il encourage la naissance et les activités des Associations et des O.N.G dans sa commune. Ses partenaires les plus actifs sont **Save the children (U.S.A)** et **Helvetas**

Le Ngolodiana est une commune dont le développement est pratiquement compromis par des rivalités mesquines. L'appui financier du PAD pour la construction de la mairie était en passe d'être perdu par la commune vu que le maire attendant toujours une réponse à sa demande de transfert de siège déjà introduite espérait construire cette mairie là où il compte transférer le siège : à NIAMOU. En attendant, le maire lui-même vit à Kolondièba, le secrétaire général et le régisseur s'occupant des problèmes de la mairie à Toutiala siège officiel. Ces derniers font fonctionner toute la structure surtout que du côté CDS détenant la majorité des conseillers (7/11), seul le maire est lettré. Et quand on sait que cette majorité CDS écarte toute initiative

des conseillers Ademistes « Intellectuels » il va sans dire que la commune est loin de connaître la paix sociale garante d'un développement économique durable.

Le Ngolodiana n'a pas besoin de tant de soubresauts politiques et de mésententes ralentissant sa marche en avant. Ses 12 villages réunis sont moins peuplés que la ville de Kolondièba et l'impôt ne fait en tout que 1.600.000.Francis.cfa ! selon le Maire : une somme dérisoire pour la commune la moins pourvue en infrastructures, l'une des plus enclavées et à l'agriculture la moins mécanisée de tout le cercle. Quand on ajoute à tout cela ce problème persistant de siège qui aggrave la fracture sociale au détriment des actions de développement l'on se surprend à douter de la viabilité de la Commune du NGOLODIANA. A moins qu'un transfert de siège réclamé par neuf (09) villages sur douze ne vienne donner un nouveau souffle au potentiel le plus précieux qu'est l'HOMME.

3.5 Echos de la Décentralisation dans d'autres communes du cercle de Kolondièba

A part ces quatre communes sur lesquelles nous avons concentré notre étude, nous nous sommes intéressé à la marche du processus de Décentralisation bien au delà. C'est dans cette optique que nous étions présent à la réunion de conciliation entre les deux communes de Kolosso et Tousséguela pour une exploitation rationnelle du centre de santé communautaire de Tousséguela crée avant la division de l'arrondissement de Tousséguela en une commune de Tousséguela et une de Kolosso. Ces deux sièges communaux appartenaient à l'ancien canton du Gwantiédougou , le « pays des hauts fourneaux » . Les anciens «sujets » de Tousséguela ont profité de la démocratisation pour « prendre leur indépendance » par rapport à lui. C'est ainsi que 10 villages se sont ralliés pour former la commune de Tousséguela et 11 ont constitué celle de Kolosso, une situation encore mal acceptée par Tousséguela où l'on « discriminerait » les malades venus des villages de la commune de Kolosso. D'autre part Tousséguela abritant le second cycle et le centre d'examen d'entrée en septième les élèves de Kolosso candidats à cet examen auraient été victimes en 2000 d'un accueil des plus froids. Tout cela pose le problème de la gestion d'une infrastructure appartenant à différentes communes qui doit faire l'objet de textes clairs et de formations à l'intention des différents gestionnaires et bénéficiaires. Quant à la commune de FACOLA où le maire a emprisonné la plupart des notables du village à cause des disputes autour du site destiné à la construction de

la mairie, cette mesquine et malencontreuse dissension avait failli faire perdre à la commune le montant alloué par le Programme d'Appui à la Décentralisation (PAD) de Helvetas à cette fin après avoir enlevé au Bureau Communal toute sa crédibilité auprès des autorités communautaires. Mais il est facile de voir là l'arrière-fond politique. En effet, les problèmes se réduisent à un règlement de comptes entre l'ADEMA, mise en minorité face à la coalition CDS-PARENA qui s'est appropriée le Bureau communal à son détriment, à l'instar de la plupart des communes de l'extrême sud du cercle de Kolondiéba, où l'ADEMA était seule à présenter une liste aux Communales avant leur report qui fut considéré comme la cause de tous les malheurs advenus à ce Parti pendant les élections communales du 02 Mai 1999 dans le Cercle de Kolondiéba. A FACOLA donc la CDS était arrivée à la faveur du report des élections et, à défaut de gagner s'était alliée au PARENA minoritaire pour permettre à ce dernier d'accéder à la tête de la Mairie au grand dam de l'ADEMA. En effet, à FACOLA l'ADEMA avait certes conquis plus de Conseillers (07/17) que le PARENA ou la CDS pris séparément, mais pas assez pour investir toute seule l'arène communale. Et FACOLA se dota d'un Maire PARENA, avec la bénédiction et l'appui de la CDS, un maire débarquant de surcroît du village de DENBASSO et non de FACOLA-VILLE Tout cela avait contribué à exacerber les passions et les tensions qui atteindront leur paroxysme avec la contestation par les autorités communautaires du site choisi par le Maire pour y construire la Mairie contre le gré des « vieux » qualifiés tous d'ADEMistes supposés vouloir mettre le bâton dans les roues du Bureau communal dont ils auraient boycotté la mise en place après l'échec de leur tentative de s'attirer les faveurs du PARENA contre la CDS, comme nous l'a confié un de ces vieux conseillers ADEMA ayant écopé d'un mois de prison ferme suite à cette affaire désormais portée devant la Cour d'Appel de BAMAKO, les victimes ayant interjeté appel. Il confiait en substance: *« Nous à l'ADEMA, avons proposé que chaque parti donne deux personnes pour la Mairie(Bureau communal.) La CDS a refusé prétextant son alliance avec le PARENA en disant qu'il n'y a pas de place pour l'ADEMA à la Mairie. Nous à l'ADEMA pensions que pour avoir eu sept(07) Conseillers la place de Maire devrait nous revenir. Le jour du vote nous, nous étions six(06) (après le décès d'un conseiller ADEMA) contre les dix (10) coalisés ;et nous avons demandé au Délégué du Gouvernement de bien vouloir comprendre notre abstention à prendre part à la mise en place du Bureau communal .»*

C'est le cas de conflit le plus regrettable entre autorités communales et autorités communautaires depuis le démarrage des communes dans le cercle et qui aura coûté un

avertissement audit Maire de la part de l'autorité de tutelle lui reprochant un excès de zèle et une insuffisance de collaboration avec les autorités communautaires.

A FACOLA donc, le fossé s'est terriblement élargi entre les autorités traditionnelles et la jeune équipe communale conduite par quelqu'un peu sensible aux traditions locales de négociations sociales peut-être à cause de ce que ces « vieux » lui reprochent : celui d'être un jeune né et ayant grandi en Côte d'Ivoire dans l'ignorance des réalités maliennes. Une position qui est la même que celle des Conseillers ADEMA restés à l'écart du Bureau communal. Et le recours courant aux emprisonnements à la moindre résistance (il y en a eu aussi à propos des vignettes de l'Année 2000) semble augurer d'un mauvais démarrage pour cette commune et offrir un mauvais exemple de gouvernance démocratique locale. En somme, une mauvaise publicité pour le processus !

Il est intéressant de constater, depuis le démarrage des communes que le débat sur leur viabilité à l'échelle du cercle a pris une autre tournure. En effet, au départ on craignait pour le sort des « micro-communes » avec l'œil plutôt braqué sur le potentiel humain, économique et naturel des grandes communes. La réalité semble prouver de jour en jour que les premières sont plus faciles à gérer dans le sens du développement que les secondes. En effet, la petite commune de BOUGOULA avec ses cinq(05) villages s'est avéré plus facile à mobiliser, à regrouper autour d'objectifs socio-économiques de développement que la grande commune de KOLONDIÉBA avec ses 57 villages ! Le degré de bonne citoyenneté est jugé plus élevé dans les petites communes que dans les grandes selon l'analyse du Président du Conseil de Cercle confirmée par des maires et autres Délégués et partenaires au développement. Peut-être est-ce par ce qu'en ces durs temps de démarrage il est plus facile de couvrir l'espace des petites communes en vue d'y apporter les différents messages ? Le temps nous donnera de plus amples éclaircissements.

Conclusion

Le processus de démocratisation globale enclenché au Mali depuis dix ans suscite beaucoup d'angoisses, certes, mais aussi d'espairs. Dans le cercle de Kolondiéba, les débuts du multipartisme furent empreints d'une vague de libération des tensions accumulées pendant toutes les années de monopartisme sous une forme d'anarchie et de rejet de l'autorité de

l'Etat. Ce phénomène, naturellement, a exacerbé la méfiance de la vieille génération par rapport au processus de la gouvernance démocratique qui avait tout l'air de s'identifier à une pure anarchie. La ligne de feu par partis interposés avait d'abord divisé par endroits des villages, des quartiers, des familles, avant de venir plus tard, avec l'avènement de la Décentralisation, porter atteinte à « l'intégrité territoriale » des anciens cantons pré coloniaux et des arrondissements nés à la faveur de l'Indépendance. C'est que, l'on prenait trop au sérieux l'affiliation politique et que les anciens adversaires s'en habillaient pour ne plus se retrouver. Et, traditions féodales obligeant, les différences de choix politiques étaient automatiquement considérées comme des inimitiés, un signe de rébellion contre le chef de village, de clan ou de famille. Les débuts de la démocratisation auront vu ici des ruptures de mariages, accéléré des éclatements de familles ! L'avènement de la décentralisation aura vu des liens historiques territoriaux voler en éclats, des villages ou leurs infrastructures (écoles ou centres de santé) boycottés par d'autres. Face à l'anarchie et à l'insécurité des premiers moments les autorités communautaires avaient encouragé une réorganisation des organisations traditionnelles de défense des Hommes et de leurs biens dont en premier lieu les confréries de chasseurs qui mirent rapidement fin au banditisme de grand chemin qui avait là vite fait du chemin mais cela non sans bavures et sérieux dérapages qui les mirent souvent face à face au pouvoir d'Etat. Et, à ce jour les dirigeants de l'Association des chasseurs du cercle de Kolondiéba n'ont pas encore fini de purger les peines qu'ils avaient écopées en 1998, suite à la séquestration par eux d'un juge qui aurait de façon incompréhensible à leurs yeux libéré un voleur de bétail qu'ils lui avaient amené et qui avait même été déféré à la prison locale.

Dix ans après le déclenchement du processus de Démocratisation au MALI, malgré tous ces « bras de fer » ci-dessus évoqués et loin d'être spécifiques aux seules communes du cercle de Kolondiéba, l'évolution des choses pousse à l'optimisme. Car pouvait-il en être autrement quand tant d'intérêts et d'enjeux sont au menu et que toutes les conditions d'une adéquate information n'ont été nulle part réunies ? Ce qui pousse à l'optimisme, c'est le décalage de mentalités d'hier (il n'y a que dix ans) à aujourd'hui. Après analyse des tendances qui s'affrontaient sur l'arène politique du Cercle de Kolondiéba, nous écrivions en 1998 (cf Rapport d'Etape) :

« Non moins important ici dans le cadre de la Décentralisation est le retour au bercail des jeunes et même des vieux cadres du terroir en fin de carrière, les uns pour des ambitions

politiques personnelles, les autres encouragés depuis Bamako par des Partis en manque d'adhérant dans la zone. Il y a aussi les jeunes diplômés sans emploi que le discours du développement local prôné par la politique de Décentralisation et les Programmes et Projets d' ONG appellent chez eux. Il est important de souligner que parmi eux, nombreux sont les descendants des marginalisés d'hier pour raison de caste. Aujourd'hui beaucoup de ces jeunes forgerons ou griots sont prêts à aller à la conquête des suffrages nonobstant leur appartenance à telle ou telle caste. Les élections communales nous diront à quel point les fondements de castes sont encore vivaces ou ébranlés dans ces communes »

Les 57 villages de la Commune de Kolondiéba en se dotant d'un Maire forgeron (de caste) face à plusieurs adversaires (tout comme la commune de Bougoula) nous ont conforté dans notre hypothèse et dans notre foi dans l'avenir du processus dans la zone. Il y a eu certes, au départ, une mauvaise sensibilisation véhiculant une liberté aux contours sans limite et soulevant les passions autour d'une idée de pouvoir féodal et de suprématie plutôt que de gouvernance démocratique sans exclusive. Et si l'on fit peu cas des solidarités autour d'intérêts économiques à partager ou à financer, ce qui a été cause de ruptures qu'on commence fort heureusement à regretter par endroits, il reste clair que les populations ont dans leur grande majorité rejeté les antagonismes mesquins et, mesurant de plus en plus leur communauté de destin et les moyens en leur disposition, elles mettent au centre du débat leurs intérêts économiques mal perçus au temps du découpage communal. Les nombreux passages de leaders politiques d'un Parti à un autre ont fini par désacraliser l'appartenance politique à un parti, et à dédramatiser les échecs électoraux et les antagonismes. La fièvre du militantisme pur et dur a cédé le pas à une certaine « sportivité » sur l'arène politique du cercle au grand bénéfice de la paix sociale de plus en plus retrouvée. Une certaine « SINANKUNYA » s'installe, gage d'une appropriation du phénomène démocratique. Dès lors il ne sied point de trop prendre au sérieux les lamentations de la vieille génération, qu'il faut certes ménager et accompagner dans les changements en cours, sans perdre de vue que quand elle crie que « le village n'appartient plus au chef de village, la famille au chef de famille, l'enfant à son père ni la femme à son époux, » elle réclame un type d'appartenances aux antipodes de celles que le processus de Démocratisation et de Décentralisation tente d'instaurer, peut-être lentement mais sûrement. De plus, faudrait-il souligner que les nombreux bouleversements qu'on attribue à la Démocratie, si la plupart ont connu une certaine exacerbation depuis l'avènement de ce processus ils sont en grande partie enfantés par d'autres tempêtes qui l'ont précédée.

Mais des faiblesses existent qui méritent une attention particulière pour soutenir le changement :

- Les femmes, malgré leur mobilisation leur enthousiasme, ont moins accès aux informations sur la Décentralisation de même que les vieux leaders d'opinions apparemment indifférents au processus mais réellement actifs une fois que les logiques traditionnelles sont touchées dans leurs fondements.
- L'Etat a frustré ses représentants locaux en les dessaisissant des moyens et prérogatives qui leur étaient dus au point de nuire à l'exercice de leur mission de tutelle si capitale en cette période de démarrage des activités des communes.
- Les radios locales devraient être un canal privilégié de passage du message de la décentralisation , de l'information et de la communication en direction des populations dans leurs langues.
- Les parlementaires devraient rester sensibles à toute révision favorisant le rapprochement et la paix au sein des communautés ou entre elles.
- Dans notre société où les partis et les hommes politiques se sont, par leur propre faute donné un attribut péjoratif, la démocratie exige que la loi offre au peuple l'alternative de pouvoir se passer d'eux par le biais des LISTES ou CANDIDATS indépendants ce qui correspond le mieux à l'esprit de nos communautés traditionnelles. Mais encore faut-il que ces dispositions qui n'arrangent pas les hommes politiques soient largement vulgarisées par les médias d'Etat et les organisations de la société civile. Ainsi, si dans la commune du OUASSOULOU-BALLE la liste des Indépendants aux Communales a failli en découdre avec celle du Parti au pouvoir (et ce n'était pas la seule liste indépendante dans les communes du cercle de Yanfolila), il est surprenant de constater que dans aucune des communes du cercle de Kolondiéba il ne se soit constitué de liste d'indépendants. La raison évoquée est que les populations à la base et même la plupart des responsables politiques locaux ignoraient cette possibilité. Heureusement que pour beaucoup d'entre eux la CDS dernière venue leur servit d'un tel cadre, où s'engouffrèrent tous les déçus et indécis . /.



DÉCENTRALISATION ET RE-HIÉRARCHISATION DES POUVOIRS DANS LE CERCLE DE TENENKOU

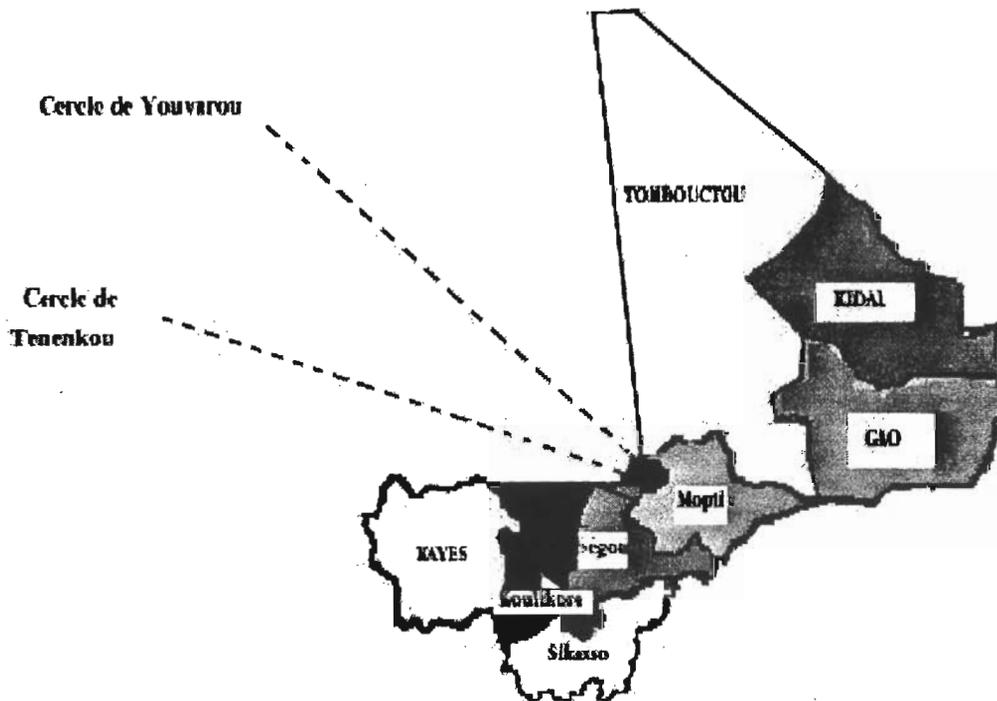
Claude Fay, anthropologue¹

Nos études se sont déroulées dans une partie du Cercle de Tenenkou (Région administrative de Mopti), correspondant aux actuelles communes de Wuro Ardo (Ouro Ardo), Wuro Gire (Ouro Guire), Sugulbe (Sougoulbe), Togoro Kotya, Togguere Kumbe (Togguere-Coumbe), Jonjori (Diondori) (communes rurales) et Tenenkou (commune urbaine)². Ce choix a été effectué sur la base d'enquêtes antérieures qui nous assuraient une bonne connaissance préalable de la zone privilégiée, notamment en ce qui concerne les questions foncières, dont on verra qu'elles restent dominantes dans les reformulations politiques. L'étude porte donc sur une zone très spécifique caractérisée, outre par la dominance des questions foncières (et des conflits fonciers) liée au maintien de la prépondérance du secteur primaire dans la reproduction sociale, par la faiblesse du secteur associatif et de développement, notamment dû au frein que représente pour les ONG la situation d'enclavement.

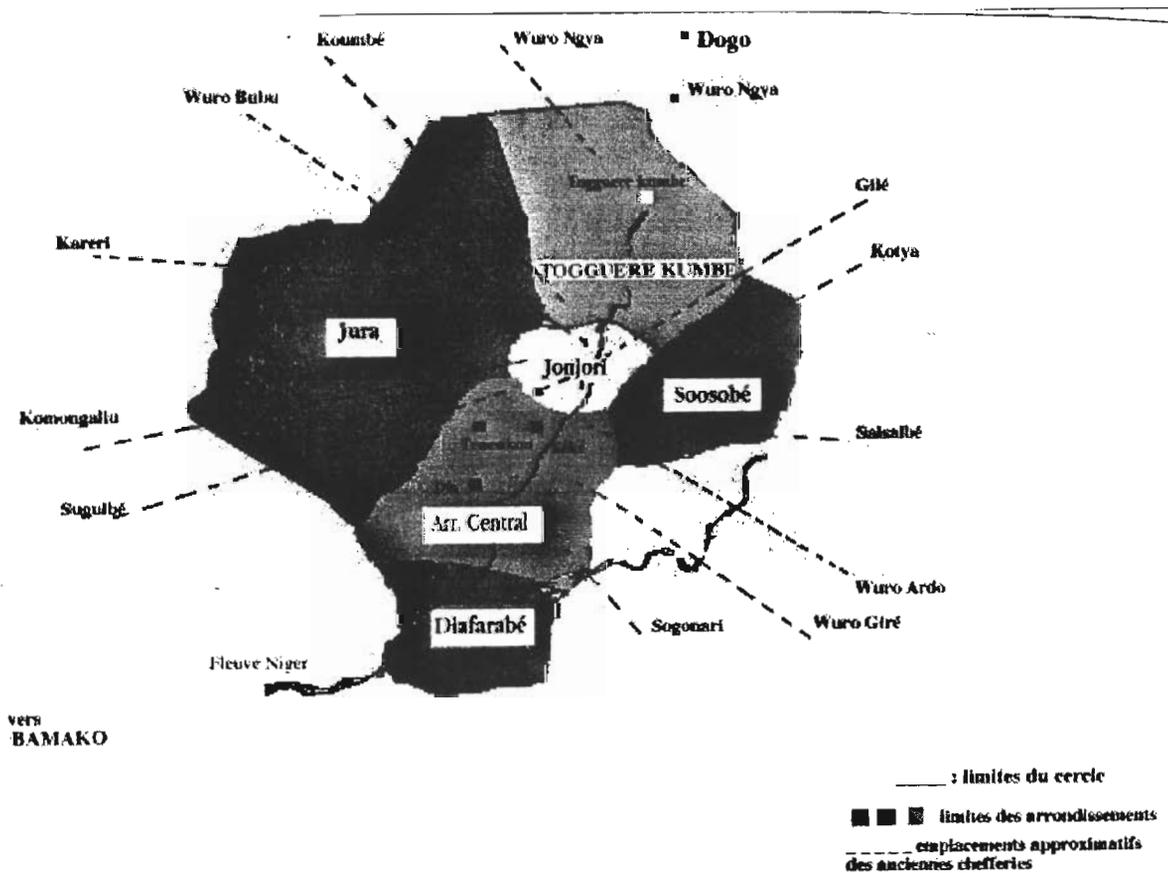
Quelques rappels historiques sont nécessaires à la compréhension de ce qui va suivre. Le Cercle de Tenenkou contient la plus grande partie du Macina historique. Ce terme a d'abord désigné une série de petites chefferies situées sur la rive gauche du fleuve Niger et organisées en une confédération lâche (faite de subordinations tributaires, d'alliances militaires défensives) autour des *Arbe* (sing. *Ardo*) de Kéké (dans l'actuel *Wuro Ardo*), guerriers peuls païens ayant dominé la région entre le 16^e et le 19^e siècle et nommés Diallo-Dikko. À l'époque des *Arbe*,

¹ Chargé de recherches à l'IRD, chercheur au Centre d'études africaines (EHESS)

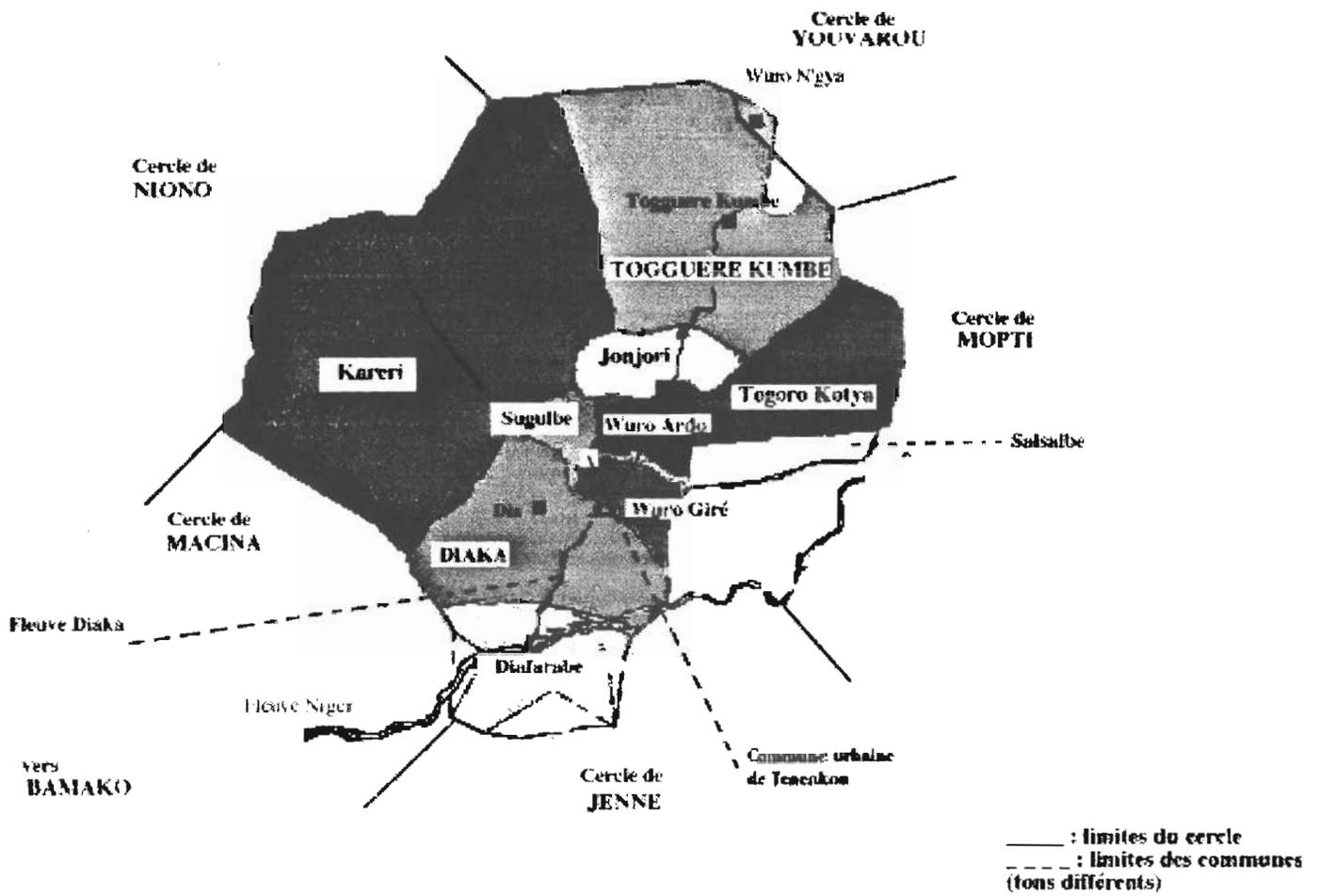
² Les noms entre parenthèses correspondent à l'écriture administrative. Les trois autres communes (rurales) du Cercle (non étudiées) sont celles de Jafaraabe (Diafarabe), Jaaka (Diaka) et Kareri. Nous avons effectué environ huit mois de mission dans les sept communes mentionnées entre 1997 et 2001.



Carte N°1 : Les huit Régions administratives de la République du Mali, et la situation des cercles de Tenenkou et Youwarou dans la Région de Mopti.



Carte N° 2 : Les arrondissements du Cercle de Tenenkou (avant le découpage communal) et les anciennes chefferies



Carte N° 3 : Communes rurales du Cercle de Tenenkou. Etablie d'après la "Cartographie des Communes rurales en République du Mali", Primature, Mission de décentralisation, République du Mali, Cartographie ARP.

l'espace correspondant à l'actuel Cercle de Tenenkou était subdivisé en une petite vingtaine d'aires de pouvoir dites *janyeli* (cf. carte 2). La chefferie centrale des Diallo-Dikko, Wuro Ardo, était gouvernée par leurs dépendants guerriers Malinkés. D'autres chefferies étaient dirigées par leurs vassaux guerriers-pêcheurs (les Komongallu), d'autres par des chefs guerriers antérieurs ou postérieurs aux Dikko, plus ou moins indépendants ou vassalisés par ceux-ci (Wuro Bubu, Kareri, Kumbe, Wuro Ngya, Jaaka), d'autres par des Peuls Cooso, les premiers éleveurs parvenus dans la zone (Cubbi, Sugulbe, Wuro Gire, Soosobe, Gile), d'autres encore par différentes chefferies-fractions peules (Jafaraabe, Salsaalbe, Sogonaari) ou bozos (Kotya), également plus ou moins indépendantes. Il faut noter que chacune de ces aires de pouvoir s'était elle-même subordonnée des petites chefferies antérieures (malinkés, bozos, peules...)

Au XIXe siècle, la *Diina*, l'Empire théocratique peul de Sékou Amadou³ se soumet à son tour l'ensemble de ces chefferies, met à leur tête de nouveaux dirigeants ou reconduit les anciens lignages dominants ralliés (l'ensemble forme alors les familles régnantes dites "maraboutiques" de la Diina qui prennent souvent le nom Cissé) et crée, au centre de l'actuel cercle, la "ville-garnison" de Tenenkou destinée à surveiller le Macina. À l'époque coloniale, la plupart des cantons sont calqués sur les limites des anciennes chefferies (nous parlerons désormais de « chefferie-canton » pour les anciennes unités ayant été successivement l'une puis l'autre). Les découpages post-coloniaux opéreront pour leur part *de façon à la fois englobante et transversale* par rapport aux unités antérieures. Le Cercle de Tenenkou sera divisé en six arrondissements, chacun divisant et/ou regroupant des unités antérieures (carte 2). C'est sur fond de ces découpages historiques, et en les investissant de différentes manières, que s'est constitué le découpage communal dans le cadre de la décentralisation.

³ Sur l'histoire du Macina, cf. Ba A.H. & Daget J. (1984), *L'Empire peul du Macina*, nouvelles éditions africaines, 306ps ; Gallais J. (1967), *Le Delta intérieur du Niger, étude de géographie régionale*, IFAN, Dakar, 2t.

I Des arrondissements aux communes

1. Chefferies, cantons, communes : référents idéologiques historiques des découpages communaux.

En 1995, lors des premières négociations en vue de la constitution des communes, vingt-cinq demandes de regroupements environ furent faites dans le Cercle ; la plupart correspondaient aux unités pré-coloniales et/ou coloniales ; certaines à des unités plus récentes liées au développement ("secteurs de développement", pouvant d'ailleurs correspondre à d'anciennes petites chefferies). L'administration fit pression pour réduire ce nombre et faire respecter les différents critères précédemment évoqués. En définitive (carte 3), le Cercle de Tenenkou comporte neuf communes rurales (la ville de Tenenkou est érigée en commune urbaine). Si l'on considère celles-ci, on constate que la plupart de ces communes reconstituent totalement ou partiellement d'anciennes chefferies pré-coloniales, et parfois d'anciens arrondissements, toujours, dans ce cas, quand les seconds correspondaient virtuellement aux premières (cartes 2 & 3). La Commune du Kareri par exemple reconstitue approximativement à la fois une ancienne chefferie-canton et l'ancien arrondissement de Jura. La commune de Jonjori correspond aussi approximativement à l'ancienne chefferie-canton de Komongallu et à l'ancien arrondissement de Jonjori, mais amputé du nord du Wuro Ardo puisque cette ancienne chefferie-canton s'est reconstituée de son côté, et augmentée d'une part de l'ancienne chefferie-canton de Gile, d'autre part de la partie sud de l'ancienne chefferie-canton de Kumbe et de l'ancienne chefferie de Wuro Bubu. La commune de Togguere Kumbe ressemble de même à l'ancien arrondissement du même nom, mais plus encore à l'ancienne chefferie-canton de Wuro Ngya (puisque'elle récupère une partie des villages de ce dernier qui avaient été rattachés au Cercle de Youvarou), augmentée de la partie sud de l'ancien Kumbe. La commune de Togoro kotya

correspond à l'ancien arrondissement de Soosobe (qui regroupait les anciennes chefferies de Soosobe, Salsaalbe et Kotya) moins le Salsaalbe, ce en raison d'un conflit meurtrier qui a éclaté en 1994 entre les deux fractions peules pour un problème de pâturages, faisant plusieurs dizaines de morts : le Salsaalbe s'est conséquemment rattaché à une commune du Cercle de Mopti. On observe les mêmes processus dans les deux vastes communes de Jafaraabe (fraction peule et ancien arrondissement) et de Jaaka (ancienne chefferie Diawara – précédemment englobée dans l'arrondissement central de Tenenkou-- et augmentée toutefois du Sogonari). Trois autres micro-communes reconstituent de même d'anciennes chefferies : Wuro Ardo, Wuro Gire (augmentée toutefois du Cubbi) et Sugulbe.

Les logiques *locales* à l'œuvre se sont donc fondamentalement inspirées de légitimités politiques et territoriales pré-coloniales (ordre des chefferies-*janyeeli*) et coloniales (ordre des cantons) avec, ici ou là, des défections ou des adhésions marginales liées à des conflits récents. En fait, nos enquêtes montrent que *toutes* les unités pré-coloniales ont au moins pensé (avec organisation de réunions internes) et souvent tenté (par une demande administrative) de s'autonomiser. Si l'ancienne chefferie-canton de Kumbe y a échoué, c'est parce que les chefferies Arbe y avaient résidé successivement dans trois villages (Nyasso, Kombe et Kamaka Debere) et que chaque village a posé de ce fait comme condition au regroupement d'être constitué en chef-lieu de Commune. Mais le problème n'a jamais été véritablement refermé et, aujourd'hui encore, des tractations ont lieu entre les différents villages pour reconstituer la chefferie-canton. D'autres ont dû renoncer du fait de la non-viabilité (économique, géographique) d'une commune trop petite, que ce soit spontanément (Gile, Wuro Bubu), ou sous le coup d'une injonction administrative. Le Salsaalbe s'étant détaché du Soosobe du fait du conflit évoqué, ses intérêts rencontraient ceux du Kotya qui ne remplissait pas à lui seul les conditions administratives d'une autonomisation ; la même difficulté entrava les tentatives de Cubbi et du Sogonari.

Sur le terrain, les différents militants de la reconstitution des chefferies-janyeeli en communes légitimaient pour leur part leur entreprise par un discours fortement communautaire (entrant d'ailleurs en résonance avec la dimension « traditionaliste » du message décentralisateur⁴) : "nous sommes les mêmes..nous avons le même nombril...les mêmes mamelles... nous nous marions entre nous...nous mangeons ensemble les mêmes propriétés". Pour comprendre ce discours qui peut paraître paradoxal, se rapportant à des unités-chefferies autrefois fondées par la force guerrière et organisées par des hiérarchies tributaires, il faut revenir sur les caractéristiques des anciennes aires de pouvoir. Le terme *janyoolol*, qui les désigne, exprime d'ailleurs ces ambiguïtés⁵, puisqu'il peut désigner selon le contexte un clan, un lignage territorialisé, un ensemble de lignages regroupés sur un territoire commun autour d'un lignage dominant, et, dans son acception "politique", la même notion désigne une aire de pouvoir organisée et contrôlée par une chefferie guerrière (elle s'est donc appliquée successivement, comme on l'a vu, aux subdivisions des *Arbe*, puis à celles de la Diina et aux cantons coloniaux, ce qui était facilité par le fréquent recouvrement de ces diverses unités).

Cette pluralité de significations s'éclaire si l'on considère la nature et les modes de formation des chefferies pré-coloniales. On a montré (Fay, 1997) que ces dernières procédaient, pour utiliser une métaphore locale, de mécanismes de "recouvrement" (du peul *huubude* : recouvrir, englober)⁶. Chaque pouvoir guerrier *laamu* (des premières chefferies malinké ou bozo aux *Arbe*, puis à la Diina) trouve en effet en place des chefferies de différents niveaux, chefferies

⁴ Le respect des solidarités traditionnelles était un des quatre grands critères officiels du découpage communal ; la commune rurale était fréquemment, dans les messages radiodiffusés en langues locales, assimilée à un lignage (peul : *suudu baba*, bamanan : *faso*) et le processus de décentralisation lui-même défini comme un « retour du pouvoir à la maison ». Cf. Fay C., : "La décentralisation dans un Cercle (Tenenkou, Mali)", in M.J.Jolivet (éd.) : "Logiques identitaires, logiques territoriales", *autrepart* (Cahiers des Sciences Humaines), 2000, N°14 : 121-142, et Kassibo B. (éd) (1997), La décentralisation au Mali : état des lieux, *APAD*, Bull. N°14, décembre, LIT.

⁵ Nos informateurs évoquent une étymologie populaire qui fait de ce terme un composé de *jayaade*, qui se rapporte à l'élevage transhumant et désigne le fait, pour un troupeau, d'aller brouter et de revenir au gîte, et de *lenyol* qui désigne les ramifications d'un arbre ou d'un fleuve, ou une lignée, ou un ensemble de lignées ayant un ancêtre commun.

⁶ Le terme *hubeere*, le "recouvrement", désigne d'ailleurs à la fois le lignage détenant le pouvoir et le lieu central d'exercice de ce dernier.

lignagères organisées autour de maîtrises-propriétés à la fois politiques et rituelles de territoires (agraires, pastoraux, halieutiques - ces maîtrises sont nommées *jeye*) et chefferies guerrières et tributaires dominant les premières. Tout nouveau *laamu*, après avoir éventuellement éliminé les opposants irréductibles, vassalise ces pouvoirs préexistants en reconduisant (en "reconnaissant", et donc, dans la représentation locale, en leur réattribuant) leurs propriétés et leurs privilèges, en accordant éventuellement à certains de nouveaux territoires ou fiefs au détriment d'autres. Le nouveau *laamu* s'installe donc de ce fait au sommet d'une chaîne de pouvoirs tributaires, et fait fonctionner les anciennes capacités (guerrières, productives, symboliques) des anciens pouvoirs à son profit, ou/et leur distribue de nouveaux statuts et capacités dans un système partiellement remodelé ; on dit localement qu'il "tire à lui toutes les cordes du leydi"⁷, que "tout revient à lui", représentation qu'on a déjà repérée dans l'étymologie populaire de *janyoolol*⁸. Ajoutons que le *laamu* est de ce fait conçu comme un (re)"fondateur" *en droit* du territoire-leydi-*janyoolol* (et des territoires -agraires, halieutiques, pastoraux- attribués ou réattribués aux différents lignages), puisqu'il est, le temps de son règne, le témoin et le garant des règles qu'il a posées, du système qu'il gouverne et où toutes les propriétés et les privilèges renvoient les uns aux autres de façon *emboîtée* -et renvoient à lui en dernière instance. Ajoutons enfin que les différents *laamu* ont, sur des modèles respectivement tirés des stocks symboliques ethniques et lignagers, utilisé l'alliance matrimoniale et différents types de pactes comme support de l'alliance et de la subordination politique avec les chefferies lignagères ou guerrières antérieures.

Au terme de cet ensemble de mécanismes, on peut localement se représenter, à un niveau, le pouvoir-*laamu* comme instance absolument dominante et transcendante du leydi-*janyoolol*, faisant des hommes et des biens ce qu'il veut, toujours soupçonné de vouloir réduire d'une façon ou d'une autre les premiers en esclavage et de spolier les seconds (représentation "impériale-

⁷ *Leidi* peut désigner la terre, des aires de production lignagères ou villageoises, ou des aires de pouvoir, coïncidant alors avec *janyoolol* avec une insistance sur la dimension territoriale. Dans son sens le plus extensif, la notion désigne tout territoire délimité (*leydi Maasina*, *leydi Mali*).

guerrière"). Mais, à un autre niveau, comme l'illustrent les propos cités plus haut, on peut représenter idéologiquement l'unité du *leydi-janyoolol* dans un langage communautaire d'inspiration lignagère, à la fois du point de vue de la filiation, de celui de l'alliance et de celui des "biens-propriétés" (*jeye*) communs (représentation "communautaire-englobante"). La même représentation a bien évidemment historiquement fonctionné comme une idéologie de la domination, ou plus précisément comme l'expression d'un consensus idéologique entre *plusieurs* pouvoirs dominants eux-mêmes très hiérarchisés. On va maintenant examiner comment ces représentations ont été mobilisées sur fond d'un désordre territorial qui s'était créé de la colonisation à nos jours et qui a fait apparaître rétrospectivement l'ordre des anciennes chefferies précoloniales comme le meilleur, voire le seul garant possible d'une remise en ordre sociale.

2. Fondements politico-économiques coloniaux et post-coloniaux des découpages communaux

Pendant la colonisation, les chefferies reconstituées en cantons ont le plus souvent été dirigées par les anciens lignages impériaux (représentants de la Diina ou lignages impériaux antérieurs ralliés à l'Empire). Ceux-ci ont ainsi largement maintenu leur domination politique, foncière, et leurs droits tributaires, et ont même profité de leurs nouvelles prérogatives administratives pour durcir leur pouvoir (s'emparer de certains biens, multiplier les tributs), ce qui a occasionné des tensions avec les chefferies lignagères de base.

Avec l'Indépendance et le régime socialiste de Modibo Keïta, les cantons disparaissent, en même temps que la suppression (même si elle est très théorique) des droits territoriaux traditionnels suscite de fortes tensions entre les lignages "autochtones" (*jeyaabe*) et les étrangers (*joola*) qui, dans le cadre du boom économique des années soixante, viennent saisonnièrement produire sur leur territoire. Sous le régime successif (1968-1991), les problèmes fonciers deviennent de plus en plus alarmants. Si en effet les vagues de sécheresse diminuent *globalement*

l'afflux des migrants, elles n'en suscitent pas moins une surcharge de producteurs (autochtones + migrants) sur les portions de terroir réduites qui restent bien irriguées (agriculture) ou bien inondées (pêche). Les lignages "propriétaires" (jeybe) traditionnels des territoires se mobilisent à la fois pour contrôler les allochtones et pour tirer profit de leur présence en les soumettant au versement de véritables "rentes de situation" (versements en monétaire dépassant de loin les tributs symboliques traditionnels) qu'ils s'approprient de façon de plus en plus privée.

Cette situation anémique va superposer à la ligne de tension déjà existante entre autochtones (*jeyaabe*) et étrangers (*joola*) un clivage grandissant, parmi les autochtones, entre les lignages (ou villages) "propriétaires" (*jeybe*) et leurs alliés et certains lignages (ou villages) "non-propriétaires" (*beenjeya*), complexifiant donc le paysage des factions locales. Attardons nous sur ces notions fondamentales, en rappelant d'abord que dans le *Maasina* il n'existe pas une portion de terre, d'eau ou d'herbe qui n'ait été principalement appropriée au cours de l'histoire, même s'il s'agit à un moment donné de plaines qui ne sont plus inondées (elles pourront l'être à nouveau un jour), de terres devenues incultivables (*ibidem*), ou en jachère depuis des années, ou de chemins ou gîtes de pâturages qui ne sont plus utilisés (*ibidem*). Les « non-propriétaires » peuvent être, dans des villages de pêcheurs ou d'agriculteurs, des lignages auxquels le lignage « maître » d'un territoire (champs, chenaux, sections de fleuve) a concédé un droit d'exploitation ; il peut aussi s'agir de villages qui exploitent un territoire sur lequel ils sont installés mais qui relève de l'autorité d'un autre village. Dans tous ces cas il y a d'une part un « propriétaire » (*jeydo*) qui est aussi un « confieur » (*Kalfindo* : il a "confié" le territoire) et un « non propriétaire » (*beenjeya*) qui est aussi un « confié » (*halfinaado* : on lui a "confié" un territoire) et qui est par conséquent un « suiviste » (*jokkudo*) c'est-à-dire un "dépendant" ou un "vassal" du propriétaire pour tout ce qui concerne ce territoire. Selon le lieu et le cas (cf. Fay, 1997, *op.cit.*), le « suiviste » dispose de plus ou moins d'autonomie concernant la gestion du territoire, verse ou non un tribut plus ou moins régulier et plus ou moins important au

propriétaire, mais toutes les décisions importantes concernant le territoire, et très notamment l'accueil d'étrangers relèvent de ce dernier (même s'il contacte rarement lesdits étrangers de façon directe et s'il peut éventuellement reverser au "suiviste" tout ou partie des tributs qu'ils verseront). Il s'agit donc là indissociablement d'une affaire financière et d'une affaire d'honneur-renommée (dawla, darrja) : même dans les situations où le premier aspect semble dominant, le premier n'est jamais absent et hypertrophie l'enjeu⁸.

Les « suivistes » faisaient donc jusqu'aux années soixante corps avec les propriétaires en tant qu'autochtones d'une part, du fait des mariages ou des pactes qu'ils avaient mutuellement contractés au cours de l'histoire d'autre part. Mais, dans la nouvelle situation, se voyant exclus de la rente, certains d'entre eux vont tenter de s'approprier des territoires. Les problèmes ainsi posés ont trouvé un terreau favorable pour se multiplier et se pérenniser dans l'organisation et les directives de l'Etat :

A. les nouvelles unités administratives (Régions, Cercles, Arrondissements), parfaitement indifférentes (car transversales) aux deux pôles territoriaux dont l'interaction fixait les droits dits "traditionnels" (les chefferies pré-coloniales et les maîtrises lignagères), ont été stratégiquement utilisées pour de nouvelles revendications "transgressives" (en jouant sur l'éparpillement des "propriétés" sur plusieurs unités administratives; arrondissements ou cercles).

B.L'Etat, face à l'anomie foncière, a insisté (principalement à la suite des sécheresses), reprenant ici une idéologie inaugurée par l'ancien Etat colonial, sur la récupération, parallèlement à la législation moderne, de certains éléments de la "tradition". Mais la situation de pluralisme

⁸ Dans le cas des pêcheurs Bozo comme dans celui des pasteurs peuls, la situation est dans le détail très complexe : les pêcheurs se distribuent des droits d'exploitation liés à des techniques précises mises en œuvre à des endroits précis à des moments précis du cycle halieutique plus que des « territoires » stricto-sensu ; les pasteurs se distribuent des droits de pâtures liés à des chemins de transhumance, à des gîtes, à des préséances dans leur occupation, et par ailleurs est apparue une compétition entre agriculture et élevage dans l'utilisation des territoires (cf. Fay C. (1999), « Pastoralisme, démocratie et décentralisation au Maasina (Mali) », in A. Bourgeot (ed.scient.) : *Horizons nomades en Afrique sahélienne-- Sociétés, développement et démocratie*, Paris, Karthala : 115-136.). Mais les principes de base des conflits restent les mêmes et tournent autour de ces notions de « propriété ».

légal ainsi créée (chaque conflit étant ainsi réglé « à la carte », au carrefour de règles hétérogènes, et étant de ce fait toujours susceptible de ressurgir) a tendu à désécuriser plus encore le foncier en obscurcissant les règles d'appropriation des territoires⁹. Le flou juridique permettait en droit aux revendications les plus fantaisistes de s'exprimer, surtout si elles étaient étayées par une certaine puissance financière. Sur le terrain, les agents de l'administration, souvent dépassés par ces problèmes, s'inscrivaient pour leur part partiellement dans la chaîne tributaire et oscillaient entre la perception directe de pots-de-vin de la part des allochtones ou des « suivistes » (qui tentaient, comme on dit localement, de « s'adosser à eux ») et un partage « objectif » de la rente avec les "propriétaires" (cf.Fay, 1995). Leurs fréquentes mutations favorisaient également le ressurgissement des conflits par le biais de tentatives de se concilier le "nouveau pouvoir"¹⁰.

C.L'organisation politique née en 1979 avec la création du parti unique UDPM va ajouter un élément à ce jeu polémique. Des tendances vont bientôt s'y affronter, notamment pour la représentation parlementaire. Le Parti investit les campagnes, au niveau du cercle (sections), de l'arrondissement (sous-section) et des villages (comités). Les responsables politiques vont prendre de plus en plus d'importance (qui culminera avec la proclamation par le pouvoir central du primat du politique sur l'administratif). Les forces paysannes vont donc s'investir dans le jeu politique. Comme dans le Cercle de Tenenkou, deux grandes familles vont s'affronter pour la députation (les Koreïsi de Dia et les Cissé de Tenenkou, tous deux anciens

⁹ cf. notamment Fay C. (1995), "La démocratie au Mali ou le pouvoir en pâture", in J.Schmitz et M.E.Gruénais éd. scient. : "La démocratie déclinée", *Cahiers d'Etudes Africaines*, XXXV(1), 137 : 19-55 ; Hesselting G. & Coulibaly C. (1991), *La législation et la politique foncière au Mali*, Rapport dans le cadre du schéma directeur de développement rural, Afrika-Studiecentrum, Leyden, IMRAD, Bamako, novembre, 60p mult. ; Kassibo, 1997 (op.cit) ; Barrière (C.&O.) : *Le Foncier-environnement, Pour une gestion viable des ressources naturelles renouvelables au Sahel*, Approche interdisciplinaire dans le delta intérieur du Niger (Mali), ORSTOM-CNRS-Programme environnement, Mission Française de coopération, Ministère de l'environnement, AFVP, CIRAD, octobre 1995, vol.1.

¹⁰ Dans l'ancien système, le chef d'arrondissement pouvait traiter dans un premier temps un problème par une note de service ; si le problème rebondissait, il pouvait faire l'objet, après concertation d'une décision prise au niveau du cercle et applicable au bout de trois mois en l'absence de contestation ; s'il y avait contestation, le problème était alors renvoyé au niveau supérieur. Dans un second temps, les problèmes non réglés par concertation relevaient en principe de la justice, mais, celle-ci étant lointaine et lente (un juge par cercle) et occasionnant de ces deux faits des dépenses importantes, le recours à elle était assez rare.

chefs sous la Diina et anciens chefs de canton – la seconde tendance sera ensuite prise en main par la famille de commerçants futanké Nyang), les factions paysannes vont bientôt se rallier à l'une ou à l'autre de ces deux grandes factions politiques régionales. Les ralliements respectifs s'opèrent évidemment suivant les lignes de tension ou de fracture sociale localement en place entre villages ou entre lignages, le principe général étant de se trouver si possible dans la faction actuellement au pouvoir, et dans tous les cas dans une autre faction que son ennemi. L'une des principales lignes de tension passe, on l'a vu, (surtout au nord du cercle, zone de migration annuelle intense et fief électoral des Nyang de Tenenkou) entre les "propriétaires" locaux et les "étrangers" (venus du sud du cercle, fief électoral des Koreïsi de Dia). Dans le nord du cercle, les "propriétaires" vont donc se rallier généralement à la tendance Nyang¹¹, les allochtones et une partie des "non-propriétaires" à la tendance Koreïsi. Outre le grand enjeu foncier-territorial, les lignes de fracture se font aussi autour d'autres enjeux de pouvoir (compétition pour la chefferie de village, compétitions de quartiers ou de villages autour d'enjeux de développement...etc) qui interfèrent souvent entre eux. Deux grands groupes d'intérêt vont ainsi se polariser. L'ordre du "politique" a ainsi d'abord utilisé les oppositions en place. Il les a ensuite exacerbées en intervenant de plus en plus directement dans les problèmes paysans, notamment fonciers, chacun défendant ses électeurs. En liaison plus ou moins étroite avec les administrateurs territoriaux, la faction politique locale élue intervenait en effet dans l'ordre foncier en faveur de l'une ou l'autre des parties paysannes en présence ; l'autre partie était condamnée à une "opposition sans participation" ou à une "opposition factionnelle"¹² jouant sur d'autres registres (investissements clientélistes de l'administration ou de la justice, interventions du conseil du village¹³) en attendant les prochaines élections, logique dont le même auteur montre qu'elle

¹¹ Localement, pour désigner les factions politiques, on parle très explicitement de « côté » (heende), de « chemin » (lawol) ou de « part » (pece) : lawol Nyang, ou pece Nyang, ou heende koreïsi.

¹² Blundo G. (1998), "Logiques de gestion publique dans la décentralisation sénégalaise : participation factionnelle et ubiquité réticulaire", in *Bako-Arifari N. & Laurent P.J. (éds.)* (1998) : 21-48.

¹³ Les administrateurs comme les juges sont, à cette époque, d'une part susceptible de pressions de la part de l'UDPM, d'autre part supposés corruptibles. Le jeu factionnel était d'ailleurs compliqué par le fait que ceux qui

pérennise fonctionnellement les conflits. Cette logique est très explicitement décrite par les informateurs qui remarquent qu'il y avait toujours « un côté qui construit, un côté qui détruit ».

Pendant toute cette période, on observe également une "remise en scène" des anciennes familles dominantes de l'époque pré-coloniale (et souvent, on l'a vu, coloniale), dans un rôle nouveau de témoins et de médiateurs. Dans ce contexte d'anomie foncière, les anciens chefs de *janyoolol* étaient en effet dépositaires d'une mémoire écrite (sous forme de *taris*) de l'histoire de l'ancienne chefferie, de son peuplement, de la distribution ou de la conquête des différents droits sur les territoires. Face à l'évocation anarchique de multiples et contradictoires principes de légitimité identitaires et territoriaux qui déstabilisait l'ensemble du monde rural, ces *tarikhs* pouvaient et devaient trancher. Les parties paysannes, les responsables administratifs eux-mêmes parfois, faisaient donc appel à leur témoignage. Même s'ils étaient régulièrement soupçonnés de truquer les *tarikhs* et d'être corruptibles, le gage de cohérence historique et territoriale qu'ils incarnaient de par leur origine et de par leurs livres a été suffisant pour qu'ils reconquièrent un rôle-clef. Le Maasina était donc régulièrement déchiré par des conflits récurrents et interminables provoquant à chaque fois une ronde de réunions de conciliation échouées ou provisoires et mettant en scène « propriétaires », « non-propriétaires », allochtones, représentants de chefferies anciennes ou actuelles de différents niveaux (chefs de village, anciens chefs de canton), représentants des factions politiques locales appuyées par leurs députés, agents de diverses administrations (eaux et forêts), représentants de l'administration territoriale (un ou plusieurs chefs d'arrondissement ou commandants de cercle selon la nature du problème).

L'avènement de la démocratie et du multipartisme a suscité maintes angoisses en milieu rural (Fay, 1995, op.cit.), ce d'autant que les attermolements d'administrateurs dans un contexte

appartenaient à une faction UDPM dominante au niveau de la capitale conservaient évidemment par ce biais des moyens d'action (et de pression) même s'ils étaient localement minoritaires.

politique déstabilisé, et les renvois des conflits fonciers devant une instance judiciaire débordée, ont encore favorisé le rebondissement et l'aggravation de ces derniers d'une part, une relative montée en puissance de la corruption d'autre part. La stabilisation progressive du pouvoir sous le signe d'un parti devenu quasi-hégémonique a partiellement calmé les inquiétudes paysannes sur la "vacance" du pouvoir. Les deux clientèles politiques du Cercle ont d'abord suivi les ralliements de leurs chefs respectifs, au PSP pour la tendance Koreïsi, à l'US.RDA puis au BDIA puis à l'ADEMA-PASJ pour la tendance Nyang¹⁴. Les mêmes enjeux locaux, fonciers et de pouvoir, ont commandé les ralliements politiques puis la formation des factions autour de la décentralisation. Cela s'explique par la dimension territoriale immédiate de celle-ci, et par les craintes qu'ont induites les messages d'information qui parlaient de « propriété commune... qu'on mangerait ensemble, avec les étrangers qui sont venus s'installer parmi nous ». Si la notion de pouvoir démocratique électif était déjà apparue comme antithétique avec les catégories paysannes *concernant le pouvoir "de niveau supérieur"* á, l'idée d'un maire élu par une fraction (donc une faction) paysanne et chargé de gérer les "propriétés" locales était plus effrayante encore : le pouvoir de trancher entre les intérêts lignagers, pouvoir autrefois propre au pouvoir-*laamu*, allait-il être confié à un lignage ou à une coalition de lignages ? Cela était d'autant plus terrifiant que, dans la nouvelle configuration, le futur maire, élu sur une liste politique, semblait devoir virtuellement cumuler les pouvoirs d'un super-chef de village, d'un secrétaire de l'ancien parti et d'un chef d'arrondissement. Beaucoup de traditionalistes, en particulier des « propriétaires », étaient tentés d'y voir à la fois la fin du pouvoir, la fin des propriétés et « la queue du socialisme ».

¹⁴ ADEMA-PASJ : Alliance pour la démocratie au Mali-Parti Africain pour la solidarité et la justice (parti au pouvoir, constitué à partir de l'association ADEMA qui avait été une des principales forces aboutissant au renversement de la dictature) ; PSP : Parti progressiste soudanais, qui reprend le sigle d'un des partis précédant l'indépendance, recueillant notamment l'adhésion des chefs de Cantons ; US.RDA : Union soudanaise. Rassemblement démocratique Africain, qui reprend le sigle du deuxième parti précédant l'indépendance et luttant en sa faveur, qui a ensuite constitué le parti unique sous le régime socialiste de Modibo Keita. On voit que, paradoxalement, à notre niveau local, c'est ce dernier parti qui apparaît comme celui "des propriétaires".

Il est donc logique dans ce cadre que, pour les mêmes raisons qui conduisaient à prendre pour témoins les anciens dominants, presque tous aient été unanimes à souhaiter constituer en communes des ensembles pensables, doués d'une cohérence historique et territoriale, et de reprendre le plus souvent pour ce faire les frontières approximatives des anciennes chefferies-cantons.

3. Restaurations conditionnelles et négociées des aires de pouvoir.

Mais la volonté de reconstituer les frontières des chefferies-cantons et l'activation pour ce faire de leur représentation "communautaire-englobante" (cf. supra) n'impliquait évidemment pas (sauf peut être chez les descendants des anciens dirigeants) celle de ressusciter l'ancien pouvoir qui le gérait. En témoigne le fait que seules les plus petites communes composées de populations très homogènes (ce qui ne veut pas dire sans conflit) ont repris le nom de l'ancienne chefferie comme nom de la commune : Sugulbe, Wuro Gire, Wuro Ardo. Les plus grandes communes plus hétérogènes ont soigneusement évité d'en faire autant (même si les descendants des anciens chefs en étaient bien sûr partisans) : les communes de Togguere Kumbe et de Jonjori, même si elles reconstituent spatialement les anciens Wuro Ngya et Komongallu, ont choisi de reprendre le nom de leurs anciens arrondissements ; la commune de Togoro-Kootya, elle issue d'une négociation entre les Bozos du Kotya et les Peuls du Soosobe-Togoro s'est dotée d'une appellation mixte et équilibrée. Des factions différentes se sont donc constituées au moment de constituer la commune et d'en choisir le chef-lieu, avant même qu'il soit question d'élections communales. Nous allons examiner ces processus à travers quelques exemples.

A. Togguere Kumbe

Togguere Kumbe est d'abord le nom d'un village riverain du Jaaka essentiellement bozo, dont les ancêtres avaient noué une alliance cathartique avec les premiers Peuls nomadisant dans la zone, les Ferooybe. Au 17^e et au XVIII^e siècle, le village partage ainsi saisonnièrement son

territoire avec les Ferooybe et fait frontière avec d'autres villages de Bozos riverains le long du fleuve et avec des groupes malinké et les pêcheurs de plaine bosonke au nord.

Dans la seconde moitié du 18^e siècle, arrive le Ardo Ngya Kanta qui fonde son Wuro (campement/village de Peuls nobles -désigne ensuite par extension la chefferie) et assied sa domination sur une zone correspondant approximativement à l'actuelle Commune de Togguere Kumbe et qui devient la chefferie du Wuro Ngya. Lorsque survient la Diina (première moitié du 19^e siècle), une lignée ardo fait allégeance et prend le nom Cissé (les autres lignées conservent le nom Dikko). Quelques alliances matrimoniales (généralement uniques) ont lieu entre des hommes Cissé et des femmes bozo et malinke. Avec l'invasion futanké (toucouleurs venus du Sénégal), la plus grande partie des villages de la rive gauche du Diaka va être déportée sur la rive droite du Niger. Les chefs de Wuro Ngya prêtent allégeance au nouveau pouvoir et, à moitié clandestinement, reconstituent le village à son lieu d'origine et y réintroduisent une partie des différents groupes. Dans les faits, les Bozos qui ne se sont pas enfuis ou ne sont pas restés déportés à l'est vont être pratiquement réduits en captivité par les Cissé. Sous la colonisation, Ceux-ci prennent la tête du canton, unité élargie par rapport à la chefferie précédente (quarante-cinq villages au lieu de trente-trois, correspondant approximativement à la somme des anciens arrondissements de Togguere Kumbe et Dogo). Pour des raisons d'accessibilité, ils gouvernent cependant huit mois sur douze depuis leur "port de pêche" de Togguere Kumbe.

En 1961 est créé l'arrondissement de Togguere Kumbe (Cercle de Tenenkou), comportant une cinquantaine de villages. Les religieux de Wuro Ngya (la "ville aux cent portes de marabouts", au sens cette fois de prêcheurs musulmans) ont effectivement refusé que le chef-lieu en soit leur ville. Lorsqu'en 1964 est créé au nord l'arrondissement de Dogo (qui est une ancienne chefferie ardo issue de Wuro Ngya), Wuro Ngya s'y rattache pour, murmure-t-on du côté bozo, "ne plus être commandé par des noirs". En 1978 est créé le Cercle de Youvarou qui ampute le Cercle de Tenenkou de l'arrondissement de Dogo, donc entre autres du village de Wuro Ngya.

Parallèlement, les pâturages des Ferooybe se trouvent essentiellement dans l'arrondissement de Togguere Kumbe (où ces Peuls campent d'ailleurs, pour cette raison, pendant plus de la moitié de l'année, même s'ils sont recensés à Wuro Ngya). Il en va de même pour des terres cultivées par des descendants de captifs. Le moindre conflit concernant ces terres ou ces herbes (dans un contexte où des agriculteurs venus du sud sont en demande de terres exploitables) déclenche donc comme on l'a déjà évoqué des négociations interminables entre unités multiples.

Pour toutes ces raisons, lorsque l'Etat appelle à la constitution des communes, tous pensent, toutes factions confondues, à Togguere Kumbe comme à Wuro Ngya, à reconstituer quelque chose d'approchant de l'ancienne chefferie. Les Cissé de Wuro Ngya pensent même d'abord à recréer l'ancien canton (les 45 villages) et lancent un appel sur les ondes radiophoniques, convoquant à domicile les responsables de "tous les anciens villages du Wuro Ngya". Mais Dogo (qui ne souhaite nullement se retrouver sous la dépendance de ses "aînés" historiques) affiche alors une volonté concurrente à la leur d'être chef-lieu de Commune, et met en avant ses meilleures infrastructures. Les Cissé tentent alors de reconstituer une unité correspondant approximativement à l'ancienne chefferie-*janyoolol*, en laissant de côté Dogo, et en ignorant Togguere Kumbe et ses plus proches villages et entreprennent de battre campagne. Cette campagne mobilise à la fois la représentation "communautaire", évoquant les alliances passées et la solidarité des biens, et le thème "impérial", rappelant que "nous étions vos dirigeants... nous étions votre prestige... notre pouvoir est revenu... nous sommes ceux qui avons tété le pouvoir, qui parlons et sommes écoutés et à qui tout revient". On y évoque des largesses passées et, dans la meilleure des représentations « classiques » du pouvoir-*laamu* déposédant les uns au profit des autres, on fait miroiter aux villages d'agriculteurs (anciens captifs) le bénéfice à "rejoindre leurs anciens maîtres", et notamment une restitution d'anciens droits de pêche perdus depuis l'indépendance au profit des Bozos. Parallèlement, les anciens chefs rappellent volontiers qu'ils sont les "témoins du leydi" (de la zone), affirmation rassurante ou

intimidante selon l'interlocuteur. Cette campagne a d'abord assez bien fonctionné (malgré quelques réticences induites par le rappel du cantonat), du fait notamment qu'elle pouvait arguer d'une volonté de l'Etat démocratique Malien de reconstituer les anciennes chefferies, en jouant sur les ambiguïtés de la campagne d'information.

Togguere Kumbe, qui jusque-là attendait calmement, forte des atouts logistiques (accessibilité, dispensaire, école, marché..) et clientélistes qu'elle avait acquise depuis trente-cinq ans comme chef-lieu d'arrondissement, se réveilla alors et fit une contre-campagne, arguant de ses avantages et évoquant -ce qui était de bonne guerre, en même temps que les critères "logistiques" de la décentralisation qui défavorisaient Wuro Ngya, enclavée pendant la moitié de l'année, les plus mauvais souvenirs historiques possibles de façon à retourner le thème "impérial" contre ses utilisateurs. Cela fut fort opératoire. À l'écart des déclarations officielles circulèrent alors des stéréotypes destinés à inquiéter : les anciens *laamibe* recommenceraient-ils à nous frapper et à nous insulter ?

Le renoncement final de Wuro Ngya aura une autre raison majeure : les Ferooybe, forts mécontents d'une des interventions "conciliatrices" des Cissé dans le cadre d'un conflit qui les opposait à d'autres éleveurs, se déclaraient prêts, en cas de mésentente durable, à rejoindre Togguere Kumbe ; or les pâturages et les troupeaux des Ferooybe, qui fournissent l'occasion de tributs officieux respectables constituaient une importante ressource prévisible de la Commune qui la percevrait. Wuro Ngya accepta donc finalement de rejoindre une commune dont le chef-lieu et le nom serait Togguere Kumbe. Mais la dernière bataille restait à livrer : qui serait le maire de cette commune ? Wuro Ngya comptait bien prendre la charge comme prix de son ralliement et le proclamait ouvertement. Cet enjeu dominera donc les batailles électorales qu'on examinera plus loin.

B. Jonjori

Cette commune reconstituée à peu de choses près l'ancien arrondissement de même nom et l'ancienne chefferie pré-coloniale du Komongallu, confiée par les Arabe à leurs vassaux de guerre Tambura (dits "Komongallu" en référence à leurs origines historiques -cf Fay, 1997, op.cit.), fief accompagné de droits tributaires sur les pêcheurs bozos des plaines et en partie du fleuve. Depuis quelques décennies, une tension existait entre l'ensemble des Bozos et les chefs de village Tambura, ce autour de problèmes concernant la pêche. Les Komongallu ont en effet pour certaines pêches fait régulièrement appel à des pêcheurs migrants fortement équipés moyennant tribut. Les Bozos, qui ne pratiquaient pas eux-mêmes ces pêches mais qui en droit sont les responsables "des eaux" se sont sentis dépossédés de leur contrôle. Du temps de l'UDPM, cette tension était néanmoins subordonnée à la contradiction qui opposait l'ensemble des autochtones (Bozos et Komongallu) soutenant les Nyang ("parti des propriétaires"), et celui des "étrangers" (principalement les pêcheurs allochtones bozos issus de Dia, auquel il faut ajouter une lignée des Komongallu écartée de la chefferie) soutenant les Koreïsi.

Les autochtones étaient massivement d'accord pour reconstituer approximativement l'ancienne unité sous forme de commune pour les raisons déjà évoquées de cohérence territoriale, notamment en opposition à des tentatives d'empiètement externes : de la part des "étrangers" et de celles d'unités voisines, comme l'ancien canton de Kumbe, avec lequel plusieurs conflits avaient eu lieu autour de territoire halieutiques. Mais les opposants aux Komongallu imposèrent de donner à la commune le nom de l'ancien arrondissement. La commune engloba aussi, on l'a vu, l'ancienne petite chefferie-canton (et secteur de développement) de Gile (ce qui posera problème au moment des élections communales) et le nord de l'ancien Kumbe, actuellement en discussion avec le sud pour reconstituer leur chefferie. Le choix du chef-lieu de commune ne posa pas de problème particulier, Jonjori étant à la fois l'ancien chef-lieu de chefferie-canton et l'ancien chef-lieu d'arrondissement, avec toutes les infrastructures qui y sont liées.

C. Togoro Kotya

L'arrondissement de Soosobe réunissait les trois anciens cantons (puis secteurs de développement) de Soosobe, Salsaalbe (anciennes chefferies peules), et du Kotya (ancienne chefferie bozo). La commune de Togoro Kotya ne réunit que deux d'entre eux, le Salsaalbe ayant rejoint le cercle de Mopti et constitué une commune à part à la suite d'un problème aigu de pâturages qui l'oppose au Soosobe. Dans le conflit -qui fût particulièrement meurtrier en 1994 : 29 morts, 35 blessés-- entre les Peuls Soosobe et Salsalbe , on avait affaire à une vieille dépossession (jamais totalement métabolisée) d'un groupe au profit d'un autre par la Diina, à des droits d'usage (réinterprétés) liés à une ancienne alliance matrimoniale entre les deux groupes, et à un empiétement sur l'ordre de préséance rendu hypersensible par les conditions de la sécheresse, des dates d'entrée dans le bourgou déplacées et une herbe plus rare. On peut avancer par ailleurs que la modification implicite des rapports de force possibles créée par le pluripartisme a joué dans la réactualisation dramatisée de cette tension.

Le regroupement entre les deux fractions composant actuellement la commune s'est d'ailleurs fait avec de multiples précautions. Les Bozos du Kotya se méfiaient des Peuls et auraient préféré constituer une commune autonome, mais celle-ci n'aurait pas été conforme aux critères officiels. Ils se rallièrent donc à Soosobe, mais sur la promesse que "chacun s'occuperait de son sii" (de son "ethnie"), que le maire serait de Soosobe mais son adjoint d'un des villages bozos. Il semble qu'on ait également fixé des priorités relatives dans les opérations de développement à susciter dans les villages respectifs. À Soosobe, l'ADEMA est ultra-majoritaire sauf dans une famille rivalisant pour la chefferie de village ; il en va de même chez les Bozos de Kadijal, où l'opposition ADEMA/PSP est la projection d'une opposition à la fois autour de la chefferie et autour de l'exploitation de certaines mares.

D. La commune urbaine de Tenenkou.

On avait là affaire à des enjeux particuliers. La famille des chefs de village de Tenenkou est, comme à Wuro Ngya, une famille "maraboutique" Cissé, mise en place par la Diina (Tenenkou est d'abord une sorte de garnison militaro-religieuse instaurée par l'empire peul, qui y avait déplacé différents lignages environnants). Ameri Maasina, l'ancien responsable décédé de cette famille, avait fondé en son temps le PSP régional, et avait Almamy Koreïsi comme adjoint. Par la suite, Salif Nyang (fils d'un professeur du secondaire ayant en son temps brigué la députation), représentant du pouvoir commerçant à Tenenkou, pris la tête régionale d'une des tendances de l'UDPM, entraînant une partie de la famille Cissé (cette division correspondait d'ailleurs à la projection d'une rivalité entre deux lignées pour la chefferie de village). On sait que les Nyang se rallièrent ultérieurement au RDA (puis au BDIA, puis à l'ADEMA) lors du pluripartisme.

Deux couches d'intérêts socio-économiques se sont donc opposées. D'un côté se trouvaient les descendants des aristocrates de la Diina, détenant la chefferie de village, et que leur origine historique-statutaire n'a pas doté de "biens-propriétés" propres. La maintenance d'un rapport dominant et tributaire aux campagnes environnantes (rapport créé par la Diina, et partiellement maintenu grâce au pouvoir de la chefferie et à l'entretien de relations clientélistes) était la condition majeure pour maintenir à la fois leur influence politique et leur position socio-économique : ils souhaitaient donc construire une commune rurale englobant, outre la ville, les villages de l'ancien arrondissement central. De l'autre côté, se trouvait le pouvoir commerçant, incarné par les Nyang pour qui Tenenkou est essentiellement une ville importante, développée par son statut de chef-lieu de cercle, comptant maints équipements logistiques, dont le plus grand marché de la zone après Konna. Ceux-là désiraient faire de Tenenkou une commune urbaine, achever le développement urbain, promouvoir à l'aide de taxes l'électrification et la réfection des routes, des travaux de voirie divers. Couper Tenenkou de son ancienne "base" rurale était d'ailleurs on l'a vu une condition de leur triomphe sur leurs concurrents. Ils étaient

soutenus par les hommes de caste, les fonctionnaires et toute une population fixe ou semi-flottante vivant des activités proprement urbaines. Les partisans de la commune urbaine ont gagné, notamment en encourageant les villages environnants à bâtir leurs propres communes (Wuro Ardo, Wuro Gire, Sugulbe), et en activant ou en réactivant pour ce faire des ambitions de pouvoir chez les familles susceptibles d'en prendre la tête. Contrairement aux cas précédemment envisagés où la logique de la reconstitution des aires de chefferie était un préalable consensuel aux luttes politiques pour la mairie, on a donc ici un cas où ce sont ces luttes politiques qui ont induit la reconstitution de certaines de ces aires.

E. Wuro Ardo, Wuro Gire, Sugulbe

Ces trois communes sont formées de villages qui appartenaient d'abord majoritairement à la tendance Koreïsi puis au PSP, et qui ont ensuite soutenu l'ADEMA dans un revirement assez brutal lors des dernières législatives, dans le cadre de leur constitution en tant que communes rurales.

Comme l'indique leur nom, les deux Wuro Ardo constituaient les deux circonscriptions centrales de l'empire peul païen, où résidaient les princes Arbe, l'une centrés autour de Kéké, Siro et Kondo dans les plaines (Wuro Ardo "toggue" : les toggue(re) sont des bosquets surélevés), l'autre autour de Mopti Keba dans la zone inondable (Wuro Ardo "mayo" : mayo signifie "fleuve"). Le premier était dirigé par des Traoré, le second par des Tamboura qui étaient tous deux des vassaux de guerre des Arbe. Les deux subdivisions étaient articulées de façon stricte (cf. Fay, 1997, op.cit.) dans l'exploitation successive et en partie commune des différents territoires. Ces anciennes subdivisions se sont réunies en une commune (seuls deux villages des anciennes unités ne n'y sont pas joints). L'ensemble constitue une unité virtuelle de gestion foncière, avec un consensus assez grand sur les limites territoriales au moins pour chaque village.

On peut faire les mêmes remarques pour les petites communes de Wuro Gire et Sugulbe, qui reconstituent deux chefferies Cooso.

Dans le découpage des communes, la logique dominante a donc souvent été, ce très explicitement en opposition aux découpages administratifs antérieurs, celle d'une reconstitution d'anciennes aires de pouvoir. Dans le choix du chef-lieu (et du nom) de commune on a ensuite vu ressurgir (sauf dans des micro-communes socialement très homogènes) une opposition entre anciens dominants et dominés dessinant d'autres clivages entre groupes ethniques et/ou villages (Togguere versus Wuro Ngya, Bozos du Kotya versus Peuls du Soosobe). Les oppositions factionnelles internes aux mondes locaux et transversales aux chefferies et aux villages (la division Nyang/Koreïsi par exemple dessine des clientèles opposées non seulement à l'intérieur de la commune de Togguere mais à l'intérieur de chacun des deux grands villages bozo et peul) ont donc été, à ces deux niveaux, partiellement mises en sommeil. Elles vont reparaître avec les élections communales. Notons toutefois que ces principes d'opposition peuvent être interactifs et différemment hiérarchisés selon la situation : la reconstitution des trois petites communes de l'ancien arrondissement central par exemple, a, on l'a vu, largement été suscitée par une faction politique de Tenenkou.

II Des communes aux élections

1. Factions locales, factions régionales, partis politiques.

On a remarqué que dans l'ancien système régnait un phénomène de bi-polarisation partisane déterminé par les deux « tendances » politiques cristallisées au niveau du cercle (Nyang/Koreïsi) et correspondant à deux séries enchâssées de double clientélisme : les chefs de faction régionaux

(niveau du cercle) avaient leurs correspondants au niveau de la capitale (au BEC -bureau exécutif central de l'UDPM- ou dans des ministères) et chaque faction régionale clientélisait des factions locales (villages, lignages). On peut parler de double clientélisme, puisque les factions locales soutenaient les factions régionales pour faire avancer leurs propres enjeux locaux et que les factions régionales soutenaient ces enjeux de différentes façons¹⁵ pour conquérir puis conserver leurs électeurs. La bi-polarisation s'organisait donc autour de quelques grands enjeux locaux, puis des liens de solidarités reliant les principaux acteurs de ces enjeux (lignages en compétition pour un territoire ou pour une chefferie...etc) à d'autres acteurs locaux qui de ce fait rejoignaient leur faction. Les principaux liens de solidarité concernés étaient (et sont toujours) :

- la solidarité des « propriétaires » versus les « non-propriétaires » (et inversement).
- des liens de parenté et d'alliance matrimoniale et des liens liés à des pactes historiques (hoolare) unissant des lignages ou des groupes plus vastes.
- des liens d'obédience foncière entre des « confieurs » de territoire et ceux auxquels ils les ont confié (sauf dans le cas évidemment où les seconds se constituent en ennemis des premiers en tentant de s'approprier le territoire). Des relations de ce type peuvent par exemple solidariser des lignages d'anciens maîtres et d'anciens captifs si une bonne relation a été maintenue. Il faut y ajouter des relations de dépendance économique, entre certaines grandes familles riches et les Peuls "rouges" auxquels elles confient leurs troupeaux, ou entre de gros commerçants de poisson et les Bozos auxquels ils font des crédits sur les engins de pêche et les céréales.
- des liens nés de l'intensification des relations entre ville et campagne autour des marchés et de la commercialisation des produits : la relation de « logeur » urbain (dans les anciens chefs-

¹⁵ En accompagnant les factions locales auprès du juge ou de l'administrateur territorial lors de conflits, en intercédaient en leur faveur au niveau régional ou national...etc.

lieux d'arrondissement dotés de grands marchés : Togguere Kumbe, Jonjori, Tenenkou, Dia) peut être très efficace de ce point de vue.

- des liens entre familles ou villages locaux et intellectuels urbanisés (à Mopti, à Bamako) censés pouvoir agir dans l'intérêt de ces familles ou villages (soutien dans des conflits, dons divers, mise en relation avec des projets de développement) et diffusant des consignes de vote : il s'agit donc là d'une deuxième instance de relais entre intérêts locaux et instances régionales ou nationales, parallèle à celle incarnée par les politiques régionaux. Ces liens peuvent s'entrecroiser ou être redoublés par les relations de « promotionnaires » ou tout au moins de solidarité bureaucratique existant entre les intellectuels urbains issus d'un même milieu rural (et qui peuvent se cristalliser dans des associations de ressortissants sises dans les capitales régionales ou nationale), ou entre ceux-ci et soit des fonctionnaires exerçant dans ce milieu (qui peuvent d'ailleurs également s'être inscrits dans des réseaux matrimoniaux locaux, ce qui crée d'autres réseaux de solidarité), soit d'anciens camarades d'école ayant arrêté leurs études entre la 5^e et la 9^e année en général (dans le système français : entre la fin du primaire et la 3^e) et étant restés dans ce milieu, y ayant pris ou tentant d'y prendre des responsabilités politiques (dans le conseil de village, dans l'UDPM autrefois, dans les différents partis maintenant).

On a donc affaire à des réseaux de solidarités multiples, entrecroisés et éventuellement contradictoires à un moment donné pour des acteurs donnés. C'est pourquoi le décès d'un chef de lignage ou de village, une nouvelle orientation matrimoniale d'un lignage ou le soudain investissement d'un intellectuel d'origine locale dans la politique ont toujours pu à certains moments remanier les jeux d'affiliation. Mais la bipolarisation stricte de la vie politique au temps de l'UDPM d'une part (qui tendait à faire des chefs de factions régionales les seuls intermédiaires avec les niveaux supérieurs), le caractère prégnant et « solide » des principaux conflits existants ou larvés (territoires ou chefferies) d'autre part (qui faisait que deux factions

locales en conflit s'affiliaient nécessairement aux deux factions régionales respectives) assuraient une relative stabilité des clientèles politiques, même si la partie, minoritaire, de celles-ci devait être régulièrement refidélisée essentiellement à l'aide de dons¹⁶.

De ce point de vue, les processus de démocratisation et de décentralisation ont induit des mutations. L'apparition du multipartisme, rapidement accompagnée par une vocation hégémonique (ou ressentie comme telle par la population) du parti au pouvoir (ADEMA) modifie en soi les données de plusieurs points de vue. Dans l'UDPM en effet, au-delà du jeu des tendances, tous étaient par définition dans le « parti au pouvoir ». Tous vont aspirer à l'être dans la nouvelle situation, ce qui va remodeler les factions, voire recréer, dans certains lieux, des «tendances» objectives dans l'ADEMA lorsque des factions locales opposées s'y rejoignent (on a même pu assister à la coexistence locale de deux comités ADEMA «ennemis»). Les chefs de factions régionales vont donc éventuellement devoir gérer des oppositions dures entre plusieurs factions ennemies et pourtant également ralliées à eux. À un autre niveau et dans d'autres situations, la palette nationale des partis et leur possible actualisation régionale et locale vont créer un intense « shopping politique » caractérisé par des changements récurrents de partis aussi bien des grandes factions régionales que des factions locales (entre RDA, PSP puis ADEMA principalement), et également des fractionnements de certaines factions locales. Le pluripartisme permet en effet maintenant d'«être ailleurs» que dans la faction d'alliés encombrants sans toutefois se ranger au côté de leurs ennemis. On peut également gérer à sa faveur l'éventuelle coexistence de solidarités contradictoires (cf.supra). Certains groupes minoritaires peuvent également tenter par ce biais de faire enfin connaître leurs intérêts «en haut». Pour certains intellectuels locaux ou agents locaux de l'administration enfin, s'ouvre au moins en principe la possibilité d'une promotion nouvelle par le biais de la fondation d'un

¹⁶ Comme le remarquait un propagandiste électoral local « de toutes façons tu dois donner » et les factions régionales les plus riches (généralement celles qui détiennent le plus de relations avec les pouvoirs de niveau national) ont ainsi toujours un avantage. Mais, pour les factions locales engagées autour des enjeux les plus «durs», l'enjeu financier, s'il n'est pas inexistant, est secondaire.

nouveau parti ; ils vont donc se livrer à un « shopping politique »¹⁷ auprès des partis nationaux non encore représentés localement (d'abord l'ADEMA, puis le PARENA, le COPP, le CNID), qui recherchent d'ailleurs eux-mêmes des clientèles régionales pour asseoir leur force. Toutes ces possibilités peuvent induire une déstabilisation des clientèles plus ou moins importantes, ainsi que des mutations dans les chefferies de factions : nous allons examiner ce qui s'est produit à partir de quelques cas¹⁸.

2. Les élections communales.

Au niveau régional, on a dit que l'ancienne faction UDPM "Koreïsi" est passée au PSP et que l'ancienne faction "Nyang" est passée à l'ADEMA (parti au pouvoir à l'échelle nationale) après avoir transité par le RDA, puis le BDIA, ce conformément aux choix successifs faits par leurs responsables-clients de Bamako. Mais, localement, le remaniement des appartenances va être plus complexe que cette simple bi-projection. D'une part en effet, certaines clientèles vont être déstabilisées et se scinder, ce qui expliquera le maintien (ou la résurgence) d'appartenances à des partis (RDA par exemple) qui, au niveau régional, n'ont représenté qu'une étape des ralliements. D'autre part, la double recherche par de jeunes intellectuels de chefferies de factions autonomes et par des partis nationaux de clientèles locales va faire apparaître des factions nouvelles¹⁹. Les nouveaux chefs locaux de partis s'emploient alors à activer tous les liens de solidarité possible (cf. supra) pour "remplir" leur faction. Celles-ci restent en général minoritaires, sauf dans quelques cas précis où elles se rallient des clientèles ayant été, pour une raison ou une autre on le verra, abandonnées.

¹⁷ au sens où Jacob (J.P. 1998, "L'enlèvement des réformes de l'administration locale en milieu rural africain. La difficile négociation de la décision de décentraliser", in *Bako-Arifari N. & Laurent P.J. (éds.) (1998) : 119-137*) parle d'un "shopping institutionnel"

¹⁸ Nous n'avons pas la place de les développer également ; nous nous attacherons donc à mettre en valeur de grandes diversités représentatives de la palette locale.

¹⁹ Les récits de fondation de ces partis par les responsables locaux illustrent les deux figures possibles : tantôt, tel jeune (ou moins jeune) intellectuel local a été contacté par un dirigeant du parti qui, ayant pris ses renseignements

A. Togguere Kumbe

Nous n'examinerons ici que les deux grands villages (Togguere kumbe et Wuro Ngya) de la commune, les mêmes mécanismes agissant au niveau inférieur dans les autres villages. À Togguere, l'ancienne faction UDPM "Nyang", composée de la plus grande partie des familles "propriétaires", finit donc par adhérer globalement à l'ADEMA. L'ancienne faction Koreïsi (lignages autochtones marginalisés –"suivistes"– et lignages résidents "étrangers" issus de Dia, fief des Koreïsi) adhère globalement, avec les mêmes réserves, au PSP²⁰. Mais la puissance grandissante de l'ADEMA va capter, entre 1994 et 1996, beaucoup d'adhérents du PSP, qui ne compte bientôt plus que les principales familles "non-propriétaires" les plus pugnaces du temps de l'UDPM, quelques foyers ayant des liens personnels avec ces familles ou avec les Koreïsi de Dia, quelques lignées "opposantes" (marginalisées) des lignages propriétaires, les pêcheurs originaires de Dia. Puis le PARENA, prenant la course avec quelque retard, se livre à une campagne néo-ethnique (d'abord essentiellement en direction des Bozos, puis des Peuls "rouges") et dispendieuse (dons de sacs de sel et de céréales, de monétaire, crédits pour engins de pêche). Dans la nouvelle situation complexe, ce parti va donc s'attirer les suffrages des grands endettés, des clientèles abandonnées (du fait de la baisse en puissance du PSP) et ne désirant pas rejoindre leurs adversaires à l'ADEMA, mais aussi d'une partie des lignées qui coexistaient difficilement entre elles à l'ADEMA.

Avant la décentralisation, Wuro Ngya-village appartenait, rappelons le, au cercle de Youvarou, et ses différentes divisions internes ne se rattachaient donc pas à l'opposition Niang/Koreïsi, propre au Cercle de Tenenkou. L'opposition locale majeure s'y situait entre les

au niveau du cercle, l'avait appréhendé comme « sans clientèle fixe » et donc mobilisable, tantôt tel autre intellectuel local est allé directement à Bamako proposer ses services à la direction d'un parti.

²⁰ Comme on l'a dit, une partie des descendants de captifs des différents lignages sont encore rattachés –y compris politiquement– à leurs maîtres par de nombreux liens, lorsqu'il n'y a pas eu de tensions particulières. Par contre, les groupes d'anciens captifs venus d'ailleurs depuis la pacification coloniale tendent à s'intégrer à la faction des "marginalisés".

Cissé (anciens arbe devenus la famille régnante de la Diina) et les Dikko (l'autre lignée de la même famille ardo ayant conservé son nom). Avec le pluripartisme, les deux factions vont néanmoins se rejoindre à l'ADEMA, parti au pouvoir. Mais des différends vont ressurgir dans la confection des listes électorales et les Dikko vont donc rejoindre le PSP, qu'ils quitteront pour le PARENA où les attire plus tard un de leurs parents. Le PSP disparaît donc à Wuro Ngya, et l'on trouve, regroupés dans l'ADEMA, les Cissé et leurs dépendants (anciens vassaux de guerre, castés, captifs) et les Peuls Ferooybe ; et, regroupés au PARENA, les Dikko et leurs dépendants (ibidem) et des Peuls rouges (Wuro Ardo, Wuro Fulbe).

À l'approche des élections, on repère quatre candidatures crédibles à la fonction de maire : il s'agit pour l'ADEMA d'un Bozo appartenant à une des principales familles autochtones et "propriétaire" de Togguere Kumbe (premier de liste), d'un ancien fonctionnaire peul en retraite appartenant à la famille des chefs de Wuro Ngya (second de liste), et enfin d'un Peul membre de la famille des chefs de l'ancien Kumbe (troisième de liste : il s'agit de la chefferie qui n'est pas parvenue à se reconstituer et dont un fragment a intégré la Commune de Togguere Kumbe). Il s'agit pour le PSP d'un intellectuel local de Togguere Kumbe, appartenant à une des familles d'autochtones "non-propriétaires" et ancien secrétaire général de l'UDPM (tendance Koreïsi ; premier de liste). On retrouve donc à travers ces candidatures les principales forces sociales locales et des critères entrecroisés de compétence (autochtonie, naissance, compétence politique antérieure, compétence bureaucratique).

Notons que du point de vue du choix du futur maire, les logiques "villageoises" resteront largement dominantes par rapport aux logiques d'affiliation politique : à Togguere Kumbe comme à Wuro Ngya, à de rares exceptions près, quelles que soient les tendances politiques considérées, on est favorable à l'élection d'un maire de son village. Des manœuvres ayant d'ailleurs eu lieu de la part des Ademistes de Togguere pour marginaliser Wuro Ngya au niveau de la section politique, les comités ADEMA des deux villages avaient un temps cessé tout rapport.

À l'issue des élections communales, en juin 1999, l'ADEMA obtient 9 sièges de conseillers, le PSP 5 et le PARENA 3. Le candidat ADEMA bozo "autochtone" est élu maire et le bureau communal est politiquement mixte, composé d'un premier adjoint ADEMA, d'un second adjoint PARENA et d'un troisième adjoint PSP (l'ancien secrétaire de l'UDPM). Les deux représentants des anciennes familles régnantes du Wuro Ngya et du Kumbe sont dans le conseil communal mais, n'ayant pu être maires, n'ont pas désiré faire partie du bureau.

B. Jonjori

À l'ère démocratique, les autochtones (notamment les descendants de l'ancienne chefferie-canton Komongallu, dont le chef de village) et leurs dépendants suivirent la tendance Nyang au RDA puis à l'ADEMA et les allochtones et la lignée dissidente Komongallu rejoignirent le PSP. Avant ce ralliement, un comité ADEMA avait d'abord été fondé par un fonctionnaire bozo revenu au village, et se composait alors essentiellement des villageois liés à la "modernité" urbaine : anciens migrants (dits localement "exodards"), lettrés locaux, fonctionnaires venus de Bamako. Après le ralliement de la tendance Nyang à l'ADEMA, cet ancien fonctionnaire pris la tête d'une lutte destinée à rendre aux Bozos autochtones des droits sur les eaux à son avis usurpés par les chefs de village, et qui se termina par une bagarre avec coups et blessures. Une tension en résulta au sein de l'ADEMA entre Bozos et Komongallu. Elle s'aggrava du fait que les Nyang entreprirent d'imposer comme leader politique et comme virtuel futur maire le chef de Gile (très lié à eux et en bonne entente avec le fonctionnaire bozo susmentionné), qui, rappelons le, était une ancienne chefferie-canton ralliée dans le nouveau dispositif à la commune de Jonjori : les opposants reprirent alors un slogan d'inspiration « impériale » : le chef de Gile allait ramener toute la richesse et le prestige de la commune à ses propres villages. Au carrefour de ces tensions, la scission politique fut déclarée, la famille Komongallu quitta l'ADEMA et revint au RDA, à l'exception du jeune chef lui-même qui, du fait

de sa fonction, pensait devoir rester dans le parti au pouvoir (mais qu'on soupçonnait fort de voter et faire voter pour le RDA). La triple affiliation politique des chefs Komongallu (PSP, ADEMA, RDA), si elle s'explique en partie par une rivalité personnelle, représentait en même temps de l'avis général une stratégie de présence de la famille dans tous les partis politiques. À l'issue des élections, l'ADEMA remporta 8 sièges, le RDA 5, le PSP et le PARENA 2 chacun. Mais, à la suite des jeux d'alliance entre conseillers RDA et PARENA, lors de l'élection du maire et du bureau, le maire élu fut RDA (un membre influent d'une famille alliée à celle du chef de village, celui-ci ne pouvant constitutionnellement être maire), le premier adjoint est le chef de village (ADEMA officiel, mais supposé sympathisant du RDA) et le second et le troisième adjoint sont PARENA (prix de leur ralliement). Le PSP et surtout l'ADEMA ont donc été évincés du bureau qui n'est que faussement mixte en regard des forces sociales en présence, et les élections se sont conclues sur d'assez fortes frustrations et tensions.

Ce fut d'ailleurs le cas dans la quasi-totalité des communes du cercle, à l'exception notable on l'a vu de Togguere où s'est formé un bureau mixte²¹, mais dans ce dernier cas c'est la relative marginalisation (absence du bureau) des responsables de Wuro Ngya qui pose problème. Dans la commune urbaine de Tenenkou, où la faction Nyang l'emporte finalement de peu, à sa grande surprise (6 conseillers ADEMA, 5 PSP)²², le maire et les trois adjoints sont pourtant ADEMA. Dans la commune de Sugulbe (6 conseillers ADEMA, 3 PSP, 2 Dental²³) il en va de même. Dans les communes de Wuro Gire (6 conseillers PSP, 5 ADEMA) et de Wuro Ardo (6 conseillers PSP, 5 ADEMA), les maires et les adjoints sont tous PSP. Dans la commune de Togoro kotya (6 conseillers COPP, 5 ADEMA), le maire et tout le bureau sont COPP. On

²¹ Ce qui est d'ailleurs essentiellement dû à l'action de deux cadres supérieurs issus respectivement de Togguere Kumbé et de Wuro Ngya et prêchant pour la consensualité

²² la famille des anciens chefs de canton (PSP) a réagi fortement par la mobilisation, via ses contacts dans la capitale, d'une impressionnante puissance monétaire. Elle a par ailleurs diffusé massivement des slogans proches de ceux utilisés dans la commune de Togguere par les chefs de Wuro Ngya en insistant sur leurs anciennes responsabilités historiques et en accusant l'ADEMA de vouloir "liquider les traditions".

considère toujours implicitement qu'il n'est guère possible de « gouverner avec son ennemi » et l'on reste dans une logique factionnelle.

Il faut par ailleurs remarquer que la multi-factionnalité permise par le pluripartisme a induit dans plusieurs cas de (mauvaises) surprises pour certaines grandes factions. Si les nouveaux petits partis (à l'échelle régionale : PARENA, COPP, CNID) ont obtenu dans l'ensemble d'assez faibles scores (nul pour le CNID dans les deux communes où il se présentait), ce à l'exception du COPP à Togoro kotya (ce qui est dû à d'énormes divisions dans les lignages dominants et ne modifie donc pas fondamentalement le paysage factionnel), ils sont néanmoins souvent représentés dans les conseils communaux et assez souvent dans les bureaux. Cela s'est fait au croisement de plusieurs logiques. D'une part, la multi-factionnalité a relativisé (cf. supra), pour certaines clientèles, leurs habituelles solidarités politiques, ce qui a pu produire une vénalisation de ces clientèles, votant désormais explicitement pour celui qui ferait le plus de dons²⁴. De nouvelles clientèles sont aussi apparues, à la faveur de la campagne "ethnique" du PARENA par exemple, ou du fait de l'apparition de nouveaux agents politiques et de leurs réseaux de solidarités : jeunes intellectuels aspirant à la mairie ou au moins à une place de conseillers. Quelques-uns de ceux-là étaient éventuellement issus de couches sociales habituellement reléguées : certains descendants de captifs se sont ainsi investis dans l'action politique et ont détourné au profit de leur parti une partie des votes de leur réseau familial (même si celui-ci continuait ostensiblement à faire semblant de soutenir le parti –adverse-- de leurs anciens maîtres). Mais ils ont été généralement éjectés des listes ou mal reclassés dans celles-ci au dernier moment, habitudes sociales exigent...(de même, une seule femme est conseiller communal dans tout le cercle). De même, les rivalités pour le classement des candidats

²³ Les membres de Dental, parti limité à cette commune et qui adhéreront d'ailleurs au COPP à la suite des élections, sont des jeunes intellectuels, premiers fondateurs d'un comité ADEMA, ensuite minorisés par l'entrée de la faction Nyang, et ayant réagi en créant leur propre parti.

²⁴ Ce qu'a très bien compris le représentant régional du PARENA qui faisait explicitement campagne sur le thème "les autres promettent, moi je donne maintenant –sous conditions d'apparition d'un comité". C'est ce qui a également produit la montée en puissance du PSP à Tenenkou.

sur les listes électorales ont souvent produit des défections et des ralliements de micro-clientèles, et l'obscurcissement des enjeux produit par la multi-factionnalité a parfois poussé les familles les plus faibles (politiquement et financièrement) et n'ayant pas d'enjeu majeur à répartir les affiliations politiques entre les membres de la famille afin de conserver une "mise" clientéliste quel que soit le vainqueur. Enfin, les petits partis ayant obtenu quelques sièges (essentiellement le PARENA) ont pu dans plusieurs cas jouer le rôle de troisième force pouvant départager les deux partis dominants et ont obtenu de ce fait une présence dans le bureau communal sans proportion avec leur score électoral. On a là des indices de changement pluridirectionnels puisqu'ils peuvent aller dans le sens d'une ouverture du jeu politique et de la constitution de nouvelles forces sociales en voie d'autonomisation ou dans celui d'une potentialisation de la corruption électorale (et donc d'un privilège massif du parti nationalement dominant). Les différents responsables des partis ont, eux, conclu, comme le dit l'un d'entre eux, que « la population devient flottante » et qu'il faudrait dorénavant porter la plus grande attention au "suivi" de leurs clientèles, aux fréquentes tournées de brousse dans les semaines précédant les élections, ce qui est pour les "visités" affaire à la fois d'intérêt et d'honneur, comme nous l'avons déjà remarqué, et l'on peut noter qu'on a là affaire à des dynamismes qui ne sont pas fondamentalement différents de ceux qu'on peut observer dans les campagnes électorales des pays du Nord.

3. Anciens et nouveaux acteurs et enjeux.

Comment hiérarchiser les nouveaux enjeux à la veille et au lendemain des élections ? Les "propriétaires" et les anciens dirigeants de chefferies-cantons ont largement continué à se crispier respectivement sur leurs "biens" et leurs "pouvoirs" respectifs :

Concernant les chefferies-cantons, le langage « impérial-communautaire » a d'abord servi de langage commun à des forces hétérogènes pour reconstruire des communes correspondant mieux à des unités territoriales homogènes que les anciens découpages. Certains ont tenté de réactiver ce langage stratégiquement ensuite dans le cadre des élections, mais n'y ont réussi que lorsqu'il correspondait au rapport de force en présence (A Jonjori contre Gile) et ont échoué dans les cas contraires, ont été soit éliminés (Tenenkou) soit marginalisés (Togguere Kumbe).

Concernant le foncier, après la diffusion des premiers messages nationaux incendiaires sur les futurs "biens communs" aux communes, propres à déchaîner les passions pour l'accès aux mairies, les politiques régionaux et locaux ont spontanément rectifié le tir, affirmant qu'on "ne toucherait pas aux propriétés". Ils ont diffusé en direction des propriétaires ("maîtres" d'eaux, de terres, de pâturages) une autre version plus rassurante de la gestion communale : les "propriétés" seraient source de richesse pour les communes, les "propriétaires" verseraient des taxes mais leur propriété en serait de ce fait reconnue et protégée. Dans l'esprit de ces derniers, on revenait donc à un modèle "classique" qui conditionne réciproquement le versement d'un tribut au pouvoir et la reconnaissance par celui-ci, modèle rassurant en regard de l'anomie passée. Mais, prenant en compte le caractère électif du nouveau pouvoir, ils ont tenté –et inégalement réussi- d'y avoir leurs représentants au conseil communal. À la faveur de la décentralisation, est donc apparue une représentation mixte et évolutive qui pourrait idéalement, si l'administration communale trouvait ses mécanismes de modération, servir de médiation avec une conscience réellement communale.

Le fait que la bifactionnalité héritée de l'UDPM soit remplacée, comme on vient de voir, par des factionnalités "croisées" obéissant à des principes hétérogènes, peut aussi bien, selon le type de gestion communale, aboutir à une logique positive de négociation et de compromis ou au contraire à une logique de l'"opposition factionnelle" et à un blocage général, comme ce fut fréquemment le cas pour les conseils de village au temps de l'UDPM, et comme la tendance à la

monopolisation du bureau communal par le parti victorieux dans la plupart des cas peut le laisser craindre.

Les représentations modératrices de la gestion communale des biens et dans certains cas de la gestion négociée du pouvoir communal ont parfois été mises en place par des intellectuels locaux ou d'origine locale dont il faut souligner le rôle et l'importance. Certains intellectuels urbanisés d'origine locale agissent en ce sens, conformément parfois aux directives de leurs partis qui leur demandent d'avoir des "bases locales". Des intellectuels locaux d'un niveau d'études inférieur (de la 6^e à la 9^e malienne) se sont également positionnés dans les nouveaux processus, comme leurs aînés avaient commencé à le faire sous l'UDPM au temps de la guerre des tendances. Ces jeunes intellectuels ont également une représentation mixte et un rapport évolutif à la décentralisation. Encore inscrits dans des solidarités lignagères et villageoises substantielles, ils voient aussi dans la réorganisation de la vie rurale l'occasion d'acquérir des rôles valorisants (politiques dans l'administration locale, économiques dans la dimension du développement) qui les motivent beaucoup plus que les vieilles querelles foncières. Ils peuvent donc développer des types nouveaux de légitimité. Ils sont toutefois toujours susceptibles, comme l'avait montré l'époque de l'UDPM, d'être dévoyés par des représentations et pratiques inspirées du modèle impérial-tributaire -revu et corrigé par le modèle « politique » post-indépendant.

Aux niveaux supérieurs, l'enjeu communal est essentiellement politique. Le souci étatique de décentralisation prend évidemment sa place dans un contexte international qu'il est inutile de réanalyser ici²⁵

. Mais on peut aussi supposer qu'il sert à un "requadrillage" politique du pays qui est partiellement semblable d'intention à celui qu'avait instauré l'UDPM ; la gestion directe des

²⁵ cf. Bérédogo B. (1997), "Processus de décentralisation au Mali et couches sociales marginalisées", in *Kassibo B. (éd) (1997) : 21-34* ; Bako-Arifari N. & Laurent P.J. (éds.) (1998), "Les dimensions sociales et économiques du développement local et la décentralisation en Afrique au sud du Sahara", *APAD, Bull.N°15, mai, LIT* ; Otayek R. (1999), "La démocratie entre mobilisations identitaires et besoin d'Etat : y-a-t-il une « exception » africaine", in R.Otayek (éd.) : *Afrique : les identités contre la démocratie ?*, *Autrepart (Cahiers des sciences humaines)*, IRD-L'aube, 10 : 5-22.

communes par des responsables "clientéliquement" reliés aux partis nationaux ne va d'ailleurs pas sans évoquer l'ancien "primat du politique sur l'administratif". Le suivi des campagnes électorales sur le terrain, que nous avons effectué en juin 1997 puis en juin 1999, montrait de ce point de vue que les responsables politiques régionaux (députés et cadres des partis) insistaient beaucoup sur le fait que les futurs responsables communaux²⁶ seraient (notamment) "comme des chefs d'arrondissements" (dans ces discours on peut, les communes étaient d'ailleurs parfois nommées -en français-"arrondissement"), et qu'eux-mêmes, les députés, seraient des dirigeants (laamunké, kaananké, "chefs, gouvernants") de niveau supérieur, la chaîne se terminant par l'évocation du gouvernement et du Président. Les mêmes propagandistes durcissaient souvent le discours anti-administratif. Dans la pratique, ils se sont souvent employés à évincer les jeunes intellectuels locaux qui s'étaient imposés, au début du pluripartisme, à la tête des sections des jeunes partis qu'eux-mêmes ont ralliés sur le tard et ont tenté ensuite dans plusieurs cas de placer "leurs hommes" à la tête des communes, en remplacement des responsables des factions locales. Ce fut le cas à Jonjori et occasionna l'échec de l'ADEMA ; ce fut le cas également dans les communes de Wuro Ardo et Wuro Gire qui étaient devenues majoritairement ADEMA mais dont les responsables factionnels locaux -futurs maires- sont passés (ou revenus) au PSP devant des velléités de la section ADEMA de les remplacer par un homme lige : apparaissent ici une plus grande autonomie -et capacité de résistance- des factions locales par rapport aux factions régionales dans le cadre du pluripartisme. Dans le projet "décentralisateur" des autorités nationales, la nouvelle organisation politique est sans doute destinée à instaurer un interface entre l'Etat et des communautés locales douées d'autonomie. Mais les chefs des factions politiques régionales visent pour leur part à investir « en haut » le pouvoir d'Etat -et ils se sont livrés activement à cette fin au "shopping politique" clientéliste et à récupérer « en bas » la plus grande partie possible des privilèges du pouvoir administratif.

²⁶ qu'on désignait parfois en langue locale "laamibe hubeere Togguere Kumbe" : les dirigeants du "recouvrant" Togguere Kumbe -expression anciennement utilisée pour désigner les familles à la tête des chefferies-cantons

Chez les intellectuels locaux parvenus au pouvoir communal, on retrouve également cette aspiration à "remplacer" l'administration, à récupérer politiquement ses pouvoirs. C'est donc –et c'était bien clairement le principal objectif de la décentralisation-- une refonte générale des articulations de pouvoir qui est en jeu. On va maintenant examiner le (ou les) chemins que prennent cette refonte après un peu plus de deux ans d'exercice communal.

III. Deux années d'exercice communal

Les communes sont maintenant en place depuis environ deux ans (*ce rapport est écrit en février 2002, nos dernières enquêtes de terrain ont eu lieu en juin 2001*) et ces débuts d'exercice ne sont pas allés sans difficultés. Celles-ci ont été en partie liées à des problèmes d'ordre technique.

Le "vivier" mis en place par l'Etat pour le recrutement de secrétaires généraux de communes n'a pas fonctionné correctement, ses membres n'étant guère attirés par des fonctions relativement peu rémunératrices (et qui ne leur ouvraient aucune perspective de carrière dans la fonction publique) dans des zones qu'ils ressentaient comme misérables et inconfortables : beaucoup sont venus voir ...et repartis chez eux. Les nombreuses demandes de détachement opérées par des enseignants désirant profiter de l'occasion pour retourner dans leur zone natale n'ont pour leur part pas été satisfaites. De même, le recrutement de régisseurs a été difficile, ce qui était plus grave encore car leur absence posait problème aussi bien pour la mise en place des fonds de démarrage des communes que pour celui de leur gestion financière et en particulier de la perception des impôts (impôt stricto sensu, TDRL, taxe de voirie...etc), ce qui a finalement abouti à conférer en 2000 la fonction de recouvreur aux Délégués du Gouvernement (sous la responsabilité du Maire en tant qu'ordonnateur). Lors de notre dernier passage en juin 2001, toutes nos communes avaient un secrétaire, mais trois d'entre elles ne l'avaient recruté que

courant 2001²⁷, et trois communes n'avaient toujours pas de régisseurs (Togoro kotya, Togguere Kumbe, Wuro Ardo). L'absence de régisseurs, jointe à des difficultés à comprendre la différence entre ordonnateur (le maire) et agent de recouvrement (le régisseur) dans la perception des impôts, ont créé ici ou là des pratiques à la limite de la légalité, voire franchement illégales, contre lesquelles les tutelles ont réagi ou tenté de réagir.

Il faut aussi évoquer une mise en place tardive des fonds de démarrage²⁸ ainsi qu'une diffusion tardive des rôles fiscaux qui a accru les difficultés de recouvrement des impôts. Ce recouvrement a toujours posé problèmes au Mali en général et dans cette zone en particulier ; il est possible que, argument souvent avancé par des administratifs, les difficultés soient renforcées lorsqu'il est fait sous l'égide de personnalités élues du milieu. Mais on peut noter que l'utilisation de gardes pour accompagner les agents de recouvrement et rappeler la "force" de l'Etat (gardes demandés à l'administration et rétribués par la commune) a rapidement été la règle (de même le prélèvement des taxes sur les véhicules forains a souvent été confié aux gendarmes qui contrôlaient la sortie des véhicules). Il nous semble que les difficultés majeures au recouvrement de l'impôt surviennent surtout (ce qui fut le cas en 2000 et s'apprêtait à l'être en 2001) lorsque, du fait des retards administratifs, les contribuables se voient en demeure de payer alors que des problèmes d'approvisionnement commencent à se poser à eux (avril et plus) au lieu de le faire au moment où ils touchent les revenus maximums de leurs activités (décembre-janvier)²⁹. Ce problème tout à fait récurrent des retards de l'administration fiscale, qui ne date pas du nouveau régime, gagnerait sans doute à être réglé un jour.

²⁷ Sugulbe, Wuro Gire, Wuro Ardo. Les secrétaires généraux sont respectivement des sortants de l'IPR (à Sugulbe, Jonjori, Togoro kotya), de l'Essica (Wuro Ardo), de l'EHEP (Togguere Kumbe), un maître du 2^e cycle à la retraite (Tenenkou), un ancien secrétaire d'arrondissement (Wuro Gire).

²⁸ Les sièges des communes ont en général été fournis par l'Etat (souvent récupérés d'anciennes structures), les structures scolaires sont en nette amélioration dans le cercle, mais beaucoup de communes connaissent de grosses difficultés à recruter et à loger enseignants, agents de santé, matrones et à faire fonctionner des CSCOM démunis.

²⁹ Pour l'année 2000, les taux de recouvrement étaient pour les diverses communes de 55% (Tenenkou), 53% (Sugulbe et Wuro Gire), 50% (Wuro Ardo), 70% (Jonjori et Togoro Kotya), 30% (Togguere Kumbe). Nous n'avons pu relever les taux des dix années antérieures pour des raisons techniques, mais de l'avis général ils n'étaient pas (sauf peut être dans le dernier cas) sensiblement différents.

Des difficultés ont aussi été liées au manque de formation des responsables communaux. L'argument de l'illettrisme des maires est souvent évoqué, par les administratifs, par les responsables politiques régionaux et bien sûr, lorsque c'est le cas... par leurs opposants lettrés dans la commune³⁰. Cet argument n'est certes pas faux, mais cache en partie une "solidarité des lettrés" pour qui la gestion communale devrait être leur affaire ; chez les illettrés eux-mêmes, l'invocation du manque de compétence peut d'ailleurs servir d'excuse misérabiliste à des actions contestables³¹. Dans les faits, des efforts plus grands auraient pu être faits pour faire comprendre dès le début du fonctionnement des communes les différences entre budget d'investissement et budget de fonctionnement, le système des factures pro-forma et des bons de caisse, le principe d'unicité de caisse, la façon de présenter un bilan...etc, pour citer les principaux points qui ont posé problème et dont la compréhension ne nécessite pas un si haut niveau de scolarisation³².

³⁰ Les réalités sont d'ailleurs fluctuantes selon les communes. À Tenenkou, le maire est un ancien secrétaire du point G à Bamako et on trouve dans le conseil communal des techniciens, des maîtres et des agents d'agriculture. À Jonjori, le maire est illettré en Français (mais lettré en arabe) et sur les 17 conseillers communaux on trouve 7 anciens élèves du fondamental (5è, 6è), 2 anciens agents de coopérative, 1 lettré en arabe et 7 illettrés. À Toggure Kumbe, le maire est un ancien élève de 9è, on trouve dans le conseil un ancien directeur de lycée, un ancien ingénieur sortant de l'IPR, 2 maîtres, un ancien secrétaire d'arrondissement, 5 anciens élèves de 6è-7è, 3 de 9è, 4 illettrés. À Togoro Kotya, le maire est un ancien comptable de catégorie B, on trouve dans le conseil un ancien agents administratif, 5 anciens élèves du premier cycle (fondamental), 2 du second cycle, un du secondaire. À Wuro Ardo, le premier maire, décédé, était un enseignant retraité, le maire actuel avait fait deux ans d'études à l'ENA, on trouve dans le conseil un bachelier, 4 anciens élèves du 1^{er} cycle, 3 du 2^e cycle. À Wuro Gire et Sugulbe seulement on ne trouve que des illettrés (à l'exception d'un ancien secrétaire administratif à Sugulbe).

³¹ De nombreuses irrégularités sont dénoncées ici ou là : confusion déjà évoquée entre ordonnateur et recouvreur, factures non conformes, sommes engagées non ordonnées...etc. Lors de notre dernier passage en juin 01, deux maires au moins de notre zone étaient menacés de suspension.

³² Des budgets de fonctionnement trop lourds ont été refusés plusieurs fois, ainsi que des bilans pour 2000. Le principe d'unicité de caisse qui fait qu'une commune peut ne pas pouvoir récupérer une partie de son budget à un moment donné trouble énormément les élus qui avaient déjà eu du mal à comprendre que l'ordonnateur ne doive en principe "pas même voir l'argent". À ce principe s'ajoute la pratique du transfert des fonds à la paierie régionale à partir d'une certaine somme, qui oblige les communes à financer d'incessants voyages éventuellement sans résultats. Un informateur remarquait "alors on te dit que c'est devenu l'argent de tout le Mali, et l'argent du Mali ce n'est pas souvent que tu peux le voir", et des difficultés ont même surgi concernant le paiement des charges fixes des communes. Conformément à l'imaginaire local, la rumeur court souvent que des commerçants fréquentent assidûment la paierie. Le premier maire de Wuro Ardo, ancien directeur de lycée qui avait des problèmes cardiaques, est d'ailleurs décédé en faisant la queue à la paierie de Mopti. La plupart des communes ont notamment réagi en refusant de verser à la perception les recettes liées aux taxes de marché, de façon à conserver un fonds de roulement minimal.

Mais les plus grandes difficultés, qui ont largement surdéterminé ces problèmes techniques, ont été liées, comme on pouvait s'y attendre dans notre zone, à la redéfinition des pouvoirs respectifs (maire, conseillers, factions politiques, Délégués du gouvernement) d'une part et d'autre part, de façon liée, à la redéfinition du foncier.

1. La redéfinition des pouvoirs

Dès la mise en place des communes est apparue une relation allant de l'évitement à la tension ainsi qu'une méfiance respectueuse entre les nouveaux responsables communaux et les Délégués du Gouvernement ("DG", anciens chefs d'arrondissements et Commandants de cercle). Les Délégués reprochent couramment aux responsables communaux de ne pas faire appel à l'appui-conseil ou de n'y faire appel qu'au dernier moment devant un blocage (ce qui est souvent vrai, le blocage pouvant être du par exemple au refus par le cercle d'un budget prévisionnel ou d'un plan d'investissement), de multiplier les fautes d'incompétences et les irrégularités, enfin de les considérer, eux Délégués, et selon la formule de l'un d'eux "comme des co-épouses". Ils reprochent souvent à l'Etat de les avoir démesurément déchargé de leurs tâches de représentants de la loi, notamment en regard des risques que les problèmes fonciers font peser dans la zone sur la paix civile³³. Les responsables communaux reprochent à l'Etat de ne pas avoir clairement défini les responsabilités réciproques et le contenu exact de la "tutelle", et de leur avoir repris d'une main ce qu'ils avaient donné de l'autre en confiant provisoirement le recouvrement de l'impôt aux Délégués, en leur laissant continuer à gérer l'Etat civil, et, comme on va le voir plus loin, en leur conservant leurs fonctions judiciaires. Ils considèrent généralement que les Délégués se préparent à rire de leurs malheurs, qu'il y a une contradiction à avoir instauré "ceux qu'on a enlevé" comme "surveillants des maires" : « ils disent qu'ils vont nous aider à

³³ Administrateurs et chefs des anciennes grandes factions politiques considèrent de ce point de vue communément que le processus de décentralisation a été trop vite et qu'il aurait mieux valu commencer par instaurer une autogestion au niveau des arrondissements.

chercher mais ne veulent pas que nous trouvions », selon la formule d'un informateur. Dans les propos les plus extrêmes, certains responsables communaux disent aspirer à ce qu'on leur confie l'Etat civil et à ce qu'on mette sous leur responsabilité les services de gendarmerie et des eaux et forêts³⁴.

Cette situation générale prend évidemment des aspects différents selon les communes, qui dépendent bien sûr du type de délégué et de conseil communal, mais aussi beaucoup des rapports existants entre les mairies et la population et entre factions locales : dans certaines situations l'administration peut apparaître à une grande partie des forces en présence comme un recours possible contre un maire soupçonné, voire accusé, de gouverner seul et de façon népotique³⁵. Dans d'autre cas, DG et maire peuvent œuvrer ensemble ou devenir concurrents face à certains problèmes (de budgets ou de conflits). De véritables petits conflits de compétence ont ainsi eu lieu autour du règlement des conflits, qui ont tenu au fait qu'il y ait désormais deux OPJ (Officiers de police judiciaire) par commune : le maire et le Délégué. Les parties opposées pouvaient ainsi se rendre chez l'un ou l'autre pour une première instruction de leur affaire : après avoir consulté les parties et divers témoins, on y établit un procès-verbal de conciliation (qui clôt alors, au moins provisoirement, l'affaire) ou de non-conciliation (celui-ci sera alors transmis à la justice pour information dans l'étape suivante). Mais les parties peuvent également se rendre "à la traditionnelle" chez le chef (et le conseil de) village si le problème est interne à un village. Des solutions diverses (et alternes en chaque lieu) ont été trouvées. Les affaires "violentes", éminemment celles où le sang a été versé, se traitent en général directement à l'administration, soit que les parties s'y présentent spontanément, soit que maires et/ou chefs

³⁴ Rappelons que des revendications de même nature peuvent avoir lieu en France, comme en témoignent les diverses péripéties liées à l'existence et à la nature des polices municipales.

³⁵ Nous avons observé un cas où le maire recouvrait seul, accompagné d'un garde, l'impôt. Dans une autre commune, malgré l'existence d'une commission des affaires économiques et financières dotée d'un responsable, celui-ci était ignoré par le maire qui envoyait deux de ses parents recouvrir les taxes liées au marché. Dans d'autre cas encore, le paiement des indemnités de session aux conseillers communaux n'a pas été effectué à la suite de conflits internes.

les y renvoient dès le constat de leur nature. Dans certaines communes, nul ne va chez le maire soupçonné de partialité et tous se rendent à l'administration. Dans d'autres, les affaires sont d'abord présentées chez le maire ou le chef de village (qui, selon les relations existantes, se les renvoient éventuellement ou siègent en commun pour une conciliation³⁶), en cas d'échec elles peuvent se représenter devant l'administration pour une dernière tentative de conciliation avant d'aller en justice. Dans le cas particulier de la commune de Jonjori, où le chef de village est également le descendant des chefs du Komongallu, les affaires mettant en cause plusieurs villages de cette ancienne chefferie aboutissent devant lui ès-qualités, les affaires internes au village de Jonjori plutôt chez le maire (ou chez le DG).

Mais, comme on l'a dit plus haut, ces articulations diverses dépendent du rapport entre maire et DG et également du degré d'homogénéité ou de division de la population. Dans telle commune à tel moment, le bureau communal conviera tel DG à siéger avec lui lors des réunions de conciliation afin de donner plus de poids et plus de chances à celles-ci. À tel autre moment, le même bureau entrera en conflit avec un autre DG qui "convoque les gens" sans l'aviser lorsqu'il entend parler d'un problème ou bien qui, alors qu'on lui a demandé des gardes (en les rémunérant selon la règle), pour aller chercher un témoin ou un agent du conflit donne consigne à ses gardes d'appréhender la personne en question et de la lui amener. De plus, beaucoup de communes s'étant constituées, comme on l'a vu, sur la base d'importantes tensions et la plupart des bureaux communaux ayant été monopolisés par une tendance, si un conflit oppose des parties appartenant à des factions opposées, l'une d'entre elles peut tenter de privilégier le recours à l'administration : des conseillers communaux opposants au maire peuvent alors eux-mêmes

³⁶ La question du statut flou des chefs de villages et conseillers, qui occasionne régulièrement des incertitudes sur les compétences (notamment maintenant dans l'articulation avec les mairies, puisque celles-ci ont récupéré un certain nombre d'anciennes fonctions du conseil de village), des conflits locaux et des transits complexes des problèmes entre administration et tribunal administratif, est fréquemment soulevée par les DG qui souhaiteraient l'établissement d'une procédure formalisée et éventuellement une nomination des chefs de village.

diriger (et accompagner) leurs partisans chez le DG³⁷. Au carrefour de tous ces parcours pré-judiciaires complémentaires ou rivaux, où il est à la fois question d'intérêts (ceux des parties en présence), d'honneur (des instances consultées ou reléguées) et d'argent (selon une tradition locale établie, chaque instance de conciliation possible soupçonne ou accuse régulièrement les autres de vouloir "bouffer"), se dessine une situation qui, pour être différente de celle qui prévalait avant (cf. supra), n'en est pas moins obscure et "à la carte". Les administrateurs estiment généralement qu'il était quelque peu prématuré de faire des maires des OPJ, et les maires estiment généralement que les administrateurs ne devraient avoir affaire qu'à eux (lorsque eux-mêmes estiment que le recours à l'administration est nécessaire) et jamais directement à la population qui est désormais de leur ressort.

Ces tensions sont avivées du fait que, de l'avis général, les pratiques des uns et des autres se situent dans la perpétuation d'une situation de compétition politique. Celle-ci est liée d'une part aux tentatives de mise en place de nouvelles communes par scission des présentes (le Kumbe, mais peut être aussi l'ancienne chefferie de Gile, du fait du mécontentement de son dirigeant de n'avoir pas été choisi comme maire –cf.supra), et d'autre part aux changements d'affiliation politique qui ont suivi les élections communales et qui sont en rapport avec les tensions nées de l'exercice communal et avec le "shopping politique" auquel se livrent de nouveaux partis³⁸. La perspective des élections présidentielles et législatives de 2002 surdétermine évidemment cette ambiance de compétition permanente. Sur le plan judiciaire qu'on vient d'évoquer, cela signifie, comme le remarquait un informateur « que chaque parti a un

³⁷ Dans une de nos communes, le Maire s'est ainsi après quelques mois rendu chez le DG en lui demandant avec fureur: « que se passe-t-il, je ne vois plus mes gens, ils se rendent tous chez toi».

³⁸ Donnons quelques exemples. Dans la commune de Togguere, une partie des villageois de Wuro Ngya, qui s'y estiment sous-représentés, hésiteraient à quitter l'ADEMA. Dans la commune de Jonjori, le maire, anciennement RDA, s'étant estimé négligé par son parti, a rejoint le COPP ; le chef de la lignée dissidente du Komongallu, anciennement PSP, a rejoint l'ADEMA auprès de ses alliés bozos ; le chef de village (chef du Komongallu), anciennement ADEMA (mais en fait favorable au RDA), se trouvant du coup encore plus en minorité à l'ADEMA, mais ne désirant plus rejoindre le RDA, parti du maire devenu à son avis autocrate et négligeant la chefferie de village, a rejoint le PSP. Ce jeu de chaises tournantes est bien sûr explicable par les principes que nous avons

peu partout des représentants prêts à se dresser à la première occasion » et que derrière les groupes locaux en lutte dans le cadre d'un conflit se cachent souvent des conseillers communaux. Une conséquence non négligeable de cette situation (multiplication des partis et ambiance de mobilisation électorale permanente) est la baisse en puissance des anciennes grandes factions régionales dont la puissance clientéliste reposait largement sur le monopole de la position d'intermédiation entre les parties en conflit et les autorités régionales et nationales. Dans la nouvelle donne politico-administrative, le pouvoir des délégués ayant été rogné, les juges (en opposition à la situation monopartiste) étant devenus plus indépendants³⁹, les influences partisans s'opposant au niveau même de la Capitale et se reflétant dans le pluripartisme local, les représentants des grandes factions, s'ils continuent à accompagner leurs partisans au Cercle ou à la Justice, ont évidemment perdu une bonne part de leur pouvoir d'influence. Dans la médiation avec les instances nationales, les factions du parti au pouvoir conservent néanmoins un avantage qu'elles évoquent fréquemment et ostensiblement : un chef politique régional nous déclarait ainsi que « les maires ne pourront pas être les intermédiaires avec le pouvoir central » (laamu mawdo : "le grand pouvoir"). Mais on a observé plus haut des pratiques de contestation des chefferies politiques régionales de la part de leurs militants locaux à propos du choix du candidat à la mairie par exemple. Et, plus largement, les militants locaux tendent à valoriser leur appartenance communale versus la dépendance à ces chefs régionaux (qui sont maintenant d'une autre commune), ce qui bouleverse l'ancienne hiérarchie entre un chef-lieu d'arrondissement et les villages rattachés : un militant de la commune de Togguere Kumbe remarquait ainsi : « Tenenkou veut se faire voir et Togguere Kumbe veut sortir de l'obscurité ». Un autre élément de la baisse en puissance des anciens chefs politiques régionaux va certainement être constitué par l'investissement partisan d'intellectuels (éventuellement d'origine régionale) que la direction

énoncés plus haut : être si possible dans un parti fort, mais surtout dans un parti où l'on est fort (où son ennemi n'est pas dominant).

³⁹ Le nouveau juge de Tenenkou a ainsi inauguré la tenue d'audiences foraines de justice, dans le souci de se rapprocher de la population et se livre à ses propres enquêtes.

nationale de leur parti pousse à conquérir une base locale. Au niveau inférieur, les représentants des anciennes chefferies pré-coloniales, qui, comme on l'a vu, avaient également acquis une fonction d'intermédiation grâce à leurs tarikhs et dans le cadre de l'anomie foncière, la perdent largement⁴⁰.

La reformulation et la re-hiérarchisation des instances de pouvoir constituent donc un problème central à plusieurs niveaux : entre administration, commune, villages, et au croisement des factions politiques de divers niveaux⁴¹. Il y a une tendance à une indépendantisation des communes en regard de l'administration d'une part⁴², des grandes factions régionales de l'autre mais il y a aussi une tendance à l'autocratie chez certains maires ou certains segments de bureau communal.

2. Le foncier et les rentes

On sait que les prérogatives des communes en matière foncière n'ont pas été précisément fixées, et que les aires communales sont définies par des listes de villages n'impliquant pas de réelle délimitation territoriale, et encore moins de droits fonciers⁴³. Comme il en va depuis toujours en période de "changement de pouvoir" ou d'apparition de nouveaux pouvoirs, un

⁴⁰ On se moque de plus en plus de ceux qui présentent, lors d'audiences judiciaires, des tarikhs dont certaines pages sont jaunies et effritées et d'autres toutes neuves et recopiées au bic. Des "propriétaires" de territoires commencent à demander à des intellectuels locaux ou urbains issus du village d'écrire des pseudo-cadastres retraçant leur version de l'histoire des propriétés.

⁴¹ Les conflits récurrents jouent évidemment sur ces imprécisions comme ils le faisaient auparavant sur la relation loi/tradition (toujours investie d'ailleurs au niveau administratif et maintenant au niveau communal). Un des grands problèmes des juges lorsqu'ils statuent sur l'attribution de droits de gestion territoriaux est d'ailleurs de savoir s'il faut les attribuer à des personnes, des lignages, des villages ou "terroirs" ou des municipalités.

⁴² Y compris en référence au nouveau système : à la suite de convocations mal ressenties du Président du conseil de cercle, des élus remarquaient qu'il ne devait pas se concevoir comme un "maire des maires" et devait passer par le Délégué du cercle pour les faire convoquer. À un autre niveau, certains maires et secrétaires généraux déplorent que, les régisseurs étant souvent jeunes et peu expérimentés, les receveurs en profitent pour « se faire leurs patrons » et tenter de les détacher de leur autorité.

⁴³ Il ne faut pas voir là l'expression d'une critique : un découpage d'ordre foncier trop rapide des communes aurait probablement déchaîné les conflits et la prudence s'imposait : un certain nombre de choix devront pourtant être effectués un jour ou l'autre.

certain nombre de vieux conflits ont ressurgi, que nous voyons ressurgir régulièrement sur le terrain depuis 1985 et se sont inscrits dans le nouvel ordre polyvalent de traitements pré-judiciaires qu'on a évoqués. Ces conflits ont pu opposer des éléments d'une même commune mais aussi des communes distinctes. Ce fut le cas entre la commune (ancienne chefferie-canton) de Wuro Ardo et la commune de Togoro kotya, réunissant les deux anciennes chefferies-cantons de Soosobe et du Kotya. La commune de Wuro Ardo avait élu comme maire le descendant des anciens chefs de canton (actuellement décédé) qui avait ressuscité les anciennes réglementations foncières de la chefferie, incarnées au bureau communal par les représentants des principaux lignages qui assuraient cette gestion aux époques pré-coloniale et coloniale. Or un vieux différend avait à l'époque coloniale opposé les cantons de Wuro Ardo et du Kotya à propos de pêcheries situées sur le territoire du second, mais où les Bozos du premier disposaient d'une priorité rituelle pour certaines pêches. Ce différend avait été judiciairement tranché dans les années cinquante, mais, dans le cadre de la nouvelle administration communale reconstituant celle de l'ancienne chefferie (et aussi parce que les pêcheries en question devenaient particulièrement rentables⁴⁴), Wuro Ardo entreprit de repartir au combat, au grand dam du maire de Togoro kotya (tenu dès lors de défendre "ses" Bozos du Kotya) et des DG de Soosobe et Tenenkou qui avait tous d'autres problèmes à régler. On a là un cas intéressant de réactivation d'identités (pré) coloniales et de processus post-coloniaux dans un jeu entre unités communales décentralisées. On en évoquera d'autres bientôt à propos de la perception de taxes foncières.

Mais la grande et nouvelle question a surtout été celles des rapports de l'administration communale aux "biens" territoriaux des lignages de la commune. Rappelons qu'à l'exception de la commune urbaine de Tenenkou (petite capitale commerciale dotée du plus grand marché forain de la zone et de multiples activités liées : transport, cinéma, moulins...), et même si les taxes sur les activités commerciales et foraines ne sont pas négligeables à Jonjori et Togguere Kumbe, ces

⁴⁴ Il s'agit de pêches aux grandes nasses Janaje opérées par des Bozos du sud.

“biens“ naturels vont constituer dans un premier temps les principales ressources budgétaires des autres communes. Dans le système pré-démocratique, parallèlement aux taxes légales de différentes sortes perçues par l’Etat sur les activités productives (principalement sur la pêche et l’élevage), différentes formes de rentes “illégalés“ liées au foncier étaient perçues par les lignages “propriétaires“⁴⁵. Comment l’instance communale allait-elle reformuler ce système ? À l’orée des élections, et en réaction aux premières déclarations sur la “communauté de biens de la commune“, on a vu que s’était constituée une représentation consensuelle floue prévoyant que les “propriétaires“ contribueraient au budget de la commune qui en échange protégerait leurs biens. Restait à savoir comment, et par le biais de quels agents, s’articuleraient désormais taxes officielles de la commune et taxes “officieuses“ des propriétaires. Le problème se posait tout particulièrement pour les deux activités les plus rentables de la zone de ce point de vue, la pêche et l’agriculture.

Dès après les élections, en attente de la saison froide 2000, des tractations informelles eurent lieu entre les responsables communaux et les maîtres d’eau. Quoique le problème se posât différemment selon les communes⁴⁶, se posait une grande alternative : le prélèvement de taxes communales sur la pêche se ferait-il parallèlement aux taxes “officieuses“(conngi) prélevé par les maîtres d’eau “sur le cou“ des étrangers ou les unes s’intégreraient-elles aux autres ? Les maîtres d’eau souhaitaient qu’on ne “rentre“ pas dans leur propriété, ce qui dans leur esprit

⁴⁵ Avec une “ristourne“ partielle à l’administration. En dehors de la taxe légale sur les troupeaux, lors des traversées, les Jowros (chefs lignagers peuls dotés de droits éminents sur les pâturages) faisaient ainsi, après perception de leur Conngi (taxe officieuse sur les troupeaux étrangers –cf. Fay, 1997) des “cadeaux“ à divers agents de l’Etat. Dans le secteur pêche, le Manga-Ji qu’on peut appeler également Conngi (taxe officieuse sur les pêcheurs étrangers pour certaines pêches) perçus par les Maîtres d’eau, après quelques “cadeaux“ faits à divers agents de l’administration (Arrondissement, eaux et forêts, éventuellement Opération Pêche) était partagé en plusieurs parts : une –grosse-part pour les intéressés eux-mêmes, une part pour la “cola“ du chef de village, une part pour la caisse villageoise (financement de manifestations festives, de la pirogue villageoise de course, d’un éventuel déficit d’impôt), une part de réserve pour le secours aux pauvres et l’éventuelle réception d’administratifs. Il va de soi que Conngi et Manga-ji sont parfaitement illégaux.

⁴⁶ On observe en effet dans cette zone une mosaïque de droits différents dus à des micro-histoires différenciées (cf. Fay, 1997) qui allaient d’une appropriation plus privée des eaux par des lignages, avec versement éventuel de tributs à des chefferies (cas de Togguere Kumbé), à une organisation collective des pêches dirigée par les chefferies

aurait constitué une forme d'humiliation ; ils désiraient continuer à collecter leur conngi et en reverser une partie à la commune, de préférence sous forme d'une imposition globale "pour le fleuve" dans certaines communes. Leur point de vue était clair : les pêcheurs étrangers ne devaient avoir affaire qu'à eux et eux négocieraient avec la mairie. Du côté communal, les positions étaient diverses selon les communes d'une part, selon les fractions du conseil d'autre part, ce qui reflétait logiquement les positions différenciées liées aux systèmes de droits antérieurs et à la composition des conseils et bureaux communaux. Les mairies étaient plutôt favorables à des taxes déterminées en fonction des types et lieux de pêche (par types de barrages et/ou par pirogues et/ou par campements) ; dans les communes où des représentants des propriétaires traditionnels étaient intégrés au bureau, on a pu examiner la possibilité d'une solution moyenne consistant à faire prélever les taxes communales par les maîtres d'eau en même temps qu'ils prélèveraient leur conngi. D'autres conseillers y étaient farouchement opposés, partisans d'une autonomie d'action de la commune, et on pouvait souvent retrouver dans cette opposition la fracture entre "propriétaires" et "non-propriétaires" de la commune. Dans les faits, et l'atmosphère s'échauffant, les tutelles demandèrent aux communes de geler le problème en attendant l'élaboration des conventions locales de pêche en juin-juillet. Il n'y eut donc en 2000 qu'un versement forfaitaire à l'amiable des maîtres d'eau aux communes, conforme donc aux vœux des premiers. En 2001, en même temps qu'avaient été mises en place diverses commissions communales⁴⁷ ainsi que des conseils communaux de pêche, des taxes furent fixées par types de pêches ou de pêcheries⁴⁸. Mais là aussi, le fonctionnement réel des commissions, conseils de pêche et taxations refléta logiquement, selon le lieu, l'état et l'équilibre des forces sociales en présence. Dans telle commune, le maire et une partie des maîtres d'eaux, alliés

avec certains droits délégués à des lignages (cas de Jonjori ou de Wuro Ardo). On n'a pas ici l'espace pour développer ces différences.

⁴⁷ Concernant, selon le lieu, les affaires sanitaires, les activités culturelles et sportives, l'éducation, les affaires économiques et financières, les affaires domaniales... avec quelquefois une commission spécifique pour les litiges.

⁴⁸ Variables selon les communes, et ayant occasionné quelquefois de fortes tensions dans les conseils communaux ainsi que des rejets successifs des recettes prévisionnelles par les tutelles.

politiques victorieux, entreprirent de régler les dates de pêche et de percevoir les taxes en ignorant superbement le conseil communal de pêche aussi bien que les autres maîtres d'eau. Dans telle autre, des maîtres d'eau appartenant au conseil communal perçurent de fait leur conngi en même temps que les taxes communales en jouant sur leur double chapeau, conciliant ainsi les deux choix antagonistes initiaux. Il faut noter que, dans les familles de maîtres d'eau, si certains étaient désignés pour prélever le conngi au nom du lignage, des membres indéliçats du lignage parcouraient fréquemment les campements étrangers pour "demander quelque chose" en arguant de leur appartenance familiale. Le même phénomène se produisit dans quelques cas au niveau communal, où les pêcheurs étrangers virent parfois défile des prédateurs successifs se réclamant de la mairie ou de la maîtrise lignagère de l'eau. Les problèmes afférents furent, heureusement si l'on peut dire, atténués du fait de pêches assez infructueuses (les demandes de conngi sont proportionnelles aux rendements de l'activité).

Concernant l'élevage, le problème se posait en partie de la même façon (perceptions respectives d'une taxe communale et du conngi des Jowro), en partie différemment. Les jowro perçoivent en effet leur rente à l'occasion de l'entrée de troupeaux étrangers sur "leurs" herbes. On discutait, courant 2000, la question de savoir où et à qui les troupeaux paieraient une taxe communale : dans chaque commune traversée (solution qui ne paraissait guère vraisemblable, certains troupeaux en traversant cinq ou six), dans la commune où ils traversaient le fleuve au retour de transhumance, dans leur propre commune à leur retour ? Des tensions eurent lieu entre des communes contiguës dont l'une avait perçu ou tenté de percevoir des taxes sur des troupeaux relevant de l'autre. Là aussi les tutelles intervinrent pour calmer le jeu. En 2001, le problème fut provisoirement réglé par la décision Etatique de faire bénéficier exclusivement le CO-CAN (Comité d'organisation de la coupe d'Afrique des Nations) des taxes concernant les troupeaux (comme le remarquait aigrement un informateur : "nous n'avons pas ce qui nous appartient, le Mali a mis ses pieds dedans"). Malgré cela, des tensions de même type se

produisirent, certaines communes voulant “gonfler“ leur budget pour l’honneur. On peut donc se demander ce qui se passera en 2002. Un consensus restreint semble se dessiner en faveur de la perception de la taxe par les communes d’origine des troupeaux à leur retour. Mais certains acteurs se raidissent, estimant qu’il n’est pas normal que des éleveurs « viennent bénéficier de nos biens naturels et aller faire profiter leur commune de la richesse qui en naît ». On a là affaire à un argument conjuguant une logique “traditionnelle“ de la rente et une logique plus moderne de l’articulation inter-communale. Les mêmes avancent également un argument où la commune est cette fois plutôt assimilée à une unité (administrative ou politique ?) de pouvoir : « si les étrangers ont des problèmes sur notre territoire, c’est le pouvoir (laamu) de la commune qui devra les régler, pour cela ils doivent être reconnus par la commune et pour être reconnus ils doivent payer ».

3. Quelques interrogations conclusives

Nos communes, à l’exception peut-être de Tenenkou, ont peu investi dans des activités de développement. La principale raison en est sans doute l’enclavement qui rend peu attractive cette zone pour les ONGs⁴⁹. Certains travaux d’utilité publique ont malgré tout été effectués (construction ou réfections d’écoles⁵⁰, renforcement partiel de la digue de ceinture à Tenenkou) et quelques projets fonctionnent partiellement (projet d’appui aux femmes et de réhabilitation du marché à Jonjori, projet de santé familiale à Tenenkou...). Mais les raisons de l’échec d’autres tentatives (projet puits et maraîchage à Jonjori, projet de périmètre irrigué à Togguere Kumbe) se trouvent dans les querelles sociales et souvent foncières occasionnées par le choix des

⁴⁹ Rappelons que nous ne parlons pas de tout le cercle de Tenenkou, les communes de Dia et Jafaraabe, moins enclavées d’ailleurs, sont plus dynamiques de ce point de vue : un administrateur opposait ce dynamisme aux “rentiers“ de nos communes.

⁵⁰ Les habitants de plusieurs communes, et tout particulièrement Wuro Ardo, ont fait preuve d’un grand sens civique dans la participation à ces activités. C’est sans doute du d’une part à une politique dynamique insufflée par le Directeur régional de l’éducation de l’époque, mais également au fait que les “exodards“ (migrants ou ex-migrants, à Bamako, en Côte d’Ivoire et dans d’autres pays africains), nombreux dans la zone, ont largement sensibilisé les populations à l’intérêt de parler français.

emplacements idoines. Dans cette zone où on a déjà remarqué que s'il y a des espaces non exploités il n'y a pas d'espace non approprié, on retrouve toujours à un moment de toute innovation le problème fondamental, selon l'expression d'un informateur, de savoir « qui est qui et quoi appartient à qui », deux problèmes qui bien sûr localement n'en font qu'un. Et de jeunes maires de bonne volonté se sont plaints de n'avoir pu véritablement se préoccuper du développement depuis deux ans, ayant été mobilisés et minés de façon permanente par l'interminable règlement de mini-conflits.

La refonte des systèmes de pouvoir et d'autorité prend plusieurs directions simultanées, dans les mêmes communes ou selon les communes. On a vu plus haut que celles-ci s'indépendantisaient virtuellement par rapport à l'administration territoriale d'une part, par rapport aux factions politiques régionales d'autre part, et entreprenaient de se réappropriier partiellement les forces sociales présentes (et notamment les responsables traditionnels des territoires). Peut-on voir là une avancée d'une conscience communale démocratique ? Les problèmes sont plus complexes. Lorsque les maires veulent avoir seuls le contact direct avec la population et en exclure les DGs, on a virtuellement affaire à une tentative symbolique de se substituer à l'Etat, tentative qui culmine dans la demande de mise à disposition des mairies des services sensibles (gendarmerie, eaux et forêts). Lorsque les propriétaires traditionnels veulent avoir seuls le contact direct avec "leurs" étrangers et négocier ensuite avec la commune, on a également affaire à une tentative symbolique de leur part de situer la commune là où était auparavant l'Etat, c'est-à-dire en un lieu de perception tributaire qui n'empiète pas sur leur gestion du territoire. Inversement, quand des instances communales refusent cette place pour exiger l'autonomie dans la perception des taxes, selon la façon dont la chose est faite (voir supra) on peut avoir affaire à une exigence proprement communale mais aussi à la tentation de devenir les nouveaux "propriétaires" traditionnels des territoires, et la même ambiguïté caractérise les tractations intercommunales au sujet des taxes sur les troupeaux. Plusieurs modèles (le pouvoir

des anciens chefs précoloniaux ou de canton et le pouvoir des “commandants“ sur les hommes ; le pouvoir des “traditionnels“ sur les biens ; le pouvoir des politiques de l’ancien régime sur les hommes et les biens) hantent les esprits et plusieurs stratégies se croisent. Il y a par ailleurs incontestablement un phénomène qu’on pourrait dire de notabilisation d’un certain nombre de responsables communaux, notabilisation qui se fait sous le signe d’une certaine aisance si on en juge par la brusque apparition de télévisions et de magnétoscopes flambants neufs chez certains maires. Cette notabilisation peut dériver, on l’a vu, assez souvent, vers des tendances soit autocratiques soit factionnelles “dures“ avec les risques de blocage institutionnel qu’elles comportent.

Dans les meilleurs des cas, les conseils communaux ont intégré les représentants des diverses forces sociales locales en présence (encore que les “éternels marginalisés“, et principalement les femmes et les descendants de captifs, continuent à l’être, ce qui pose un réel problème démocratique), et un espace de discussion –même polémique- s’est dessiné. Mais ce ne sont pas les cas les plus fréquents. Les communes vont être à l’épreuve d’un certain nombre de problèmes fonciers d’une part, des aléas des futures élections nationales d’autre part. L’ambiance de compétition politique permanente que nous avons observée, si elle peut laisser espérer une relative conscientisation politique des ruraux peut aussi bloquer les initiatives de développement dans une logique factionnelle permanente. Le relatif éparpillement des électeurs, s’il peut laisser espérer une relativisation de l’aliénation à de grandes clientèles dont les intérêts lui échappent, peut aussi induire parfois, on l’a vu, un phénomène de vénalisation des votes et de déchaînement des démagogues ou, là encore, des conflits. Terminons en notant que, s’il était incontestablement bon de relativiser le pouvoir des administratifs, on peut se demander si ce processus n’est pas allé trop rapidement trop loin : ceux-ci, malgré des travers qui ont été longuement dénoncés depuis dix ans, sont doués d’une certaine compétence bureaucratique dont

on peut difficilement se passer et, au vu de tous les problèmes graves qui sont, selon la formule locale, “en gestation“ permanente au Maasina, le temps ne semble pas venu où l’Etat n’aura plus besoin de montrer sa force au bon moment et à bon escient.

LA DECENTRALISATION EN SCENE DANS LE GANADOUGOU

Yaouaga Félix KONE, Anthropologue¹

INTRODUCTION

Administrer le pays autrement a été pendant longtemps un des souhaits implicites de la lutte pour la démocratie ouvertement déclenchée à la fin des années 1980. Après la chute de la 2^e République, s'est tenue une conférence nationale. Elle a été un forum au cours duquel les attentes de toutes les catégories socio-professionnelles que compte le Mali ont été exprimées. Gouverner autrement le pays figurait, entre autres, parmi ces attentes. La conférence nationale, a retenu, comme réforme éminemment urgente, la réorganisation administrative nécessaire à l'ancrage démocratique désormais indispensable. Quel contenu donner alors à ce souhait de gouverner autrement ?

La réponse retenue fut la décentralisation. La notion de décentralisation peut prendre plusieurs formes. Au Mali, elle fut traduite en *bamanankan* (langue nationale bambara) par l'expression *mara ka segi so*. Cette notion, bien que polysémique elle aussi, a été comprise comme un retour du pouvoir à la maison ou plutôt un retour de l'autorité à la base. Bien qu'ayant reçu plusieurs interprétations, le contenu véritable ou la philosophie de la décentralisation est une redistribution de l'autorité entre plusieurs niveaux. Mais quels sens les uns et les autres ont-ils investi dans la décentralisation, dès lors qu'il en a été question, et ce à travers la constitution des communes, le conseil communal, le fonctionnement actuel des communes ? Quelles pratiques les uns et les autres ont-ils mis en œuvre afin de donner corps à leur compréhension du problème ? Quels sont, à l'occasion de la décentralisation, les groupes stratégiques identifiables sur l'arène politique aux différentes étapes de la décentralisation ?

Une autorité s'exerce sur un espace et/ou dans un domaine bien définis. Après que la nature des pouvoirs, dont disposeront les nouvelles autorités décentralisées, ait été déterminée par des dispositions juridiques, il restait à définir les espaces dans lesquels ceux-ci (les pouvoirs) s'exerceront. Certains espaces, désormais appelés collectivités territoriales étaient prédéfinis (région, cercle), d'autres, en l'occurrence les communes, restaient à définir.

Après la phase de sensibilisation, l'étape suivante a consisté à former les communes.

Des critères de constitution, au nombre de cinq (5), ont été définis pour permettre la création de communes viables. Comment ces critères, élaborés en laboratoire, ont-ils été traduits sur le terrain ? La volonté de l'Etat de donner naissance à des entités viables d'un côté et de l'autre, le souhait des populations de n'envisager la construction de leur bien-être collectif qu'entre partenaires librement associés ont occasionné des débats très houleux. Quels compromis ont-ils été trouvés entre la volonté de l'Etat, exprimée à travers les critères, et les souhaits des populations, souvent en contradiction avec les critères retenus ?

Ce redécoupage ou plutôt cette réorganisation territoriale n'est pas intervenue dans un terrain vierge. Tout l'espace du territoire malien a été découpé et redécoupé plusieurs fois, depuis l'Empire du Wagadu jusqu'à la 2^e République, en passant par la colonisation. Toutes les anciennes entités, créées à un moment ou à un autre de l'histoire du pays, sont restées et restent autant d'espaces socio-politiques de référence. Aussi le « retour du pouvoir à la maison » pouvait, à la fois, signifier la renaissance d'entités anciennes, tout comme la création d'entités toutes nouvelles. Lesquelles sont sur scène et dans quelles configurations socio-politiques ? Quels sont les groupes stratégiques en présence, et de quel poids chacun a-t-il pesé pour orienter la forme de la commune ? Autrement dit, qui est-ce qui perçoit les nouveaux espaces de pouvoir et qui est-ce qui peut se les approprier ?

Depuis novembre 1996, les communes existent dans leur forme. L'étape suivante a consisté en la mise en place des organes dirigeants des nouvelles entités. Comment cela s'est-il déroulé ? Il y a d'un côté la loi électorale, de l'autre les pratiques courantes de certains groupes stratégiques. Déjà sur le terrain, des malentendus étaient perceptibles quant à l'interprétation de certaines dispositions. Il s'agit en l'occurrence du mode de formation du conseil municipal. Selon la loi, il se composera à partir d'élections. Pour la plupart des tenants du pouvoir traditionnel, le choix se fera par désignation. Ainsi ces derniers pensent que le conseil municipal sera composé de délégués que les différents chefs de village formant la commune auront désignés. Ce faisant, le pouvoir qui naîtra à partir de la décentralisation ne peut échapper à leur contrôle. Dès qu'il a été question d'un « retour de l'autorité à la maison », dans bien des communes, des maires sont déjà pressentis, en raison de leur appartenance et/ou statut social. Tout comme ils contrôlent, en maints endroits, les bureaux des Associations Villageoises et les Comités de jumelage, les tenants du pouvoir traditionnel affichent volontiers leur intention d'investir les conseils municipaux. Dans quelles communes

¹ Directeur de recherches à l'ISH.

l'ont-ils fait ? Comment y sont-ils parvenus ? Quelles oppositions ont-ils rencontrées et sous quelles formes celles-ci s'expriment-elles ?

La composition des instances communales exprimera la nature démocratique ou pas de celles-ci. On pourra y lire également les termes déterminants des alliances que les différents partenaires ont été obligés de nouer pour accéder au contrôle des organes de direction des collectivités territoriales.

Les données, qui font l'objet de notre analyse, ont été collectées dans l'ancien Arrondissement de Niéna, une subdivision administrative du cercle de Sikasso, dans la 3^{ème} région économique du Mali. L'espace territorial en question, plus connu sous le nom de Ganadougou, est une entité socio-politique dont l'histoire semble avoir informé, d'une manière plus ou moins décisive, les différentes étapes de la décentralisation, au niveau local.

I – L'ORGANISATION SOCIO-POLITIQUE DU GANADOUGOU

Administrativement Niéna et ses environs, plus connus sous le nom de Ganadougou, font aujourd'hui partie de la région et du cercle de Sikasso. Le Ganadougou est une entité socio-politique constituée et pertinente dirigée par un lignage DIALLO dont l'ancêtre serait originaire du Macina. Vers la fin du siècle le territoire qu'occupe cette entité a été annexé par le royaume du KénéDougou qui avait Sikasso pour capitale. L'espace actuel qu'occupe le Ganadougou s'étend sur trois (3) Ex-Arrondissements (Blendio, Finkolo et Niéna).

Les données relatives à l'histoire du peuplement révèlent l'existence de trois différentes vagues de peuplement que cette zone a connues :

- La première vague de peuplement est senufo (du sous-groupe Tagouana) ;
- Une deuxième vague de peuplement est constituée de Bambara. Ces derniers ont refoulé les senufo vers le Sud et l'Est ;
- La troisième vague est le fait d'un lignage peul de nom patronymique DIALLO. Ces peul se sont installés pacifiquement parmi les bambara qu'ils ont fini par dominer à l'issue d'un jeu complexe d'alliances et de razzia.

Des senufo, l'histoire ne retient qu'un souvenir assez vague. Les bambara continuent d'y vivre, mais sont pratiquement absents du pouvoir politique. Néanmoins ils gèrent un

certain nombre de villages desquels sont absents des membres influents du lignage DIALLO.

Dans les récits de leur installation et de leur processus de contrôle du pouvoir, les DIALLO reconnaissent avoir négocié avec les chefs des trois principaux villages (Djégui, N'Golotiorola et Niamakouna) importants qui gouvernaient la contrée. Ensuite, l'un après l'autre, ils les ont défait d'une manière ou d'une autre. Dès lors, ils règnent sans partage.

Les membres du lignage DIALLO, qui sont les tenants du pouvoir du Ganadougou, sont les descendants d'un personnage légendaire nommé Hamadou Boubou DIALLO. Celui-ci a eu 4 fils qui sont, par ordre de primogéniture : Mémè, Wateni, Kuméli et Mamourou. Leurs descendants ont essaimé dans le pays que l'on appelle aujourd'hui Ganadougou, formé de 65 villages. Certains de ces villages ont été fondés par les Bambara, d'autres par des DIALLO. Dans tous les cas, ils sont totalement ou partiellement peuplés de DIALLO qui ont la gestion des affaires politiques en main.

Les 65 villages du Ganadougou sont sous l'autorité traditionnelle de l'aîné des descendants, en ligne agnatique et par ordre de génération, des trois derniers fils de l'ancêtre fondateur. Pour des raisons qui semblent liées à des rapports conflictuels entre le premier fils (Mémé) et l'ancêtre fondateur, celui-ci a été écarté de l'exercice du pouvoir ainsi que toute sa descendance. Ainsi le détenteur du pouvoir, appelé *Centigi* (l'héritier) ou *jamanatigi* (propriétaire du pays), est l'aîné de la génération la plus âgée de l'ensemble des descendants de Waténi, Kouméli et Mamourou.

Par ailleurs, le Ganadougou est aussi subdivisé en d'autres entités lignagères plus discrètes. Celles-ci renvoient chacune à un ensemble de villages fondés par les descendants de l'un ou l'autre des 4 fils ci-dessus cités. En référence à ces ensembles il est tantôt question de *Mènèla*, de *Waténina*, de *Kumélila* ou de *Mamouroula*. Par exemple, le Mamouroula est constitué des villages fondés par les descendants de Mamourou en ligne agnatique. Si le Ganadougou est un *jamana* (pays, contrée), *Waténina*, *Mènèla*, *kumélila* et *Mamouroula*, sont des *mara*. Un *mara* comprend l'ensemble des villages fondés par les descendants d'un des fils de l'ancêtre fondateur.

Chaque *mara* est placé sous l'autorité d'un chef qu'on appelle *maratigi*. Celui-ci est le plus âgé de la génération aînée des descendants en ligne agnatique. Il est une autorité de référence socio-politique pour tous ceux qui sont du même *mara* que lui. Le *mara* est également un niveau de gestion des affaires du pays. Le *jamanatigi* et les deux autres *maratigi* se concertent lorsqu'il s'agit de prendre les décisions qui engagent le pays tout entier.

Il existe d'autres unités sociales de référence dont les gens se servent pour se situer sur la carte sociale des relations de parenté. Ces entités évoquent les femmes uniquement. Dans

ce cas-ci, ces femmes sont les épouses des fils de l'ancêtre fondateur qui sont les repères. Ce sont des unités sociales matricentrées auxquelles on se réfère pour évoquer des relations de parenté privilégiées, particulièrement étroites et denses.

Pendant la période coloniale, le Ganadougou a été quelquefois divisé en deux cantons : le Ganadougou du sud et le Ganadougou du nord. Avec l'indépendance, il a été réparti entre trois arrondissements (Niéna, Finkolo et Blendio). Avec la nouvelle réorganisation territoriale, le Ganadougou compte 12 communes rurales.

II – LE PROCESSUS DE CONSTITUTION DES COMMUNES

II.1 - La sensibilisation

Le processus de décentralisation a débuté, sur l'ensemble du pays, par la sensibilisation des populations. Pour ce faire, la Mission de Décentralisation, qui est le maître d'œuvre de l'opération, s'est dotée d'un certain nombre d'outils opérationnels qui sont :

- Les Groupes Régionaux d'Etude et de Mobilisation (GREM) au niveau de la Région ;
- les Groupes Locaux d'Etude et de Mobilisation (GLEM) au niveau du Cercle ;
- les Groupes d'Arrondissement d'Etude et de Mobilisation (GAEM), au niveau de l'Arrondissement.

Ces différents groupes, composés de personnes ressources désignées, à certains niveaux, par l'administration seule et à d'autres par l'administration et les autorités villageoises (le chef de village et ses conseillers), ont été formés pour la sensibilisation et informés de la pertinence et des priorités des critères de découpage. Ces critères, au nombre de cinq (5), sont d'ordre socioculturel, démographique, géographique et spatial, d'accessibilité, de viabilité économique.

Dans l'Arrondissement de Niéna, les membres des GAEM ont choisi comme entité territoriale de leur sensibilisation les Secteurs de Développement². L'Arrondissement de Niéna

2

Le Secteur de Développement

Au début des années 1970, pour un souci de suivi rapproché du développement chaque Arrondissement fut découpé en plusieurs secteurs. Un secteur de développement regroupe un certain nombre de villages qui

comprend 8 secteurs de développement.

La sensibilisation sur la décentralisation s'est effectuée autour des notions de *mara ka segi so* et de *yèrèta* en bambara. La première voudrait exprimer l'idée d'un retour du pouvoir à la base, la seconde signifie "se prendre en charge". La compréhension et les interprétations qui ont été faites de ces deux notions évoquent :

- une délivrance d'une tutelle quelconque, une libération, une indépendance ;
- la possibilité de faire ce que les intéressés jugent pertinent pour leur bien-être collectif et individuel sans l'interférence d'aucune autorité extérieure ;
- la possibilité de décider librement avec qui lier son sort ;
- la possibilité de déterminer avec qui collaborer et dans quelles conditions.

La décentralisation contient alors une multitude de possibles. Les populations semblent avoir été particulièrement sensibles à cette notion d'autogestion : se gérer soi-même, c'est-à-dire être géré par des personnes du terroir avec lesquelles l'on vit le même quotidien et partage le même destin collectif.

À l'issue de la sensibilisation, qui a duré dix mois environ, il a été demandé aux populations de se concerter afin de déterminer les villages qui souhaitent être regroupés pour former les futures communes. Les discussions intra et intervillageoises ont abouti à huit (8) propositions de communes (chaque secteur de développement souhaitait être érigé en commune). Le nombre de communes est apparu trop élevé pour les acteurs de la sensibilisation. Il a fallu recourir à d'autres concertations. Les actions de conciliations et de suggestion de désistement ont permis d'aboutir à la création de cinq (5) communes. Parmi ces communes, la commission de découpage estime que seule la commune de Niéna (composée de 44 villages avec une population de 27 699 habitants) était viable. Les autres, c'est-à-dire la commune de Waténi (10 villages et 4833 habitants), la commune de N'Tjikouna (5 villages et 3 024 habitants) la commune de Zaniéna (10 villages et 6 272 habitants) et la commune de Miniko (6 villages et 3 079 habitants),

doivent œuvrer en commun pour leur promotion dans trois domaines jugés pour le bien être individuel et collectif. Ces domaines :

l'agriculture par un transfert de connaissance animé par un agent de la CMDT ;

la santé, par la construction d'une maternité qui prend en charge les soins de santé primaires et les prestations de soins de prévention telle que la nivaquinisation.

l'éducation par la création d'écoles.

Les secteurs de développement seront plus tard des sièges de centre d'état civil qui se chargeront de l'enregistrement des naissances et des décès qui surviennent dans les villages du secteur.

Les villages d'un secteur de développement participent à la construction et à la maintenance des infrastructures nécessaires au fonctionnement des services sus mentionnés. Généralement leur contribution consistait en investissements humains (transport de sable, de pierres, confection de briques et autres mains d'œuvre diverses) sous forme de travail collectif non rémunéré.

considérées comme micro-communes, étaient non viables. Les critères de population, d'espace et de viabilité économique (critères estimés décisifs) n'avaient pu être respectés comme souhaités.

Ces micro-communes sont plutôt **des collectivités territoriales de passion**. La création de ces communes dans l'Arrondissement de Niéna, suite au refus de regroupement, est l'expression de rancœurs nées d'une part d'antagonismes anciens et/ou nouveaux irréductibles, d'autre part de la volonté de récupération d'un ancien pouvoir (*mara*) perdu et, enfin, de désaccord autour du choix du chef-lieu de commune. En outre, il convient de souligner la mauvaise circulation de l'information comme l'ont écrit les membres de la commission de conciliation dans un rapport de tournée : « la commission a constaté une mauvaise circulation de l'information au niveau des villages. Cela est dû au fait que le rôle de délégué étant considéré comme une corvée, il s'effectue par rotation. Chaque délégué qui vient, retient l'information à son niveau ; si bien qu'à chaque rencontre on a affaire à une nouvelle figure qui ignore ce qui s'est passé ou a été dit avant lui. Il n'y a donc pas de continuité dans la représentation. D'une manière générale, à part l'Arrondissement de Blendio, il y a problème de regroupement dans tous les arrondissements du Cercle ».

II.2 - La constitution des communes³

II.2.1 - La commune rurale de Niéna.

Le souhait exprimé par les membres du GAEM a été de voir l'ensemble des villages que compte l'Arrondissement former une seule commune. Certains acteurs de la vie politique ont rejeté cette proposition. Aussi au lendemain des opérations de sensibilisation, il y a eu 8 propositions de commune pour le seul Arrondissement de Niéna. À force d'insistance, les missions de conciliation ont réussi à convaincre 4 secteurs de Développement de se mettre ensemble pour former la commune rurale de Niéna qui compte 27 699 habitants répartis dans 44 villages.

Le statut de chef-lieu d'Arrondissement et les équipements et infrastructures socio-sanitaires et scolaires dont Niéna a bénéficié ont été des pôles fédérateurs. Ce sont des acquis inscrits dans la continuité des actions de développement. Par ailleurs, les mésententes, autour d'enjeux de pouvoir de divers ordres entre certaines communautés, ont profité à Niéna.

Ainsi Dougoukolobougou, situé à 7 Km de N'Tjilla (chef-lieu de la commune de Waténi) fait partie de la commune de Niéna dont le chef-lieu est à 18 km. Il reproche à

N'Tjilla de lui avoir ravi le chef-lieu de ZAER ⁴(Zone d'Alphabétisation et d'Expansion Rurale).

Pour d'autres raisons, N'Golotiorola qui, bien que situé à 3 km de N'Tjilla, a préféré se rattacher à la commune de Niéna dont le chef-lieu est distant de 21 km. Entre les deux villages, il y a un antécédent historique⁵ qui fait obstacle à une appartenance librement choisie de N'Golotiorola à une collectivité qui a pour centre N'Tjilla.

Tofola, quant à lui, illustre un autre cas de figure d'opposition irréductible entre deux village. En effet, au début, les population du Secteur de Développement de Tofola étaient tombées d'accord pour former une commune. Cependant le chef-lieu devrait être Diambougou (un village ordinaire sans infrastructures) au détriment de Tofola (ancien chef-lieu de canton qui a une école, un centre de santé et chef-lieu de secteur de développement). Tofola ne pouvant exprimer son opposition au choix du chef-lieu proposé, parce que le chef de village de Diambougou est hiérarchiquement supérieur à celui de Tofola, entrepris d'annuler ce choix. Lorsque le chef de Diambougou fut informé il fit retirer la proposition du Secteur de Tofola commune.

Mandiéla illustre également un autre cas de frustration et de résignation. En effet, Mandiéla avait été proposé comme chef-lieu d'Arrondissement en 1981. À son grand étonnement Finkolo fut érigé en chef-lieu de l'Arrondissement en question et dont Mandiéla devrait faire partie, avec le statut de village ordinaire. Pour protester, le chef du village refusa catégoriquement ce rattachement. En fin de compte au bout de 7 ans de protestation, le village fut rattaché à l'Arrondissement de Niéna.

Lorsqu'il fut question de décentralisation, Mandièla cru un instant tenir sa revanche sur l'histoire. Malheureusement il ne parvint pas à regrouper autour de lui un nombre suffisant de villages. Dépité, il se résigna à rejoindre la commune de Niéna (dont le chef-lieu est situé à 40 km) plutôt que d'aller avec N'Tjikouna ou Miniko, situés respectivement à 7 et 10 km.

II.2.2 - La commune rurale de Waténi

Cette commune, dont le chef-lieu est N'Tjilla, revendique un rôle de premier ordre dans le Ganadougou. Le village de N'Tjilla, bien que fondé par un bambara (N'Tji COULIBALY), est la capitale historique et religieuse du Ganadougou. En effet, l'ancêtre des DIALLO s'est installé dans ce village. Il y repose pour toujours et y reçoit annuellement les

³ Il s'agit des 4 communes de l'Arrondissement de Niéna qui ont fait l'objet de nos investigations

⁴ Un découpage technique de la CMDT (Compagnie Malienne Des Textiles).

honneurs que ses descendants viennent lui rendre. Les populations de N'Tjilla, qui veulent renforcer ce rôle historique, n'ont réussi à rassembler que neuf (9) autres villages. Leur espace communal aurait pu être plus important n'eut été la défection du secteur de développement de Dougoukolobougou et du village de N'Golotiorila.

II.2.3 - Les Communes de Miniko et de N'Tjikouna

Miniko et N'Tjikouna sont deux villages qui se sont battus pour avoir leur statut de commune. Ils ont vécu l'aventure de Finkolo (cf. supra). Ces deux secteurs étaient d'accord pour former une seule commune. Toutefois le choix du chef-lieu de leur commune a débouché sur un désaccord total, chacun disait : « *ante jè moko wèrè fè* » (nous ne pouvons aller vers personne d'autre).

La commune de N'Tjikouna doit son statut de collectivité territoriale à la volonté inébranlable du chef de village de N'Tjikouna. Celui-ci, dont le nom patronymique est SANGARE, est doté d'une forte personnalité et possède certain ascendant indiscutable sur ses homologues des villages voisins. À l'occasion des différentes consultations, ces derniers ont invariablement déclaré être du même avis et par conséquent du même « côté » que le premier.

La fragilité de cette commune se lit déjà au niveau du chef-lieu où les habitants sont répartis entre deux clans nés de la contestation de la gestion de l'AV. D'un côté les partisans de l'ancien secrétaire général de l'AV, de l'autre ceux du nouveau qui bénéficient des bénédictions du chef de village. La nature de l'adhésion des autres villages se révélera en d'autres occasions (cf. infra).

Miniko est un village bambara. L'opposition entre les Diallo et les bambara a fait obstacle à toute fusion avec Niéna. La commune de Miniko est une enclave bambara dans un espace socio-politique peul. Elle semble répondre à un fort besoin d'expression d'une identité bambara.

Les populations des communes de Miniko et N'Tjikouma reprochent à Niéna la mauvaise gestion. Elles considèrent que Niéna s'est approprié toutes les infrastructures communes, voilà pourquoi elles manquent encore de services de base. Aussi la décentralisation est une occasion rêvée : « *an ye fanga soro tuguni* - nous avons retrouvé le pouvoir - » et elles ne comptent pas le remettre à quelqu'un d'autre.

⁵ Les habitants de N'Tjila ont décapité un chef de village de N'Golotiorola.

Les représentants de ces deux communes ont répondu à un membre du groupe chargé de la sensibilisation qui demandait si un âne peut supporter la même quantité maximum de charge qu'un chameau, "même si nous sommes moutons nous nous apprêtons à prendre les charges du chameau, car nous avons la conviction et la volonté de nous prendre en charge".

La conviction et la volonté suffiront-elles à assurer le fonctionnement de la commune.?

La décentralisation est bien en œuvre dans le Ganadougou. Les acteurs locaux ont élaboré diverses stratégies pour le contrôle du pouvoir dans les nouvelles collectivités territoriales. Pour les uns il s'agira de consolider des acquis, les autres y voient la possibilité de récupérer soit un pouvoir perdu, soit d'accéder à un pouvoir auquel l'accès leur a toujours été refusé.

III - LA CONQUETE ET L'EXERCICE DU POUVOIR

III.1 - Le paysage politique dans la commune de Niéna

Dans la commune de Niéna, 5 partis étaient en compétition pour la conquête du pouvoir communal. Il s'agissait du PMDR, de l'ADEMA – PASJ, de CNID Faso Yiriwa Ton, du BDIA Faso-Jigi et du PARENA. Chacun de ces partis a une histoire particulière quant à son implantation territoriale dont voici les repères fondamentaux.

III.1.1 - Le PMDR

Dans la commune de Niéna, les membres des autres partis présentent le PMDR comme **le parti des aristocrates**. Pour eux, il a été soutenu pendant longtemps à bras le corps par la haute hiérarchie de l'organisation sociale du Ganadougou. Au niveau local, le PMDR n'est que la défunte UDPM ressuscitée. Comme telle, les tenants de l'autorité traditionnelle y détenaient un puissant pouvoir de décision. En conséquence, ceux-ci trouvaient au PMDR la formation politique leur offrant les perspectives d'une continuité de leur vie politique. Dans tous les cas les propos du Premier Adjoint au maire Bakary SANOGO, ci-dessous rapportés évoquent cette continuité : « En 1991 j'étais dans le bureau de la Section UDPM de Sikasso, tout comme N'Golo Sanogo (député PMDR aux législatives de 1992), qui en était le Secrétaire Général. A la demande de ce dernier, suite à la chute de Moussa, nous sommes allés tous (tout

le bureau) au PMD. J'ai constitué le premier bureau PMD ici à Niéna. Après j'ai commencé à sillonner tous les villages (67) de l'Arrondissement de Niéna. J'ai expliqué les objectifs du PMD aux villageois. Compte tenu de mon passé de militant politique à l'UNJM et à l'UDPM, je n'ai eu aucun problème. En effet, de par mes activités politiques, je rendais beaucoup de services aux populations (intervention à la gendarmerie et auprès des eaux et forêt). J'ai donc, par la suite, constitué des comités PMD dans plusieurs villages ».

Le PMD a remporté les élections législatives de 1992 dans le cercle de Sikasso, mais a perdu celles de 1997. Aux élections communales de 1999, le PMDR, qui est le fruit d'une fusion du PMD avec un autre parti (le RDP), a obtenu 17 conseillers sur les 23 que compte la commune. Ce qui lui permet d'avoir les coudées franches dans le choix des responsables des organes communaux.

III.1.2 - L'ADEMA PASJ

Monsieur Békaye Coulibaly, fonctionnaire de l'Office National des Postes, actuellement à la retraite, est incontestablement l'un des premiers membres fondateurs de l'ADEMA à Niéna. En effet, dès le dernier trimestre de l'année 1990 et à l'occasion de ses différents déplacements professionnels, il s'est particulièrement intéressé au vent de contestation qui secouait Bamako. Ainsi dit-il « lorsque j'ai eu des informations sur le mouvement de protestation, j'ai cherché des cartes de l'association. J'ai pu faire adhérer beaucoup de gens ici à l'association ADEMA, mais dans la clandestinité, car l'administration se montrait hostile à tout écho de la contestation de Bamako, au niveau local ». L'association a donc vécu dans la clandestinité jusqu'à la chute de la 2^e République. Dès lors l'ADEMA association est apparu au grand jour avec la création du premier comité de base de l'ADEMA association qui avait pour président Alamir Maïga (chef de Secteur CMDT) et trésorier Békaye COULIBALY.

Lorsque la création des partis a été autorisée, Abdoulaye Traoré (actuel député du cercle de Sikasso) est venu présider à la formation du premier comité de base du parti ADEMA qui aura pour premier Président M Doucouré, le Directeur actuel de l'Ecole Fondamentale Second Cycle de Niéna. Il a représenté, en compagnie de Lassina Diarra, le comité au congrès constitutif de l'ADEMA PASJ.

Après le congrès constitutif et en vue des échéances électorales de 1992, B. COULIBALY dira que « pour la campagne nous avons sillonné et créé des comités dans tout

le Ganadougou (Niéna, Blendio, Finkolo). Lorsque l'ADEMA a été battu aux législatives de 1992, cela a conduit à une crise au sein de la sous-section ADEMA de Niéna ». Au renouvellement suivant des instances locales du parti, la direction du nouveau fut confiée à Tidiani DIALLO et Sina Mamourou DIALLO.

Ce nouveau bureau semble avoir donné un souffle nouveau au parti. En effet, dira Sina Mamourou DIALLO, « lorsque nous prenions la direction du parti à Niéna, le terrain était difficile. Le PMD avait investi les vieux, les chefs de villages. Ceux-ci s'étaient rendus à N'Tjilla pour faire un serment de fidélité au PMD, perçu comme le parti des paysans. Ceci étant, il était difficile de pénétrer dans certains villages, surtout ceux dont les chefs traditionnels ont DIALLO pour patronyme. Lorsque nous avons pris la direction de l'ADEMA, il n'y avait que 19 villages qui avaient des bureaux de comité du parti. Aussi nous avons décidé de jouer la carte des jeunes. Le serment des vieux ne les engageaient pas. Ceux-ci ont adhéré massivement. Ainsi, nous avons formé des bureaux locaux dans la quasi-totalité des villages. Finalement les vieux ont accepté le fait accompli et les jeunes ont travaillé à visage découvert. C'est ainsi que nous sommes passés de 19 à 74 comités dans l'arrondissement de Niéna. La principale leçon que nous avons tiré des législatives de 1992 est qu'il faut composer avec les populations autochtones quant au choix des candidats. Ce qui nous a amené à présenter pour les législatives de 1977, Bafotigui Diallo, le secrétaire des jeunes ADEMA qui a été élu député sans problème ».

La force de l'ADEMA réside en ses hommes. Le parti a bénéficié du contexte politique de boycott d'une part et d'autre part de l'enthousiasme de ses candidats. Il a profité des mouvements importants de transfuge qui ont été enregistrés après que les partis du COPPO⁶ aient décidé de boycotter toutes les élections. En outre, il a tiré avantage des voix de plusieurs personnes qui ne sont pas ses militants mais qui ont voté pour l'ADEMA.

Par ailleurs, après la défaite aux législatives de 1992, les militants avaient procédé à une analyse de leurs actions et de leur stratégie politique. Ils ont abouti à la conclusion suivante : le parti a perdu parce ce qu'il a présenté un militant qui n'était pas du cru. Aussi ils ont décidé, pour les prochaines échéances, de présenter des autochtones. Pour les communales, dira Sina Mamourou DIALLO (secrétaire administratif du bureau ADEMA de Niéna), « notre souci était de confier la gestion de notre commune à quelqu'un qui a de l'expérience et des relations qui pouvaient être exploitées. Sidi Diallo était un inspecteur des finances et son second était aussi un fonctionnaire à la retraite de la catégorie A ». En effet,

⁶ Collectif de l'Opposition.

Sidi DIALLO, qui est natif de Banzana, un gros village de la commune, a réussi, par son action et son influence personnelle, à faire adhérer les leaders des communautés, en l'occurrence les chefs de village, à son combat pour la cause de l'ADEMA. Bien qu'ayant « prêté serment de fidélité au PMD, ils ont accepté avec bienveillance et bénédictions l'implantation de l'ADEMA dans leur village, chose qui était impensable en 1992 ».

Certes l'ADEMA a acquis de l'audience, mais les artisans de cette montée de la cote de popularité a fait des mécontents au sein du parti. L'ordre de préséance a été modifié en donnant la tête de liste à ceux qu'on estimait plus méritants. Les ouvriers de la 25e heure prenaient les commandes. « Ils ont les moyens pour financer la campagne, ils sont natifs de la commune, ils ont une influence sur les vieux et leur confiance en plus » que faut-il de mieux pour faire des ralliements en cascade. Sina Mamourou DIALLO reconnaîtra que « la composition de la liste a posé des problèmes » en faisant deux catégories de mécontents : ceux qui ont été évincés du bureau et ceux qui ont vu leur position rétrogradée sur la liste de candidature. À l'horizon se profilaient des difficultés quant à la gestion d'après élection.

Tout semblait bien marcher jusqu'aux élections communales de 1999 au cours desquelles l'invalidation de la liste ADEMA (cf. infra) a provoqué une nouvelle crise qui secoue actuellement le parti.

III.1.3 - Le CNID

Le CNID se prévaut d'avoir été la première association démocratique à avoir vu le jour à Niéna et cela par les soins de l'actuel secrétaire Général du parti, M. Soungalo KONE. Celui-ci a été séduit par le personnage de Moutaga TALL, suite aux commentaires que les média faisaient de celui-ci, à l'occasion des mouvements de contestation qui secouaient Bamako à la fin de l'année 1990. Mais il a été définitivement acquis à la cause du CNID par l'intermédiaire de ses amis syndicalistes, surtout un certain Dazié SOGOBA. Voici le récit que Soungalo KONE fait de son adhésion au CNID : « depuis octobre 1990, les journaux parlaient beaucoup des associations ADEMA et CNID. Il était souvent question d'un certain Moutaga, comment il a créé le CNID et dans quel esprit. Je me suis senti beaucoup plus attiré par lui. C'est lorsque je suis allé à Sikasso et que j'ai rencontré mes amis syndicalistes que je me suis définitivement fixé. En effet, Dazié m'a dit, je fais partie du CNID, une lettre a été publiée dont je suis signataire. Il y avait plus de 200 signataires. Lorsque je lui ai révélé que j'avais déjà un certain penchant pour TALL, il m'a envoyé 50 cartes du CNID

Association. J'en ai parlé au chef de village de Niéna. Il a donné son accord d'adhésion. Ainsi **le chef de village est devenu le premier militant du CNID. Mais il était suffisamment vieux, alors son fils a été désigné président et « l'envoyé » du chef de village est devenu le chargé aux conflits....** L'association sera érigée plus tard en parti. Entre-temps j'en avais parlé à des amis dans les villages qui ont répondu favorablement. En 1992, sur les 67 villages de l'Arrondissement de Niéna, j'avais réussi à faire constituer un bureau du parti dans 50. Nous sommes allés ainsi aux élections législatives. J'étais candidat. Nous avons été battus ».

Pour ce qui est de la participation du CNID aux élections communales de 1999 alors que le bureau central s'était prononcé pour un boycott, Soungalo KONE dira : « A Niéna, nous ne suivons pas aveuglément les consignes de boycott de nos chefs. En tout cas ici, nous avons refusé. La preuve c'est que lorsqu'il y a eu des communales il a été demandé aux structures de base de ne pas y participer parce que notre échec est programmé. **Nous, nous avons écrit qu'ici nous allons aller aux élections communales, au moins pour vivre. Parce que notre parti vit réellement ici et si nous ne partons pas aux élections le parti mourra à coup sûr. Les militants iront ailleurs pour au moins être présents sur la scène politique locale.** Nous sommes donc partis et nous venons en deuxième position avec 4 conseillers ».

III.1.4 - Le BDIA Faso-jigi

Le BDIA semble vivre par la volonté d'une seule personne : Sindidiala Biton Coulibaly, seul conseiller municipal de son parti dans la commune de Niéna. Cet enseignant de 55 ans a un parcours politique assez riche et varié. Déjà en 1958 il était Scout -éclaireur. Il se retrouve dans l'UDPM à Niéna en 1980 comme Secrétaire permanent. À la suite de mutations successives (1980 – 1982 : Misséni, 1982-1983 : Fourou, 1983-1984 : Sikasso (Ecole Mamelon), 1984-1985 : Niéna, 1986-- 1990 Karangasso), il disparaît de la scène politique pour y resurgir en 1990 à Niéna comme Secrétaire permanent de la Sous-Section UDPM jusqu'à la chute de Moussa.

Après la chute de Moussa Traoré, il adhère à l'ADEMA Association jusqu'à la renaissance de l'US RDA auquel il semble ombilicalement attaché au regard de la déclaration suivante : « L'US-RDA est mon seul parti dès ma naissance. Lorsqu'il a été recréé, j'y ai adhéré sans hésitation et j'ai commencé à faire la campagne. Ainsi, j'ai pu installer des bureaux de comité dans 21 villages sur les 67 que compte l'ancien arrondissement de Niéna et j'ai même formé une sous/section à Niéna. J'ai continué à sensibiliser jusqu'à la scission de l'US-RDA. Et puis je suis parti dans le BDIA avec Tiéoulé que je considère comme étant l'héritier du père fondateur de l'US

RDA »

Après la mort de Tiéoulé, le BDIA a traversé une période vide et certains militants ont vite fait de virer dans d'autres partis. Aujourd'hui, dans la commune de Niéna, seuls les villages de Wolokoro, de Wékorobougou et Tofola sont restés fidèles, « c'est là où j'ai fait la campagne pour les élections » dira COULIBALY. Pourtant les villages dans lesquels il a choisi des candidats (cf. tableau) sont différents des villages fidèles. L'espace qu'occupe le BDIA semble se rétrécir comme une peau de chagrin. Que s'est-il passé au juste ?

III.1.5 - Le PARENA

Ce parti existe dans la commune de Niéna depuis 1997. Il a été introduit par un certain Soumaïla DIALLO du village de Mékoléla. Le président du bureau est M Djouroukoro DIALLO de Mékoléla. Monsieur KONATE Klouteré Ousmane qui est le Secrétaire général dira que le « parti a décidé d'aller aux élections à la dernière minute ». C'est ce qui explique sans doute la raison pour laquelle tous les candidats ont été choisis à Niéna (cf. infra).

Le PARENA a obtenu un siège au conseil municipal occupé par Sidiki Togola. Celui-ci est né en 1947 à Bouassa et est tailleur de profession. Parlant de lui-même, il dira : « J'ai été à l'école que j'ai quittée en 1961. Je suis allé faire l'apprenti tailleur à Bamako de 63 à 67. En 72, j'ai ouvert un atelier de couture à Bouassa. J'ai été secrétaire de l'AV de Bouassa jusqu'en 1984. En 1984 j'ai eu un poste à l'Office National des Postes de Niéna, j'ai fermé l'atelier, j'ai déménagé ici ».

Il fait de la politique depuis 20 ans. En effet en 1981/87 il a été Secrétaire Général Adjoint de la S/Section UDPM de Niéna. Avec le multipartisme, il a opté de s'inscrire durablement dans le parti qui accepte de le proposer à un poste électoral. Cette poursuite effrénée de poste électoral l'amènera à militer successivement dans plusieurs partis comme lui-même l'affirme : « **j'ai été militant de l'ADEMA, du PMDR, et du PARENA. C'est une question d'intérêt : n'ta nyi yôrô (ma part).** Dans les 2 premiers partis on n'a pas voulu me donner **Jô yôrô** (un strapontin, une place) ». Les élections communales ici semblent avoir engendré une crise dont la gestion s'annonce houleuse. En effet, on ne sait pas par quel miracle Sidiki TOGOLA s'est retrouvé tête de liste alors que quelqu'un d'autre occupait cette position stratégique lorsque le parti envoyait la liste à Sikasso. Cette modification a suscité

des mécontentements et le parti semble au bord de l'implosion.

III.2 - L'occupation politique de l'espace communal et élections municipales

III.2.1 – Le positionnement des partis

Ces partis, dont il a été question ci-dessus, ont présenté au total 115 candidats venant de 27 villages, soit 61,36% des villages (44) que compte la commune. Dans le choix des candidats, les villages ne pèsent pas du même poids. C'est ainsi que Niéna, qui est le chef-lieu de la commune a fourni 92 candidats, soit les 80% de l'ensemble des postulants (115). Ensuite, deux villages (Dougoukolobougou et Mandiéla) ont 3 candidats, 8 villages ont 2 candidats chacun et les 17 autres ont fourni chacun 1 candidat.

La représentativité inégale des villages est la conséquence des stratégies électorales adoptées par les différents partis. Ainsi :

- Le PMDR a présenté 23 candidats domiciliés dans 15 villages, soit 34,09% (un peu plus du tiers) des communautés villageoises que compte la commune. Toutefois il faut reconnaître que Niéna se taille la part la plus importante avec 9 candidats, soit 39,13% ; les quatorze autres villages n'ont que 1 candidat chacun :
- Les candidats du CNID FYT viennent de 14 villages dont 9 à Niéna.
- L'ADEMA présentait des candidats venant de 9 villages dont 15 à Niéna soit 65,21% ;
- Les candidats présentés par le BDIA Faso Jigi sont domiciliés dans 3 villages soit 21 à Niéna soit 91,30% ;
- Tous les candidats du PARENA sont domiciliés à Niéna. Ce qui dénote une faible implantation d'un point de vue spatial dans la commune.

Proposition des candidats au poste de conseiller par parti et par village

Les Partis	PMDR	CNID-FYT	BDIA Faso-jigi	PARENA	ADEMA - PASJ	TOTAL
Les Villages						
Nièna	9	9	21	23	15	92
Bouassa	1					1
Kontjila	1	1				2
Diènèni	1				1	2
Tiékourala	1					1
Wokérébougou	1				1	2
Birigan	1					1
Zankorobougou	1					1
Tiola	1	2				3
Sirakoroni	1					1
Mompiéla	1	1				2
Dioulakala	1					1
Sanakoroni-Togola	1					1
Dougoukolobougou	1	1	1			2
Mandièla	1	1			1	2
Nougoumè		1			1.	2
Diambougou		1				1
Ouolokoro		1				1
Ména		1				1
Darabougou		1	1			2
Timpola		1				1
Yokola		1				1
N'Golotiorila		1				1
Karangasso					1	1
Diomana					1	1
Tofola					1	1
Bazana					1	1
TOTAL	23	23	23	23	23	115

Le dépôt d'une liste de candidats pour une compétition électorale est une chose, la validation de celle-ci en est une autre.

III.2.2 – Les élections

III.2.2.1 - La disqualification de la liste ADEMA : ignorance ou préméditation ?

Les partis qui ont présenté des candidats n'ont pas tous été retenus pour prendre part à la compétition. La liste d'un des partis en compétition, en l'occurrence l'ADEMA, a été invalidée. Comment dans sa liste de candidats, un parti aussi averti et expérimenté que l'ADEMA est-il tombé dans un travers aussi banal que le défaut de résidence reproché aux deux personnes qui étaient en tête de liste. Ces personnes sont originaires de la commune, mais n'y résident pas en fait de façon continue. Et voilà tout leur tort, certes anodin, mais suffisant pour mener à une invalidation de liste.

Pourtant aucun politicien n'ignore que, lors des compétitions électorales, des petites anomalies sont tolérées lorsque l'adversaire politique ne représente pas une menace majeure. Dans le cas présent, tous les autres partis adversaires reconnaissent que si l'ADEMA partait aux élections dans cette commune, « il allait rafler tous les sièges ». C'était donc l'adversaire commun à abattre par tous les moyens. Pourtant, bien que tous les responsables des autres partis soient convaincus que si l'ADEMA participait aux élections, leur défaite collective était assurée, aucune tentative d'alliance n'avait été envisagée pour mettre en commun leurs forces éparses, en constituant une liste commune face à ce mastodonte. Ils se présentaient en ordre dispersé. Ce qui facilitait la tâche de l'ADEMA. Malheureusement pour ce dernier, une méprise fatale lui a coûté son invalidation. Cette erreur semble avoir été exploitée en commun, bien que chaque partie se déclare être le principal artisan de cette disqualification.

À propos de cette invalidation pour défaut de résidence, Sina Mamourou DIALLO dira que « la loi qui fait obligation de 6 mois de résidence avant les élections nous était inconnue. Nous avons eu l'assurance de la part de plusieurs instances politiques supérieures de notre parti. Nous ne pouvons en aucun cas croire que notre liste puisse faire l'objet d'une invalidation. Le maire de Sikasso, en personne, est venu ici pour nous donner son soutien et il nous a promis de venir bientôt fêter avec nous la victoire de l'ADEMA ». Deux jours avant le scrutin, c'était l'invalidation. « Nous avons demandé des comptes à notre député qui nous a fait savoir qu'il avait oublié qu'une loi sur la résidence avait été votée ». Tout cela amènera le secrétaire Administratif à dire que « nous, nous pensons que nous avons été sacrifiés au nom de la démocratie. L'ADEMA qui peut tout, a fait cela pour afficher une image d'une justice indépendante et d'une volonté de démonstration de démocratie ». À Niéna, les militants crient

à la conspiration. Ils ne comprennent pas qu'un parti aussi averti puisse être victime d'une telle méprise. « Ne sommes nous pas les victimes expiatoires sacrifiées pour des intérêts quelconques inavoués ? » se demandent-ils toujours.

Quoi qu'il en soit, cela a fait le bonheur des autres. « Nous avons constaté leur bévue énorme, nous avons attendu la dernière minute pour déposer notre plainte, le verdict a été rendu en notre faveur à un moment où aucun recours ne leur était encore possible pour cause de *wenk end*. Aucune autre action judiciaire n'était encore possible avant le scrutin qui se tenait à peine 48 heures après. Nous leur avons fait le coup de la mort subite comme on le dit dans le jargon footballistique » dira Soungalo KONE. Une bataille était gagnée, l'adversaire commun est tombé, il fallait se battre pour remporter les élections.

III.2.2.2 Le conseil communal

A l'issue des élections municipales du 2 mai 1999, le conseil municipal de la commune de Niéna se compose comme suit ;

PMDR	17 sièges soit 73,91%
CNID FYT	4 sièges, soit 17,39
PARENA	1 Siège soit 4,35%
BDIA Faso-Jigi	1 Siège. soit 4,35%
Total	23

Les 23 conseillers qui composent le conseil communal viennent de 11 villages. Aussi, on peut dire que seul le quart des villages que compte la commune est représenté dans le conseil communal. Il faut cependant préciser que Niéna compte plus de la moitié (56,5%) des conseillers. Comme profession, les conseillers sont à 69,5% des cultivateurs.

Répartition des conseillers selon les parti et les villages

	Nom	Prénoms	Age	Profession	Résidence
Les Partis					
PMDR	Diallo	Sériba	41	Commerçant	Nièna
	Sanogo	Bakary	55	Enseignant	Nièna
	Konaté	Oumarou	46	Cultivateur	Nièna
	Diallo	Famara	41	Cultivateur	Bouassa
	Coulibaly	Salif	40	Cultivateur	Nièna
	Koïta	Drissa	37	Cultivateur	Nièna
	Fané	Mamadou	42	Soudeur	Nièna
	Sangaré	Mamadou	37	Cultivateur	Nièna
	Diakité	Siaka	53	Vendeur bétail	Kontjila
	Koné	Siaka	61	Cultivateur	Diénèni
	Diarra	Flabou	54	Cultivateur	Tiécourala
	Diallo	Diakalia	47	Cultivateur	Wokérébougou
	Diallo	Yousseuf	41	Cultivateur	Birigan
	Diallo	Moussa	28	Cultivateur	Nièna
	Diallo	Idrissa	45	Cultivateur	Zankorobougou
	Diallo	Broulaye	28	Tailleur	Nièna
	Diallo	Amadou	56	Cultivateur	Tiola
CNID-FYT	Togora	Seydou	47	Enseignant	Nièna
	Diallo	Diakaridia	35	Cultivateur	Nougoumè
	Traoré	Mamadou	33	Cultivateur	Nièna
	Diallo	Balla	37	Cultivateur	Diambougou
BDIA Faso-Jigi	Coulibaly	Sindidiala Biton	56	Enseignant	Nièna

PARENA	Togola	Sidiki	54	Cultivateur	Nièna
--------	--------	--------	----	-------------	-------

Le PMDR a obtenu la majorité absolue avec 73,91% des conseillers. Il a le nombre de conseillers requis pour agir comme bon lui semble, et il ne s'en est pas privé outre mesure, comme le reflète la composition du bureau municipal

Le bureau municipal

Le bureau municipal est composée de conseillers appartenant tous au PMDR. Deux villages (Nièna avec 75% et Bouassa avec 25%) sont représentés dans le conseil communal

	Nom	Prénom	Age	Résidence	Profession	Fonction
Les Partis						
PMDR	Diallo	Sériba	41	Nièna	Commerçant	MAIRE
	Sanogo	Bakary	55	Nièna	Enseignant	1 ^{er} Adjoint
	Diallo	N'Famara	41	Bouassa	Cultivateur	2 ^e Adjoint
	Coulibaly	Salif	40	Nièna	Cultivateur	3 ^e Adjoint

Les autres partis présents dans le conseil municipal lui reprochent cette exclusivité. Pour Soungalo, du CNID FYT, le PMDR « n'a pas joué franc jeu. Dès l'instant où ils ont été informés que nous avons gagné le procès qui nous opposait à l'ADEMA, les responsables du PMD ont entrepris des démarches pour nous anéantir. Après le coup de l'invalidation, j'étais convaincu que mon parti enlèverait la mairie. Les gens du PMDR, ont parcouru les 44 villages de la commune alors que la campagne était close. Ils disaient aux populations, faites beaucoup attention aux hommes que vous allez choisir, car l'histoire des communes, c'est une histoire de terres. Si jamais vous donnez le pouvoir à quelqu'un qui n'est pas l'un de nous, nous n'aurons plus jamais rien quand il va s'agir du problème domaniale. Les chefs ont dit ça c'est vrai. Dans tout le Ganadougou, la vie politique est sous l'emprise des *mogo korobaw* (les personnes âgées). C'est ainsi que nous avons perdu, parce que notre candidat n'est pas membre du lignage régnant au Ganadougou ».

Bien que le PMDR soit majoritaire, les autres partis croyaient figurer dans le bureau communal, chacun pour des raisons différentes.

Le CNID-FYT avait tenté une alliance avec le PMDR pour le poste de maire adjoint. Mais les dirigeants locaux du PMDR ont rejeté toutes les tentatives de rapprochement.

Le seul conseiller du parti BDIA Faso Jigi croyait aussi, à défaut d'être maire, figurer dans le conseil municipal. « Vu mon passé, j'avais des chances d'être élu maire. Je suis connu, c'est la raison pour laquelle j'ai été élu comme conseiller. Si ce n'était pas la multiplicité des partis, je serai le maire à coup sûr. J'ai fait les preuves de ma compétence à plusieurs reprises. Mais les 23 conseillers n'ont pas joué le jeu » déclarait celui-ci. Il comptait sur une reconnaissance des services rendus. Ce qui est difficile au sein d'un même parti à fortiori lorsqu'on est face à des personnes de partis différents. Certains candidats ont des aspirations qui relèvent quelque peu de la politique fiction. La conclusion que lui inspire la composition du bureau municipal est que « Ici, c'est toujours le monopartisme, un seul parti qui décide de tout, un seul parti compose le bureau communal, nous ne sommes pas consultés pour les affaires. Ce que nous reprochons à l'adema, le PMDR l'a fait. Nous, nous étions dit, puisque nous nous sommes battus ensemble, il y aurait un partage des responsabilités. Et nous étions loin de croire que le PMDR aurait la majorité absolue ». Il semble que les résultats aient coupé cours à toute velléité d'alliance. Les autres partis ne comptaient que sur les places que le PMDR déciderait magnanimement de leur accorder.

III.2.3 Les élus

III.2.3.1 - Le Maire

Monsieur Sériba DIALLO est le Maire de la commune rurale de Niéna. Il est né le 15 décembre 1960 à Mopti, soit âgé de 41 ans en 2001. Monsieur DIALLO a quitté l'école en 1983 en classe de terminale au lycée de Sikasso. Bien que né à Mopti, ses origines sont à Niéna par son père. Ce dernier fut maire de la ville de Sikasso pendant très longtemps. DIALLO a quitté le Lycée pour faire du commerce. Cette occupation l'amènera à s'installer à Niéna en 1991.

« En venant ici », dit-il « je voulais aussi être utile à mon village. Je pense que je ne pouvais mieux le faire qu'en participant activement aux organisations à caractère communautaire. C'est pourquoi je suis entré comme membre dans le bureau du comité de jumelage Boujival-Niéna, connu sous l'appellation d'Association Teriya Mali. J'ai été président de cette Association pendant 6 ans jusqu'à ce que je sois élu maire. Mon choix à la tête de l'association a été décidé au niveau du vestibule. Il fut un moment où j'ai voulu

démissionner par découragement, mais les vieux s'y sont opposés ». Qu'a-t-il fait pour mériter si vite la confiance des vieux, DIALLO ne le dit point. Mais pour d'aucuns son appartenance au lignage qui règne sur Niéna y est pour beaucoup. Toutefois il faut reconnaître qu'il a un bilan relativement positif à présenter au compte de l'Association.

Avec lui donc, l'association Teriya Mali a commencé à fonctionner et à regagner la confiance des partenaires extérieurs. Il a d'abord remis en marche un véhicule acquis dans le cadre de la coopération Nord-Sud qu'il a trouvé à l'état d'épave quand il prenait la tête de l'association. Au cours de son mandat, un foyer des jeunes a été construit, une pharmacie a été ouverte, un jardin d'enfants a été ouvert en 1996. Le *teriya wari* qui est un système de micro-crédit pour les femmes a été institué, la maternité a été rénovée, la station radio Teriya a été ouverte. Toutes ces réalisations ont conforté la foi des vieux en sa capacité de faire fonctionner à merveille une entreprise communautaire. Ce succès lui ouvrait grandement l'accès à d'autres responsabilités, celle de maire en l'occurrence. « **Je suis devenu maire par la volonté des vieux du village.** Lorsque je venais à Niéna, l'association était à genou et les partenaires de Boujival voulaient rompre le partenariat au regard de la gestion minable qui en était faite. J'ai remis le véhicule en service, j'ai conçu un plan d'action dont la mise en œuvre a conquis l'approbation des partenaires. Voilà pourquoi, au village, les vieux ont souhaité que je sois maire avec l'avènement de la décentralisation. En effet, lorsqu'il s'est agi du poste de maire, les vieux se sont réunis avec le chef de village et ses conseillers pour faire une proposition de maire. Qui peut faire un bon maire ? Le conseiller ont demandé au chef de village de faire une proposition. Ce dernier a proposé Ba Minkoro, c'est-à-dire Sériba Diallo... Ce jour-là j'étais absent. À mon retour, j'ai été appelé par le chef pour être informé. J'ai dit alors, j'étais prêt à vous servir »

Le parcours politique du maire

Ce qui a présidé au choix de Sériba DIALLO, c'est assurément l'appartenance sociale et non la couleur politique. Toutefois, il lui fallait tout de même le couvert d'une formation politique, qu'importe laquelle, pourvu qu'elle le présente comme tête de liste. Ce fut le PMDR. Les déclarations suivantes de DIALLO sont révélatrices à plus d'un titre : « Je fais partie du bureau du parti PMDR, mais je ne sais même pas le poste de responsabilité que j'occupe. Je sais qu'il faut faire partie d'un parti. Je suis dans le PMDR depuis juste 2 ans. Mon organisation de départ c'est le CNID. Quand ça a commencé à ne pas marcher, j'ai

démissionné avec une lettre à l'appui. La rupture est survenue à cause de malentendus que j'avais avec des militants du CNID. Je suis resté sans parti. L'ADEMA est venu me solliciter. J'ai renoncé, parce qu'il y avait quelqu'un qui m'avait déjà fait un coup bas et qui occupait un poste de décision important au sein du bureau... Quand le PMDR m'a touché pour m'inviter à adhérer, j'ai dit oui, voilà comment je suis venu au PMDR ».

III.2.4 - L'appartenance lignagère : principe déterminant de légitimation de candidature.

À travers ses propos sur la base de la légitimité locale des candidats aux différentes élections, le directeur du second cycle insistera sur le fait que l'appartenance sociale est une donnée déterminante. Les natifs du pays sont toujours privilégiés : « c'est notre fils, il ne peut pas nous tromper » focalise tous les choix. Lui-même en a fait les frais lorsqu'il s'est présenté aux législatives de 1992.

Par ailleurs, le conseiller BDIA reconnaîtra qu'il faut être d'abord d'une certaine appartenance sociale pour prétendre à un poste important de direction au niveau local. Pour lui « l'ancien arrondissement de Niéna est divisé en 5 secteurs » socio-politiques d'exercice de pouvoir. Chaque secteur a une famille régnante bien définie connue de tous :

- à N'Tjilla, capitale religieuse du Ganadougou, dans la commune de Waténi, ce sont les DIALLO ;
- À Niéna, capitale économique du Ganadougou, ce sont également des DIALLO ;
- par contre dans le secteur de N'Tjikouna ce sont des SANGARE ;
- dans la zone de Zaniéna ce sont des SIDIBE ;
- enfin à Miniko ce sont des DIARRA qui règnent.

Enfin Soungalo, qui est installé à Niéna depuis plus de 20 ans, évoque le rôle primordial de cette appartenance dans le choix des responsables locaux. Ce qui l'amène certains jours à s'interroger sur le sens de son combat politique : « Même moi, des fois je me pose des questions. Un jour, un vieux, un notable du village, le vieux Kalifa plus précisément, m'a dit ceci : Soungalo, s'il y a un député à choisir dans le Ganadougou, dans tout le Ganadougou, , s'il y a un maire à choisir, c'est bien toi. Parce qu'en réalité du point de vue combat politique pas un seul fonctionnaire ne te vaut ici. Mais, ici, tu ne seras jamais député, tu ne seras jamais maire, parce que tu ne portes pas le patronyme DIALLO. Si tu n'es pas DIALLO ici, tu n'assumeras rien comme responsabilité politique ».

Monsieur Sériba DIALLO, qui bénéficie des indicateurs essentiels (originaire du

pays ; fils d'un ancien maire ; lycéen venu s'installer volontairement parmi les siens) légitimant l'accès au pouvoir à l'échelle locale, semble prédestiné à de hautes fonctions politiques.

III.2 - COMMUNE DE WATENI

III .2.1 - Un conseil municipal consensuel.

La commune de Waténi est l'une des rares à être dirigée par un conseil issu d'une liste de candidats appartenant à tous les partis connus dans la commune. Ce faisant, ces derniers deviennent tous partie prenante dans la gestion de la commune.

À propos de cette configuration originale du conseil communal, le maire dira qu'elle « répond au souci de préserver l'entente qui existe entre les *siginyogonmanw* (voisins, cohabitants) qui sont aussi des *furunyogonmaw* (alliés) dans cette zone. Si nous voulons envisager l'avenir avec sérénité, il faut éviter les frondes sociales. Donc la première des choses est d'éviter toute opposition entre partis. Étant donné que les élections engendrent ou exacerbent les conflits sociaux, comment faire pour que celles-ci n'aboutissent pas à une division des populations ? C'est alors que nous avons eu l'idée d'une liste consensuelle. Nous avons consulté les ressortissants de notre village qui sont à Bamako pour savoir si notre intention s'inscrivait dans la légalité. En outre, nous avons envoyé des gens à la mission de Décentralisation pour exposer notre intention. Là, on nous a répondu que si nous pensons mieux réussir comme ça, il n'y avait aucun problème.... Lorsque les responsables au niveau du Cercle des différents partis présents ici ont été informés de notre intention, ils n'étaient pas d'accord. Chacun croyait en ses forces et capacités de mobilisation. Pour eux chaque parti devait pêcher individuellement ses voix ».

Toutefois, la décision finale est revenue aux ressortissants de la commune installés à Bamako et à l'ensemble des chefs de village. Face à ce désaveu des instances supérieures de leurs partis respectifs, les responsables politiques locaux ont sollicité l'avis de ces deux instances. Selon le maire, ils ont été confortés dans leur projet à l'issue d'une "rencontre regroupant l'association des ressortissants de notre village à Bamako, les chefs des villages de la commune et leurs conseillers, les chefs des partis politiques présents dans la commune. Nous avons informé les uns et les autres que la liste consensuelle n'était qu'une proposition, ce n'est en aucun cas une obligation. Chaque parti est libre d'y adhérer. À l'issue de la rencontre nous sommes tombés d'accord pour que chaque parti propose des membres capables de participer réellement à la gestion de la commune ». De cette concertation est sortie la liste suivante qui constitue le conseil municipal formé de 11 membres.

Répartitions des conseillers selon les partis et les villages

Les Partis	Nom	Prénoms	Age	Profession	Résidence
ADEMA	Samaké	Diakaridia	40	Cultivateur	N'Tjilla
	Togola	Seydou	46	Technicien CC	Diégui
	Diabaté	Lassine	45	Cultivateur	M'Pankourou
	Diallo	Mamadou	45	Enseignant	Miabougou
	Koné	Adama	45	Technicien Entretien	N'Tjilla
PMDR	Diallo	Diakaridia	39	Cultivateur	N'Tjilla
	Bayoko	Moussa	37	Cultivateur	Bougoulaba
	Sangaré	Abou	34	Cultivateur	N'Tjilla
CNID	Fané	Mamoutou	42	Gérant Pharmacie	N'Tjilla
	Diallo	Karim	35	Cultivateur	Tiala
US-RDA	Diarra	N'Golo	51	Cultivateur	N'Tjilla

Au regard de cette répartition et à la question de savoir pourquoi les différentes formations politiques sont inégalement représentées dans le conseil communal, le maire répondra, « nous n'avons pas raisonné uniquement en termes de partis politiques, mais en termes de villages et aussi de compétences disponibles. Certes, la référence aux partis politiques est prédominante, et les membres du conseil représentent d'abord des partis politiques, parce que proposés par ces derniers, et des villages ensuite. C'est ainsi que dans le conseil municipal, 6 villages sur 10 se trouvent représentés ».

Répartition numérique des candidats par parti politique et par village

Les Partis Les Villages	PMDR	ADEMA	CNID-FYT	US-RDA	
N'Tjilla	2	2	1	1	6
Diégui		1			1
Tiala			1		1
Pankourou		1			1
Bougoulaba	1				1
Miabougou		1			1
TOTAL	3	5	2	1	11

Au décompte, on peut constater qu'un seul village (N'Tjilla) est représenté par 6 conseillers. Les 5 autres villages ont un conseiller chacun. L'explication donnée est que c'est dans le chef-lieu de commune que se trouvent les têtes de proue des partis politiques. Ensuite c'est là où il y a un bureau de parti, dans les autres villages il n'y a que des représentants de parti.

III.2.2 - Un Bureau Municipal sur mesure

Dans le bureau communal, trois partis sont représentés : le PMDR a 2 conseillers (le maire et le 2^e adjoint), le CNID a 1 conseiller (le 1^{er} adjoint au maire), l'ADEMA a 1 conseiller (le 3^e adjoint au maire).

Les membres du bureau municipal viennent de 4 villages différents.

Composition du bureau municipal

	Nom	Prénoms	Age	Résidence	Profession	Fonction
PMDR	Diallo	Diakaridia	39	N'Tjilla	Cultivateur	MAIRE
	Bayoko	Moussa	37	Bougoulaba	Cultivateur	2 ^e Adjoint
CNID	Diallo	Karim	35	Tiala	Cultivateur	1 ^{er} Adjoint

ADEMA	Diabaté	Lassina	46	M'Pankouro u	Enseignant	3 ^e Adjoint
-------	---------	---------	----	-----------------	------------	------------------------

L'élection du bureau semble avoir obéi à une logique autre que celle habituellement suivie. En effet, l'ordre de préséance sur la liste des candidats indique le plus souvent l'ordre dans lequel les postes du bureau devront être occupés ou plutôt distribués. Si celui qui est à la tête de la liste consensuelle est devenu maire, pour les autres conseillers il en a été autrement (cf. tableau). En effet, l'ordre de préséance sur la liste n'a pas conduit directement au même ordre pour la désignation des membres du bureau municipal. Les adjoints sont respectivement inscrits aux rangs suivants :

- le 1^{er} Adjoint est inscrit au 5^e rang sur la liste :
- le 2^e Adjoint est inscrit au 7^e rang :
- le 3^e adjoint vient en 6^e position.

Liste des candidats par ordre de préséance et les récipiendaires des postes au bureau municipal

N° d'ordre	NOM	PRENOMS	PLACE DANS LE BUREAU MUNICIPAL
1	DIALLO	Diakaridia	MAIRE
2	SAMAKE	Diakaridia	
3	FANE	Mamoutou	
4	TOGOLA	Seydou	
5	DIALLO	Karim	1 ^{er} Adjoint au maire
6	DIABATE	Lassina	3 ^e Adjoint au maire
7	BAYOKO	Moussa	2 ^e Adjoint au maire
8	DIALLO	Mamadou	
9	KONE	Adama	
10	DIARRA	N'Golo	
11	SANGARE	Abou	

La composition du bureau et l'ordre de préséance inspirent des interrogations. Comment l'ADEMA qui a 5 conseillers, se retrouve-t-il en troisième position (2^e adjoint du

maire), alors qu'en toute logique, il pouvait prétendre avoir un conseiller comme maire ou pour le moins comme 1^{er} Adjoint ? **On peut en toute légitimité se demander si à ce niveau aussi il n'y a pas eu désignation plutôt qu'élection ?** En tout cas, à l'élection du maire, il n'y a eu qu'un seul candidat, Diakaridia DIALLO. Le 1^{er} conseiller est Karim DIALLO du parti CNID qui est représenté par 2 conseillers dans le conseil municipal. **Il semble que les postes occupés soient fonction de la représentativité sociale du récipiendaire.** Ici, la commune semble être perçue et vécue comme un espace de pouvoir supplémentaire. Il ne peut et ne doit donc être exercé que par un descendant de ceux qui ont le pouvoir. **Le maire actuel est le descendant direct en ligne masculine du fondateur du Ganadougou. Son père est le frère cadet du Centigi⁷ (l'héritier) actuel.**

III.2.3 - Le maire : Diakaridia DIALLO

Il est né en 1963 à N'Tjilla. Il est allé à l'école de son village, puis il a poursuivi ses études à Niéna. En VIII^e Année de l'Enseignement Fondamental, il a abandonné l'école. « Je n'aimais plus l'école, j'avais l'impression de perdre mon temps ». Lorsqu'il a quitté l'école il est parti en Côte d'Ivoire. Là, il resta deux ans comme manœuvre dans la brousse de Soubré. Retourné au village, il s'est livré à l'agriculture et à l'élevage.

Parcours politique du maire

Avant 1991, il n'était pas un homme politique. En effet, dira-t-il, « je ne militais pas dans un parti politique. J'étais simple membre de l'UNJM ». Par contre il avait des responsabilités dans le secteur cotonnier. Depuis 1986, il était le secrétaire général de l'Association Villageoise de N'Tjilla. Ce poste « accaparait tout mon temps, au point que je ne pouvais rien faire d'autre. Le Président de l'A V est mon oncle qui est chef du village et en même temps le chef actuel de tous les gana⁸ ». Il est resté à ce poste jusqu'en 1998. Il l'a quitté pour briguer le poste de maire.

En 1997, avec la création d'un Centre de Santé Communautaire (CSCoM) dans le village de N'Tjilla, il est devenu le Président de l'ASACO⁹.

Il est responsable dans le parti depuis que celui-ci était encore PMD. Aujourd'hui « je suis le secrétaire Général et le président du parti est Bamory DIALLO (le chef de village).

⁷ C'est le plus âgé des descendants en ligne masculine du fondateur du Ganadougou

⁸ Ce sont les habitants du Ganadougou

⁹ Association de Santé Communautaire

Lorsque le parti a été créé officiellement, un certain Adama SANOGO est venu faire la promotion du parti ici. Ce qui nous a fait adhérer, c'est l'emblème : *kabi ni ne ye daba kala ja ye, fen mi be se ka sène kun koro ta, ne dona ola* (depuis que j'ai vu l'image de la daba, un instrument qui symbolise l'agriculture, j'ai aussitôt adhéré). Adama SANOGO a fait le tour de tous les villages. Lorsqu'il est parti, le *centigi* (le chef de tous les gana) a fait convoquer tous les chefs de village à Niéna. Les propos qu'il a tenu aux différents chefs rassemblés sont les suivants : - *fo yi ta kan ni dabakalani ja tè, ne b'a fè bè ka don ton ni la* (ce parti ne nous montre que la daba, je voudrais que tout le monde adhère à ce parti) - ». C'est pourquoi ce parti est toujours fort dans le pays selon le maire.

Au cours de l'élection du maire, il n'y a pratiquement pas eu de vote, parce qu'il n'y eu qu'un seul conseiller qui brigait le poste. Le maire considère qu'il n'a pas eu de concurrent : « lorsque j'ai fait savoir que j'étais prétendant, plus personne ne s'est présenté ». Il attribue cela au fait qu'il a dirigé l'AV pendant 12 ans, il n'y a pas eu de problème. En outre il est l'actuel président de l'Association de Santé Communautaire de N'Tjilla et cette structure semble fonctionner à la satisfaction générale. Il considère que ce sont ces résultats et cette expérience que personne d'autre n'a dans le conseil municipal qui ont fait sa force.

III.2.4 - Le fonctionnement de la commune

III.2.4.1 - Potentialités de la commune

Infrastructures

En matière d'éducation, la commune compte 4 écoles ouvertes dans les villages de N'Tjilla, Tiala, Bougoulaba, M'Pankourou.

Pour ce qui est de la santé :la commune possède un seul centre de santé qui est le CSCOM dont il a été question plus haut.

En ce qui concerne les échanges commerciaux dans la commune, seuls 2 villages (N'Tjilla et Bougoulaba) ont des foires.

Les sources de revenus

L'impôt : c'est là que réside la grande difficulté liée au recouvrement. La tâche ici a été facilitée par la participation des chefs de village

Les taxes sur les marchés. Dans la commune il y a deux villages (N'Tjilla et

Bougoulaba) dont les marchés sont assez importants. L'organisation de ces marchés produira à travers les taxes instituées des ressources financières

Les taxes sur le sable. Il y a une exploitation organisée de sable dont le site relève de la commune. Le problème est que c'est une association qui le fait. Cette organisation relève de la commune de Koumantou. Il faut nécessairement entreprendre des pourparlers avec les responsables de l'association, afin de discuter des modalités d'exploitation.

III .2.4.2 - Les contraintes

- *Insuffisances des ressources* : Les ressources internes de la commune sont faibles et la commune n'a pas encore de partenaires extérieurs
- *Fronde sociale.* Il s'agit du village de Chokoro qui ne veut plus faire partie de la commune de Waténi. Il voudrait être rattaché à la commune de Bengadi avec laquelle ils formaient l'arrondissement de Blendio. La fronde est la conséquence d'un acte désinvolte du chef de village. En effet, il n'y a pas eu de concertations intravillageoises. La chef de village a décidé seul que le village ferait partie de la commune de Waténi, il est venu signer les documents d'adhésion. Quand les villageois l'ont appris, ils ont protesté. Depuis c'est la désobéissance civile : il n'y a pas eu de vote dans ce village, il n'y a pas eu un sou de versé au compte de l'impôt. Ils refusent de recevoir même les agents de la vaccination qui viennent d'ici.

III.3 - COMMUNE DE N'TJIKOUNA

III.3.1 – Aperçu sommaire

La commune s'est constituée sur la base du Secteur de Développement de N'Tjikouna. Au cours des opérations de sensibilisation, les membres du Groupe Animation et de Mobilisation d'Arrondissement (GAEM) ont choisi les chefs-lieux des secteurs de développement pour informer les populations de ce qu'est la décentralisation. Dès ce moment Miniko et ses voisins ont opté pour l'érection de leur secteur en commune. Selon le maire actuel, Seydou SANGARE, « nous ne nous ajouterons à personne d'autre » (*an ti fara mogo kan*), façon de dire qu'il n'est pas question pour eux d'être un complément d'une collectivité territoriale de base. Les chefs de villages se sont concertés et ont pris la décision de former la

commune, malgré l'ampleur de la tâche. La commune de N'Tjikouna est composée de 5 villages qui sont :

- N'Tjikouna ;
- N'Golola ;
- Diamabougou ;
- Diéssoni ;
- Yétébougou.

Actuellement le village de Yétébougou, qui est venu sans aucune contrainte mais de façon peu régulière, récuse son appartenance à la commune. Il ne faisait pas partie du Secteur de Développement ni du même arrondissement que N'Tjikouna. Ce dernier faisait partie de l'Arrondissement de Niéna, alors que Yérébougou relevait de l'Arrondissement de Finkolo.

Les habitants de Yétébougou n'ont pas pris part au vote lors des élections municipales. Ils ont un contentieux avec leur chef de village auquel ils reprochent d'avoir signé l'adhésion du village sans les informer. S'ils avaient été informés, il semble qu'ils n'auraient pas accepté « d'entrer dans la commune de N'Tjikouna ». Pour protester, les habitants refusent de payer les impôts. Ils ne répondent pas aux convocations qui leur sont envoyées au nom de la commune.

III.3.2 - Les élections

III.3.2.1 - Le positionnement des partis en compétition

Lors des élections municipales de 1999, deux partis étaient en lice pour la conquête de la mairie de N'Tjikouna. Ces deux partis sont l'ADEMA et le PMDR. Chacun des partis a tenté de proposer des candidats domiciliés dans tous les villages qui constituent la commune. Bien évidemment les candidats n'ont pas été également répartis. N'Tjikouna a fourni 54,54% des candidats, deux autres villages (N'Golola et Diamabougou) ont chacun 18,18% des candidats. Le village qui a le moins de représentants c'est Diéssoni dont deux habitants ont été présentés comme candidats. Aucun candidat n'a été proposé par Yétébougou qui a décliné les différentes offres qui lui ont été faites.

L'ADEMA semble avoir opté pour la représentativité de tous les partenaires, alors que le PMDR dit, selon son secrétaire général, avoir privilégié le choix des compétences, en diversifiant le plus possible leur village d'origine. Le premier conseiller du PMDR affirme

que « nous, nous avons opté pour présenter des gens *famuyalen*, c'est-à-dire des personnes qui savent lire et écrire et qui comprennent quelque chose ».

Partis en compétition et nombre de candidats par village

Les Partis	PMDR	ADEMA	TOTAL
Les Villages			
N'Tjikouna	7	5	12
N'Golola	2	2	4
Djamabougou	2	2	4
Diéssoni		2	2
	11	11	22

III.3.2.2 - Le conseil municipal

A l'issue des élections du 2 mai 1999, l'ADEMA obtient 7 conseillers et le PMDR 4. Avec 7 conseillers l'ADEMA a obtenu la majorité absolue. Ce score lui a permis de constituer un bureau municipal avec uniquement les membres de cette formation politique.

Le village de N'Tjikouna obtient 6 conseillers sur 11, suivent N'Golola avec 3, Diamabougou et Diéssoni ont chacun un conseiller.

Répartition des conseillers par parti et par village

Les Partis	Nom	Prénoms	Age	Profession	Résidence
PMDR	Sangaré	Seydou	48	Cultivateur	N'Tjikouna
	Sanogo	Mamadou	35	Cultivateur	N'Tjikouna
	Diarra	Oumar	33	Cultivateur	N'Golola
	Sanogo	Djènèbou	39	Ménagère	N'Tjikouna
	Sangaré	Seydou	64	Cultivateur	N'Tjikouna
	Sangaré	Madou	52	Cultivateur	Diamabougou

ADEMA	Sangaré	Yaya	50	Cultivateur	N' Tjikouna
	Diarra	Moctar	36	Cultivateur	Diéssoni
	Sangaré	N'Vadiara	71	Cultivateur	N' Tjikouna
	Diarra	Mamadou	61	Cultivateur	N' Golola
	Sangaré	Lamine	61	Cultivateur	N' Golola

Ce conseil reflète une forte implication des vieux dans les affaires de la commune. La moyenne d'âge est de 45, 9 ans, le plus âgé des conseillers a 71 ans, il est de l'ADEMA. Ce tableau permet de constater une opposition entre vieux et jeunes qui se retrouve au niveau des partis (l'ADEMA est le parti des vieux, le PMDR est le parti des jeunes). La seule femme membre du conseil municipal est du PMDR.

III.3.2.3 - Un bureau municipal monopartiste.

La non-représentation du PMDR dans le bureau municipal est l'expression d'un conflit entre les militants de l'ADEMA et ceux du PMDR. Pour les autorités traditionnelles, les membres du PMDR sont des *banbagaciw* (indisciplinés). Elles avaient décidé que tout le monde milite dans un seul parti. Mais ces jeunes¹⁰ ont refusé et ont formé leur propre parti. Seydou SANGARE du PMDR justifie leur refus d'un monopartisme à travers les propos suivants : « je trouve que c'est dangereux que tout le monde adhère à un seul parti, car le jour où ce parti tombera, c'est fini pour nous. Il faut donc multiplier les partis pour multiplier les chances ». Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que les bureaux, dans leur ensemble, passent allègrement d'un parti à l'autre, comme les individus, sans scrupule. En effet, en 1999, ceux qui sont les membres du bureau de l'ADEMA, constituaient le bureau du PMDR en 1992. Ce revirement est l'œuvre d'un certain Sidi DIALLO qui est venu faire campagne ici pour l'ADEMA. Dès lors, le chef de village a demandé aux membres du bureau PMDR de se muer en bureau ADEMA. Par stratégie électorale (cf. infra), les membres du bureau parti BDIA – Faso Jigi se sont érigés en bureau du PMDR.

Les clivages au sein du village se retrouvent également au sein des partis politiques. Seydou SANGARE du PMDR déclare que « **nous les jeunes nous n'avons pas la parole. Ici, si tu n'es pas vieux, tu ne peux donner ton opinion en ce qui concerne les affaires du village.** Lors de la sensibilisation, nous n'avons pas été consultés, même pas invités comme observateurs. C'est quand il a été dit que les élections sont l'affaire des partis que nous avons

¹⁰ L'âge moyen des conseillers du parti des jeunes est 38,7 ans.

pu parler. Autrement on ne serait même pas au conseil municipal, parce que les candidats présentés par l'ADEMA sont tous des conseillers des différents chefs des villages qui constituent la commune ». En fait, il y a une volonté délibérée d'exclure Seydou SANGARE de toute participation à la vie communautaire en tant que leader. Entre lui et le chef de village de N'Tjikouna, il existe un conflit qui a pour objet la gestion de la maternité et de l'AV.

Tout semble parti de la gestion de l'AV. Seydou, qui en était le secrétaire général, a été évincé en 1991. Le chef de village qui en est le président trouvait qu'il en faisait trop à sa tête.

Le conflit a aussi conduit à la fermeture de la maternité. En effet, l'une des épouses de Seydou qui en était la matrone a été remerciée. Son délit est d'être la femme de Seydou qu'on voudrait exclure de toute responsabilité et, avec lui, tous ceux qui lui sont proches d'une manière ou d'une autre. Qui est Seydou SANGARE qui se veut irréductible aux dires des aînés ?

III.3 - Les élus

III.3.1 Seydou SANGARE : un conseiller pas comme les autres

Il est né en 1953 à N'Tjikouna. il est allé à l'école en 1960 et il y est resté jusqu'en 6^e.Année. « J'ai abandonné l'école parce que ça ne me plaisait pas. Je suis toujours resté au village », dit-il.

Lorsqu'on a demandé aux gens du village de désigner une personne pour aller faire une formation d'hygiéniste secouriste, il a été aussitôt choisi.

Quand l'AV a été créée en 1985, il a été nommé au poste de Secrétaire, poste qu'il a occupé jusqu'en 1991.

Il a aussi milité activement dans l'UDPM, car il fut membre du bureau du comité de N'Tjikouna où il était commissaire aux comptes.

En 1992, il était le secrétaire administratif du BDIA – Faso Jigi. En 1998 tout le bureau BDIA est devenu PMDR et chacun a gardé son poste.

L'une des préoccupations permanentes de Seydou est d'avoir toujours son mot à dire en ce qui concerne les affaires de son village et de sa commune. Jusqu'en 1991 cela semble lui avoir réussi, puisqu'il occupait des postes de responsabilité (agent hygiéniste, membre du bureau du parti, secrétaire AV). Mais les choses ont commencé à mal tourner pour lui à la suite d'une brouille avec le chef de village. Il a été démis de son poste de secrétaire AV, son

épouse a été chassée de la maternité.

Avec le multipartisme s'ouvrait pour lui la possibilité d'être présent sur la scène politique, afin de pouvoir faire valoir son opinion parce que selon lui, « si tu n'es pas vieux, tu ne peux pas parler dans les problèmes du village. Si je peux parler aujourd'hui, c'est parce qu'il y a les partis politiques. Lorsque j'ai fait créer un parti politique différent de celui du chef de village, les vieux étaient furieux. Quand j'ai été élu conseiller municipal, ils ne me l'ont pas pardonné. C'est pourquoi, à la première réunion du conseil municipal, on voulait m'empêcher d'accéder à la salle. Ils prétendaient qu'ils ne me reconnaissent pas comme conseiller. **Pour eux, pour être élu, il faut d'abord avoir l'aval du chef de village avant d'être candidat** ». Ce qui n'était pas le cas de Seydou. Il a su profiter d'une situation de transfuge généralisé. En effet, lorsque le bureau du PMDR est parti à l'ADEMA, tous les militants n'étaient pas d'accord. Seydou s'étant rendu compte que le PMDR avait toujours plus de militants que le BDIA, il a transformé le bureau BDIA en bureau PMDR. Cela semble lui avoir réussi : son parti a obtenu 4 sièges au conseil communal et lui-même est le délégué de la commune au cercle de Sikasso.

III.3.2 - Le maire : Seydou SANGARE

Il est né en 1937. Il est cultivateur de profession. Il a fait trois séjours en Côte d'Ivoire.

Le premier séjour, il est parti faire le manœuvre agricole pour avoir de quoi payer l'impôt des parents

Il est reparti une deuxième fois, pour faire l'orpaillage à Diarabana en Côte d'Ivoire. Il a d'ailleurs été expulsé de ce site *manu militari*. Une troisième fois, il est parti faire le métayer à Bounganou où il s'est livré à la culture du riz.

C'est après ces différents périples qu'il est venu s'installer définitivement au village.

Il a été président du Comité des Jeunes de N'Tjikouna pendant 7 ans. Après, il est devenu conseiller du chef de village depuis 1986. Il a été proposé candidat ADEMA au conseil municipal alors qu'il était premier conseiller du chef de village de N'Tjikouna.

Il est toujours le président du comité ADEMA de N'Tjikouna.

III.3.4 - Le fonctionnement de la commune

III.3.4.1 - Le maire de N'Tjikouna : une autorité sans pouvoir

Après un an à peine d'exercice de sa fonction, le maire reconnaît qu'il a à faire face à l'incompréhension de la population de sa commune. Pour lui, « dans la commune, seul 1/3 de la population a compris ce que c'est que la décentralisation. Ceux qui ont compris sont les jeunes. Ce n'est pas le manque de sensibilisation. C'est plutôt de la mauvaise foi surtout au niveau des vieux. Ceux-ci refusent de payer les impôts parce qu'il leur a été dit que cet argent *n'ira* plus ailleurs. Alors ils pensent que le maire le collectera pour un usage personnel. ». Le maire considère que les vieux ont une compréhension tendancieuse de la décentralisation. Les discours du genre « *An bila la an yèrè ma, an kèra an yèrè ta ye. Ni i kèra i yèrè tayé i tè fen kè min te i ni dungo fen ye. Mi kadi i ye i b'i o kè. Mi nandi i ye ka na do o dafè* » (nous sommes à nous mêmes, si tu es à toi-même, tu ne fais rien qui ne te plaît pas. Tu fais ce qui te plaît et tu ne fais pas ce qui ne te plaît pas), sont une interprétation négative de la décentralisation. Pour les gens d'ici la libre administration est assimilée à une liberté sans contrainte. L'atmosphère socio-politique d'absence de contrainte, d'obligation et de devoir dans laquelle la décentralisation est survenue semble y avoir engendré cet état d'esprit. Le maire déclare plus loin « qu'ici on nous a donné l'autorité sans le pouvoir, car l'autorité n'est pas le pouvoir (*mara tè fanga ye*). Les vieux me font toujours observer l'insignifiance de ton statut de maire par des propos tels que nous t'avons vu naître « *i wolola an nyana* » qu'est-ce que tu peux bien nous apprendre et quelle contrainte peux-tu exercer sur nous. Aussi, je trouve que *Mara te se ka limpo kani fanga de be se* (l'autorité ne peut pas collecter l'impôt, c'est le pouvoir (force) qui le peut ». Le maire évoque ici le manque de moyens d'action ou plutôt de pression sur les populations pour qu'elles s'acquittent de leurs devoirs envers la commune.

Il est aujourd'hui un maire désabusé. Il est conscient de ces limites « ce sont les gens qui ont voulu que je sois maire. J'ai voulu céder ma place, mais on a dit que si ce n'est pas moi il n'y aura pas de maire. Et puis les gens de l'ADEMA en haut m'ont soutenu. Aujourd'hui, ma vie de maire est difficile. Je suis analphabète, dans les réunions tout se dit en français. Dans ces conditions je suis sourd et muet. Je suis toujours dépendant de quelqu'un. En tant que maire, ce n'est pas une situation agréable. En outre, mon travail m'accapare trop, je ne m'appartiens plus, je ne peux plus travailler pour moi ». Il se compare au poisson qui, bien que connaissant ce que c'est qu'un filet, choisi d'y tomber (*jègè be jô don jô ye ka do a la*). Aujourd'hui il se pose en victime.

III.3.4.2 – Les potentialités

Infrastructures

La commune de N'Tjikouna est particulièrement pauvre en infrastructures

Santé :

La commune possède une maternité, construite depuis dix ans, qui n'a fonctionné que pendant 2 ans et actuellement elle n'a même pas de matrone pour offrir les soins primaires.

Education :

Elle a une école à N'Tjikouna et un Centre d'Education pour le Développement (CED) à Diessoni. C'est une école qui va fermer aux dires du maire parce que le village ne participe en rien aux activités de la commune

III.3.4.3 – Les contraintes

Les responsables de la commune reconnaissent qu'il y a des blocages à plusieurs niveaux. Deux facteurs de blocage paraissent majeurs. Pour les uns c'est un « **manque de compréhension** (*Famubaliya*), pour les autres **c'est la mésentente** (*benbaliya*).

Avant 1991, le paiement de l'impôt ici n'accusait aucun retard. Mais depuis qu'il a été question de commune, les arriérés s'accumulent. Toutefois, le maire s'empressera de dire que les populations sont démunies, « la dernière campagne agricole a été une catastrophe. Les gens ont dû vendre des biens pour compléter ce qu'ils devaient aux banques, après la vente de leur production ». Alors, tout est bloqué aujourd'hui., les subventions sont insuffisantes, les taxes ne sont pas payées. Depuis l'installation du conseil communal, dira le maire, « nous n'avons rien fait. Le seul investissement a consisté en l'achat de matériel de bureau et d'un moyen de locomotion (moto). La mairie n'a pas encore de locaux. Je n'ai aucune source de revenu. Pas de marché, pas d'Activités Génératrices de Revenus. Même la terre, on ne l'a pas laissée aux maires. J'ai de l'or, les gens font de l'orpaillage, mais la commune n'en profite guère ».

Ils sont tout de même conscients de leur destin et s'en font des soucis car monsieur SANGARE du PMDR dira : « il faut que les gens comprennent que nous devons travailler et que ce que je fais n'est pas de la concurrence. Si nous échouons on va nous faire gérer par quelqu'un d'autre, et ce dernier nous exploitera ». Il voit déjà à l'horizon le risque d'être mis

sous tutelle. Dès lors, ils ne seront plus maîtres de leur destin qu'ils ont loisir de gérer maintenant.

III.3.4.4 - Perspectives

Le handicap le plus important de cette commune se situe au niveau des membres du bureau communal qui sont tous illettrés. Le 1^{er} conseiller au Maire s'étant rendu assez tôt compte de ses limites a cessé d'assister aux réunions du conseil communal. Mais tout cela est maîtrisable à condition dira Seydou « de sensibiliser les notables. Leur parler de la commune, surtout des objectifs. C'est vrai que les temps sont durs mais on peut toujours discuter afin de s'entendre sur un minimum. Pour ce faire, il faut quelqu'un qui sache lui-même ce que c'est (ko nyan donbaga) et qu'il soit très ouvert ». Le maire semble partager cette condition, mais émet des réserves « je pense que ce sont les conseillers des villages qui peuvent amener les villageois à payer l'impôt, mais un conseiller aussi est toujours une tendance. Il y a la division et cela ne sert à rien ». Ici encore le maire reconnaît la mésentente dans sa commune. L'entente étant le pilier central de la commune, à défaut d'entente comment l'édifice de la commune tiendra-t-il ?

III.4 - COMMUNE DE MINIKO

III.4.1 – La décentralisation : une réforme mal comprise

« Un jour, des gens sont venus, ils ont regroupé les chefs de villages du secteur et ils ont dit, c'est à propos de la nouvelle réforme administrative qu'on appelle *mara*. Les populations qui savent qu'elles peuvent vivre ensemble, qu'elles se regroupent. Et on a dit aux chefs de retourner discuter avec les populations de leurs villages respectifs. Ils se sont donnés rendez-vous pour une seconde rencontre. C'est là que tous les villages du secteur ont exprimé leur désir de rester ensemble pour former une commune. Un seul village (Kobina) a refusé de se joindre aux autres villages du secteur. Au cours de la troisième rencontre, les chefs de village ont signé le document de regroupement pour former la commune de Miniko. La formation de la commune a été l'œuvre des vieux. Les discussions se sont passées entre eux. Les jeunes et les femmes ont été mis à l'écart. C'est plus tard que nous nous sommes rendus compte que les gens n'ont pas bien compris le sens de la décentralisation et cela pose beaucoup de problèmes aujourd'hui. Les villages ne jouent plus le jeu ». Tels sont les propos,

d'un conseiller municipal, tenus sur le processus de constitution de la commune et sur les difficultés de fonctionnement de la commune dans sa marche vers l'auto-développement.

La commune compte six (6 villages) qui sont :

- Miniko-Soba ;
- Miniko-Sokala ;
- Badiana ;
- Waranabougou ;
- Sadougou-Sanakoro ;
- Moussobougou...

Lorsqu'il s'est agi de la constitution du conseil communal, les vieux ont demandé aux jeunes ou plutôt aux cadets de s'occuper de la marche de la commune. Si la constitution de la commune s'est déroulée sans tiraillement, il en a été autrement quant à la formation du conseil communal. Les élections ont donné lieu à un certain nombre de pratiques qui, aujourd'hui, hypothèquent l'avenir de cette collectivité décentralisée.

III.4.2 – Les élections

III.4.2.1 - Un conseil communal monopartiste.

A l'occasion des élections communales du 2 mai 1999, une seule liste a été présentée sous le couvert d'un parti, le PMDR.

Les autres partis ne s'étant pas présentés, et à défaut de tout autre concurrent, les populations qui ont bien voulu aller voter l'on fait pour la seule liste présente, à savoir celle du PMDR. Celle-ci est composée de personnes domiciliées et originaires d'un seul et même village et appartiennent tous, à une exception près au lignage fondateur du village. Actuellement, la composition du conseil communal de Miniko constitue le principal obstacle à la marche de la commune. Les autres villages ne reconnaissent pas le conseil élu (cf. tableau ci-dessous), pour plusieurs raisons. Il lui est surtout reproché de ne pas exprimer les différentes sensibilités (en termes de villages et de partis) présentes dans la commune

Liste des candidats PMDR

Nom	Prénoms	Age	Profession	Domicile
DIARRA	Daouda	44	Cultivateur	Miniko Soba
DIARRA	Abdoulaye	31	Cultivateur	Miniko Soba

DIARRA	Bakary	38	Cultivateur	Miniko Soba
DIARRA	Moussa	40	Cultivateur	Miniko Soba
DIARRA	Djantouba	55	Cultivateur	Miniko Soba
DIARRA	Nouhoum	51	Cultivateur	Miniko Soba
DIARRA	Issa	44	Cultivateur	Miniko Soba
SACKO	Moussa	36	Cultivateur	Miniko Soba
DIARRA	Sékou	53	Cultivateur	Miniko Soba
DIARRA	Sékou-Tidiane	33	Cultivateur	Miniko Soba
DIARRA	Bakary n°2	47	Cultivateur	Miniko Soba

Dans la commune il y a trois partis (le PMDR, l'ADEMA, le PARENA). Le conseil communal n'est constitué que des membres d'un seul, faute de consensus. Cette mésentente, à l'origine du blocage actuel, aurait pu être évitée selon les propos de M Issa DIARRA¹¹. Pour lui, « les choses étaient si simples parce que ici, chez nous, on ne peut rien entreprendre sans l'avis favorable des chefs de village (*an ka sigida dinyen latigè fen o fen be kè dugutigiw de ye*), et cela jusqu'au niveau des partis. Les responsables des partis ont été désignés par les chefs de village (*parti nyenmogow ye dugutigiw ka bilalew de ye*). Un conseil de large ouverture où tous les partis et/ou tous les villages de la commune seraient représentés aurait permis d'éviter la situation actuelle ».

Pourtant, selon DIARRA¹² Daouda, il y a eu une tentative de présentation d'une liste de consensus (benkan). Elle a été constituée, mais elle n'a pas déposée, suite à une trahison d'un parti. Il évoque la constitution d'une liste consensuelle pour les premières élections communales qui finalement ont été reportées. Juste avant le dépôt de la liste il s'est rendu compte de l'existence d'une seconde liste tenue secrète. « J'étais le président de la Commission Electorale Communale (CEC). En tant que tel, je devais rassembler toutes les listes de candidature des partis qui veulent concourir dans la commune. En allant à Sikasso pour déposer notre liste consensuelle, j'ai rencontré Bafotigui DIALLO (le député de Niéna). Il m'a fait savoir qu'il avait la liste des candidats de l'ADEMA. Il n'a pas pu la déposer parce

¹¹ Secrétaire Général du comité ADEMA de Miniko Sokala.

¹² Le maire actuel.

que c'est le président du CEC qui doit le faire. Alors il m'a remis la liste. Sur ce je suis revenu sur mes pas. J'ai informé les militants du PMDR et nous avons constitué notre liste. C'était la rupture. Je suis parti déposer les deux listes à Sikasso ». Les pourparlers autour de la liste commune ayant échoué, « chaque parti s'est replié sur lui-même pour prendre son destin en main (bè ka i nyi yoro nyini) ». Malheureusement, avant les élections qui ont eu effectivement lieu, c'est-à-dire celles du 2 mai 1999, une querelle a opposé les membres de l'ADEMA. Ce faisant, ils n'ont pas pu s'entendre sur une liste de candidats. « L'ADEMA n'a pas déposé de liste. Nous, nous avons reconduit notre liste. Le jour du vote, il n'y avait que la seule liste PMDR. Voilà pourquoi, tous les conseillers sont PMDR » selon DIARRA Daouda.

III.4.2.2 - Un conseil municipal lignager

Le conseil municipal doit sa composition lignagère au mode particulier de désignation des candidats mis en œuvre. Ce mode, bien que critiquable à plusieurs égards, aurait été toléré n'eût été cette volonté manifeste d'exclusion qui le sous-tendait. La manière dont la désignation des conseillers s'est déroulée aurait permis, avec un minimum de bonne volonté, à chaque village d'être représenté dans le conseil communal. Le conseil actuel est non seulement constitué des militants d'un seul parti, des habitants d'un seul village, mais aussi les conseillers sont presque tous des membres d'un seul lignage. Tout le village milite dans le seul parti qui y est admis et semble être une « propriété lignagère ». Pour éviter de faire des mécontents, il a été demandé à chaque lignée de désigner un membre qui fera partie du conseil.

Ici, l'appartenance à un parti quelconque n'est pas déterminante, mais plutôt le fait d'être membre d'une unité sociale. Cette unité aurait pu être élargie à l'ensemble des villages de la commune. Dans ce cas, les chefs de villages se seraient réunis pour décider ensemble que chaque village désigne des gens pour constituer ainsi un « conseil d'union communal ». Cela n'ayant pas été l'option, les autres se sentent délibérément exclus. Dans ces conditions ils ne sont pas prêts à participer aux décisions qui concernent la commune.

La commune compte 6 villages. Dans le conseil municipal, un seul village est représenté. Dans les 5 autres il n'y a pas eu de vote. Ceux-ci ont refusé de participer au scrutin. Les bureaux de vote qui ont été installés par les gendarmes, parce que les populations menaçaient de représailles toute personne qui leur apporterait un quelconque matériel de vote, n'ont pas enregistré un seul votant. Ils ne se sentent pas concernés ni par le vote ni par toute

autre activité ou entreprise au nom de la commune.

Le refus de voter traduit d'abord une protestation. Ils n'ont pas voté, ils ne reconnaissent pas le maire, ils ne paient donc pas d'impôts. Depuis que le bureau municipal a été constitué, il n'a jamais pu rencontrer les chefs de village. Ces derniers, par ailleurs, refusent de recevoir le maire ou n'importe quel autre représentant de la commune. Le maire est interdit de séjour dans les autres villages en tant que maire. Cette désobéissance civile semble être l'aboutissement logique de dissensions anciennes et récentes entre les villages et au niveau des individus, dissensions exacerbées par les dernières élections.

III.4.3 - Opposition entre villages et militantisme exclusif.

Miniko est constitué de deux quartiers (Miniko Soba et Miniko Sokala) séparés par une rigole. Bien avant l'indépendance, plus précisément en 1958, chaque quartier a été érigé en village, suite à un soulèvement violent. Dès lors, les deux quartiers-villages se regardent en chiens de faïence. Les actions qu'ils entreprennent en commun font toujours l'objet de consensus : chaque partie est responsabilisée. Or, la constitution du conseil communal n'a pas fait l'objet de débats. Tous les habitants de Miniko Soba sont militants PMDR et ceux de Miniko Sokala sont militants ADEMA. Le militantisme ici étant exclusif, une liste consensuelle s'avérait politiquement impossible. Chacun va aux élections en ignorant l'autre.

III.4.4 – Les élus

III.4.4.1 le maire : Daouda DIARRA - l'homme contesté

Daouda DIARRA, le maire de la commune de Miniko, est âgé de 45 ans. Il le neveu du chef de village de Miniko Soba. Il est allé à l'école de 1966 à 1971 à Finkolo. « J'ai quitté l'école, parce que père était seul et pauvre, il n'avait même pas un simple vélo pour aller au champ » dit-il. Lorsqu'il a quitté l'école, il est parti en Côte d'Ivoire où il a fait le manoeuvre pendant 2 ans (1971-1973).

Revenu en 1973, il est resté trois mois seulement et il est retourné encore en Côte d'Ivoire. Il est parti travailler dans une plantation qui appartenait à un de ses frères classificatoires. Au décès de son père, sa maman était seule. Aussi et comme elle était vieille, il est resté près d'elle pour la nourrir. Donc depuis 1980, il s'est définitivement installé au village.

La même année il a bénéficié de la formation des secouristes hygiénistes au compte du

village.

Par ailleurs il a été de 1985 à 2000, le secrétaire général de l'Association Villageoise de Miniko.

Il a été également membre du bureau de la sous/section UDPM de Niéna, comme 1^{er} Adjoint au Trésorier. Il a fait 2 mandats à ce poste qui a pris fin avec la chute de la 2^e République en 1991.

Le maire actuel se situe dans la continuité du pouvoir traditionnel. Ce qui n'est pas un délit en soi. Mais, la mauvaise gestion de l'association lui est reprochée. Comment quelqu'un qui a plongé l'AV de son village dans un trou, peut-il gérer correctement une collectivité plus grande ? Cette interrogation, qui focalise toutes les attentions, paralyse les efforts de participation des populations.

III.4.4.2 - Abdoulaye DIARRA 1^{er} Adjoint au maire, le conseiller du compromis.

Il est âgé de 31 ans. Il est allé à l'école à Miniko son village natal jusqu'en 5^e année, puis il est parti à Niéna où il a étudié jusqu'en 1989 en classe de 8^e Année.

Lorsqu'il a quitté les bancs, M DIARRA est allé à Sikasso pour être « apprenti électricien ». Mais cela n'a duré que 6 mois. En 1990, il se rend à Bamako et pendant 5 ans, il fait de la menuiserie.

En 1995, il va en Côte d'Ivoire et il y reste 2 ans et 7 mois. Il est revenu au village en 1998 et depuis il est resté, parce que son père le veut ainsi.

En fait, quand M DIARRA est revenu en 1998, il était déjà question de commune et visiblement son père souhaitait qu'il s'intéresse davantage à la commune. Il semble que son père était pressenti pour le poste de maire. D'après lui cette éventuelle candidature semblait avoir l'adhésion de tout le monde. « Mais la candidature de mon père n'a plus été retenue. Lorsqu'on a dit à chaque lignée de désigner un membre pour constituer le conseil municipal, j'ai été désigné. Cela s'est donc passé par désignation (*Cè bò*). C'est ainsi que semble avoir décidé le chef de village, puisque tout passe par lui, tout ce qui se fait dans ce village se décide là ». M. DIARRA est certainement venu à la place de son père pour résoudre une crise interne. En effet, si son père se présentait, Daouda n'aurait pas pu être maire, parce qu'il fait partie des fils de la génération régnante dont fait partie le père du 1^{er} Adjoint. Au sein du lignage, il a été prié de céder la place au maire actuel, ce dernier étant lettré. A la place son fils sera 1^{er} adjoint, parce que statutairement il ne peut pas être maire si Daouda est dans le conseil municipal : ordre de primogéniture oblige.

III.4.5 - Le fonctionnement de la commune

III.4.5.1 - Une marge de manœuvre très réduite

Le Secrétaire général du comité ADEMA de Miniko Sokala, M Issa DIARRA¹³ pense que tous les partis devraient être représentés dans le conseil municipal. Mais cela n'ayant pas été, il faudrait que le conseil actuel prenne contact avec tout le monde, donne des explications et prenne des engagements. C'est à cette seule condition que la commune pourra fonctionner. « Sur la liste que nous avons déposée pour les élections qui n'ont pas eu lieu, j'avais pris le soin d'inclure au moins un habitant de chaque village de la commune. Cela pour éviter cette fronde qu'on ne peut gérer autrement. En effet, bien que la sensibilisation ait été faite, que les gens se soient présentés aux convocations pour les opérations de découpage, très peu d'entre eux ont compris la décentralisation. Au constat de certaines pratiques, on se croirait au temps des chefs de canton pendant la période coloniale » dira-t-il.

III.4.5.2 - Un mandat placé sous le signe de l'immobilisme

Le maire connaît aujourd'hui de grandes difficultés pour faire fonctionner sa commune. Les autres villages ont décliné toutes les invitations qui leur ont été faites, «les messagers que je leur envoie ont été menacés. Je suis allé à Sikasso et à Niéna pour informer les délégués du gouvernement de la situation particulière de ma commune ».

La fronde consiste en refus de :

- payer les impôts ;
- célébration des mariages ;
- faire établir les actes de naissance ;
- se soigner dans le CSCOM.

La commune ne peut pas fonctionner dans ces conditions Le maire s'est vu contraint de mettre le secrétaire de la mairie en congé technique. Un de ses adjoints, en l'occurrence Abdoulaye DIARRA, fait fonction de Secrétaire.

Depuis que le maire a invité les chefs de village et que ceux-ci ne sont pas venus à l'invitation, après aussi que les délégués du Gouvernement aient été informés, enfin étant lui-même interdit de séjour en qualité de maire dans les autres villages de la commune, le premier

¹³ Il est secrétaire général adjoint de l'AV de Miniko Sokala. Il est aussi le gérant de la pharmacie du CSCOM.

responsable de la commune semble avoir croisé les bras. Il attend que la fronde prenne fin. Car dit-il « *ni koro ma ban saya ba ban* - ça prendra fin soit avec la mort, soit avec l'âge ». Implicitement le maire ne compte que sur le temps, il semble oublier qu'il a un mandat limité, à moins que ne lui ait été faite la promesse d'être maire à vie.

CONCLUSION

De manière générale, partout à travers le Mali, la décentralisation a donné lieu à des débats très animés, et cela à plusieurs niveaux. Les discussions (sur l'appartenance à une commune, sur la contestation du chef-lieu de commune) qu'on croyait tranchées une fois pour toutes sont sans cesse ramenées sur scène. Ces constats annoncent un processus encore inachevé. Les acteurs à la base, c'est-à-dire ceux qui sont dans les villes et dans les villages (car ce sont eux qui feront et vivront la décentralisation), interprètent à leur manière les dispositions juridiques de la décentralisation qu'ils s'approprient. L'analyse de ces interprétations, produites dans un contexte démocratique et à travers les termes et notions utilisés en langues nationales pour rendre compte de cette réorganisation territoriale, a permis de décrypter le véritable sens de certaines pratiques particulières. En bambara, l'expression utilisée pour rendre compte de la décentralisation est *mara ka segi so* (le retour du pouvoir à la maison, ou à la base). Cette traduction a fait l'objet de multiples interprétations dont certaines ont donné lieu à un détournement de la décentralisation, dans son contenu. On pourrait y lire la marque d'une *sensibilisation peu persuasive et faiblement démonstrative*.

Le retour de l'autorité à la base a été le consensus minimum constaté chez tous les partenaires. Toutefois, des divergences ont été nombreuses en ce qui concerne le découpage (sur quel espace va courir ce pouvoir), le choix des chefs lieux de commune, le choix et l'élection des conseillers municipaux. Ces choix, qui ont quelquefois tourné à la désillusion pour certains, ont engendré un incivisme jusque-là inconnu dans le pays.

Cet incivisme est également lié à d'autres facteurs. En effet, la décentralisation s'est déroulée dans une atmosphère de crise générale (crise de l'autorité de l'Etat, crise de l'autorité du chef de village, crise de l'autorité parentale). Présentée comme libre administration, la décentralisation a été tendancieusement interprétée comme une liberté sans contrainte où toute idée de devoir est absente. Dans un tel contexte, les nouvelles autorités des communes ont été installées dans les fauteuils *d'une autorité sans pouvoir*.

Les techniciens du découpage ont suggéré et même insisté sur la pertinence de leur souhait de « transformation des ex-Arrondissements en communes rurales ». Dans la région de Sikasso, les populations semblent avoir perçu la décentralisation autrement. En effet, elles ont été nombreuses à voir dans celle-ci, une occasion de rupture, dans le sens d'un affranchissement. Les regroupements, opérés dans de tels contextes, ont donné naissance à des micro-communes dont la constitution ne s'est guère embarrassée des critères édictés. Il

ressort aussi que, le plus souvent, le non respect des critères s'est effectué sous la pression d'hommes politiques invoquant des antagonismes anciens, aujourd'hui caducs, pour camoufler des complexes de supériorité mal placés.

Pour comprendre les divergences auxquelles ont donné lieu le découpage et le choix des chefs-lieux de communes, l'histoire a fourni des éléments pouvant éclairer les logiques locales à l'œuvre dans la constitution des communes et dans les propositions de maires. La majorité des villages qui boudent la décentralisation ont été, le plus souvent, rattachés à des communes contre leur gré. *Le découpage a été quelquefois escamoté* à des fins politiciennes.

Dans le Ganadougou le pouvoir politique est le monopole des DIALLO. Ils l'ont contrôlé avant la colonisation, pendant la colonisation et au cours des deux premières Républiques du Mali indépendant. Quand bien même ils ne sont pas directement au pouvoir, ils parviennent à faire y accéder un de leurs dépendants sur lequel ils ont une emprise très forte. Sous la 3^e République, ils s'activent pour qu'il en soit ainsi aussi, même dans un paysage politique de multipartisme. En effet, on peut constater que l'objectif fondamental est que le pouvoir, quelle que soit sa nature, soit contrôlé par un membre du lignage dominant, quelle que soit son appartenance politique. A l'ADEMA, on explique la défaite, aux législatives de 1992, par la mise en application de cette stratégie politique. Ce parti politique avait présenté pour la députation un militant qui a l'étiquette « d'étranger ». Au deuxième tour, ce dernier se retrouve en compétition avec un DIALLO présenté par le PMD. Alors, les populations du Ganadougou ont massivement voté pour ce dernier.

Le principe de l'exclusion des étrangers ou de ceux considérés comme tels semble avoir joué un rôle déterminant dans la constitution des communes. Dans le Ganadougou, il y a d'autres lignages qui n'ont pas le patronyme DIALLO. Les membres de ces lignages ont peu de chance d'accéder à un poste de décision, toutes les fois qu'ils entrent en concurrence avec un membre du lignage DIALLO. La naissance de certaines communes (Miniko et N'Tjikouna) traduit le souhait ardent de certaines entités socio-politiques de s'affranchir d'une tutelle locale ou plutôt de ce monopole du pouvoir par une fraction de la population.

Pour avoir leur mot à dire en ce qui concerne les affaires locales, tous les partis politiques ont choisi de jouer la carte de l'autochtonie (les étrangers sont implicitement exclus du pouvoir politique). Celui qui procède autrement se verra exclu des instances de décisions locales. La décentralisation a, sans doute, été comprise comme une administration de

proximité avec une double signification :

- une proximité géographique, rapprochant l'administration des administrés ;
- une *proximité sociale*, qui est une réduction de la distance sociale entre les administrateurs et les administrés. *Si le pouvoir retourne à la maison, il faut bien qu'il soit exercé par les enfants de la maison.*

Tous les acteurs à la base ont accepté le principe de la décentralisation. Certains d'entre eux ont mené une lutte farouche avec l'espoir de participer davantage aux décisions qui concernent leur localité. Pourtant tous ces acteurs n'ont pas les mêmes projets, puisque issus d'horizons politiques, sociaux et économiques divers.

Au niveau local, la mise en œuvre de la décentralisation fait apparaître une répartition des tâches entre les vieux et les jeunes. Les premiers discutent et décident des contours à donner à la commune, prennent les décisions stratégiques (désignation du maire, entre autres). Aux jeunes revient la tâche d'animer les organes des collectivités décentralisées qui leur sont plus appropriés dans la forme.

Certains chefs de village avaient la conviction que la commune serait un autre espace supplémentaire de pouvoir qu'il leur appartiendrait de contrôler. Dans tous les cas ils se sont activés pour investir le conseil municipal. Dans les 4 communes qui ont fait l'objet de la présente investigation, le chef de village du chef-lieu de la commune est descendu en personne dans l'arène pour placer un dépendant (Niéna et N'Tjikouna) ou un parent très proche (neveu à Miniko et N'Tjilla). Dans le Ganadougou, l'appartenance politique n'est pas décisive, mais plutôt l'appartenance lignagère. *La représentation n'est pas encore élective.*

Au niveau des partis politiques, à l'exception de N'Tjilla avec son conseil municipal de consensus, très souvent la carte de l'exclusion a été jouée au maximum (Niéna et N'Tjikouna, Miniko). Lorsqu'une commune existe par la volonté d'un seul individu, une influence excessive de celui-ci peut conduire à la désignation un conseil communal monocolore à plusieurs titres (un seul parti, un seul village, un seul lignage). Ce cas d'exclusion extrême est illustré par Miniko, où tous les membres du conseil municipal appartiennent, à la fois, à un seul village (Miniko-Soba), à un seul parti (le PMDR) et, à une exception près, à un même lignage (DIARRA).

Les exclusions, selon leur envergure et leur nature, auguraient déjà des fonctionnements problématiques. La formation de la commune a donné lieu à des contestations. Dans certaines communes (N'Tjikouna et N'Tjilla), des villages n'ont pas pris part aux élections municipales. Ils considèrent leur adhésion à la commune comme une

escroquerie, un abus de confiance. A Miniko, 5 villages sur 6 ont refusé de voter. Ils déclarent ne pas se reconnaître dans les instances de la nouvelle entité territoriale.

Si à N'Tjilla, un seul village fait de la désobéissance civile, par contre à N'Tjikouna et Miniko, ce sont tous les villages qui refusent de payer leurs impôts et taxes. Bref la participation, qui est l'une des conditions sine qua non de la décentralisation, est loin d'être acquise dans certaines communes.

La faible mobilisation des ressources humaines est l'aboutissement logique des insuffisances ci-dessus constatées ici et là.

Au-delà de tous ces malaises, la décentralisation garde toujours et poursuit péniblement ses objectifs nobles. Le premier constat positif qui doit être incontestablement mis à l'actif de la décentralisation est le fait d'avoir révélée la société malienne à elle même, telle qu'elle est dans ses aspirations, ses exigences et ses exaspérations. Les refus divers, enregistrés par-ci et par-là, sont des messages forts dont les destinataires doivent faire du décryptage un préalable. Ces refus renvoient, entre autres, à :

- une protestation contre le fait accompli ;
- un rejet de la marginalisation ;
- une révolte contre une décentralisation tronquée ;
- l'expression d'une volonté de prendre soi-même son destin en main ;
- l'exigence d'une participation responsable ;
- une demande de dialogue véritable, au cours duquel il sera question des préoccupations effectives, exprimées de vives voix par les intéressés eux-mêmes et non plus par quelqu'un d'autre.

Le projet de société, dont la décentralisation est porteuse, ne peut se réaliser que dans la mesure où les attentes légitimes des acteurs à la base sont prises en compte. La confiance, indispensable entre élus locaux et populations, ne s'instaurera qu'avec l'assainissement des rapports entre partenaires locaux. Cette démarche constitue un passage obligé. Certains responsables municipaux semblent en avoir pris conscience. Quand et comment s'y prendront-ils ? La question reste posée. Tout est question de volonté et de savoir-faire.



Pouvoirs et décentralisation dans les communes sédentaires et nomades de la région de Gao

Mme MAIGA Fatimata, Anthropologue¹

Introduction:

La présente étude a été effectuée dans la région de Gao et plus particulièrement dans deux communes sédentaire (Sonni Ali Ber) et nomade (Anchawadji) pendant plusieurs passages.

Située à 1197 km de Bamako, la ville de Gao est le chef-lieu de la 7e région. De 1898 à 1936, Gao a existé en tant que poste militaire relevant de la région militaire de Tombouctou. En 1936, une convention a créé les subdivisions et Gao est devenu cercle à l'instar de Tombouctou (monographie région décembre 1994). A sa naissance en 1960, la région de Gao ou 6e région était composée de 9 cercles, 49 arrondissements en 1983, villages et fractions nomades. Elle était peuplée de 606667 habitants répartis sur une superficie de 808920 km².

L'ordonnance N 7745/CMLN du 12 juillet déterminant les circonscriptions administratives et les collectivités territoriales de la République du Mali, créait la région de Tombouctou au détriment de Gao devenant la 7ème région du Mali composée de 5 cercles couvrant une superficie de 260000km² pour une population de 380722 habitants.

Après celle de Kidal, la région de Gao est la moins peuplée du Mali avec 441116 habitants répartis entre la commune de Gao et les quatre autres cercles (Gao, Ansongo, Bourem et Ménaka) ainsi qu'il suit: cercle de Gao et communes: 131645 (recensement administratif de 1996). La région est l'une des plus vastes du Pays avec une superficie de 175867 km²; cercle central de Gao: 31250 km² (monographie région, décembre 1994). Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 1998, le taux de croissance est de 1,2 tandis le solde

¹ Chargée de recherches à l'ISH.

migratoire est négatif (3,10). Le taux de scolarisation est estimé à 37,3% (45,1% pour les garçons et 29,9% pour les filles). Elle est le creuset de plusieurs groupes sociaux qui se répartissent en deux grands ensembles: sédentaires et nomades.

La population sédentaire se compose de Songhoï-Maïga , Arma-Touré et Peulh. A ceux-ci, il faut ajouter: les Haoussa, Bambara, Bozo, Somono, Dogon généralement venus d'ailleurs et exerçant selon leurs profils, les mêmes activités que les autochtones. La population nomade est composée de Tamacheq et Maures. Les Maures qui depuis des siècles, exercent le commerce et l'élevage sont semi-sédentaires du fait de leurs activités. Les circonscriptions riveraines comptent les 85,88% de la population totale de la région. Elle se répartit ainsi: 97,50% des villages et 81,30% des fractions nomades et couvre 54,50% de la superficie totale

Le décret N 926121/P CTSP du 11 avril 1992 portant promulgation du Pacte National confère aux régions du Nord du Mali, **un statut particulier**.

Ancienne capitale de toutes les régions du nord et actuelle capitale de la 7ème région, Gao est le siège de l'exécutif régional symbolisé par le haut commissariat mais il est aussi celui des communes représentées par l'assemblée régionale (dont la mise en place témoigne du développement du processus de la décentralisation)..

Pour les détenteurs de la tradition (les vieux), la démocratie est une bonne chose et a toujours existé dans la gestion du pouvoir traditionnel; car rien ne peut se décider au niveau du village sans une concertation générale. Mais actuellement les individus en font un autre usage dès que leurs intérêts sont menacés: ils créent l'anarchie au nom de la démocratie. Les liens de parenté s'effritent peu à peu.

Les jeunes tant au niveau sédentaire que nomade pensent que la démocratie a favorisé la prise en compte de leurs opinions.

Pour les femmes, la démocratie c'est la liberté d'expression; elle leur a permis de s'affirmer tant sur le plan économique que social. Mais en milieu nomade, le point noir de la démocratie pour les femmes, c'est leur non intégration à la vie politique.

Le constat général, tant chez les sédentaires que chez les nomades, est que la gestion des affaires de la communauté est confiée à une seule famille au nom de la tradition (soit par ce qu'ils sont les

premiers occupants, soit par ce qu'ils sont les plus influents).

Au niveau de la commune Sonni Ali Ber par exemple, la plupart des chefs de villages viennent du village mère Forgho-Songhoï. La gestion des périmètres irrigués était confiée au chef de village sans l'intervention de l'administration. Au nom de la démocratie, les exploitants réclament le renouvellement du conseil parce qu'ils estiment que la gestion n'est pas démocratique.

Au niveau de la commune Anchawadji, la fraction Chériffen a une très grande emprise sur les autres. La démocratie va-t-elle modifier ce système de gestion de la communauté? Actuellement le changement n'est pas très apparent.

A. Le processus de décentralisation:

1. La sensibilisation

La décentralisation a apporté un nouveau visage avec la création de plusieurs communes. Au départ, la décentralisation n'avait pas été bien comprise par les populations. A Sonni Ali Ber la question a été de savoir que deviendront les chefs de villages et leurs conseillers? A Anchawadji, c'est l'administration qui gérait les problèmes de leur circonscription; avec la décentralisation quel changement y aura-t-il dans ce système de gestion?. La décentralisation va-t-elle mettre fin à leur cohésion sociale qui fait qu'ils forment une seule famille? Va-t-elle créer la désunion?.

Telles étaient les inquiétudes de la population des deux communes lors des premières rencontres de sensibilisation.

Ainsi la décentralisation a commencé par une sensibilisation tant à Sonni Ali Ber qu'à Anchawadji. La première sensibilisation a été effectuée par l'équipe mobile de Gao qui a mis en place le CTA composé du chef d'Arrondissement qui est le président, du chef des Cheriffens, des ressortissants de Djebock (au niveau de Anchawadji) des ressortissants de Forgho (au niveau de Sonni Ali Ber). Ainsi le CTA a continué la sensibilisation au niveau des fractions et villages. Cette sensibilisation est venue à bout de certaines inquiétudes des populations et la décentralisation est aujourd'hui comprise comme étant la prise en charge par les populations de leur propre développement.

Les associations et ONG ont joué un rôle très important dans l'avènement de la décentralisation au Mali en général et au nord du pays en particulier.

La décentralisation au nord est en fait le produit de la recherche d'une solution à un problème spécifique; il fallait satisfaire les revendications des populations qui ont essayé de dénoncer la mauvaise administration, la non participation des populations à la gestion. Le constat fait par les associations, c'est que le nord accuse un retard considérable sur le plan investissement par rapport au sud, un argument que les mouvements rebelles avait utilisé au départ pour justifier leurs agissements. Cette résolution a commencé par la mobilisation de la société civile par le gouvernement lui même qui a abouti aux accords de Tamanrasset. Cela a créé des conflits avant que les autres ressortissants du nord ne puissent se constituer en associations. C'est ainsi que le statut particulier a été proposé en son temps par la deuxième République en guise de réponse aux différentes revendications. Les associations et ONG ont ainsi pris en compte cette proposition et ont essayé de faire avancer les actions dans le sens de l'intérêt de tout le monde.

Une rencontre avec les ressortissants du nord a été organisée à Gao en vue de créer une commission spéciale au niveau de la conférence nationale de juillet-août 1991. Cette commission devait discuter du problème du nord; les débats avaient tourné autour de la création d'un pouvoir qui ne pourrait pas être influencé par le niveau central. C'est ainsi que les termes décentralisation et autonomie que les rebelles ont préféré ont été proposés; mais de commun accord la libre administration des collectivités a été retenue. Une autre rencontre à Ségou entre les associations du nord, les représentants des 8 régions et les rebelles a permis de mettre en place la commission composée des associations et gouvernement pour la préparation de la loi sur la libre administration des collectivités; cette loi qui précise que les collectivités du nord seront prises en charge exceptionnellement par le gouvernement pendant 5 ans, cela pour combler le retard accusé. Les associations ont encore proposé un volet économique et ont rencontré les mouvements rebelles à Mopti où il a été démontré qu'avec une décentralisation poussée, on résolvait tous les problèmes posés et que la fédération n'était pas la bonne solution. Un pacte national a été proposé; mais les populations avaient manifesté leur impatience avant qu'on ne fasse le découpage, qu'on ne fasse les textes et qu'on ne signe le pacte. Il fallait donc associer les populations à tout ce qui se faisait en matière de développement. Des équipes mobiles composées de personnes d'une compétence professionnelle et en même temps qui reflétaient l'ensemble de la diversité ethnique et sociale ont été mises en place. Les membres de ces équipes parlaient couramment la langue du terroir ceci en vue de gagner la confiance des populations. Ces équipes

devaient combler le vide en discutant avec les populations pour mettre des structures transitoires appelées collèges transitoires d'arrondissement composés de 15 personnes.

Le pacte national a été ainsi signé le 11 Avril 1992, en conformité avec la constitution qui a été mis en vigueur le 12 février 1992.

Dans la pratique aussi, des commissions composées des ressortissants de chaque région du nord ont été mises en place pour animer les fractions et villages en vue de la création des communes. Les collèges transitoires d'arrondissement ont encore joué un grand rôle au moment de cette création.

Un autre rôle joué par les associations et ONG c'est d'accompagner la décentralisation par la prise en charge du développement. Dans les villages et fractions il y avait des projets qui étaient prêts à fonctionner mais avec un modèle français : un dans la vallée et un accordé par la partie française au gouvernement pendant la rébellion, pour créer un certain nombre d'actions. Ces deux projets ont été redéfinis comme projets d'appui au développement local; c'est ainsi que l'idée de projet d'appui au développement local a jailli. Les populations étant critiques vis à vis de tout ce qui a été fait par l'administration, il fallait créer un projet pour remettre à des opérateurs économiques. C'est ainsi que le PADL (projet d'appui au développement local) est né et a démarré en 1997 pendant que le découpage a été fait, les communes ont été créées sans qu'il y aient des organes d'administration de ces communes. Le projet devait ainsi oeuvrer dans 9 arrondissements devenus 15 communes avec l'appui des ressortissants de la zone. Il est un ouvrage public dont la mise en oeuvre et confiée à un opérateur privé, le groupement HYDRO-PACTE/IRAM. Le financement est assuré par l'agence française de développement (4,8 milliards de frs CFA) et la mission de coopération française (1,12 milliards de frs CFA) pour une durée de 5 ans. Ses objectifs globaux sont: " contribuer au maintien de la paix, contribuer à la relance des activités socio-économiques de la région de Gao et aider les populations locales à identifier et mettre en oeuvre les projets contribuant à une mise en valeur durable des ressources locales".

Après l'installation du PADL, le constat a été fait que beaucoup de compétences ont joué un rôle important au moment de la signature du pacte national; beaucoup d'ONG et associations ont aussi oeuvré dans le sens de la formation par rapport à la décentralisation. Les différents acteurs ont jugé nécessaire de créer une coordination pour capitaliser tous les acquis depuis 1996. C'est ainsi

que le ROAD SEPT (réseau des organismes d'appui à la décentralisation en 7ème région) a été créé en septembre 1998 avec le PADL qui assume la présidence, World Vision qui assume le secrétariat, TASSAGHT et la GREFFA qui s'occupent du côté financier. Ce réseau est composé de toutes les ONG opérationnelles et grands projets de l'état qui ont comme volet EDUCATION-PAIX-DECENTRALISATION. ROAD SEPT agit pour que les véritables acteurs du développement soient les collectivités; par conséquent il s'organise, appuie les communes, essaye d'encourager les cadres de concertation avec tous les acteurs et de rentrer dans la perspective du Ministère de l'administration territoriale qui veut qu'il y ait partout des programmes de décentralisation.

2. La constitution des communes:

La commune Anchawadji:

La deuxième zone d'enquête est la commune Anchawadji avec comme chef-lieu de commune Djebok et composée de 37 fractions:

Cheriffen Haoussa, Ikefoutane, Kel Bellah Mia, Igawelane, Idarfane, Forgeron, Iborarène, Imrad divers, Cheriffen gourma, Iganagassane 1, Kel Aghabo, Kel Tadiatlatt, Ilokane Wis-Wis, Iganagassane 2, Bellah Cheriffen, Kel Taborack, Ibokalitane Inouly, Imididaghane 1, Kel Taboulante, Dabakkar, Imididaghane 2, Ilokanesamit, Ifoghas, Kel Tikeratène, Kel Tabango, Kel Amassine, Ichadenharene, Imilicha, Kel Bandaf1, Kel Bandaf 2, Icharamatane, Ibohanane, Imagrane Tkli, Kel Talmene, Kel Bellah Chefegh, Ichagawane, Ikamagadane.

Elle fait frontière avec les communes de Gounzoureye, Sonni Ali Ber, Tinahamma, Haoussa Foulane, Bara, Talataye et Tilemsi.

La population est essentiellement composée de nomades sédentarisés et l'activité principale reste l'élevage avec comme activités liées à la sédentarisation l'agriculture et le maraîchage.

Dans les tribus, la chefferie est héréditaire et les populations sont organisées autour du chef qu'elles reconnaissent comme tel. A l'indépendance, la suppression des tribus et cantons a eu des répercussions sur la vie des nomades sans qu'on se rende compte de cela. Pendant la rébellion de Kidal en 1963, le pouvoir a été obligé de chercher des alliés parmi les touaregs; ceci a favorisé l'émergence de certains chefs de tribus pour la plupart et qui ont continué à être chefs de tribus de

fait alors qu'ils sont chefs de fraction. Aussi, le gouvernement de la deuxième République dans les dernières années de son régime sentant la rébellion venir a essayé de les privilégier au maximum; cela a dû créer des frustrations dans la vallée qui explique la violence de Ganda koy.

Avec la sécheresse de 1983, il y a eu des points de distribution alimentaire qui sont devenus des points de fixation. Les premiers arrivants n'avaient aucun statut; il n'y avait ni chefs, ni conseillers, et sont devenus les interlocuteurs, par conséquent très puissants. Les seconds arrivants sont ainsi restés auprès d'eux. Ils ont donc cherché à être un village. En devenant un village, il y a eu plusieurs fractions qui se sont retrouvées sur un même territoire, donc la fraction n'existait plus.

Avec le découpage de la décentralisation, il avait la fraction qui constitue un espace et il y avait des sites qui bénéficiaient directement des aides. Les chefs de fractions ont souvent été marginalisés parce qu'ils ne pouvaient plus exister à l'intérieur du village.

Cette situation ne permettait pas au PADL de mettre des structures en place; il a ainsi demandé aux chefs de fractions de déterminer des sites officiels. Il fallait donc valider pour pouvoir mettre des structures en place; ayant constaté que les sites étaient petits, il y a eu des regroupements de sites. Ainsi dans chaque groupement de sites, les chefs de fractions se sont réunis pour choisir un chef.

La commune Anchawadji a été créée dans une telle atmosphère. Il y avait deux grands groupes dans l'ex-arrondissement: les cheriffens qui constituaient une tribu très importante car elle regroupaient plusieurs fractions dont la grande majorité aujourd'hui, a pris son autonomie vis à vis de l'autorité centrale et les Chamanamass qui constituent la population de la commune du Tilemsi. Il y a donc, les cheriffens haoussa et gourma qui ont le pouvoir parce que considérés comme les descendants du Prophète Mohamed et leurs alliés: leurs esclaves qui sont restés avec eux et qui sont majoritaires à l'intérieur de la fraction, les Imrads qui sont venus de Gossi pour rejoindre les cheriffens, une partie des Chamanamass qui ne s'entendent plus avec les membres de leurs tribus qui ont rejoint les cheriffens qui constituent aujourd'hui la commune Anchawadji.

L'ex-arrondissement a été divisé en deux communes parce que géographiquement même, on distingue deux entités nettement distinctes; Tilemsi et Anchawadji se trouvent le long d'un oued qui constitue la frontière entre les deux. C'est au cours d'une assemblée générale regroupant les

fractions de la même commune que le nom Anchawadji a été donné à la commune. Il y avait 45 fractions qui résidaient autour de cet oued dont les 37 fractions de la commune qui y sont à présent.

Ainsi dès l'annonce de la décentralisation, les populations voyaient les deux communes. Cependant, les populations n'avaient pas suffisamment eu de temps pour la détermination de leur appartenance à telle ou telle fraction; c'est ce qui explique aujourd'hui la division de certaines fractions entre la commune et celle du Tilemsi et la création de cinq nouvelles fractions..

Quand les tribus ont été supprimées, les arrondissements ont été créés. Djebock était le chef-lieu d'arrondissement; il constitue l'endroit le plus proche de Gao et possède le plus d'infrastructures; c'est la raison pour laquelle, il a été choisi comme chef-lieu de commune. Cependant, la sédentarisation n'a pas apporté un changement à l'image de cet ex-arrondissement tant sur le plan infrastructures qu'habitat, vu la mobilité de ses habitants. Pendant la rébellion les structures ont été détruites et l'arrondissement abandonné. C'est avec la décentralisation que ces structures ont été réhabilité et djebock reste toujours un lieu de rencontre habité par quelques personnes parmi lesquels les familles de 2 à 3 conseillers. Les autres conseillers, le Maire, le sous-préfet, le secrétaire général et la secrétaire dactylo habitent dans les fractions et à Gao. Ces structures se résument à:

- un dispensaire qui existait depuis la colonisation ;
- une résidence pour le chef d'arrondissement
- les locaux du service d'élevage;
- un puits à grand diamètre profond de 30 mètres.
- une école avec une cantine scolaire;

Les ethnies résidant dans la commune sont les Igawelane, Kefoulane (peuls bergers), Bogalitane, Kel Tafoulane, Kel Bellah, Kel Talmen, Ayaweyne, Kamadayène, Idourfane qui sont des noirs mais pas des esclaves et qui étaient des fractions depuis la colonisation. Ceux qui sont des esclaves sont restés à l'intérieur des fractions.

La commune Sonni Ali Ber

La commune Sonni Ali Ber, comme celle de Gounzoureye émane de l'ex arrondissement central

de Gao qui partait de Kareybandia à Tacharane, villages à cheval sur le fleuve Niger et de part et d'autre de la commune urbaine de Gao.

Les structures de sensibilisation citées ci dessus ainsi que les ressortissants de la zone se sont évertués à faire comprendre aux populations les enjeux de la décentralisation; pour la création de la commune, rentrait en jeu la viabilité économique, le facteur démographique, l'accessibilité et surtout la volonté de vivre ensemble.

Les populations qui se sentaient de la même ethnie et qui ont les mêmes préoccupations ont avancé l'argument, à savoir que la décision de la création d'une commune ou de deux dépendra du nombre de personnes qui vivaient ensemble depuis longtemps et qui ont encore le désir de vivre ensemble; certains ont avancé que vu le manque de moyens, il sera raisonnable de créer une seule commune dans l'arrondissement central à Wabaria; d'autres voulaient partager l'arrondissement en quatre communes: une à Tacharane, une à Wabaria, une à Magnadoué et une à Forgho; ceci pour prendre l'exemple des secteurs de développement que sont Wabaria, Kadji, Goromgorom, Magnadoué, Battal, Forgho et Hamakouladji. Après maintes réflexions et concertations les populations ont opté pour la création de deux communes: celle de forgho et celle de Gounzoureye. Magnadoué est le plus gros village de la commune mais il est très enclavé.

Les résistances se sont manifestées surtout au niveau du choix du chef-lieu de commune. Hamakouladji et Magnadoué ne voulaient pas que Forgho Songhoï soit le chef-lieu de commune. Ces résistances s'expliquaient par le fait que les chefs de villages avaient le sentiment que la création d'une commune ou l'implantation du chef-lieu de commune dans un village signifie l'affaiblissement de la responsabilité des autres.

La commune Sonni Ali Ber est la première zone d'enquête avec une population de 50.000 habitants répartis en 13 villages: Hamakouladji, Magnadoué, Forgho-Songhoï, Bagnadji, Battal, Kareibandia, Seyna, Berrah, Forgho-Arma, Kokorom, Kochakareye, Zindiga, M'Baldé.

D'une population de 7.000 habitants, Forgho-Songhoï est le chef-lieu de commune avec deux secteurs de développement: Magnadoué et Hamakouladji. Le choix de forgho-Songhoï comme chef-lieu de commune se justifie par le fait qu'il est une zone de convergence; le principal marché vers le nord de Gao se trouve à Forgho; Il est accessible aux véhicules malgré l'état de la route, aux piroguiers et pinassiers à tout moment; en matière de distance il est au centre. Les

infrastructures existantes sont: en plus du marché, le CSCOM, l'école, un grand périmètre irrigué qui a fait ses preuves.

La population est sédentaire et l'ethnie dominante est le Songhoï (Arma-Songhoï). Les activités principales sont l'agriculture, l'élevage et la pêche avec souvent un commerce artisanal. Les marchés et foires sont hebdomadaires: samedi pour Forgho-Songhoï, lundi pour Magnadoué et Kareibandia, jeudi pour Hamakouladji, mardi pour Bagnadji.

La commune Sonni Ali Ber est limitée au nord par les communes d'Anchawadji et Tilemsi, à l'est par la commune urbaine de Gao, au sud par la commune de Gounzoureye et N'Tillit et à l'ouest par la commune de Taboye. Située le long du fleuve Niger, la commune dispose d'infrastructures routières très dégradées.

Il faut cependant reconnaître qu'après quelques années d'exercice, les élus se sont rendus compte qu'il n'est pas facile de sillonner une commune qui s'étend sur 50 km de long sans moyens; aussi il est plus facile pour les habitants de Berrah et Zindiga situés à 5 km et 7 km du centre urbain de Gao de s'y rendre plutôt qu'à Forgho-Songhoï situé à 25 km d'eux. Une réflexion est en train d'être menée par le conseil communal et l'association des chefs de villages en vue de la création de deux communes au moins à l'intérieur de la commune Sonni Ali Ber, ceci dans le but de minimiser le critère distance qui est aujourd'hui en train de jouer contre certains villages. Il s'agit des ensembles tels que Zindiga, Berrah, Seyna, Battal, Magnadoué; et du côté de la frontière de Bourem, Kareybandia, Hamakouladji, Bagnadji.

Force est de reconnaître que la commune possède des leaders qui aujourd'hui sentent leur opportunité croître et donc la création d'une autre commune serait l'occasion de pouvoir mettre en valeur leurs compétences.

B. Les élections :

Les élections rentrent dans le cadre des dispositions à prendre pour permettre le transfert des compétences des autorités administratives aux populations locales. Cette action bien que bénéfique pour le développement des localités présente deux aspects qui accompagneront la décentralisation: d'un côté, la perte du pouvoir par les autorités administratives et de l'autre côté, la lenteur des populations à comprendre et à accepter cette décentralisation; car on sait qu'en Afrique, "la tradition centralisatrice des Etats coloniaux n'avait laissé aucune marge à nos sociétés

traditionnellement organisées sur d'autres modèles et dont l'entrée dans la modernité s'est faite sous la houlette de pouvoirs de tutelle" (Mouhamadou Abdoul, 1995).

Dans les sociétés traditionnelles Africaines fortement hiérarchisées aussi, le pouvoir est centralisé au niveau d'une classe bien déterminée et toutes les décisions se prennent de manière voilée par cette classe dite "supérieure". Les communes concernées par l'enquête n'échappent pas à ce système. Cela ressort des différentes analyses faites tout le long de cette étude. La décentralisation ayant pour un de ses objectifs la prise en charge par les populations de leur propre destinée; ce qui passe obligatoirement par le partage du pouvoir et l'acceptation des exclus pour aller vers le développement, qu'en est-il pour les élections ? Comment se passe le démarrage de la décentralisation dans les communes?

Le 06 juin 1999 ont eu lieu les élections communales dans les régions du nord. Les communes Sonni Ali Ber et Anchawadji font parties des 23 communes de la région de Gao. La commune Sonni Ali Ber avec 40944 habitants, compte 13 villages à cheval sur le fleuve Niger avec deux gros villages: Magnadoué avec 9947 habitants et Forgho-Songhoï avec 8224 habitants depuis 1996. La commune Anchawadji regroupe 37 fractions nomades.

La révision des listes présentées par les différents partis a permis de déceler certaines anomalies non conformes aux critères de sélection retenus. Il y avait l'âge des candidats (certains n'avaient pas atteint l'âge de 15ans), le casier judiciaire (d'autres avaient un casier judiciaire chargé), le critère de résidence de plus de 6 mois dans le village (pour des fonctionnaires retraités qui ont voulu se présenter aux élections); ces derniers ont été acceptés comme conseillers parce qu'un certificat de résidence leur a été délivré par l'administration. Le juge estime qu'il n'est pas habilité à contester cette décision de l'administration. Après cette révision, il y a eu un jugement dans certains cas et des listes ont été rejetées par la commission composée des représentants de tous les partis politiques, conformément aux critères retenus.

Les élections à Sonni Ali Ber:

Dans la commune Sonni Ali Ber, il n'y avait que deux tendances générales et quatre listes ont été déposées dont celles de l'ADEMA, des indépendants, de l'UDD et de l'UDR; deux listes ont été retenues: celles de l'ADEMA/PASJ et des indépendants de la liste ALAHIDOU qui viennent de tous les villages, les deux autres partis n'étant pas bien implantés.

Pour le choix des conseillers, l'information a été diffusée sur les antennes des radios libres. Une liste des candidats a été présentée au nom de la commune; cela a créé des problèmes au niveau du même parti ADEMA; il y a en fait un problème de leadership qui se pose à présent à Sonni Ali ber.

A Sonni Ali Ber, l'ADEMA constitue le parti majoritaire, malgré la présence d'autres partis. Mais au niveau du même parti, il y a deux tendances. Cette situation rend le choix des candidats pour la municipalité difficile et affaiblit les forces du parti. La position des indépendants n'est pourtant pas négligeable au regard des résultats obtenus dans l'ensemble.

Le mouvement des indépendants date de 1997. Le député feu Zakaria Mohomone Touré l'avait créé, suite à des problèmes avec son parti d'origine l'ADEMA. Lorsque, les directions nationales des partis politiques de l'opposition ont donné la consigne ferme à leurs militants de ne pas participer aux élections, les indépendants étant en position de force en terme de majorité dans la région de Gao les ont contacté. Ils leur ont demandé d'aller aux élections en venant au seul cadre créé par feu Zakaria Mohomone : la candidature indépendante. Ainsi les partis politiques de l'opposition notamment le PMDR, le BDIA, l'USRDA et le RND (qui, sa liste ayant été invalidée par la justice, s'est allié aux indépendants) se sont retrouvés avec la première candidature indépendante pour créer le mouvement des indépendants.

Ce mouvement est dirigé au niveau de la commune Sonni Ali Ber par Monsieur Nouradine Zakaria fils de feu Zakaria Touré promoteur des indépendants. Maître de second cycle, lettres histoire et géographie depuis 1988. Il a décidé de s'installer au village avec son père depuis la fin de ses études. En 1992, il était assistant interprète de son père élu député à l'assemblée nationale; en 1997, son père n'étant pas reconduit, il reste auprès de lui au village pour apporter sa contribution à son développement socio-économique. Après le décès de son père qui était chef de village de Berrah, il a été à l'unanimité investi à sa place. Il a une connaissance approfondie des aspects politiques car il était dans les débats parlementaires; c'est par rapport à tout ce bagage qu'il a été retenu comme tête de liste des indépendants au niveau de la commune Sonni Ali Ber puis conseiller communal; aujourd'hui, pendant les élections des hauts conseils des collectivités territoriales du 21 octobre 2001, il a été le seul indépendant admis sur l'échiquier national.

Au niveau de l'ADEMA-PASJ, la tête de liste est Monsieur Abdourazak Yacouba Maïga qui a été

élu maire de la commune Sonni Ali Ber.

Les raisons avancées pour déterminer les têtes de listes sont à l'unanimité pour les politiciens et pour la société civile, la valeur intrinsèque du candidat, ses compétences techniques, son expérience politique, son intégrité morale, son esprit de leadership collectif qui lui permet de pouvoir rassembler autour de lui ses militants et d'autres électeurs qui ne sont pas militants de son parti ou de sa liste.

les résultats: le conseil communal

Parmi les principes qui assurent l'équilibre de notre organisation sociale, l'autochtonie est un principe de politique locale qui demeure très important en Afrique de l'ouest en général et en particulier au Mali; ainsi, pour les populations de la commune Sonni Ali Ber, ce principe devait gérer la désignation des conseillers pour la bonne marche de cette commune. Tous les conseillers choisis sont des autochtones qui résident dans les villages et qui peuvent répondre à tous moments. La plupart d'entre eux ont un certain niveau d'instruction; il y'a ainsi parmi eux, des enseignants, des jeunes diplômés sans emploi, des jeunes de niveau 9ème. Pour les autres qui n'ont pas été à l'école, ils sont soit alphabétisés soit sortis de l'école coranique.

La commune a eu 29 conseillers élus dont 18 conseillers pour l'ADEMA PASJ et 11 conseillers pour les indépendants. Les indépendants ont été classés premier avec 9 conseillers dans la commune de Gounzoureye malgré la coalition construite entre l'ADEMA et une autre candidature indépendante issue de l'ADEMA qui lui a permis de s'accaparer le bureau communal; ils se sont classés encore premier avant l'ADEMA dans la commune urbaine de Gao. Leurs handicap majeurs ne sont pas spécifiquement lié au nombre ni à un manque de leaders; mais plutôt à des moyens financiers et au fait d'être en compétition avec le parti au pouvoir. Ainsi leur présence dans la commune n'est pas négligeable.

Liste nominative des conseillers par village et par parti

Conseillers de village	villages	nombre de conseillers	partis
Alhousseyni Abderhamane	Zindiga	2	ADEMA

Nouradine Zakaria	Berrah		Indépendant
Ibrahim Mohomodou	Zindiga		Indépendant
Mohomodou Hachimi	Berrah	2	ADEMA
Hamida Yéya	Battal	1	ADEMA
Soumaguel Hamma, Adourazak Yacouba, Idrissa Djibrilla, Abderhamane Oumorou	Magnadoué	4	ADEMA, ADEMA, ADEMA indépendant
Hachimi Mohomodou, Zakaria Albachar	Kokorom	2	ADEMA, indépendant
Youcha Mohomone, Mahamadou Alassane	Kochakareye	2	ADEMA, Indépendant
Halidou Mohamodine, Mohamed Abdou	Forgho-Arma	2	Indépendant, ADEMA
Asseydou Abdourahamane, Youssef Younoussa, Mohamed Soumagaïbou	Forgho-Songhoï	3	ADEMA, Indépendant, ADEMA
Alassane Halidou, Nouhou Cheboun, Mohomone Issiaka, Minkeylou Alassane	Hamakouladji	4	ADEMA
Halidou Gomni	N'Baldé	1	indépendant
A b o u b a c r i n e S i d i m a r , Abdourhamane Izéboncana	Kareybandia	2	Indépendant, ADEMA
Ibrahim Mohomone, Amadou Yacouba	Bangnadji	2	ADEMA, Indépendant
Abdramane Mohamane, Ahoudou Seydou	Seyna	2	ADEMA, Indépendant
	total: 13	Total: 29	

--	--	--	--

Dans le souci de maintenir l'équilibre, certains villages ont plus de conseillers que d'autres :

- Forgho-Songhoï a 4 conseillers et le premier conseiller au maire parce que c'est le chef-lieu de commune et le plus nombreux en population;
- Magnadoué aussi possède trois conseillers et le maire parce qu'il constitue un gros village;
- Hamakouladji vient en population dans la commune après Forgho-Songhoï et Magnadoué.

Le bureau communal: les alliances

La mise en place du bureau communal a été un des rôles joués par le délégué du gouvernement ; dans les sociétés africaines les plus diverses, l'âge constitue un véritable principe d'organisation. Les rapports de domination sont véhiculés par l'aïnesse sociale et le jeu socio-politique et la symbolique de nos sociétés sont souvent commandés par le pouvoir de l'âge ; ces principes de base de toute une organisation sociale sont généralement prise en compte dans de telles situations ; ainsi l'élection du maire et de ses adjoints de la commune Sonni-Ali Ber a été effectuée sous la présidence du doyen d'âge des conseillers. Ainsi le bureau communal composé du maire et de ses trois adjoints revient entièrement à l'ADEMA ; il s'agit de:

- Abdourazak Yacouba Maïga Maire, village de Magnadoué;
- Asseydou Abderhamane, premier conseiller, village de Forgho-Songhoï;
- Minkailou Alassane, deuxième conseiller, village de Seyna;
- Abdramane Mahamane, troisième conseiller, village de Hamakouladji.

Les conseillers ADEMA étaient d'accord pour la participation des indépendants au bureau communal; cependant le parti a pris l'engagement de contester cette décision et s'est en fin de compte imposé.

En milieu traditionnel songhoï, il est établi généralement que c'est le plus âgé des fils qui doit toujours prendre le pouvoir au décès du père; cependant, cette vision du pouvoir semble changée dans beaucoup de villages; cela est à la base de scissions dans plusieurs familles. C'est ainsi que le conseil de village de Bagnadji ayant confié la chefferie du village à l'aînée des frères, se l'est vu retiré par l'administration après une plainte au profit de son frère cadet. La situation politique

actuelle au niveau de la commune n'est qu'une conséquence de ces problèmes de chefferie.

Selon le chef de village de Forgho Songhoï, " *Kareybandia et Forgho-Songhoï sont entièrement ADEMA, Kochakareye, Bagnadji, Kokorom, Forgho-Arma, sont dans la grande majorité ADEMA; pendant les élections municipales et présidentielles, nous avons eu 2000 électeurs et 2600 électeurs au deuxième tour. Tout le monde n'attendait que les résultats de notre commune à Gao; aujourd'hui nous n'avons aucune force au sein du parti ADEMA. Pendant les élections communales, Kochakarey, Bagnadji où tout le monde n'a pas voté parce que le candidat présenté est indépendant, Forgho-Arma et Kokorom, ont tous suivi Magnadoué. Des personnes influentes sont intervenues au niveau des villages.*"

Le désir d'accaparement de la chefferie de forgho-Songhoï, (chef-lieu de commune), par un ressortissant du village, a été une des causes de la scission au sein des membres du parti ADEMA au niveau des différents villages; à cet effet un seul individu, (le chef de village de Kochakareye) devait jouer pour la réussite ou l'échec de l'une des parties; celui-ci se sentant plus proche du rival (parce que fils de sa soeur alors que de l'autre côté, fils de son cousin) décide de sensibiliser les autres villages de la commune à sa cause. L'échec de cette action a ainsi donné naissance à des alliances qui ont passé plus par la voie des réseaux de relations parentales que par celle des partis politiques; car tous ces villages ont décidé de soutenir le candidat ADEMA de Magnadoué pour les élections communales dans le seul but d'empêcher la candidature de Forgho-Songhoï.

Biographie du Maire de Sonni Ali Ber

Abdourazak Yacouba Maïga, né le 30 juin 1961 à Magnadoué; fils d'un propriétaire terrien qui a vécu la grande partie de sa vie au Ghana et l'autre partie à Magnadoué. Diplômé de l'école normale secondaire de Koutiala, spécialité Mathématiques-Physique-Chimie- Technologie.

D'octobre 1986 à octobre 1996, il a enseigné à l'école fondamentale de Bourem 1; de conseiller pédagogique, il a été nommé directeur de l'école fondamentale second cycle de Kidal en 1995; en octobre 1996, il a reçu une mutation à Gadeye second cycle A et en octobre 1997 à Gadeye second cycle B (à Gao). Il a reçu des connaissances coraniques par correspondance; il est membre de l'AMIPI, membre du comité de réflexion sur l'islam, correspondant de l'association du "centre culturel des musulmans de l'île de la Réunion". Il aime s'informer et se cultiver auprès de ceux qui possèdent une certaine connaissance.

Présentement Maire de la commune dont il est originaire, il est militant de l'ADEMA depuis l'association. Il a été militant de la sous-section et de la section de Bourem; dans son village, au comité et aux élections communales tête de liste.

Pour les indépendants, malgré un parcours politique pas très convainquant car c'est avec l'avènement de la démocratie qu'il est rentré dans l'arène politique, la personne proposée pour être maire est un bon choix. Ils estiment qu'il a un bon niveau, il maîtrise les textes, il est courageux, patient et "a la tête sur les épaules". Actuellement ils travaillent en étroite collaboration avec lui.

Les élections à Anchawadji:

Pour l'installation du conseil communal, une assemblée générale a regroupé tous les ressortissants de la commune tant dans les fractions que ceux résidant à Gao. En présence de la section ADEMA de Gao et des ressortissants résidant à Gao, les conseillers municipaux ont été choisis; chaque fraction avait envoyé son délégué. Ainsi le conseil communal est composé des chefs de fractions, des cadres (autochtones) instruits qui sont soit des chefs traditionnels ou qui travaillent auprès d'ONG comme consultants. L'âge de ces conseillers varie de 30 à 60 ans. Le choix des conseillers ne semblait pas avoir posé de problème car le parti ADEMA est le seul maître de terrain et ses propositions semblent faire l'unanimité.

Les élections au niveau de la commune Anchawadji se sont passés autrement; il y avait deux tendances générales: le parti ADEMA et les indépendants de l'ADEMA "fâché" qui avaient comme tête de proue Ahmed Ag Agagarweye chef de la fraction Imididagane 2; il était étudiant en arabe en Mauritanie et est une personnalité très influente. La liste des indépendants a été rejetée parce que les personnes listées ont déclaré qu'elles n'avaient pas donné leur accord pour être sur leur liste.

Ainsi il n'y avait qu'une seule liste, la liste ADEMA et il fallait soit voter ou ne pas voter. L'ADEMA a donc occupé les 23 postes des conseillers élus.

La compétition est possible entre deux fractions égales et non entre une fraction supérieure et une médiane. Cependant tous les conseillers ne viennent pas d'une même fraction. Selon le directeur d'école de Djebock, conseiller communal et neveu du Maire de la commune: "*je peux dire qu'il n'y a pas d'opposition à notre niveau; cela constitue un handicap parce que ça veut dire qu'il n'y a pas de démocratie; les personnes qui dirigent le parti ADEMA, sont en même*

temps les personnes ressources, celles les plus influentes de la commune et du milieu; c'est une partie de notre tradition et dans cette tradition le leader est écouté; c'est pour cela que nous nous sommes permis de mettre la décentralisation en marche; nous pensons que ce système peut être un atout pour nous qui nous conduira à sa réussite si la gestion est bonne".

La liste des conseillers

nom prénom	âge	Profession	Fraction
Ahmad Ahamed Ag Alhassane	1939	Eleveur	Cheriffens Haoussa
Rhissa Ag Mohamed	1962	techn dvpt com	Irawelane
Rhissa Ag Mossa	1957	enseignant	Kel Bardag 2
Hamed Ag Mohamed	1943	fonct retraite	Cheriffens Haoussa
Alla Ag El Mehdi	1956	administrateur	Kel Bardag 2
Hamed Ag Younoussa	1960	enseignant	Ikefoulane
Elmèhidi Ag Rhissa	1940	eleveur	Kel Bardag 1 Enekar
Erzag Ag Bayes	1948	eleveur	
Mohamed Haïdara	1951	enseignant	Cheriffens Haoussa
Agaly Ag Mohamed Iknane	1940	eleveur	Idarfane
Alhabib Ag Almoukafi	1940	marabout	Tcharamatane
Bady Ag alwata	1947	eleveur	Iganagassane1 Samit
Alwakdi Ag Aliouneïdi	1949	eleveur	Imididaghane 2
Tama Ag Alhouda	1957	commerçant	Kel Tabangott
Albachar Ag Mohamed	1952	eleveur	Igorarane
Adjimarat Ag Kora	1927	eleveur	Ilokan Samitt
Assalek Ag Alhassane	1958	eleveur	Ikefoulane

Oumar	Ag Foukano	1948	eleveur	Iranarasane2
Assawatane	Ag Alhanossay	1954	maçon	Djebock
Aghatam	Ag Aoussou	1943	eleveur	Kel Tolmene
Tajoudene	Ag Hamdeïri	1956	manoeuvre	Kel Bardag 2
Moussa Ag	Mohamed Ahmed	1940	forgeron	Forgeron
Sidi	Ag Klini	1957	eleveur	Kel Bella Miya

les résultats; le bureau communal, composition

En ce qui concerne le bureau communal, le maire élu est en même temps le chef de la fraction des cheriffens et le député; il est entouré de ses trois adjoints dont le premier est le directeur de l'école de Echagh et technicien de développement communautaire, le deuxième est un enseignant, conseiller de fraction, qui était au commissariat au nord dans l'ancienne équipe mobile de Gao; il est aujourd'hui au PADL et travaille sur "les liens sociaux"; le troisième est un regisseur à la retraite et s'occupe de l'état civil au niveau de la commune.

Il s'agit de :

- Ahmad Ahamed Ag Alhassane Maire, Cheriffens Haoussa;
- Rhissa Ag Mohamed, 1er adjoint, Irawelane;
- Rhissa Ag Mossa, 2ème adjoint, Kel Bardag 2;
- Ahmed Idda Ag Mohamed, 3ème adjoint, Cheriffens Haoussa.

Le maire n'a pas été à l'école mais possède des connaissances coraniques. Il prend connaissance du contenu des documents relatifs à la décentralisation par le bief de ses adjoints. Le bureau communal est entièrement ADEMA. Le conseil communal n'a en son sein que sept lettrés. Le cumul de fonction qui a pu être évité par la commune Sonni Ali Ber est de règle au niveau de la commune Anchawadji car le système traditionnel de gestion du pouvoir est très centralisé et la

société très hiérarchisée. Les populations de la commune ne perçoivent pas leur candidat comme maire, il voit en lui le "Patriarche"; le "Chef spirituel"; les autres sont là pour l'informer; l'individu s'identifie par son ethnie. Quelque soit le niveau d'instruction d'un ressortissant de la commune Anchawadji, le principe c'est qu'il faut être de telle ou telle fraction supérieure pour occuper certains postes de responsabilité; pour cela l'âge n'est pas un critère important de sélection; le plus jeune peut diriger si son statut social le lui permet. Ainsi, ce "Patriarche" est aujourd'hui le maire de cadres relegués au dernier plan dans une gestion qui est la nôtre à cause d'une pratique traditionnelle. Cette pratique est courante au Mali mais plus visible ici car, même quand un individu est responsable par nomination, il rencontrera toujours des difficultés parce que les gens le perçoivent à travers son identité ethnique. Selon le délégué du gouvernement: " il est dommage de voir des cadres piétinés par cette structure, car même quand un cadre de la fraction inférieure donne son point de vue, il n'est pas écouté."

Un handicap majeur de ces élections, c'est que se sont les partis politiques qui présentent leurs candidats; ceux-ci aussi choisissent en fonction des réalités des milieux concernés.

Si la condition sine qua non de la réussite de la décentralisation est de pouvoir institutionnaliser un niveau local de pouvoir de sanction et de ponction, donc d'ériger une police locale, une justice locale, un impôt local d'une part, et d'autre part, d'élargir la base sociale du pouvoir politique local, les leaders de la commune Anchawadji ont-ils vraiment saisi le sens de tous ces mots?

Biographie du Maire de la commune Anchawadji

Ahmad Ahamed Ag Alhassane, chef de la fraction des Cheriffens, éleveur, marabout, leader traditionnel issu d'une tribu très respectée et crainte parce que considérée comme descendants du Prophète Mohamed. Selon certains conseillers municipaux, c'est un rassembleur, humaniste, négociateur, partisan de la paix et de la réconciliation.

Il a une expérience politique qui date de la deuxième République; il était secrétaire général de la sous section UDPM depuis 1979.

En ce qui concerne les raisons de son choix, elles sont d'abord liées à son statut social qui fait de lui un leader traditionnel. Les avis des uns et des autres semblent signifier que cette élection au poste de maire constitue une épreuve de force qui permettra l'autocritique d'un système traditionnel qui cadre mal avec les objectifs de la décentralisation. Elle sera peut-être la voie par

laquelle jaillira l'acceptation de l'autre différent.

C. Le démarrage des communes:

le démarrage des communes ne s'est pas fait sans quelques préalables; un transfert des compétences entre les maires et les délégués du gouvernement a précédé la mise en place des bureaux communaux.

Il faut noter que Gao qui est un chef-lieu de région administrative et une cité-carrefour du nord, a aujourd'hui, ainsi que toutes ses communes, un destin fortement lié à la décentralisation. Pour cela toutes les ONG qui interviennent dans la zone dans ce cadre, jouent un rôle très important dans la prise en mains par les autorités locales et les citoyens de leur développement.

La démocratie et la décentralisation sont certes des moyens d'expression et de prise en charge par les populations de leurs affaires; mais le constat c'est qu'il y a un malaise qui plane. La gestion des pouvoirs locaux par l'administration devient de plus en plus difficile à cause du politique; les pouvoirs locaux ont du mal à gérer le politique sur le terrain; un des nerfs de la décentralisation, les ressources financières, est aujourd'hui paralysé par l'incivisme alimenté par certains partis politiques. Les pouvoirs locaux aussi subissent la pression du politique qui en voulant gagner du terrain constitue un contre pouvoir.

Les domaines d'intervention des différentes structures ne sont pas encore bien définis et maîtrisés. Il en découle l'affaiblissement du pouvoir traditionnel qui constituait jadis le socle de la gestion traditionnelle et la référence des populations pour le maintien de l'équilibre social.

Dans le cadre de la décentralisation, Gao dispose de deux outils de pilotage et de suivi, essentiellement: le PADL (programme d'appui au développement local) et le PACAD (projet d'appui à la coordination des actions dans les régions du nord du Mali).

Le PADL a mené des actions dans deux domaines d'une manière générale:

- dans le cadre de la structuration du milieu:

il a impulsé la mise en place des syndicats des maires des communes pour la gestion décentralisée des questions locales, notamment de sécurité ainsi que des centres de conseils communaux (CCC), dont la fonction principale est d'animer le réseaux des prestataires de

service;

: - la formation des élus en vue de renforcer les capacités locales:

environ cent (100) personnes ont été formées à ce jour par un réseau de formation (SENAFOD) sur des thèmes relatifs à la décentralisation: rôle du maire, droits et devoirs des élus et des citoyens, le développement communal etc. La formation a également porté sur les services communaux, comme la fonction de régisseur.

Le PACAD a été officiellement créé par la signature de documents entre le gouvernement malien et le FED en juillet 1998. Il dispose de trois (3) cellules respectivement à Tombouctou, Gao, et Kidal près des assemblées régionales et sous la tutelle du Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales.

Le PACAD a organisé en janvier 2001 une réunion de concertation entre l'assemblée régionale et ses partenaires pour définir des priorités. Il intervient dans deux domaines:

- la formation des élus de l'assemblée régionale et des cercles, notamment des chargés de développement (CD);
- l'élaboration et la mise à disposition d'une base de données pour le suivi, la coordination et la planification du développement en faveur des élus et de tous les autres intervenants. Les actions du PACAD ne connaîtront cependant leur plein développement qu'avec l'opérationnalisation de l'agence de développement intégré du nord (ADN) créée près du Premier Ministre.

Le démarrage à Sonni Ali Ber:

Les commissions de travail ont été constituées en évitant le cumul de fonctions et pour permettre à chacun de se sentir responsable dans la gestion des affaires de la commune; ainsi, ceux-là qui sont adjoints au maire ne sont plus présidents des commissions de travail; les autres responsabilités sont confiées à ceux qui ne sont ni adjoints au maire ni président d'une commission de travail.

Selon le Maire de la commune " nous avons essayé d'optimiser parce que nous nous sommes dit que les élections c'est pour un jour, mais le développement c'est pour tout le mandat. Dès lors, nous nous sommes débarrassé de toute coloration politique pour faire face au développement de notre zone; ainsi dans toutes les commissions de travail et à chaque conseil communal, nous

avons toujours oeuvré pour que les 29 conseillers participent et soient présents au quatre sessions de l'année 1999-2000. Il est difficile aujourd'hui de savoir qui est de quelle famille politique; depuis que nous avons fini les élections, tout a été enterré. Nous sommes parti sur un devoir de construction; quand un village ou une fraction n'est pas représenté, il ne se sent pas concerné et obligé de participer au développement de sa commune. Ses taxes et ses impôts ne seront pas versés; mais s'il a un représentant qui lui rend compte fidèlement de la destination de ses taxes et impôts, il sera plus enclin à participer."

Selon les élus locaux, les fonds financiers des années 1997, 1998 et 1999 devaient être bloqués jusqu'à la mise en place des communes; car, les élus devraient prendre fonction avec ces fonds. Cependant ce transfert est sans effet, car malheureusement les caisses étaient vides alors qu'il devait y avoir la somme minimum de 43 à 44 millions de francs CFA; les communes étaient ainsi mortes- nées et le démarrage difficile. Les subventions de l'Etat étant en fonction de la taille de la commune, la première pour la commune Sonni était, pour l'année 2000 de 8.000.000frs CFA (huit millions). Cette somme a permis de mener les premières activités du conseil communal à savoir, l'aménagement d'un local pour le bureau communal, le siège n'étant pas encore construit, et la tenue des différentes sessions (cf annexes pour différentes sessions).

Les budgets, composés des subventions de l'Etat et des impôts et taxes des communes ne suffisent pas pour l'instant pour leur démarrage. La théorie est en déphasage avec la pratique. Dans la commune Sonni Ali Ber, après les élections il y avait des arriérés de 43 millions de francs CFA; la TDRL de l'année 2001 est estimée à 20 millions et chaque imposable de la commune doit payer seulement 1050 frs CFA. A présent le nombre de citoyens qui s'est acquitté de cette taxe est infime. Les maires ne disposent pas de moyens très efficaces pour les contraindre à s'acquitter de leurs devoirs. Dans un premier temps, la solution trouvée pour y remédier était la procédure ancienne de l'administration (les repréailles); cependant, malgré l'urgence des tâches, un sursaut au niveau du bureau communal a permis d'envisager d'autres solutions, car un élu se sent plus proche de la population qu'un administrateur. Il fallait donc combattre cet incivisme fiscal caractérisé; les conseillers des villages, les chefs de villages, les grandes notabilités pensent que ce sont les autres qui doivent s'acquitter de leurs fiscalités et eux les responsables servent d'intermédiaires entre ces populations et le régisseur communal; il fallait donc passer par la sensibilisation et la formation des militants; il fallait partir vers eux; il fallait que les partis

politiques s'investissent, s'assument et qu'ils sachent que le maire ne peut travailler sans leur concours. C'est cette émulation sociale qui permet à ces élus d'obtenir les moyens pour travailler.

Cependant ceux-ci pensent qu'ils sont allés trop vite en besogne alors que les populations n'ont pas encore compris les enjeux de la décentralisation; les années de sécheresse ont aussi eu un impact considérable sur la source de revenu principale des populations qui sont l'agriculture et l'élevage qui sont eux-mêmes liés à la saison hivernale; elles doivent faire preuve de grands sacrifices malgré tous les efforts consentis tels que les achats de pompes.

Les deux années d'exercice ont permis aux élus d'envisager d'autres alternatives telle que la contribution des ressortissants résidant hors de la commune. Ceux qui sont à Bamako s'occupent non seulement de la sensibilisation continue des populations mais aussi de la recherche de bailleurs de fonds. Le bureau communal délivre des ordres de mission aux villages pour se rendre à Niamey et au Ghana pour la récupération de la TDRL de leurs ressortissants résidant là-bas.

Les populations ayant choisi comme activités économiques d'urgence des ouvrages de submersions et des infrastructures dans les domaines de la santé et de l'éducation, l'intervention du PADL comblait ce manque de moyens financiers qui risquait d'être un handicap pour le démarrage de la commune.

Le PADL de son côté, s'est assigné comme première activité dans la commune Sonni Ali Ber, un diagnostic de l'état des relations entre les autorités locales et la population. Le premier constat, a été la méfiance entre d'abord, les chefs de villages, ensuite entre les différentes organisations locales de développement. Il fallait donc anéantir cette méfiance en sensibilisant les populations aux enjeux du développement des différentes communes; ce développement ne pouvant se faire sans l'entente et la solidarité, cet organe a adopté comme stratégie d'intervenir d'abord au niveau des villages où la quiétude règne. Selon le chef de village de Forgho-Songhoï: " le PADL a apporté l'entente entre les populations et leurs dirigeants et leur a permis de comprendre beaucoup de choses plus particulièrement la décentralisation; les conseils de villages et les chefs de villages se sont réconciliés; le PADL a un bilan très positif chez nous; nous avons ainsi tiré la conclusion que la décentralisation est une bonne chose".

Dans l'exercice de leurs activités, le PADL avait octroyé 100 millions de francs CFA à la

commune pendant les deux années 1998-1999 qui ont été épuisés; une auto-évaluation a été déjà faite les 17 et 18 novembre 2000.

Dans le cadre d'activités effectués concrètement et celles envisagées, il y a:

- la gestion des projets individuels des villages:

chaque village possède son cahier de charge pour la gestion de ses projets (individuels, associatifs, groupements etc...). A cet effet, il a été mis en place des conseils de village dont l'effectif dépend de la taille du village et de sa population: sept membres pour les gros villages et cinq membres pour les petits; un comité de base pour chaque village installé par le PADL composé de quatre membres plus le chef de village qui est le président, suit les investissements du village; le président (choisi par les différents chefs de villages) du comité de suivi (composé des représentants de chaque village), le conseil communal et le maire se retrouvent dans une commission qui gère les financements des projets des villages. Ainsi certains travaux sont répartis entre le conseil communal et le comité de suivi, d'autres sont exécutés par les deux.

La construction et gestion des centres de santé communautaires:

La commune était divisée en cinq aires; il n'y a donc trois CSCOM dans la commune Sonni Ali Ber: un à Forgho-Songhoï, un à Magnadoué, un à Hamakouladji. L'urgence est de former des aides soignants des CSCOM pour pouvoir les utiliser comme infirmières; ainsi trois aides soignants ont été envoyés à l'école des infirmiers du Sahel à Gao depuis octobre 2000 pour trois ans sur le budget communal.

Les centres de santé communautaires qui ont précédé la mise en place des communes sont aujourd'hui source de conflits; ceci à cause de leur appartenance à plusieurs communes à la fois. Il y a donc un besoin d'harmonisation et d'encadrement car cela relève aussi de la mairie.

La construction et la gestion des structures scolaires:

il y a la construction et réhabilitation d'écoles dans les différents villages de la commune.

Sur la deuxième tranche du financement PADL, il y a eu deux réhabilitations d'école à Magnadoué et Berrah. De 2001 à 2002 il y aura:

- un premier cycle à Berrah;

- un premier cycle d'école communautaire à Battal;
- un premier cycle à Magnadoué Haoussa;
- un premier cycle à Magnadoué Gourma;
- un premier cycle à Kokorom;
- un premier et second cycles à Forgho-Songhoï;
- un premier cycle dans le Gourma de Forgho-Songhoï;
- un premier cycle à Kochakareye;
- trois premiers cycles à Hamakouladji dont deux écoles communautaires;
- un second cycle à Hamakouladji;
- un premier cycle à Kareybandia Haoussa;
- un premier cycle à Kareybandia Gourma auquel s'ajoute douze medersa.

Il y a aussi en perspective la construction de centres d'éducation pour le développement à Zindiga, Seyna, Bagnadji et à N'Baldé.

Forgho-Arma a une Medersa et partage avec Forgho-Songhoï les autres structures.

Bagnadji est en population le cinquième village de la commune (4200 habitants depuis 1996) mais aucune infrastructure scolaire ni sanitaire n'existe là-bas. Cependant, le village regorge beaucoup d'opérateurs économiques qui vivent hors du Mali.

Les salaires des enseignants du premier cycle des écoles communautaires de la commune sont pris en charge par la mairie; au niveau du second cycle, ils sont pris en charge par le conseil de cercle; avant l'installation de la mairie, les écoles communautaires donnaient un salaire dérisoire de 20.000frs CFA que les communautés n'arrivent pas à payer.

- La construction d'ouvrages:

Sur la première tranche du financement PADL ont été réalisés :

4 digues de submersion contrôlées à Forgho-Arma, Forgho-Songhoï, Hamakouladji et Battal;

5 ouvrages de submersion contrôlés à Forgho-Songhoï, Forgho-Arma, Hamakouladji, Battal et

Berrah;

6 puits dont:

- 2 associatifs Hommes à Kareybandia Haoussa, Kokorom;
- 2 associatifs Femmes à Kochakareye, Bagnadji;
- 2 individuels à Kareybandia Haoussa et Kareybandia Gourma.

Ces ouvrages ont été accompagnés d'une formation de jeunes de la commune en surveillance de chantier.

Sur la deuxième tranche:

- 7 puits villageois à Nbalde, Kareybandia Gourma, Forgho-Arma, kokorom, Battal, Seyna et Zindiga;
- 5 digues de submersion contrôlées à Forgho-Songhoï, Kareybandia Haoussa, Kochakareye, Battal et Bagnadji;
- 3 magasins associatifs à Nbalde, Forgho-Arma et Seyna;
- 1 réhabilitation de pompe solaire à Hamakouladji.

Autres activités:

il y'a eu des formations en décentralisation. Dans la programmation des 50.000.000 frs CFA à venir, est prévue la construction de l'hôtel de ville de Forgho avec la contribution des populations qui s'élève à 1.200.000frs CFA.

La commune a aussi envisagé la recherche de partenariats avec d'autres communes étrangères dans le but d'acquérir d'autres expériences. C'est ainsi que des correspondances ont été adressées à la mairie de Douala Premier au Cameroun.

L'intervention des ONG:

Avant la décentralisation, la commune a connu la présence de certaines ONG dont Mali Nord Est qui avaient comme activités principales la construction de forages et la fixation de dunes. Aujourd'hui, le constat du bureau communal c'est qu'il y a une multitude d'ONG qui interviennent dans la commune. Elles se trouvent souvent dans un même village avec les mêmes actions.

Malgré les exigences des bailleurs de fonds, le bureau communal considère les ONG comme des partenaires; il est donc nécessaire de les orienter. Le bureau a ainsi convié les ONG à faire avec eux la carte de la commune, la répartition des tâches par spécialité et par village.

La grande majorité des ONG locales sont des prestataires du PADL (voir liste en annexe). Les ONG internationales sont principalement:

- le PAPIV qui a succédé le projet Forgho 2 et qui est en train de faire de périmètres irrigués et l'ADIM qui s'annonce;
- Vision mondiale qui depuis 1998 accorde une somme de 300.000frs CFA aux associations de femmes de Magnadoué comme fonds de roulement.
- Mali Nord Est qui revient pour trois ans;
- les programmes de micro-finances de PNAPED;
- le PADL qui est le plus gros bailleurs de fonds de la région.

L'intervention du PADL est particulièrement appréciée par les populations à cause de sa méthode participative qui facilite l'appropriation des investissements par les bénéficiaires. Les élus locaux pensent qu'aujourd'hui grâce au PADL ils ont maîtrisé les techniques de mobilisation des ressources, la méthode progressive, le consensuel et surtout la participation.

Le démarrage à Anchawadji:

La première activité importante du PADL au niveau de la commune a été d'organiser les fractions en groupes de travail avec des comités de suivi qui statuent sur les différents projets de développement et aussi la constitution du comité paritaire composé de dix personnes plus le délégué du gouvernement .

Quand au conseil communal, il s'est attelé à la sensibilisation des populations au paiement des impôts, taxes et à la nécessité d'oeuvrer pour un développement de la zone. En seconde phase, la tenue des sessions du conseil communal pour l'approbation des projets conçus avec le comité de suivi et le PADL a été une autre tâche de démarrage.

Contrairement aux communes de la vallée, l'investissement était minime dans les communes

nomades; cela étant lié à leur mode de vie. Les fonds sont plutôt allés à l'aide alimentaire. Bien que la priorité ait été donnée à l'éducation et à la santé, il y avait l'urgence de construire et de réhabiliter dans le chef-lieu de commune d'un certain nombre d'infrastructures; ainsi on y trouve:

- une pompe solaire installée par "action contre la faim" qui constitue une source de revenu pour la commune;
- les locaux abritant les services d'élevage;
- une école avec une cantine scolaire;
- les locaux abritant la mairie et un véhicule de liaison.
- un centre de santé communautaire qui est l'ancien dispensaire réhabilité, une maternité dirigée par trois agents de santé et le logement de l'infirmier;
- la résidence et les bureaux du sous-préfet;
- un parc pour les animaux que la mairie loue le jour du marché hebdomadaire;
- des magasins et centre d'alphabétisation pour les associations des femmes.
- un marché hebdomadaire à bétail très important qui génère des ressources financières à équivalence de 600.000 frs CFA / mois et qui sont gérées par le bureau communal ;

Le PADL a doté chaque fraction de puits, de magasins, de parc de vaccination et d'écoles. Avant la décentralisation, il n'y avait que quatre écoles; actuellement, il y en a treize dont deux écoles communautaires. Trois autres écoles sont prévues dans des fractions différentes. Le milieu nomade exige l'installation de cantines scolaires parce que les élèves peuvent souvent parcourir de 7 à 20 km pour se rendre à l'école: il faut signaler que la décentralisation n'a pas encore permis de fixer définitivement les nomades, leur mode de vie étant toujours le même ; aussi, certaines écoles appartiennent à la fois à trois fractions.

Toutes les fractions ont été dotées de pompes solaires par "action contre la faim".

Neuf autres CSCOM sont prévus dans la commune et rentrent dans la politique générale de santé du Mali. Ces différentes structures sont parties intégrantes de la gestion du bureau communal. Les problèmes liés à ces structures se résument au manque de médicaments et à une réduction

considérable des fréquentations dont la conséquence est l'absence de salaires pour les agents qui y travaillent.

Sur les sites les maisons en banco ont remplacé les tentes.

Le développement ne peut pas être perçu de la même manière en milieu nomade qu'en milieu sédentaire. Ils ont une mobilité géographique qu'il faut gérer; ils ont des sites qu'ils occupent périodiquement.

L'intervention des ONG:

le PADL intervient plus dans cette zone aussi avec sa tranche annuelle de 50.000.000 frs CFA. Les autres ONG sont:

- l'ANICT qui doit commencer cette année pour une durée de trois ans;
- Action contre la faim qui est dans la commune depuis 1997 et qui s'occupe de la construction de magasins, de nutrition et de creusement de puits;
- Mali Nord Est qui avait construit dans le temps des magasins, trois parcs de vaccination, les bâtiments de l'élevage dans le chef-lieu de commune, des centres d'alphabétisation, creusé et réhabilité des puits, accordé des crédits à des associations. La commune a soumis à l'ONG un projet dans lequel l'accent a été mis sur la construction d'écoles, de centres de santé, le creusement de puits et l'amélioration du couvert végétal.

Les ONG locales qui interviennent dans la commune sont des prestataires du PADL; il y a principalement l'ONG Tilwat, l'ONG Adizam.

La commune étant au centre des autres communes, elle présente un mode de gestion commune plutôt qu'individuel; elle gère des pâturages avec ces autres communes environnantes, elle possède des puits vers Talataye et certaines écoles d'autres communes reçoivent ses élèves selon le site de la fraction. Pour cela les intercommunales étaient parmi les premières activités importantes à mener.

Le milieu nomade est moins démocratique que le milieu sédentaire. Cependant, les investissements sont plus porteurs dans ce milieu que le milieu sédentaire. Ils apprécient même plus le PADL que les habitants de la vallée où il y a des "seigneurs" qui étaient habitués à faire des affaires et qui sont influents dans la désinformation. Bien que les nomades soient des

féodaux, ils ont l'habitude du partage; mais il y a souvent pas de participation.

Après quelques années d'exercice, il est difficile aujourd'hui de cerner le programme du bureau communal de la commune Anchawadji. Cependant la situation de la TDRL est satisfaisante. Mais il n'y a pas de collaboration entre le Maire et ses deux premiers adjoints. Ceux-ci lui reprochent une superposition de la gestion traditionnelle de la tribu et de la gestion administrative de la commune. Toute la gestion est entre les mains du Maire.

Les intercommunales:

La commune Sonni Ali Ber fait frontière avec d'autres communes et partage avec elles des espaces. Les relations avec ces communes semblent être bien gérées. Les communes appartiennent à des ensembles intercommunaux: Sonni Ali Ber, Gounzoureye, Gabero, Intillit, appartiennent à l'ensemble de Sadiora; Taboye, Bourem, Gao appartiennent à un ensemble; Anchawadji, Tilemsi et Sonni Ali Ber appartiennent aussi à un autre ensemble. En un mot toutes les communes limitrophes ont des ensembles communs parce qu'elles ont des humains à gérer, la terre à gérer ensemble; ces populations étant unies par l'histoire, le sang et la religion. Le maire de la commune le confirme en ces propos: "une commune ne peut aller sans l'autre; nos animaux vont pâturer dans toutes les communes avoisinantes, les animaux des autres communes aussi, les humains aussi vont dans toutes les autres communes; de telle sorte que nous sommes obligés d'avoir des canevas de travail communs et des relations sociales; nous avons toujours mis en exergue les relations sociales parce que ceux sont elles qui importent beaucoup pour nous."

Ainsi avec l'appui du PADL, il y a eu des rencontres intercommunales dont la première a eu lieu à Forgho-Songhoï. A cette rencontre, il y avait les communes de Anchawadji, Tilemsi et Sonni Ali Ber; cela pour débattre de tous les problèmes de gestion d'espaces appartenant à toutes les communes car c'est partant de là que naissent les problèmes.

Une rencontre intercommunale a aussi été organisée à Tacharane en 2000 regroupant un autre ensemble dont Anchawadji fait partie; ceci dans le but de pouvoir discuter des problèmes communs de développement.

La rencontre de Taboye:

le PADL a octroyé un financement de 50.000.000 frs CFA (cinquante millions de francs CFA).

Cette somme doit être utilisée par un ensemble de deux à trois communes. Un comité paritaire est mis en place pour la gestion de ces fonds et pour décider de leur utilisation; ce qui justifie les différentes rencontres intercommunales.

Au cours de cette rencontre, des décisions ont été prises en ce qui concerne les espaces à aménager en brousse pour l'abreuvement, le passage et le pâturage des animaux; il fallait libérer certaines zones (espaces et terres salées) utilisées par les sédentaires comme jardins maraîchers et par les nomades comme champs de sorgho pour cette cause.

D'un commun accord, sédentaires et nomades ont décidé de libérer ces espaces sans heurt, et pour éviter de disperser les efforts, le financement du PADL doit être utilisé pour des projets communs. Ainsi, trois commissions (les maires inclus) ont été constituées pour réfléchir à ces projets; les propositions faites sont:

- semences de cram-cram dans les zones de pâturages;
- construction d'un parc de vaccination;
- construction des mairies;
- forages pour abreuvement;
- construction d'une usine à Gao pour aliment-bétail;

cependant pour un premier départ les propositions retenues et dans l'intérêt de tous les villages sont:

- l'aménagement du passage des animaux;
- l'aménagement des pâturages des animaux;
- aménagements des espaces de terres salées.

Des structures intercommunales ont été constituées pour gérer ces espaces; dans le cadre de l'exploitation de l'expérience des autres, une émission de la commune de N'tillit est utilisée par la commune Sonni Ali Ber pour gérer les problèmes liés à ces espaces.

Les perspectives et recommandations:

- les liens sociaux constituent un atout important pour la réussite de la décentralisation dans les

régions du nord. Le PADL, dans toutes ses rencontres intercommunautaires, a utilisé les méthodes traditionnelles d'accueil de la région. Les communes sont devenues les lieux de concertation. Les synthèses communales se font sur un espace qui regroupe l'ensemble des villages et fractions concernés et chacun est représenté dans cet espace par sa case ou tente traditionnelle ainsi que par leurs activités et manifestations traditionnelles comme par le passé. Les chefs de village ont été mis au centre de toute cette organisation. Cette méthode a porté ses fruits parce qu'elle permis d'atténuer les tensions existantes et d'activer les concertations entre les communes et les leaders.

- l'avenir de la décentralisation est aussi fortement lié à ces jeunes diplômés de la zone qui sont devenus des entrepreneurs et qui ont été organisés par le PADL afin d'assurer la continuité d'un développement durable en dehors de toute autre structure étrangère.

La région possède aujourd'hui un nombre important d'ONG locales (58 à la date du 29 octobre 2001) et de structures de formation (36) qui ont acquis une expérience incontestable en matière de formation et d'information en décentralisation et qui travaillent à travers un réseau, le ROAD SEPT qui est incontournable.

- La formation a occupé une place importante tout le long du processus de décentralisation. Les élus aussi bien que les structures d'intervention ont été assez dotés.

- Cette formation doit être assurée par les compétences locales qui maîtrisent le mieux le milieu et les hommes qui y vivent. Pour cela il faut une reconnaissance nationale de ces compétences..

- au bilan de la décentralisation, des changements considérables sont en train d'être vécus: les populations tendent vers le partage, la concertation. Nous assistons aussi à une plus grande démocratisation: création d'autres partis politiques (RPM par exemple) tant en milieu sédentaire que nomade. Les partis politiques doivent davantage s'investir; aucun parti politique n'a donné une formation même à ses militants dans la zone.

- Le partenariat occupe une place importante dans la gestion de la décentralisation au nord. Les communes commencent à s'ouvrir au monde extérieur et selon certains élus « les anciens arrondissements étaient comme des outres attachées. Nous considérons la création des communes aujourd'hui, comme une ouverture au monde ».

- la décentralisation au nord a dépassé l'urgence, elle est dans le développement durable. Il est donc important pour les ONG de mettre les populations dans un cadre institutionnel d'encadrement dans lequel il y aura le transfert de compétence; ceci dans le but d'alimenter le sens organisationnel et d'appropriation d'un ouvrage mis à leur disposition.

- le travail d'information et de formation doit être permanent.

- la décentralisation doit être utilisée dans le sens de permettre la critique et l'autocritique afin de faciliter l'acceptation des autres et éviter l'exclusion. Il faut donc la cohésion sociale qui est une priorité pour l'obtention de la paix sociale et par conséquent pour la réussite de la décentralisation..

- la compréhension de la démocratie qui oscille entre une conception communautariste et des interprétations libérales selon le milieu constitue un défi majeur à relever pour plus de démocratisation au Mali. En effet, il s'agit de réconcilier ces deux différents types d'attentes, spécialement en relation avec la tension inhérente entre la compétition politique et le consensus social.

Une étude récente sur 'les perceptions populaires de la bonne gouvernance au Mali' montre que les citoyens sont détachés du Gouvernement central; il y a une active orientation collective vers les autorités locales. Ainsi, il est nécessaire pour le Gouvernement de la République de faire de sa politique de démocratie décentralisée une réalité; mais si cette politique est faiblement appliquée (par exemple, en excluant les dirigeants politiques traditionnels), la décentralisation pourrait ternir le soutien à la démocratie.

- un changement de mentalité et de certaines habitudes traditionnelles de gestion est nécessaire; il faut aussi lutter contre cette idée d'assisté; celui-ci ne sera possible que si un pouvoir s'exerce réellement sur le plan local. Ce changement de mentalité doit s'opérer d'abord, au niveau des autorités dirigeantes (le politique, les autorités et élus locaux). Le handicap serait le refus du changement. Pour cela, la formation occupe une place très importante Cette formation permettra aux populations d'être non seulement dotées d'outils de travail mais aussi d'avoir l'esprit plus critique pour une meilleure gestion de leurs problèmes.

Liste ADEMA - PASJ

Noms prénom		Profession	Âge	Village
Abdourazak	Yacouba	Enseignant	1961	Magnadoué
Asseydou	Abdourhamane	Enseignant	1956	Forgho-Songhoï
Minkeylou	Alassane	Enseignant	1955	Hamakouladji
Abdramane	Mahamane	Cultivateur	1957	Seyna
Abdourhamane	Izeboncana	Cultivateur	1954	Kareybandia
Mohomone	Issiaka	Cultivateur	1962	Hamakouladji
Alhousseyni	Abderhamane	enseignant	1964	Zindiga
Nouhoun	Cheboun	technicien	1960	Hamakouladji
Mohamed	Soumagaïbou	élevage	1956	Forgho
Mohamed	Abdou	cultivateur	1972	Forgho-Arma
Idrissa	Djibrilla	transitaire	1955	Magnadoué
Ibrahim	Mohomone	enseignant	1927	Bagnadji
Youcha	Mohomone	cultivateur	1955	Kochakareye
Mohomodou	Hachimi	cultivateur	1948	Berrah
Hachimi	Mohomodou	cultivateur	1957	Kokorom
Hamida	Yéya	cultivateur	1944	Battal
Soumaguel	Hamma	cultivateur	1958	Magnadoué
Alassane	Halidou	enseignant	1968	Hamakouladji
Djibrilla	Ousmane	enseignant	1970	Magnadoué
Alassane	Bella		1943	Kareybandia
Omorou	Aljena		1934	Kochakareye

Aroubouna	Mohomone		1832	Forgo
Soumana	Djibrilla		1948	Magnadoué
Moussa	Ahamadou		1942	Forgo
Alkassoum	Idrissa		1952	Kareybandia
Alhousseini	Sagara		1957	Forgo
Ibrahim	Hassane		1969	Forgo
Ibrahim	Zouberou		1942	Bagnadji
Abdou	Doumi		1955	Kochakareye

liste des indépendants

Nom Prénom	profession	Âge	village
Zakaria	enseignant	1965	Berrah
Younoussou	enseignant	1967	Forgho-Songhoï
Oumarou	enseignant	1955	Magnadoué
Alassane	commerçant	1975	Kochakareye
Mohamadine	enseignant	1967	Forgho-Arma
Mohomodou	cultivateur	1963	Zindiga
Seydou	cultivateur	1946	Seyna
Sidimar	formateur	1949	Kareybandia
Yacouba	cultivateur	1951	Bagnadji
Gomni	commerçant	1949	N'Baldé
Albachar	cultivateur	1966	Kokorom
Madassaliaha		1942	Hamakouladji
Alkaïdo		1954	Battal
Mony		1941	Berrah
Aguissa		1978	Magnadoué
Aguissa		1972	Forgho-Songhoï
Motti		1942	Bagnadji
Abadounbo		1957	Kochakareye
Tiegoum		1945	Zindiga
Sidi		1944	Kareybandia
Aboubacar		1941	Battal

Atalata		1955	N'Baldé
Ibrahim		1954	Seyna
Adahamane		1939	Hamakouladji
Bilal		1948	Forgo-Arma
Albakaya		1939	Kokorom
Ahmadou		1956	Magnadoué
Mohomodou		1934	Bagnadji
Ahamadou		1955	Magnadoué

Décentralisation, démocratie et migrations dans la région de Kayes

Catherine Quiminal, Anthropologue¹

Introduction

Cette recherche sur les rapports entre décentralisation et immigration s'inscrit dans une étude plus vaste sur les migrations et les transformations villageoises, engagée il y a désormais plus de vingt ans. Temps long qui permet d'appréhender les changements, de comparer des périodes, d'observer et de comprendre les relations entre pouvoir central et pouvoir local, relations au cœur desquelles se sont inscrites les différentes initiatives des migrants dans la région de Kayes.

La thèse qui sera ici développée s'appuie plus particulièrement sur des enquêtes menées de 1997 à 2001 dans les villages de migration, à Kayes, à Bamako et en France ; enquêtes centrées sur la place et le rôle des migrants dans la politique de réforme de décentralisation.

Le projet de décentralisation voit le jour alors qu'un processus de bouleversement des rapports sociaux est déjà en cours dans la région de Kayes se confrontant aux hiérarchies villageoises, au clientélisme local, au dirigisme arbitraire de la politique nationale. Ce processus de démocratisation, dans la mesure où il favorise l'émergence de nouveaux acteurs et l'expression souvent conflictuelle, de leurs aspirations, est directement lié au développement sans précédent d'un mouvement associatif que les émigrés ont impulsé dès les années 1980 et auquel ils participent encore activement aujourd'hui.

La décentralisation peut, à certaines conditions, assurer un cadre politique aux initiatives des immigrés, leur donner une légitimation, une nouvelle dimension, favoriser l'insertion citoyenne de personnes localement et nationalement suspectes ; elle peut permettre enfin une recomposition des alliances autour des notions d'intérêt général et de bien public.

Elle peut, inversement, contribuer à l'accentuation des contradictions entre émigrés et résidents, émigrés et nationaux, consacrer la rupture toujours menaçante entre les présents et les absents, en excluant les absents du jeu politique, leur faisant ainsi payer leur défection-désertion, condamnant leur volonté de combler la distance immanquablement créée par la migration à ne s'exercer que sur un plan économique. « On loue leur courage, leur sacrifice,

¹ Professeure, Université Paris7, Chercheuse au Centre d'Etudes Africaines

leur fidélité... Mais au fond, ce discours, aussi sincère soit-il, et en oubliant à qui et à quoi il est destiné, ne cache-t-il pas quelque chose d'autre ? De l'envie, de la jalousie, voire de la haine et, en tout cas, l'intention assurément d'intenter un procès à ces transfuges qui peuvent s'avérer être de sérieux concurrents sur tous les plans, non seulement sur le plan économique et social, mais aussi dans tout le système de rapports de forces matérielles et symboliques » [A. Sayad 1998]². Le risque local et national d'intenter un procès d'altérité aux émigrés afin de les neutraliser politiquement est bien réel.

C'est à la confrontation des éléments de cette alternative que notre recherche s'est attachée.

I- Constitution d'une dynamique régionale spécifique

Mobilité des hommes, désenclavement de la région

Ce qui domine l'histoire de la région de Kayes durant les 40 dernières années est l'extraordinaire mobilité internationale des hommes. Cette mobilité est ancrée dans l'histoire de la région. Avant la colonisation, Kayes était un carrefour commercial important, au point que le colonisateur envisagea un moment d'en faire une capitale. Le projet est abandonné en raison du déclin du commerce autochtone s'accompagnant d'un changement des biens commercialisés et du même coup des voies empruntées par les nouveaux commerçants (souvent des « Libanais »), en raison également du repli des populations sur des activités agricoles à des fins d'autoconsommation. En l'absence de culture de rente, à part la voie ferrée Dakar/Bamako, le développement des moyens de communication dans la région est très faible durant toute la période de la colonisation. Encore aujourd'hui, aucune route ne relie Kayes à Bamako³, de nombreux villages sont inaccessibles durant la saison des pluies. La région souffre d'un réel enclavement. Cet enclavement n'a pas entravé la mobilité des hommes, il y a sans doute même contribué. En effet, dès les années 1930, les populations face au système colonial (impôts, travaux forcés, abolition de l'esclavage) sont massivement contraintes à des migrations saisonnières, vers les régions où l'on cultive l'arachide⁴. En 1960, date de l'indépendance, la politique socialiste de Modibo Keita, notamment dans son rapport à la paysannerie, qui va consister à fixer les prix des denrées agricoles à un niveau extrêmement bas, n'incite guère à rester au village, à trouver les moyens de produire pour le

² Sayad. A, « Le retour, élément constitutif de la condition de l'immigré », Migrations Société n°57, mai juin 1998.

³ En 2002 certains tronçons de cette route promise de longue date sont ouverts à la circulation des voitures. Certaines communes ont estimé prioritaire de procéder à leur désenclavement.

marché national afin de satisfaire les besoins des citoyens. En l'état, la production agricole familiale ne suffit pas à remplir les greniers pour la subsistance des familles. La stratégie de survie adoptée par la majorité des habitants de la région va consister à articuler une agriculture familiale d'auto subsistance avec des transferts monétaires assurés par les émigrés. Le départ des uns permet la persistance des activités des autres. Cette stratégie est d'autant mieux acceptée que le système, toujours en vigueur, de dépendance entre aînés et cadets est de plus en plus contesté par les cadets. De nombreux jeunes entendent s'émanciper, prendre en charge un avenir que les anciens, dans leur majorité, ne sont plus capables d'assurer. Les jeunes vont tenter leur chance ailleurs. Les informations circulent dans la région sur les opportunités qu'offre tel ou tel pays. En Afrique, le Gabon, la Côte d'Ivoire, offrent des possibilités au niveau des services dans les grandes villes, du commerce, de l'agriculture, les diamants d'Angola attirent les plus audacieux, les pays arabes, notamment l'Egypte ou l'Arabie Saoudite offrent des emplois sur de grands chantiers, après la fin de l'apartheid l'Afrique du Sud devient à son tour un des pays où tenter sa chance. C'est vers l'Europe, et dans un premier temps la France, que la majorité des migrants va se tourner en raison des possibilités qu'elle offre d'y trouver un travail salarié non qualifié, permettant d'obtenir un revenu important au regard de l'économie villageoise.

Dès les années 80, les migrations en provenance de la région de Kayes vont s'étendre à d'autres pays européens : Italie, Espagne, Hollande, Allemagne, Belgique, au gré des possibilités d'entrée et d'embauche. Les USA, le Québec, l'Argentine sont également des pays d'immigration en provenance de la région, aucune distance ne retient les migrants, seul l'espoir, alimenté par les réseaux, de trouver un travail rémunérateur est pris en considération. La dernière destination en date encore peu investie, est le Japon : "J'ai vu des émissions où ils disaient que c'était l'Eldorado, alors plutôt qu'être un clandestin en France, mal ou pas payé, j'ai tenté le Japon" (ils ne sont aujourd'hui qu'une centaine). Si nous avons tenu à citer toutes ces destinations, c'est non seulement parce qu'elles indiquent l'ampleur du mouvement, mais aussi parce que la présence dans la région de Kayes d'un nombre important d'ONG originaires de ces pays est en rapport étroit avec les lieux d'implantation des migrants, comme nous le verrons plus loin.

Ce processus de mobilité extrême des hommes vers de multiples destinations va accompagner, permettre le désenclavement de la région, non pas dans un premier temps grâce

⁴ Concernant une analyse détaillée du processus migratoire dans la région cf. C.Quiminal, « Gens d'ici, gens d'ailleurs, migrations soninké et transformations villageoises », ed. Ch. Bougois,, Paris, 1991

au développement des infrastructures de communication, mais par le biais des relations humaines. Les hommes migrants, selon des modalités différentes, continuent d'entretenir les liens avec leur village en s'appuyant sur les réseaux, les relations, les connaissances, le capital social accumulés en migration. La région de Kayes va durant ces 40 années s'ouvrir au monde, attirer bailleurs de fonds, ONG, venus de tous les pays occidentaux. Une telle intervention n'a rien d'original, n'est-ce pas la forme aujourd'hui de l'aide aux pays du tiers-monde ? Pourtant ce qu'il y a de spécifique dans la région, c'est précisément la manière dont les émigrés inventent de nouveaux liens avec leur village, voire leur région d'origine, articulent leurs formes collectives d'intervention aux interventions extérieures. Il s'agit d'une dynamique spécifique à la région à laquelle la constitution des communes peut offrir un cadre. Les migrations vers de multiples destinations ont revêtu des formes nouvelles diverses. Elles s'accompagnent toutes du maintien d'un lien avec le village, avec le pays et correspondent à des stratégies complexes.

Dans les villages pratiquement tous les hommes ont voyagé, ont émigré pour des durées plus ou moins longues. Certains sont encore absents, mais également nombreux sont ceux qui sont revenus après 10 ou 15 ans d'absence - des retours contraints, mais aussi voulus - de ruraux ils sont devenus citadins, puis néo-ruraux - ils sont porteurs d'un nouveau rapport ville-campagne, expression de leur parcours migratoire.

On peut dire que, d'une certaine manière, la mobilité et les expériences attenantes, le retour de migrants, les projets collectifs des expatriés, ont préparé un terrain propice à certaines conditions, pour que la décentralisation soit un outil possible de démocratisation.

La comparaison avec les recherches faites dans d'autres régions au Mali, par les chercheurs de notre équipe, est à cet égard intéressante et nous conforte dans cette hypothèse.

Tradition, innovation et migrations

Il ne s'agit pas d'imputer l'ensemble des transformations villageoises aux migrants (bien qu'à un moment ou à un autre beaucoup d'hommes aient migré pour des destinations plus ou moins lointaines) mais d'apprécier les impacts de la mobilité des hommes sur un tissu familial, économique, social, politique problématique, au sens où chacune de ces entités a de plus en plus de difficultés à se reproduire, à assurer sa cohérence.

Ceux qui demeurent au village, comme ceux qui sont partis, ont à faire face aux mêmes difficultés, ont à résoudre les mêmes problèmes de survie dans la mesure où ils se considèrent

les uns et les autres comme appartenant au village - responsables à un titre ou à un autre des vies qui s'y déroulent. Les tensions, les conflits qui traversent, animent, les conseils de village, les associations villageoises, leurs rapports avec les institutions, les partis politiques n'épargnent pas les associations en France, et inversement, les projets, les contradictions portés par ces dernières rejaillissent sur le village ou la commune.

Néanmoins, de par leur absence plus ou moins prolongée, de par leur séjour en France entraînant des changements dans leur mode de vie, de par leur insertion dans le salariat, les migrants sont aussi porteurs de différences, en ce qui concerne la conception du travail, les comportements, les aspirations, le rapport aux institutions et à la politique. Tout changement se fait au détriment de certains groupes qui, naturellement résistent. Mais ces groupes sont en crise. Les crises sont souvent le point de départ d'importantes innovations, « car une situation de conflit ne peut se poursuivre d'une manière ininterrompue, il faut qu'elle trouve finalement une solution, et en général une solution de compromis. Au fond dans l'acculturation libre, les conflits tendent à se résoudre d'eux-mêmes par de nouveaux ajustements. »⁵. Toute la question sera de savoir si les changements introduits par le mouvement associatif seront ressentis par les différents agents comme de l'acculturation libre ou comme de l'acculturation forcée, les émigrés pouvant être considérés comme des médiateurs privilégiés ou comme des étrangers.

De la dépendance à l'autonomie

On peut distinguer deux périodes dans les migrations vers la France. Toutes deux se caractérisent par le maintien d'un lien fort avec le village ; c'est la nature de ce dernier et les transformations qui en découleront qui vont changer.

La première période s'étend du début des années 60 à la fin des années 70.

Partis pour des raisons économiques, mais aussi avec le désir de prendre leur distance par rapport au système de dépendance en vigueur dans leur famille, aux hiérarchies villageoises pour certains, notamment les émigrés d'origine captive, les jeunes cadets, entre 16 et 20 ans vont rapidement s'apercevoir qu'ils ne peuvent échapper à la dette qu'ils ont contractée en abandonnant le travail de la terre. Contraints de s'appuyer sur les réseaux déjà existants en France pour se loger, trouver du travail... ils seront l'objet, dès leur arrivée, d'un fort contrôle social de la part des ressortissants de leur communauté. Ceux qui ont tendance à oublier leurs

devoirs sont rappelés à l'ordre par leurs aînés résidant en France. Les demandes du chef de famille au village doivent être honorées. Ce dernier entend disposer d'une partie non négligeable du ou des salaires de ses fils émigrés. Les envois d'argent, d'une part confirment son autorité, les fils obtempèrent ; d'autre part, lui permettent de perpétuer son pouvoir sur le "ka" (maisonnée) fondé sur sa capacité à en assurer la reproduction, distribution de vivres, dont certains doivent être achetés : riz, huile ... paiement des dots en vue d'obtenir des épouses pour ses fils.

Durant cette période, la migration des jeunes n'entame pas fondamentalement l'ordre familial et villageois. Le système terre/argent mis en place par les anciens continue à fonctionner sous leur domination. Il existe bien des tensions entre les émigrés et leur famille mais les rapports sociaux n'en sont pas fondamentalement bouleversés. Un réel mouvement de transformation ne s'amorce qu'à partir du moment où les migrants se constituent en force sociale au regard du village par le biais d'association loi 1901 regroupant tous les ressortissants en France d'un même village.

Ces associations à travers un processus largement étudié⁶ vont passer des caisses villageoises à des fins d'entraide entre immigrants originaires d'un même village à des associations loi 1901 dont l'objectif est le développement par les ressortissants en France de leur village d'origine. Il s'agit d'un mouvement massif, plus de 400 associations dont 320 dans la région de Kayes. Les raisons de l'ampleur de ce mouvement sont multiples et convergent vers un élargissement d'un champ démocratique en France et au Mali, au sens où il va, globalement, avoir pour effet l'accroissement des opportunités pour les migrants et pour les villageois et villageoises d'exercer leur libre initiative.

Une telle affirmation doit être démontrée et n'a de sens qu'au niveau du processus d'ensemble que met en branle le mouvement associatif, et non au niveau de tel ou tel projet, à l'issue parfois incertaine. Les associations sont des lieux de débats, d'initiatives, mais aussi de tensions, de conflits parfois sanglants. Elles ont à porter et résoudre des problèmes internes : hiérarchie, mobilisation des associés, plus récemment, appartenances partidaires, leurs relations avec différents interlocuteurs : les villageois, les institutions régionales, l'Etat malien, les ONG, des collectivités locales lors de jumelage, des Régions, enfin, l'Etat

⁵ Bastide.R, « Anthropologie appliquée », ed. Stock,1971

⁶ Daum.CH, Lavigne Delville. PH, Quiminal.C, Yatera. S...

français⁷, par le biais de la coopération décentralisée ou pas - voire la Communauté européenne. Toutes ces relations s'organisent autour d'une ou de plusieurs initiatives particulières concernant le ou les villages d'origine.

Dès leur naissance, début des années 80, les associations ont connu en leur sein des clivages opposant "les anciens" aux "modernes", ou selon leur expression "les vieux" aux "jeunes". Personne à l'époque ne maîtrisait, ni ne prévoyait l'ampleur des effets des initiatives des migrants. Pourtant les anciens étaient soucieux de préserver l'ordre villageois, tandis que les "jeunes" (ces catégories n'ayant rien à voir avec l'âge) se définissaient par leur volonté d'impulser des changements économiques, politiques et sociaux au village. Ces positions se reflétaient tant dans la structure organisationnelle, son mode de fonctionnement, que dans le choix du projet.

On peut dégager trois types d'associations dont aucune n'est exempte de contradictions.

- Celles où dominent les "vieux" : elle reproduisent les hiérarchies villageoises, (président, le fils aîné en migration du clan cheffal ; trésorier, un membre de la famille de l'imam ou d'un mengé (négociateur), le secrétaire, un membre d'une famille noble. Les assemblées générales consistent dans une telle configuration à entériner les décisions des notables, soutenant eux-mêmes les demandes du chef de village ou de telle ou telle fraction de notables (mosquée, puits).

- Celles qui fonctionnent grâce à la mise en place de pouvoirs parallèles, l'un conforme à l'ordre villageois, l'autre utilisant "les compétences des migrants" (un président, clan cheffal ; vice-président, ancien captif militant syndical)... ce type d'association possède une autonomie limitée quant au choix des projets (puits, infrastructure de santé, coopérative d'achats). La liberté de parole y est néanmoins plus grande que dans le précédent, elle permet à un plus grand nombre de personnes d'exercer leurs compétences.

- Enfin, les associations plus démocratiques au sens où elles n'excluent des positions de pouvoir aucune des composantes de la migration. L'origine sociale noble, gens de métier, anciens captifs n'est pas un critère discriminant pour se voir confier des responsabilités. Ce sont les capacités à mener à bien un projet, à convaincre de son utilité sociale, à y rallier une majorité en France et au village qui consacrent les leaders. Le choix du projet se fait en concertation avec les ressortissants en France et les villageois. Un tel choix peut donner lieu à des débats se déroulant durant plusieurs mois, voire un ou deux ans, avant d'être tranchés.

⁷ Les rapports avec une ONG, ou avec une institution étatique française ne sont pas de même nature. Les seconds se jouent à des niveaux politiques divers, leur complexité est plus grande. Ils s'inscrivent dans une toute autre

Du point de vue qui nous occupe, l'élargissement du champ démocratique, deux éléments sont à souligner :

Ces trois types d'associations sont traversées, bien que de manières différentes, par les mêmes contradictions. Celles qui existent dans les villages, celles entre émigrés et les villageois, (à l'intérieur des associations entre les migrants eux-mêmes), enfin celles avec les interlocuteurs extérieurs. Elles ne peuvent exister qu'à condition de trouver une solution à ces divergences quels que soient les objectifs et les hiérarchies qu'elles privilégient : dépendance personnelle, compétence de chacun, demande du conseil de village, propositions autonomes des émigrés.

La dynamique du mouvement associatif dans son ensemble a des effets en retour sur chaque association, aucune ne peut rester à l'écart de ce mouvement.

Le développement du processus associatif

Si le mouvement associatif a connu une telle ampleur en France, c'est fondamentalement parce qu'il permet à chaque immigré de construire sa dignité, d'assumer des responsabilités sociales, de trouver son champ d'action dans un univers de forte exclusion qui pourtant valorise la qualité de citoyen. C'est aussi en vue de contrôler les formes de l'échange, d'agir sur les causes qui ont rendu les départs nécessaires. Il s'est en quelque sorte substitué à un Etat déficient.

Expliquons nous. Pris dans une double crise, celle des villages qui a rendu leur migration nécessaire, celle qu'a traversé la France qui les a souvent mis au chômage, les migrants se voyaient dans l'impossibilité de tenir l'engagement de rembourser la dette qu'ils avaient contractée en partant, de répondre aux demandes de plus en plus lourdes de leurs familles, notamment pour assurer la subsistance de leur femme et de leurs enfants restés au village. De plus, ils ressentaient la nécessité, non seulement de maintenir, mais d'améliorer les conditions de vie au village en matière de santé et d'éducation. Les différentes initiatives vont correspondre aux besoins, aux aspirations de chacun auxquels individuellement ils ne pouvaient répondre, et dont l'Etat se souciait peu.

Les associations élaborent des réponses collectives à des aspirations individuelles qui se sont précisées, définies durant les séjours en France.

En leur sein, se forge l'esprit de responsabilité sociale. Chacun cotise, en vue de répondre à des besoins ressentis par tous comme vitaux. Le consensus n'est en général obtenu qu'autour

histoire et mériteraient à eux seuls une étude particulière. Nous ne les citons ici qu'à titre indicatif.

de projets concernant chaque membre de la communauté villageoise, permettant d'accroître les capacités de chacun.

Les femmes (maternités, puits) et les enfants (école, santé) figurent parmi les premiers agents dont il convient de se préoccuper. La responsabilité sociale n'est pas contradictoire avec "l'esprit de calcul". Les migrants entendent contrôler leurs envois d'argent, plutôt que de répondre aux injonctions, souvent non rationnelles, du chef de famille. Les coopératives d'achat sont un des moyens de ce contrôle, seules les denrées nécessaires à l'entretien de la famille seront payées par le migrant et livrées dans le Ka par la coopérative. La coopérative permet en outre de réguler les prix, à condition que des hommes compétents s'occupent de son approvisionnement. Ces hommes sont en général d'anciens migrants, ils reçoivent une rémunération. Leurs activités salariées se multiplient dans le village (instituteurs, infirmiers, gérants de coopératives, maçons...).

L'ensemble des "innovations" dans la majorité de cas, mesurées, peut se heurter aux stratégies de survie menées par les anciens, il peut également remettre en cause peu ou prou les hiérarchies villageoises.

D'autant plus que pour être menés à bien, les projets des migrants doivent trouver des relais dans le village. On assiste alors à la prolifération d'associations se référant à une culture politique élaborée ailleurs. Pas d'école sans association de parents d'élèves, d'induction d'eau potable sans association pour la gestion de l'eau... de puits ou petites retenues d'eau sans associations de femmes pour l'entretien des jardins maraîchers ou la vente de leur produits. ... En intervenant sur la privation des « capacités élémentaires » (mortalité prématurée élevée, mortalité des femmes en couches, malnutrition, morbidité persistante, fort taux d'illettrisme; les réalisations des migrants quelle que soit leur échelle, libèrent les capacités d'initiatives et permettent la valorisation des savoirs faire. Ceci est particulièrement frappant en ce qui concerne les jeunes et les femmes⁸.

Les femmes s'investissent dès que l'occasion leur en est offerte dans des activités rémunératrices. Elles vendent leur production devant la coopérative, lieu de passage intense, en transformant le parvis en petit marché. Certaines se regroupent en association, pour écouler leurs oignons sur le marché de Kayes. D'autres, à l'écoute de la demande, réactualisent la cueillette de certains fruits. Ainsi des femmes Guidimaka ayant appris sur le marché de Kayes que des commerçantes sénégalaises étaient à la recherche de pain de singe pour le marché de

⁸ J'emprunte la notion de capacités élémentaires à Amartya Sen, *Un nouveau modèle économique. Développement, Justice et Liberté*, Ed. Odile Jacob, 2000.

Bakel (Sénégal) se sont organisées pour occuper ce créneau. Certains paysans s'investissent également dans l'agriculture à des fins marchandes. Les migrants de retour, des jeunes et quelques femmes prennent en charge la réalisation des projets des migrants, ce qui n'ira pas sans tension non seulement au sein du village, mais également avec les associations des migrants comme nous le verrons plus loin.

Bref, ce sur quoi nous voulons insister, c'est sur la multiplication des agents qui surgissent de ces initiatives et des opportunités qui leur sont offertes, des possibilités d'expression qui leur sont ouvertes à des degrés divers. Ce mouvement est difficilement contrôlable par l'ordre villageois ou familial dans la mesure où ces derniers sont de moins en moins en mesure d'assurer la reproduction des groupes sous leur autorité. De nouveaux savoirs faire économiques, sociaux et politiques se dessinent. Deux facteurs viennent renforcer cette configuration sociale brouillonne et inédite que trouvera la décentralisation, le regroupement des associations de ressortissants sur la base de plusieurs villages (jusqu'à 40), la nécessité pour ces associations de trouver des financements extérieurs à la mesure de leurs nouvelles ambitions. Les cotisations individuelles prélevées sur les salaires ne suffisent plus.

Le regroupement des associations villageoises, préfiguration des communes

C'est après avoir pris conscience des limites des micro projets à l'échelle d'un seul village qu'un certain nombre d'associations d'immigrés en France décident de se regrouper afin d'intervenir de manière plus cohérente à une plus grande échelle : cercles, arrondissements⁹. Leur objectif est d'accumuler, de mobiliser le capital nécessaire (humain technique ou financier) pour moderniser l'agriculture vivrière, diversifier les activités des villageois, établir un nouveau rapport ville campagne, dans lequel la campagne ne serait plus uniquement un lieu d'attente avant d'émigrer, synonyme d'archaïsme, mais aussi un lieu attractif pour des citadins en mal d'emploi. Elles se proposent d'intervenir sur trois fronts principalement : une meilleure gestion de l'épargne, la prise en charge d'infrastructures permettant aux initiatives locales de se développer et la formation.

Elles se préoccupent des problèmes d'infrastructures au niveau de l'arrondissement, de la maîtrise de l'eau (petits barrages, puits), de la communication et des transports (lignes téléphoniques, radio rurale, "bâché", de la répartition des cultures en fonction des possibilités

⁹ Quiminal.C, "Migrations et développement ", OCDE, 1994

écologiques de chaque village et des capacités d'écoulement des produits. Cet ensemble de préoccupations contribue à la possibilité de valoriser des emplois ruraux non agricoles.

En matière d'épargne, les associations tentent de rompre avec les pratiques de thésaurisation dans les familles ou en France, faute de système sûr de valorisation et de contrôle sur place alors que les demandes de crédit sont importantes et qu'en l'absence de réponse, ses initiatives peuvent périlcliter. Elles étudient et mettent sur pied des structures locales d'épargne et de crédit.

Enfin elles tentent de recenser et de répondre aux demandes de formation, notamment avec l'aide de certaines ONG.

Ces regroupements des associations de ressortissants qui ont constitué là encore leur répondant dans la région de Kayes, permettent la circulation de l'information, les échanges d'expériences inter villageoises, une meilleure connaissance des besoins de la population : ils tentent de mettre un peu d'ordre dans le foisonnement d'initiatives pouvant aboutir à une perte de force, d'énergie, à des concurrences néfastes, à une mauvaise utilisation des ressources.

L'ensemble de ces activités nécessite des fonds excédant les capacités financières des émigrés. Une grande partie de leur activité va consister à mobiliser des ONG ou autres institutions françaises ou étrangères autour de leur projets..

Le rapport des associations avec des bailleurs de fonds, des ONG, des collectivités territoriales françaises

Ce passage à une dimension et à des ambitions plus importantes à la fois nécessite et favorise les rapports avec des bailleurs de fonds, des ONG offrant leurs compétences en matière de faisabilité, de formation, des jumelages, la coopération décentralisée. On ne peut citer ici la totalité des ONG oeuvrant dans la région. Il suffit de noter que pas un pays occidental n'est absent (y compris les USA), le Japon et le Chine sont présents. Les ONG interviennent dans tous les secteurs d'activité : santé, école, hydraulique, religion, agriculture, artisanat, tourisme, épargne, logement, expertises, formation y compris l'apprentissage à la décentralisation et à la démocratie. Elles sont d'obédiences diverses, offrant leurs compétences à qui sait les saisir.

Si les associations de migrants ont su négocier avec l'ensemble de ces acteurs afin qu'ils interviennent dans la région de Kayes, elles ont également, et c'est un élément non négligeable dans les négociations, créé des interlocuteurs potentiels sur le terrain, grâce aux associations qui les relaient dans les villages.

Chacun des intervenants extérieurs va tenter d'imposer sa propre conception du développement, favoriser les initiatives de tel ou tel groupe d'agents de manière plus ou moins heureuse, plus ou moins acceptée. Les femmes sont l'objet de nombreuses sollicitations, on peut voir là une des raisons, entre autres, de la multiplication du nombre de regroupements de femmes.

Les jeunes hommes sont également actifs dans cette floraison d'associations. A la différence des femmes qui privilégient les opportunités économiques, ils s'investissent plus volontiers dans des associations à vocation déclarées culturelles, sportives, à partir desquelles ils entendent élargir leurs relations sociales, mais en pratique, ces associations sont soit une modalité de contrôle des jeunes, soit un lien à partir duquel leur critique du système familial et villageois s'exprime. La plupart des jeunes garçons sont en attente de migration, ils sont peu intéressés à saisir les nouvelles opportunités, sauf de manière temporaire, dans la mesure où rester au village c'est d'abord travailler pour le grenier familial, sans rémunération. Leur projet de vie passe encore aujourd'hui par la migration.

Ces dynamiques ne sont pas les seules à l'œuvre dans la région de Kayes, outre celles qu'elles suscitent et qui peuvent leur échapper, il existe d'autres stratégies locales impulsées par d'autres acteurs. A l'exception de quelques conflits très violents, des solutions d'ententes sont en général trouvées.

II - Décentralisation, démocratie et migrations internationales

Les émigrés et leur pays d'origine

L'ensemble des activités menées par les associations de ressortissants en France de la région de Kayes sont pensées, notamment par les leaders, comme des activités citoyennes, donnant sens à leur migration, leur permettant de conserver l'estime de soi. Aussi n'ont-ils pas hésité à envoyer des représentants à la Conférence Nationale de juillet - août 1991. Souvent en alliance avec des représentants de la paysannerie, anciens migrants pour certains d'entre eux, ils ont pesé, à la surprise des partis politiques, sur certaines orientations de la nouvelle constitution. Notamment ils ont obtenu deux sièges de députés (non encore pourvus en raison de dissensions politiques trop vives) pour les émigrés en France. Dès 1993, lors de la promulgation de la loi déterminant "les conditions de la libre administration des collectivités territoriales" les associations vont commencer à réfléchir aux possibilités que leur offre le processus de décentralisation définissant trois niveaux d'autorité (région, cercles et communes), chaque niveau bénéficiant de ressources financières et d'équipement propres.

Kayes et ses communes

La population dans la région de Kayes est essentiellement rurale, 926.000 ruraux pour une population de 1.067.000 personnes, selon les estimations officielles. Les migrants en France représentent 4% de la population soit 37.900 personnes (recensement de 1990). La population moyenne par village se situe dans une fourchette allant de 460 habitants (zone de Bafoulabé) à plus de 1.000 (zone de Yelimané). Le découpage prévoyait quatre vingt onze communes rurales regroupant chacune une moyenne de seize villages. La population moyenne d'une commune étant d'environ dix mille deux cents habitants. Les centres ruraux potentiellement éligibles au statut de chefs lieux de commune étaient au nombre de cent vingt et un, parmi lesquels ont émergé, non sans heurts, cent onze centres communaux dont treize Communes urbaines alors que seulement sept étaient prévues et dans un délai de huit ans. Nous verrons plus loin les raisons qui ont présidé à la constitution de ces communes urbaines qui pour beaucoup ne sont que des villages qui n'ont pu s'entendre avec les villages voisins.

La question se posait alors pour les migrants de contrôler le découpage, d'intervenir sur la composition des listes et sur le choix des futurs maires, de trouver des forces de compromis quant aux modalités de leur participation à ces nouvelles formes de pouvoir, ou enfin de s'opposer à certaines autorités traditionnelles. Les enjeux étaient d'autant plus importants que la commune se voit attribuer un certain nombre de fonctions directement en rapport avec leurs interventions. En ce qui concerne les projets portant sur les infrastructures : dispensaires, maternités, centres de santé communautaires, routes et communications classées dans le domaine communal, le premier cycle de l'enseignement fondamental, ils seront du ressort des communes. Quelle place y occuperont les associations qui les ont financés ou entendent le faire ?

Plus généralement les communes pourront bénéficier de financements étrangers et seront habilitées à signer des conventions avec des partenaires étrangers. Là encore les associations de migrants sont particulièrement concernées, elles qui sont très actives dans la recherche en Europe, de fonds pour leurs initiatives au pays.

Les enjeux sont donc bien réels pour les associations d'émigrés qui voient ainsi se dessiner la possibilité d'un nouveau lien avec leur pays d'origine, grâce à des actions qui ne relèveraient plus de la dette mais de pratiques citoyennes.

Analyse des textes de loi, participations aux colloques, séminaires, rencontres organisées par la mission de décentralisation, en France et au Mali, organisation de débats au sein de la communauté malienne font, dès 1993, partie des activités des associations. La formation de nouvelles communes intéresse, au premier chef et à plus d'un titre, les associations de développement des migrants en France. La décentralisation peut être pour elles un cadre de légitimation de leurs actions, elle peut aussi signifier leur marginalisation.

Leur regroupement s'est effectué sur la base d'une proximité géographique, d'affinités, ignorant parfois les découpages administratifs, s'appuyant, reconstruisant, ouvrant si nécessaire, l'histoire des relations inter villageoises, il peut aussi ne pas les recouvrir ou préfigurer déjà des relations intercommunales.

Les associations n'entendaient pas se laisser déposséder de leurs initiatives, elles n'ont pas hésité à envoyer des "ambassadeurs" tant au niveau local, régional que national afin d'influer sur le contour des communes lorsqu'il risquait de mettre en cause leur propre regroupement, ou à la faveur de contestations quant au chef lieu.

Enquête en Région parisienne.

Durant les trois années qui ont précédé les élections, de nombreuses réunions concernant la décentralisation se sont tenues dans les foyers, des bourses du travail (l'investissement de lieux publics témoigne de l'insertion des migrants en France).

Les unes étaient le fait d'associations qui entendaient peser sur le découpage des communes afin de pouvoir continuer à mener à bien leurs projets de développement. Les autres étaient convoquées par des représentants de l'Etat Malien ou des Partis politiques afin d'expliquer aux Maliens de France le sens de la décentralisation, de les convaincre du bien fondé du découpage, des nouvelles formes de gestion du territoire, ou au contraire de ne pas s'y rallier.

Ces réunions ont constitué en France notre terrain principal dans la mesure où les débats qui s'y déroulaient mettaient en évidence les enjeux politiques, économiques et sociaux du nouveau découpage. Nous avons élargi les frontières de ce terrain en suivant également les débats de plusieurs associations à propos de leurs initiatives à venir, notamment les regroupements d'associations qui ont pour objectif de dépasser les micro projets villageois au profit de projets d'aménagement, d'épargne, de formation impliquant les villages d'un ou plusieurs cercles. Ces regroupements impliquent les pouvoirs locaux ou régionaux au Mali mais aussi certaines instances locales ou régionales en Région parisienne par le biais des jumelages, d'accords de coopération décentralisée. Au total sur les quatre vingt onze

communes prévues cinquante huit s'avèrent ne pas poser de problèmes. Trente trois ont été l'objet de discussions.

Avant d'aborder les principaux thèmes qui ont été au coeur de ces débats, une remarque d'importance doit être faite. Au-delà de l'intérêt porté à l'instauration des communes par les associations dont nous avons dégagé plus haut les raisons, il faut signaler la connaissance très précise des différents textes mis en circulation par la Mission de décentralisation au Mali, par les leaders les plus actifs. Des textes comme le « manuel de formation au redécoupage territorial », « stratégie de formation » ou les textes de lois « déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales » portant sur les différentes fonctions et attributions des communes, ont abondamment circulé et fait l'objet de nombreuses discussions et interprétations. Des cassettes en langue Soninké ont également été distribuées à de nombreux ressortissants résidant en France.

Les réunions convoquées par des représentants de l'Etat Malien en visite en France

Ces réunions sont des moments privilégiés de l'ancrage de la politique de l'Etat dans la société civile. Paradoxalement, puisqu'elles se tiennent en France, elles sont un moyen efficace de diffuser les orientations de la politique nationale dans les villages. Elles regroupent plus d'une cinquantaine de leaders d'associations. Le ou les représentants officiels de la décentralisation commencent par expliquer le pourquoi de la réforme : « Nous essayons de créer un véritable Etat, un Etat qui est fort en haut et désagrégé en bas n'est pas un véritable Etat. Il faut que les citoyens fassent un effort de réconciliation, qu'ils prennent en considération les initiatives locales, que les vrais acteurs puissent jouer leur rôle de relais et prennent en charge la partie « production » du développement. Mais pas de manière anarchique. L'Etat doit jouer un rôle de coordinateur. Le vrai problème c'est la terre. Les clans réclament que la terre leur revienne et que les villages soient ordonnés autour d'eux. Ils disent on ne fera rien tant que l'Etat ne nous l'impose pas. Certains font resurgir des conflits anciens annulant tout effort de conciliation. Nous ne sommes pas là pour régler des conflits d'il y a cinquante ans mais pour permettre aux actifs de l'être ». Ils enchaînent ensuite en donnant des informations sur l'état du redécoupage dans la région de Kayes et les principaux regroupements faisant problème. Il ne s'agit pas à proprement parler de révélations pour les ressortissants de la région déjà au fait des différentes démarches opérées par les uns ou les autres. Enfin est précisé le rôle que l'Etat entend faire jouer aux migrants, la plupart du temps un rôle d'explication, d'accompagnement de mise en relation avec des ONG, de bailleurs de

fonds enfin. « Il faut montrer vos compétences ». Une grande importance est accordée aux aspects financiers de leur contribution de même qu'aux efforts que les associations doivent faire pour ne pas déclencher des conflits qu'en leur absence elles ne peuvent gérer à distance. Les questions posées par les leaders des associations varient en fonction de leur position politique et de leur position par rapport aux structures villageoises.

Les uns reprochent à la réforme d'être importée et de nier l'histoire locale ; « Comment avoir une politique de développement en niant la base culturelle du pays ? »

« On nous a parachuté des structures. Pourquoi l'Etat n'a pas essayé de voir comment, à partir de nos traditions, on peut faire une commune ? »

Les autres estiment au contraire que des « analphabètes », peu rompus aux pratiques démocratiques, au maniement de la loi, comme le sont, selon eux, la majorité des notables des villages, ne sont pas aptes à impulser des dynamiques de développement. Ils estiment que la place des migrants n'est pas clairement désignée alors qu'ils sont ceux qui font vivre la région. Ils posent également des questions concernant la part des impôts, des taxes qui reviendra aux communes. Ils demandent des précisions quant au contrôle qu'ils peuvent avoir sur le budget de la commune. Comment les Maliens de l'extérieur peuvent-ils prendre part à la mise en place du personnel pour qu'il y ait coordination entre leurs actions et les pouvoirs locaux ou nationaux suivant les cas ?

Tous s'interrogent sur le rôle de l'Etat au niveau local ? Va-t-il sous prétexte de décentralisation abandonner les communes à elles-mêmes ? Qu'en est-il de ses responsabilités en matière de santé, d'éducation et, point qui préoccupe tout particulièrement les habitants de villages frontaliers avec la Mauritanie, en matière de sécurité. Les villageois devront-ils continuer à assurer eux-mêmes leur sécurité ?

Enfin les divisions partidaires auxquelles les associations avaient échappé du temps de Moussa Traore et du Parti unique traversent largement les débats notamment à propos de qui peut se présenter aux élections : uniquement les personnes affiliées à des partis ou également des « indépendants » ?

Les réunions internes aux Associations ou au regroupements d'associations

Outre les débats politiques de fond, les associations ont tenté de réfléchir sur les opportunités ou les difficultés que la réforme leur offrait. Un des points centraux de leur réflexion a été de définir la place qu'ils entendaient occuper dans cette réforme.

En définitive nous avons pu dégager trois types de conception des rapports entre les associations et la structure de pouvoir communal.

- La commune comme support, relais, voire légitimation des projets, tant d'un point de vue financier, économique que du point de vue des nouveaux rapports sociaux nécessaires à l'adhésion des populations aux innovations impulsées par les initiatives des migrants.
- La commune comme structure à manipuler, instrumentaliser, pour imposer le point de vue des associations sur le développement et changer les rapports de force locaux.
- La commune comme entité étrangère à la vie des populations, à leur forme de régulations des conflits, imposée de l'extérieur et de ce fait pouvant contrarier ou contrôler de trop près les activités des associations.

Cette typologie a guidé notre choix des villages où il était particulièrement pertinent de mener notre enquête. Villages qui par ailleurs avaient déjà fait l'objet de nos recherches dans d'autres cadres concernant néanmoins les transformations villageoises induites par la migration en France.

La position des associations est directement liée à la nature des rapports que leurs leaders entretiennent avec le pouvoir villageois et donc souvent avec leur position sociale et hiérarchique, elle s'inscrit également dans l'histoire des villages et celle de leurs liens entre eux.

Déplacements des leaders associatifs à Kayes

Les leaders associatifs n'ont pas épargné leurs efforts en direction des futures communes, ils ont rencontré les responsables locaux de la décentralisation (GREM et GLEM), expliqué leur position quant à tel ou tel regroupement. Ils ont parfois réussi à imposer leur point de vue quant à tel ou tel regroupement de villages dans une ou plusieurs communes en intervenant au près des villageois ou à un niveau national. Ils ont dans d'autres cas accepté la formation de deux communes limitrophes pour l'ensemble des villages regroupés dans une même association de ressortissants (Guidimakan Keri Kaffo, Kemene Tambo). Partagés, à propos des conditions d'éligibilité, les uns, engagés depuis peu dans la lutte politique, militants dans un parti, défendaient l'idée qu'il était nécessaire d'appartenir à un parti pour présenter une liste, les autres défendaient la possibilité de listes indépendantes, les partis politiques selon eux reproduisant des pratiques clientélistes plus que démocratiques, introduisant des divisions fictives (les défenseurs de listes indépendantes, même lorsqu'ils ont remporté les élections, reconnaissent aujourd'hui, tout en le déplorant, la faiblesse d'une telle position : "Si on est hors parti, on se met hors du jeu réellement politique").

Ils ont eu une influence importante sur la composition des listes.

Une forte présence des anciens émigrés parmi les élus

Les résultats des élections concernant les communes à forte immigration font apparaître l'importance des anciens immigrés dans les conseils communaux, quel que soit le parti dominant. Les anciens immigrés ont joué dans la région de Kayes le rôle joué par certains diplômés, lettrés dans d'autres régions. Ces derniers semblent peu attirés par des responsabilités au niveau local et préfèrent tenter leur chance soit à Kayes, soit à la capitale. Une femme est maire ; elles sont peu nombreuses en tant que conseillères communales mais néanmoins présentes. Les capacités d'initiatives, de mener à bien des projets de développement semblent avoir été un des critères de choix retenus par les populations.

Trois figures se dégagent :

Les listes consensuelles, répartissant les candidats, grâce à de savantes négociations, en respectant les appartenances villageoises, lignagères, associatives, lesquelles peuvent se recouvrir en privilégiant les compétences reconnues.

Les listes où chaque village est représenté, mais en fonction des capacités antérieurement prouvées des individus choisis, ces listes doivent souvent affronter l'ire ou l'inquiétude des chefs de village et de leur lignage.

Les listes investies et contrôlées par les membres d'un ou plusieurs lignages dominants.

Dans ces trois configurations, la place des anciens migrants est importante, quelle que soit leur appartenance (politique, statutaire, associative). Aucune des ces configurations ne peut ignorer les dynamiques associatives multiples, l'ouverture du champ démocratique et le désenclavement national, international, désormais largement à l'œuvre dans la région. Elles doivent, toutes les trois, compter avec leurs migrants actuellement en France. C'est à l'analyse des formes qu'a pris cette relation durant les deux années de fonctionnement que nous allons procéder.

III - La mairie et ses migrants.

La décentralisation intervient dans la région de Kayes à un moment où le mouvement associatif est particulièrement intense et diversifié. Ce dernier touche toutes les catégories de la population : les hommes et les femmes, les jeunes et les moins jeunes, les cultivateurs mais aussi les artisans, les commerçants, les instituteurs, les infirmiers, les villageois et les émigrés. Il a une dimension locale, régionale, mais aussi internationale - outre les associations villageoises, les associations de ressortissants à l'étranger, des associations de coopératives sont actives (URCAK, la Radio rurale, des ONG, (particulièrement et sur un temps long avec

une antenne permanente sur place le GRDR), jumelages, Coopération décentralisée, coopération française pour la France, la Suisse, la Hollande, l'Allemagne, les USA, le Japon... C'est avec l'ensemble de ces acteurs déjà à l'œuvre que les communes doivent compter pour mener à bien les tâches de "développement économique social et culturel" qui leur incombent. Ces tâches sont d'importance si l'on se réfère à la loi N°95-034 du 27 janvier 1995. Cette dernière précise en effet que le Conseil Communal a pour mission :

- Les budgets et les comptes communaux
- la protection de l'environnement
- les plans d'occupation et d'aménagement de l'espace communal
- la gestion domaniale et foncière et l'acquisition du patrimoine
- la politique de création et de gestion des équipements collectifs, notamment dans les domaines suivants : l'enseignement préscolaire et l'alphabétisation, le premier cycle de l'enseignement fondamental, les dispensaires, maternités, hygiène publique, l'assainissement et les centres de santé communautaire, les infrastructures routière et de communication classées dans le domaine communal, les transports publics et les plans de circulation, l'hydraulique rurale ou urbaine, les foires et les marchés, le sport, les arts et la culture,
- l'organisation des activités rurales et des productions agro-sylvo-pastorales
- l'organisation des activités artisanales et touristiques,
- la création et le mode de gestion des services et organismes communaux et l'organisation des interventions dans le domaine économique
- les marchés des travaux et des fournitures, les baux et autres conventions,
- l'institution des taxes rémunératoires des prestations, la fixation des taux des impôts et autres taxes communales dans le cadre des bases et des maxima fixés par la loi
- les emprunts et l'octroi de subventions de toute nature,
- les modalités d'application du statut du personnel,
- les projets de jumelage et les actions de coopération avec d'autres collectivités maliennes et étrangères,
- l'acceptation et le refus des dons, subventions et legs,
- la réglementation en matière de police administrative

Si nous avons cité ce texte *in extenso* c'est afin de mettre en évidence qu'en dehors de la gestion des budgets et comptes communaux, la gestion domaniale et foncière, la fixation des

impôts et taxes et la réglementation en matière de police administrative, en raison pour une part non négligeable de la déficience de l'Etat, les activités dont la commune a désormais la responsabilité sont assurées, de manière plus ou moins efficace et désordonnée par les associations internes ou étrangères, notamment grâce à la médiation des migrants et à leurs apports financiers. Chaque association, par ailleurs, fonctionne sur la base des cotisations de ses membres, ce qui représente des ponctions importantes lorsqu'elles s'additionnent. Elles remplacent en quelque sorte les impôts que les villageois ne s'empressaient pas de payer en l'absence de retombées positives dans les villages.

La présence massive, pouvant aller jusqu'aux deux-tiers, des anciens migrants, aventuriers, entrepreneurs, comme on les appelle dans les villages, est révélatrice de plusieurs stratégies directement liées au statut social des élus. Pour les uns, dont l'allégeance aux hiérarchies villageoises est fondamentale, il s'agit d'étendre, de renforcer le pouvoir, ou tout du moins l'influence du clan cheffal (cadets, neveux du chef de village, anciens migrants peuvent aussi désirer s'inscrire dans le nouvel échiquier politique, « doublant » ainsi leurs aînés. Pour d'autres, plus critiques, il s'agit au contraire d'un projet contestataire à la faveur duquel leurs capacités d'initiatives seront reconnues, légitimées. Ils espèrent à travers cette reconnaissance obtenir un changement de leur statut personnel. La manière ostentatoire dont certains maires, notamment ceux d'origine captive affichent leur badge, équivalent de l'écharpe tricolore, témoigne du besoin d'affirmer le déplacement des lieux du pouvoir de l'autorité. "Il faut que les gens s'habituent à me respecter, qu'ils soient chef de village, noble ou policier" disait l'un d'entre eux. "Me respecter, c'est respecter la loi".

Pour tous, il s'agit de se rendre maître du jeu associatif, ce qui explique l'importance numérique des anciens migrants dans les conseils municipaux. Ceux-ci sont considérés comme ceux qui ont les compétences requises, en raison de l'expérience acquise dans le mouvement associatif en France, de leur capital relationnel, de leur maîtrise de la langue administrative, (le français) parlée mais souvent aussi écrite, de leur connaissance des comportements requis par un état de droit, du rapport aux lois, enfin de leur engagement durable dans des projets d'intérêt collectif.

Quel que soit le domaine envisagé, enseignement, santé hydraulique rurale, infrastructure routière, le maire (et son conseil communal) doit conjuguer avec les structures, en quelque sorte privées-collectives, à l'œuvre depuis plus de dix ans sur la ou les communes. Soit il les intègre, leur donne une légitimité, soit il se prive d'un capital humain et de ressources

financières. Cette intégration n'a rien d'évident. Les modalités doivent en être inventées. Les associations de migrants, voire surtout les ONG étrangères ou les collectivités territoriales ont peu de raisons de se soumettre aux politiques des communes. En ce qui concerne les migrants, ils n'entendent évidemment pas être de simples bailleurs de fonds, rôle auquel certaines communes voudraient les cantonner. Ces mêmes communes se plaignent aujourd'hui du désengagement des migrants.

De fait, nous avons constaté plusieurs causes de tensions dans la relation entre les associations de ressortissants en France et les communes. Lorsque l'association des migrants en France est strictement villageoise, son projet peut ne pas figurer parmi les priorités de la commune. Nous verrons plus loin que les questions de budget sont cruciales et les choix à faire, délicats. Une telle situation a des retombées non négligeables sur la participation du village au développement de la commune, sur son intégration à cette dernière. L'association entend par exemple élargir les capacités de scolarisation des enfants en créant deux classes supplémentaires. Elle a déjà financé la construction des bâtiments, y compris ceux nécessaires aux logements des futurs instituteurs, mais elle n'entend pas payer les salaires de ces derniers. Elle estime, légitimement, que désormais ce coût incombe à la Commune qui, elle de son côté, a décidé en l'état actuel de ses finances, de privilégier la création d'une école dans un village n'en possédant aucune.

Auparavant l'association aurait usé de son influence, de ses relations en haut lieu pour obtenir la nomination de deux nouveaux instituteurs, au détriment éventuellement de villages moins organisés, moins offensifs.

Autre exemple, une commune, après s'être engagée à payer un instituteur, faute de moyens (les impôts n'ayant été acquittés que très partiellement) n'honore pas son engagement et demande aux émigrés de payer six mois d'arriérés, plus les mensualités nécessaires en attendant que la population paye avec plus de zèle ses impôts. Notons que ce n'est pas le maire qui perçoit directement les impôts, mais que le percepteur lui conseille de requérir l'intervention des gendarmes pour accroître le budget dont il pourra disposer. Dans la pénurie, les divergences d'intérêts, collectifs les uns et les autres, mais ne relevant pas du même niveau de décision, sont difficiles à gérer. Les conflits sont également des conflits d'autorité. Ils tiennent souvent à des relations tendues entre anciens émigrés, plus particulièrement ceux qui sont revenus au pays dans l'intention d'assumer des responsabilités sociales et politiques, et les émigrés actuels. Les premiers mettent en avant l'argument de leur présence sur le terrain et l'abnégation qu'elle représente, une meilleure connaissance des besoins des populations et des

possibilités locales ; les seconds arguent de leur capacité de drainer des fonds et autres ressources telles que techniciens, ingénieurs, médecins ou formateurs, pour la région, d'une vision du développement plus ambitieuse, délestée de la pesanteur d'archaïsmes locaux. Chaque partenaire veut être maître de la décision.

Autochtonie, immersion dans les situations locales d'un côté, compétences, moyens financiers, capital relationnel international de l'autre, sont autant d'arguments pour justifier la légitimité à exercer le pouvoir. La contradiction n'est pas insurmontable mais les forces qui s'opposent à la réalisation d'alliances équitables tenant compte des différentes volontés sont nombreuses. Au premier chef, la loi qui impose pour être candidat aux élections une résidence sur le territoire depuis plus de six mois sans prendre en compte les nouvelles formes de mobilité facilitées par le développement des moyens de communication. Ensuite, la peur des innovations importées et des subversions de l'ordre social qui s'en suivent. Enfin la suspicion de trahison qui pèse sur les émigrés notamment en raison d'un enrichissement dont n'ont pas bénéficié, ou peu, ceux qui sont demeurés au pays. « C'est dans tous les domaines que l'ascension sociale de ces mutants d'un nouveau genre est douteuse, qu'elle manquerait de légitimité parce qu'elle a été acquise ailleurs et hors des voies orthodoxes. La concurrence n'est pas seulement d'ordre économique, car indissociablement liée à l'ordre culturel, celle-ci se traduit et trouve sa sanction dans l'ordre symbolique, sous la forme d'une concurrence dans l'ordre du prestige et de luttes dans l'ordre des classements sociaux. Tant l'ascension sociale que les innovations culturelles (avec leur retraductions dans la sphère économique) revêtent une signification différente selon qu'elles sont endogènes et totalement indigènes ou, au contraire, exogènes et allogènes (ou susceptibles d'être taxées de la sorte), selon qu'elles sont importées de l'extérieur, ou au contraire engendrées localement »¹⁰.

Le rôle des anciens migrants quant à l'inclusion ou l'exclusion des émigrés est fondamental. Ils peuvent avoir intérêt au renforcement de l'ordre villageois afin de défendre le statut de leur lignage, ou améliorer leur statut personnel. Ils peuvent également jouer le rôle de médiateurs entre résidents et émigrés d'autant plus aisément que le mouvement associatif local ne trouve plus à s'exprimer à travers les structures anciennes.

La décentralisation peut apparaître comme l'exclusion des migrants du jeu politique local, le pouvoir communal étant le seul pouvoir légalement admis. Certaines associations la vivent comme tel. Elles se désengagent alors, ou se constitue en opposition souvent violente à la

¹⁰ Sayad.A, op.cit

commune, elles peuvent également se replier sur leur village avec l'appui du parti politique minoritaire.

Le pouvoir central, conscient de ce danger mais aussi du rôle important tant financièrement qu'idéologiquement des migrants dans la région, envoie de nombreux émissaires en France afin de les convaincre d'intégrer leurs actions dans le plan de développement communal. La tâche n'est pas facile, car, comme nous l'avons vu plus haut, les associations ne se pensent pas sur le registre de l'aide, du soutien ou de la charité, au moins en ce qui concerne les leaders, mais bien sur celui du politique. Elles n'entendent pas que leur absence dont, estiment-ils, la responsabilité incombe aussi à l'Etat, aux politiques, soit prétexte à leur exclusion à quelque niveau que ce soit.

Certains maires ont compris le sens et la portée des initiatives des émigrés et de leurs associations en France, l'intérêt réciproque qu'elles comportent. Ils sont alors à la recherche d'une participation pleine et entière des immigrés aux affaires de la Commune, érigeant les différences en complémentarité, et non en oppositions irréductibles.

Marena et son Comité Communal en France

L'expérience de la commune de Marena, une des 27 communes du cercle de Kayes, est à cet égard très significative. Elle n'a pas été sans conflits, tous témoins des dynamiques concurrentielles à l'œuvre dans le cercle de Kayes. Lors des débats concernant le découpage, dans un premier temps, quatre villages entendaient se regrouper pour former la commune de Marena, ils coopéraient ensemble depuis la fin des années 80 au sein de l'association Diama Djigui mise sur pied par les immigrés des villages de Marena, Madina Kouta, Mogoyafara, Saboucire.

Les villages de Diataya et Salamou, en désaccord sur le choix du chef-lieu, décident de les rejoindre, suivis, pour les mêmes raisons, par Niamiga et Banaya, pourtant eux aussi membres d'une association inter villageoise (l'ORDIK) regroupant des villages appartenant à la commune Colimbine dont le chef lieu est Kabaté. Le choix de Marena comme chef lieu est un choix politique (le village n'est ni le plus important, ni le plus central de la Commune) négocié entre les associations de migrants et les associations villageoises, une fraction du lignage dominant. Le maire pressenti est un ancien migrant, rentré dès le début des années 80, après décision collective de l'association des migrants à Paris, dans la volonté de mener à bien les projets décidés par celle-ci. Il est au moment des élections très actif dans la région, Président de l'Association inter-villageoise. C'est l'alliance entre les divers acteurs associatifs,

y compris les femmes, en l'occurrence très actives lors des élections, qui a présidé à la délimitation de la Commune et à la constitution d'une liste électorale conduite par un militant associatif, par ailleurs ancien captif.

Des associations de migrants et certaines associations locales ont su trouver un terrain d'entente. Une telle alliance n'est évidemment pas acceptée de tous. Une opposition violente mais minoritaire, notamment parce qu'elle ne reçoit pas un soutien massif des populations, va se constituer, elle aussi, grâce à l'alliance entre d'autres associations villageoises de migrants et des chefs de villages ou des membres de leur lignage. Les affrontements sont violents : accusation de détournement de fonds, le futur maire est emprisonné durant plusieurs mois. La liste minoritaire espère ainsi se débarrasser de son rival. Mais sous la pression des populations et l'examen par le tribunal des comptes de l'association que dirige le futur maire, justice est rendue en la faveur de ce dernier. Trois listes se sont finalement présentées aux élections : celle de l'ADEMA, celle du PARENA et une liste indépendante. L'ADEMA a obtenu 2803 voix¹¹, 13 sièges, les indépendants 950, 4sièges, le PARENA 140 voix, 0 sièges. Ces résultats ont été contestés en justice par le PARENA qui invoquait des irrégularités lors du déroulement des élections. Le tribunal de Bamako a rejeté cette plainte pour manque de preuves et confirmé les résultats. Les tenants de la liste du PARENA, non satisfaits par une telle décision, ont alors recours à la violence. Lors d'une réunion qui devait être une réunion de conciliation selon les usages coutumier, ils envoient des hommes armés ne respectant ainsi, ni les règles coutumières, ni les lois démocratiques, suivant une logique factionnelle clientéliste¹². Plusieurs personnes ont trouvé la mort lors de cette rencontre. Emprisonnement, procès sont aujourd'hui en cours.

Pourtant les opposants diminuent au fur et à mesure que se développent les activités du conseil communal. Celui-ci a trouvé les moyens de vaincre cette opposition et de rallier quasiment l'ensemble des acteurs sociaux. Le conseil communal est représentatif des différentes composantes de la population où appartenances statutaires, villageoises, professionnelles sont savamment dosées. La liste comporte douze anciens émigrés sur 17, tous les villages sont représentés en proportion de leur poids démographique, les différentes catégories socio-professionnelles sont présentes : un animateur rural, quatre cultivateurs, un instituteur, un mécanicien, un boucher, deux commerçants, deux maçon, un menuisier, un ferronnier, un réparateur de pompes, un chauffeur, un pêcheur, un tailleur (nous verrons plus

¹¹ Ce chiffre indique une participation relativement importante de la population aux élections y compris de la part des femmes. Plus de 45% des habitants n'étant pas en âge de voter

loin qu'il s'agit pour beaucoup d'entre elles de nouvelles activités introduites dans les villages par le mouvement associatif).

Seules les femmes qui ont pourtant joué un rôle actif durant la campagne électorale et qui ont massivement soutenu la liste de l'actuel maire ne sont pas représentées. Nous verrons plus loin qu'il tente de les intégrer dans son projet, conforté en cela par la pression d'ONG internationales favorables aux initiatives féminines.

Le conseil communal et le maire de Marena, dès leur victoire aux élections, affichent leur volonté de travailler avec l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le territoire de leur commune, porteurs d'activités de développement au bénéfice de la commune ou susceptibles de favoriser les relations intercommunales.

Nous l'avons vu plus haut, un tel objectif n'est pas aisé à atteindre. Les intérêts, les visions de chacun de ses acteurs, divergent souvent. Le conseil et le maire entendent faire de la décentralisation le cadre organisateur du foisonnement désordonné qui jusqu'alors faisait vivre la région, y compris les initiatives des associations de migrants, en leur donnant une place bien définie.

A cette fin, il se dote de deux outils et d'une méthode. La méthode repose sur la concertation, l'enquête, la circulation des informations qui permettent, à partir d'une connaissance empirique du territoire, de dresser une sorte d'état des lieux concernant les infrastructures et les potentialités de la commune, aussi bien en ressources naturelles qu'en ressources humaines, puis d'élaborer un plan de développement précisant les actions prioritaires, soumis, discuté, validé par les différents partenaires.

Nous n'insisterons pas sur l'ensemble du travail qui a été nécessaire pour le diagnostic et le plan de développement, le nombre de personnes, de forces locales, nationales ou étrangères (françaises notamment) qui ont été nécessaires pour le mener à bien... des textes sont disponibles.

Nous privilégions ici la relation entretenue avec les migrants.

Signalons cependant que les migrants ont été informés pas-à-pas des réunions avec les jeunes, les femmes, les chefs de villages, des assemblées générales, des débats qu'ont nécessité l'élaboration du plan de développement, ce qui en retour a aussi contribué à leur mobilisation.

Le diagnostic¹³

¹² Bierschenk.T, Olivier de Sardan.JP, «Les pouvoirs au village » ed. Karthala, Paris 1998

¹³ Note : le diagnostic du territoire de Marena résulte d'un contrat entre le GRDR et Diama Djigui. Pour réaliser

Dans une première partie l'étude présente un bref historique des découpages territoriaux de la région de Diombougou et de la structuration politico-administrative des populations. Durant la colonisation Maréna appartenait au canton de Diombougou, et dépend de l'arrondissement de Ségala dès les premières années de l'Indépendance. Aujourd'hui la commune qui réunit finalement 8 villages est peuplée de soninké, Kassonké et Peuls. Le document apporte des données sociologiques sur la population de chaque village : nom du chef de village, nombre d'habitants, de concessions, de migrants, patronymes dominants, types d'activités exercées.

Il comporte une analyse précise des différentes activités économiques, des ressources naturelles et humaines, des potentialités qu'elles recèlent, et des contraintes auxquelles elles sont soumises.

Dans le domaine de l'agriculture, il met en évidence le niveau d'auto-consommation alimentaire fait état des cultures pratiquées : maïs, mil, arachides, patates douces, maraîchage, Calebasses, de la disponibilité en terres fertiles. Il signale la présence de marigots, des mares, des petits barrages.

La commune étant une zone d'agro-éleveur, les migrants investissent dans l'achat de bétail, le diagnostic présente l'état actuel du cheptel, les problèmes concernant sa gestion : sources d'abreuvement, divagation, vol.

Il recense les différents types d'artisanat pour en souligner l'insuffisance par rapport à la demande : artisanat traditionnel (forgeron, tisserand, potier) mais aussi moderne (mécanicien, réparateur de jauge, photographe..., commerce, divers outils d'épargne-crédit).

Il fait état des différentes infrastructures communales par village : santé, école, route, magasins, marchés, coopératives. Il décrit minutieusement le paysage organisationnel villageois, inter villageois, les structures impulsées par les migrants : groupement de jeunes, de femmes (plus de cent). 6 associations villageoises : 2 sont chargées de gérer l'adduction d'eau potable (AEP Diatya et Marena) elles emploient des salariés, 2 sont des tons qui regroupent tout le village (Niamiga et Mogoyafara) et deux des associations de développement (Saboucisé et Banaya). Enfin il existe dans la commune (ou parfois distribuées sur 2 communes) des associations inter-villageoise (AVI) impulsées également par les associations de migrants en France.

"Diama Djigui" créée en France en 1980, puis dans la région en 1982. Cette AVI a réalisé un

neuf monographies communales complétées par 2 diagnostics de territoire dans les communes de Marena, Diourbougou et Colombiné.. »Diagnostic du territoire de la commune de Marena Diombougou » sous la direction de Moussa Cissé, réalisation : M.Cissé, Pierre Lévy

centre de santé plus une pharmacie, « une coopérative agricole multifonctionnelle avec un point de vente dans tous les villages et un magasin central au niveau de Maréna. Ces deux premières actions se sont faites sur financements propres. Un programme de développement intégré a vu le jour en 1993 et 1996, soutenu par le GRDR et cofinancé par les migrants et différents partenaires internationaux (Suisse, France, UE). Ce projet comportait plusieurs volets : le volet agriculture a permis l'introduction de matériel agricole... et la promotion de techniques culturelles grâce à des formations. Le volet aménagement de surface a consisté au creusement de trois chenaux pour favoriser le remplissage de trois mares. Le volet hydraulique s'est attelé à faire des surcreusement de trois puits domestiques, à la construction de puits maraichers et de puits pastoraux. Le volet artisanat a permis la mise en place d'un atelier de réparation de motos et mobylettes, d'une menuiserie et d'un atelier de soudure. Par ailleurs, ce volet a permis la formation d'un groupe de femmes à la production de savons, teintures et pommades. Le volet éducation a contribué à la construction de 3 classes et d'une direction dans l'école de Maréna, la mise en place d'un centre d'alphabétisation en langue locale dans tous les villages membres. Le volet, appui aux initiatives de bases, a permis d'octroyer de petits crédits aux individus pour leur permettre de démarrer ou de mieux équiper une activité économique, qu'elle soit artisanale, commerçante ou agricole. Enfin le dernier volet devait renforcer la concertation et l'échange entre différentes initiatives, dans la zone et hors zone.

Pour mener à bien toutes ces activités, le secteur projet de Diama Djigui employait 8 salariés, auxquels il faut ajouter le 7 salariés du centre de santé, les 4 salariés de la coopérative et les deux salariés du camion de l'association. »¹⁴.

L'association "Saané", également initiée par les migrants en France, soutenue par une association française : « Les amis de Diataya et Salamou », regroupe ces deux villages. Elle comprend deux sous-groupes : "Saané jeunes" qui rassemble les hommes de 15 à 45 ans impliqués dans l'éducation. (Ils ont construit les bâtiments hébergeant le premier et second cycle de Diataya, certains ont été formés par l'ADER pour l'installation et la réparation de panneaux solaires) et "Saané femmes". Ces dernières sont organisées autour de la production de savon, du maraîchage et cultivent un champ collectif.

Labankoniouma et l'ORDIK réunissent 8 villages répartis entre la commune de Colombiné et de Maréna. Labankoniouma a été à l'origine de la construction d'un centre de santé et le gère actuellement (il connaît quelques difficultés). L'ORDIK a un fonctionnement et des activités

similaires à ceux de Diama Djigui.

La contribution financière et organisationnelle des migrants est au cœur de dynamiques sociales qui ont, quelle que soit la position des associations vis-à-vis des anciens pouvoirs, des incidences politiques. Les chefs de village deviennent selon les migrants des « ressources humaines » qu'il faut savoir utiliser, contourner ou affronter selon les positions qu'ils prennent face aux forces de changement, mais qui en aucun cas ne peuvent arrêter le mouvement en cours.

C'est sur la base de ce travail que les grands axes de développement de la commune ainsi que le budget afférent sont proposés à discussion. Le diagnostic circule sous la forme de texte écrit, il est détaillé, expliqué oralement, lors d'assemblées générales dans les villages, les foyers en France ou auprès de groupes plus restreints.

Ces axes sont : le désenclavement, les communications et l'organisation du territoire, le développement agricole, l'eau potable, l'éducation, la santé, la stimulation des activités économiques.

Il ne s'agit pas de rubriques creuses, chaque élément de ce programme est analysé, justifié dans le diagnostic.

En ce qui concerne les populations villageoises résidant dans la commune, la circulation de l'information, la connaissance des besoins des populations et la hiérarchisation qu'elles en font, les débats sur les projets d'intérêt général, reposent sur la mobilisation des élus relayés en cela par les membres les plus engagés des différentes associations, des chefs de villages. Sont également utilisées, des vidéocassettes et la radio rurale de Kayes.

En ce qui concerne les migrants et leurs associations il s'est agi d'inventer des moyens de les faire participer à plein titre à la construction d'un processus démocratique qui suppose la circulation des informations, la participation aux débats et aux prises de décision. Une telle coordination n'est possible que si les deux parties sont informées des besoins et projets respectifs. Une circulation efficace et complète de l'information passe par la circulation des hommes. Le maire est venu à plusieurs reprises en France. En octobre 1999 ils font connaître le diagnostic aux ressortissants de sa commune en France et met en place un cadre de concertation. En septembre 2000, lors de sa deuxième visite un accord intervient sur la constitution d'un Comité communal de Marena Djourbougou en France (CCMDF). Les membres de ce Comité communal ont été nommés par leur association villageoise, ils ont un double mandat : représenter les ressortissants de leur village en France, "coordonner les

¹⁴ Diagnostic : pp. 25, 26

actions de leur association (CCMDF) avec celles de la commune" ..

En 2001, du 7 au 28 juin,; il organise plusieurs rencontres. Une Assemblée générale des ressortissants de la commune en France, une ou plusieurs réunions avec chacune des associations villageoises en France, trois réunions avec le CCMDF.

Lors de l'assemblée générale des ressortissants de la commune il rend compte des priorités retenues dans le plan communal, de la modalité de l'insertion dans le programme de développement des actions des migrants, suscitant de vastes débats qui témoignent de l'intérêt porté par les migrants à la politique locale, il fait état des réalisations existantes notamment les infrastructures routières de désenclavement des villages de la commune. Il insiste sur les critères qui président à la hiérarchisation des besoins dans la volonté que se constitue chez ses électeurs un sentiment relevant de l'intérêt public. Il insiste sur la nécessité de rompre avec « l'esprit de clocher », avec des allégeances qui ne sont plus « valables au 21^{ème} siècle et empêchent un développement cohérent ». « Les ressortissant ne doivent pas forcément écouter les préoccupations des chefs de village. Ils jouent quelquefois un double jeu qui s'avère néfaste à l'ensemble de l'entreprise ». Il met des documents écrits à la disposition des intéressés.

Avec les associations villageoises, les débats portent sur leurs projets : les ressortissants de Sabouciré Samballa veulent résoudre les problèmes d'eau potable de leur village qui en l'état actuel possède 4 puits pour 1282 habitants dont l'un tarit en saison sèche. Les villageois se plaignent des contraintes que représentent le puisage et le transport de l'eau. Le maire les informe que trois villages de la commune distants l'un de 2,5 km l'autre de 4 km ont le même projet. Il pose la question de savoir si un projet commun est préférable à des projets séparés ? Il envisage de refaire un recensement car il lui semble que le village atteint les 2000 habitants, seuil nécessaire pour pouvoir s'inscrire dans le répertoire national du programme de réalisation d'infrastructures AEP de l'Etat malien. A propos des sources de financement, les migrants disent s'engager à financer 30% de l'opération, soit selon un devis fait un an auparavant 200.000F.F. Ils cotisent déjà depuis un an pour cela. Le maire et les migrants se mettent d'accord chacun selon ses possibilités, ses connaissances, à rechercher différentes sources de financement. A l'issue de cet échange et d'autres, notamment avec le village lui-même, une convention est signée entre le maire, l'association en France, le village représenté par son chef de village et le GRDR, où les engagements de chaque partie sont dûment consignés.

Les réunions avec chacune des associations mettront en oeuvre le même type de processus : précisions sur la politique communale à l'égard du village, possibilité que la mairie peut offrir, examen du projet de l'association : logements pour les instituteurs, enseignement en arabe, structure d'accueil pour un marché, recherche commune de financements, nécessité de formations des migrants et de l'équipe communale...

A l'issue de ces rencontres le maire travaille avec le bureau du CCMDf afin que ce dernier ait la connaissance la plus approfondie possible de l'ensemble des demandes et des initiatives concernant la commune. Les membres élus du CCMDf sont invités, lorsqu'ils résident dans la région de Kayes (vacances) à participer aux travaux du conseil communal. Le CCMDf s'engage à "mandater un de ses membres afin de permettre une meilleure communication et d'être présent à chaque moment fort de la vie de la commune".

Les enjeux de ces échanges sont multiples, ils procèdent tous d'un renforcement réciproque des légitimités. Le maire développe son potentiel électoral, accroît ses capacités à créer un consensus autour du plan de développement, il capte, oriente l'épargne des émigrés, le bureau du CCMDf et les associations mobilisent leurs adhérents, donnent un sens politique à leurs actions, tous accumulent un capital de confiance nécessaire dans une configuration où la multiplicité des initiatives est source de rivalités et de tensions. Leurs efforts convergent dans la recherche de moyens financiers.

La circulation des hommes a un coût élevé tant humain que financier. Il est prévu de la relayer et de la renforcer par la circulation de cassettes audiovisuelles. Un tel outil permet de démultiplier les informations, d'intégrer les populations, malgré la distance géographique par leur participation, en connaissance de cause, à des décisions les concernant. Les "lettres vidéo" sont envisagées comme moyens de "communication double espace" ainsi qu'un site Internet. Existente déjà un documentaire sur le processus suivi par la commune pour parvenir à l'élaboration du plan de développement communal, un autre sur le démarrage du chantier de construction de la piste de désenclavement inter village. Ils montrent la forte participation des villageois à ce chantier, 50 avaient été sollicités, plus de 160 sont venus.

En France, est en cours la réalisation d'une cassette concernant la mise en place de l'association des femmes de la commune résidant en France.

Il est encore trop tôt pour faire le bilan de ce processus. Mais on peut dire qu'en France il a donné un nouveau souffle aux associations extrêmement sollicitées, dans la commune il a permis une plus grande cohérence entre les initiatives villageoises et celles des migrants,

atténué les tensions qui commençaient à devenir antagoniques entre ces deux acteurs. Une nouvelle culture politique s'impose peu à peu. De véritables règles de fonctionnement sont en cours d'élaboration : règlements, conventions...

Le CCMDP est une innovation institutionnelle.

Ce qui rend la relation possible c'est la commune volonté, que se dégage, se renforce l'idée de biens publics, sa distinction d'avec les biens collectifs privés sans lesquels il ne peut y avoir amélioration des conditions de vie de chacun. Cet appel à intégration au plan du développement communal des initiatives des associations de migrants, légitime ces dernières et leur donne une dimension citoyenne, en attendant un retour qui ne saurait tarder pour ceux qui sont depuis 40 ans en France et qui leur permettra, pour les plus mobilisés politiquement, de s'insérer activement dans le jeu démocratique¹⁵. Réciproquement la réponse positive à cet appel renforce l'autorité du maire d'autant plus que les migrants sont la principale ressource financière de la mairie. Ils peuvent, au-delà de leur propre apport, inciter leurs familles à payer les impôts. Le maire en est bien conscient, lorsqu'il s'adresse au CCMDP "malgré les pouvoirs de taxation directe et indirecte exercés par la commune sur ses 16 000 habitants répartis en huit villages, la source principale de fonds mobilisables reste les 1 000 ressortissants émigrés de la commune vivant en France".

La concertation « double espace » n'est pas le seul fait de la commune de Marena. Plusieurs communes du cercle de Kayes y sont déjà engagées sous des formes qui peuvent varier mais avec les mêmes préoccupations.

Conclusion

Plus que d'un chevauchement des pouvoirs, comme c'est le cas dans d'autres régions du Mali ou dans d'autres pays engagés dans une réforme de décentralisation, nous parlerons pour ce qui concerne la Région de Kayes d'un foisonnement de stratégies individuelles et collectives que les anciens pouvoirs ne peuvent plus contenir, instrumentaliser à leur profit. Ils ne sont plus le pivot de la reproduction sociale. Les formes anciennes du politique et du pouvoir ne sont plus en mesure d'intégrer les différentes logiques à l'oeuvre. Les émigrés de retour ou encore en France, catégorie inédite d'élite locale qui, avec les retours prochains d'un nombre probablement important de retraité, ne cessera de s'accroître, ont redessiné les contours de l'espace public local, diffusé une nouvelle culture politique, de nouvelles règles du jeu politique auxquelles adhèrent largement les jeunes, les femmes, tous les « mécontents

positifs », « insatisfaits créatifs » comme les nomme Amartya Sen [1999]. Le mouvement associatif crée une large base sociale favorable à des institutions démocratiques. Les chefs de village, les lignages jusqu' alors dominants, peuvent conserver une influence, ils ne sont plus hégémoniques sur les arènes politiques locales. Même lorsqu'ils sont majoritaires dans les conseils communaux, lorsqu'ils tentent d'accaparer les ressources des migrants ou celles octroyées par les ONG du Nord, ils sont incapables de contrôler les relations sociales multiplexes. Ils doivent, pris dans un mouvement sans retour, compter avec, voire se soumettre à, la diversité des détenteurs de positions de pouvoir - autochtones, intérieurs/extérieurs (les associations de migrants) ou étrangers. Les anciennes solidarités sont désormais quasi impuissantes à résoudre les problèmes des individus et des collectivités. Autour des notions d'intérêt collectif et d'intérêt public, émergent des comportements coopératifs engageant la responsabilité sociale et politique des agents.

Les maires et les conseillers communaux, face à la fragmentation des lieux organisés d'initiatives, de prises de décisions politiques sont entraînés, quelle que soit leur appréciation du processus, à constituer la mairie comme lieu unique, centralisateur, légitime de la régulation à son niveau, c'est à dire comme l'institution garante des règles de droit, de leur respect et de leur fonctionnement, faute de quoi ils sont dans l'incapacité de gérer les conflits qui, précisément en raison de cette fragmentation, ne cessent d'augmenter, de mener à bien leur mission. Le retour du pouvoir à la maison ne peut se confondre, comme le voudraient les tenants du clientélisme ou de l'ordre ancien quelle qu'en soit la forme, avec le retour, voire le renforcement, du pouvoir de la maison. Meneurs de jeu de la décentralisation et de formes de démocraties, deux maîtres mots qui font partie désormais de « l'arsenal des conditionnalités politiques de l'aide au développement »¹⁶, les maires, les conseillers communaux en alliance avec les associations de ressortissants détiennent une clé qui ouvre de nombreuses portes, permet l'établissement de rapports internationaux. Quels degrés d'autonomie, nécessaires à la démocratie, peuvent autoriser ces rapports internationaux, notamment ceux avec des partenaires institutionnels français ? La dialectique entre l'intérieur et l'extérieur articule des niveaux de pouvoir inégaux d'autant plus difficiles à manier que la réciprocité n'est pas immédiate et requière des savoirs faire politiques inédits.

¹⁵ Quiminal.C. « Retours contraints, retours construits » Hommes et Migrations, mars 2002

¹⁶ Bierschenk.T, Olivier de Sardan.JP, »Les pouvoirs au village » ed. Karthala, Paris 1998

Enjeux de la décentralisation dans la zone de Kignan

Kamana Jean Yves Traoré, Sociologue¹

Introduction

Se concevant aujourd'hui comme étant une pratique qui consiste à regrouper des villages ou des quartiers en communes rurales et urbaines, la décentralisation fait valoir un pouvoir neuf au Mali. Mais, cette mise en oeuvre du processus ne s'effectue pas sans difficultés. En effet, la constitution des communes n'a pas manqué de rencontrer quelques problèmes surtout en ce qui concerne le détachement de villages d'une commune pour une autre. Le non respect des critères édictés pour la constitution des communes a conduit les équipes du découpage territorial à ne retenir que celui de la viabilité économique puisque la plupart des villages qui avaient voulu se regrouper en commune ne remplissaient pas les conditions exigées. C'est pourquoi des dérogations ont été faites pour leur permettre de le devenir. Toutefois, le démarrage a été très difficile pour certaines d'entre elles. Les individus qui se sont faits inscrire sur les listes ne remportaient pas l'assentiment général. Cela a parfois eu pour conséquence des difficultés de mise en place des bureaux (Doumanaba) qui se font d'ailleurs sentir sur leur fonctionnement. Ce qui fait dire que l'état de la décentralisation dans certaines communes rurales laisse beaucoup à désirer. Après quelque temps d'exercice du pouvoir, des bureaux sont incapables de présenter des bilans d'activité et financier.

Pour ce rapport nous partons d'abord d'une étude du milieu pour mieux appréhender le processus de la décentralisation qui est en train de se réaliser. Quatre (4) communes rurales de la zone de Kignan retenues parmi tant d'autres à cause des marques de vitalités qu'elles présentent sont ciblées pour effectuer les recherches. Ces sites sélectionnés se situent dans la

même aire géographique et chacun, sur le plan de la démographie et des potentialités économiques qu'ils offrent mérite d'être examiné de près. Les villages qui composent ces différentes communes rurales connaissent un certain niveau de développement approprié dû principalement à l'action de la CMDT et c'est pourquoi il serait intéressant d'y suivre l'application de la décentralisation. La situation de la région a subi des changements depuis sa mise en œuvre. Les contextes économiques aussi bien que politico-administratifs ont également évolué. Aussi, nous cherchons à comprendre l'impact de ces changements sur le milieu rural. Donc, notre souhait actuel est de mieux comprendre les changements en zone rurale dans un contexte de décentralisation. La création des nouvelles communes rurales nous donne des possibilités pour l'analyse de la situation.

Les enquêtes se sont déroulées dans les communes rurales de Doumanaba, Kignan, Kourouma et Sanzana. Elles se sont effectivement déroulées en plusieurs temps dans les différentes communes choisies : janvier 2000, mars 2000, octobre 2000, 13 décembre 2000 au 6 janvier 2001. Nous nous sommes rendus sur le terrain pour effectivement collecter auprès de certaines personnes ciblées et des groupes, des discours relatifs au fonctionnement des nouvelles collectivités décentralisées. En réalité, nous avons procédé à la collecte des différents discours individuels et collectifs au sujet de la décentralisation et en avons profité pour examiner l'importance des activités économiques recensées dans la zone. Nous avons surtout travaillé dans les chefs-lieux de communes rurales qui hébergent chacun une ZAER de la CMDT aussi bien que d'autres infrastructures socio-économiques, comme les écoles fondamentales, les centres de santé, les marchés hebdomadaires, etc. Dans la démarche, la même importance a été accordée aux différentes communes. Ces résultats atteints ont été obtenus grâce à l'utilisation d'un guide d'enquête.

Une analyse fondée sur les informations recueillies aboutit à la connaissance des acteurs de la décentralisation. Au cours des enquêtes, nous nous sommes intéressés aux rapports de l'élu

¹ Chargé de recherches à l'ISH.

avec son environnement social et politique ; c'est-à-dire que nous avons cherché à comprendre les types de rapports qui se développent entre le responsable communal et sa société. Depuis l'avènement de la démocratie (mars 1991), la situation socio-économique et politique du milieu rural a été considérablement bouleversée, puisque la décentralisation est devenue aujourd'hui une réalité par la création et le démarrage des nouvelles communes.

Dans tous les milieux ruraux, la décentralisation qui est porteuse de divers types d'enjeux dont l'importance varie suivant leurs natures et les terrains représente partout un espoir majeur parce qu'elle est facteur de développement. A travers ce rapport, nous tenterons de procéder à une analyse de la nouvelle situation suscitée par la décentralisation entre les différents pouvoirs des arènes locales. Il s'agit de démontrer les liens qui existent entre les différents pouvoirs locaux d'une part et entre ceux-ci et l'Etat d'autre part. Cette relation des pouvoirs s'effectue dans des logiques différentes. Les pouvoirs locaux ne créent pas les mêmes types de rapports avec l'Etat, tout comme les liens entre différents pouvoirs locaux évoluant dans la même aire géographique n'ont pas la même nature. Les ONG par exemple ne développent pas les mêmes types de rapports avec l'administration qu'avec leurs partenaires locaux.

Dans tous les cas, la coexistence des différents pôles de pouvoirs n'est pas partout harmonieuse. Déjà des situations conflictuelles caractérisent le démarrage de certaines d'entre elles. Par ailleurs, nous nous intéresserons davantage aux liens qui existent entre ces différentes communes. La question du foncier devient aussi préoccupante, d'autant plus que la décentralisation a provoqué une nouvelle méthode de gestion des terres.

I /-Présentation générale

Située en 3ème région administrative du Mali, précisément au nord du cercle de Sikasso, la zone de Kignan forme une aire géographique, socio-économique et culturelle plus ou moins homogène. Elle regroupe les villages qui appartiennent aux anciens cantons de Zeguedougou

et de Ngolasso. Limitée à l'ouest par l'ex-arrondissement de Blindio, au sud et au sud-ouest par ceux de Ngongasso et Nkouralaa, au sud-est par l'ex-arrondissement de Klela, au nord par celui de Dogoni, elle se divise en deux parties relativement distinctes.

En matière de peuplement, elle présente une histoire assez complexe. Les populations actuelles qui l'habitent ont des origines diverses. Les documents écrits manquent ou sont même inexistantes, car le territoire n'a pas fait l'objet d'études particulières. Aussi, faut-il se référer aux sources orales qui apportent quelques éclairages sur son peuplement même si elles ne sont pas parfois fiables ou sont contradictoires. Toutefois, quelques travaux sont disponibles (Diabaté, Diourté) Pour ces auteurs, le peuplement de la région par les senufo est un fait récent. Dans tous les cas, la population se compose essentiellement de senufo qui, à l'exception d'un petit noyau de bambara à Kignan, à Kouna et un peu plus à l'extrême nord vers la limite avec le Banico, peuplent la presque totalité de sa superficie. A ce titre, écrit le P.Jean Baptiste MAYTE : « Le peuple sénoufo, constitue l'un des groupes les plus importants de la zone de la Haute Côte d'Ivoire et du Mali, il occupe de vastes régions allant du Bani au nord, jusqu'au 8° parallèle au sud. Actuellement on peut considérer le chiffre d'un million de personnes valable pour cette population, ce qui représente déjà l'un des groupes le plus important de l'Ouest africain » Parlant plus spécifiquement des sénoufo du nord du cercle de Sikasso, le P.Emilio Escudero note : « Les Sénoufo de Koutiala, San et Sikasso prétendent que leurs ancêtres ont toujours habité les rives du Bani et du Banifin. Ils ont dû lutter à la fois contre les attaques des rois de Ségou au nord et au sud contre celles des rois de Sikasso, successivement Tiéba et Ba Bemba » Entre autres, l'occupation des terroirs de Kokouna, Ngolasso, Nogolasso, Sanzana, Ségueneni serait effectuée par des populations qui n'étaient pas initialement senufo. Les fondateurs par exemple de Kokouna considéré comme étant l'un des plus anciens villages viendraient de Djenne. Ceux de Nogolasso qui seraient des jula, adeptes de l'Islam, ainsi que le lignage Traoré de Ngolaaso I arrivés à des époques différentes proviendraient du Mandé. Les récits disent que cette famille Traoré était, à son arrivée dans la zone, une famille bozo propriétaire du marigot de Bako qui constitue sa part d'héritage de

Badogo¹. Le village de Doumanaba comme tant d'autres regroupe plusieurs lignages d'origines également différentes. Aujourd'hui, son lignage Sanogo Sounka dont l'ancêtre est parti de Khong en Côte d'Ivoire se retrouve dispersé dans la plupart des villages qui composent sa commune. Cependant, tous les Sanogo qui vivent dans cette localité ne sont pas issus du même lignage et n'ont donc pas une origine commune. Certains sont venus d'autres horizons. D'autres lignages senoufo tels que les Dissa, les Diamouténé venus de vers Sikasso les ont d'ailleurs rejoints ensuite.

A l'intérieur du groupe senoufo, il convient de signaler l'existence de nombreux sous-groupes, tels que « les habitants des Eaux-grandes (lugboshiin, terme qui désigne les villages de l'ancien canton de Ngolasso qui bordent la plaine de Boro) et les nyankulo, nom employé pour désigner les habitants des montagnes ou collines.», comme le souligne le Révérend Père Escudero. Ces lugboshiin se rencontrent effectivement au sud où ils occupent la vallée. Ils ne sont pas aussi homogènes que cela paraît. Ils se subdivisent en deux catégories. Il y a les habitants des terres arides souvent désignés ironiquement tawarashiin (Niaradougou, Sossodo, Fonsebougou, Faniena) et ceux qui vivent sur les terres humides, les lugboshiin ou fanyonshiin ou même murala (Boro, Doumanaba, Fateguela, Guetela, Sanzana, Segueneni, Zamperso Ziguena).

A cheval sur le Nyankulo, vers le nord-ouest de Kignan se trouve un groupe spécifique qui ne peut être classé parmi les habitants des collines et ceux des plaines. Il s'agit des senoufo de Ngana et de Yifolobougou qui sont originaires de Zaniena situé du côté de Nogolasso et qui occupent les basses terres situées des collines aux lisières du pays Banico.. Le Nord est habité par les nyankulo mêmes et les bambara qui coexistent avec d'autres petits groupes senoufo et forment une communauté qui peuple principalement les communes rurales de Kignan (Katogo, Ngana, Yifolobougou) et de Kourouma (Kourouma, Niangneguela, Zaniena). Aujourd'hui, à cause des sécheresses successives de ces dernières années, beaucoup de villages sont

¹ Badogo : il s'agit d'un village qui se trouverait au Mandé

descendus aux pieds des collines. Sur le plan linguistique, la langue senufo s'est diversifiée entre les populations du nord et celles du sud créant ainsi des parlers dialectalement plus ou moins différents.

Entre les deux principaux sous-groupes de nyankulo et lugboshiin se situe la fraction de bambara originaires pour la plupart de Segou. Cette émigration bambara en pays senufo coïncide certainement avec l'installation de Da Monzon Diarra au trône du royaume de Segou. L'occupation des terroirs de Kignan et de Sanzana par exemple remonterait à cette époque. Il faut savoir aussi que l'émigration fut un phénomène répandu. En effet, l'installation des bambara de Kignan et de ceux du Banico sur leur emplacement actuel semble récente. De toutes façons, les senufo semblent être les premiers occupants du territoire. Cependant, dans cette histoire de peuplement, un phénomène apparaît et porte sur l'émergence d'un pouvoir guerrier institué par les immigrants de Segou. Autrement dit, comment Kignan qui est parmi les derniers à arriver sur le terrain a réussi avec facilité et en un laps de temps assez court à y constituer un pouvoir guerrier et à devenir surtout un centre très important. En effet, depuis leur arrivée dans le pays senufo ils ont fondé Kignan et y ont érigé un puissant pouvoir guerrier qui contrôle un certain nombre de villages placés évidemment sous leur hégémonie. Maintes fois, ils avaient attaqué Doumanaba et Yelekela qui ont résisté et sont restés indépendants. Avec les populations senufo, ils ont établi des liens matrimoniaux qui s'effectuaient en sens unique, c'est-à-dire que le senufo accepte de donner sa fille en mariage à un bambara mais se garde de prendre les siennes. L'intégration de ce groupe avec les senufo n'a jamais été d'ailleurs totale. Cette population bambara semble vivre marginalement par rapport aux senufo. Si les liens sociaux entre les deux communautés restent limités (mariages), ils entretiennent des échanges économiques très développés, le marché de Kignan est largement fréquenté par toutes les communautés. Même si des influences existent de part et d'autre, c'est qu'aucun n'a jamais réussi à assimiler l'autre. Le senufo a préféré garder ses distances vis-à-vis du bambara qui n'a pu nullement l'influencer. Ce n'est que récemment, et cela grâce à l'action d'alphabétisation menée par la CMDT dans ses zones d'interventions que des villages senufo

ont tendance à beaucoup utiliser le bambara, sinon malgré les courtes distances qui les séparent de Kignan, cette langue n'y était pas beaucoup parlée.

II – La sensibilisation et la constitution des communes

Le processus de décentralisation qui est en cours au Mali se déroule sans difficultés majeures. La sensibilisation menée par les cadres locaux recrutés sur place a abouti à la constitution de nombreuses communes rurales, voire des micro-communes qui caractérisent d'ailleurs le cercle de Sikasso. En effet, l'explication donnée du concept de décentralisation avait amené l'équipe de découpage à travailler au départ dans la zone de Kignan sur un projet de création de 9 communes rurales dont le nombre sera définitivement réduit à 7. La plupart des villages qui avaient voulu se regrouper en communes rurales ne respectaient pas les critères édictés par la loi portant sur la création des communes. Malgré les facteurs retenus comme la distance et la démographie pour la création des communes, des dérogations ont été faites pour permettre à certaines ZAER¹ qui exigeaient d'être érigées en commune de le devenir.

1-Les termes récurrents

Face à la réforme initiée par l'Etat, les populations rurales ont leur perception du système qui se fonde sur leurs interrogations sur les stratégies d'aide au développement que l'Etat envisage d'entreprendre pour bien conduire le processus, car elles déplorent cette inadaptation entre les politiques de développement entreprises par l'Etat et la réalité locale. En acceptant d'accompagner l'Etat dans sa nouvelle réforme institutionnelle, les paysans ont tenu à savoir la nature des ressources qu'il entend laisser à leur disposition.

En réalité, cette analyse faite du concept de décentralisation a marqué la campagne de sensibilisation organisée pour les amener à adhérer au processus. Perçue alors comme un partage de responsabilités, la décentralisation qui est définie comme étant un retour du pouvoir

¹ ZAER : Zone d'Animation et d'Expansion Rurale

à la base se présente comme un découpage territorial et signifie un regroupement de villages capables de réaliser un développement.

Constituant une véritable opportunité pour le monde rural elle doit plutôt incarner une plus grande assistance de l'Etat auprès de ce milieu. Car, décentraliser, c'est appliquer une réelle politique de proximité plus concrète. Dans tous les cas, l'Etat doit faire preuve d'un autre comportement en mettant à sa disposition plus de moyens matériels pour que le processus aboutisse.

En intervenant parfois face à ceux-là qui étaient chargés de les sensibiliser, les populations ont souvent remarqué qu'elles avaient toujours travaillé ensemble ou collaboré entre elles sans le concours de l'Etat, de ce fait elles ne comprenaient pas pourquoi il s'acharne à les entraîner avec tant d'ardeur dans un tel système. En maintenant toujours qu'elles n'avaient vraiment pas besoin de l'Etat pour réaliser un regroupement qui existe déjà, elles ne manquaient pas d'occasion pour interpeller les membres des GAEM (Groupe d'Animation, d'Etudes et de Mobilisation) pour savoir ce qu'il pouvait leur offrir de nouveau, c'est-à-dire jouer encore un rôle dans le processus de développement local.

2-Les négociations intervillageoises

La constitution des communes dans le cercle de Sikasso s'effectue dans un contexte particulier. Appartenant toutes à la zone cotonnière où les revenus sont un peu améliorés, les villages formant des ZAER ont plus ou moins unanimement décidé de s'ériger en communes. Ce qui fait qu'il n'a pas fallu du reste beaucoup de négociations pour les créer, car le regroupement était déjà plus ou moins effectif avec ces structures que la CMDT a un peu partout implantées dans la zone de Kignan.

Ainsi, la commune rurale de Doumanaba, à l'instar des trois autres, repose sur la ZAER qui

connaît un essor considérable. Sous le régime UDPM, Doumanaba était classé en village pilote. Il était plus facile pour les populations du secteur de s'organiser pour former la même commune. A part Ziguena qui relevait de la ZAER de Klela, il ne fallait pas de négociations pour ramener les autres villages au sein d'une même commune. Etant très proche de Doumanaba avec lequel il partage le même ancêtre commun, c'est-à-dire distant d'environ 6 kilomètres seulement, Ziguena avait, d'après les sources orales, préféré rejoindre Klela parce qu'une rivalité l'opposait à son village frère. En effet, à la suite d'une mésentente avec son cadet l'aîné des frères du nom de Zié était allé fonder Ziguena qui signifie que « personne d'autre ne vient ici gêner Zié ». Avec la décentralisation Ziguena a jugé nécessaire de rejoindre son voisin dans la même commune. Des négociations avaient été aussi tentées avec d'autres villages se trouvant hors de la ZAER tels que Gongasso afin qu'ils intègrent la commune. Donc, la commune semble renaître de l'ancien territoire qu'il a toujours contrôlé et qui correspond à la ZAER du même nom (ZAER de Doumanaba).

A Kignan, une campagne de sensibilisation a permis aux villages désireux de se rattacher à cet ancien chef-lieu d'arrondissement, de constituer une même commune qui ressemble plus ou moins à l'ancien canton de Zeguedougou parce qu'elle récupère une grande partie des villages de ce dernier.

Suite aux explications fournies par les équipes de GAEM chargées de mener la sensibilisation auprès des populations, les chefs de villages de la ZAER de Kourouma, se sont immédiatement réunis et ont proposé sa transformation en commune. Appuyés par les secrétaires généraux des différentes AV. qui se sont largement investis pour sensibiliser les populations. ils ont décidé que les mêmes villages qui la constituent restent au sein de la même commune. Seulement pour ses intérêts particuliers, un village sur les 11 s'est retiré pour rejoindre la commune de Kignan.

Avec l'introduction de la culture du coton et la création de la ZAER de Kourouma, la CMDT

dans le cadre d'un nouveau découpage territorial avait ajouté aux 9 villages du secteur de Kourouma (Kourouma, Foh, Diélé, Niangneguela, Zanieguebougou, Zaniénani, Kougouala, Nienzerebougou, Dougoubala) qui collaboraient ensemble 3 autres (Tiogola, Tiebe et Katogo), ce qui permettait au nombre de s'élever désormais à 12. Plus tard, la CMDT proposait aux villages qui désiraient rejoindre la ZAER de Kignan de le faire. Ainsi, Tiebe en partant a amené le nombre à se réduire encore à 11. Avec la naissance de la décentralisation, les villages ont été invités à se prononcer sur le choix du regroupement à faire. Katogo qui appartenait avant au secteur de développement de Kignan a préféré y retourner. Son départ semble lié à l'enclavement dont il souffre par rapport au chef-lieu de la ZAER, Kourouma. Des raisons de manque de bonne route pouvant les relier sont avancées. En réalité, avec l'avènement de la décentralisation, Katogo a jugé nécessaire d'aller vers Kignan avec lequel il a toujours entretenu de très bonnes relations. Avant, son partenaire l'avait toujours soutenu et défendu contre les attaques intempestives des rois de Sikasso. Mais, Tiogola qui faisait partie également du même secteur a choisi de rester dans la ZAER de Kourouma.

Les huit (8) villages qui forment la commune de Sanzana par exemple relèvent également de la même structure de développement créée par la CMDT. Tous ses villages alliés dans la même ZAER à l'exception de Torosso qui en reste toujours membre ont consenti à former la même commune dont la création vise à faciliter la tâche de développement. Ce dernier, pour des raisons clientélistes a préféré accompagner Kouna dans la commune de Kignan où il serait suivant les promesses faites exempté du paiement des taxes et impôts. Quand les rescapés de Torosso qui avait été jadis victime d'une razzia menée par un des villages guerriers de la zone, furent de retour dans leur terroir, ils furent accueillis par les populations de Kouna auxquelles ils s'étaient confiés avant de regagner leur ancien site. Pour cela, le village est resté un collaborateur de Kouna. Malgré leur différence ethnique et linguistique avec leurs hôtes, les habitants de Torosso ne peuvent les abandonner au profit de leurs nouveaux partenaires de la ZAER de Sanzana quand la question de décentralisation s'est posée. C'est la raison pour laquelle ils ont décidé de rester avec Kouna auquel ils ne veulent pas donner l'impression de le

trahir. N'étant pas d'ailleurs considéré comme un village à part entière, tous ses problèmes d'ordre administratif se règlent à Kouna. C'est là où ses impôts passent pour atteindre la hiérarchie supérieure. Mais il se gêne de se séparer de Sanzana, car la plupart de ses problèmes sociaux y trouvent leurs solutions : ses femmes fréquentent la maternité de Sanzana. Ses populations sont membres de la banque kafojigènè installée dans le même village. En se référant à ses anciennes et nouvelles alliances, le petit village est, non pas par refus de composer avec la commune de Sanzana, mais plus ou moins obligé moralement de suivre Kouna.

Se présumant abriter déjà un chef-lieu de commune, certains villages avaient tenté d'en récupérer d'autres. Ainsi, des villages tel que Doumanaba à la recherche de partenaires pour créer une même commune avaient contacté d'autres de la ZAER de Sanzana pour qu'ils les rejoignent. Doumanaba avait bien sollicité Ngolasso I qui n'a pas accepté de le rejoindre parce qu'il avait déjà donné son accord de rester avec Sanzana dans la même commune puisqu'ils appartiennent tous deux à la même ZAER. Sanzana qui tenait à être érigé en commune soupçonnait son voisin de la rive gauche du marigot Dougo de vouloir l'en empêcher. Face aux rumeurs de toutes sortes qui circulaient à ce sujet, il avait, pendant les sensibilisations préliminaires, envoyé des émissaires pour écouter tout ce qui se disait ou se passait à Doumanaba lors du passage de l'équipe du GLEM. Fort des informations reçues, il avait immédiatement procédé à un recensement de la population des villages que comporte sa ZAER afin de répondre aux critères de création de commune. Il ne s'était pas non plus privé de prendre des contacts avec d'autres pour voir s'ils acceptaient de venir avec lui. Mais ces tentatives n'ont rien donné, la plupart ayant évoqué la question de distance qui les sépare de Sanzana.

3-La constitution des communes

Félix Koné (1997 : 61) analysant les motivations des regroupements remarque que

« l'éclatement des arrondissements et les nouveaux regroupements qui en sont issus renvoient, pour une grande part, à des événements sociaux récents et/ou lointains de l'histoire locale. Les communes rurales, à Sikasso, se sont construites sur la base de solidarités nées d'une histoire commune récente et d'intérêts communs actuels ». Les villages devant se regrouper volontairement en communes, il s'est produit dans la région de Sikasso, précisément dans les cercles de Kadiolo, Koutiala et Sikasso, une simple transformation des ZAER parfois en micro-communes (Diallo 1996, Soly Koné 1997).

a) Le mode de regroupement des villages

Les stratégies de création des communes dans la sous-préfecture de Kignan se résument en une simple transformation des ZAER en communes rurales. En fait, le regroupement des villages en commune résulte des anciens, nouveaux et récents rapports qui ont toujours caractérisé les liens entre les villages. Les mêmes villages qui se retrouvent généralement au sein d'une même ZAER ont préféré la transformer en une même et seule commune.

En plus des paramètres économiques tels que l'équipement, la présence des écoles, des centres de santé, des marchés, l'engagement des populations en faveur de la transformation de leur ZAER en commune rurale a joué. A travers cette structure, elles sont habituées à travailler ensemble, à mettre leurs fonds en commun pour faire des réalisations. Du fait que les villages que comptent les communes entretenaient déjà des solidarités socio-économiques assez dynamiques, c'est naturellement qu'ils se sont joints dans la même commune. Ils étaient tous partants pour réussir ensemble dans un même regroupement.

La création des communes rurales de la région de Kignan est conforme aux critères énoncés. Mais, des dérogations ont été faites pour permettre à certaines d'exister. Pour une raison ou une autre, certains villages ont tenu et obtenu à se regrouper au sein d'une même commune (Dialakoro) faisant souvent fi des critères objectifs nécessaires à la constitution d'une commune. Ce qui a obligé les décideurs à ne retenir essentiellement que les performances

économiques des nouvelles circonscriptions au détriment des conditions liées par exemple à la démographie.

-La commune rurale de Doumanaba

Créée par la loi no 96059 du 04 novembre 1996 portant création des communes, la commune rurale de Doumanaba regroupe huit (8) villages (Doumanaba, Ziguena, Niaradougou, Fonsebougou, Zangaso, Boro, Zamperso, Fanyena) auquel s'ajoute un hameau de culture, Sossodo. Située au nord-ouest du cercle de Sikasso, elle fait frontière au nord avec la commune de Sanzana, au sud avec Gongasso, à l'est avec Klela et à l'ouest avec N'Kourala. Assez arrosée, la commune de Doumanaba connaît une agriculture prospère. Elle dispose également d'infrastructures intéressantes qui répondent plus ou moins à des critères de développement

-La commune rurale de Kignan

Composée de 15 villages, la commune de Kignan compte 20043 habitants répartis entre Kignan, Ngana, Katogo, Kouna, Keremekoro, Boukarila, Kombala, Tenina-Nima, Tiebe, Missala, Diana-Tienou, Maila famsebougou, Koussourounani, Djifolobougou, sonflabougou, plus quelques hameaux de peul. A travers la première phase de sensibilisation, la plupart de ces villages étaient positionnés derrière Kignan. Tous autant qu'ils sont, y réglaient déjà leurs problèmes administratifs. Issus de 4 ZAER différentes, ils ont accepté de se regrouper pour constituer une seule et même commune rurale. Etant donné que les villages étaient libres d'aller dans la commune de leur choix, Katogo qui est membre de l'ASADO (Association de Santé Communautaire) basée à Kignan a préféré le rejoindre. Le fonctionnement de la ZAER de Kourouma à laquelle il appartenait ne lui donnait pas satisfaction parce qu'il n'avait pas bénéficié de réalisation de sa part. Boukarila qui était aussi membre de la ZAER de Koumankou l'a quittée pour venir à Kignan.

-La commune de Kourouma

Fondée bien sûr à partir de la transformation de la ZAER qui était constituée de 11 villages, la commune rurale de Kourouma en comprend aujourd'hui 10. Avec une population s'élevant à 10599 habitants répartie entre senufo, bambara, minianka, bobo, peul, la commune de Kourouma est située dans la partie nord-ouest du cercle de Sikasso. Elle est limitée au nord par la commune de Kabarasso, au sud par la commune de Sanzana, à l'est par les communes de Kouoro et Klela, à l'ouest par celle de Kignan. De climat de type soudanien caractérisé par l'alternance de deux saisons, une pluvieuse de mai à octobre et une sèche de novembre à avril, la commune de Kourouma est une entité administrative à vocation essentiellement agropastorale. Son paysage politique est restreint, il se compose de deux partis politiques, l'ADEMA et le PMDR.

-La commune rurale de Sanzana

Située précisément dans le secteur CMDT de Kignan, et limitée au nord par la commune de Kignan, au nord-Est par celle de Kourouma, à l'Ouest et au sud-Ouest par celles de Tella et de Miria, au sud par celle de Doumanaba et à l'est par celle de Klela, la commune rurale de Sanzana qui se trouve entre les latitudes 11° 40' Nord et 11° 50' Sud et les longitudes 6° 45' Est et 6° 50 Ouest couvre une superficie d'environ 240 km² (24.560 ha) (source ZAER), et compte 7416 habitants dont 3769 femmes soient 50,82 % de la population et 3647 hommes soient 49,18 %. Les senufo constituent son principal groupe ethnique. Quelques dogon, bozo, minianka, bambanan et peul y sont installés. Ils sont à la fois bergers, commerçants, pêcheurs, bouchers ou agriculteurs.

Rassemblant les villages de Sanzana, Ngolasso I, Ngolasso II, Kokuna, Nogolasso, Segueneni, Guetela et Fateguela, elle forme un espace géographique homogène qui a toujours développé en

son sein et maintenu des solidarités sociales, culturelles et économiques de grande importance. Elle dispose d'importantes possibilités économiques : elle possède son centre d'Etat civil, sa maternité, son école, sa banque, son marché etc. Elle offre de réelles potentialités de production et d'échanges capables d'augmenter les revenus et d'améliorer les conditions de vie des populations. Les villages la composant appartiennent à la même aire géographique, culturelle et sociale. Très peu distants les uns des autres, ils sont peuplés par les mêmes ethnies qui vivent la même culture, les mêmes réalités socio-économiques.

Pour la composition des communes, aucun village n'a été obligé d'aller quelque part. L'appartenance ou la coloration politique n'a jamais non plus été évoquée ou n'a servi comme moyen pour constituer une commune. Les partis politiques, quelle que soit leur puissance ou leur influence dans les arènes locales, n'ont jamais tenté d'utiliser l'arme politique pour vouloir ériger une commune.

c) Le choix du chef-lieu de commune

A Sanzana aussi bien qu'à Doumanaba il n'y a pas eu de difficultés majeures pour le choix du chef-lieu de commune. Seulement, le village de Nogolasso était en concurrence pour le siège de la commune avec Sanzana. Face à Sanzana qui, compte tenu de son statut socio-économique important, car il abrite le siège de la ZAER, le centre d'Etat civil, possède un dispensaire, un marché, a une maternité, une école, une banque kafojigènè prétendait d'emblée au chef-lieu de la commune, le village de Nogolasso n'hésitait pas à le revendiquer aussi. Mais, Sanzana l'emporte sur son rival parce qu'il offre beaucoup plus de potentialités que tous les autres réunis. Situé au coeur du pays de Kignan et à environ 60 km au nord de Sikasso, aux abords de la route nationale menant de Sikasso à Fana, en passant par Beleko et Djoïla, le village de Sanzana fait partie du secteur CMDT de Kignan. Non seulement il abrite le siège de la ZAER, il possède des infrastructures dignes d'être retenues dans un cadre de développement

économique, il est devenu le chef-lieu de la commune à cause aussi de son accès facile et de sa position plus ou moins centrale par rapport aux autres villages.

Grâce à la présence d'un pouvoir guerrier qu'il abritait, Kourouma s'était déjà imposé pendant la période précoloniale à ses voisins immédiats. Depuis le premier découpage effectué par la CMDT, il a été aussi érigé en chef-lieu de secteur, ensuite de ZAER et puis maintenant de commune. L'existence des types d'infrastructures socio-économiques qui se rencontrent ailleurs comme dans la commune rurale de Sanzana expliquent également son choix que Foh qui se considère comme un village assez important avait voulu marchander avec lui. En effet, ce village qui convoitait l'attribution du chef-lieu de commune avait menacé dans le cas échéant de se proclamer une entité décentralisée autonome. Par consensus, les différents villages qui composent la commune ont désigné Doumanaba comme chef-lieu de commune du même nom. Quant à Kignan, les raisons de son choix comme chef-lieu de commune résultent du fait que non seulement il dispose de nombreuses et importantes infrastructures socio-économiques, mais il a été le siège de l'ex-arrondissement qui portait son nom. En plus de sa position géographique par rapport aux autres villages, il abrite toutes les organisations locales et inter-villageoises. Donc, siège de l'administration générale (justice, éducation -1^{er} et 2^e cycle de l'école fondamentale), santé (maternité, dispensaire, dépôt de vente de produits pharmaceutiques, pharmacie vétérinaire (pharmavet Koné), secteur CMDT, chef-lieu de ZAER, usine d'égrenage de coton et Kignan textile (transformation des résidus du coton), Kignan possède le marché le plus important de la zone.

III-L'histoire de l'implantation des partis en compétition

Les élections communales qui se sont déroulées en mai 1999 constituent un véritable test pour les deux partis politiques en présence qui y ont pris part. Dans tous les cas, les résultats qu'ils ont obtenus permettent de mesurer la place que chacun occupe dans les arènes locales. Les conditions d'organisation marquées par de nombreuses irrégularités commises ne changent en

rien l'issue du scrutin, vu la confortable implantation de l'ADEMA dans la zone et son avance sur son concurrent.

La région de Kignan n'est pas restée en marge de la vie politique moderne. De la période coloniale à l'indépendance, les deux formations les mieux connues, l'US-RDA (Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain) et le PSP (Parti Progressiste Soudanais), étaient les seules à occuper la scène politique locale. A la deuxième république, le paysage politique marqué par le monopartisme institué par l'UDPM faisait de tous les citoyens des militants acquis à la cause de ce parti. Actuellement, la configuration politique du secteur se caractérise par la présence dans les villages de plusieurs partis politiques dont l'introduction résulte de deux facteurs : d'une part, il y a le rôle joué par les ressortissants de la région résidant en ville à Sikasso et/ou à Bamako et d'autre part, celui tenu par des simples militants et des leaders de partis politiques qui ont approché des notables, des personnes influentes et même des autorités villageoises pour solliciter leur adhésion. A Kignan aussi bien qu'à Sanzana, en plus de l'action menée par les parents vivant en ville et militants de l'ADEMA et auxquels les populations s'identifient dans leur choix politique, beaucoup de jeunes du village ont largement contribué à asseoir le parti dans la localité. Déjà, des membres de l'ADEMA-Association², natifs de ces deux villages ont, pendant la période de lutte contre le régime finissant de l'UDPM, tenté de l'y introduire. Ce qui fait qu'à la chute du régime et avec l'institution du multipartisme intégral, cette organisation érigée en parti politique portant le nom de ADEMA-PASJ jouissait déjà d'une grande popularité qui lui permettait encore de ratisser large dans les autres localités. Ainsi, aux lendemains des événements de mars 1991, la majorité des villages des secteurs de développement CMDT de Kignan, Kourouma, Sanzana se réclamait du parti de l'abeille¹. Dans ces villages, l'autorité villageoise prenant en écho le

Didats.

¹ Parti de l'abeille : expression désigner l'ADEMA à cause de l'image de l'abeille qui figure sur son logo

² ADEMA-ASSOCIATION : c'est un collectif de partis politiques clandestins érigés en association ou mouvement démocratique qui a participé à la lutte contre le pouvoir dictatorial du général Moussa Traoré en 1991. Sa pénétration dans la zone de Kignan revient avant tout à Modibo Kane Cissé, natif du village résidant à Bamako. Réputé pour ses prises de positions qui ignorent la langue de bois et pour son dévouement dans la lutte pour la démocratie et le changement, il se rendra dans la région pour implanter les structures associatives.

souhait de ses ressortissants a également joué un rôle déterminant dans l'implantation de l'ADEMA assurée par l'action de certains entrepreneurs qui ont cherché à convaincre plus d'une personne parmi les populations pour qu'elles adhèrent au parti qu'ils avaient eux-mêmes choisi. Avant de se déterminer par exemple en faveur d'un parti politique, le chef de village de Niangneguela avait dépêché l'un des siens à Kourouma pour qu'il se renseigne sur la position que son chef-lieu de ZAER avait adoptée par rapport à ces nombreuses sollicitations dont ils étaient l'objet de la part des partis politiques qui cherchaient par tous les moyens à obtenir des militants dans les différentes localités. Quand il put s'informer, il décida, à l'instar des autres villages de s'engager dans l'ADEMA. En réalité, le village a suivi Camara, l'ancien chef d'arrondissement de Kignan qui battait campagne pour ce parti. Mais, les animateurs de l'AV¹ en suivant le chef de ZAER avaient continué à sensibiliser principalement les jeunes en faveur du PMD devenu bien sûr PMDR. C'est ainsi que le village se retrouve partagé entre les deux formations politiques (l'ADEMA et le PMDR). Aujourd'hui, c'est l'ADEMA qui domine dans le village. Au nom de la stabilité sociale, le chef de village a cherché à faire en sorte que toute sa localité reste unie dans un même parti politique.

Dans le chef-lieu de commune même, un ressortissant de vers Bougouni qui y est installé a réussi à implanter le PMDR. A Kignan où il fit la connaissance du magasinier de la CMDT qui convoitait le poste de député de la circonscription au compte du PMDR, il fut chargé par ce dernier de promouvoir le parti dans son lieu d'accueil. Ainsi avec l'aide de ses amis, il put gagner des militants dont le nombre allait s'accroissant.

A Doumanaba où il se présentait comme le parti des paysans, donc la formation qui incarnait le mieux les aspirations et les préoccupations du monde rural, le parti avait enregistré un taux d'adhésion très remarquable, tellement les populations lui avaient fait confiance. D'ailleurs, le logo du PMDR avait à l'époque attiré les paysans. En plus, l'un des leaders du parti est originaire du chef-lieu de commune où son lignage est très écouté.

Mais, après le premier mandat législatif de la 3^e république au cours duquel le PMDR rivalisait avec l'ADEMA, parti au pouvoir qui reste aujourd'hui le parti dominant dans toute la région, le premier a perdu presque tous ses militants au profit du second. En effet, durant ce mandat, le PMDR dont l'affiliation est liée à l'appartenance lignagère du fait que l'un de ses créateurs qui a essayé de mobiliser par tous les moyens la population de la rive gauche du marigot qui borde son village natal, n'a pas réussi à honorer ses engagements vis-à-vis des paysans. Pendant cinq ans, presque rien des promesses tenues n'ont abouti. Les attentes des paysans n'étant pas satisfaites, le revirement a pu se faire facilement. Il a suffi qu'un de ses militants, un leader d'opinion, paysan pilote de son état, ayant gagné un prix de la CMDT, rejoigne l'ADEMA pour que le PMDR s'écroule dans la commune.

La circulation de l'information et le rôle joué par les ressortissants de la commune résidant en ville et militant dans le parti ADEMA ont contribué à introduire le parti dans la commune. Modibo Kane Cisse originaire de la zone (ressortissant de Kignan) a été le premier à introduire le parti dans le village de Doumanaba.

L'ADEMA a aussi approché certains leaders d'opinion encore hésitant auxquels il a fait comprendre qu'il avait lui aussi dans son programme un intéressant volet agricole. Bien sûr, des responsables du parti de l'abeille à Sikasso sont venus épauler les responsables locaux de la commune. En effet, Adoulaye Frédéric Traoré, aujourd'hui député ADEMA à l'Assemblée Nationale passait projeter sur vidéo les événements du 26 mars 1991 à l'intention des populations rurales qui n'y avaient pas activement pris part. Grâce à cette méthode de sensibilisation se basant sur l'utilisation des supports visuels, les populations sont allés vers l'ADEMA présenté d'ailleurs comme étant le principal acteur des événements de mars 1991. Ceux qui étaient au début parmi le lignage Sanogo encore hostiles à l'adhésion à l'ADEMA ont changé tous aujourd'hui de position laissant principalement les irréductibles réclamer toujours

¹ AV : Association Villageoise

leur attachement au PMDR dont le village de Ngolasso de la commune rurale de Sanzana, reste entièrement acquis à la cause. Ses militants du parti se recrutent également à Sanzana même et à Ngolasso II. Les communes de Kignan et de Kourouma ne manquent non plus de militants PMDR. C'est bien sûr Ngolo Sanogo, leader du PMDR qui l'a introduit dans le village de Kignan. A l'époque le PMD alias PMDR était sous la première mandature de la 3^e république, le parti le mieux implanté dans le cercle de Sikasso. Les députés du cercle étaient de ce parti.

Parmi ces deux partis politiques qui ont pris part aux élections communales locales de 1999, l'analyse des résultats confirme la supériorité de l'ADEMA qui apparaît comme le mieux implanté par rapport à son adversaire et aux partis qui ont refusé de prendre part au vote. Cette prépondérance de l'ADEMA suivi par le PMDR atteste qu'ils sont les principaux acteurs de la scène politique de la zone. Dans la sous-préfecture de Kignan, l'ADEMA était majoritaire avec à peu près 95 / de militants. Mais, aujourd'hui il est en train de se disloquer au profit du RPM de son dissident Ibrahim Boubacar Keita et des comités de l'AATT qui s'installent à un rythme effréné dans le cercle de Sikasso. L'ADEMA est en mauvaise posture présentement. Avec l'arrivée de l'AATT, les militants des autres partis (PMDR) y compris ceux de l'ADEMA se sont retournés vers cette association.

IV-Les élections

L'euphorie générale qui avait suivi la révolution de Mars 1991 et l'illusion d'un changement rapide des conditions de vie des populations n'ont pas tardé à se dissiper sous l'impact de la gestion des ressources humaines, naturelles et financières par les autorités de la 3^e république. En effet, le désintéressement souvent constaté chez les ruraux face aux grands problèmes de la nation a pour conséquence l'arrivée au pouvoir d'une catégorie de personne civilement et socialement peu recommandables. Ainsi à la campagne, les élections législatives de 1997 et présidentielles ont mobilisé peu de personnes. Toutefois, celles des communales organisées au

mois de mai 1999 qui ont coïncidé avec le début de l'hivernage ont suscité un intérêt énorme. Cependant, ces élections communales qui se sont récemment déroulées dans la région de Kignan ont mis en évidence les faiblesses de l'organisation des partis politiques engagés dans les opérations de vote. Dans les villages il n'existe pas de véritable concurrence entre les partis politiques engagés sur place dans le processus électoral.

1-La mise en place des listes électorales communales de mai 1999

L'organisation des élections n'a pas suscité une effervescence particulière. Pivot du jeu politique, les partis politiques ne sont pas beaucoup investis pour être à l'avant-garde de la conquête du pouvoir dans les arènes locales. Leur implication n'ayant pas été totale, il revient aux autorités villageoises de se substituer à eux. L'intervention de ces dernières a laissé peu de place à une véritable campagne électorale. Si le parti ADEMA témoigne d'une efficacité politique à Dومانaba, cela est le fait du groupe de jeunes qui ont bataillé fort pour s'imposer. D'ailleurs, aucun parti politique n'a daigné organiser dans la localité un meeting électoral. Au contraire, ils se sont appuyés sur les responsables villageois pour réussir leur coup. Toutefois, une concurrence électorale opposant l'ADEMA au PMDR dans les communes a vu la victoire du premier sur le second.

A la suite de la situation désastreuse des élections législatives du 13 avril 1997, un grand nombre de partis politiques tels que le CNID, le MIRIA, le MPR, l'US-RDA répondant à l'appellation de COPPO (Collectif des Partis Politiques de l'Opposition) ont refusé de participer désormais aux opérations de vote tant que leurs doléances n'étaient pas satisfaites. Alors, seuls les partis politiques ADEMA, PMDR et des militants d'autres formations¹ agissant à titre individuel ont dans la région de Kignan exprimé des candidatures pour les conseils communaux dont l'élaboration des listes électorales a quelque fois posé des problèmes.

¹ Face à la position de leur parti qui renonçait de prendre part aux élections, des militants de certains de ces

Commune rurale de Doumanaba

1-Liste des candidats de l'ADEMA (PASJ)

N. ordre	Noms Prénoms	Date et lieu de naissance	Profession	Domicile
01	Dissa Ngouro	1957 à Doumanaba	Prof.En.Sec	Doumanaba
02	Sanogo Yaya ditJean-Baptite	1960 à Doumanaba	cultivateur	Doumanaba
03	Sanogo Sounkalo	1960 à Doumanaba	cultivateur	Doumanaba
04	Sanogo Tiémoko	1952 à Doumanaba	cultivateur	Doumanaba
05	Diamouténé Soungalo	1961 à Doumanaba	cultivateur	Doumanaba
06	Diarra Alimata	1958 à Doumanaba	ménagère	Ddoumanaba
07	Sanogo Tiango	1949 à Ziguena	cultivateur	Ziguena
08	Berthé Younoussa	1957 à Doumanaba	cultivateur	Doumanaba
09	Berthé Korotoumou	1971 à Doumanaba	ménagère	Doumanaba
10	Dembele Dramane	1951 à Zamperso	cultivateur	Zamperso
11	Sanogo Zoumana	1966 à Doumanaba	cultivateur	Doumanaba
12	Togola Abou	1948 à Boro	cultivateur	Boro
13	Sanogo Siaka	1950 à Doumanaba	cultivateur	Doumanaba
14	Sanogo Diakalia	1964 à Niaradougou	cultivateur	Niaradougou
15	Diallo Seydou	1962 à Doumanaba	cultivateur	Doumanaba
16	Sanogo Konimba	1954 à Ziguena	cultivateur	Ziguena
17	Dissa Zimogo	1944 à Doumanaba	cultivateur	Doumanaba

L'élaboration de la liste de candidature a été principalement gérée par les ressortissants de la commune résidant en ville. Ce sont eux qui ont recommandé comme tête de liste le candidat

partis boycotteurs ont créé des listes indépendantes afin d'enlever des postes au sein du conseil communal.

Ngouro Dissa qui convoitait le poste de maire en insistant sur la confiance qu'ils plaçaient en lui. Arrivé donc en compagnie d'une délégation composée de ressortissants vivant à Sikasso, il a été plébiscité au grand dam d'un bon nombre de candidats du conseil communal qui étaient également intéressés par le premier poste. En fait, cette candidature ne faisait ni l'unanimité au sein des prétendants du conseil communal et parmi les populations, car le nouveau promu n'était pas assez bien connu dans la commune dont il est originaire. D'aucuns contestaient qu'il figure comme tête de liste en évoquant qu'ils ignoraient complètement son caractère.

Le candidat Ngouro qui ne bénéficiait pas de la confiance totale des candidats ADEMA était confronté à un autre du parti qui se battait pour occuper la tête de liste. Il s'agit de Soungalo Sanogo qui, depuis son échec pour la tête de liste, a préféré démissionner du conseil communal.

2-Liste des candidats du PMDR

N. ordre	Noms Prénoms	Date et lieu de naissance	Profession	Domicile
01	Sanogo Kléna		Cultivateur	Doumanaba
02	Sanogo Dramane		Cultivateur	Doumanaba
03	Sanogo Baba 66 ans		Cultivateur	Doumanaba
04	Sanogo Vamara		Cultivateur	Doumanaba
05	Sanogo Chaka		Cultivateur	Niaradougou
06	Konate Youssouf		Tailleur	Niaradougou
07	Traoré Souleymane		Cultivateur	Doumanaba
08	Coulibaly Youssouf		Cultivateur	Doumanaba
09	Sanogo Sidiki		Cultivateur	Doumanaba
10	Coulibaly Kama		Cultivateur	Faniéna
11	Sanogo Souleymane		Gérant Ph.	CSCOM Ziguéna
12	Koné Nanfanga			Boro

13 Bengaly Abou

Cultivateur Niaradougou

14 Sanogo N'Perè Ladji

Cultivateur Doumanaba

Le secrétaire général de l'AV du village de Doumanaba qui est en même temps premier responsable de Fasojigènè et trésorier général du CSCOM a bénéficié de la confiance des militants qui l'ont désigné tête de liste du PMDR. Le choix porté sur sa personne semble assez important, car il paraît bien indiqué, malgré ses nombreuses occupations pour tenir la tête de liste. Candidat naturel, il comptabilise beaucoup d'expériences dans la gestion des affaires villageoises qu'il mène depuis deux décennies environ. C'est pourquoi, il fait vraiment la fierté de son camp. Sa désignation à la tête de liste n'a posé aucun problème.

Dans la commune, si chaque parti politique présent sur le terrain a constitué sa liste électorale et choisi ses différents conseillers, il n'en demeure pas moins que les listes ont été mises en place dans des conditions peu transparentes par des groupes de militants qui visaient à s'emparer de la gestion des affaires publiques. Le choix des candidats ADEMA par exemple n'a obéi à aucune règle d'art, car ceux qui se positionnaient pour le contrôle du pouvoir se sont évertués à s'inscrire les premiers sur la liste. Ainsi, les têtes de listes des deux partis, ADEMA et PMDR proviennent du seul village de Doumanaba parce qu'il a été le premier à entreprendre les démarches pour constituer les listes. Les candidats des autres villages ont été retenus pour simplement compléter la liste surtout du côté de l'ADEMA où les 6 premiers noms présentés sont de Doumanaba. Le jeu avait été fait de telle manière qu'en léguant au second rang les noms des candidats provenant des autres villages, les onze (11) premiers noms à retenir relèvent uniquement du chef-lieu, ce qui traduit effectivement l'absence des candidats des autres villages dans le bureau communal.

Commune rurale de Kignan

1-Liste des candidats de l'ADEMA (PASJ)

N. ordre	Noms Prénoms	Date et lieu de naissance	Profession	Domicile
01	Touré Adama	vers 1947 à Kouna	Enseignant	Kignan
02	Dembele Fassoum	vers 194 à Sougoula	Agent Techn.	Ele Kignan
03	Togola Karim	vers 1951 à Kignan	Cultivateur	Kignan
04	Ballo Soumana	vers 1950 à Kignan	Cultivateur	Kignan
05	Dembele Diakaridia	vers 1960 à Kèrèkoro	cultivateur	Kèrèkoro
06	Diallo Safoura	vers 1939 à Kignan	ménagère	à Kignan
07	Ballo Oumar	vers 1970 à Ngana	cultivateur	Ngana
08	Traoré Baba	vers 1928 à Kouna	cultivateur	Kouma
09	Togola Youssoufou	vers 1931 à Kignan	cultivateur	Kignan
10	Sangaré Awa	Vers 1937 à Kignan	ménagère	à Kignan.
11	Traoré Salia	20/12/1962 à Kignan	cultivateur	Kignan
12	Sanogo Dramane	21/10/1958 à Kignan	cultivateur	Kignan
13	Diourté Tinzanga	vers 1958 à Katogo	cultivateur	Kignan
14	Bolézogola Bréhima	vers 1948 à Missala	cultivateur	Missala
15	Koné Drissa	06/02/1976 à Boukarila	culitvateur	Boukarila
16	Traoré Daouda	vers 1964 à Koumbala	cultivateur	Koumbala
17	Togora Yaya	vers 1953 à Koussourounani	cultivateur	Koussoroun.

Pour leur participation aux élections communales fixées au mois de mai 1999, les partis politiques de la place étaient invités à présenter des listes de candidature. Mais à Kignan où le parti ADEMA apparaît comme étant le principal acteur ayant piloté le processus d'élection, ce sont, en réalité, les autorités villageoises qui ont, à ses lieu et place désigné les membres du futur conseil communal qu'ils ont inscrits sur la liste de candidature. La forme y a été ensuite accordée conformément à la logique du code électoral. D'ailleurs, l'établissement de la liste d'investiture du parti a posé quelques problèmes. Dans la liste ne figurait au départ aucun nom de femme. Des critères internes imposant la présence de femme sur la liste ont obligé la sous-

section à éliminer les candidatures de certains villages afin de leur dégager de la place. En vérité, partout où le nombre de candidatures était élevé, il a été réduit au profit des femmes. Sur la liste des 17 membres, les 5 premiers sont des hommes avec bien sûr une tête de liste masculine.

2- Liste des candidats du PMDR

N. ordre	Noms Prénoms	Date et lieu de naissance	Profession	Domicile
01	Cissé Miurou	vers 1934 à Kignan	douanier à la retraite	Kignan
02	Coulibaly Mahamadou	31/12/1969 à Bamako	planton	Kignan
03	Diabaté Yacouba	vers 1943 à Kouna	cultivateur	Kouna
04	Traoré Binkoro	vers 1933 à Kignan	cultivateur	Kignan
05	Dembele Kassim	vers 1975 à Kèrèkoro	cultivateur	Kèrèkoro
06	Sangré Yacouba	03/06/1962 à Kignan	cultivateur	à Kignan
07	Traoré Fâ	vers 1952 à Kignan	cultivateur	à Kignan
08	Diarra Lassana	11/01/1951 à Kignan	cultivateur	Kignan
09	Traoré Sidiki	vers 1970 à Kèrèkoro	cultivateur	Kèrèkoro
10	Traoré Daouda	vers 1944 à Kignan	cultivateur	à Kignan
11	Togora Mamadou	06/02/1953 à Kignan	cultivateur	Kignan
12	Sangaré Mamadou	09/01/1956 à Kignan	chauffeur	Kignan
13	Diarra Abdou Karim	14/10/1961 à Tiébé	Cultivateur	Tiébé
14	Bengaly Zié	vers 1967 à Kouna	cultivateur	Kouna
15	Tangara Bréhima	30/07/1967 à Kignan	culitvateur	Kignan
16	Traoré Youssouf	vers 1940 à Ténina-Mina	cultivateur	Ténina-Mina
17	Diallo Younoussa	vers 1935 à Kouna	cultivateur	Kouna.

Le parti qui devait choisir ses candidats par village a désigné le président de sa sous-section locale, un agent des Douanes en retraite et domicilié à Kignan, en faisant bien sûr pression sur lui afin qu'il accepte de devenir sa tête de liste. Dans le milieu rural, il faut reconnaître que certains postes de responsabilité restent l'apanage des villages importants. C'est pourquoi, à l'instar des autres partis, la tête de liste du PMDR provient également du chef-lieu de commune.

3-Liste des Candidats Indépendants

N. ordre	Noms Prénoms	Date et lieu de naissance	Profession	Domicile
01	Sidibé Djibril	vers 1956 à Kignan	cultivateur	Kignan
02	Traoré Adama	vers 1933 à Kignan	instituteur	Kignan
03	Koné Bakary	31/06/1958	cultivateur	Kignan
04	Traoré Kassim	23/09/1960 à Kignan	cultivateur	Kignan
05	Bagayoko Karim	vers 1961 à Kignan	cultivateur	Kignan
06	Sangré Siaka	08/12/1953 à Kignan	cultivateur	à Boukarila
07	Bagayoko Oumar	vers 1937 à Kignan	cultivateur	à Kignan
08	Sangaré Ousmane	vers 1958 à Boukarila	cultivateur	Boukarila
09	Djourté Siaka	vers 1942 à Katogo	cultivateur	Kaqtogo
10	Koné Bréhima	vers 1958 à Kignan	cultivateur	à Kignan
11	Diamoutene Fousseni	19/5/1959 à Ngana	cultivateur	Ngana
12	Mariko Nouhoum	19/5/1967 à Kignan	chauffeur	Kignan
13	Diarra Seydou	vers 1953 à Tiébé	cultivateur	Tiébé
14	Traore Assama	vers 1961 à Tiefina	cultivateur	Tiefina
15	Mariko Adama	19/05/1967 à Boukarila	cultivateur	Boukarila
16	Kone Maïchata	vers 1942 à Kignan	cultivateur	Kignan
17	Togora Daouda	vers 1959 à Morila	cultivateur	Morila

Seule la commune rurale de Kignan a enregistré une liste indépendante constituée d'éléments du MPR, de l'US-RDA¹, d'autres formations politiques qui se réclament pour la plupart du Collectif des Partis Politiques de l'Opposition (COPPO) et même des dissidents de l'ADEMA, parti majoritaire dans la localité qui ont participé aux communales de mai 1999.

Ces éléments ambitieux dont la force était négligeable sur l'échiquier politique local étaient contraints de se regrouper en une liste de candidature indépendante afin de gagner des voix en vue d'occuper des places dans le conseil communal. Djibril Sidibé choisi en fonction de ses qualités personnelles est la tête de liste.

Cette autre procédure s'avère pour le moment très difficile à se réaliser en certains milieux ruraux à cause des pesanteurs sociales. Quiconque ne bénéficie pas de l'appui des autorités villageoises a peu de chance de réaliser un bon score dans la plupart des bureaux des communes.

Commune rurale de Kourouma

1-Liste des candidats de l'ADEMA

N. ordre	Noms Prénoms	Date et lieu de naissance	Profession	Domicile
01	Traore Michel	29/12/1967 à Kourouma	Peseur Usine CMDT	Kourouma
02	Togola Moctar	21/8/1957 à Sikasso	Enseign (MSC)	Kourouma
03	Kante Bourema	26/07/1964 à Kangaba	Enseign (MSC)	Kourouma
04	Diarra Mme Mariko Alima	21/10/1968 à Sikasso	infirmière	Kourouma
05	Diarra Issa	01/02/1977 à Foh	Cultivateur	Foh

- 06 Diarra Fah 1949 à Diélé Cultivateur Diélé
- 07 Ballo Baba 1974 à Niangnéguéla Cultivateur Niangnéguéla
- 08 Traoré Ntio 1948 à Kourouma Cultivateur Kourouma
- 09 Diabaté Lamine 1948 à Nienzérébougou cultivateur Nienzérébougou
- 10 Bengaly Massa 14/07/1960 à Kourouma Cultivateur Kourouma
- 11 Dembele Ngolo dit Drissa 1966 à Tiogola Cultivateur Tiogola

Le candidat dont le comportement social est exemplaire et qui a une bonne expérience dans la gestion des affaires du village jouit de la confiance des populations qui le choisissent comme tête de liste. Dans tous les cas, les candidats désignés sont ceux pour lesquels il est tenu compte de leurs capacités professionnelles et de leur expérience en matière de responsabilité sociale.

En réalité, le statut social du candidat joue beaucoup comme le révèle le choix de tête de liste de la commune rurale de Kourouma. Le candidat placé en première position provient du plus important quartier du village qui a massivement adhéré à l'ADEMA. Ce qui fait qu'à l'élaboration de la liste de candidature, ce quartier a réclamé et obtenu face au lignage fondateur du village qui le revendiquait le premier nom à porter sur la liste. Ce lignage qui détient la chefferie traditionnelle a tenté de jouer la carte de la prééminence en voulant faire comprendre que le poste de premier responsable lui revenait naturellement. Il estime être le mieux indiqué pour se présenter en tête de liste. Mais sa volonté a été vite neutralisée par le camp qui assure le pouvoir administratif. C'est ainsi que le candidat Michel Traoré qui relève du quartier qui dirige présentement le village s'est retrouvé en tête de liste.

En outre, résultant de l'attitude des habitants dits autochtones de Tiogola qui militaient au départ dans le PMDR qu'ils ont abandonné pour rallier au dernier moment l'ADEMA dans lequel militait le lignage des griots qui avait déjà proposé au nom du village une liste de candidature, des difficultés énormes ont failli entacher l'élaboration de la liste ADEMA de la

commune. L'attitude du clan des griots a été vite contestée d'autant plus que le lignage dominant du point de vue numérique contestait la légitimité que leurs voisins ont à présenter des candidats, car ils ne sont habilités à gérer en quoi que ce soit les affaires du village. En fait, les populations dites nobles ont contesté la candidature des hommes de caste estimant qu'ils ne sauraient représenter le village en quoi que ce soit. Alors, ils ont proposé un candidat issu de leur rang. Cette attitude des Senufo nobles qui dominent au village a provoqué une crise se traduisant par le refus des griots de participer à une réunion convoquée pour statuer sur le problème. Etant les anciens membres du parti ADEMA dans le village, ils n'ont pas appréciés d'être évincés par les senufo qui ont rejoint l'ADEMA en dernière position. Ainsi, le jour des élections la tendance griot obligée de se résigner a refusé de prendre part au vote. Mais le candidat des nobles qui a été retenu sur la liste n'a pu obtenir de place dans le conseil communal du fait qu'il était le 10^e sur la liste ADEMA qui a remporté 9 sièges sur 11. Cette situation a posé des problèmes mettant en cause les forces du parti ADEMA dont les militants griots ont tenu à exprimer leur mécontentement en ne prenant pas part aux votes. Et jusqu'à présent la tension n'est pas prête de baisser dans le village. Le coup qui a été joué contre les griots les a complètement découragés. Ils comptent toujours sur le parti pour réparer l'injustice dont ils ont été victimes.

2- Liste des candidats du PMDR

N. ordre	Noms Prénoms	Date et lieu de naissance	Profession	Domicile
01	Diarra Karim	1946 à Kourouma	Cultivateur	Kourouma
2	Bamba Ycouba	1942 à Kourouma	Cultivateur	Kourouma
03	Traore Mama	1952 à Kourouma	Cultivateur	Kourouma
04	Sanogo Mamadou	1955 à Dougoubalan	Cultivateur	Dougoubalan
05	Diarra Nouhoum	1963 à Kourouma	Cultivateur	Kourouma
06	Traoré Bougouzanga	1963 à Zaaniéguebougou	Cultivateur	Zaaniéguebougou

07	Diarra Lamissa	1963 à Foh	Cultivateur Foh
08	Bengaly Dji	1963 à Nienzérébougou	Cultivateur Nienzérébougou
09	Sogodogo Seydou	1962 à Diélé	Cultivateur Diélé
10	Berthé Medou	1959 à Kourouma	Cultivateur Kourouma
11	Traoré Moussa	1962 à Kourouma	Cultivateur Kourouma

La tête de liste revenait au secrétaire général de l'AV du village de Kourouma qui assumait en même temps les fonctions de président de l'APE. Ce natif de Kourouma a été choisi en fonction de ses compétences et de son appartenance à un des lignages importants du village qui possède d'intéressants moyens financiers et matériels. En réalité, sa désignation en première position justifie l'espoir que le parti nourrissait de gagner les élections.

A la veille du dépôt des listes de candidature, le parti a été victime du lâchage d'un de ses militants qui était même membre du premier bureau du comité local. Ce militant, originaire de Niangneguela, avait négocié avec l'ADEMA au détriment du PMDR en sollicitant une place de conseiller pour l'un de ses jeunes frères. Son départ avait provoqué pour le parti la perte de nombreux militants puisqu'il avait réussi à entraîner avec lui son village et deux autres (Zaniénani et Tiogola) Placé dans une situation d'impasse et pressé de présenter sa liste puisque le délai était très proche, le parti a été contraint de tenter une solution de rechange en fouillant dans le village de Kourouma afin de la compléter. Maintenant, il se remet de ce coup dur dont il a été victime de la part du même homme qui a accepté d'y revenir encore en lui apportant d'ailleurs un appui de taille par un grand nombre de militants qu'il y a conduits..

Commune rurale de Sanzana

1-Liste des candidats de l'ADEMA (PAASJ)

N. ordre	Noms Prénoms	Date et lieu de naissance	Profession	Domicile
----------	--------------	---------------------------	------------	----------

01	Diarra Tingolo Martin	vers 1959 à Sanzana	catéchiste Sanzana
02	Ballo Amadou	1963 à Sanzana	Cultivateur Sanzana
03	Cissé François Xavier	1946 à Sanzana	Aide soignant Sanzana
04	Sanogo Outro	1943 à N'Golasso II	Cultivateur N'Golasso II
05	Sangaré Doutio	1959 à Sanzana	Ménagère Sanzana
06	Berthé Tiambogo	1957 à Segueneni	Cultivateur Segueneni
07	Diallo Drissa	1959 à Fategela	Aide Soignant Fatehuela
08	Ballo Ibrahima	1968 à Sanzana	Cultivateur Sanzana
09	Sanogo Mamadou	1966 à N'Golasso I	Cultivateur N'Golasso I
10	Berthé Bakary	1966 à Kokouna	Cultivateur Kokouna
11	Sangara Zoumana	1964 à Guetela	Cultivateur Guetela

Les élections ayant été plusieurs fois programmées et reportées, pour désigner leur représentant au sein du conseil communal, il avait été demandé aux chefs de village de donner le nom d'un éventuel candidat. C'est Sanzana qui avait, au cours d'une réunion tenue pour savoir s'il fallait se regrouper autour d'une liste de candidatures communes, opté pour la formule qui consistait pour chaque village à fournir le nom d'un candidat pour constituer le conseil communal. C'est dans un souci de faire avancer la démocratie qu'il avait suggéré une nouvelle dynamique de gestion des communes qui consistait à partir d'une liste consensuelle au niveau des villages au lieu de s'appuyer sur les partis politiques. En fait, il avait proposé à ses alliés de procéder à une désignation de responsables locaux capables de gérer la commune au lieu de s'engager à travers les partis politiques à leur élection. Pour ce faire, chaque village devait désigner ses représentants pour les organes communaux. Cette option aussi originale que simple permettait d'éviter les éventuels griefs qui pouvaient découler des élections et de faciliter le démarrage de la commune. Le choix de bons responsables, c'est-à-dire d'hommes capables de réaliser de belles œuvres répond aux aspirations légitimes que les populations nourrissent sur la nouvelle institution. L'élu doit se caractériser par les actes remarquables

qu'il pose. Toute déception de la part des villageois sera compromettante pour le fonctionnement de la commune.

Dans les autres villages des réunions ont été tenues pour analyser la proposition de Sanzana qui paraissait d'emblée assez intéressante. Alors il a été décidé que chaque village fournisse le nom d'un responsable. A ce sujet, Guetela avait fourni le nom d'un jeune homme pour qu'il puisse faire partie du conseil communal, mais avant même le déroulement des élections, ce dernier avait émigré vers la Côte d'Ivoire. Néanmoins, l'opportunité était toujours offerte au village qui a longuement hésité pour remplacer celui qui est allé en exode par quelqu'un d'autre qui milite dans un autre parti politique que lui. C'est ce qui explique que ce village où l'ADEMA et le PARENA dominant n'a pas eu de conseiller parce que le village a mis non seulement plus de temps à le remplacer mais celui-ci ne s'est pas inscrit dans les délais requis.

En réalité, Sanzana cherchait à éviter d'élire les responsables communaux sous la bannière d'un parti politique, car un passé récent avait marqué la mémoire des populations villageoises qui avaient eu à s'affronter violemment dans le cadre d'un jeu politique. C'est pourquoi il se méfiait au départ d'agir dans une logique de parti politique. Mais cette proposition ne correspondait pas bien sûr à la volonté de tous les acteurs impliqués dans le processus. Certains avaient pleinement adhéré à l'idée émise par Sanzana, mais des réticences se faisaient sentir au niveau d'autres comme Nogolasso qui se déterminait pour les listes de candidatures à partir des partis politiques. Il tenait fermement à présenter sa liste de candidature. Malgré cette bonne volonté qu'elle témoignait, la commune rurale de Sanzana n'a pas fait preuve d'une réelle transparence dans l'élaboration de sa liste ADEMA qu'elle a présentée, car beaucoup de militants affirment n'y avoir pas été associés. La liste a été mise en place à l'insu de la plupart des villageois, témoigne un interlocuteur qui souligne que ni une réunion d'organe de parti politique et pas plus une assemblée générale n'ont été convoquées pour que les militants du parti et les populations statuent là-dessus. Seuls les chefs de village et leur conseil sous la férule des autorités villageoises de Sanzana en complicité avec les candidats présumés

se sont réellement occupés du problème. C'est ce qui fait dire d'ailleurs à certains villageois qu'ils ignorent complètement quand est-ce que les listes ont été établies. Certains vont jusqu'à déclarer qu'ils ne savent pas quand est-ce que le bureau communal a même été installé et comment il l'a été : « Nous n'avons reçu aucune information concernant la mise en place du bureau communal. Nous avons été mis devant le fait accompli » confient-ils ?

Contrairement à ce qui se passe à Doumanaba et à Kourouma où l'origine familiale focalise l'attention et pourrit l'atmosphère, l'appartenance lignagère ou le statut social ne pose aucun problème pour les candidats de Sanzana qui aspirent tous à accéder au contrôle de la mairie. Dans tous les cas, l'origine des familles n'intervient pas dans le choix des responsables communaux. Aucune opposition ne manifeste une quelconque réaction quant à la désignation des candidats qui proviennent entre autres des associations villageoises, de la CDS, du comité de santé, de gestion du dispensaire. Ce qui signifie qu'à Sanzana il existe une parfaite entente entre les habitants. Ces responsables ainsi désignés répondent aux critères retenus par les responsables villageois.

Dans cette commune comme dans celle de Doumanaba, l'élite constituée de fonctionnaires non natifs de la région a même été totalement marginalisée dans la constitution des listes électorales. En fait, tous ceux qui sont d'origine dite «étrangère» ont été purement et simplement rejetés.

2-Liste des candidats du PMDR

N. ordre	Noms Prénoms	Date et lieu de naissance	Profession	Domicile
01	Cissé Youssouf	1965 à N'Golasso	Cultivateur	N'Golasso
02	Dembele Outian dit Sadio	1948 à N'Golasso	Cultivateur	à N'Golasso
03	Djourté Klena	1953 à N'Golasso	Cultivateur	à N'Golasso

- 04 Cissé Ngouro Salia 1956 à N'Golasso Cultivateur à N'Golasso
- 05 Cissé Alou Dramane 1963 à N'Golasso Cultivateur à N'Golasso
- 06 Dembele Mamadou 1970 à N'Golasso Cultivateur à N'Golasso
- 07 Dembele Karim 1955 à N'Golasso Cultivateur à N'Golasso
- 08 Dembele Abou 1971 à N'Golasso Cultivateur à N'Golasso
- 09 Diourté Niamakolo 1971 à N'Golasso Cultivateur à N'Golasso
- 10 Dembele Karim 1974 à N'Golasso Cultivateur à N'Golasso
- 11 Dembele Moussa 1971 à N'Golasso Cultivateur à N'Golasso

Le PMDR n'a pas su organiser sa participation aux opérations de vote dans les différentes communes. En effet, dans la commune de Sanzana où le parti est présent dans quelques villages (Sanzana, Ngolasso II, Nogolasso) aucune liste consensuelle de candidature commune n'existe. Autrement dit, aucune tentative de regroupement des militants des différents villages n'a été menée. Seul Nogolasso a présenté une liste de candidature de ses militants.

Même si les partis politiques qui n'étaient pas d'ailleurs assez dynamiques ont proposé des candidats pour la composition du conseil communal, ce sont réellement les chefs de village et leurs conseillers qui les ont avalisés. Dans les villages où les partis politiques ne fonctionnent pas correctement, les chefs de village et leur conseil impliqués dès le départ dans le processus de décentralisation - ils ont participé à toutes les réunions importantes relatives à sa mise en place - se sont chargés de parachever leur oeuvre en allant jusqu'à se substituer aux organes politiques pour désigner les candidats du conseil communal.

2-La participation des populations aux opérations de vote

Un nombre important de bureaux de vote était créés dans l'espace décentralisé concerné. Il en existait dans les villages les plus importants et en regroupait plusieurs. La commune rurale de Kinian comptait par exemple au total vingt (20) bureaux répartis comme suite : Kinian : six (6)

bureaux, Keremekoro : un (1), Kuna : un (1), Tiebe : un (1), Katogo : un (1), Jifolobugu : un (1), Mimsala et Sonfilabugu étaient regroupés autour d'un seul. A Sanzana, à part Segeneni et Fategela qui étaient également regroupés autour d'un même bureau installé dans le premier, tous les autres villages en abritaient. Deux étaient fixés à Sanzana même, le chef-lieu de commune. Son directeur d'école privée catholique supervisait en sa qualité de président de la CENI locale le bon déroulement des opérations dans la circonscription. Tous les partis en lice avaient désigné leurs représentants devant siéger au sein de la commission d'organisation des élections. Les membres des bureaux comme les assesseurs et les scrutateurs provenant des partis politique {ADEMA et PMDR qui en avait désigné un seul} étaient choisis parmi les villageois scolarisés. La commune rurale de Doumanaba composée comme la précédente de huit (8) villages comportait à peu près le même type de répartition en ce qui concerne le nombre et l'emplacement des bureaux. En effet, le seul chef-lieu abritait trois et les autres, à part Sossodo et Zangasso qui avaient un même bureau, avaient le leur. Mais le déroulement des opérations était entaché d'irrégularités, car le contrôle laissait quelque peu à désirer. Aucune rigueur n'était appliquée. Des assesseurs et des scrutateurs qui appartenaient presque tous à l'ADEMA se permettaient même de guider des électeurs à effectuer leur opération dans certains bureaux de la commune de Sanzana. Malgré tout cela, aucune protestation et contestation ne se sont manifestées ni pendant et après les élections.

3-Les résultats des élections

En raison du boycott de l'opposition, le PMDR, l'ADEMA et une poignée d'indépendants se retrouvaient face à face dans la région de Kignan où le second a presque pris tous les sièges dans les communes rurales. Etant donné que la plupart des villages se réclamaient de l'ADEMA, ce parti n'avait pas besoin d'ailleurs de campagne pour gagner les élections face à son principal adversaire, le PMDR.

A la première législature de la 3^e république, la commune de Doumanaba constituait un puissant fief électoral du PMDR. Mais avec les élections de mai 1999 les intentions de vote ont carrément basculé du côté de l'ADEMA rendant ce parti du coup majoritaire dans la circonscription. Cette nouvelle situation favorable dont bénéficie l'ADEMA se fonde sur la construction du nouveau pont sur le marigot qui enclavait la circulation du côté de Sanzana. Cette oeuvre est considérée comme un cadeau que le président de la république a tenu à offrir au village de la part de son parti qui est l'ADEMA. Cette générosité du chef de l'Etat est interprétée aussi comme étant un signe fort de son engagement envers le monde rural. La dotation de cette infrastructure routière qui répond à une doléance maintes fois exprimée par le village à toute autorité politique ou administrative de passage dans la zone a fondamentalement modifié les positions politiques des villageois qui, en guise de reconnaissance à leur bienfaiteur, ont préféré virer du côté de sa formation politique en accordant leurs suffrages. La réalisation de cette oeuvre à la veille d'élections aussi importantes a fermement convaincu les populations de rejoindre l'ADEMA qui est, plus que tout autre parti, capable de résoudre leurs problèmes. En fait, le mandat législatif du PMDR qui ne recrute actuellement ses militants que parmi le lignage fondateur n'a en rien servi aux populations. C'est pourquoi elles commencent à se démarquer de cette formation politique dont la situation va se compliquer encore avec la formation du nouveau bureau communal principalement dominé par les éléments de l'ADEMA.

la répartition du nombre de conseillers par parti politique et par commune

Les communes rurales de Kourouma et Sanzana comptent chacune 11 conseillers communaux respectivement répartis entre l'ADEMA et le PMDR. En effet, à Kourouma, ces deux partis politiques partagent les 11 conseillers communaux dont 9 relèvent de l'ADEMA et 2 du PMDR. Avec ses 8053hts, la commune rurale de Sanzana qui apparaît comme la moins peuplée des quatre a un conseil communal qui comprend essentiellement des éléments ADEMA auxquels s'ajoute un seul appartenant au PMDR.

Dans la commune rurale de Doumanaba, l'ADEMA s'attribue 11 élus locaux contre 6 seulement pour le PMDR. Kignan dispose également de 17 conseillers communaux dont 12 appartiennent à l'ADEMA, 3 au groupe des Indépendants et 2 au PMDR.

Répartition des conseillers par parti politique et par village et suivant leurs lieux de résidence :

Cas de la commune rurale de Sanzana

Avec la constitution des organes communaux, certaines questions deviennent nécessaires à aborder : où habitent les élus locaux ? En fait, les conseillers issus des différents villages y résident tous respectivement. Les conseillers provenant de Sanzana y vivent. De même, le conseiller de chacun des autres villages (Nogolasso, Ngolasso I, Ngolasso II; Kokuna, Segueneni, Fateguela, Guetela) reste chez soi. A part le 3eme adjoint au maire qui vient presque tous les jours à la mairie pour y travailler, les autres s'y rendent principalement au cours des sessions. Les villages, chefs-lieux de commune ont été largement favorisés en choix des conseillers par rapport aux autres. La commune de Sanzana compte onze (11) conseillers communaux élus le 2 mai 1999. Parmi eux, cinq (5) viennent du village de Sanzana même (Tingolo Martin Diarra 41 ans, Amadou Désiré Ballo, Ibrehima Ballo, François-Xavier Cissé, Ditio Martine Sangaré), un (1) de Nogolasso (Youssouf Cissé), un (1) de Segueneni (Tianbogo Berthé), un (1) de Ngolasso I (Mamadou Sanogo), un autre (1) de Ngolasso II (Outio Adama Sanogo), un (1) de Fateguela (Drissa Diallo). Dans la commune, le village de Guetela qui abrite deux partis politiques (ADEMA et PARENA) est le seul à ne pas avoir de conseiller communal. A Doumanaba, cette situation entraîne un déséquilibre important au niveau de la représentativité des villages et du fonctionnement de la commune, car les autres villages commencent à douter de la bonne collaboration de leur chef-lieu dans l'oeuvre de

reconstruction de la commune. Le représentant du village de Zamperso a su exprimer lors de la rencontre de médiation ce malaise.

Appartenance ethnique / lignagère

Les villages composant la commune étant essentiellement habités par les senufo, tous les conseillers relèvent donc de cette ethnie. La porte du conseil communal ayant été littéralement fermée aux allochtones provenant d'autres régions et même s'ils appartiennent à l'ethnie senufo, ils n'étaient pas éligibles sur le plan local. Ils ont été exclus du conseil communal. Dans la commune rurale de Sanzana, le critère lignager n'a jamais prévalu dans le choix des hommes. Au contraire, seul le critère de compétence a été plus ou moins retenu. La plupart des nouveaux élus sont des anciens responsables de structures opérant au village. Depuis l'avènement du 26 mars et dès l'annonce de la décentralisation, des organisations comme la CDS (comité de Développement de Sanzana qui était déjà en place bien avant les événements de 1991 et la mise en place de la décentralisation) qui collaboraient avec les A.V. se sont impliquées dans le processus de mise en place de la décentralisation en vue de pouvoir contrôler la nouvelle commune. En effet, les éléments représentant le village de Sanzana dans le conseil communal sont pour la plupart des anciens responsables de l'A.V. ou autres qui ont rapidement quitté leurs structures pour se doter de nouvelles bases de pouvoir. Dans tous les cas, ceux qui figurent dans les conseils communaux aujourd'hui ont eu un moment ou l'autre à assumer des responsabilités au niveau du village avant d'être reconduits encore à ces nouvelles fonctions.

Appartenance professionnelle des conseillers ou répartition des conseillers communaux selon leurs activités économiques

Tous les conseillers communaux pratiquent une activité professionnelle, mais seulement les occupations diffèrent. Ainsi deux (2) conseillers (Martin Diarra et François Cissé) occupent

des fonctions qui leur procurent des salaires mensuels. Martin Diarra est catéchiste de son état et François Cissé est infirmier aide soignant. Tous les autres sont des cultivateurs.

Tous ceux qui figurent dans les conseils communaux aujourd'hui ont eu un moment ou l'autre à assumer des responsabilités au niveau du village avant d'être reconduits encore à ces nouvelles fonctions. La réélection d'anciens responsables est liée aux capacités professionnelles et à l'expérience en matière de responsabilité qu'ils accumulent. A Sanzana, les élus proviennent entre autres des associations villageoises, de la CDS, du comité de santé, de gestion du dispensaire. La seule femme, membre du bureau du conseil communal, scolarisée et veuve d'un fonctionnaire, n'a pas été choisie au hasard. Elle aussi assumait des responsabilités au sein d'un groupe de femmes. Avant qu'elle ne devienne conseillère elle s'occupait, dans le cadre d'un programme de développement initié par la mission catholique et destiné au monde rural, d'un volet intéressant les femmes. A ce titre elle a déjà suivi de nombreuses formations tant au Mali (Sikasso) qu'à l'extérieur notamment au Burkina Faso à Ouagadougou. C'est dire qu'elle a encore par rapport aux autres femmes du village peut-être plus d'expérience avant de venir s'installer au village.

répartition des conseillers par sexe

Les femmes ayant un rôle spécifique à jouer dans le cadre de la décentralisation ne sont pas bien représentées dans les organes communaux. Dans les communes rurales de Doumanaba et de Sanzana, les seules femmes, membres des bureaux de conseils communaux, sont toutes d'anciennes élèves. Celle de Sanzana est veuve d'un fonctionnaire. Ce qui signifie que, dans la région de Kignan, l'implication de la femme dans le jeu politique n'est pas facile. Cette absence de nombreuses femmes dans les organes politiques et surtout communaux semble liée au statut socio-économique dans lequel la femme se confine. Sur toute une région, le taux de femmes présentes dans les organes communaux est assez faible, voire insignifiant. Dans la stratification sociale des communes de la région de Kignan, la femme se distingue fondamentalement par sa

sous représentation. En effet, moins impliquées dans la gestion des communes, les quelques femmes membres d'équipes communales occupent des places et jouent des rôles alors limités. Ce qui signifie évidemment que le politique aux yeux des paysans passe pour être le domaine le plus réservé à l'homme puisqu'il est une tâche ardue pour la femme de s'impliquer en politique à cause de ses nombreuses et diverses occupations quotidiennes. Ecrasée quotidiennement par les travaux domestiques et champêtres, la femme n'a pas le temps de faire de la politique, telle est la remarque de certains hommes pour lesquels la femme doit être placée en dehors du jeu politique. Pourtant, ce sort réservé à la femme rurale doit être réajusté. Les femmes devraient profiter de la décentralisation pour tenter d'exercer leurs droits et devoirs de citoyennes, donc développer leur insertion dans l'exercice du pouvoir. Elles doivent désormais se mêler de la politique active. Il est en tout cas grand temps que la femme du milieu rural se débarrasse du présupposé qui fait qu'elle ne participe pas activement à la vie politique.

V-Le mode d'installation des conseillers communaux

La composition du conseil communal varie selon la taille géographique et l'importance démographique de la commune. Pour une petite commune rurale comme celle de Sanzana dont la population ne dépasse guère les 8053 habitants, le nombre des conseillers s'élève à 11 et le bureau communal est constitué de 4 éléments. Le conseil communal de Doumanaba est également composé de 11 membres avec 5 membres pour le bureau. Quant à la plus grande commune rurale de la région, celle de Kignan, elle ne compte dans son conseil communal que 17 membres. A l'exception de Kignan où figurent dans le conseil communal 3 éléments indépendants, dans les autres communes il comprend uniquement les représentants des deux partis politiques, l'ADEMA et le PMDR. Une fois les opérations de vote achevées et les résultats proclamés, il a été rapidement procédé dans toutes les communes rurales à l'installation des différents conseils sous la présidence de l'autorité de tutelle représentée par l'ancien chef d'arrondissement de Kignan et devant une foule de villageois venue parfois

nombreuse pour assister à la cérémonie. A cette occasion, le délégué du gouvernement en a profité pour rappeler aux uns et aux autres les attributions du conseil communal, du maire et de ses adjoints.

Cette opération d'installation du conseil communal s'est apparemment bien déroulée dans la plupart des communes sauf à Doumanaba où la constitution du bureau communal est devenue une sorte de casse-tête chinois, tellement chacun des prétendants ADEMA et PMDR aspirait à occuper le poste essentiel de la mairie. La cérémonie d'investiture du conseil communal qui devrait regrouper autour du délégué du gouvernement, les nouveaux élus et les autorités villageoises a perdu de l'éclat avec la défection de ces dernières qui l'ont boycotté parce que le nouvel organe communal ne répondait pas à leurs attentes. Néanmoins, celui-ci a été officiellement installé malgré leur absence. Ce geste des chefs de village s'inscrit dans le cadre d'un bras de fer qui s'articule sur la composition du nouveau conseil communal. La répartition des postes de conseillers a été faite de telle manière que certains villages apparaissent comme les parents pauvres du partage du pouvoir. Si des villages comme Zamperso Fanyena Fonebougou disposent chacun d'un conseiller d'autres tels que Nyaradougou, Boro et Zangaso n'en ont pas. Pour les villages qui n'ont pas de conseiller le bureau s'engage à réfléchir sur leur situation ne serait-ce qu'à les intéresser lors de la constitution des commissions. Mais pour les chefs de villages, la commune se réduit au bureau : le maire et ses adjoints. Et si tous ceux-ci sont de Doumanaba, en ce moment, ils ne sont pas d'accord. C'est pourquoi, ils exigent que le maire change certains de ses conseillers, ordre qui ne relève pas de sa compétence, car c'est par voie d'élection que ceux-ci sont venus. Il ne revient pas au maire de dire à un tel de quitter le bureau. Ils proposent de donner une nouvelle liste de conseiller au maire dont ils acceptent le poste.

Aujourd'hui, le bureau communal de Doumanaba qui était fortement menacé par les chefs de village qui brandissaient l'arme de l'incivisme en ce qui concerne le paiement des taxes et impôts et le refus d'établir toutes pièces administratives tels que les actes de mariage, de

naissance, n'est pas capable de mobiliser les populations et les acteurs socio-économiques, qu'il a la charge d'administrer, dans le but de mettre en oeuvre, la nouvelle politique de développement local. L'effet le plus visible de la crise de confiance qui sévit entre les élus communaux se manifeste par l'attitude des uns et des autres qui visent à déranger le fonctionnement de la commune. Cette attitude des différents élus locaux tend à réduire le poids du bureau communal tant en ce qui concerne son pouvoir d'intervention que le prélèvement ou le paiement des taxes et impôts.

A Sanzana, le conseil communal est principalement constitué, à part d'un représentant du PMDR, par des éléments de l'ADEMA, désignés en l'occurrence par les responsables du village. L'élection du maire et de ses adjoints s'est effectuée pendant une assemblée du conseil communal et des autorités villageoises (Chef de village et ses conseillers, chefs de concession ou de famille) convoquée par le délégué du gouvernement assurant l'autorité de tutelle. Deux candidatures émanant des partis ADEMA et PMDR étaient exprimées pour le poste de maire : il s'agissait de celles de l'actuel maire ADEMA élu (de Sanzana) et de Youssouf Cissé (de Nogolasso) au compte du PMDR. Pour les départager, le mode de scrutin secret a été utilisé. Sur les onze (11) conseillers élus désignant le maire, dix (10) ont voté pour le candidat ADEMA représenté par Tingouro Martin Diarra et une (1) voix s'est exprimée en faveur du perdant, le représentant du PMDR. L'ADEMA étant le parti majoritaire dans la commune à se présenter aussi aux élections, la victoire de son candidat était assurée. C'est ainsi que ce dernier a remporté plus de la moitié des voix exprimées au scrutin secret en mettant ainsi un terme aux ambitions communales du PMDR. Le jeu politique s'était révélé impitoyable pour le candidat du PMDR. Il fut littéralement écarté pour ne pas lui permettre même de rêver encore d'y jouer un premier rôle. En effet, malgré le nombre imposant de ses élus au sein du conseil communal, le parti ADEMA avait tenu à préparer l'élection du maire en se réunissant d'abord quelques jours avant la date fixée afin d'éviter les éventuelles surprises qui pouvaient se produire. Avant même les élections, une proposition pour le poste de maire était maintenue. C'était le candidat de l'ADEMA qui était pressenti pour l'occuper. Le bureau du

conseil communal dont le nombre s'élève à 4 conseillers, un maire plus trois adjoints, comprend deux ressortissants du village de Sanzana et les autres sont de Segueneni et Kokuna. Le mode de désignation du maire et de ses adjoints paraissent garantir suffisamment la cohérence au niveau de l'équipe communale.

A Kignan, ni protestations ou revendications n'ont été enregistrées au sujet de la mise en place des différents organes de la mairie. A l'unanimité, tous les élus ont accepté sans contestation le bureau ainsi mis en place.

VI-Les stratégies de mise en place des bureaux communaux

La gestion de chaque commune est placée sous la responsabilité d'un bureau communal dont les attributions sont nombreuses et diverses. Pour la mise en place des bureaux communaux beaucoup de stratégies sont déployés par les différents partis.

Etant donné une majorité ADEMA face à un PMDR tout petit, comment ces partis ont-ils joué à Doumanaba pour que chacun soit représenté au sein du bureau ? Bien qu'ils soient tous des ressortissants de Doumanaba, les membres du bureau communal n'appartiennent pas à la même formation politique. Ils se répartissent entre l'ADEMA et le PMDR qui ont participé aux opérations de vote. Dans l'opération de mise en place du bureau communal l'ADEMA, pour dominer, a secrètement négocié avec un élément du PMDR qui a accepté de composer avec lui afin d'obtenir un poste important au sein du bureau communal. Cette conversion spectaculaire qui concerne un élément du PMDR qui a accepté de se rallier clandestinement à l'ADEMA répond en bonne partie à ce que Bayart appelle la « politique du ventre ». Avant l'organisation des élections communales, des négociations se sont déroulées entre des éléments des deux partis. En réalité, l'élément du PMDR qui figure dans le bureau du conseil communal a été détourné par l'ADEMA. Ainsi y figurent 1 élément du PMDR et 4 de l'ADEMA. En outre, l'ordre de préséance des membres du bureau communal a provoqué une lutte serrée.

Non seulement chaque parti engagé dans les opérations de vote tentait d'assurer le rôle de leadership en cherchant à rafler l'essentiel des postes au sein des organes, il va de soi que les membres d'un même parti se battaient pour occuper des postes au sein du conseil communal. Contrairement à la commune de Doumanaba, les organes issus des élections de 1999 qui ont doté la commune de Sanzana d'un conseil communal élu au suffrage universel direct fonctionnent correctement. Il est présidé par le maire, se réunit une fois par mois et examine les problèmes liés au fonctionnement de la mairie. Pour la commune de Kourouma, le problème de mise en place du bureau est d'un autre genre. En effet, l'usurpation du 1^{er} poste de responsabilité de la commune par le maire en violation même des textes fondamentaux de son parti a créé une scission profonde au sein de l'équipe dirigeante. Le 1^{er} adjoint dont le nom figure en tête de liste de la candidature présentée et qui s'est vu «politiquement évincé» du fauteuil qui lui revenait de droit, n'en finit pas de se plaindre au grand dam de la commune toute entière. Ainsi, face à la crise qui secoue le conseil communal pour l'élection au poste de maire, la tête de liste qui a été victime d'un complot ourdi par l'actuel occupant du poste s'était en fin de compte rabattu sur les électeurs PMDR du conseil communal afin que ceux-ci le soutiennent dans sa tentative de reconquête du contrôle de la mairie.

Toutes ces communes rurales se caractérisant par une situation analogue ont un dénominateur commun. Constitués pour la plupart des seuls ressortissants des chefs-lieux de commune, la composition des conseils communaux ne manque pas de provoquer des frustrations chez les populations des autres villages. Ainsi, le village de Guetela qui n'a pas de représentant au sein du conseil de la commune rurale de Sanzana n'a pas manqué de manifester son mécontentement quant à la constitution de l'organe. Pour le calmer, des assurances lui ont été données en ce qui concerne la création des commissions de travail. Les mêmes promesses ont été faites aux autres villages qui composent la commune de Doumanaba et qui n'ont pas d'éléments dans le conseil communal.

Le maire

L'arrivée de certaines personnes au pouvoir a des conséquences parfois inattendues pour le fonctionnement de la commune. Lors des élections communales, certaines candidatures n'avaient pas fait l'objet d'analyses ou de concertations approfondies entre militants de même bord politique. Ces candidatures, somme toute régulières comportent des éléments dont le comportement social est l'opposé même du concept de nouvelle citoyenneté visée pour la réforme institutionnelle. De ce choix mal éclairé, il en est résulté un dysfonctionnement de l'appareil administratif. Mais l'espoir est permis avec certains élus locaux (le maire de Kignan) qui s'efforcent d'agir en toute transparence.

Le maire de Kourouma, un fonctionnaire originaire d'un village de la commune de Kignan accumule une somme d'expériences politiques, culturelles et religieuses intéressantes. En effet, ancien militant des mouvements pionniers de 1965 à 1968 et ancien secrétaire administratif d'un comité syndical (SNEC), ancien secrétaire général d'un comité UDPM, cet enseignant marié à une épouse et père de 5 enfants est arrivé à Kourouma en 1986 et a été entre 1992 et 1998 le secrétaire général du comité ADEMA de la localité. Vice-président de la commission de discipline et de conflit de la section ADEMA de Sikasso, il s'est dès son arrivée à Kourouma aligné du côté des jeunes en les aidant à organiser des activités sportives. Donc s'étant rendu populaire dans le village, il a ainsi cherché à bénéficier de la confiance des populations qui l'ont porté à la tête de la commune. Mais depuis un certain temps sa gestion est contestée. En effet, il s'est rendu une fois coupable avec la complicité de son secrétaire général de manipulation des délibérations du conseil communal. Lorsque le conseil s'est rendu compte de la supercherie, il l'a interpellé et a exigé le départ de son complice. A Doumanaba dont il est natif, le maire ne paraît pas jouir de la confiance et de l'estime de ses proches collaborateurs et des populations. Venu en politique sans aucune expérience antérieure, ce diplômé sans emploi sorti d'une des grandes écoles nationales du pays se comporte en maître absolu. Il lui est également reproché de travailler seul avec son secrétaire général sans associer les autres élus qui l'accusent à tort ou à raison de ne rendre compte à personne. D'ailleurs, il

avait au début maille à partir avec les chefs de village de sa commune. Celui de Sanzana de niveau primaire et sans expérience politique avérée ne présente pas non plus une belle image. Les mêmes griefs sont presque formulés contre lui.

VII-Le fonctionnement des communes

Le démarrage a été très difficile pour certaines communes. Des difficultés parfois d'ordre socio-économique, administratif et politique émaillent leur lancement. La situation se complique avec des partis politiques qui ne jouent pas tellement le rôle qui leur est dévolu. D'ailleurs, les individus qui se sont fait inscrire sur les listes ne font pas l'opinion. En réalité, les candidatures n'ont pas fait l'objet de concertation approfondie. Ce sont des groupements qui ont dressé des listes qu'elles ont présentées aux partis. Le choix n'était pas éclairé. Les listes n'ont pas fait l'objet d'une concertation approfondie. Donc, le démarrage de certaines communes ne peut s'effectuer que dans des difficultés. Toutefois, avec les quelques ressources dont elles disposent, certaines communes peuvent bien s'en sortir. Autrement dit, le fonctionnement des communes dépend en partie des ressources humaines et économiques dont elles disposent

Le désintéressement souvent constaté chez les ruraux face aux grands problèmes de la nation n'est pas de nature à faciliter la réussite du processus de la décentralisation. Un bon départ des communes est surtout lié à la nature des compétences que l'Etat accepte de transférer aux nouvelles collectivités décentralisées.

En effet, l'article 14 du code des collectivités territoriales précise les différents domaines qui leur sont transférés. Dans la région de Kignan, toutes les communes rurales ont à charge la gestion des centres d'Etat civil. Les divers types de recensement, le recouvrement des taxes et impôts, et autres gestions des affaires publiques relèvent désormais de la compétence des communes. Aujourd'hui, toutes les communes accusent des retards importants dans le

recouvrement de ces taxes et impôts. Le maire qui est ordonnateur du budget a mission de collecter, de coordonner et de planifier toutes les actions socio-économiques de la commune. Mais les textes indiquent qu'il ne peut pas dépenser les fonds comme il veut.

De plus, les dispositions de la loi fixant ses attributions indiquent qu'il ne peut poser des actes contraires à la loi. Ainsi, il n'a pas pour le moment compétence de juger. Seulement, il est autorisé à assurer une police judiciaire à moitié qui consiste d'ailleurs à transmettre des messages, c'est-à-dire qu'il peut jouer simplement le rôle d'officier de police judiciaire. Il incarne également la police administrative dans sa circonscription. De ce fait, il peut établir et signer les certificats de résidence, ou même légaliser des signatures. Il est cependant intéressant de souligner que les modalités pratiques pour le transfert de certaines compétences aux communes ne sont pas encore adoptées. Toutefois, avec l'euphorie de départ, certains conseillers font preuve de dérapages et d'esprit partisan. Alors qu'ils ne sont pas habilités à distribuer ou lotir des parcelles, certains maires s'évertuent à régler des problèmes de cette nature. Le maire de Sanzana s'est engagé dans une action de lotissement du village...

Leur inexpérience professionnelle provoque un dysfonctionnement de l'appareil administratif.. Certains connaissent un certain nombre de difficultés qui sont d'ordre économique et politique. A Dounanaba, la commune ne fonctionne pas parfaitement. Les rencontres ne sont pas régulières, leur rareté étant imputée au maire qui ne daigne pas convoquer des réunions même ordinaires. Son manque d'ouverture ou de transparence semble en être à l'origine. Un budget a été voté, mais le maire en complicité avec son secrétaire général s'est permis de le modifier.

La victoire de l'ADEMA avait été tellement éclatante à Kignan que la population avait pensé un moment que ce parti pourrait résoudre ses problèmes. Mais son désaccord avec les autres partis politiques qui existent affecte le fonctionnement de la commune, car il est facile de

constater que les impôts ne rentrent pas. L'incivisme des habitants de Kignan qui refusent de payer les taxes et les impôts dont s'acquittent généralement les autres villages de la commune

A Kourouma où les réunions se tiennent correctement la tension persiste au sein du conseil communal, suite à l'usurpation du poste de maire dont s'est rendu coupable le second sur la liste électorale et la manipulation des délibérations du conseil communal par le maire et son secrétaire général¹. Le conseil n'a pu présenter jusqu'à présent aucun bilan d'activité, ce qui sous-entend que des problèmes demeurent.

A Sanzana, au départ, le maire n'associait personne à la gestion des affaires de la commune. Avec les nombreuses mises en garde que ses proches collaborateurs lui ont adressées, il a commencé à rectifier son attitude. Toutefois, il reste incorrigible sur le plan des missions qu'il s'octroie à l'extérieur de la commune. Il est en train d'effectuer tout le temps des missions sur Sikasso dont il ne rend nullement compte.

Sur le plan des compétences transférées, la commune rurale de Sanzana contrôle la gestion de la maternité que la mission catholique lui a actuellement cédée. Créée par l'Eglise catholique en 1956 le centre de santé de Sanzana assure jusqu'ici une bonne couverture sanitaire. Sa fréquentation est assez élevée. La couverture vaccinale est assurée à environ 80% dans la commune. Les conditions d'accès du centre sont identiques pour tous les patients quelle que soit leur provenance. Une maternité créée en 1970 et mise actuellement à la disposition de la commune est également une oeuvre de la mission catholique. Deux locaux destinés à servir de maternité qui sont construits par les populations elles-mêmes à Ngolasso I ou II manquent de personnel. Des démarches sont en cours pour leur ouverture.

A Doumanaba, il existe une franche collaboration entre le CSCOM (Centre de Santé Communautaire) que l'Etat a transféré à la mairie qui prend désormais en charge le salaire de la

¹ Le secrétaire général complice du maire a été renvoyé et remplacé par un nouveau.

matronne. Le souci des populations étant la santé et l'éducation qui occupent une place importante, la commune de Kignan qui jouit des différentes compétences transférées entend augmenter ses structures sanitaires et scolaires qui sont désormais à sa charge et qu'elle doit gérer de façon transparente. La commune de Sanzana qui dispose de deux écoles primaires dont une privée catholique à Sanzana de six (6) classes, créée depuis 1960, et une communautaire à Ngolasso I de trois (3) classes, créée en 1994 qui pratique pour le moment un recrutement biennal, souffre du manque de construction de second cycle. Des démarches sont en cours pour y trouver des solutions favorables. Le taux de scolarisation dans la commune est de 22,56% des enfants en âge d'aller à l'école. Pour pallier le manque d'écoles publiques et l'insuffisance de classes, d'énormes sacrifices ont été consentis par les populations qui ont réalisé l'école communautaire de Ngolasso I dont la gestion est assurée par l'APE. Il faut noter que deux autres constructions d'écoles primaires sont en projet, l'une à Nogolaaso et l'autre à Guetela.

Les organisations socioprofessionnelles traditionnelles et modernes constituent des acteurs à analyser. Etant largement présentes sur le terrain, ces organisations prennent activement part aux activités de développement socio-économique de la zone. La décentralisation est un moyen pour elles de mieux s'implanter (surtout pour les organisations dites modernes). Dans l'ensemble des huit (8) villages de la commune de Sanzana par exemple, les associations traditionnelles sont peu nombreuses et les quelques-unes qui existent à l'exception de l'association des chasseurs sont peu dynamiques. Il s'agit des associations des jeunes, des femmes. Elles regroupent les jeunes de quinze à quarante ans et existent dans tous les villages de la commune. Ces associations participent à des travaux champêtres contre une rémunération et organisent des fêtes en saison sèche. Ce sont des associations mixtes. Au moment où se créent un peu partout sur le territoire national des associations de femmes, il est regrettable de constater que, dans tous les villages, les associations de femmes dynamiques et bien structurées n'existent pas. Seules des formes de rencontres circonstancielles où les femmes se regroupent pour venir en appui (travaux non rémunérés) aux exploitations qui n'ont

pas assez de main d'oeuvre s'organisent. L'inexistence d'associations féminines bien organisées et dynamiques s'explique par le manque de temps des femmes pour participer aux activités de l'organisation. A ce titre, la promotion de la femme risque encore de prendre beaucoup de temps avant de se concrétiser dans ces sociétés paysannes. La véritable promotion de la femme de la région de Kignan est d'abord fonction de l'allègement de ses tâches quotidiennes par le développement accru de la technologie approfondie en milieu rural et de son encadrement en lui permettant d'accéder à l'information, seul gage de sa réhabilitation et de sa libération. Il en existe dans chacun des villages de la commune. Elles sont toutes affiliées à l'association des chasseurs de l'ex-arrondissement de Kignan. Elles constituent des brigades de surveillance des terroirs et gèrent le calendrier pour la cueillette du néré.

Elles sont composées du bureau de la ZAER, des Associations villageoises (A.V.), de l'association des parents d'élèves (APE), du comité de crédit, du bureau kafojigènè et de certaines ONG (Projet de Développement de la Mission Catholique de Sikasso) qui interviennent dans le cadre d'une politique de développement local. En fait, elles sont complémentaires.

Mises en place avec l'appui de la CMDT dans les huit (8) villages de la commune de 1977 à 1979, elles ont évolué pour former la ZAER en 1983. Elles assurent la relation entre le village et l'encadrement, entre le village et les institutions financières. Beaucoup de compétences leur sont transférées par l'encadrement (gestion des crédits, programmation de la campagne agricole, distribution d'intrants, statistiques agricoles etc...) C'est un bureau mis en place par les populations rurales où chaque village est représenté. Il décide du quota des ristournes à verser dans la caisse de la ZAER et qui initie et planifie les actions à réaliser avec ce fond, comme l'école communautaire de Ngolasso I, le centre secondaire d'Etat civil, les logements des enseignants. etc...

Les cultures cotonnières et céréalières constituent les gages d'un essor économique. Des infrastructures existant déjà dans de nombreux villages qui bénéficient d'une expérience technique s'inscrivant dans le cadre des programmes initiés par les A.V et les ZAER permettent aujourd'hui aux nouvelles communes de promouvoir leur développement. Toutefois, celles-ci ont besoin d'être renforcées par leur amélioration ou par des innovations d'un autre ordre. Toutes les communes de la zone que le Centre Djoilba essaie par exemple de former ont initié des plans de développement basés sur des réformes envisagées dans tous les domaines de la vie socio-économique. Ce plan de développement élaboré et proposé par les autorités communales répond aux préoccupations essentielles des populations.

Les relations avec les autorités traditionnelles

Les relations des mairies avec les pouvoirs traditionnels varient suivant la commune.

Une situation de crise

Si la décentralisation met l'accent sur l'implication de tous les acteurs sociaux et de toute la population dans sa réussite, cet idéal est loin d'être cependant atteint dans certaines circonscriptions. La lutte pour le poste de maire dans certaines communes a suscité une situation de crise. Des conflits éclatant entre les différents acteurs impliqués dans la concrétisation du processus de décentralisation et résultant simplement des incompréhensions, malentendus ou de la mauvaise volonté de certaines acteurs en mal de positionnement politique risquent de paralyser le bon démarrage de certaines communes. Toutefois, les principaux acteurs sociaux doivent s'employer à trouver des solutions consensuelles.

Dans le processus de décentralisation, certains pouvoirs comme les traditionnels tenant à contrôler les communes considèrent l'exercice du pouvoir comme une chasse gardée alors que la commune a besoin de tous ses citoyens pour se développer. C'est ainsi que l'atmosphère

dans certaines communes s'est transformée en une véritable passion. La commune de Doumanaba par exemple a démarré dans des conditions difficiles liées d'une part à la mauvaise répartition du conseil communal et d'autre part aux malentendus survenus entre les chefs de village et le bureau communal. A Doumanaba qui connaît de multiples problèmes relatifs à la composition du bureau communal, le pouvoir est désormais scindé en deux pôles antagonistes. En effet, lors de l'installation du bureau communal en 1999, un conflit a éclaté entre les autorités traditionnelles locales et le nouveau conseil communal. La crise couvait depuis l'expression des candidatures pour le poste de maire. En effet, l'atmosphère entre le cercle des aînés constitué principalement des éléments du lignage « fondateur » du village de Doumanaba et le candidat au poste de maire appartenant à un lignage considéré comme étranger et de surcroît minoritaire, très tendue depuis l'élaboration des listes de candidature allait s'aggraver avec l'installation du bureau du conseil communal. Saisissant donc le prétexte que le bureau communal est essentiellement formé par des éléments ADEMA et des seuls ressortissants du village de Doumanaba, les chefs de village sous l'instigation de leur homologue de Doumanaba rejettent le nouvel organe régulateur de la commune. Evidemment, à la suite de l'élection du conseil communal et de la formation du bureau, certains villages estimaient qu'ils n'étaient pas représentés et contestaient la composition des organes communaux en exigeant leur reprise. Ce contentieux s'alourdit encore du fait que le maire est soupçonné de vouloir tenter de constituer une élite composée de cadets sociaux qui se trouvent dans les couloirs du pouvoir. Face à cette crise qui y sévit et pour éviter qu'elle ne perdure longtemps, le maire et son bureau acceptent de rencontrer le collectif des chefs de village, non pas chez le chef de village coutumier mais au foyer, car le problème qui se pose ne concerne pas exclusivement une seule localité. Cette attitude du maire révolte les chefs de village qui considèrent que le maire et sa suite leur ont fait un affront en refusant de se rendre auprès de l'autorité traditionnelle suprême. Le maire en profite pour leur rappeler certains principes appropriés en leur signifiant qu'il ne peut plus répondre d'ailleurs à une convocation auprès du chef coutumier, fut-il le plus âgé de tous. Tandis qu'il continue à rester ferme sur sa position il reçoit nuitamment la visite de certains

notables qui viennent lui parler de la triste situation que vit la commune. Cette fréquentation du maire par certains notables s'apparente à un sondage d'opinion.

Le bureau estime que l'attitude du chef de village de Doumanaba frise l'hostilité politique, car elle ne cadre pas avec les critères édictés par la loi et que ses dérives tendent à le dévier de sa voie, quand il tente d'entraîner dans son sillage les autres chefs de villages. Cette crise qui sévit entre le collectif de chefs de village et les élus locaux se transpose au niveau des rapports aînés / cadets sociaux. En Afrique, dans les arènes locales ou dans le contexte traditionnel, le contrôle du pouvoir revient aux aînés. Mais avec l'avènement de la démocratie et de la décentralisation, une mutation des réalités socio-économiques est en train de s'opérer. En fait, l'application de la décentralisation aboutit à une ouverture politique où toute exclusion du champ politique est écartée. Cette transformation des réalités locales est mal perçue par les aînés qui n'acceptent pas que leur contrôle du pouvoir soit interrompu ou que les cadets sociaux aient une place dans l'exercice du pouvoir. La volonté des cadets sociaux de contrôler les arènes locales est parfois contestée par des aînés qui n'entendent pas perdre leurs prérogatives sur le pouvoir local. C'est pourquoi, ils rejettent les élus locaux sous le prétexte que le bureau communal n'a pas été légalement constitué. L'attitude de cet octogénaire de Doumanaba, Tchansoulou Sanogo, traduit leur opinion sur l'implication des cadets sociaux dans la gestion des affaires de la cité : " Depuis quand ces jeunes sont-ils nés pour prétendre diriger une localité comme celle de Dumanaba. Depuis des temps immémoriaux, le lignage Sanogo Sunka a toujours dominé dans la zone. Des enfants qui sont nés aujourd'hui osent prétendre nous imposer leurs lois. Comment cela peut se faire. Des étrangers ne peuvent pas diriger le village à fortiori la commune " déclare-t-il ? Il est évident que les aînés ne vont pas laisser faire les jeunes. C'est pourquoi ils cherchent à les empêcher d'accéder au pouvoir. Quant aux cadets sociaux, ils tentent de transcender la réaction de leurs aînés qui, par nature, cherchent à perpétuer leur contrôle du pouvoir.

La décentralisation procède d'une redistribution des pouvoirs. Les tâches de chaque acteur social sont bien définies par le cadre institutionnel de la décentralisation qui reconnaît le rôle des pouvoirs « traditionnels ». En effet, dans les arènes locales, certains pouvoirs relèvent exclusivement de la responsabilité des aînés. La caractéristique fondamentale des pouvoirs traditionnels repose sur le règlement des affaires qui sont conformes à la tradition. Il faut cependant noter que la volonté des jeunes de contrôler le pouvoir au niveau des arènes locales comporte des zones d'ombre. En effet, dans la composition de certains organes communaux, il existe de la part des jeunes une volonté délibérée ou intelligente d'écarter les personnes âgées de la gestion des affaires de la cité. La configuration de certains conseils communaux le prouve. Le conseil communal de Sanzana, même si les aînés semblent l'avoir admis est essentiellement constitué de jeunes (âge maximum 51 ans) qui témoignent d'un sens aigu de leur promotion socio-économique et politique. Or, dans la société africaine actuelle où les hommes sont unis par de multiples liens et où la parenté est très étendue, aucune exclusion ne saurait avoir sa place. Tous les groupes sociaux doivent participer à la gestion des affaires des arènes locales, car chacun a un rôle à y jouer. La cohésion au sein de la commune trouve sa force dans le sens du partage qui limite les risques de dérapage. Un consensus doit être cherché pour éviter la cristallisation des antagonismes et conjurer la violence, car la commune a besoin de paix pour survivre. Mais la ligne de fracture entre le collectif des chefs de village et les élus locaux autour de la composition du bureau communal est grande. C'est pourquoi la situation exige un compromis de la part des différents antagonistes.

La médiation

Au sujet de cette crise qui a éclaté entre le collectif des chefs de village et les élus locaux, différents et nombreux acteurs se sont impliqués afin de la dénouer. Les députés ADEMA de la région qui n'ont pas voulu demeurer en marge de cette situation ont tenu à jouer un rôle déterminant. Quand la crise a commencé à perdurer, une délégation qui s'est rendue à Doumanaba en vue d'offrir sa médiation entre les différents protagonistes n'a pas été écoutée.

Mais, le bras de fer opposant le nouveau bureau communal au collectif des chefs de village qui sont entre autres déterminés à le révoquer avant le terme de son mandat s'est atténué avec l'entrée rapide en scène des ressortissants de la commune résidant en ville. Il a fallu bien sûr leur intervention pour régler ce différend qui oppose les principaux acteurs de la décentralisation. Une mission de médiation faisant fi des dynamiques politiques internes et externes entre les différents protagonistes s'est rapidement rendue au chef -lieu de commune où elle a rencontré les chefs de village et le conseil communal.

La première grande initiative de contact entre les chefs de villages et le bureau communal remonte au mois de mars 2000 et est à l'actif des ressortissants des villages de la commune résidant à Sikasso. Deux réunions des chefs de village tenues à Boro n'ont abouti à rien. Les chefs de village dans leur totalité sont restés figés sur leur position initiale. Sur ce, des rencontres avec les chefs de village organisées par le groupe des ressortissants des villages demeurant à Sikasso n'ont pas donné les résultats escomptés. D'ailleurs, la première mission fut un échec flagrant parce que l'envoyé de Sikasso était passé par la mairie pour toucher les chefs de village qui s'étaient retenus de le rencontrer. Par l'envoi d'une lettre au chef de village de Doumanaba afin qu'il informe ses pairs de l'arrivée d'une délégation qui se déplacerait de Sikasso, une possibilité de rapprochement des différents acteurs a pu être ainsi dégagée.

La négociation qui s'est réalisée d'un commun accord entre les deux parties en conflit résulte des démarches effectuées par les ressortissants des villages qui composent la commune et résident en ville. Des missions informelles ont pris contact avec les différents protagonistes et des missions de médiations conduites par Tianigué Bengaly de Sikasso s'étaient maintes fois rendues sur le terrain afin de le baliser pour les rencontres qui se sont déroulées les 18 et 19 avril 2000 à Doumanaba.

La nécessité absolue de négocier existait surtout du côté du conseil communal qui avait pris conscience de l'ampleur de la contestation des chefs de village qui allaient jusqu'à menacer de

décréter la désobéissance civile vis-à-vis du conseil communal. En effet, l'attitude des chefs de village constituait une menace grave pour le fonctionnement de la mairie de la commune dans la mesure où ceux-ci avaient déjà invité leurs populations à boycotter la mairie en ne se rendant plus à la mairie et à n'établissant plus aucune pièce administrative au centre d'Etat civil. Cette grève a des conséquences énormes ou incalculables sur les ressources déjà faibles de la commune.

Il faut que les élus locaux arrivent à renforcer leur pouvoir tout en évitant d'entrer en conflits ouverts avec les représentants du pouvoir coutumier et administratif. Ils doivent être à même de systématiser les pouvoirs des chefs de village, en tenant compte du niveau de compréhension des problèmes par les représentants des pouvoirs locaux et du niveau de développement même de la localité. En fait, il faudrait qu'il y ait des consensus de part et d'autre. Les propositions de sortie de crise ne peuvent ou ne doivent aller dans le sens de contradiction avec la position des élus.

Cette intervention des ressortissants de la commune a contribué à créer une dynamique nouvelle au niveau de la commune. Avec un grand sens des réalités locales, le maire veut créer un cadre nouveau. Cette défiance des chefs de village par rapport au bureau communal indique déjà les différentes difficultés que la nouvelle institution risque de rencontrer. Pour éviter une telle situation, le maire s'engage à composer avec toutes les diversités qui émaillent le champ politique de sa commune. Les chefs de village doivent participer à la gestion de la commune. Donc ils doivent être amenés à collaborer avec les autorités communales et siéger au conseil communal à travers un conseil consultatif expressément créé à cette intention. L'état des rapports de force varie d'une commune à une autre. A Dumanaba, le conseil communal se maintient. Mais un conseil consultatif composé des délégués et des représentants des chefs de village qui doit participer à la gestion de la commune vient de lui être imposé par la mission de médiation des ressortissants desquels il sera désormais tributaire.

Si au départ à Doumanaba les rapports avec les autorités traditionnelles se caractérisaient par une forte tension, aujourd'hui tout semble rentrer dans l'ordre.

Mais à Sanzana, c'est maintenant que les relations entre la mairie et les autorités villageoises commencent à se détériorer. Dans tous les cas, rien ne semble merveilleux. Des conflits de compétence apparaissent. En effet, le pouvoir traditionnel résiste à la tentative du maire de vouloir l'instrumentaliser. Il accuse le maire d'empiéter souvent sur ses domaines de compétences. Par contre à Kourouma, entre le conseil communal et le pouvoir traditionnel aucune anomalie n'est à signaler pour le moment.

A part le chef de village de Kignan dont la popularité est même sérieusement entamée, les relations de la mairie avec les autres sont bonnes. Tout comme à Sanzan, et contrairement à ce qui se passe, c'est le chef de village qui se mêle de la gestion de la commune en collectant les taxes de location des magasins qu'il n'a pas reversées au service de recouvrement de la mairie. Il lui est également reproché de ne pas pouvoir transmettre à la mairie la liste des villageois qui sont redevables d'arriérés d'impôts.

avec les sous-préfets

Le sous-préfet remplit une mission de conseil auprès des communes. C'est lui qui informe le maire et appuie les actions que ce dernier entreprend. En d'autres termes, il est le guide du maire.

«Au départ, remarque le maire de Doumanaba nous n'avions pas l'impression qu'ils avaient accepté cette décentralisation. Aujourd'hui, nous assistons à une phase de résignation». Cette méfiance entre maires et sous-préfet a atteint son paroxysme avec le temps que celui-ci a pris avant de remettre au maire de Kourouma qui lui demandait des quittances. En outre, la

cohabitation entre la mairie et le siège de la sous-préfecture pose quelque part des problèmes que chacun évite d'étaler. Il est évident que les rapports entre les deux institutions restent tendus dans la mesure où la première reproche à la seconde son appui au chef de village de Kignan qui se comporte mal à l'égard des autorités communales.

avec les ONG

Les ONG ne sont pas nombreuses à opérer sur le territoire de la sous-préfecture de Kignan. Les quelques-unes qui interviennent entretiennent de très collaborations avec les collectivités décentralisées. L'ONG AMEDD (Association Malienne d'Eveil pour le Développement Durable) s'occupe du volet de formation des élus. Grâce à elle, les maires de Sanzana et de Doumanaba ont respectivement suivi des stages de formation en Allemagne et au Bénin. Le Centre Djoliba constitue aussi un partenaire intéressant de 32 communes du cercle de Sikasso. Le CGC (Centre de Gestion Communautaire) accorde également de l'aide aux communes.

La CMDT à travers ses différentes structures reste le partenaire traditionnel des communes de la région. Quand un problème apparaît par exemple entre les populations et les services techniques, le bureau communal intervient pour calmer les tensions.

VIII - Le foncier

La commune de Sanzana fait partie des zones où l'équilibre de l'écosystème est menacé. Il se trouve aujourd'hui que 81% des superficies cultivables sont déjà mises en culture. La rareté du sol crée une forte compétition des groupes domestiques autour de la terre. Mais cette question des terres n'est pas encore introduite dans le jeu politique ou les rapports politiques. Mais, le foncier constitue réellement la pierre d'achoppement entre paysans. Le foncier constitue l'enjeu fondamental de la décentralisation. C'est le problème de terres qui a poussé Fateguela à quitter ses anciens alliés de la ZAER de Yelekela pour rejoindre celle de Sanzana et par

conséquent sa commune. Aujourd'hui encore, une situation conflictuelle a éclaté entre Segueni et Kuna, du fait qu'un paysan du second village qui appartient à la commune voisine de Kignan est allé semer une partie de la parcelle déjà labourée par un habitant du premier de la commune de Sanzana dont le maire saisi du problème a immédiatement rencontré son homologue de Kignan qui, originaire du village accusé, a aussitôt pris contact avec ses co-villageois pour chercher une solution au problème. Toujours est-il dit que Segueneni continue de se plaindre des pressions qu'exerce sur lui Kuna à propos des terres dont il revendique la propriété. En effet, au début de l'hivernage des problèmes fonciers dont la nature était encore liée à l'occupation illicite par les villageois de Kuna des terres qui appartiennent réellement à Segueneni. étaient encore apparus entre les deux. C'est récemment que Kuna est venu de Kignan à partir de 1917 pour occuper son emplacement actuel. Par la chefferie de canton qu'il exerçait par usurpation et dont il était le siège, Kuna croit encore à sa puissance d'antan pour annexer le patrimoine foncier de son voisin de l'Ouest. Déjà, sous l'UDPM, un conflit au sujet de la terre avait opposé les deux villages du fait que quelqu'un de Kuna était allé occuper dans une partie de la plaine à proximité d'un champ d'un habitant de Segueneni une parcelle qu'il voulait transformer en rizière empêchant ainsi l'autre d'accéder au marigot. Réellement, même si les terres lui appartiennent, Segueneni ne peut pas empêcher Kuna de les exploiter. La solution est peut-être que, tout en abandonnant le côté sud-ouest à Segueneni, Kuna travaille sur les terres qui se situent du côté nord du marigot (appelé le marigot de Sanzana) qui peut servir de frontière entre les deux villages. A Dumanaba aussi, un homme qui fut installé depuis plus de 20 ans sur une parcelle de terre par un ressortissant de Boro qui l'avait reçue d'une famille du village est aujourd'hui sommé de la quitter sous le prétexte que le propriétaire en avait besoin. La réalité est qu'un membre de la nouvelle famille d'accueil du borois qui est maintenant implanté à Ziguena, en l'occurrence le pharmacien du village cherche à construire une nouvelle maison. Aussi cherche-t-il à faire déguerpir de la parcelle son occupant actuel. Quant à Kignan, historiquement parlant, il n'a pas de terres. Il exploite les terres de *Ngouma, Sofina, Tiebe et Sogolon*, ce village disparu dont il travaille sur les terres depuis plus de cent ans bientôt. Dans tous les cas, aucun village n'osera l'attaquer, même si entre lui et certains de

ses voisins quelques problèmes existaient bien avant même la décentralisation.

En outre, entre les agriculteurs eux-mêmes et entre eux et les éleveurs peul des conflits éclatent aussi à propos des dégâts commis par les animaux sur les cultures. Quand les animaux d'un agriculteur qui est également éleveur font des dégâts chez un autre, ce cas est généralement réglé entre eux à l'amiable ! Entre agriculteurs ils se disent que chacun a du bétail par conséquent il faut faire attention, car les animaux de l'un peuvent commettre des dégâts chez l'autre. Ainsi se recommandent-ils les uns les autres de bien veiller à la divagation des animaux. Mais s'il s'agit de cas avec les peul éleveurs il est traité parfois avec violence. Les agriculteurs vont jusqu'à faire payer aux peul des dommages et intérêts.

Dans le contexte actuel de la décentralisation la gestion des terres revient maintenant à la mairie. Tous les problèmes fonciers seront désormais traités par la mairie. Vu l'ampleur des problèmes fonciers et leur complexité, les maires, des différentes communes de la région doivent s'investir totalement et en toute transparence à la recherche de solutions en entreprenant de véritables campagnes de sensibilisation des populations qui seront largement impliquées. D'ailleurs, ils ne pourront agir qu'en concertation avec les familles auxquelles appartiennent les terres, donc avec les propriétaires terriens avec lesquels ils seront obligés de négocier le lotissement par exemple des parcelles à usage d'habitation. C'est la nouvelle direction que doit prendre la gestion des terres. Dans le village, ce sont des problèmes de terre et d'enlèvement de femmes qui se produisent quotidiennement. Une femme est légalement mariée, le mari détient l'acte de mariage, mais cela n'empêche pas quelqu'un d'autre de venir l'enlever. De toutes les manières la décentralisation va poser des problèmes. Si on ne fait pas attention, elle va réveiller un problème très crucial des terres. C'est pourquoi, il faudrait faire appel à l'histoire de chaque commune pour éviter que des problèmes ne surgissent. Il faudrait que la justice soit maintenant correcte parce que tous ces problèmes fonciers seront traités avec la collaboration des anciens auprès desquels elle pourra s'informer. En s'informant elle

évitera de précipiter ses décisions en favorisant les nantis, sinon les paysans risquent de chercher les solutions par la voie des armes.

Conclusion

Les modalités d'application des principes de la décentralisation varie d'une commune à l'autre et dépendent de l'esprit d'initiative ou d'imagination des différents acteurs locaux qui l'animent. Avec le démarrage des communes, on peut parler d'avancée significative du processus de décentralisation, mais quelques problèmes demeurent, car il ne peut avoir de vraies communes si les citoyens ne sont pas bien sensibilisés au fonctionnement de l'appareil. C'est pourquoi, il devient impérieux d'amener les populations qui entendent s'approprier totalement la décentralisation considérée comme porteuse d'espoir à accompagner les acteurs de la décentralisation qui sont réellement engagés pour sa cause. Une sorte de forum annuel regroupant toutes les sensibilités (élus locaux, société civile, partis politiques et mouvement associatif) qui existent dans la commune devrait être organisé pour examiner les actions qu'entreprennent et mènent les responsables communaux. Ceci a l'avantage de donner l'occasion à tout citoyen d'avoir un regard sur la gestion de sa collectivité.

La décentralisation présente pour les populations et pour le pays des avantages certains. Mais pour les concrétiser et les renforcer, il serait souhaitable que les communes aient des rapports poussés entre elles. Ainsi, les différentes communes issues de l'ex-arrondissement de Kignan dans leurs relations envisagent de tenir des réunions roulantes une fois/mois. Les maires avaient décidé de se retrouver périodiquement, mais avec les occupations des uns et des autres, ce programme ou ce calendrier n'a jamais pu être respecté.

Toutes les communes n'ont pas connu le même niveau de démarrage qui a été effectué avec beaucoup de difficultés à Doumanaba, c'est pourquoi il faut accorder une place importante à la sensibilisation, car pour une population majoritairement analphabète, le meilleur moyen de la

mobiliser autour du mot d'ordre de la décentralisation consiste à l'amener à s'intéresser à son vécu quotidien à travers la décentralisation. La stratégie fondamentale consiste à tout entreprendre avec les populations en sollicitant toujours leur avis pour tous les problèmes qui portent sur le fonctionnement de la commune. Nous devons nous poser des questions sur les rapports entre les acteurs de la décentralisation et les populations. Certes, nous avons une variété de système de pouvoirs mais la gestion des communes doit se faire avec beaucoup d'intelligence. Il est vrai que l'élite ancienne est en position de subordination par rapport à la nouvelle, mais la rupture avec les élites traditionnelles représentées par les chefferies de village est à éviter à tout prix, car leur place dans le système communal reste prépondérante. En plus des conseillers, des personnes ressources tels que les leaders d'opinion, les notables du village, donc toute personne qu'elle soit aîné ou cadet social susceptible de contribuer à la recherche de la paix et de l'épanouissement économique de la localité sont largement sollicitées dans la recherche de solutions aux problèmes qui apparaissent. Les personnes alphabétisées qui ont suivi les mêmes formations que les conseillers communaux et les intellectuels ne vont pas demeurer en reste.

Il est à noter que les communes ne disposent pas suffisamment de ressources pouvant promouvoir leur développement. En effet, les moyens matériels et humains pour satisfaire leurs projets manquent. Mais le développement des communes dépend essentiellement du ferme engagement politique des acteurs. Quelques grandes orientations du développement des communes s'opèrent dans les domaines de l'agriculture et du commerce. Pour le développement des communes des facilités doivent être accordées aux populations en matière de crédits. La décentralisation qui est une relance de l'administration doit servir des objectifs de société c'est-à-dire aboutir à un changement d'attitude en vue de réaliser un développement conséquent des arènes locales. Elle doit leur permettre d'avoir un progrès. Car, il ne suffit pas de créer des communes pour qu'elles fonctionnent, mais il faut élaborer des règles qui facilitent leur fonctionnement, donc des règles qui garantissent leur marche. La réalisation des projets de société découle également de la dépendance vis-à-vis des intervenants extérieurs, et cela n'est

pas pour faciliter les choses. L'espoir est d'abord fondé principalement sur les impôts et taxes qui sont fixés. Aussi, il faudrait organiser le commerce à l'intérieur des communes. L'investissement humain sera aussi d'un apport assez appréciable pour réaliser certains projets.

Une décentralisation ne peut se concrétiser sans le développement de l'éducation et de la santé. Certes, ces deux phénomènes ont fait de grands progrès dans la zone, mais ils restent encore à améliorer. En matière de santé, des pharmacies villageoises doivent être créées. Présentement, toutes les communes ne disposent pas d'un second cycle d'enseignement fondamental or les communes doivent se fixer des objectifs sociaux à travers l'école. En fait, il s'agit de former un grand nombre d'alphabètes. Pour cela il faut multiplier les écoles de base et accentuer la formation des néoalphabètes. Si la création de l'école était liée à une question de démographie, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Chaque village aspire à se construire une école. Il faut étendre l'école à tous les milieux afin qu'un grand nombre de d'enfants, de citoyens soit scolarisés. Donc il faut multiplier les centres de formations dans les communes (école spécialisée où les filles reçoivent un enseignement à caractère ménager comme cela se passe à Sanzana où la prise en main n'est pas assurée par un personnel qualifié).

Avec le démarrage des communes dont une seule a eu à accuser un faux départ, on peut parler d'avancée significative du processus de décentralisation dans la zone de Kignan. Malgré les quelques difficultés qu'elles rencontrent les quatre communes retenues tournent mieux, car leurs gouvernements s'engagent dans une quête de crédibilité. Toutefois, la composition des conseils et des bureaux communaux laisse parfois à désirer puisque les chefs-lieux de communes ont accaparé l'essentiel des postes des organes au grand dam des autres villages, ce qui n'est pas de nature à calmer les ambitions que ces derniers nourrissent. En outre, le nombre de femmes dans les bureaux communaux reste assez réduit. Dans tous les cas, peu de femmes figurent dans les bureaux communaux.

La décentralisation constitue un facteur de changement. Cependant, le foncier qui constitue son enjeu principal n'a pas encore enregistré une crise grave, malgré les inquiétudes que le lancement du processus a suscité chez certains propriétaires terriens qui craignent de se voir déposséder de leur patrimoine au profit de l'intérêt général de la collectivité. En effet, face à la dégradation des terres, des surpâturages, de la démographie galopante et de la décentralisation ceux-ci sont enclin à récupérer leurs parcelles et à ne plus en distribuer. Donc la gestion des terres devient de plus en plus ambiguë.

Pour que la décentralisation se raffermisse, il faut que le niveau de développement économique de la zone s'améliore davantage, car une localité pauvre ne peut pas réussir la décentralisation qui exige de réels moyens économiques. Aussi les différents maires en accordant une attention particulière à l'économie se mettent à élaborer des plans de développement axés sur la revalorisation de certaines cultures agricoles. Une vraie décentralisation est soutenue par des réalités économiques adéquates. Ainsi, la marche des communes vers une réelle décentralisation sera longue et semée d'embûches. Elle devra commencer par libérer socialement, économiquement et même politiquement les cadets sociaux, les jeunes et les femmes, trop souvent bloqués par les aînés.

BIBLIOGRAPHIE

Lois et textes administratifs

-Assemblée nationale, 1993 : *Projet du code des collectivités territoriales*

-Mission de décentralisation, 1994 : *Décentralisation, journal d'information et de réflexion sur la décentralisation*

1993a : *Atelier national de concertation sur le projet de code des collectivités territoriales,*

rapport final, Bamako, Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation.

1993b : *La décentralisation au Mali : stratégie générale de communication* , Bamako, Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation.

-Présidence de la République, 1993 : *Loi n° 93008 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales.*

-Escudero (Le R.P. Emilio), 1979 : *La célébration sénoufo du Katyiré et la célébration de l'Eucharistie.* Abidjan (R.C.I.), I.C.A.O.

-Mappa Sophia, 1995 : *Développer par la démocratie ? Injonctions occidentales et exigences planétaires* / par Simon Burton, Bernard Dreano, Eugène Enriquez, Léonid Gordon...direc. de Sophia Mappa. Paris : éd. Karthala.

-Koné Y. Félix, 1997 : *APAD, Bulletin 14, La décentralisation au Mali : Etat des lieux.* Bréhima Kassibo, édits. Hambourg

-Koné Soli, 1997 : *APAD, Bulletin 14, La décentralisation au Mali : Etat des lieux.* Bréhima Kassibo, édits. Hambourg

LA DECENTRALISATION AU MALI :

cas de trois communes à la périphérie de Bamako

Lassana TRAORE, Socio-linguiste¹

Introduction

Le présent rapport est le fruit des enquêtes menées dans les communes du Mandé, de Sanankoroba, et de Kaniogo. Ces enquêtes portaient essentiellement sur l'histoire (peuplement, pouvoir des chefferies, découpages territoriaux) et son impact sur le processus de la décentralisation, notamment les élections municipales.

Les enquêtes se sont déroulées en deux phases. Elles étaient qualitatives. Les instruments d'investigation utilisés ont été les entretiens dirigés et libres. Cependant, des guides d'entretiens précisaient les grands thèmes de l'enquête

La commune du Mandé est située dans le cercle de Kati. Elle se compose de 25 villages. Elle est limitée au nord par les communes de Dogoduman et de Dugabougou, au Sud par la commune de Niagadina, à l'Est par le fleuve Niger, à l'Ouest par les communes de Bancoumana et de Siby. Elle regroupe les villages Bamanan des Monts Mandingues et les villages Malinké et Peul du terroir de Badugu², le long du fleuve Niger. Les populations de cette commune vivent d'activités agropastorales. Pendant la période coloniale les limites de l'actuelle commune du Mandé correspondaient au canton de Badugu qui était sous l'autorité de la subdivision de Bamako. En 1960, après l'indépendance, la subdivision de Bamako prit le nom d'Arrondissement central. En 1979, le chef-lieu d'Arrondissement fut transféré à Kalabankoro sur la rive droite du fleuve Niger. Enfin, suivant la loi N° 96 / 059 de novembre 1996, 25 villages de cet Arrondissement furent érigés en Commune du Mandé.

La commune de Kaniogo est située dans le cercle de Kangaba à l'ouest de la ville de Kangaba. Elle est limitée au Nord par les communes de BENKADI et de MINIDIAN, au Sud par Nuga, à l'Est par le fleuve Niger, à l'Ouest par la Guinée. KANIOGO était rattaché à

¹ Chargé de recherches à l'ISH.

² Badugu signifie vallée du fleuve Niger ou village riverain du fleuve (de « ba » fleuve et « dugu » terre, village). Sous la colonisation française, le territoire fut érigé en canton administratif qui conserva le même nom. (Samanyana Basi in Etudes Maliennes, N° 47, 1994)

FIGUIRA, le chef –lieu de canton. Ici, la décentralisation dénommée « fanka kê sake so » ou « que le pouvoir retourne à la maison », est interprétée par les malinke comme une restitution pure et simple du pouvoir à son ancien détenteur. Pour les anciennes chefferies cantonales, il s’agit d’ériger les anciens chefs-lieux de canton en chefs-lieux de commune.

La commune de Sanakoroba est située dans le cercle de Kati ; elle est composée de 25 villages. Elle est limitée au Nord par le District de Bamako, Au Sud par Dialakoroba, à l’Est par Baguineda, et à l’Ouest par le fleuve Niger. D’une population de 7857 habitants, la commune de Sanankoroba est constituée par de vastes plaines au Nord. Elle est arrosée par le fleuve Niger dans sa partie Ouest durant toute l’année et une mare importante à Sinsina. Le climat présente une saison sèche et froide (Novembre à Janvier) et une saison chaude et sèche (de Février à Mai), et une saison des pluies (Juin à Octobre). L’harmattan rend le climat sec ; la moyenne des température est de 30°. Les pluies sont parfois abondantes (60 à 70 mm). Le chef-lieu de la commune de Sanankoroba est situé sur l’axe Bamako Sikasso. L’agriculture constitue la principale activité, à cet effet, elle bénéficie des services de l’O.H.V.N.

La commune compte à son actif deux centres de santé communautaire et d’Arrondissement, 2 dispensaires, 4 cases d’accouchement, 10 écoles du premier et second cycle. Il existe également un cycle complet à l’école S.O.S Hermann Gmeinder de Sanankoroba ainsi que deux écoles communautaires, un jardin d’enfants du V.S.O.S (village S.O.S).

Dans le souci de sauvegarder l’écosystème, les services locaux des ressources forestières, faunique et halieutiques ont entrepris une campagne de sensibilisation autour de la coupe abusive du bois vert : Néré et Karité (*Parkia biglobosa* et *Butyrospermum paradoxum*)

Depuis 1996, les communes existent officiellement. Leur mise en œuvre, en tant que réorganisation administrative et territoriale n'a pas été facile. Sur quels espaces socio-historiques et politiques les communes ont été érigées ? Comment le politique a-t-il investi ces communes ? Quel est leur mode de fonctionnement ? Telles sont, entre autres, les principales questions dont les réponses constituent le fondement de ce document.

I - L'HISTOIRE ET SON IMPACT SUR LE PROCESSUS DE DECENTRALISATION

I.1 - La commune du Mandé

I.1.1 - Evolution historique

La chute de l'empire du Mali a entraîné la dispersion des fils de Soundiata Keita en groupes dont les plus connus sont les Kandasi, les Bôkôrisi, les Nyumasi, et les Sinisi. Chacun de ces lignages se réclame de l'Empereur Soundiata Keita. La commune du Mandé est habitée par les Keita Nyumasi et Kandasi. **Après avoir quitté Dakajala³, les Nyumasi fondèrent Samalé, Balla, Coursalé et Nafaji.**

Les Kandasi seraient venus de Wanda, un vaste terroir situé à l'Ouest du Mali entre Siby et la région de Kita⁴. A partir de là, ils fondèrent Kamalé Soba, Kamalé Kakélé, Nyamé, Balandugu et plus tard Joliba. D'après les informations recueillies auprès des notables de Samalé, Nafaji, l'actuel site de Joliba se trouve sur la terre de Coursalé. Cette partie du territoire a été concédée à Joliba au terme d'un accord intervenu entre les chefs traditionnels de l'époque et les griots qui étaient les premiers habitants. L'occupation de Joliba par les Keita est consécutive à une querelle qui les opposa aux Camara de Siby.

Les Nyaré de Ntanfara sont originaires du cercle de Mourdia. A l'origine, ils étaient commerçants et venaient écouler leurs marchandises sur la foire de Bamako. Selon Zoumana Nyaré, le chef du village, les Nyaré de Ntanfara sont liés à la grande famille des Nyaré de

³ C'est à partir de Dakajala que Soundiata Keita, près avoir regroupé tous les Malinké, élaboré la charte de Kouroukanfouka qui apparaît comme la constitution régissant la vie sociale au Mandé.

Bamako qui furent chefs de Canton en période coloniale. Toujours selon la même source, l'implantation des Nyaré sur les hauteurs des Monts Mandingues est purement stratégique, elle visait à repérer les mouvements de troupes ennemies.

Quant aux Jara de Nteguedo, ils seraient originaires de Mpebougou, cercle de Kati. Les autres villages comme Katibugu, Ouezinbugu, Kanajikila sont de création relativement récente, car ils ont vu le jour dans la mouvance de la colonisation ou après l'indépendance de 1960. Le village de Samankô serait une plantation de sisal transformée en village d'accueil d'une population astreinte aux travaux forcés. Le village de Katibougou a été créé dans les mêmes conditions. C'est le site d'une partie de la main d'œuvre venue de Kati. Katibougou est composé de Kati (nom d'un cercle de Koulikoro) et de Bougou (case).

Ouezinbougou est un village créé par Modibo Keita, le premier Président de la République du Mali en souvenir de son ami voltaïque (Burkinabé) Daniel Ouezin Coulibaly. Le village de Ouezinbougou a été créé pour recevoir des rapatriés maliens, suite à l'éclatement de la fédération Mali-Sénégal. Kanajikila porte le nom d'un marabout de Bamako du nom de Mamadou Kanajiki. Mais le vrai fondateur de Kanajikila s'appelait Mamadou Camara, un ancien milicien de Modibo Keita qui s'y réfugia pour échapper au lynchage qui le menaçait après le coup d'Etat de 1968. Il y resta définitivement

La commune du Mandé est constituée autour d'un noyau ancien : le Balawulenna qui est une entité socio-politique ou lignagère vivant en rivalité avec celles des Nyumassi, une autre branche du clan des Keita. Le fondement de cet antagonisme a une origine historique. Les Massaren ou Massaden (princes) appartenant au même lignage entretiennent entre eux des liens de solidarité sociale et politique. Dans ce cas précis, les Keita de Balawulenna avaient Kangaba comme allié naturel, alors que les Keita de Badugu avaient pour alliés les villages de Balla.

Pendant la colonisation, la signature d'un accord entre Titi Niaré⁵ et Borgnis Desbordes, consacra le pouvoir des Français sur le territoire du Mandé⁶. Les nouveaux venus organisèrent alors un pouvoir d'un type nouveau. Ils greffèrent leurs structures administratives sur les structures traditionnelles déjà existantes. Les anciens Kafo subirent des modifications et

⁴ Le territoire de Wanda abrite la plus grande forêt de la République du Mali.

⁵ Le chef du clan des Niaré

⁶ Fiche de renseignement sur les cantons cercle de Bamako 1919, 1957.

prirent la dénomination de Canton. On imputa au Kafo de Badugu le village de Balla et à celui de Balawulena le village de Nyamè.

L'administration coloniale est une administration de conquête et d'occupation. Plusieurs cantons formaient le cercle, et les cercles formaient enfin la Province. Ces différentes instances étaient dirigées respectivement par les chefs de villages, les chefs de cantons, les chefs de subdivision, les comandants de cercles et enfin les gouverneurs de Province.

Ainsi, il y avait dans la commune du Mandé deux cantons : le canton de Balawulenna et celui de Badugu. Entre 1909 et 1957, la subdivision de Bamako à laquelle appartenaient les deux cantons comptait plus de 20 cantons. Les chefs de cantons sont, après consultation de la commission cantonale, nommés par le gouverneur sur proposition motivée du commandant. Par rapport au pouvoir de la chefferie traditionnelle, l'administration coloniale avait conçu à cet effet un document dont les prescriptions les plus importantes sont les suivantes :

- «Le chef est pris dans la famille qui la première a occupé le territoire du canton sauf dans le cas où ce commandement aurait été enlevé par droit de conquête à cette famille ;
- Le chef est pris parmi les plus âgés de la branche collatérale ;
- Nul ne peut prétendre à être chef s'il n'est pas de la famille des premiers occupants ;
- Un enfant naturel ne peut être chef ;
- Nul ne peut être chef s'il en a perdu le droit ;
- Nul ne peut renoncer au commandement s'il devient chef par la coutume ;
- En cas de renonciation lui et les siens perdent le pouvoir ;
- Les successions sont déférées :
 - a) - en ligne collatérale à l'aîné des pères survivants ;
 - b) - si les frères du défunt sont tous décédés aux enfants mâles du défunt⁷ ».

Dans le cadre de la conquête du Pouvoir de la chefferie cantonale, en septembre 1928, lorsque le chef de canton de Badugu mourut, une lutte politique opposa le clan Peul au clan Malinké de Badugu. Dans le terroir de Badugu les Peulhs sont considérés comme des étrangers, donc indignes du commandement. Par ailleurs, une élection cantonale donne toujours lieu à des tractations de toutes sortes. Les peulhs, ayant constaté que le candidat qu'ils ont présenté ne passerait pas, demandèrent aux autorités coloniales l'érection de leurs villages en canton. Suite à l'avis qu'une telle scission ne pouvait s'effectuer dans les

⁷ Alberty : Le droit coutumier des Malinké de la Haute Guinée in archives de Koulouba

conditions de l'époque, les peulhs usèrent de la corruption en soudoyant les gardes commis au maintien d'ordre et de la sécurité. Ceux-ci faisaient subir aux Malinké toutes sortes de sévices corporels. Les Malinké, sans s'avouer vaincus, se firent alors aider par un certain Amadou Coumba qui leur était lié par le mariage. Ce dernier, secrétaire de son état, usa de son influence auprès du gouverneur pour débouter définitivement les peulhs de la chefferie cantonale. Il s'appuya sur le fait que les Malinké sont les premiers dans l'occupation du terroir de Badugu. Son intervention permit la nomination d'un Malinké en la personne de Fodé Keita à la tête de la chefferie cantonale de Badugu.

1.1.2 - Sensibilisation et découpage

L'idée de décentralisation a fait naître chez les acteurs locaux des réactions différentes en fonction des enjeux. Pour Coursalé et Joliba, deux anciens chef-lieux de canton, elle sera l'occasion de reconquérir la suprématie d'antan. Pour le village de Samanyana, la décentralisation doit permettre de réhabiliter le clan Peulh qui n'avait aucune représentation au sein des instances dirigeantes depuis le coup d'état de 1968 qui mit fin à la carrière du député Drissa Diakité. Mais beaucoup de malinké s'interrogeaient sur le sens de la Décentralisation et de la démocratie car ils avaient de la peine à concevoir une égalité entre l'homme et la femme, le noble et l'esclave, l'autochtone et l'étranger, vis-à-vis du pouvoir. Dans le cadre de la réorganisation territoriale, les villages appartenant aux deux blocs antagonistes organisaient séparément des rencontres nocturnes. Les villages se regroupaient en fonction des anciennes alliances lignagères. Le bloc de Ballawulenna comprenait Kamalé Soba, Kamalé Kakélé, Balandugu Joliba. Le bloc de Badugu regroupé autour de Coursalé, comprenait Nafaji, Samalé, Samanyana. Dalakana s'était abstenu. Chaque bloc oeuvrait à reconquérir à son compte la chefferie communale. Au cours de cette première rencontre, le choix fut porté sur Joliba et Samanyana. Selon Jeli Moussa Kouyaté, ancien Député U.D.P.M, il a manqué à Joliba la voix des villages de Badugu pour gagner. Mieux, Joliba répondait aux critères édictés par l'administration, à savoir :

- la solidarité communautaire ;

- le facteur démographique ;
- la viabilité économique ;
- le facteur de distance et d'accessibilité.

Les notables de Joliba, forts des avantages qu'offraient leur village, avaient entrepris auprès des autres villages de Badugu qui n'étaient pas acquis à leur cause une campagne de sensibilisation et de réconciliation car au-delà du « Fadenya » entre les clans Keita du Mandé, il y avait entre Joliba et Koursalé un vieux contentieux qui remonte à la guerre de Samori. Ce contentieux résulte du rapport d'affinité entre Joliba et Kangaba. Ce lien a suscité chez les Keita Nyumassi de Koursalé un sentiment d'hostilité vis à vis de Joliba. Koursalé apparaît comme le leader parmi les villages Keita Nyumassi de Badugu. Les villages du Mandé devaient faire leur choix entre 3 villages : Djoliba, Samanyana, Ouezzindougou, mais, beaucoup de villages du Mandé avaient estimé que Ouezzindougou était trop proche de Bamako et qu'il n'est pas un village appartenant au Mandé profond ; un tel argument ne militait pas en faveur de Ouezzindougou qui ne manquait pas de soutien. En effet, Djoliba soutenait Ouezzindougou sur la base d'un accord qui ferait de Ouezzindougou le chef-lieu de commune du Mandé, mais en échange, le Maire de la commune serait originaire de Djoliba. Pour le village de Djoliba deux raisons essentielles justifiaient cet accord :

- La première raison est de faire échec à la candidature de Samanyana (le village sur lequel Koursalé avait porté son choix). Un tel accord était également un geste de représailles contre Koursalé qui, en refusant de soutenir la candidature de Djoliba, devenait de facto un opposant potentiel.
- Mais la principale raison, celle qui détermine toutes les autres, est d'ordre historique. En effet pour la majeure partie des populations de Djoliba, Samanyana est habité par des étrangers qui se sont installés sur les terres appartenant au Malinké. Par conséquent au nom de l'ordre de préséance dans l'occupation de l'espace, le village de Samanyana ne peut devenir chef-lieu de commune du Mandé.

Dans le choix de Ouezzindougou comme chef-lieu de commune, il est important de signaler le rôle joué par certaines personnalités dont le chef d'arrondissement. En effet au cours de la première rencontre inter villageoise, la majeure partie des villages présents étaient favorables à Samanyana. Un tel choix n'était pas du goût du chef d'Arrondissement de l'époque qui, pour des raisons non avouées, penchait plutôt du côté de Ouezzindougou. Par stratégie, ce jour là, il annula le vote en levant précipitamment la séance.

La deuxième personnalité qui joua un rôle déterminant dans le choix de Ouezzindougou comme chef-lieu de commune est Jéli Moussa Kouyaté qui fut respectivement Directeur d'école de Ouezzindougou et Député U.D.P.M : deux promotions qui lui permirent de nouer de solides relations à Ouezzindougou et dans les villages périphériques. L'annulation du vote par le chef d'Arrondissement donna l'occasion à Jéli Moussa Kouyaté, natif du village de Joliba, de battre campagne en faveur de Ouezzindougou et d'obtenir l'accord de principe des villages qui n'étaient pas situés dans le Mandé profond et qui étaient plus nombreux que les villages appartenant à l'aire culturelle malinké. Pour débouter Samanyana de la chefferie communale, il se servait tantôt de l'argument de proximité pour convaincre les villages satellites de Ouezzindougou, tantôt il invoquait le régime de terreur de Samnyana Basi pour mettre en garde les Malinké de Balawulenna contre toute velléité d'un choix portant sur un village créé par des étrangers comme chef-lieu de commune. Grâce à son intervention, sur les 25 villages de la commune du Mandé, 15 votèrent pour Ouezzindougou.

C'est dans ces circonstances que le village de Ouezzindougou, sans pour autant répondre aux normes administratives est devenu chef-lieu de Commune du Mandé. La commune a été créée sur fond de mésentente entre les Malinké.

II.1. 3 - Stratégie d'implantation des Partis politiques dans la commune du Mandé

Les partis politiques, qui ont tous leur siège à Bamako, s'appuient généralement sur des personnes ressources qui sont dans bien des cas des personnalités célèbres jouissant d'une grande audience : Commerçants, hommes d'affaires, dignitaires de haut rang, pour s'implanter dans les villages. Ces différentes personnalités entreprennent alors des campagnes de sensibilisation en directions des différentes localités du pays : villes, villages, quartiers, communes, régions etc. Celles-ci à leur tour prennent attache avec d'autres personnes sur la base des liens de parenté et d'affinité etc. Mais dans la commune du Mandé, l'implantation de l'A.D.E.M.A. P.A.S.J n'obéit pas à ce schéma. De l'avis de nombreuses personnes l'implantation de l'A.D.E.M.A dans la commune du Mandé s'est faite de façon spontanée ; les responsables dudit Parti n'ont fait que recenser les différents bureaux mis en place. Les raisons d'une telle popularité s'expliquent par l'adhésion massive des enseignants à ce parti, à cause de la personnalité d'Alpha Oumar Konaré qui apparaît comme une figure emblématique et charismatique dans le combat pour la démocratie et la justice. C'est pourquoi la première personne en tête de liste des candidats de l'A.D.E.M.A fut un enseignant.

Quant à l'U.S.R.D.A, elle est implantée dans la commune du Mandé depuis la première République sous l'égide de Drissa Diakité ancien Député, originaire de Samanyana. Plus tard, sous la 3^è République, après plusieurs années d'hibernation, ledit parti fut réhabilité à Kanadjikila grâce au dynamisme d'un certain Bocar Diarra qui se dit aussi être le fils d'un ancien militant de l'U.S.R.D.A. Enseignant de formation, Bocar Diarra travaille au sein d'une O.N.G chargée de la protection de l'environnement. Il apparaît dans son milieu comme « un homme qui a beaucoup de moyens », en plus, il dispose d'un **véhicule tout terrain** lui permettant de sillonner les pistes du Mandé. A l'occasion de ses tournées de campagne, il organise souvent des festins afin d'éblouir les villageois.

Le P.A.R.E.N.A a été introduit dans la commune par le fils du marabout qui a donné son nom au village de Kanadjikila. Sa liste a été conçue à la hâte, raison pour laquelle le promoteur dudit parti n'a même pas eu le temps de bien vérifier l'identité de ses candidats. Son seul souci était de se faire élire en se servant du nom d'une personnalité influente en la personne de Djibril Cissé. Sa stratégie, élaborée dans l'ignorance totale des textes régissant les élections était, au cas où le P.A.R.E.N.A obtiendrait des voix, de remplacer le nom de Djibril Cissé par le sien en tête de liste. Mais, le P.A.R.E.N.A n'obtint qu'un seul conseiller

Le B.D.I.A Faso Jigui a été introduit dans la commune du Mandé par Souleymane Doumbia, fils de feu Makanba Doumbia, un riche commerçant de la place. Souleymane Makanba Doumbia est un fidèle ami de Tiéoulé Mamadou Konaté, tous deux initialement militants de l'U.S.R.D.A. Suite à une crise que l'U.S.R.D.A. a connue, Tiéoulé Mamadou Konaté créa le B.D.I.A.Faso Jigui. Après la mort de Tiéoulé Mamadou Konaté, son œuvre fut poursuivie par ses fidèles compagnons dont Souleymane Makanba Doumbia qui avait au préalable établi une liste commune avec le R.D.A dans la commune du Mandé. Mais 3 jours avant la clôture de la liste électorale, Souleymane Makanba Doumbia se désolidarisa de l'U.S.R.D. A. pour créer une liste propre au B.D.I.A. après un sondage qu'il estima lui être favorable. Sa nouvelle liste était composée de personnalités influentes dont Sadibou Kéita, un ami d'enfance, du village de Djoliba. Le B.D.I.A doit son relatif succès au charisme de Sadibou Kéita qui abandonna l'A.D.E.MA sous l'influence de Souleymane Makanba Doumbia.

C'est Bakary Kéita qui a fait la promotion de l'U.D.D au Mandé. Il a été choisi comme tête de liste à cause de son appartenance à la famille du chef de Samalé et de sa popularité de planteur renommé. C'était la même personne que l'U.D.D. avait choisie en 1997 comme candidat aux élections législatives.

L'Etat major de la C.D.S a implanté ce parti en dépensant beaucoup d'argent de l'avis du Secrétaire Général de la commune du Mandé. Les quelques militants de premières heures ont été écartés au profit d'un jeune commerçant du village de Kamalé Soba du nom de Koloko Sidibé. Grâce à l'argent qu'il a reçu de la C.D.S., celui-ci établit à la hâte une liste de personnes acquises à sa cause ; bien entendu, Koloko Sidibé avait pris soin d'écrire son nom en tête de liste. Après les élections, la C.D.S. obtint deux conseillers. Mais qu'elle ne fut la surprise de la Direction de la C.D.S en apprenant que le deuxième nom en tête de liste n'était pas un vrai militant ; elle décida alors de le remplacer par cet autre militant de première heure. Pour ce faire, elle remit à Paté Kanté, le deuxième nom en tête liste, une somme de 200.000 f cfa pour qu'il consentît à céder sa place au militant de première heure, M Paté Kanté empocha ladite somme et conserva sa place, car le Ministère de l'administration territoriale, à cheval sur les règlements n'a pas voulu modifier la liste en dépit des tentatives de corruption dont certains de ses agents feront l'objet.

1.1.4 - Les élections communales dans le Mandé

Six (6) partis étaient en lice : ADEMA, U.S.R.D.A, B.D.I.A., C.D.S., P.A.R.E.N.A, U.D.D. L'A.D.E.M.A était représenté dans 13 villages : Samanyana, Kalabanbougou, Djoliba, Samanko, Samamaya, Kamalé, Krina, Coursalé, Farabana, Balandougou, Ouezzindougou, Tékédo, Mamaribougou.

L'U.S.R.D.A. était représenté dans 12 villages : Kanadjikila, Ouezzindougou, Djoliba, Samanko, Katibougou, Mamaribougou, Coursalé, Dalakana, Balandougou, Krina Somono, Kamalé Kakélé, Krina.

L'U.D.D était représentée dans 11 villages : Mamaribougou, Ouezzindougou, Banankoro, Farabana, Samalé, Krina, Djoliba, Dalakana, Balandougou, Banco- Coura, Samanyana.

Le B.D.I.A était représenté 9 villages : Coursalé, Kakadjikila, Nafadji, Ouezzindougou, Kamalé, Djoliba, Farabana, Dalakana, Balandougou.

Le P.A.R.E.N.A était représenté dans 7 villages : Kanadjikila, Samanyana, Dalakana, Nafadji, Ouezzindougou, Samalé, Balandougou.

La C.D.S était représentée dans 9 villages : Kamalé Soba, Dalakana, Djoliba, Kanandjikila, Sodjèni, Krina, Balandougou, Nafadji, Samamlé.

. Avant le jour du vote, le représentant de l'U.S.R.D.A qui était en même temps membre de la commission électorale s'était emparé des cartes électorales et des bulletins pour ne les remettre qu'aux seuls militants dudit Parti. Le jour du vote les électeurs qui n'ont pu entrer en possession de leurs cartes ont saccagé le matériel de vote. Interpellés par la justice pour acte de vandalisme, les vandales furent par la suite relaxés. Quelques semaines après l'incident, le second vote organisé donna les résultats suivants :

1. A.D.E.M.A : 14.
2. U.S.R.D.A. 3
3. B.D.IA.: 2
4. C.D.S : 2
5. P.A.R.E.NA: 1
6. U.DD: 1

1.1.5 Les alliances au sein de l'équipe communale du Mandé.

Dans la commune du Mandé, l'équipe municipale est forte de 23 membres dont 14 conseillers du Parti A.D.E.M.A. Mais ces 14 conseillers A.D.E.M.A ne viennent pas tous d'une même localité ; Ils sont éparpillés sur le territoire de la commune du Mandé. En toute logique le Parti de l'abeille doit nommer en son sein le Maire de la commune étant donné qu'il a la majorité des conseillers de l'équipe municipale. Les 14 conseillers de l'équipe A.D.E.M.A. réunis en conclave pour désigner Le Maire ont dans leur majorité mis en avant le critère de niveau d'instruction. Pour Mamadou Bagayogo le futur Maire à l'époque un tel critère ne lui était pas favorable, en ce qu'il l'écarte d'office de la compétition lui qui n'a que le niveau de la 9^e année de l'école fondamentale face à des maîtres du 1^{er} et second cycle. Par ailleurs, les 9 conseillers de l'opposition repartis entre le B.D.I.A, l'U.S.R.D.A, le P.A.R.E.N.A, l'U.D.D, la C.D.S formèrent un bloc monolithique et entreprirent de déstabiliser l'A.D.E.M.A. Pour ce

faire, ils profitèrent du mécontentement de M. Bagayogo pour créer la faille au sein du Parti de l'abeille. En effet, au terme d'un accord intervenu entre les notables du village de Ouezzindougou et ceux du village de Djoliba, il était convenu que le Maire serait un ressortissant du village de Djoliba et qu'en contrepartie, Ouezzindougou serait chef-lieu de commune du Mandé. Un tel accord, scrupuleusement respecté était à l'avantage de Mamadou Bagayogo qui, plus que n'importe quel conseiller méritait ce poste de Maire. Mais malheureusement, c'était mal connaître l'esprit d'à propos des 13 conseillers de l'A.D.E.M.A qui, en se sentant en surnombre par rapport à tous les autres conseillers réunis, étaient animés d'un sentiment de supériorité qui les rendait libres de tout engagement. Les 9 conseillers de l'opposition, informés de la frustration au sein du groupe A.D.E.M.A « enfoncèrent le clou » en usant de la corruption à grande échelle. Ils proposèrent à Mamadou Bagayogo le poste de Maire mais à condition qu'il usât de son influence auprès des 3 autres conseillers A.D.E.M.A pour que ceux-ci rejoignent le rang de l'opposition dans l'élection du Maire. Que ces 3 conseillers dissidents seraient gratifiés de 3 postes : un poste de 1^{er} Adjoint au Maire, 2 postes de délégués au conseil de cercle. Mamadou Bagayogo accepta cette proposition sur la base de deux garanties : il était sûr du soutien de Bakary Kéita de l'U.D.D qui est un ami d'enfance et de celui des 3 militants A.D.E.M.A. qui ne sont pas en tête de liste comme on peut d'ailleurs le constater sur la liste des candidats de l'A.D.E.M.A. et qui virtuellement n'avaient aucun intérêt à le trahir.

A la faveur de ces jeux d'alliance politique qui propulsèrent Mamadou Bagayogo à la tête de la commune du Mandé, Lancina Kéita le 4^e sur la liste est devenu 1^{er} Adjoint au Maire. Modibo Kéita et Drissa Camara respectivement 8^e et 13^e sur la liste A.D.E.M.A sont devenus des Délégués au Conseil de Cercle. Ces alliances ont également permis à l'U.S.R.D.A (qui n'a obtenu que 3 conseillers) et à l'U.D.D. (qui n'a qu'un seul conseiller) d'avoir respectivement les postes de 2^e et 3^e Adjoint au Maire. Quant à Hady Touré, la tête de liste de l'A.D.E.M.A., il ne figure même pas sur la liste du bureau communal lui qui dans les conditions normales était le Maire. Dans cette élection, le discours politique utilisé comme argument et terme de campagne par Mamadou Bagayogo et par l'opposition, sans avoir une coloration cocardière mettait l'accent sur le Mandé profond et provoqua du coup la faille au sein de l'A.D.E.M.A : celui qui était en tête de liste était un certain Hady Touré originaire de Kati.

1.1.6 La biographie du Maire de la commune du Mandé

Mamadou Bagayogo doit son élection à sa très grande popularité. Cette popularité, il la doit surtout à sa carrière d'animateur villageois et de conseiller municipal. Né en 1965 M Bagayogo a en effet servi dans le bureau d'enregistrement que le chef d'arrondissement de Kalabankoro avait ouvert à Djoliba et qui faisait office de centre d'état civil secondaire depuis sous la deuxième République. Ce bureau d'enregistrement qui est toujours fonctionnel a pour mission d'enregistrer les actes de naissance, de mariage, et de décès. Mais Mamadou Bagayogo élu Maire de la commune du Mandé n'était pas au bout de sa peine, à Djoliba comme partout où vivent des Kéita Massaren, des voix s'élevèrent pour crier au scandale, protestèrent avec véhémence contre la nomination de Mamadou Bagayogo homme de caste et étranger de surcroît. Certains ultra ont juré sur tous les fétiches du Mandé qu'il exerce ainsi son premier et dernier mandat à la tête de la commune du Mandé.

II.2 – LA COMMUNE DE KANIOGO

II..2.1 – Evolution politique

La commune de Kaniogo est une collectivité territoriale de 11 villages tous issus d'un même ancêtre éponyme Tiramakan Traoré. Kaniogo signifie en Malinké «ceux qui sont les mêmes». La tradition orale dépeint l'ancêtre Tiramakan comme un être ayant des pouvoirs surnaturels. Le lieu de naissance de Tiramakan n'est pas connu, on le désigne vaguement comme étant l'Est (probablement la Mecque) car la tendance à la mysticisation des personnages est une des caractéristiques de la tradition orale. Tiramakan a entrepris une longue pérégrination qui l'a conduit à Baranzan la dernière étape. Partout où il est passé, une espèce d'arbre du nom de Tiramakan Benbé (*Lannea microcarpa*⁸ de Tiramakan) l'aurait accompagné. Tiramakan eut deux fils : Dantouman Traoré qui quitta Baranzan pour créer Tèkè. Et Moussa qui s'installa à Salamalé. Le village de Salamalé a une origine mystérieuse, il serait créé par un djinn du nom de Sala et un être humain du nom de Malé. La fusion de Sala et Malé a donné Salamalé.

⁸ Nom latin de bènbé-ba

Moussa le second fils de Tiramakan était chasseur, il avait coutume de quitter Salamalé pour aller pister les bubales à l'endroit du site actuel du village de Sombô. Sombô est la contraction de « Son nô bô » qui veut dire pister le bubale.

Quant à l'actuel village de Kiniégué, il est une création de la population de Tèkè.

Dans le temps, Kaniogo était constitué seulement de 5 villages qui sont : Baranzan, Salamalé, Sombô, Tèkè, Kinièguè. « Kaniogo duku duuru » signifie les 5 villages de Kaniogo.

Ces 5 villages se sont dédoublés pour former une collectivité territoriale de 11 villages. Les raisons de ce dédoublement sont simples. Le Kaniogo a une vocation agropastorale. A ces deux activités s'ajoute l'orpillage. Le village étant éloigné des champs et des mines, on a remarqué chez les populations de ces 5 villages une tendance à créer des hameaux pour n'avoir pas à parcourir chaque jour à pied des longues distances. Ces hameaux de culture construits à titre provisoire dans les champs ou dans les mines ont fini par être très peuplés pour atteindre la dimension de véritables villages. C'est dans ces circonstances que la collectivité de Kaniogo est passé de 5 à 11 villages. Les 5 villages de Kaniogo, tous issus d'un même ancêtre éponyme étaient liés les uns aux autres par un pacte sacré de sang. Chaque année, toutes les populations de la collectivité territoriale de Kaniogo se réunissaient à Baranzan en l'honneur de l'ancêtre défunt pour y faire des sacrifices sanglants. En période de guerre, le village de Salamalé situé à l'est, et celui de Sombô à l'Ouest paraient aux agressions venant respectivement de l'Est et de l'Ouest de Kaniogo. A cause des rôles joués par ces deux villages dans la stratégie de défense de Kaniogo, on finit par les appeler «les deux portes de l'enceinte de mur de Kaniogo» : Kaniogo jin da kon fila. La culture de la bravoure pendant la guerre est l'une des vertus cardinales incrustées dans la tradition séculaire de Kaniogo. Cette vertu est héritée de Tiramakan, fidèle compagnon et Général de guerre de Soundiata Keita. Les griots le louent encore aujourd'hui en ces termes : «muru b'i ban, Tiramakan t'i ban, tamba b'i ban, Tiramakan t'i ban » (le couteau peut refuser de combattre, mais Tiramakan ne refuse pas, la lance peut refuser, mais Tiramakan ne refuse pas). Le pouvoir traditionnel de Kaniogo était un pouvoir gérontocratique. A la tête de chaque village se trouvait un chef traditionnel qui est le doyen d'âge du village, l'ensemble de ces chefs de villages réunis constitue le conseil des sages. Le doyen d'âge du conseil des sages est le patriarche représentant tout le Kaniogo.

En période coloniale, Kaniogo était rattaché à Figuiria qui appartenait à la subdivision de Bamako. Après l'indépendance, Kaniogo fut rattaché au cercle de Kangaba. Après le coup d'Etat de 1968, le cercle de Kangaba fut restructuré en secteurs conformément au découpage

de l'O.H.V.N⁹. Suite à cette structuration, le Kaniogo était reparti entre deux secteurs : le secteur Ouest, et le secteur central. Le secteur Ouest était composé de villages suivants : Barazan, Tèkèkôrô, Tèkèkoura, Kôblani, Farada, Kiniégué, Sombô, Kôflatè, Banankôrô, Samaya, Sananfra, Danga, Tombola, Djoulafondo, .

Le secteur central comprenait : Salamalé, Kéla, Kangaba, Dèguèla, Danbala, Gassala, Tenfra, Sotolo, Mansaya.

Le développement de Kiniégué par rapport aux autres villages de Kaniogo est lié au refus du Patriarche de Barazan représentant de tout Kaniogo d'accueillir la première infrastructure scolaire ; à l'époque, les chefs traditionnels étaient réfractaires à l'école. Ils préféraient envoyer à la place de leurs propres enfants des enfants d'origine servile, c'est dans ce contexte que la première école de Kiniégué vit le jour en lieu et place de Barazan. La construction de l'école inaugura la réalisation d'autres infrastructures socioéconomiques et propulsa du coup Kiniégué à la tête des autres villages de Kaniogo.

1.2.2 - Sensibilisation et découpage

En matière décentralisation, il est important de tenir compte de l'existence des entités sociopolitiques dans le découpage territorial. De cet point de vue, le Kaniogo constitue une et seule entité depuis longtemps. La décentralisation perçue comme le retour du pouvoir à la maison suppose que le pouvoir de l'ancêtre Tiramaka va être réhabilité. Que le Kaniogo sera dirigé par les Traoré seuls.

Des réunions de concertation eurent lieu entre acteurs locaux de la décentralisation et autorités politiques et gouvernementales avant le décret fixant les limites territoriales des communes. En prélude à cette concertation un séminaire regroupant les représentants des associations socioprofessionnelles et les administrateurs eut lieu à Kangaba du 16 au 17 Février 1995. au cours duquel 3 commissions furent créés :

- La commission plan d'action
- La commission découpage territorial
- La commission photographie du cercle

⁹ Office de la haute vallée du Niger.

Selon certaines sources Dressa Diakité est un descendant du chef de guerre Samanyana Basi

La première commission (plan d'action) s'intéressa au G.L.E.M (groupe local d'étude et de mobilisation) qui dans sa composition est assez représentatif des configurations de l'ensemble des couches du cercle de Kangaba : Organisations socioprofessionnelles administratives, notables, personnes ressources. Elle a également travaillé sur la stratégie de mise en place d'un calendrier de G.A.E.M (groupe d'arrondissement d'étude et de mobilisation) et de GVEM (groupe villageois d'étude et de mobilisation). Ce calendrier s'étendait sur 3 phases :

- Du 6 mars au 8 mars 1995, mise en place du G.A.V.E.M
- Du 15 au 24 mars 1995, mise en place du G.V.E.M
- Du 28 au 30 mars 1995, réunion de synthèse G.A.V.E.M G.V.E

La commission de découpage territorial a remarqué au cours des travaux que dans le cercle de Kangaba, certaines localités sont enclavées et non administrées, et que certains villages dépendent économiquement et socialement de Kangaba mais qu'ils sont liés administrativement à d'autres cercles. Conformément donc au texte en vigueur, la création des communes dans le cercle de Kangaba demeurerait une nécessité relevant des dimensions historiques, démographiques et géographiques.

Suivant une dimension culturelle et historique les textes prévoient l'érection des anciennes structures historiques et des Secteurs de Base (SB) en communes rurales.

Dans une perspective démographique, suivant les textes 15000 habitants peuvent constituer une commune viable et fiable. Enfin dans un contexte géographique et économique il est permis que les villages situés dans un rayon de 15 km puissent constituer une commune mais à condition qu'ils aient un marché hebdomadaire, un point de traitement de l'or, une organisation de structure de commercialisation des produits de cueillette, et disposent d'infrastructures de développement et de possibilités touristiques.

Outre le séminaire, la première réunion qui se déroula dans le cadre de la décentralisation eut lieu à l'I.P.E.G de Kangaba. Ms. Richard Toé et Moustapha Diarra tous deux agents de la Mission de Décentralisation, facilitateurs de cette réunion ont expliqué tous les contours de la décentralisation aux participants.

M Famadi Kéita dit Bily le député de l'époque n'avait entrepris aucune campagne de sensibilisation en direction des populations de Kaniogo. Celles ci n'étaient d'ailleurs pas en

bon terme avec leur député. En effet Mr Kéita est le fils d'un ancien acheteur des produits (lors de la période coloniale). Ces acheteurs avaient la triste réputation d'être les complices des exactions que les administrateurs coloniaux faisaient subir aux populations indigènes. Par ricochet, la mauvaise réputation du père rejaillit sur le fils au point que les populations de Kaniogo en faisant l'amalgame entre les deux personnes avaient refusé de voter pour Mr Bily Kéita au cours de la campagne de députation. Pour conquérir l'électorat de Kaniogo, Mr Kéita eut alors recours aux autres branches du clan Kéita du cercle de Kangaba. Celles-ci firent alors pression sur les TRAORE de Kaniogo en invoquant le lien sacré de fidélité unissant l'ancêtre des Kéita (Soundiata KEITA) et celui des TRAORE (Tiramakan TRAORE). Les populations de Kaniogo fidèles à leur ancêtre Tiramakan et craignant la colère de ce dernier, acceptèrent finalement de voter pour M Kéita. C'est dans ces conditions que M Bily Kéita devint le député de Kangaba et son mandat coïncida avec la période des découpages territoriaux dans le cadre de la décentralisation. Mais son mandat de Député ne fut pas une bénédiction pour les populations de Kaniogo qui voulaient que Baranzan fût chef-lieu de commune au lieu de Kiniégué. Le député Famadi Kéita dit Bily s'est personnellement investi pour que Kiniégué fût chef-lieu de commune. Une telle motivation s'expliquerait par le développement spectaculaire que Kignégué a connu par rapport aux autres villages de la commune. Ce développement qui remonte à la période coloniale a commencé avec la création de la première école initialement destinée à Baranzan. En effet, le chef de village de Baranzan à l'époque qui était réfractaire au changement n'a pas accueilli favorablement le projet de construction d'une école à Baranzan. C'est ainsi que la première école de Kaniogo vit le jour à Kiniégué plutôt qu'à Baranzan. La création de l'école favorisa l'implantation d'autres infrastructures socio-économiques et propulsa du coup Kiniégué à la tête des autres villages de Kaniogo. Dans le même contexte certains chefs indigènes préféraient inscrire les enfants de leurs esclaves à l'école au lieu et place des leurs. Le premier administrateur civil malinké ayant fréquenté cette école s'appelait Kalifa Traoré, alias *Coumantan Karifa*. Aujourd'hui les cadres ressortissants de Kignégué sont plus nombreux au sein de l'administration malienne que tous les ressortissants des autres villages de la commune de Kaniogo. L'une des raisons du choix de Kaniogo comme chef-lieu de commune s'expliquerait également par le nombre élevé de cadres au sein des postes de commandement de l'administration malienne. Ainsi, l'actuel Président Directeur de la Banque Nationale Agricole du Mali (BNDA) Seydou Kalifa Traoré est le fils du premier administrateur civil malinké en la personne de feu Kalifa Traoré. Il a un autre fils du nom de Kankou Fodé Traoré qui dirige la structure chargée de la lutte

contre la corruption. Mais avant la nomination du premier comme Directeur de la banque agricole, il était le chef de cabinet de l'ancien Premier Ministre Ibrahima Boubacar Kéita. Toutes ces hautes personnalités, originaires de surcroît du village de Kinégué et qui ont une influence considérable sur l'administration locale des régions et des cercles, ont joué un rôle très important dans la création de la commune de Kaniogo. Mais c'est surtout la dernière réunion regroupant l'administration et les acteurs locaux qui détermina la création du chef lieu de commune.

En effet la dernière réunion devant consacrer la création de Kaniogo comme chef-lieu de commune fut organisée sous l'égide du Député Famadi dit Bily Keita en collaboration avec la Mission de Décentralisation et le Ministère de l'intérieur. Le Député Keita favorable à l'érection de Kaniégué en chef –lieu de commune joua sur la psychologie des populations de Kaniogo en convoquant cette dernière réunion à Kinégué au lieu et place de Baranzan :Telle était sa stratégie en sachant bien qu'une telle réunion ne serait pas suivie. A l'époque, le patriarche représentant tout le Kaniogo originaire de Kaniégué, signa au nom des populations des 11 villages l'acte de création de la commune de Kaniogo avec Kaniégué comme chef-lieu de commune. Le patriarche ainsi « instrumentalisé » assura au document une caution morale dotée d'un label juridique. Sur les 11 villages de la future commune de Kaniogo, seul Kaniégué, le village intéressé était présent au cours de cette dernière réunion.

Un autre rôle non moins important joué par Famadi Kéita est son soutien indéfectible au sein du bureau de l'Assemblée Nationale. En effet, interpellé par les députés au sujet du climat social qui prévalait à Kaniogo, il a réagi en présentant une situation édulcorée du climat social et qui occultait la vraie face des réalités aux députés. Grâce à son influence, l'Assemblée vota la loi érigeant Kaniogo en commune avec Kaniégué comme chef-lieu de commune

1.2.3 - Stratégie d'implantation des partis politiques dans la commune de Kaniogo

L'ADEMA

En 1991, après les événements de mars, beaucoup de Partis se sont implantés. Selon Mamadou N Traoré le Maire de Kaniogo, certains jeunes de Kaniogo avaient manifesté l'ardent désir d'adhérer à un parti. Par sagesse, il a, avec quelques jeunes influents de la collectivité de de Kaniogo, organisé une réunion. Il a été décidé d'envoyer un émissaire à Bamako pour que celui-ci s'informe sur les partis politiques les plus populaires. Au retour de

l'émissaire, il avait la liste de plus de 5 partis parmi lesquels l'A.D.E.M.A. était en tête. C'est ainsi que la plupart des jeunes de Kaniogo adhèrent massivement au Parti de l'abeille sous l'influence de Mamadou N Traoré qui profita de sa popularité pour créer des comités A.D.E.M.A. dans tous les villages de Kaniogo.

Le P.D.R a été implanté dans la commune de Kaniogo grâce à Djimba Traoré enseignant originaire de Kôflatè. Mais, au départ, c'est un certain Mamadou Kouma ami d'enfance de Djimba Traoré qui est venu de Bamako au nom du P.D.R, faire la proposition du projet d'implantation de ce parti à M Djimba Traoré. Mamadou Kouma est né lui aussi à Kôflatè car son père qui était commerçant ambulant faisant la navette entre Bamako et Kôflatè a fini par s'y installer définitivement. Mamadou Kouma serait un administrateur de formation sortant de l'Ecole Nationale d'Administration E.N.A, mais au lieu de suivre une carrière administrative il a préféré emboîter les pas de son père à travers une carrière commerciale. Djimba Traoré a été choisi par Mamadou Kouma pour faire la promotion du P.D.R à cause de l'amitié qui les lie et de la popularité de celui-ci. Le P.D.R est le second parti qui est représenté par des conseillers communaux :5 au total dont un adjoint au Maire, membre du Bureau communal et 4 conseillers municipaux.

C'est Badara Koné , agent du S.L.A.C.A. E.R (Service local d'appui conseil d'Aménagement et d'Equipement du monde Rural) qui a fait la promotion du P.A.R.E.N.A dans le cercle de Kangaba. Badara Koné n'est pas originaire de Kangaba, c'est un Bambara natif de la région de Ségou qui s'est installé dans la ville de Kangaba au gré des contraintes des mutations administratives. Selon lui, c'est son ami Djakaridia Traoré opérateur économique de son état à Bamako qui a été mandaté pour chercher une personne ressource capable de faire la promotion du P.A.R.E.N.A. dans le cercle de Kangaba. Badara a affirmé sans ambages qu'il a été « corrompu par Djakaridia Traoré, c'est pourquoi il a abandonné le B.D.I.A pour le P.A.R.E.N.A. Connaissant l'état d'esprit quelque peu xénophobe des malinké, il a estimé devoir chercher le soutien de Awa Mambi Kéita autochtone notable de Kangaba ancien militant du Parti U.D.P.M de la seconde République. Grâce au soutien de Awa Mambi Kéita, beaucoup de comités P.A.R.E.N.A furent créés à travers le cercle de Kangaba. Quelques mois après l'implantation effective du Parti, les autochtones militants P.A.R.E.N.A de Kangaba parvinrent à s'infiltrer entre Badara Koné et la Direction du P.A.R.E.N.A. Badara n'était conviés aux réunions que pour recevoir des informations ou distribuer quelques T Shirts aux

militants. Les contributions financières de la Direction du Parti à l'endroit des militants étaient gérées en vase clos. Le Parti connut une certaine léthargie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville Kangaba en raison du manque d'informations. En définitive, le P.A.R.E.N.A n'a eu aucun conseiller dans le bureau communal de Kaniogo.

1.2.4 - Les élections municipales à Kaniogo

Les opérations électorales se sont déroulées normalement. Cependant, quelques jours avant le vote, les responsables politiques et administratifs avaient mené d'âpres négociations auprès des populations des 10 villages de Kaniogo qui menaçaient de ne pas voter. Pour les représentants de ces 10 villages, les autorités de la décentralisation ont faussé le jeu démocratique en imposant Kiniégué comme chef-lieu de commune au lieu de Baranzan. Pour manifester leur mécontentement face à cet état de fait, lesdites populations avaient opté pour le boycott pur et simple du vote. Pour éviter une telle extrémité aux conséquences préjudiciables à la paix et à la sécurité de la commune, le Ministère de l'Administration territoriale, la Mission de Décentralisation, les responsables politiques et administratifs du cercle de Kangaba ont initié une série de rencontres avec les représentants des 9 villages et l'association des ressortissants de Kaniogo résidant à Bamako. L'objectif de ces rencontres était de montrer à ces populations dissidentes la nécessité du vote, le sens qu'il revêt dans le contexte de la démocratie. Le vote est un acte civique leur a-t-on dit, qui donne certains droits à l' élu de parler au nom de sa communauté. Celui qui est élu par le biais du vote au sein d'une équipe municipale peut jouir d'une certaine autorité, il peut se faire entendre à tout moment en haut lieu. A l'opposé, celui qui refuse de voter se met à l'écart du jeu démocratique. Au terme de plusieurs jours de débat, ils acceptèrent finalement de voter. Le vote donna les résultats suivants 11 conseillers pour l'A.D.E.M.A, 6 conseillers pour le P.D.R.

1.2.5 - Biographie du Maire de la commune de Kaniogo.

Mamadou Namamoudou Traoré dit Métiou est né en 1963 à Salamalé. Fils du chef dudit village, Mamadou entra tardivement à l'école en 1977 pour raison de maladie (la

polyomélite). En 1985, il obtint le D.E.F (Diplôme d'Etudes Fondamentales). Il fut ensuite orienté au Centre de Formation Technique de Quinzanbougou (C.F.T.Q). Mais, pour des raisons sociales (côté de la vie, manque de soutien), il abandonna 3 ans plus tard les études et rentra au village auprès de son père où il assumait la fonction de conseiller du chef de village. Il devint par la force des choses animateur villageois, fonction qui lui permit de nouer de solides relations à l'intérieur de la collectivité de Kaniogo et auprès de certaines O.N.G du cercle de Kangaba. Ses relations avec les O.N.G lui permirent de décrocher de nombreuses attestations en alphabétisation fonctionnelle d'abord, une attestation avec l'O.N.G Groupe de Formation et d'Etude (G.F.O.R..E), une attestation avec le P.A.S (programme spécial alimentaire) qui est une O.N.G dérivée de la F.A.O, une attestation dans le D.P (diagnostic participatif). Elu au niveau de son village, Mamamdou N Traoré fit l'unanimité à l'occasion du vote qui a mobilisé tout le Kaniogo.

II.3 – COMMUNE DE SANAKOROBA

II.3.1 - évolution historique

Sur les 26 villages qui composent la commune de Sanankoroba, seuls 5 villages sont reconnus appartenir à l'ethnie Malinké. Les critères de classification ethnique se fondent essentiellement sur le patronyme et la langue. Les patronymes exclusivement Malinké recensés dans les 5 villages sont Keita et Doumbia. Mais la difficulté de classification réside dans le fait que même les villages reconnus comme abritant les Bambara (ou parlant le Bambara) sont peuplés de patronymes Malinké comme Doumbia et Koné. Mais en faisant un recensement général de tous les patronymes, il ressort que le patronyme Doumbia est mieux répandu que tous les autres patronymes, il est le seul qui soit commun aux villages Malinké et Bambara. L'explication d'une telle énigme a été donnée par la tradition orale. En effet selon cette source les populations ayant le patronyme Malinké étaient à l'origine des populations étrangères à l'ethnie Malinké et qui se sont installés dans les localités dépendantes de Solon qui était à l'époque une entité guerrière. Ces nouveaux venus ont pour la plupart emprunté le patronyme Doumbia pour pouvoir bénéficier d'une meilleure protection de Solon. D'autres migrants ont par contre conservé leurs patronymes, c'est le cas des Samaké du village de Kabé originaires de Djitoumou, car, la guerre n'était pas la seule cause pouvant expliquer les mouvements migratoires des populations ; la quête de meilleures terres cultivables, la famine

et les épidémies en étaient à l'origine. Selon Santo Samaké (âgé de plus de 80 ans) chef dudit village, les Samaké du village de Kabé seraient venus de Djitoumou en quête de meilleures terres cultivables. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le village de Banankoro situé à quelques km de Sanankoroba est fondé par les Coulibaly originaires du village de Banankoro (Ségou) . Quant à Sanankoroba, le chef-lieu de la commune, il est habité par une population originaire de Niôkô dans la commune de Baguineda. Le fondateur serait un chasseur qui avait pour repère et abri un Sanan (*Daniella oliveri*) qui donna son nom à l'actuel village de Sanankoroba. A l'origine, c'était Sanankoro qui veut dire "sous le Daniella Oliveri". Mais en raison des nombreux villages homonymes, les commis de l'administration coloniale ont préféré ajouter le suffixe **ba** à Sanankoro par souci d'éviter la confusion entre localités différentes : d'où Sanankoroba.

Le village de Sanankoroba était précédemment Chef-lieu d'un arrondissement dont la création remonte à août 1960. Le premier chef d'arrondissement s'appelait Badara Alou Traoré, le beau-frère du premier Président de la République du Mali Modibo Kéita. A l'époque Sanankoroba était un village test du régime socialiste de la première République. En effet, non seulement le Président y était fréquent, mais on y avait initié des champs collectifs constitués de 5 hectares de mil, 5 hectares de coton, et 5 hectares de maïs tous entretenus à titre gratuit par des jeunes gens du même âge (Karé) dans le cadre de l'investissement humain. Le Karé est une institution sociale en vigueur dans les milieux malinké. Il se définit comme une association fondée par des jeunes garçons ou des jeunes filles du même âge. La durée au sein du Karé est de 5 ans aux termes desquels le groupe passe le témoin à des frères cadets. Outre la culture des champs collectifs les populations étaient astreintes à l'entretien des champs parallèles du chef d'arrondissement.

II.3.2 – Sensibilisation et découpage.

Les opérations d'information et de sensibilisation sur la décentralisation ont enregistré une forte implication de partis politiques qui en ont souvent profité pour faire passer le mot d'ordre de leur parti. Selon M Barry un enseignant militant du P.A.R.E.N.A. certains leaders politiques étaient maladroits dans l'interprétation et l'explication des termes de la décentralisation et de la démocratie. Ils affirmaient sans ambages qu'ils « vont prendre la place des chefs d'arrondissement », que « le commandant ne percevra plus l'impôt ». Dans la

commune de Sanankoroba, parallèlement aux leaders politiques, les notables du village de Torola qui est un ancien chef-lieu de canton de la période coloniale, avaient entrepris à leur tour des campagnes de sensibilisation pour que le village de Torola reconquière sa suprématie d'antan. Ils laissèrent entendre aux populations des autres villages de Solon que la nouvelle forme de gestion qu'est la décentralisation doit permettre aux descendants de Fakoly de régner sur la commune de Sanankoroba. Mais très vite ils se sont heurtés à certains notables d'autres villages de l'entité de Solon qui ont estimé que le pouvoir devait changer de camp car le village de Torola a régné sans partage sur Solon durant toute la période coloniale. Après plusieurs rencontres inter villageoises infructueuses, aucun compromis n'a pu être trouvé quant au choix du chef-lieu de commune à l'intérieur de Solon. Face à l'intransigeance des notables de la dite entité qui étaient divisés, l'entité territoriale de Solon fut divisée entre la commune de Sanankoroba et celle de Djalakoroba. Makonon et Solon Sanankoro furent intégrés à Sanankoroba et les autres villages de solon furent inscrits au compte de Djalakoroba.

II.3.3 – Stratégies d'implantation des partis politiques

Le P.A.R.E.N.A est né des cendres du C.N.I.D. Faso Yiriwa Ton qui existait à Sanankoroba depuis 1992. En 1997, suite à une crise de légitimité au sein du C.N.I.D, naquit le P.A.R.E.N.A. Les anciens militants du C.N.I.D. furent repartis en deux groupes : certains restèrent fidèles au C.N.I.D, d'autres, par contre, qui ne se sentaient plus populaires et qui avaient peur de perdre leurs électeurs adhérèrent au P.A.R.E.N.A. et à d'autres Partis. Ce fut le cas des militants C.N.I.D. de Sanankoroba qui entreprirent des campagnes de récupération et de reconversion de leurs militants. Mais, en raison des moyens limités des représentants dudit Parti qui sont des enseignants pour la plupart, le P.A.R.E.N.A n'a pu être implanté dans beaucoup de villages de la commune de Sanankoroba ; c'est sans doute pour cette raison que le P.A.R.E.N.A n'a obtenu qu'un seul conseiller au sein du bureau communal. Sur la première liste que le P.A.R.E.N.A avait conçue, c'est le nom de Kissima Diabaté qui était en tête de liste. Suite aux conseils que les uns et les autres ont prodigué, les représentants du P.A.R.E.N.A à Sanankoroba ont jugé nécessaire de remplacer Kissima Diabaté par Siaka Traoré cela pour deux raisons essentielles ; la première est qu'à Sanankoroba comme partout ailleurs au Mandé, les gens sont plus enclins à obéir à la tradition qu'aux principes d'un parti.

Conscients de ce fait, les responsables du P.A.R.E.N.A ont mis en tête de liste le nom d'une personne liée au chef traditionnel en la personne de Siaka Traoré l'un des fils du chef de village de Sanankoroba. La deuxième raison est qu'il répugne au malinké de se laisser diriger par un étranger surtout si cet étranger appartient à la caste des griots : Kissima Diabaté est dans ces deux cas ; il est Diabaté donc griot, et il est né à Doïla en dehors même du cercle de Kati. (Voir liste 14 n° en annexe). Le seul candidat du P.A.R.E.N.A est devenu Maire par bonheur pour avoir respecté la consigne de vote des responsables de son Parti à savoir ne voter pour personne, voter pour soi-même. Les militants du bloc A.D.E.M.A, sachant bien que l'étiquette d' « étrangers » leur colle à la peau, ont estimé que seul une alliance avec Siaka Traoré le fils du chef de village leur permettra d'avoir des places au sein du bureau communal ; aussi votèrent-ils massivement pour Siaka et obtinrent ainsi une majorité qui leur permit d'écraser l'alliance C.O.P.P, U.D.D, R.N.D

Les membres du C.O.P.P, au niveau local, sont des transfuges du M.P.R., il a été créé dans la précipitation 6 jours avant le dépôt des listes électorales. Youssouf Fané ,tête de liste du C.O.P.P était initialement militant du M.P.R , mais il abandonna ce Parti suite au refus affiché des responsables dudit Parti de participer aux élections de 1997. Youssouf Fané à été corrompu par un de ses amis militant du C.O.P.P. qui l'a ensuite persuadé de voter au risque de perdre son électorat de la commune de Sanankoroba qui lui fait confiance. C'est dans ce contexte que Youssouf Fané, autochtone de Sanankoroba, créa le C.O.P.P. qui obtint un seul conseiller. Il fit alliance avec l'U.D.D, le R.N.D, contre l 'A.D.E.M.A (voir en annexe la liste n° 17)

L'U.D.D est née dans les mêmes conditions que le P.A.R.E.N.A. En effet, le promoteur de l'U.D.D a Sanakoroba, Sékou Zagalo Traoré est un ancien militant du C.N.I.D. Faso Yiriwa Ton, suite au boycott par le C.N.I.D des élections de 1997, certains militants du C.N.I.D eurent l'initiative de se muer en militants d'autres partis ; c'est le cas de cet enseignant du nom de Ibrahim Sow ancien militant du C.N.I.D qui, devenu le chantre de campagne de l'U.D.D, prit attache avec Sékou Zagalo Traoré l'une des personnalités liée à la famille du chef de village de Sanankoroba au nom de Raguib et de Moussa Balla Coulibaly ; deux noms de l'Etat Major de l'U.D.D. Sékou Z Traoré, après avoir souscrit à son adhésion à l'U.D.D dans le vestibule du conseil de village, fut équipé d'une moto neuve de type yamaha, don de l'U.D.D. Avec sa nouvelle monture, il sillonna les villages suivants 15 jours avant la

date de clôture des listes électorales : Tamala, Sikoro, Nianfalan, Sinsina, Kabé, Digato, Sunsunkoro, Tadiana, Tabakoro, Kôgnôbla, Banankoro, Gninkin Kôrô, Balla. Le seul conseiller que l'U.D.D obtint fut Sékou Zagalo Traoré, la tête de liste.

Le R.N.D est un nouveau parti qui est né du R.D.P de Almamy sylla . Le R. D.P était solidement implanté à Sanankoroba depuis 1992 et Oumar Coulibaly en était le représentant. Le scénario d'implantation du R.D.P est le même que celui des autres partis à savoir que les personnes ressources sur lesquelles on s'appuie pour créer un parti dans une localité donnée sont généralement des autochtones. Le choix fait par le R.D.P. sur la personne de Oumar Coulibaly s'inscrit dans ce contexte. Grâce à sa popularité, le R.D.P. était représenté dans les 26 villages de la commune de Sanankoroba. Mais malheureusement, le R.D.P. comme beaucoup de partis nés dans la mouvance du 26 Mars 1991 connu « sa traversée du désert », le R.D.P éclata pour donner naissance au R.N.D dirigé par Maître Abdoulaye Garba Tapo. Pendant ce temps, les militants R.D.P. de Sanankoroba connurent une période de vide politique liée au manque de communication entre les militants à la base et l'instance dirigeante du R.D.P. C'est le moment qu'a choisi Maître Garba Tapo pour entreprendre une campagne de reconversion des militants R.D.P en militants R.ND. Oumar Coulibaly , la première personne dont M Tapo sollicita les services était la mieux indiquée pour réaliser l'ambitieux projet de reconversion des militants R.D.P en militants R.N.D. Quelques jours de tournées de sensibilisation suffirent à Oumar Coulibaly pour reconquérir les 26 villages initialement occupés par le R.D.P au profit du R.N.D. qui est représenté par 6 conseillers municipaux au niveau de la Mairie de Sanankoroba.

II.3.4 - Les élections municipales dans la commune de Sanankoroba

Dans la commue de Sanankoroba 5 partis étaient en lice : l'A.D.E.M.A représenté dans 11 des 26 villages à savoir : Sanankoroba, Kôgnôbla, Banco-coura, Torola, Sinsina, Banankoro, Balla, Siènè, Tamala, Tabacoro, Nianfalan (voir liste N°16) .Le R.N.D. représenté dans 8 villages : Sanankoroba, Kôgnôbla, Torola, Zougoumè, Kabé, Tabacoro, Sinsina , Gninkin Kôrô(liste N°19).Le P.D.R, il est dans le seul village de Sinsina. L'U.D.D est dans 3 villages : Sanankoroba, Tamala, Sikoro. Et enfin le C.O.P.P. qui est représenté dans 5 villages : Sanankoroba, Digato, Sikoro, Nianfalan, Sinsina. A l'issue des élections, les partis en compétition ont obtenu le nombre de conseillers suivant :

1. A.D.E .M.A.-----8 conseillers
2. .R.N.D-----6 conseillers
3. P.A.R.E.N.A-----1 conseiller
4. U.D.D-----1 conseiller
5. C.O.P. P.....1 conseiller

Si de façon générale les élections des conseillers communaux font appel à une plus grande mobilisation des populations, celles des Maires se font au sein de l'équipe restreinte des conseillers municipaux. Dans bien des cas, le Parti qui a obtenu le plus de voix a la chance de gagner le poste de Maire à condition que les conseillers dudit Parti soient solidaires. Mais l'élection du Maire de Sanankoroba n'a pas obéi à ce schéma. En effet, sur une équipe de 17 personnes le Maire est seul conseiller représentant son Parti dans le conseil municipal.

C'est en définitive le P.A.R E.N.A qui n'a qu'un seul conseiller qui a enlevé le poste de Maire.

Selon Siaka Traoré, le Maire lui-même, l'équipe municipale au départ était constituée de 2.blocs monolithiques:

- D'un côté le groupe A.D.E.MA. qui a 8 conseillers sur 17 et auquel il manque 1 voix pour avoir la majorité

- Le groupe R. N. D. C.O.P.P, U.D.D formant à son tour 8 conseillers et auquel il manque également une voix pour avoir la majorité. Dans ce jeu d'alliance Siaka Traoré le seul représentant du P.A.R.E.N.A est resté à l'écart en dépit des nombreuses sollicitations dont il fut l'objet de part et d'autre. A Sanankoroba, les militants A.D.E.M.A. ne sont pour la plupart pas originaires du village de Sanankoroba ; aussi, le Parti de L'abeille apparaît-il comme celui des étrangers. Les représentants des autres Partis : P.A.R.E.N.A, C.O.P.P, U.D.D sont pour la plupart représentés par des autochtones. Au cours du vote secret, les 8 conseillers de l'A.D.E.MA décidèrent de voter pour Siaka Traoré. En effet, les conseillers A.D.E.M.A ont choisi Siaka Traoré, le fils de l'ancien chef de village de Sanankoroba plutôt qu'un autre. Siaka Traoré en votant pour lui-même a permis au groupe A.D.E.M.A d'avoir la majorité et de se faire élire par la même occasion Maire de Sanankoroba. Une fois élu Maire, Siaka Traoré a choisi ses adjoints parmi les conseillers A.D.EMA en guise de récompense pour service rendu.

L'attribution des 3 premiers postes d'adjoint aux conseillers A.D.E.M.A suscita chez les conseillers du bloc opposé un sentiment de xénophobie teinté de jalousie. Ils se dressèrent tous contre Siaka Traoré, le taxèrent de traître à la solde des étrangers. Ils le traduisirent par trois fois en conseil de sages chez le chef de village de Sanankoroba afin de le contraindre à dissoudre la nouvelle équipe municipale. Mais leurs tentatives de déstabilisation de la nouvelle équipe municipale furent vaines ; leur requête ne fut pas prise en compte par la commission nationale électorale qui entérina la liste de la nouvelle équipe municipale .

II.3.5 - biographie du Maire de Sanankoroba.

Quant au Maire lui même (Siaka Traoré) sa carrière ressemble à un conte de fée. Comme la plupart des enfants de son âge à l'époque, il n'a pas eu la chance de fréquenter l'école pour la simple raison qu'en période coloniale les chefs de village craignaient d'inscrire leurs enfants à l'école. Mais la soif d'apprendre le poussa à suivre des cours du soir à l'occasion de ses brefs séjours à Bamako pendant la saison morte. Au terme de plusieurs séjours, il obtint un niveau qui lui permit de lire et écrire. Grâce à ce niveau, il fut conseiller principal du chef de village de Sanankoroba pendant plusieurs années. A cause de son honnêteté et de son courage, il sut cultiver la confiance de la population de Sanankoroba en s'acquittant de la délicate mission de collecte d'impôt. A la faveur du jumelage entre le village de Sanankoroba et la ville canadienne de Ste Elisabeth, M Traoré eut le privilège d'effectuer deux fois le voyage au Canada. Aujourd'hui, M Traoré, tailleur de son état, est devenu le Maire de la commune de Sanankoroba.

III – LE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES

III- 1 Rapport entre administration et Mairies

Après la disparition de la Mission de Décentralisation suite à la création effective de toutes les communes, deux structures ont été créées au niveau du Ministère de l'Administration Territoriale : la première structure est dénommée A.N.I.C.T (agence Nationale d'investissement des collectivités territoriales) . Dirigée par Mohamed Ag Erlaf cette structure loge les fonds destinés au financement des projets élaborés par les communes. Avec la nouvelle création, c'est la fin des subventions que l'Etat octroyait

aux communes en fonction de la taille de chaque commune. Dans le cercle de Kangaba, le fonds que l'A.N.I.C.T octroie aux différentes communes du cercle est géré par une O.N.G dénommée A.CODE.P(Appui aux Collectivités pour un Développement participatif). La commune qui désire réaliser un Projet doit le faire sous l'égide de L'A.CODEP mais à condition qu'elle finance ledit projet à hauteur de 20% et l'A.N.I.C.T finance les 80% à travers l'A.CODEP. La deuxième structure née des cendres de la Mission de Décentralisation est la Direction Nationale des collectivités territoriales. Cette structure a une mission d'appui conseil et de formation technique auprès des communes. Elle est représentée au niveau des régions par des antennes régionales et au niveau des cercles par des opérateurs des cercles.

Le S.L.A.C.A.E.R. est issu de la restructuration de l'ancien Ministère du Développement Rural qui s'est traduit par le regroupement de tous les services impliqués dans le développement du monde rural comme le service de l'agriculture, de l'élevage, de la coopération, le génie rural et enfin celui de la protection de la faune et de la flore Ce dernier service cité s'est détaché du S.L.A.C.A.E.R. L'une des causes du regroupement de ces différents services techniques impliqués dans le développement du monde rural est d'éviter la routine et le conflit de compétence. Au niveau national le S.L.A.C.A.E.R est dénommé Appui Au Monde Rural. Au niveau régional il devient la Direction Régionale de l'Appui au monde Rural, au niveau du cercle c'est le S.L.A.C.A.E.R. Avant la création du S.L.A.C.A.E.R c'était le C.A.C.(centre d'animation coopérative) qui s'occupait de l'organisation du monde paysan en coopératives : agricole, de consommation, de pêche, des artisans, des éleveurs etc... Avec la nouvelle formule, l'action coopérative est devenue un des volets du service d'agriculture qui s'occupe de la production, de la protection et de la commercialisation des céréales. Le service de l'élevage est chargé de la santé animale, de l'amélioration des espèces animales et de leur production. L'équipe du S.L.A.C.A.E.R regroupe en son sein les représentants de toutes ces compétences techniques. Dans le cercle Kangaba le S.L.A.C.A.E.R est dirigé par un chef S.L.A.C.A.E.R assisté de 3 techniciens appelés chargés de S.L.A.C.A.E.R.Ces chargés de S.L.A.C.A.E.R, selon leur domaine de compétence s'occupent respectivement d'agriculture, d'élevage, et de l'organisation du monde paysan. Au niveau des Arrondissements qui ont maintenant éclaté en communes il existait des chefs d'antennes. Ces antennes sont à l'image du S.L.A.C.A.E.R au niveau du cercle, car chaque chef d'antenne est assisté de 3 chargés d'antenne ayant à peu près les mêmes compétences techniques que les

chargés de S.L.A.C.A.E.R. Dans la conception de l'organigramme des services chargés du développement du monde rural, il avait été prévu que seuls les ingénieurs animent le S.L.A.C.A.E.R. au niveau du cercle et au niveau des antennes S.L.A.C.A.E.R, les techniciens. Mais en raison de la crise du personnel dont souffre cruellement le service, mis à part le chef S.L.A.C.A.E.R., tous ses autres collaborateurs (les chargés de S.L.A.C.A.E.R.) sont des techniciens. Au niveau des antennes S.L.A.C.A.E.R. ce sont des moniteurs.

Au niveau du cercle de Kangaba les 9 communes se composent de 2 antennes ; la première antenne est constituée de 4 communes et la deuxième de 5 communes. Dans les conditions normales, le chef S.L.A.C.A.E.R. doit visiter une fois par mois chacune de ses antennes et recueillir auprès des chefs d'antennes le rapport des données mensuelles. Les agents d'antenne qui assistent le chef d'antenne transmettent conformément à leurs spécialités, les rapports à ce dernier qui à son tour les centralise au niveau du chef S.L.A.C.A.E.R. Outre le rapport des antennes S.L.A.C.A.E.R, le chef S.L.A.C.A.E.R. reçoit les rapports de toutes les O.N.G. et Projets qui interviennent dans le cercle pour le développement du monde rural ; car son rapport doit refléter l'ensemble de la physionomie du développement rural dans le cercle. Parmi les O.N.G. et Projets qui interviennent dans le cercle de Kangaba il y a l'A.CO.D.DE.P (l'Appui au Collectivités Décentralisées pour un Développement Participatif). L'O.H.V.N.(l'Office de la Haute Vallée du Niger) qui s'occupe de l'alphabétisation des paysans. Il fait ensuite un rapport de synthèse qui doit être transmis au Directeur Régional de l'appui au monde rural ; ce dernier à son tour transmet au Directeur National de l'Appui au Monde Rural qui fait la synthèse des rapports régionaux : telle est la règle de fonctionnement idéal du S.L.A.C.A.E.R dans le cercle de Kangaba. Mais selon le chef de S.L.A.C.A.E.R, la réalité est tout autre ; le service est confronté à d'énormes difficultés comme le manque de véhicules et autres moyens de déplacement, le manque de personnel de haut niveau, le manque de budget de fonctionnement bref toute chose qui nuit au bon fonctionnement du S.L.A.C.A.E.R c'est à dire le suivi régulier des paysans dans toutes leurs activités de développement.

L'exploitation des ressources naturelles était confiée à des associations traditionnelles dénommées *ton*. Le *ton* était constitué de chasseurs qui s'occupaient de la bonne gestion de la forêt et des Somono qui surveillaient le fleuve. A l'époque les chasseurs qu'on appelait *Nantiqui* et les Somono pêcheurs évoluaient séparément dans leurs milieux respectifs. Chaque groupe pratiquait ce qu'on appelle « le dassidi » ce qui veut dire littéralement « attacher la

bouche ». Le dassidi de l'avis des sages de la commune de Kaniogo est une méthode relevant des sciences occultes pratiquée jadis par les chasseurs et les pêcheurs pour permettre aux espèces piscicoles et fauniques de mieux se reproduire. En période de dassidi, les chasseurs et les pêcheurs retournaient bredouille de la chasse ou de la pêche.

Désormais, la protection de la faune et de la flore est dévolue aux agents spécialisés dans la protection des eaux et forêts. De l'avis de Mamadou Diallo l'ingénieur chargé du service de la protection de la faune et de la flore du cercle de Kangaba, le service dont il a la charge a une mission de sensibilisation et de protection. La forêt classée de kangaba a une superficie de 7150ha. Toujours selon Mr Diallo de 1960 jusqu'en 1995 date de la création des communes on a assisté à l'incivisme des population dans la protection de la faune et de la flore. Parmi les 700 chasseurs du cercle de Kangaba aucun d'eux n'est détenteur d'un permis de chasse. Il existe 3 sortes de permis : le permis ordinaire délivré aux chasseurs, le permis touristique, et le permis scientifique destiné aux chercheurs. La mission de sensibilisation consiste à informer les populations sur les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse et de la pêche. La période d'ouverture de la chasse correspond généralement à la saison morte et celle de la fermeture à l'hivernage qui est favorable à la reproduction des animaux.

L'une des missions dévolues aux autorités communales est la protection de l'environnement. Comme nous l'avons dit plus haut l'action des paysans dans ce domaine était timide exception faite de quelques mesures prises çà et là par des associations de ton villageois. Ces mesures ne concernaient que les cultures vivrières et étaient limitées dans le temps (la période comprise entre les semailles et les récoltes). La divagation des animaux et la coupe de certaines espèces végétales étaient parmi les deux principales mesures.

Mais à la faveur de la Décentralisation et de la Démocratie, les données ont changé, les paysans sont de plus en plus conscients que chaque commune est responsable de la bonne gestion de ses propres ressources naturelles, le nouveau contexte socio-politique exige l'implication de tous les acteurs locaux dans la gestion de l'environnement. A cet effet on a assisté à la redynamisation de l'Association des chasseurs de Coursalé qui fait office de police tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du village. L'action de l'Association des chasseurs de Coursalé a été déterminante dans la lutte contre le vol des bétails dont souffrent toutes les populations des villages périphériques des grandes villes. L'exemple des chasseurs de Coursalé a fait tâche d'huile, il est suivi un peu partout dans la plupart des villages du Mandé.

Parallèlement à l'action des chasseurs, l'Association des ressortissants du village de Koursalé s'implique fortement dans la protection de l'environnement. En accord avec les chasseurs elle a initié un vaste projet d'exploitation du sable et du gravier au profit du village de Koursalé. Au terme d'un accord intervenu entre l'Association et un groupe d'exploitants de sable et de gravier, chaque camionneur est tenu d'offrir au village un chargement de sable ou de gravier sur les 10 chargements exploités pour son propre compte. Grâce à la vigilance des pêcheurs Somono également membres de l'Association des chasseurs du village, pour la bonne application de cette mesure, le village de Koursalé a bénéficié de la réalisation d'infrastructures suivantes : un second cycle de 10 classes, une salle d'accouchement, et quelques chambres pour la matrone et les enseignants.

III-2 Le fonctionnement de la commune du Mandé.

Le transfert des compétences n'est toujours pas effectif. Certains locaux administratifs sont toujours à la disposition de l'Etat et la Mairie ne peut non plus effectuer des grands travaux comme le lotissement etc. La seule tâche qui lui est dévolue est la confection des pièces d'Etat civil. Certaines O.N.G opèrent dans la commune. C'est le cas de L'Institut National de Gestion (I.N.A.G.E.F) qui s'occupe des problèmes relatifs à l'éducation. Il évolue parallèlement avec l'A.PRO.FEM (l'Association pour la Promotion Féminine) La CO.FESFA est une O.N.G féminine qui s'occupe de l'entretien de l'environnement, de l'hygiène et de l'éducation des femmes sur la santé familiale. Dans le même contexte, l'A.PRO.FEM a initié une formation destinée aux élus locaux afin de leur permettre de connaître les tâches spécifiques qui leur sont confiées, cela pour leur éviter des conflits de compétence dans l'exercice de leur fonction. Dans le cadre de l'élaboration du Projet à soumettre à l'A.NI C.T la Mairie a fait appel au concours d'un expert économiste en la personne de Chaka Sogoba pour élaborer le Projet.

Face à l'incivisme grandissant, les autorités communales du Mandé avaient initié le prélèvement des taxes sur les véhicules de transport. Elles avaient à cet effet dressé un barrage routier au niveau du village de Farabana, mais le chef dudit village mécontent de l'érection de Ouezzindougou en chef-lieu de commune, n'avait pas coopéré. Le barrage routier transporté à Samanyana à 15 km de Bamako rapporta le premier jour une somme

de 50.000 f.cfa. Mais le second jour, le syndicat des transporteurs routiers incita les chauffeurs à ne rien payer au motif que la route est dans un état défectueux. La gendarmerie interpellée pour le même problème ne s'est pas non plus manifestée. Certaines informations non officielles faisaient état du mécontentement de la gendarmerie face aux autorités communales qui lui feraient une concurrence déloyale. Les camionneurs exploitant du sable et du gravier avaient justifié leur refus de payer par le souci d'éviter de se soumettre à une double taxation : celle des Associations villageoises de Koursalé et Djoliba, et celle de la Commune du Mandé.

III.3 - Le fonctionnement de la commune de Sanankoroba

La commune de Sanankoroba dispose de plus d'atouts que les 2 autres communes. Sa situation au bord de la route N°7 reliant Bamako à la Côte d'Ivoire lui permet de prélever des taxes routières. Outre les taxes sur l'exploitation du calcaire à Torola, la commune perçoit celles de 2 usines : Bramali et Total Gaz, ainsi que celles sur les marchés. De nombreuses O.N.G dont le Plan International opèrent dans la commune. Mais c'est surtout l'O.N.G SUKO (une ONG canadienne) qui rend d'importants services à la commune. En effet, grâce au jumelage entre le Village de Sanankoroba et la ville canadienne de Sainte Elisabeth de nombreuses infrastructures ont vu le jour à Sanankoroba.

Au Mandé comme à Sanankoroba, les réalités communales en matière de transfert de compétence sont à peu près identiques. Les grands travaux tels que les opérations de lotissement, l'entretien des routes relevaient toujours de la compétence de l'Etat tout comme la gestion de l'école. Selon M Fankélé Samaké, 1^{er} Adjoint au Maire de la commune, le transfert de compétence est impossible sans l'existence de services spécialisés au sein de la commune et de celle des fonds comme mesures d'accompagnement.

L'incivisme fiscal qui avait atteint un seuil d'intolérance a cessé grâce à la campagne de sensibilisation entreprise par les autorités communales de Sanankoroba en direction des populations ; celles-ci commencent d'ailleurs à prendre conscience de l'importance des taxes dans le développement de la commune. Mais, au-delà de la sensibilisation, la Mairie de Sanankoroba disposait d'une autre stratégie de prélèvement des taxes. L'exemple infligé au village de Kabé est une parfaite illustration de cette stratégie. En effet, Kabé a construit une salle de classe, mais faute d'enseignant, les enfants de ce village étaient obligés de se rendre à

Sanankoroba (situé à 1 km de distance) pour prendre des cours. Lorsque le village a demandé un enseignant, il lui fût notifié que seuls les villages en règle pour le paiement des taxes et impôts sont prioritaires pour la satisfaction des besoins exprimés. Grâce à cette mesure, le village de Kabé et beaucoup d'autres villages de la commune se sont mis en règle vis à vis de la commune. La même mesure s'applique aux individus demandeurs de pièces d'Etat civil comme l'acte de mariage, de naissance, et de décès. En effet, dans la commune de Sanankoroba comme dans d'autres localités du Mali, l'enlèvement de femmes était monnaie courante. Pour endiguer ce fléau, les autorités communales ont profité de leur campagne de sensibilisation pour expliquer aux populations qu'avec un acte de mariage par exemple, on peut engager une poursuite judiciaire contre les auteurs du délit d'enlèvement de femme. Dès lors on remarqua un afflux massif des populations en quête de pièces d'Etat civil. Aussi, la Mairie en profita-t-elle pour prélever les taxes.

III.4 - Fonctionnement de la commune de Kaniogo

Dans la commune de Kaniogo comme dans les deux premières communes, c'est toujours le statu-quo en matière de transfert de compétence. Selon le Maire, la commune n'avait même pas de local où s'abriter de 1999 à début 2001. Certains bâtiments désaffectés du C.A.A (centre d'animation agricole) lui servaient de bureau. Mais grâce à l'action des ressortissants de la commune, deux bâtiments flambant neufs ont été construits ; un à Kignégué qui est la Mairie principale, l'autre à Baranzan qui fait office de centre secondaire d'Etat civil. La Mairie n'a toujours pas compétence à gérer les bâtiments d'autres services situés sur le territoire de la commune. Ces infrastructures relèvent toujours de la compétence de l'Etat.

La commune de Kaniogo en dépit de sa création connut un début de démarrage difficile lié à l'incivisme. L'équipe municipale était divisée en deux blocs : ceux qui étaient favorables à l'érection de Baranzan en chef-lieu de commune étaient les plus nombreux (9villages) et formaient un bloc face à ceux favorables à Kiniégué. Cette situation a perduré jusqu'au jour où l'association des ressortissants de Kaniogo s'est impliquée dans la recherche des voies et moyens de sortie de crise. A la faveur d'une vaste entreprise de négociation et de réconciliation effectuée par cette Association, la crise qui sévissait au sein de l'équipe communale s'est aplanie. L'un des signes forts de cette fin de crise au sein de l'équipe municipale est la signature d'un pacte de solidarité et d'entraide entre tous les conseillers.

Mais, en dépit de ce signe de concorde entre les conseillers, l'incivisme persiste lié cette fois-ci à la mauvaise foi des chefs de villages qui sont aussi menacés par le changement en cours. En effet, la plupart des chefs de villages impliqués dans la perception des taxes et impôts ont été intronisés sous la 2^e République ; ces chefs traditionnels qui ne reçoivent plus d'ordre des chefs d'Arrondissement ne sont pas prêts à obéir aux injonctions des conseillers municipaux. Certains chefs traditionnels offusqués d'entendre des propos désobligeants sur leurs comptes n'étaient plus prêts à s'investir dans la récupération des impôts. Mais le 6 Novembre 2001, le Directeur national des collectivités territoriales en la personne de Ibrahim Sylla, a organisé dans les locaux du conseil de cercle de Kangaba une réunion regroupant tous les Maires des communes de Kangaba et les chefs traditionnels pour discuter avec eux des difficultés que rencontrent les Maires dans la gestion de leurs communes. Au terme des échanges d'idées deux points essentiels ont retenu l'attention : l'incivisme fiscal et la divagation des animaux. Face à l'incivisme fiscal M Sylla a donné la date butoir du 15 février pour que tous les arriérés d'impôts de l'année 2000 rentrent. Faute de quoi, les chefs de villages concernés seraient traduits en justice. Pour la divagation des animaux des dispositions sévères ont été prises contre ce mal dont les auteurs sont essentiellement des Peuls éleveurs.

Conclusion

Les trois communes étudiées que sont les communes du Mandé, de Kaniogo, et de Sanankoroba sont toutes situées dans le même espace géographique ; elles partagent la même langue, la même culture et ont une histoire commune. Les enquêtes effectuées dans ces 3 communes ont permis de constater l'existence des entités politiques et lignagères comme le Kaniogo à Kangaba, le Solon à Sanankoroba et le Ballawulenna au Mandé. Ces entités apparaissent comme des noyaux entretenant avec d'autres villages des rapports d'alliance socio-historique. Ces alliances qu'on croyait disparues ont refait surface à l'occasion des découpages territoriaux dans le cadre de la Décentralisation. Dans les trois communes étudiées, qu'il s'agisse du choix du chef-lieu de commune, de la stratégie d'implantation des partis politiques, du choix du Maire ou de celui de la tête de la liste. La référence à l'autochtonie a été récurrente dans les discours de campagne électorale. Toutefois, elle n'a pas toujours fonctionné dans tous les cas. La mobilisation autour des partis politiques semble plutôt obéir à une logique de clientélisme ou autre quelconque affinité. Nulle part, on ne

constate qu'un parti politique ait proposé un programme aux populations afin de solliciter leur adhésion. Peut-on réellement construire une commune sur de telles bases ?

Les dérapages constatés dans le processus de la Décentralisation sont au compte de l'administration qui dans la précipitation n'a pas au préalable mené d'études sociologiques indispensables à toute prise de décision. Dans le même ordre d'idées, la décentralisation qui est tombée «comme un cheveu sur la soupe » a creusé un fossé entre l'administratif et le politique. Les incompréhensions et malentendus engendrés ont abouti à un incivisme qui hypothèque le développement des communes.

Pour leur immense majorité, les populations, lorsqu'elles ne vivent pas les communes comme une camisole de force, ne se sentent guère concernées par la décentralisation. Elles considèrent celle-ci comme plutôt l'affaires des élus et autres tenants de pouvoir quelconque.

Seules la prise en compte des besoins exprimés par les populations et les discussions franches entre électeurs et élus locaux, autour de projets de développement appropriés, pourront venir à bout de l'incivisme ambiant.



Conclusion : la décentralisation au pluriel¹

Claude Fay, anthropologue², Yaouaga Félix Koné, anthropologue³

Rien ne peut se faire au Mali, note J.L.Amselle, sans se référer à des modèles historiques, et particulièrement aux grands empires qui ont successivement régné sur de vastes aires. Cette présence obsédante de l'histoire se retrouve au niveau des élites culturelles et politiques, où la référence au Mali impérial (dont on a significativement donné le nom à la jeune nation indépendante) constitue depuis longtemps une des principales formes idéologiques d'identification nationale dans un pays où la culture mandingue domine largement les autres. C'est pourquoi la philosophie de la décentralisation, qui s'inspire d'une part de modèles occidentaux et de l'expérience accumulée au sein des «associations villageoises» de la zone cotonnière, et qui correspond d'autre part au désir de «bonne gouvernance» exprimé par les bailleurs du Nord, se légitime aussi en faisant appel à des modèles historiques, et en particulier à celui proposé par le mouvement N'ko, axé sur la défense des valeurs authentiques de la civilisation malinké. J.L.Amselle retrace donc l'histoire de ce mouvement et montre ses paradoxales homologies avec des représentations inaugurées par l'ethnologie «coloniale», représentations d'une continuité «soudanaise» entre la famille, le canton et l'Etat. En mobilisant l'histoire pour «agir sur le présent», le N'ko s'approprie les influences étrangères en les enracinant sur le sol africain et opère ainsi des synthèses militantes qui séduisent une partie importante des élites politiques actuelles.

¹ Cette conclusion sera brève, faisant le point des principaux résultats d'analyse sur lesquels les différents auteurs s'accordent. Un colloque international aura par ailleurs lieu en novembre 2002 à Bamako sur le thème « Pouvoirs et décentralisations en Afrique et en Europe » qui permettra de replacer ces travaux dans une perspective comparatiste plus large.

² Chargé de recherches à l'IRD, chercheur au Centre d'études africaines (EHESS)

³ Directeur de recherches à l'ISH

La philosophie de la décentralisation consistait en effet à "accéder au développement en utilisant au mieux les ressources du pays, notamment ses ressources humaines"⁴, en instaurant une "participation populaire au développement". Parmi les "critères pouvant servir au regroupement des villages et fractions en communes" était notamment mentionné le "respect des solidarités communautaires" et la nouvelle organisation communale devrait "intégrer toutes les formes communautaires de développement social à l'échelle du village" mais "représenter en même temps un dépassement de cette forme de solidarité avec l'intégration d'objectifs modernes de démocratie représentative et électorale, de promotion de projets, de planification à long terme, d'intégration spatiale et culturelle". Les objectifs ainsi formulés ont induit, sur les divers terrains présentés, beaucoup d'incertitudes. L'insistance sur ce qu'on peut appeler l'idéologie communautaire a suscité une interrogation quelque peu angoissée sur les modes nouveaux d'existence du pouvoir, ce d'autant que ce nouveau "pouvoir" que constitueraient la commune rurale et son maire était explicitement mis en rapport avec la gestion non seulement des hommes mais aussi des patrimoines et avec le contrôle de leur exploitation. Dans plusieurs messages diffusés sur les ondes nationales ou régionales, la future commune rurale a été explicitement assimilée à un lignage (*faso* en bambara, *suudu baba* en peul), et l'on insistait sur le fait que les propriétés seraient maintenant communes (en peul par exemple, on déclarait que les différents villages auraient un "même nombril", qu'on "mangerait ensemble les propriétés communes", et que "les étrangers qui sont venus s'installer parmi nous les mangeraient avec nous"). La décentralisation allait donc dessiner de nouvelles lignes de pouvoir et de partage entre paysans, et l'allusion citée "aux étrangers" a fait surgir la peur majeure d'une remise en question radicale du lien entre autochtonie, pouvoir décisionnel et droits sur les territoires.

L'interrogation centrale a donc d'abord porté, on l'a dit, sur l'ordre de la hiérarchie des pouvoirs, et sur celui, qui y est directement lié, des unités de gestion des biens. Le texte officiel, lorsqu'il parlait de "respecter les solidarités communautaires", ne mentionnait rien de précis, mais

⁴ . Primature, Mission de décentralisation, République du Mali (1996) : Programme de décentralisation. Manuel de formation au découpage territorial. Les citations qui suivent sont

dans les campagnes effectives de sensibilisation, le message a logiquement évoqué différentes cohérences politico-économiques, présentes ou passées. L'ère pré-coloniale n'était nullement le lieu d'une "organisation traditionnelle intemporelle". Elle avait été le théâtre, inégalement selon le lieu, de divers englobements ou dislocations de chefferies guerrières, politiques et territoriales, les unes par les autres. De la colonisation à la deuxième République, on avait ensuite érigé des unités administratives (cantons, cercles, arrondissements...) elles mêmes plus ou moins transversales aux unités antérieures (cf. les nombreux exemples donnés dans les différentes communications). Le caractère arbitraire de certaines d'entre elles avait presque partout posé de gros problèmes de "gouvernance". Enfin, dans le cadre du développement rural, de nouvelles unités de solidarité économique s'étaient affirmées (là aussi, inégalement selon les lieux, et là aussi ayant aussi éventuellement donné naissance à des rivalités) : les secteurs de développement (sous-parties d'arrondissements "opérateurs" pour le développement), les "secteurs de développement intégrés" de l'OHVN, les associations villageoises (AV) et les ZAER en zone CMDT, les associations impulsées par les émigrés Soninké autour de projets de mise en valeur, plus récemment les unités associatives liées aux interventions de diverses ONG... etc. Or, comme le remarque YF.Koné « Toutes les anciennes entités créées à un moment ou à un autre de l'histoire du pays sont restées et restent autant d'espaces socio-politiques de référence ». Dans certains cas, une unité peut d'ailleurs en cacher une autre, une commune rurale ayant approximativement reconstitué une ancienne ZAER correspondant à un ancien secteur de développement lui-même calqué sur les frontières d'une ancienne petite chefferie (cf.K.J.Y. Traoré).

La décentralisation était donc une occasion pour les mondes locaux de recomposer de façon autonome des unités viables. Mais, comme on l'a dit, chaque unité évocable était liée à une organisation de pouvoir (ou au moins à une clientèle) spécifique, et toute tentative de restitution de ces unités devait nécessairement mettre en scène des souvenirs quelquefois douloureux d'une part, des volontés de pouvoir et des rapports de force très présents d'autre part. "Sur un terrain

également issues de ce manuel.

historique miné de rivalités“, note B.Diakité, et toujours en risque d’explosion, “le multipartisme et la décentralisation pouvaient jouer comme détonateur“. Comme le soulignent plusieurs contributions, le mot d'ordre officiel "ramener le pouvoir à la maison" illustre d'ailleurs, involontairement mais parfaitement, l'ambiguïté de la situation, puisqu'on peut l'entendre comme un souhait de se "partager" démocratiquement le pouvoir à la base ; mais aussi comme le signal d'une réhabilitation possible de pouvoirs amoindris ou disparus (s'agissait-il, demande C.Quiminal d'un « retour du pouvoir “à la maison“ ou “de la maison“ » ?) ; ou comme une incitation à conquérir le pouvoir auquel on n'a jamais eu accès et un appel à une compétition généralisée pour la fixation de nouveaux pôles et unités de pouvoir. Ces ambiguïtés dangereuses étaient d'ailleurs accentuées par le fait que plusieurs pôles d'information (notamment politiques) donnaient aux populations des versions motivées, orientées et sensiblement différentes du processus en cours, présentant par exemple le futur maire comme “le nouveau chef d'arrondissement“ (cf. notamment B.Diakité et C.Fay), ou annonçant de façon un peu irresponsable la fin des impôts.

La lecture des différentes contributions montre que la plus grande partie des unités de nature et de profondeur historique variable qu'on a évoquée plus haut (auxquelles il faut ajouter l'arrondissement, unité en principe supprimée par la décentralisation mais sur laquelle on s'est parfois rabattu à la suite de l'échec d'autres tentatives) ont au moins tenté de se reconstituer sous forme de commune rurale. Ce fut le cas, selon la zone (et souvent concurrentiellement dans la même zone) de beaucoup d'anciens cantons (ou d'anciennes chefferies vieilles quelquefois de plusieurs siècles) et également de beaucoup de secteurs de développement.

Les mêmes contributions montrent qu'à peu près partout cela a suscité des rivalités et des tensions de tous types, et ce aux trois niveaux du regroupement des villages en commune, puis du choix du village chef-lieu de la commune, puis de l'élaboration des listes électorales et des élections elles-mêmes. Plusieurs contributions évoquent le re-soulèvement, dans ce cadre, de vieilles "rancœurs" ou "haines" qui laisseront sans doute des traces. Celles-ci ont pu opposer, selon le cas, d'anciens impériaux aux anciens dominés ou des lignages d'anciens impériaux entre eux

(Maasina par exemple) ; des villages anciennement en compétition pour le chef-lieu d'arrondissement (Sikasso par exemple) ; des lignages anciennement opposés autour de la chefferie ou de la gestion d'une association villageoise ou de micro-projets de développement ; des villages périphériques de Bamako disposant de réserves foncières à d'autres n'en disposant plus ; des ex-migrants aux immigrés actuels autour des projets associatifs dans le cercle de Kayes...etc. À peu près partout, le processus a aussi soulevé ou ravivé une tension entre autochtones et étrangers, du double point de vue des droits de propriété et d'exploitation et de celui de l'accès aux charges de pouvoir. À peu près partout également s'est posé, de façon plus ou moins aiguë, le problème des droits des hommes de caste (notamment, parmi eux, des jeunes diplômés pouvant aspirer à des responsabilités communales). Parfois des tensions "ethniques" ou "néo-ethniques" (le contenu de l'opposition se référant en fait à une compétition foncière ou à des rivalités historiques) ont également été avivées (Sikasso, Gao, en partie Tenenkou). Enfin, les multiples déchirements internes aux villages qui avaient eu lieu dans le cadre des tendances de l'UDPM ont bien sûr interféré dans maints problèmes. À l'issue des diverses compétitions et négociations pour le regroupement communal, des unités fort différentes entre elles ont vu le jour : de la "reconstitution" de vastes cantons où la question de la compétition pour les pouvoirs communaux restait ouverte à de "micro-communes" qui ont au contraire "joué" (généralement par opposition à leurs voisins : certaines "communes urbaines" sont de petits villages qui voulaient simplement rester autonomes) la carte d'une réelle cohérence sociologique, souvent placée sous le signe d'une gérontocratie encore solide, mais dont le point faible semblait être la viabilité économique (dans le Mandé et dans le Kéné Dougou, par exemple, et partiellement au Maasina).

Ces contradictions ont investi le pluripartisme, et les différents partis politiques les ont investies, dans une logique classique de double clientélisme, ce non seulement parce que les élections des administrations communales devaient à l'origine se faire par listes "politiques", mais aussi parce que des soutiens politiques ont souvent été offerts (en général sous condition) et demandés au niveau même de la validation des découpages communaux. C'est donc l'ensemble des

relations pertinentes à l'échelle locale (relations de parenté, d'alliance matrimoniale, relations historiques d'allégeance ou de clientèle entre unités de tous niveaux, relations de "promotionnaires" entre intellectuels) qui ont "travaillé" le politique et ont été "retravaillées" par lui, ce qui fait remarquer à YF.Koné que "les appartenances politiques sont des appartenances sociales". Ce sont bien évidemment, au sens large du terme, des "clientèles" qui votent au Mali plus que des "citoyens", et qui votent en fonction de la représentation qu'elles se font de leurs intérêts pratiques d'une part, de la force relative des partis en présence d'autre part :

Ainsi, les tensions locales se sont en général projetées sur la palette des nouveaux partis politiques comme elles l'avaient fait antérieurement sur les "tendances" de l'UDPM. Les nouveaux partis se sont employés à "intéresser" leurs électeurs potentiels, quelquefois au sens le plus trivial du terme, souvent en faisant miroiter de futures "réalisations", ou en laissant espérer un règlement ultérieur "favorable" de problèmes importants, le plus souvent liés à des compétitions concernant la chefferie ou le foncier (en brandissant, selon l'expression de S.Camara "l'arme foncière") ou pouvant simplement concerner, comme on l'a déjà dit, l'avalisation d'une commune.

Le pluripartisme et la décentralisation ont donc ravivé bon nombre de tensions et en ont créé quelques nouvelles (entre Kayes et Paris, les associations de migrants, qui avaient conservé leur homogénéité au temps de l'UDPM, se sont ainsi divisées), et ont mis en place en certains lieux des situations virtuellement explosives :

- Avant même les élections, les regroupements des villages en communes ont donné lieu, comme on l'a dit, à de grosses tensions concernant la nature même des unités (parfois un peu "forcée" par l'administration ou par les partis politiques). Dans certains lieux (Maasina) d'anciens cantons n'ont pu se reconstituer à cause de dissensions et ont intégré "par défaut" d'autres unités tout en continuant à poursuivre des négociations pour s'indépendantiser. Dans d'autres lieux (zone cotonnière), ce sont des ZAER qui ne sont pas parvenues à se reconstituer. Ailleurs le problème sensible est celui du caractère transversal des communes par rapport à des structures et infrastructures déjà existantes (CSCOM, projets divers antérieurs, gestion des pâturages : cf. notamment B.Diakité, L.Traoré, C.Quiminal, F.Maïga).

- Avec la désignation du chef-lieu de commune, une autre série de problèmes a surgi. Dans certains cas en effet, on avait reconstitué d'anciennes chefferies par souci de viabilité et de "lisibilité" foncière et économique mais on ne voulait pas pour autant ressusciter les anciens pouvoirs liés à ces chefferies, ni donc donner le chef-lieu au village où résidaient celles-ci (cf. notamment B.Diakité et C.Fay). Dans d'autres cas, présents à peu près dans toutes les zones étudiées, il s'agissait de luttes de préséance liées à des identités claniques ou lignagères. Le choix du chef-lieu a donné lieu à des tensions particulièrement fortes lorsque des tractations préalables avaient eu lieu entre villages, certains n'ayant accepté de rallier une commune qu'à condition que le chef lieu en soit (ou n'en soit pas) tel village, et que la promesse faite a ensuite été remise en question (cf. C.Fay et L.Traoré).
- D'autres mécontentements sont nés avec la constitution des listes électorales de candidats-conseillers puis avec la constitution des bureaux communaux et l'élection des maires. Les contradictions existant entre villages et entre lignages, entre autochtones et "étrangers", entre premiers installés et conquérants ou subordonnés ultérieurs, entre "nobles-libres", castés et descendants de captifs y ont évidemment joué au plus haut point. Dans toutes nos zones en général, les chefs-lieux de commune ont eu tendance à se faire la part belle. Dans certains cas, 80% des candidats-conseillers appartenaient au seul chef-lieu de la commune et un quart seulement des villages sera finalement représenté dans le conseil communal (cf.YF.Koné) ; dans d'autres, une seule liste était présentée, entièrement composée de membres du lignage fondateur du chef-lieu, et les votes de ce seul village (les cinq autres villages de la commune ont refusé de voter) ont constitué un bureau municipal lignager (ibid). Dans d'autres encore, ce sont les têtes de liste des deux partis respectifs qui étaient du chef-lieu (cf.JYK Traoré). Parfois, ce sont les autorités villageoises (au niveau du village chef-lieu ou au niveau d'une réunion des différents conseils de village de la commune) qui ont défini une liste de candidats en passant outre les organes politiques (cf.Y.YF.Koné & JYK Traoré). L'élection des bureaux communaux et des maires a encore amplifié ces tendances. Dans certains cas les membres du bureau appartenaient tous non seulement au chef-lieu de commune mais également aux clans y

détenant le pouvoir (cf.S.Camara), dans d'autres le maire élu sur une liste unique pour la commune est non seulement le chef de la fraction supérieure mais également le député de la zone (cf.F.Maïga). Tous ces phénomènes font conclure à YF Koné que "la participation n'est pas acquise", que "la représentation n'est pas encore élective" et qu'on a souvent affaire à des procédures de désignation déguisées en procédures d'élection. Au niveau de la constitution des bureaux, la tendance générale a par ailleurs été à l'élimination des partis minoritaires (à l'exception de quelques postes donnés à ceux des conseillers dont le vote a permis l'opération), à une reconstitution donc de logiques factionnelles antérieures où le principe est qu'"on ne gouverne pas avec son ennemi" (cf.C.Fay).

Le principe d'autochtonie a été énormément mobilisé dans la lutte politique, et dans la quasi-totalité des cas les "étrangers" ont été complètement marginalisés, exclus des conseils même s'ils avaient figuré sur des listes électorales. Les directions des partis politiques ont souvent joué cette carte de l'autochtonie, n'hésitant pas parfois à susciter ou amplifier des idéologies xénophobes inquiétantes. De même une très forte ségrégation a en général visé les hommes de caste et les descendants de captifs. Enfin, les jeunes et les femmes ont été très souvent écartés des différentes instances.

Des processus fortement inégalitaires ont donc été largement activés. Les mécontentements qui en ont résulté ont induit par la suite dans beaucoup de communes de presque toutes les zones étudiées des actes divers dits d'"incivisme", allant du refus de voter à celui ensuite de payer les impôts) et taxes diverses (refus d'ailleurs préparé par certaines campagnes électorales irresponsables, au boycott du CSCOM du chef-lieu ou de l'état civil (mariages, actes de naissance, cartes d'identité) ou du recensement électoral. Différentes formes d'"incivisme" sont ainsi apparues comme des résistances liées à un sentiment d'arbitraire dans l'une ou l'autre des phases du processus de constitution et de démarrage des communes.

Mais il faut immédiatement nuancer ce bilan apparemment sombre. Dans certains lieux (cf.C.Fay), sous l'impulsion il est vrai de fonctionnaires urbains issus de la zone, des bureaux

communaux pluripartistes et relativement consensuels ont pu être constitués ; ailleurs les acteurs politiques, toutes tendances réunies, forment un "collectif" (institutionnalisé ou de fait) pour dialoguer avec l'administration (cf. JYK Traoré), ce sur la base d'une vie associative réussie. La "recette" xénophobe a parfois échoué ou failli échouer (cf. L. Traoré & JYK Traoré) ; dans certains lieux ont été élus maires des hommes de caste (cf. L. Traoré, B. Diakité) et dans de très rares cas des descendants de captifs (cf. C. Quiminal). Dans tous ces cas, il s'est agi de personnages ayant un fort ancrage local, lié à la densité de la vie politique et/ou associative antérieure (AV, ZAER, associations d'émigrés), et à un relatif effacement, ou tout au moins à une forte atténuation, dans ce cadre, de barrières sociales traditionnellement infranchissables surtout lorsqu'il est question de pouvoir.

Sur le plan strictement politique, dans un premier temps, les partis politiques pluriels ont généralement d'abord reconstitué des clientèles déjà en place et s'étant souvent auparavant opposées à l'intérieur de l'UDPM. Les factions politiques locales (au niveau des villages et des communes) se ralliaient au parti auquel la faction politique régionale à laquelle ils appartenaient (incarnée par le député) s'était rallié.

Dans un second temps, le fait que l'ADEMA soit ensuite apparu comme "le parti au pouvoir" a modifié les données, et créé une tendance générale à s'y rallier (ce, plus encore chez les chefs de village ou les aspirants-maires se souciant d'être fonctionnellement "bien en cour"), lorsque toutefois on ne risquait pas d'y être écrasé par ses ennemis (ses adversaires sur un enjeu local essentiel). Une conséquence de cette situation de "multicontraintes" a parfois été l'apparition de "tendances" à l'intérieur de l'ADEMA, parfois même (cf. cas au Maasina, au Mandé et vers Sikasso) de comités concurrents de ce même parti dans un même village (opposant les "adversaires" considérés, les autochtones et les allochtones ou les "propriétaires traditionnels" et les "non-propriétaires", ou des factions rivales pour la chefferie de village ou divers enjeux). Une autre conséquence de cette redistribution des appartenances politiques a été que les premiers fondateurs de l'Adema dans les villages, qui étaient souvent au départ composés d'intellectuels locaux ou venus des villes et de divers étrangers ont vu de grandes clientèles locales les rejoindre

et, progressivement ou brutalement selon le cas, les marginaliser ou les évincer (phénomène observé dans presque toutes les zones). On retrouvait alors les grandes factions locales s'opposant généralement dans deux grands partis.

Dans un troisième temps enfin, les déceptions liées aux évictions opérées dans les différentes phases décrites d'une part, et les tentatives des différents partis nationaux de s'implanter dans le maximum de mondes locaux d'autre part ont suscité des deux côtés (factions locales et directions des partis) un intense "shopping politique" et créé un second remodellement des polarisations. De grandes clientèles se sentant abandonnées ou délaissées (notamment au niveau des moyens électoraux qui leur étaient fournis) par le parti qu'elles avaient choisi en changèrent, éventuellement plusieurs fois, et il est arrivé que des bureaux communaux entiers changent de parti (cf. YF Koné) ou que les trois principales factions communales fassent tour à tour l'expérience de chaque parti dans une sorte de jeu de chaises tournantes (cf. C.Fay). Des fractions de clientèles se sentant marginalisées (certains des premiers fondateurs de l'Adema, mais aussi des lignées minorisées dans leur lignage ou des candidats s'estimant mal placés sur les listes ou dans les conseils) profitèrent du "shopping politique" pour s'indépendantiser et fonder leur propre comité d'un nouveau parti.

Tous ces phénomènes, s'ils ont sur le coup accentué l'aspect instable des vies politiques locales, ont parfois permis l'autonomisation de certaines forces sociales émergentes à l'intérieur du monde local d'une part, ainsi qu'une plus grande autonomie des mondes locaux (désormais communaux) par rapport aux directions politiques régionales. On repère même plusieurs cas où ont eu lieu à l'échelle locale des votes-sanctions contre ces dernières (incarnées par les "députés") soit parce qu'elles voulaient imposer des responsables communaux contre les volontés locales, soit parce qu'elles voulaient imposer les consignes du parti central (concernant par exemple le boycott des élections par l'opposition, ou bien le primat de l'autochtonie) de façon indifférente aux nouveaux dynamismes locaux (cf. notamment C.Fay & S.Camara). Dans certains lieux, des listes consensuelles apolitiques se sont même constituées sur la base de compétences bureaucratiques communes à leurs membres dans les secteurs du développement associatif

(cf.S.Camara, JYK Traoré). Une couche sociologiquement intéressante d'"intellectuels" (lettrés) locaux, qui s'est déjà manifestée dans le cadre du développement associatif non-gouvernemental, se structure ainsi progressivement, en percevant évidemment dans les nouvelles unités décentralisées la possibilité d'une ascension sociale. Cette couche, parcourue par des réseaux de solidarité "de promotion", est bien sûr également susceptible d'être captée par des réseaux clientélistes divers, mais elle est éduicable et peut-être "fonctionnellement porteuse" des intérêts communaux, c'est-à-dire d'une rupture au moins partielle avec le vieux jeu de la clientélisation par des pouvoirs extérieurs, "supérieurs" et en partie indifférents aux mondes locaux. C'est en son sein que de vieilles et intransigeantes stratifications peuvent, on l'a vu, se relativiser, et en ce sens le processus décentralisateur a bien en partie (mais en partie seulement), comme le remarque S.Camara "ouvert le pouvoir à certains exclus". Sur un autre plan, dans la Région de Kayes, les associations villageoises et de développement insufflées par les migrants ont créé un tissu social préfigurant en quelque sorte le phénomène communal à travers des regroupements d'associations villageoises et ont mobilisé une large base sociale favorable aux institutions démocratiques (cf.C.Quiminal). Mais les migrants connaissent depuis l'ère démocratique des divisions partidaires et les regroupements communaux peuvent être décalés par rapport aux associations locales, avivant les tensions entre actuels et anciens migrants et autres forces locales. L'avenir dira si la décentralisation peut offrir un cadre de légitimation à leurs actions ou marginalisera celles-ci, en abandonnant alors les nombreux acquis obtenus.

Il reste que de fortes tensions ont été créées ou avivées, autour des deux enjeux majeurs que sont la redéfinition des pouvoirs (but d'ailleurs explicite de la décentralisation) et de l'ordre foncier, tensions qui sont en permanence réactivées par l'instance politique dans le cadre d'une ambiance de compétition à la fois post et pré-électorale permanente (dans l'attente des élections de 2002). Sur le plan du pouvoir, outre les tensions entre villages d'une même commune ou entre communes devant partager des structures antérieures, ou entre factions locales d'intérêt, dont nous avons déjà parlé, on peut mentionner :

- des tensions entre l'ordre communal et l'ordre villageois, le maire et/ou le bureau communal et les chefs et conseillers de village (quand, naturellement, les seconds n'ont pas installé les premiers –cf. supra). (cf. S.Camara, B.Diakité, C.Fay, YF.Koné). Les seconds peuvent se sentir détrônés par les premiers (plus encore lorsqu'une chefferie de village correspond à une ancienne chefferie de canton) et/ou les premiers entravés par la mauvaise volonté des seconds. Il semble que la réglementation concernant les mandats des chefs et conseillers de village soit d'ailleurs assez floue et occasionne de permanentes batailles de procédure et invalidations qui ne concourent pas à la paix civile. Beaucoup de nos interlocuteurs aspirent à ce qu'elle soit modifiée et/ou précisée.
- des tensions entre les maires et bureaux communaux, ces derniers étant la plupart du temps monopartistes, et les conseils communaux et différentes factions villageoises qui peuvent se sentir marginalisés. On observe bon nombre de cas de maires et/ou de bureaux atteints de népotisme aigu, ne prenant plus conseil de personne, ignorant même les commissions municipales constituées et se livrant à des pratiques discrétionnaires notamment sur le plan fiscal (cf. S.Camara, C.Fay, YF Koné, F.Maïga). Des menaces de destitution planent d'ailleurs sur un certain nombre de maires.
- des tensions entre les appareils communaux et les représentants de l'Etat (d'abord Délégués du Gouvernement, maintenant préfets et sous-préfets). Une profonde méfiance règne entre les deux instances. Certains maires considèrent qu'en maintenant la présence des Délégués (qui, pour des raisons pratiques d'urgence, ont été provisoirement institués en recouvreurs d'impôts au moins en 2000), on leur a donné, note YF Koné "l'autorité sans le pouvoir". Un sous-préfet du Maasina nous déclarait de son côté que "les maires nous considèrent comme des co-épouses" et se plaignait de ce que les appels à l'appui-conseil n'aient pas lieu ou aient lieu trop tard lorsqu'une série d'incompétences avérées ont rendu la situation inextricable, notamment sur le plan budgétaire. Des frictions peuvent également apparaître sur le plan pré-judiciaire, puisque sous-préfet et maire sont désormais deux officiers de police judiciaire (OPJ) dans le même marigot (cf.C.Fay). Dans les faits, il nous semble que si certains administrateurs

ont pu conserver de mauvaises habitudes héritées de l'ancien régime, ils sont dans l'ensemble adaptables et doués d'une compétence bureaucratique pour le moment difficilement remplaçable au moins dans beaucoup de communes. Ils peuvent par ailleurs seuls représenter la force de l'Etat dans des situations difficiles (recouvrement de l'impôt –les régisseurs communaux ont d'ailleurs en 2001 tous fait appel à des gardes pour témoigner de cette force- et maintien de la paix sociale et foncière). Par ailleurs, s'il est bon que les communes réalisent leur autonomie, il faut sans doute aussi juguler la tendance au népotisme de certains maires et la conception "impériale" qu'ils ont de leur rôle. Certains demandent maintenant que soient mis à leur disposition les services de gendarmerie, des eaux et forêts, et aspirent ou commencent à lotir leurs communes en réclamant, de ce point de vue, les mêmes droits que leurs homologues de la capitale (cf. C.Fay, KJY Traoré).

- sur le plan foncier précisément, les communes ne sont toujours définies que par des listes de villages et leurs prérogatives en matière foncière ne sont pas précisées. La peur inspirée par les premiers messages sur la communauté des biens a conduit un certain nombre de "propriétaires" à reprendre en toute hâte des territoires prêtés "traditionnellement" pour exploitation et à ne plus en concéder (et, à Niéna, à vendre des terres), ce qui n'est pas non plus allé sans tensions (cf. S.Camara, C.Fay, KJY Traoré). Au Maasina, des questions relatives à l'exploitation de territoires mais aussi quelquefois simplement à la perception de rentes (pastorales, halieutiques) sur ces territoires ont failli plusieurs fois créer des affrontements inter-communaux. À l'intérieur même des communes, la fixation des taxes diverses sur les activités crée parfois de grandes tensions entre "propriétaires" et bureaux communaux. Ces derniers se trouvent confrontés, comme auparavant les administrateurs, à la difficile conjugaison de la coutume et de la loi, plus difficile encore pour eux qui sont natifs du milieu. Des décisions trop brusques concernant les droits fonciers des communes auraient certes risqué d'être un plus grand mal encore, mais des clarifications devront bien avoir lieu un jour.

La plupart des communes a connu de gros problèmes techniques de démarrage que nous ne détaillons pas ici car les situations sont extrêmement variées selon le lieu, comme le montrent les textes qui précèdent et auxquels nous renvoyons. Les fonds de démarrage ne sont pas venus assez vite et pas complètement, ils n'étaient souvent pas suffisants ; le vivier de secrétaires généraux mis en place par l'Etat n'a pas été fonctionnel ; les communes ont eu le plus grand mal à trouver des régisseurs, ce qui, conjoint aux "incivismes" évoqués, a compromis aussi bien le démarrage que le recouvrement des impôts ; le principe de l'"unicité de caisse" a rendu difficile les décaissements et souvent même les charges fixes n'ont pu être couvertes. Face à tous ces problèmes, *qui surdéterminaient les tensions déjà étudiées*, les communes s'en sont sorties plus ou moins bien selon leur plus ou moins grande richesse et possibilité d'appel à des bailleurs de fond d'une part, à des ressortissants à l'extérieur de l'autre, selon la densité de leur tissu associatif également. En caricaturant on pourrait dire qu'on trouve à une extrémité, des communes qui, malgré les problèmes communs qu'elles partagent avec d'autres (cf. infra) ont pu commencer à investir dans le développement (zone cotonnière par exemple), et à l'autre extrémité des communes pauvres, enclavées, à faible tissu associatif, et pour cela plus sensibles et plus vulnérables aux dysfonctionnements dont est porteuse, parallèlement à tous ses aspects positifs, la décentralisation (nord-Macina par exemple). C'est sans doute une des vocations de cette dernière de tenter de gommer, et non d'intensifier, les différences entre ces zones. En guise de conclusion nécessairement provisoire, on pourrait en y ajoutant quelques propositions reprendre les dernières phrases du rapport d'étape de ce projet :

Concluons sur un truisme : selon la gestion qu'aura l'Etat des communes rurales et selon celle qu'inventeront ces dernières, ce sont soit les dynamismes positifs en germe soit au contraire les antagonismes latents qui vont se potentialiser. S'il est évidemment impossible de gérer le réel sans se soumettre en partie à ses mécanismes spontanés, les différentes études présentées incitent à penser que la tâche la plus urgente est de clarifier fermement certains enjeux fondamentaux (éminemment le foncier et les modes de rehiérarchisation des pouvoirs), et d'intensifier en même temps la fonction d'éducation et de médiation (en réfléchissant à l'élaboration de structures de

médiation à la base), au plus près des couches paysannes et en utilisant le plus possible les tissus associatifs présents. Inversement, la potentialisation du clientélisme politique ou d'Etat ne ferait sans doute, comme ce fut le cas ces dernières décennies, que déchaîner les conflits en germe.